2 B 8

82 D.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

Correspondance de la Cour d'Espagne

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS AU XVII^e SIÈCLE

RECUEIL COMMENCÉ PAR HENRI LONCHAY (†)

ET CONTINUÉ PAR

Joseph CUVELIER

AVEC LA COLLABORATION DE

Joseph LEFÈVRE

TOME III

PRECIS DE LA CORRESPONDANCE DE PHILIPPE IV

(1633-1647)

1913

BRUXELLES

MAURICE LAMERTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

58-62, rue Coudenberg.

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

Rue de Louvain, 112, Bruxelles

1930

Correspondance de la Cour d'Espagne

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS AU XVII[E] SIÈCLE

RECUEIL COMMENCÉ PAR HENRI LONCHAY (†)

ET CONTINUÉ PAR

Joseph CUVELIER

AVEC LA COLLABORATION DE

Joseph LEFÈVRE

TOME III

Précis de la Correspondance de Philippe IV

(1633-1647)

BRUXELLES

MAURICE LAMERTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

58-62, rue Coudenberg.

1930

1934/R. 551.

MARCEL HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE
Rue de Louvain, 112, Bruxelles.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

Dom URSMER BERLIÈRE, Président.
MM. HENRI PIRENNE, Secrétaire.
EUGÈNE HUBERT, Membre.
ÉDOUARD PONCELET, id.
JOSEPH CUVELIER, id.
V^te^ CHARLES TERLINDEN, id.
ALFRED DE RIDDER, id.
GUILLAUME DES MAREZ, Membre suppléant.
HERMAN VANDER LINDEN, id.
LÉON VAN DER ESSEN, id.

CORRESPONDANCE DE LA COUR D'ESPAGNE

SUR

LES AFFAIRES DES PAYS-BAS AU XVII[E] SIÈCLE

TOME III

Précis de la Correspondance de Philippe IV

(1633-1647)

PRÉFACE

Les années qui séparent la mort de l'infante Isabelle de la signature du traité de Westphalie constituent une période tragique de l'histoire de l'Espagne. Déchirée à l'intérieur par les révoltes successives du Portugal et de la Catalogne, elle avait vu s'ajouter à la lutte, qu'elle soutenait depuis plus de soixante ans aux Pays-Bas, une nouvelle et terrible guerre contre la France. Dans un suprême effort, l'infortuné Roi Catholique se raidit pour faire face à ses ennemis sur terre et sur mer, au delà comme en deça des Pyrénées et des Alpes.

Les Pays-Bas constituent en grande partie à la fois le centre et l'enjeu de l'action. Aux yeux de Philippe IV, le sort de la monarchie dépend de leur conservation. Dans ces conditions, il faut continuer à se concilier à tout prix les faveurs des Belges (1). Mais on ne doit pas se laisser prendre aux apparences. Malgré l'aide précieuse que les Belges continuent à apporter au Cardinal-Infant, à Francisco de Melo, à Castel-Rodrigo,

(1) C'est l'avis du Conseil suprême de Flandre à Madrid : « Le Roi doit donner aux Belges le plus de faveurs possible, afin de mieux les tenir dans sa dépendance. » (Consulte du 24 mars 1634.)

malgré leur fidélité éprouvée à leur Souverain légitime, laquelle leur fait repousser du pied les perfides avances de certains voisins, chaque jour on se préoccupe un peu moins de l'opinion publique dans nos provinces, dont les intérêts finiront, au surplus. par être complètement sacrifiés sur l'autel de la « paix universelle ».

Les tractations en vue de cette paix commencées à l'initiative du Pape, une douzaine d'années avant la signature, se déroulent à peu près entièrement chez nous. A certain moment il fut même question de tenir la conférence à Liége (1). C'est que, depuis longtemps déjà, la Belgique n'était pas seulement un terrain stratégique, mais aussi une terre diplomatique et, pour employer une expression moderne, un centre international par excellence, où se débattaient les intérêts de l'Empire en général comme ceux de la Bavière et du Palatinat en particulier, les affaires de la France, comme celles de la Bourgogne et de la Lorraine, du Roussillon, de la Catalogne et du Portugal, sans parler de la Savoie et des principautés italiennes, ni de l'Angleterre et de l'Écosse. Dès lors, on comprend qu'à certain moment Francisco de Melo ait pu proposer de créer à Bruxelles une jointe pour la prompte expédition des affaires politiques. Ceci, naturellement, ne fut pas du goût du Conseil d'État espagnol et de son grand chef Olivarès à qui les désastres provoqués par son fatal éloignement et ses décisions tardives n'avaient rien appris et qui persistait à vouloir tout régler à sa guise. Il n'en résulta qu'un accroissement de paperasserie et un redoublement d'intrigues.

Malgré tous nos efforts pour nous restreindre aux affaires des Pays-Bas, c'est-à-dire en ordre principal à la lutte de l'Espagne contre les

(1) Voir nº 330, note.

Provinces-Unies, le lecteur trouvera dans ce recueil maint document se rapportant à la politique générale de l'Europe occidentale dans le deuxième quart du XVII^e^ siècle. Aussi bien la question belge fut-elle, alors comme dans la suite, une question européenne et existe-t-il entre la politique générale et les affaires des Pays-Bas une telle connexion qu'il est souvent impossible de les séparer, sous peine de présenter les événements sous un faux jour. C'est ainsi que l'on trouvera des détails inédits sur les périodes suédoise et française de la guerre de Trente Ans, sur les démêlés de Marie de Médicis avec Louis XIII et Richelieu et sur les querelles des princesses françaises réfugiées à Bruxelles, sur la succession du Palatinat et maint autre événement en rapport étroit avec les opérations militaires et les négociations hispano-hollandaises. A cet égard, les documents conservés à Simancas complètent plus d'une fois les informations de Lonchay et de Waddington ainsi que des historiens hollandais, allemands et espagnols qui ont écrit sur la matière. Les pièces concernant les opérations militaires qui mettent aux prises des chefs comme Wallenstein, Piccolomini, Condé, Turenne, sans parler de Jean de Weert, de Beck, de Gallas, du duc de Lorraine et de quelques étoiles de moindre grandeur, seront de nature à intéresser les historiens militaires, même après les relations de Montglat et de Vincart et les travaux de Henrard.

En matière militaire, le régime était entaché d'un vice capital. Nous ne faisons pas allusion ici au mercenariat qui régnait partout (1) et qui faisait passer d'un jour à l'autre les soldats et leurs chefs au plus offrant. Le duc de Lorraine constitue à cet égard le type le plus accompli du

(1) A partir de 1637, l'Espagne procède cependant aussi à des levées forcées de miliciens. (A. Girard, *La population de l'Espagne dans les temps modernes* [Bulletin de la Société d'histoire moderne, mars 1929, p. 187].)

réitre « avec lequel ni sans lequel il était impossible de vivre ». Mais ce qui caractérise la guerre de quatre-vingts ans, c'est qu'une grande partie des troupes qui se battaient aux Pays-Bas était composée d'Espagnols et d'Italiens, tandis qu'ici même on recrutait des Belges, pour aller batailler dans la Péninsule. Le temps que l'on perdait ainsi au transport des troupes était énorme, sans compter les pertes immenses subies dans les traversées. La guerre maritime (1), la piraterie, les tempêtes, les maladies fauchaient les contingents souvent dans la proportion de cinquante pour cent. Ceux qui restaient se battaient courageusement, encore qu'ils fussent mal payés, qu'ils dussent souffrir des rigueurs du climat du Nord et qu'au bout de quelques années ils demandassent régulièrement à rentrer dans leur pays. En revanche, Olivarès n'a que des éloges pour les Wallons qui prenaient service en Espagne parfois à leur corps défendant. « Ils se battent comme des lions et, hors des champs de bataille, ils se comportent bien », écrit le Comte-duc. Mais combien il eût été plus simple de leur permettre de se battre en Belgique. Si on avait pu nourrir quelques craintes de collusion avec les troupes françaises, il aurait été bien simple de les employer contre les Hollandais en envoyant les Allemands, les Irlandais et même les Bourguignons contre les Français. Il est, d'ailleurs, typique de constater qu'au moment même où l'on redoute une invasion de la Bourgogne par les armées françaises, Philippe IV demanda au Parlement de Dôle de lui envoyer des Bourguignons pour défendre l'Espagne (2). Le Cardinal-Infant proposa un jour d'enrôler 30,000 Wallons qui auraient été payés par les provinces belges et qui auraient permis de renvoyer la

(1) Qu'on se souvienne de la victoire de Tromp près de Douvres, le 21 octobre 1639, qui coûta à l'Espagne 67 vaisseaux, 1,700 canons et 14,000 hommes!

(2) Voir nos 1362 et 1366.

plus grande partie des soldats espagnols. Mais, en Espagne, on préférait visiblement les troupes belges et on craignait qu'une fois au service des États provinciaux, ces troupes auraient fini par exécuter leurs volontés sans se soucier davantage des ordres du Roi. Aussi continue-t-on à réclamer à cor et à cri l'envoi de troupes wallonnes en Espagne et ainsi les pratiques dispendieuses, qui donnèrent lieu à tant d'abus chez les officiers de tout grade, se poursuivent-elles au grand dam des finances belges et espagnoles.

Car, il est à peine besoin de le dire, la guerre coûtait très cher à l'Espagne. Il ne fallait pas seulement payer les troupes dans la Péninsule et aux Pays-Bas, — et notre recueil est rempli de doléances au sujet de l'éternelle arrivée tardive des subsides — mais il fallait aider l'Empereur, les princes-électeurs, le Roi et les hommes d'État anglais dont l'amitié était coûteuse mais précieuse, enfin, sacrifice aussi pénible qu'inutile, servir des pensions à la Reine-mère, à la duchesse d'Orléans, au prince Thomas de Savoie et à quantité d'autres parasites jamais satisfaits.

On comprend qu'à ce jeu, malgré l'or d'Amérique, le trésor royal se soit souvent trouvé à sec et que les banquiers anversois se soient lassés de faire des avances qu'ils ne récupéraient que péniblement. Ce qui n'empêcha pas Philippe IV, au milieu des affres de la crise et entre deux lettres désespérées, de réclamer au gouverneur des Pays-Bas des plantes et des semences pour le parc de Buen Retiro. Du temps d'Isabelle, il demandait avec la même insistance des oiseaux pour peupler sa volière, au moment même où sa bonne tante engageait ses bijoux au Mont de piété....

*
* *

Bien avant la mort d'Isabelle, le Cardinal-Infant avait été désigné comme son successeur aux Pays-Bas. Toutefois, il n'arriva à Bruxelles que près d'un an après le décès de l'Infante.

Entretemps, ce fut le marquis d'Aytona, un des rares hommes d'État espagnols qui, grâce à un séjour assez long parmi nous, aient vu clair dans nos affaires, qui eut à supporter presque tout le fardeau du Gouvernement, dans des circonstances particulièrement difficiles.

A la guerre contre les Provinces-Unies était venue se joindre la conspiration des Nobles et tandis que les hostilités se poursuivaient âprement en Allemagne, laissant peu d'espoir d'une aide efficace de ce côté, les nuages s'amoncelaient au-dessus de la frontière française, présages menaçants de nouveaux orages.

Au demeurant, l'arrivée de don Ferdinand ne mit nullement fin à la mission d'Aytona. Le Roi, qui n'avait pas une confiance illimitée dans les capacités politiques de son frère, au surplus sympathique et non dépourvu d'intelligence, avait chargé le marquis d'exercer une surveillance discrète sur la conduite du Cardinal-Infant (1). Et, comme si ce n'était assez de ce contrôle, le comte-duc Olivarès, qui tenait Philippe IV en tutelle en Espagne, avait enjoint à sa créature Pierre Roose de surveiller à la fois Don Ferdinand et le marquis d'Aytona aux Pays-Bas. Cette superposition de surveillances est caractéristique du régime de défiance continuelle de l'Espagne et explique les hésitations et les incohérences des dirigeants dans les circonstances critiques.

(1) Voir notamment nos 59 et 60.

Car toutes ces instructions avaient beau être secrètes, il ne fallut pas longtemps aux intéressés pour savoir à quoi s'en tenir et il en résulta naturellement une inimitié sourde entre le Gouverneur et le chef-président du Conseil privé. En l'occurrence, ce fut le fonctionnaire belge qui se montra le plus acharné à défendre les intérêts de l'Espagne, même au détriment de ceux de la Belgique. Ce fut lui qui rédigea les instructions secrètes du Roi au Cardinal-Infant (1). Ce fut lui qui, de l'aveu du comte-duc, fit échouer les tractations des États généraux, une des seules institutions nationales qui nous fussent restées et ce fut de sa politique que s'inspira Philippe IV lorsqu'il ordonna à Castel Rodrigo d'empêcher à tout prix la réunion de ces États, qui, croyait-il, n'auraient pas hésité à conclure directement la paix avec les Hollandais (2).

Il n'était pas difficile, en effet, pour ceux qui vivaient dans le pays, d'être plus clairvoyants que les Conseils espagnols qui siégeaient à Madrid.

Depuis plus d'un demi-siècle, les Belges voyaient l'inanité de leurs sacrifices. Ils entendaient les plaintes continuelles des soldats au sujet du non paiement de leur solde et, de force ou de gré, ils devaient bien leur permettre de vivre sur l'habitant, réduit lui-même au dénuement.

Ils s'étaient rendu compte de la vanité des promesses de secours de l'Allemagne contre les Hollandais (3) et, dans les princes rhénans, le duc de Neubourg, les Électeurs de Cologne et de Mayence, ils ne voyaient que d'éternels quémandeurs, préoccupés avant tout de ne pas se compromettre

(1) Voir note à la page 656.

(2) Pour se convaincre du bien-fondé de cette opinion, il suffit de lire la note 1 de la page 542 et le n° 1721.

(3) « Ferdinand réclame constamment des secours et ne veut pas donner lui-même un seul homme », écrit Philippe IV à son frère, le 9 octobre 1639 (n° 1002).

et d'éloigner de leurs territoires le spectre de la guerre, quand ils ne pactisaient pas ouvertement, comme l'Électeur de Trèves, avec les ennemis de l'Espagne. Il fallait cependant les ménager, tant au point de vue des Habsbourg dans l'Empire qu'à celui de la guerre contre la Hollande. Mais ce n'est que beaucoup plus tard, bien longtemps après le Cardinal-Infant, que le Roi verra clair et qu'il déclarera à Ferdinand III qu'il a perdu ses États pour s'être fié aux promesses impériales. Les Allemands étaient-ils plus sincères lorsqu'ils promirent d'attaquer les Français à condition de pouvoir passer par la Belgique? En tous cas, s'ils avaient escompté un refus du Roi, ils ne se trompèrent pas, car Philippe IV se montra en l'occurrence aussi catégorique que possible. Ce fut un des rares bienfaits dont les Belges lui furent redevables.

Partout on aspirait à la paix. Le Roi avait déclaré, dès 1635, que le jour le plus heureux de sa vie serait celui où on parviendrait à s'entendre avec les Hollandais, même au prix de la liberté de l'Escaut. Les Provinces-Unies, de leur côté, envoyaient des émissaires en Belgique à l'effet de s'entendre avec les délégués du Gouverneur. Mais, comme dans toutes les guerres, les adversaires se tinrent constamment la dragée haute. Malgré un espionnage savamment organisé, ils se firent à mainte reprise des illusions sur leur degré respectif de faiblesse et les dispositions conciliantes manifestées dans un camp étaient trop souvent interprétées dans l'autre comme le signe avant-coureur d'une capitulation imminente. A certain moment, redoutant réellement une intervention efficace des troupes impériales à leurs frontières de l'Est, les Provinces-Unies firent des avances dépourvues d'équivoque. Les révoltes des Catalans et des Portugais, puis les succès des Français les rendirent de nouveau plus intransigeants jusqu'au moment où il fallut envisager la conquête complète

des Pays-Bas espagnols par les armées de Louis XIII. Ce jour-là, contrairement à ce qui s'était passé en 1635, lorsqu'elles s'étaient mises d'accord avec la France pour partager la Belgique, la crainte d'avoir un trop puissant voisin immédiat les rapprocha de leur vieil ennemi dont elles avaient d'ailleurs appris à connaître la faiblesse. Et alors, encore une fois, les négociations échouent par suite de l'intransigeance de l'Espagne. Dépourvue à la fois d'hommes et d'argent, n'ayant plus, depuis Honnecourt, essuyé que des défaites, la Monarchie maintenait néanmoins toutes ses anciennes exigences.

Une autre fois, au moment d'aboutir, tout est remis en cause pour une simple question de protocole. Et la guerre continue parce que le Roi refuse de traiter les États généraux d' « Illustrissimes » ou parce que le rang du roi de Danemark, qui pourrait être un utile intermédiaire, est tellement inférieur à celui du Roi Catholique...

Au début du gouvernement de Castel-Rodrigo, la situation devient nettement désastreuse. En 1645, le marquis écrit au Roi que le désespoir de la population est indescriptible. Pillée à la fois par les armées amies et ennemies, elle est, en outre, obligée de payer des contributions aux Français et aux Hollandais qui occupent presque toute la Flandre. En 1635, l'héroïque résistance de Louvain avait sauvé la Belgique. Dix ans plus tard, Anvers était menacé. La perte de cette place, c'était la fin du régime espagnol en Belgique. Dès lors, le Roi se résigne à conclure une trêve avec les Hollandais. Il reconnaîtra les « Provinces *libres* unies ». Seule la question du commerce libre aux Indes le retient encore. Comment pourrait-il l'accorder aux Hollandais, alors que ses sujets mêmes, à l'exception de ceux du royaume de Castille, en sont exclus? Mais il n'y a plus à tergiverser. Les dépêches de Castel-Rodrigo deviennent de plus en

plus angoissantes : il n'y a plus de troupes, plus de munitions, plus de chefs !

La paix s'imposait et elle était virtuellement acquise au moment de l'arrivée de Léopold-Guillaume. La tâche pénible était réservée à l'archiduc de présider officiellement, quelques mois plus tard, à la ruine du pays dont on venait de lui confier le gouvernement.

*
* *

Pour la composition de ce recueil on a utilisé les documents suivants conservés, en ordre principal, aux Archives générales de l'État à Simancas et aux Archives générales du Royaume à Bruxelles : 1° la correspondance secrète espagnole de Philippe IV et d'Olivarès avec les gouverneurs généraux des Pays-Bas, le Cardinal-Infant, Francisco de Melo, le marquis de Castel-Rodrigo et certains de leurs secrétaires; 2° les Consultes du Conseil d'État espagnol à Madrid; 3° les Consultes du Conseil suprême des Pays-Bas et de Bourgogne à Madrid; 4° certaines lettres de la correspondance administrative française de Philippe IV avec les gouverneurs généraux; 5° les annexes de ces documents.

Comme on a pu s'en rendre compte par ce qui précède, ces archives ne présentent pas la totalité des sources diplomatiques et administratives de cette époque. Pour aucune période de notre histoire peut-être, on ne dispose d'une documentation aussi abondante que pour le gouvernement du Cardinal-Infant. Mais, sous peine de donner à ce recueil des proportions démesurées, il fallait se borner. Ceux qui voudraient compléter ces données pourront consulter la correspondance du gouverneur, non seulement avec la Cour, mais encore avec quantité de personnages marquants de l'époque. Grâce à la vigilance des secrétaires d'État successifs, elle nous a

été conservée pour ainsi dire dans son intégralité. On y distingue, outre les lettres analysées ici, quatre groupes principaux : *a*) les lettres envoyées aux diplomates espagnols accrédités à Vienne, à Londres, à Munich, à Cologne, à Ratisbonne, à Rome et à Venise; *b*) celles adressées aux chefs d'administration des autres possessions espagnoles, Bourgogne, Milanais, Sicile, royaume de Naples; *c*) celles adressées à divers personnages, tel Ottavio Piccolomini, qui ne comprennent pas moins de huit recueils; *d*) la correspondance générale du Cardinal-Infant pour les années 1632 à 1634, antérieurement à son arrivée aux Pays-Bas. Ce volumineux ensemble de correspondances se trouve aux Archives générales du Royaume à Bruxelles. Un coup d'œil sur l'inventaire sommaire de ce fonds montre l'importance des diverses séries.

Il y a lieu de citer en outre : Les procès-verbaux des deux commissions espagnoles qui assistaient le Cardinal dans l'administration des Pays-Bas, à savoir la *Junta de Hazienda* (Jointe des affaires financières) et la *Junta de Estado* (Jointe des affaires politiques). Ces procès-verbaux sont conservés dans les recueils 645 à 654 de la Secrétairie d'État et de Guerre où on les a intitulés à tort Consultes de la Jointe d'État.

Pour le gouvernement de Francisco de Melo nous sommes réduits à une pauvreté extrême. De sa correspondance avec le Roi, il n'y a que des épaves. Les autres séries ont tout à fait disparu dans le désastre de Rocroi (1643). Ce qui reste de la correspondance de Melo avec Philippe IV, en dehors des documents de Simancas et de Bruxelles, se trouve dans le tome XIV de la Correspondance des Pays-Bas conservée au Ministère des Affaires étrangères à Paris et a été largement utilisé, notamment par Waddington et Lonchay.

De Castel-Rodrigo il ne reste guère non plus que la correspondance

avec le Roi, mais on pourra compléter les données fournies par notre recueil au moyen de deux publications de la *Colleccion de documentos para la historia de España* :

1° Le tome LIX (Madrid, 1873) Correspondance de Castel-Rodrigo avec le Roi, relative au gouvernement des Pays-Bas en 1644;

2° Les tomes LXXXII (Madrid, 1844), LXXXIII (Madrid, 1845) et LXXXIV (Madrid, 1845) Correspondance diplomatique des plénipotentiaires espagnols au Congrès de Munster, Diégo de Saavedra Fajardo et le comte de Peñaranda. Cette dernière série est de la plus haute importance pour les affaires des Pays-Bas, durant les années 1645 à 1649. Les éditeurs donnent le texte intégral des documents, mais il n'y ni notes, ni identification des noms propres, ni tables.

J. C.

PRÉCIS

DE LA

CORRESPONDANCE DE PHILIPPE IV

1er DÉCEMBRE 1633 — 15 JUIN 1647.

1. Bruxelles, 1er décembre 1633. — *Le marquis d'Aytona à Philippe IV.*

Relation de la mort d'Isabelle. Après quatre jours de maladie, l'Infante s'est éteinte le 1er décembre, à 4 $^1/_2$ heures du matin, ayant conservé tout son jugement jusqu'à son dernier soupir. Éloge de la défunte. Il importe, pour la sécurité du pays, que le Cardinal-Infant arrive sans retard.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 109.
Publié par GACHARD, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, p. 691.

2. Bruxelles, 3 décembre 1633. — *Les Gouverneurs intérimaires* (1) *aux États des diverses provinces.*

Annonce de la mort de l'Infante Le Roi a confié le commandement des armes au marquis d'Aytona, le gouvernement politique aux signataires de la lettre et au duc d'Aerschot, absent.

Papiers d'Etat et de l'Audience, reg. 1225, fol. 8.

(1) Jacques Boonen, marquis d'Aytona, Carlos Coloma, comte de Feria, marquis de Fuentès. On trouve, à la date du 1er décembre, un projet de lettre semblable adressée à M. le comte... (?) (fol. 1).

3. Bruxelles, 14 décembre 1633. — *Le marquis d'Aytona à Philippe IV.*

Au sujet de l'exécution du testament d'Isabelle, dont le marquis a été chargé. Il y a pour 250,000 ducats de legs et pour autant de dettes. Les ressources sont suffisantes, si le Roi veut faire dégager les joyaux qui sont au mont-de-piété, pour subvenir aux nécessités de l'armée. On pourrait s'abstenir de vendre les plus beaux joyaux qui sont dignes d'être possédés par le Roi.

Bibliothèque royale, manuscrit 16149, fol. 109 v°.
Publié par GACHARD, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, p. 694.

4. Bruxelles, 16 décembre 1633. — *Les Gouverneurs intérimaires à Philippe IV.*

Ils racontent ce qui s'est passé après la mort d'Isabelle, pressent l'arrivée du Cardinal-Infant et demandent quelques explications au sujet de leurs instructions.

Estado, 2048.

5. Madrid, 18 décembre 1633.

Décret par lequel Philippe IV nomme le marquis d'Aytona gouverneur général des Pays-Bas pour le cas où Isabelle viendrait à mourir et en attendant l'arrivée du Cardinal-Infant (1).

Estado, 2240.

6. Milan, 18 décembre 1633. — *Le Cardinal-Infant à Aytona.*

Le Cardinal-Infant a reçu les lettres du marquis annonçant la mort d'Isabelle. Son mauvais état de santé l'empêche de partir immédiatement. Il a écrit aux

(1) La patente du marquis d'Aytona, datée cette fois du 19 décembre, se trouve *Estado*, 2249. La désignation d'Aytona est notifiée aux Conseils collatéraux par le Roi, le même jour. (*Secretarias provinciales*, reg. 2626.) Ce dernier document est publié par GACHARD, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, p. 401. Le 30 décembre, Philippe IV notifie la désignation d'Aytona comme Gouverneur général aux Gouverneurs intérimaires et prescrit aux chevaliers de la Toison d'Or de se mettre à ses ordres. (*Audience*, reg. 1223, fol. 17 et 19.) Le 1er janvier suivant, le Roi prescrit à Aytona de se charger, sans chercher à s'excuser, du gouvernement général des Pays-Bas. (*Estado*, 2241.) Le 24 janvier, Aytona notifie lui-même sa nomination aux Gouverneurs et aux Conseils des diverses provinces. (*Audience*, reg. 1225, fol. 22.)

États (1) et communique à Aytona la teneur de sa lettre. Il attend des nouvelles complémentaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, portefeuille 2289.

7. ....., 27 décembre 1633. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les révélations faites par le peintre Balthasar Gerbier, résident anglais à Bruxelles, au sujet de la conspiration de la noblesse belge.

Estado, 2047.
Analysé par HENRARD, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, p. 445.

8. ....., 30 décembre 1633. — *Philippe IV au duc de Savoie.*

Le Roi demande au duc de réserver un bon accueil à son frère, le Cardinal-Infant, quand il passera par ses États pour se rendre aux Pays-Bas (2).

Secretarias provinciales, reg. 2626.

9. ....., 1er janvier 1634. — *Philippe IV à l'archevêque de Malines.*

Les ordres donnés en 1630 relativement au gouvernement des Pays-Bas n'ont pas été exécutés. En apprenant la mort d'Isabelle, le Roi avait décidé, conformément à l'usage, de confier ce gouvernement à une seule personne. Mais il n'a rien voulu faire avant l'arrivée du duc d'Aerschot, dont il désirait connaître l'avis, et avant de savoir ce qui réconforterait le plus nos provinces et leur serait le plus profitable. Après avoir entendu le duc, il a résolu de nommer le marquis d'Aytona en qualité de gouverneur général, en attendant que le Cardinal-Infant puisse se rendre en Belgique.

Estado, 2241.

10. ....., 6 janvier 1634. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de la nomination et des pouvoirs des ministres du Cardinal-Infant. Celui qui sera chargé du gouvernement civil (*politico*) pourrait recevoir le titre d'ambassadeur extraordinaire près la Cour de France, ou ailleurs, et jouir de toutes les prérogatives d'un ambassadeur. Le Conseil propose en outre de lui

(1) Voir le texte de cette lettre. (*Papiers d'État et de l'Audience*, reg. 1225, fol. 15.)
(2) Des lettres semblables furent envoyées le même jour aux treize cantons des Ligues suisses et au prince-évêque de Liége.

donner ses entrées au Palais comme gentilhomme de la chambre du Prince, ainsi que le droit d'assister aux jointes.

Le Roi, dans l'apostille, déclare nommer le comte de Fuentès comme chef de la flotte, mais ne donne aucune suite aux autres propositions du Conseil.

Estado, 2048.

11. ....., 9 janvier 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Au sujet de la réforme de l'armée (1).

Estado, 2241.

12. ....., 18 janvier 1634. — *Philippe IV au Conseil des Finances.*

Le Roi demande un exposé de la situation de son domaine aux Pays-Bas.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

13. ....., 18 janvier 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Le duc d'Aerschot a remis au Roi un mémoire au sujet de la retraite de la fille aînée du prince de Chimay dans un couvent. Le Roi ordonne au marquis d'Aytona de procéder secrètement à cette réclusion. L'intéressée ne pourra pas sortir du couvent avant que le Roi ne l'ait ordonné à ses parents paternels.

Estado, 2241.

14. Madrid, 19 janvier 1634. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a ordonné au prince Thomas de Savoie de se mettre sous les ordres du Cardinal-Infant. Il envoie à celui-ci une copie de l'ordre transmis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 210, fol. 1.

15. Madrid, 31 janvier 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Le Roi avise le marquis d'Aytona qu'il lui envoie par l'intermédiaire du président Roose les pouvoirs nécessaires pour conclure une ligue avec le duc de Neubourg (2).

Estado, 2241.

(1) Il est encore question de cette réforme dans une lettre du même au même, du 17 janvier 1634.

(2) Le texte des pouvoirs donnés à Aytona et au président Roose réunis et à chacun d'eux *in solidum* pour conclure une ligue avec le duc de Neubourg et les autres princes catholiques voisins des États de Sa Majesté, se trouve dans la même liasse.

16. Madrid, 31 janvier 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Le Roi demande instamment au marquis d'Aytona de s'informer au sujet de la conduite du duc d'Aerschot, tant aux Etats généraux qu'au cours des négociations en Hollande. Il importe qu'on connaisse la vérité, pour que, en cas de non-culpabilité, on puisse laisser retourner le duc aux Pays-Bas, conformément à ses désirs, et, dans le cas contraire, le juger sans retard. Il convient d'interroger l'abbé Scaglia et le comte d'Egmont et de prendre l'avis de Roose. Le Roi attend une réponse par retour du courrier (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 209, fol. 9.

17. Madrid, 9 février 1634. — *Ordre de Philippe IV.*

Le Roi défend que l'on s'attribue des titres ou honneurs avant d'en avoir levé les lettres patentes. Par conséquent, le seigneur de Termium ne pourra pas prendre le titre de baron. Comme il n'est pas raisonnable de laisser s'écouler un an et un jour avant d'accomplir cette formalité, ainsi que l'a fait le dit seigneur, le secrétaire d'État de la Faille invitera ceux qui sont en retard à se mettre en règle dans les trois mois.

Secretarias provinciales, reg. 2625.

18. Bruxelles, 21 février 1634. — *Aytona au Cardinal-Infant.*

Accusé de réception de la lettre du Cardinal-Infant datée du 25 janvier, demandant des explications sur la conduite du duc de Lorraine. Aux Pays-Bas, on sait qu'il a abdiqué. On ignore où réside son frère le cardinal de Lorraine. Le marquis de Zelada, qui se trouvait dans le Luxembourg avec sa troupe, voyant l'impossibilité de se joindre à l'armée d'Allemagne, a passé le Rhin et est allé s'établir dans la région de Cologne. Il pourra ainsi porter secours aux Électeurs de Cologne et de Mayence et les protéger contre les Suédois.

L'ennemi fait de grands préparatifs pour entrer en campagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, portefeuille 2289.

(1) En annexe se trouve le texte des questions posées au duc, le 26 janvier 1634. (*Ibid.*, fol. 14; Gachard, *op. cit.*, pp. 474 et suiv.)

19. ....., 23 février 1634. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur le subside demandé par Michel-Florent van Langren pour retourner aux Pays-Bas.

Secretarias provinciales, liasse 2436.

20. ....., 27 février 1633. — *Philippe IV à Aytona.*

Le Roi rappelle que Michel-Florent van Langren avait proposé un appareil en cuir pour permettre aux soldats de passer l'eau, appareil qui avait été approuvé par le marquis de Leganès, capitaine général de l'artillerie. Lui-même, dans sa lettre du 16 mars 1632, avait ordonné à Isabelle de faire fabriquer 2,000 à 3,000 de ces sacs en Belgique, où l'on pouvait se les procurer à meilleur compte et de les lui expédier en Espagne. Depuis, il n'a plus reçu de nouvelles à ce sujet. Il recommande donc au marquis de presser l'envoi de ces appareils.

Estado, 2241.

21. Madrid, 28 février 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Le Roi a appris qu'après la mort d'Isabelle, Louis XIII a envoyé un résident à Bruxelles. Il désire qu'on s'informe si précédemment, à des époques où les Pays-Bas étaient administrés par des gouverneurs, il y a eu déjà à Bruxelles de semblables résidents et s'il y a des représentants d'autres princes et potentats.

Secretarias provinciales, reg. 2626.
Manuscrits divers, reg. 464, fol. 105.

22. Madrid, 3 mars 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

On n'a plus reçu de nouvelles à Madrid au sujet des demandes d'anoblissement transmises à l'Infante depuis le mois de mai précédent et sur lesquelles celle-ci devait donner son avis. Aytona doit les faire examiner sans retard et donner au Roi son opinion sur les différentes requêtes.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 106.

23. Bruxelles, 14 mars 1634. — *Aytona au Cardinal-Infant.*

Le prince d'Orange a envoyé vers Rheinberg cinq compagnies d'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie. On appréhende qu'il ne médite d'attaquer Geldern. Inquiétudes d'Aytona. Le moment n'est pas venu de faire partir en campagne l'armée des Pays-Bas. Il n'y a pas de fourrage pour la cavalerie. La situation géographique de Rheinberg favorise l'ennemi et est à la défaveur des Espagnols.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, portefeuille 2289.

24. Bruxelles, 14 mars 1634. — *Aytona au Cardinal-Infant.*

Le comte d'Oñate a fait savoir qu'il a mis l'Infant au courant des négociations entreprises auprès de Wallenstein. On répand ici le bruit que Wallenstein a été assassiné avec trois de ses partisans. La nouvelle demande à être confirmée. Le Grand Conseil de Malines a condamné le comte de Berghes à la peine capitale avec confiscation des biens. En Hollande, on dit que la flotte d'Amérique est arrivée en Espagne. Plût au Ciel que ce soit vrai!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, portefeuille 2289.

25. ....., 16 mars 1634. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur l'urgence de conclure une trêve avec les Provinces-Unies et d'offrir à celles-ci une somme de deux millions de livres pour le rachat de Pernambouc, les ports du Brésil et des Iles (les Antilles) restant d'ailleurs fermés aux Hollandais (1).

Estado, 2048.

26. Madrid, 18 mars 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Le Roi envoie au marquis les pouvoirs nécessaires pour conclure une trêve avec les Hollandais. Il fera connaître à bref délai sa décision ultime sur les conditions à réclamer. Il lui remet en même temps l'autorisation de châtier les conjurés ou de leur accorder pardon.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 209, fol. 73.

(1) Cette importante consulte ainsi que l'apostille royale qui la sanctionne ont été analysées par Henrard, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, p. 450.

27. Madrid, 18 mars 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Les affaires des Pays-Bas causent au Roi de grands soucis. On a décidé de faire arrêter les sujets les plus compromis dans la conspiration. Les princes d'Epinoy et de Barbançon le sont plus que tous autres. Aytona doit les faire mettre en prison, ainsi que tous ceux qui, d'après lui, ont manqué gravement à leurs obligations envers le Roi. Le marquis examinera la question avec Roose. A Madrid, on interrogera le duc d'Aerschot et on le traitera en douceur comme Aytona l'a conseillé, mais son sort sera décidé dans les vingt jours, quelle que soit son attitude. Quant aux comtes d'Egmont et de Warfusée, le Roi veut bien leur accorder pardon, si le marquis le juge utile. C'est à lui aussi d'avertir les autorités belges des décisions prises au sujet des conjurés.

Philippe remet à Aytona un acte l'autorisant à dissoudre les États généraux.

Le Roi envoie aussi à Aytona les pouvoirs pour traiter avec les Hollandais, bien que ceux-ci ne paraissent nullement sincères et semblent n'avoir d'autre but que de favoriser les troubles dans les provinces fidèles. Il faut mettre à Gravelines une garnison espagnole; dans les autres villes frontières, des Italiens et des Bourguignons ou autres troupes de confiance.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 209, fol. 67.
Publié par Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, p. 546.

28. Madrid, 22 mars 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Guillaume de Steenhuys, conseiller d'État et membre du Conseil privé, a demandé de pouvoir résigner son poste de conseiller privé en faveur de son fils, conseiller au Grand Conseil de Malines. Aytona fera examiner cette requête et donnera son avis (1).

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 107.

29. ....., 24 mars 1634. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Au sujet des instructions du Cardinal-Infant. Le Roi doit donner aux Belges le plus de faveurs possible, afin de mieux les tenir dans sa dépendance. Suit une liste des dignités qui, sous les gouverneurs précédents, étaient à la nomination du Roi et de celles dont la collation peut être laissée au Cardinal-Infant.

Estado, 2048.

(1) Voir la requête de l'intéressé, folio 108.

30. Bruxelles, 28 mars 1634. — *Aytona à Martin de Axpe* (1).

Il a reçu la lettre du secrétaire, datée du 1er mars et fournissant des détails sur la trahison de Wallenstein. On a appris depuis qu'il a été tué. C'est un effet de la bonté divine!

Le prince d'Orange continue de renforcer les troupes envoyées vers Rheinberg. Il fait aussi des préparatifs sur la frontière des Pays-Bas. Crainte d'une prompte entrée en campagne des Hollandais. Si les Français ne s'en mêlent pas, le marquis espère pouvoir résister aux rebelles. Aytona a prescrit à Zelada de revenir aux Pays-Bas avec la moitié de sa troupe, laissant le reste à la disposition des Électeurs de Cologne et de Mayence.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, portefeuille 2289.

31. ....., 30 mars 1634. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil approuve la proposition faite par le président Roose à Olivarès de conférer au marquis d'Aytona le pouvoir de changer les commandants supérieurs et inférieurs. Le Roi se rallie à la consulte (2).

Estado, 2048.

32. Madrid, 6 avril 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

La question de la trêve est bien difficile à résoudre. Il a fallu pourtant la trancher. Le Roi communique la teneur d'un rapport qui lui a été fait d'après les documents venus de Bruxelles, les réponses du duc d'Aerschot et le texte de la consulte du Conseil d'État rendue à ce sujet. Aytona doit examiner le tout avec Roose.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 209, fol. 83.

33. ....., 13 avril 1634. — *Philippe IV au comte de Fuentès et au duc de Feria.*

Le Roi leur annonce qu'il a nommé le marquis de Leganès gouverneur des armes de l'armée d'Allemagne pour assurer le passage d'Italie en Flandre à son frère le Cardinal-Infant.

Estado, 2241.

(1) Secrétaire d'État et de Guerre du Cardinal-Infant.

(2) Voir le texte des pouvoirs accordés ainsi le 30 mars 1634. (*Estado*, 2241.) Le 6 avril, le Roi accorde au marquis le pouvoir de remettre les crimes, même ceux de lèse-majesté. (*Ibid.*)

34. . . . . . , 13 avril 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Le comte de Fuentès sera capitaine général de l'armada de Flandre, si sa présence n'est pas nécessaire à Cambrai.

Estado, 2241.

35. . . . . . , 13 avril 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Le Roi communique au marquis le texte de deux arrêtés qu'il vient de prendre ce même jour, désignant Cordoba comme gouverneur général intérimaire pour l'éventualité de la mort du marquis. Dans le cas où Cordoba disparaîtrait également, il serait remplacé par l'archevêque de Malines, le duc de Lerme, Roose et les châtelains d'Anvers et de Cambrai.

Estado, 2241.

36. Madrid, 15 avril 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Le Roi fait savoir qu'il a remis au duc d'Aerschot un papier contenant trois points : le premier lui demandant quels ont été les conjurés, le cours, les circonstances et le but de la conjuration; le second lui demandant des éclaircissements au sujet de ce qu'il avait dit que si les Pays-Bas ne s'étaient pas révoltés, c'était à lui seul qu'on le devait; le troisième, c'est que le duc a eu des rapports avec des ministres de princes étrangers et qu'il est allé chez des personnes impliquées dans la conspiration. Le duc fournit une première réponse, que le Roi jugea insuffisante. De nouvelles exhortations à dire toute la vérité furent faites alors au duc par le Roi et ses ministres. La seconde réponse du duc, concernant principalement les princes d'Epinoy et de Barbançon, ne satisfit pas davantage le Roi et ses ministres. La troisième réponse ayant été estimée tout aussi insuffisante, le duc et sa suite furent arrêtés. Le Roi a nommé ensuite six conseillers pour instruire le procès. Aytona doit faire parvenir au Roi tous les renseignements qu'il apprendra au sujet d'Aerschot. Le pensionnaire Schotte, envoyé des États, n'a pas été arrêté, mais invité provisoirement à ne pas quitter sa demeure.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 209, fol. 92.
Publié par Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, p. 566.

37. Madrid, 16 avril 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

L'alcade Quinonès, commis à la garde du duc d'Aerschot à la Alameda, a apporté un papier du duc adressé à Olivarès et dont le Roi transmet la copie à Aytona. Celui-ci en déduira qu'il y a lieu d'envoyer au Roi le plus vite possible tout ce qu'il apprendra à ce sujet à Bruxelles. La note du duc d'Aerschot dit que le trouble dans lequel il se trouvait la veille l'a empêché de tout dire. Il avoue avoir été invité par les princes d'Épinoy et de Barbançon et par le comte de Hennin à quitter le service du Roi et avoir eu des rapports avec Gerbier, le résident d'Angleterre. Il donne encore des détails sur la lettre écrite (par Barbançon?) au comte Henri de Berghes, sur son intention de se retirer à Arenberg ou à Namur. Il demande pardon de ne pas avoir révélé tous ces faits en temps utile.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 209, fol. 105.
Publié par Gachard, *op. cit.*, t. II, p. 574.

38. Madrid, 18 avril 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Le Roi envoie au marquis une copie, signée de la main du duc d'Aerschot, de sa déclaration du 16 avril.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 209, fol. 115.
Publié par Gachard, *op. cit.*, t. II, p. 585.

39. Bruxelles, 18 avril 1634. — *Aytona à Martin de Axpe.*

Le marquis est allé en Flandre inspecter les postes particulièrement menacés. Oñate lui a fait part de la décision ultime de l'Empereur. Aytona a été heureux d'apprendre la conclusion de la ligue avec les cantons catholiques suisses et de la paix du duc de Savoie avec la république de Gênes. Le prince Thomas est depuis quelques jours à Namur. On l'installera à Bruxelles avec toute la décence requise.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, portefeuille 2289.

40. Madrid, 19 avril 1634. — *Philippe IV au secrétaire Andres de Rozas.*

Le 24 mars, le Conseil suprême de Flandre avait examiné les instructions données au Cardinal-Infant et estimé que le Roi devait veiller à tenir dans sa

dépendance les vassaux des Pays-Bas. A cet effet, il devait accorder le plus de faveurs possible aux Belges. Cette consulte, nous l'avons vu, est suivie d'une liste des charges *réservées* et *non réservées*, sous les anciens gouverneurs généraux, ainsi que d'une autre mentionnant celles dont on peut laisser la collation au Cardinal-Infant.

Le Roi renvoie la consulte à son secrétaire d'État, après l'avoir approuvée. Il ordonne en même temps de donner à la dépêche la même date que celle de la lettre remise au président Roose et de l'envoyer au président lui-même pour qu'il la montre au marquis d'Aytona. S'il n'y a pas d'inconvénient, on s'en servira quand l'Infant sera arrivé en Belgique; s'il y en a, on les signalera au Conseil qui délibérera à ce sujet.

Estado, 2048.

41. Madrid, 28 avril 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Afin de faire face aux dépenses de sa prison, on retiendra sur le montant des provisions le traitement du duc d'Aerschot. Le marquis devra donner ordre de ne plus le payer aux Pays-Bas. Il soignera aussi qu'on envoie au duc d'Aerschot de l'argent provenant des revenus de sa fortune, car il ne saurait vivre avec le seul produit de son traitement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 209, fol. 117.
Publié par GACHARD, *op. cit.*, t. II, p. 587.

42. Bruxelles, 2 mai 1634. — *Aytona à Martin de Axpe.*

Le prince Thomas est arrivé à Bruxelles. Le marquis envoie au secrétaire la teneur de deux déclarations, l'une imprimée, l'autre manuscrite. Cette dernière ne doit recevoir d'autre publicité que celle qui sera nécessaire pour justifier la conduite du gouvernement espagnol (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, portefeuille 2289.

(1) *Para nuestro descargo.* La première déclaration est rédigée en français. Le texte imprimé est accompagné d'une traduction espagnole manuscrite. Elle est faite au nom d'Aytona. Dans le préambule, il est rappelé que leur loyalisme a poussé les provinces à rejeter les sollicitations qui leur ont été faites afin de les pousser à la trahison, et cela malgré les excitations de certains traitres. De l'avis des Conseils collatéraux et sur l'ordre précis du Roi, Aytona déclare que Philippe IV tient les sujets des

43. Tervueren, 3 juin 1634. — *Aytona au Cardinal-Infant.*

Au sujet de la route à suivre pour se rendre aux Pays-Bas, il semble au marquis que le Cardinal-Infant doit faire des préparatifs de divers côtés, de façon à dépister l'ennemi, et puis se décider au dernier moment (1). La nécessité de la présence du Cardinal-Infant se fait sentir chaque jour davantage. Il faut craindre une jonction des Suédois avec les Hollandais. Nécessité d'agir en union avec l'Empereur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, portefeuille 2289.

44. Madrid, 9 juin 1634. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le marquis d'Aytona a conclu un accord avec le duc d'Orléans, sous réserve de la ratification royale. Il est convenu que le duc ne se réconciliera pas avec Louis XIII sans l'assentiment de Philippe IV et que celui-ci pourra déclarer la

Pays-Bas pour très fidèles, qu'il pardonne à ceux qui pourraient s'être égarés, exception faite pour Epinoy, Barbançon et Hennin, qui ont été condamnés par le Grand Conseil. Ce pardon ne s'étend pas aux étrangers. La deuxième déclaration est rédigée en espagnol; elle est anonyme et dépourvue de préambule. En voici l'analyse : Dieu a permis la découverte des trahisons fomentées en Allemagne contre l'Empereur et le Roi. La perte de Maestricht et d'autres places, en 1632, a provoqué le plus grand trouble et fait naître la crainte d'une ruine totale. On en est venu ainsi à désirer la trêve à tout prix. Le duc d'Aerschot a déclaré à diverses reprises, tant à Isabelle qu'à Aytona, que lui seul avait arrêté une révolution générale. Il n'a voulu ajouter aucun autre détail. Par d'autres sources d'information, on a connu les tractations de diverses personnes et l'intervention de princes étrangers. Le duc d'Aerschot se trouvant à Madrid fut sommé par le Roi de s'expliquer plus clairement; on voulait être mis au courant des particularités de la conspiration et des complices. Le Roi lui a fait poser par écrit trois questions. Malgré les assurances qu'on lui a données, Aerschot n'a pas répondu de façon satisfaisante. Le Roi l'a fait emprisonner. Le lendemain, le duc a envoyé une lettre à Olivarès, déclarant que les questions du Roi l'avaient troublé à ce point qu'il n'avait pu répondre. Depuis lors, après réflexion et ayant fait appel à tous ses souvenirs, il a déclaré que Barbançon, Hennin et Epinoy l'avaient incité à quitter Bruxelles, assurant que tout le monde le suivrait. Aerschot protesta de sa volonté formelle de rester au service de l'Infante. Il ne mit pas celle-ci au courant de ces tractations pour ne pas perdre les inculpés. En agissant ainsi, il avoue s'être trompé, mais de bonne foi, et demande pardon au Roi. Le Roi a prescrit alors à Aytona de faire arrêter les trois inculpés. Barbançon a été pris, Epinoy s'est enfui. On a envoyé le comte de Coupigny procéder à l'arrestation de Hennin, qui était gouverneur de Lille. Il est à craindre que lui aussi se sera enfui. On vient de publier un pardon général. Tout est tranquille. La noblesse et le peuple approuvent la décision royale. On a commencé le procès des coupables.

(1) Le 23 mai, le Cardinal-Infant avait demandé l'avis du marquis sur la meilleure route à suivre pour se rendre aux Pays-Bas. (*Ibid.*)

chose à l'Empereur. Le duc s'engage à se ranger du côté des Habsbourg en cas de rupture avec la France. Le Roi continuera à donner au duc de l'argent et à lui confier des troupes (1). Le Roi communique au Cardinal-Infant la teneur des dispositions qu'il a prises pour la formation d'une armée placée sous la direction nominale de Monsieur et l'autorité réelle du prince Thomas de Savoie. Il a désigné Francisco de Galaretta pour servir de secrétaire au prince Thomas. Le marquis d'Aytona a reçu ordre de faire des instances en Allemagne pour que l'Empereur et le roi de Hongrie mettent une armée à la disposition du duc de Lorraine. Eu égard au peu de confiance qu'on peut avoir en Monsieur, on tâchera de garder la princesse de Lorraine, sa femme, aux Pays-Bas.

Estado, 2241. — *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 210, fol. 354.

45. ....., 15 juin 1634. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet d'une demande formulée par le Père Philippe, capucin de Bruxelles. Le Père voulait quitter Madrid et voyager en Italie, afin de dissiper le bruit répandu qu'il était venu en Espagne pour contrarier le duc d'Aerschot et qu'il était l'auteur de son arrestation. Son passage d'Italie en Flandre pourrait être tenu secret, si on laissait croire qu'il s'était arrêté en Allemagne, à condition toutefois que cela convînt au marquis d'Aytona et au président Roose. On pourrait cacher de la même façon son retour en Espagne.

Le Conseil estime que l'absence du Père se fera vivement sentir en Espagne, vu la connaissance particulière qu'il a de toutes les affaires du duc d'Aerschot. Il convient de le retenir en le tranquillisant par tous les moyens convenables. On pourrait prier le marquis d'Aytona et le président Roose de faire les diligences nécessaires pour recueillir les papiers qui le préoccupent et les lui envoyer en lui ordonnant de former un dossier des pièces concernant la lutte pour Bréda et en lui indiquant les fonctionnaires espagnols à qui il pourrait les transmettre. Il serait libre de retourner à son couvent pour le repos de sa conscience ou de rester secrètement en Espagne. Si le Père veut partir à tout prix, qu'on lui donne un congé de deux mois, après qu'il aura mis en ordre les

(1) On trouve le texte de ce traité, qui fut signé à Bruxelles le 12 mai 1634, en présence du duc de Lerme, de Puylaurens et d'un secrétaire d'Aytona. (*Estado*, 2605.) La conclusion du même traité fait encore l'objet d'une lettre du Roi à Aytona, en date du 2 juin. Il en résulte que l'acte en question avait été examiné au préalable par Roose, l'abbé Scaglia et le prince Thomas. (*Estado*, 2141.)

papiers qu'on lui réclamera et après qu'on lui aura passé les documents concernant le duc d'Aerschot. Quant aux réformes qu'il préconise, il faut demander l'avis du marquis d'Aytona, afin qu'on puisse faire le nécessaire quand celui-ci reviendra de la campagne.

Minute de la consulte dans *Estado*, 2152 (1).

46. Madrid, 18 juin 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Christoval de Benavente (2) a fait savoir qu'il a eu une entrevue avec les fils du comte de Hennin. Ceux-ci lui ont déclaré que leur père était personnellement disposé à se mettre entre les mains de la justice, mais que ses amis le détournaient de ce projet. Il a demandé des instructions, notamment au sujet de l'attitude à prendre vis-à-vis du fils aîné du comte de Hennin, qui voudrait revenir aux Pays-Bas. Aytona doit envoyer un rapport détaillé à ce sujet, faisant connaître d'une façon particulière les griefs allégués contre chacun. Le Roi s'étonne de ce qu'Aytona ne lui écrive plus rien au sujet des conspirés, alors que c'est d'après le conseil d'Aytona qu'on a réglé l'attitude prise à la Cour contre le duc d'Aerschot (3).

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 109.

47. Madrid, 18 juin 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Le Roi donne l'ordre de communiquer aux États généraux (4) le récit des événements qui ont amené l'arrestation du duc d'Aerschot. Malgré tous les avertissements et toutes les planches de salut que le Roi lui a donnés, le duc d'Aerschot s'est obstiné à cacher la vérité sur la conspiration, ce qui a motivé son emprisonnement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 209, fol. 119.
Publié par Gachard, *op. cit.*, t. II, p. 595.

(1) L'original, qui porte la date du 14 juin, se trouve dans la liasse 2048.
(2) Ambassadeur d'Espagne à Paris.
(3) Voir, à la date du 10 juillet, une recommandation du Roi pour le contador Diego de Hernani. (*Manuscrits divers*, reg. 464, fol, 110.)
(4) Ce même jour, le Roi adressa une lettre aux États généraux expliquant, dans les mêmes termes, les causes de l'arrestation du duc. On trouve le texte de cette lettre dans *Secretarias provinciales*, reg. 2626, fol. 45-46, Il est publié par Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, p. 408, d'après le manuscrit des Archives du Royaume *Estatz généraux de 1632*, fol. 254, et du *Recueil des actes des États généraux* des Archives de l'État à Mons, fol. 607.

48. Madrid, 6 août 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Christian Osterhausen, l'agent du duc de Saxe à Madrid, s'est plaint de ce qu'on ait publié la sentence rendue dans le procès du duc contre celui de Neubourg au sujet de la seigneurie de Wynendael. Le marquis doit faire rapport au Roi sur cette question.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 111.

49. Madrid, 6 août 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Sur les communications que le marquis doit faire au prince Thomas de Savoie dans le cas d'une rupture avec la France.

Estado, 2041.

50. Madrid, 7 août 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Le Roi rappelle que précédemment déjà il a entretenu le marquis d'une proposition émanant de Georges Bourray, résidant à Anvers, indiquant le moyen de se procurer incontinent 3,000,000 de florins. Le marquis doit faire examiner cette proposition et récompenser éventuellement l'intéressé. Il agira d'accord avec Roose (1).

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 112.

51. Rothemburg, 9 août 1634. — *Le Cardinal-Infant à Aytona.*

Le Cardinal-Infant a envoyé une délégation composée du marquis de los Balbases, du conseiller Gavarelle et du secrétaire Martin de Axpe, vers le roi de Hongrie, pour demander son assistance. La jonction de l'armée espagnole avec celle de l'Empereur est décidée. Le marquis est invité à envoyer vers le 20 septembre un groupe important de cavalerie sur les confins du Luxembourg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, portefeuille 2289.

(1) Le mémoire de l'intéressé se trouve joint folio 113. La proposition est tentante : le capital ne devra jamais être remboursé, les intérêts s'élèveront à 200,000 florins, mais au bout de quatre-vingts ou nonante années, on pourra cesser de les payer, le capital restant acquis au Roi. Avant de découvrir un secret aussi ingénieux, l'auteur demande à titre de récompense une cédule le désignant comme surintendant de la compagnie qu'on établira, une pension et d'autres faveurs. Le procédé qu'il indiquera pourra être aussi employé dans les autres États de la monarchie. Voir une autre lettre du Roi en date du 14 août (fol. 114) et relative à la même proposition.

52. Madrid, 12 août 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Le Roi envoie la copie des déclarations du duc d'Aerschot ainsi que d'un papier secret que le duc lui a fait remettre. Il ordonne au marquis de continuer son enquête sur la conspiration aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 209, fol. 125.
Publié par Gachard, *op. cit.*, t. II, p. 612.

53. Tirlemont, 17 août 1634. — *Aytona à Martin de Axpe.*

Le marquis après s'être rendu à Anvers est retourné vers Maestricht. On redoute toujours la jonction des Hollandais avec les Suédois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, portefeuille 2289.

54. Lanaeken, 22 août 1634. — *Aytona au Cardinal-Infant.*

Il a reçu la lettre du 9 août à Lanaeken (*Lonack*), à quatre lieues de Maestricht (1). Il approuve la jonction des armées espagnole et impériale. Il enverra la cavalerie demandée à Luxembourg, à moins que d'ici là la guerre n'éclate avec la France. Dans ce cas, les Français seraient occupés en Picardie, où ils paraissent déjà concentrer leurs forces. Il est indispensable que, même après l'arrivée du Cardinal-Infant à Brisach, son armée demeure en contact avec celle du roi de Hongrie, de façon à pouvoir faire face éventuellement à une attaque de la part de Louis XIII. Le Cardinal-Infant a demandé si le Roi avait déjà fait connaître ses intentions au sujet des opérations à entreprendre avec l'armée des Pays-Bas. Il n'y a pas encore d'ordre précis. Le marquis lui-même se trouve près de Maestricht. La nécessité de défendre la côte flamande et plus encore la frontière du Sud cause au marquis de grands soucis. La venue du Cardinal-Infant l'en délivrera.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, portefeuille 2289.

55. ....., 25 août-25 septembre 1634. — *Aytona, Benavidès, etc. à divers.*

Résumé des lettres écrites par le marquis d'Aytona et divers fonctionnaires des Pays-Bas, ainsi que par Christoval de Benavidès, du 25 août au 25 septembre 1634.

(1) Ceci est singulièrement exagéré. Lanaeken est situé à une bonne lieue de Maestricht.

A l'article 6 de ce résumé nous voyons comment on arrêta un lieutenant du prince d'Epinoy qui avait offert 60,000 écus au gouverneur de Namur, pour qu'il livrât la place aux Français et comment cet officier, après son arrestation, avisa le marquis d'Aytona des projets des Français sur les Pays-Bas.

Ce résumé nous fait surtout connaître les intrigues de la France dans nos provinces et la situation militaire de celles-ci.

Estado, 2048.

56. ....., 29 août 1634. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur l'emprisonnement du doyen de Carondelet détenu depuis quatorze mois et sur le duc d'Aerschot.

Estado, 2048.

57. Madrid, 7 septembre 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Le Roi rappelle qu'on a été obligé de mettre en prison Paul Carondelet, frère du doyen Carondelet, et de saisir ses papiers. L'examen de ces documents n'a fait relever aucune charge contre lui. Il n'y a pas moyen de l'accuser de complicité. Le Roi veut que Roose ou le chancelier de Brabant lui fasse incontinent un rapport définitif sur la cause des Carondelet et cela dans une forme telle qu'il y ait moyen de prendre une décision à leur sujet. Voilà quatorze mois que l'intéressé est détenu; il faudrait terminer son affaire en justice.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 116.

58. Namur, 28 septembre 1634. — *Aytona au Cardinal-Infant.*

Félicitations pour la victoire de Nordlingen (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, portefeuille 2289.

59. ....., 29 septembre 1634. — *Instructions spéciales et secrètes données par Philippe IV à Aytona.*

Le marquis sait que le Roi a envoyé le Cardinal-Infant, son frère, aux Pays-Bas pour répondre aux vœux des populations. Le plus sûr garant de la fidélité

(1) Une lettre semblable est envoyée le même jour au secrétaire Martin de Axpe.

avec laquelle l'Infant s'acquittera de sa charge est l'amour que le Roi lui porte. L'Infant doit suivre les avis du marquis et ne pas permettre qu'on les critique. Il le soutiendra en public et en particulier, afin que personne ne songe à s'interposer entre eux. Si, par hasard, l'Infant repoussait ses conseils dans des questions où la conservation des États et de l'armée de Flandre fût en jeu, Aytona lui rappellerait ses obligations envers la Couronne. Si ses observations restaient sans effet, il ouvrirait la lettre jointe à ses instructions et s'en servirait avec l'énergie et la prudence que commandent la fidélité à laquelle il est tenu en vertu de ses fonctions Aytona ne procédera à aucun changement de gouverneurs de places fortes sans l'autorisation du Roi; en cas d'urgence, il ne fera que des nominations provisoires. Il tâchera de vivre en bons termes avec les hauts fonctionnaires qui doivent intervenir dans les questions politiques et militaires. Leurs opinions peuvent être différentes, mais ils ne doivent avoir qu'une volonté pour assurer le service du Roi. Aytona doit s'efforcer de plaire à l'Infant, affecter d'être son subordonné, car son frère souffrirait d'entendre dire que le marquis est indépendant de lui. S'il doit se conformer aux décisions du marquis, lui seul cependant a la parole. Aytona doit se renseigner au sujet des négociations ou des correspondances entretenues par les amis et les ennemis de la Couronne. Il doit éviter les dépenses militaires superflues, afin que le soldat ne manque de rien, et seconder l'Infant dans l'exécution des ordres rigoureux qui lui ont été donnés à cet effet, en lui représentant les dangers qui résulteraient d'un affaiblissement de l'armée.

Section des manuscrits de la Bibliothèque du British Museum, Add. 14007 f. 113.

60. Madrid, 29 septembre 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Si le Roi attend de si bons effets de la nomination du Cardinal-Infant aux Pays-Bas, c'est parce qu'il a placé auprès de lui le marquis d'Aytona. Aussi il a recommandé à son frère de suivre les avis du marquis dans les questions militaires. Aytona doit seconder l'Infant et le laisser maître de tout afin de ne pas le dégoûter du pouvoir. Mais si dans des cas graves, quand la sûreté des Pays-Bas ou même d'une place forte est en jeu, le Cardinal ne se conformait pas aux ordres du marquis et ne tenait pas compte de ses observations, le marquis prendrait les mesures nécessaires, en marquant à l'Infant le déplaisir

que le Roi aurait de sa désobéissance. Et si cette désobéissance pouvait entraîner la perte des Pays-Bas ou d'une place forte, les décisions du marquis auraient force de loi et les maîtres de camp, les gouverneurs des châteaux-forts, comme les autres chefs militaires seraient tenus de lui obéir (1).

Section des manuscrits de la Bibliothèque du British Museum, Add. 14007.

61. Madrid, 9 octobre 1634. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Juan de Necolalde négocie en Angleterre avec Charles Ier et ses ministres en vue d'arriver à la conclusion d'un traité de navigation. Il convient que le Cardinal-Infant soit mis au courant de ces tractations. Le Roi lui envoie copie des dernières instructions qu'il a données à Necolalde (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 11.

62. Madrid, 12 octobre 1634. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Sur les opérations éventuelles des deux armées espagnoles dans le cas où elles opèrent leur jonction. Après avoir dégagé Brisach, ces armées auront à marcher contre l'ennemi; elles tenteront de l'accabler ou de pénétrer en Saxe pour soumettre le pays. Ensuite on pourra conclure la paix et procéder à l'élection d'un roi des Romains. C'est là un programme difficile, le Roi le reconnaît, mais dont l'exécution n'est pas impossible.

Estado, 2241. — *Secrétairerie d'Etat et de Guerre,* reg. 211, fol. 45.

63. Madrid, 12 octobre 1634. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Pouvoir donné au Cardinal-Infant par Philippe IV, afin de conclure une ligue avec l'Empereur, le roi de Hongrie et les autres princes allemands.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 209, fol. 138.

(1) Un duplicata de cette lettre fut envoyé le 18 novembre. La lettre elle même, comme le texte des instructions secrètes, portait le contreseing du secrétaire Geronimo de Villanueva.

(2) Voir en annexe une lettre du Roi à Necolalde, envoyée le même jour (fol. 12 et suiv.).

64. Madrid, 12 octobre 1634. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Félicitations et remerciements pour la victoire de Nordlingen. Elle est due aux efforts du Cardinal-Infant et du roi de Hongrie. Le Cardinal-Infant peut disposer de sept titres de chevalerie et de pensions ecclésiastiques à concurrence de 3,000 ducats, pour récompenser ceux qui se sont particulièrement distingués.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 43.

65. . . . . . , 14 octobre 1634. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil vote des remerciements au marquis d'Aytona pour l'activité qu'il a montrée à la guerre et l'habileté avec laquelle il a prévenu la trahison de certains vassaux. Mais à côté des nouvelles relatives à ces événements, il en envoie d'autres très inquiétantes au sujet des entreprises du roi de France et des intelligences que ce monarque cherche à se ménager par l'intermédiaire du prince d'Epinoy à qui il offre de l'argent pour qu'il corrompe les commandants des places fortes et leurs soldats. On peut craindre que les Français excités par la victoire n'en arrivent à quelque extrémité pour soutenir leurs alliés, ce qui est un grand sujet d'inquiétude.

Le comte-duc Olivarès est donc d'avis qu'il faut pourvoir à la défense des places fortes.

Estado, 2048.

66. Absdorf (probablement Halsdorff), 17 octobre 1634. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Malgré les instances du roi de Hongrie, le Cardinal-Infant s'est décidé à exécuter les ordres précis du Roi et à se rendre aux Pays-Bas. Récit du voyage. L'Infant vient d'arriver au Rhin. Il a reçu des envoyés des Électeurs de Mayence et de Cologne. Il continue sa route dans la direction de la Meuse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 51.

67. Saint-Laurent, 29 octobre 1634. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les dépenses de luxe ont augmenté de beaucoup les frais de la guerre. Il convient que le Cardinal-Infant donne le bon exemple. Il se conduira

modestement lui-même et réduira le train de sa maison. Il lui est interdit d'accorder aux officiers supérieurs la permission de retourner en Espagne pendant l'hiver. Ils doivent rester dans les quartiers avec la troupe.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 70.

68. Saint-Laurent, 30 octobre 1634. — *Philippe IV à Aytona.*

Ordre d'envoyer sans retard les traductions des documents relatifs à l'enquête faite par le marquis au sujet du duc d'Aerschot et les renseignements qu'il aurait sur lui.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 209, fol. 140.
Publié par GACHARD, *op. cit.*, t. II, p. 614.

69. Bruxelles, 8 novembre 1634. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

A son arrivée à Juliers, les majordomes de l'infante Isabelle sont venus le saluer et lui ont demandé d'être admis à son service. Le Cardinal-Infant a décidé d'y consentir et a donné ordre au marquis d'Aytona de recevoir le serment de fidélité de ces seigneurs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 78.

70, Bruxelles, 8 novembre 1634. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le prince de Neubourg a fait ses confidences à Juan de Benavidès, dans le but de les transmettre au Cardinal-Infant. Il a déclaré qu'il voulait vivre et mourir au service de la maison d'Autriche et se séparerait de son père dans le cas où celui-ci s'écarterait de cette voie. On sait que les Français souhaitent le mariage de ce prince avec la seconde fille du duc de Mantoue. Il convient en tout cas de le maintenir dans ses bonnes dispositions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 84.

71. Madrid, 20 novembre 1634. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi remercie son frère d'avoir exécuté à la lettre ses ordres en se rendant incontinent aux Pays-Bas. Il a appris aussi le départ de Monsieur.

Pour les négociations d'Allemagne, le Cardinal-Infant pourra s'adresser aux diplomates espagnols qui s'y trouvent : Oñate, Castaneda et Saavedra. Pour mettre son frère au courant des décisions qu'il a prises quant aux opérations militaires à effectuer en Allemagne et aux secours à fournir à l'Empereur, Philippe lui communique le texte d'une lettre qu'il vient d'écrire à Oñate.

Le Cardinal-Infant doit s'efforcer de loger hors du territoire des Pays-Bas, c'est-à-dire en Westphalie et dans le pays du duc de Neubourg, les troupes qu'il a amenées avec lui et celles qui ont été levées par le prince Thomas de Savoie. Il y aura moyen de constituer une armée de 30,000 hommes. Elle sera commandée par le prince Thomas, mais sous la direction du Cardinal-Infant. Le comte de Feira (1) et Don Philippe de Silva exerceront les fonctions de maître de camp général et de capitaine général de la cavalerie. Cette armée pourra être employée éventuellement aux opérations d'Allemagne.

Il faut avoir soin de la flotte. Le conseiller Gavarelle est nommé surintendant de la flotte, le marquis de Fuentès (2) en sera général et le marquis de Lede amiral. Rivera doit revenir en Espagne. Le marquis d'Aytona reçoit le titre de gouverneur des armes et le duc de Lerme sera maître de camp général, sous les ordres du gouverneur des armes. L'Infant doit partir en campagne avec 20,000 fantassins et 6,000 cavaliers. Il s'efforcera de s'emparer de Ruremonde et Venlo, bloquera Maestricht et s'avancera sur Grave. Il entreprendra ensuite en commun avec le prince Thomas une attaque contre la Frise. Le plan est difficile, mais non impossible à exécuter. Il faut s'efforcer de rester en paix avec la France et faire connaître cette intention à Marie de Médicis et à Louis XIII.

Les postes de châtelains d'Anvers et de Cambrai sont les plus importants. Il faut les conserver à Feira et Fuentès. Luis de Benavidès fera l'intérim à Cambrai, tout en gardant la propriété du gouvernement de Dunkerque. L'Infant désignera un intérimaire pour Anvers.

Philippe de Silva commandera l'armée mise à la disposition du roi de Hongrie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 142.

(1) Châtelain d'Anvers.
(2) Châtelain de Cambrai.

72. Madrid, 20 novembre 1634. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Envoi de provisions pour l'armée et la flotte (1). Conformément aux ordres du Roi, il doit y avoir à Bruxelles une caisse à trois clefs, dans laquelle on enferme le montant des provisions. Il vaudrait mieux porter le nombre de clefs à quatre, confiées respectivement à Aytona, Roose, le veedor et le pagador général. Recommandation de veiller à la plus stricte économie. Tous les trois mois, on doit envoyer au Roi un rapport sur les dépenses militaires et les dépenses secrètes. Il faudra bientôt exécuter les réformes décidées dans l'organisation de l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 132.

73. Madrid, 20 novembre 1634. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant doit envoyer les comptes des dépenses faites depuis la mort d'Isabelle jusqu'à la fin de cette année, sur le subside que les provinces accordaient à l'Infante. A l'avenir, Don Ferdinand jouira de ce subside. Le pagador général de l'armée sera sans doute déjà arrivé. Le pagador de la flotte et le veedor Louis de Guevara ont reçu ordre de regagner leur poste. Parmi les effets envoyés pour les provisions, il y a 180,000 ducats destinés au duc d'Orléans. De ceux-ci, on prendra 4,000 ducats par mois pour la duchesse, sa femme. Il faut tâcher d'écarter la princesse de Phalsbourg. Recommandation de soigner pour l'augmentation de la flotte. On doit éviter de froisser les Napolitains dans la question des avant-gardes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 129.

74. Madrid, 20 novembre 1634. — *Philippe IV au comte d'Oñate.*

Le départ du duc d'Orléans et l'arrivée aux Pays-Bas du Cardinal-Infant ont été pour le Roi une occasion de prendre de nouvelles dispositions. On ne saurait le faire sans tenir compte des négociations entamées avec l'Empereur par Oñate. Celui-ci doit s'efforcer de mettre sur pied une alliance dirigée contre les Français et les Hollandais. La question la plus importante est celle des ressources financières. Le Roi a fait faire des provisions en vue de l'entretien de 10,000 hommes de troupes allemandes que l'Empereur devrait mettre à sa

(1) Voir le montant des effets envoyés (reg. 211, fol. 155).

disposition. Ces troupes seraient commandées par des officiers du Roi. On a exécuté les réformes nécessaires dans l'armée des Pays-Bas; on y a fait procéder à de nouveaux recrutements. Le Roi a veillé à l'envoi des provisions nécessaires. Il a désigné les officiers supérieurs destinés à exercer les commandements. Le comte doit rester en communication sur toutes ces questions avec le Cardinal-Infant.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 145.

75. Madrid, 21 novembre 1634. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Envoi de nouvelles instructions concernant les réformes à opérer dans l'administration militaire. Il est prescrit notamment de changer chaque année les garnisons des places fortes, d'interdire aux châtelains de cumuler leurs fonctions avec celles de capitaines. Il faut conserver l'intégralité de sa solde à Manuel de Portugal. Il semble qu'il y a trop d'employés dans les secrétaireries, les veedories et les contadories; beaucoup ne donnent pas satisfaction. Le Cardinal-Infant fera faire l'inspection de ce personnel par un inspecteur qu'il désignera d'accord avec Aytona et Roose. Le secrétaire Pedro de San Juan doit rendre compte des crédits qui ont été mis à sa disposition. Le veedor général intérimaire Christoval de Almiron (1) recevra 60 écus par mois pendant la durée de son intérim. Il faut conserver au veedor général le droit de désigner lui-même ses subordonnés. Il est nécessaire d'empêcher les fraudes qui se commettent en falsifiant les effectifs. Le budget des *gastos secretos* doit être fixé à 2,000 ducats par mois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 157. — *Estado,* 2141.

76. Madrid, 23 novembre 1634. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le baron de Rochars, envoyé de Marie de Médicis, a remis au Roi un écrit par lequel la Reine-mère se lamente sur le sort de ses deux fils qui sont livrés à Richelieu et demande qu'on continue à l'aider. Le Roi a fait répondre de belles paroles. Il communique au Cardinal-Infant le texte d'une consulte que lui a faite à ce sujet le Conseil d'État et aux conclusions de laquelle il se

(1) Voir, à la date du 13 janvier 1635, une recommandation du Cardinal-Infant en faveur de ce personnage. (*Secrétairerie d'État et de Guerre,* reg. 212, fol. 55.)

rallie (1). C'est au Cardinal-Infant à déterminer le montant de la pension mensuelle à payer à Marie de Médicis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 168.

77. Bruxelles, 2 décembre 1634. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les Carmélites déchaussées de Bruxelles ont fait rapport au Cardinal-Infant au sujet de la vie exemplaire de la Mère Anne de Jésus. Il voudrait que le Roi appuyât les instances qu'elles font pour faire déposer à Rome le corps de cette vénérable Mère et procéder à l'enquête requise en vue de sa béatification (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 214.

78. . . . . . , 6 décembre 1634. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi l'avise des instructions qu'il a données au comte d'Oñate, son ambassadeur en Allemagne, après avoir vu les articles patents et secrets du traité d'alliance conclu avec l'Empereur.

Estado, 2241.

79. Bruxelles, 24 décembre 1634. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Don Ferdinand répète que le motif principal qui l'a poussé à se rendre aux Pays-Bas est le désir de se conformer aux ordres du Roi. Il lui paraît peu probable que l'Empereur veuille mettre à la disposition du Roi les 10,000 hommes dont Philippe parle dans sa lettre du 20 novembre. Il serait plus pratique de faire procéder à des levées au nom du Roi. Ces formations nouvelles pourraient être jointes à celles du prince Thomas et opérer en commun en Westphalie. En tout cas, il faudra beaucoup d'argent pour payer toutes ces troupes. Or, le pays est ruiné. Il ne faut pas compter faire des levées en Westphalie; toute cette région est occupée par l'ennemi, à l'exception de Munster. Le duc de Neubourg traite avec la France. Les troupes que le Cardinal-Infant a amenées ont été envoyées au secours du roi de Hongrie.

(1) Voir, en annexe (reg. 211, fol. 169), un extrait de cette consulte. Le même jour, le Cardinal-Infant recommande au Roi Juan de Benavidès y La Cerva, administrateur général de l'hôpital militaire de Malines (fol. 208).

(2) Voir une deuxième lettre relative à cet objet, en date du 13 décembre (fol. 271).

Le Cardinal-Infant attendra le printemps pour prendre une décision au sujet des opérations à effectuer dans le pays de Ruremonde, Venlo et Grave. On a notifié au prince Thomas la faveur que le Roi lui a faite. Au surplus, le Cardinal-Infant s'efforcera d'observer au mieux les ordres transmis par la lettre royale du 20 novembre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 398.

80. Bruxelles, 24 décembre 1634. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Don Ferdinand a reçu la lettre du Roi, datée du 23 novembre, relative aux affaires de Marie de Médicis et de Monsieur. Il ne trouve guère praticables les principales propositions faites au Roi par le Conseil d'État. La reine d'Angleterre n'a d'autre intention que de réconcilier sa mère avec Louis XIII. Le duc d'Elbœuf a fait et fait encore le plus grand mal à Bruxelles. Marie de Médicis ne veut pas recevoir la duchesse d'Orléans dans sa maison. Il n'y a pas moyen de convaincre cette dernière de se retirer dans un couvent. On s'efforce de trouver une maison pour loger à la fois la princesse de Phalsbourg et sa sœur. On ne peut songer à faire partir la princesse, car ce serait froisser les ducs de Lorraine et les rejeter dans les bras de Richelieu. Il vaudrait encore mieux que la duchesse d'Orléans se rendît spontanément en France.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 406.

81. Bruxelles, 24 décembre 1634. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant se plaint de n'avoir pas de provision pour le service de sa maison. Les correspondants anversois de Carlos Strata ont refusé de payer les effets qu'on leur a présentés sous prétexte qu'ils n'ont pas d'ordres. Il a demandé l'avis d'Aytona et de Frère Jean de Saint-Augustin sur les procédés à employer pour faire face aux besoins pressants. Sur leur conseil, il a pris l'argent nécessaire sur les crédits de l'armée d'Alsace.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 409.

82. Bruxelles, 24 décembre 1634. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On vient de recevoir les actes de nomination des chefs de la flotte. Par contre on n'a aucune instruction à leur donner. Le conseiller Gavarelle prétend que

lors de son séjour à Madrid on s'est mis d'accord sur certains points développés dans un mémoire que le Cardinal-Infant transmet au Roi avec prière de faire connaître sa décision (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 411.

83. Bruxelles, 24 décembre 1634. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le duc de Neubourg est venu voir le Cardinal-Infant. On a voulu éviter qu'il se rencontre avec le prince Thomas qui loge au palais, c'est pourquoi on l'a invité à s'arrêter à Tervueren où le Cardinal-Infant s'est rendu aussi. Le duc a exposé l'objet de sa visite. Du côté du roi de France, on lui fait de multiples ouvertures; on lui offre protection; on fait voir les préparatifs du monarque français. Malgré tout, le duc ne peut se décider à quitter le parti de l'Espagne sans avoir au préalable eu une entrevue avec le Cardinal-Infant. Ce dernier déclare que, pour lui, Neubourg ne vise qu'une chose, voir s'il ne peut obtenir une bonne somme d'argent. Si on ne lui donne pas satisfaction, il passera de l'autre côté. Le Cardinal-Infant promet de donner plus de détails ultérieurement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 211, fol. 415.

84. Madrid, 19 janvier 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet du commandement confié au prince Thomas de Savoie, qui doit rester, en tout état de cause, le subordonné du Cardinal-Infant (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 57.

(1) Le mémoire de Gavarelle se trouve en annexe (fol. 412). Il établit en principe que la flotte devra disposer de crédits spéciaux bien distincts du budget de l'armée. Il définit les pouvoirs du capitaine général. Il insiste sur la nécessité d'entretenir de bons rapports avec les commerçants, d'extirper les abus constatés précédemment. Il préconise les mesures à prendre pour le partage des prises. Il propose de défendre l'octroi de passeports à des navires ennemis. Il insiste sur la nécessité de terminer promptement les procès d'ordre maritime. Il supprime l'appel à l'amirauté de Bruxelles des causes relatives aux prises et jugées à l'amirauté de Dunkerque, pour ne plus laisser subsister que la procédure en revision. Il veut faire attribuer aussi à l'amirauté de Dunkerque la connaissance des procès criminels concernant le personnel de la flotte.

(2) On trouve, à la date du même jour, une autre lettre relative au même objet (reg. 212, fol. 59) et un acte par lequel Philippe IV révoque le prince Thomas dans le cas où il désobéirait aux ordres du Cardinal-Infant. (*Estado,* 2049.)

85. Bruxelles, 23 janvier 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'évêque de Gand prétend savoir que plusieurs membres du gouvernement hollandais sont disposés à conclure un arrangement avec le Roi. L'évêque semble tout enclin à se charger des négociations. Le Cardinal-Infant lui a fait donner une réponse évasive. Il voudrait recevoir des ordres précis du Roi pour le cas où cette affaire prendrait une tournure sérieuse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 62.

86. Bruxelles, 23 janvier 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Don Ferdinand envoie copie des ordres qu'il a donnés en vue de la réforme de l'armée. Celle-ci sera exécutée conformément à la volonté royale. On sait que le prince d'Orange a fait des levées pour renforcer son armée. Les effectifs de l'armée du Roi vont en diminuant. Le Cardinal-Infant observera strictement les ordres qui lui ont été donnés quant à la réduction des effectifs, encore que le moment ne soit pas propice à pareille réduction.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 64.

87. Bruxelles, 26 janvier 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Par une lettre du 2 janvier, le Roi avait demandé un rapport au sujet de la composition de la flotte de Dunkerque, en insinuant qu'elle pourrait effectuer sa jonction avec l'escadre espagnole et éventuellement attaquer les côtes françaises. Le Cardinal-Infant devait faire l'inspection de la flotte et assurer ses approvisionnements. La même lettre prescrivait d'exécuter la réforme de l'armée, en se mettant d'accord à ce sujet avec Aytona, Roose, Lerme, Fuentès et Feira.

Au sujet de la flotte, le Cardinal-Infant s'informera auprès de Gavarelle. La réforme a été exécutée suivant les ordres du Roi. Il faut veiller à maintenir des effectifs de cavalerie suffisants, particulièrement en vue d'une rupture éventuelle avec la France.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 66.

88. Bruxelles, 5 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les lettres du Roi et d'Oñate, datées respectivement des 5 et 6 décembre 1634, ont mis le Cardinal-Infant au courant de la teneur de la ligue conclue avec l'Empereur. Aytona et Juan de Saint-Augustin ont reçu ordre de faire connaître leur sentiment à ce sujet et le Cardinal-Infant transmet leur consulte à Madrid (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 78.

89. Bruxelles, 5 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a vu tous les papiers envoyés le 8 décembre 1634 par le Roi au sujet des soupçons à l'égard du prince Thomas. Aytona et Juan de Saint-Augustin ont reçu ordre d'examiner ces documents et de faire connaître leur avis. Le Cardinal-Infant communique le texte de la consulte qu'ils ont rendue. On a fait remettre au président Costa la lettre du comte-duc lui donnant le conseil de se rendre à Madrid. Il a protesté de son intention de rester fidèle au Roi, malgré les tentatives de Richelieu (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 82.

90. Bruxelles, 5 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'ambassadeur du roi de France ayant quitté Madrid, le Roi, par une lettre du 9 décembre 1634, a chargé le Cardinal-Infant de tirer de cet acte les

(1) La consulte est datée du 2 janvier. Les avisants considèrent que la conclusion de la ligue avec le duc de Bavière serait bien utile. Il leur semble que la personne du prince Thomas ne convient guère pour commander l'armée, d'autant plus qu'il est frère du duc de Savoie et a épousé une Française. Les Allemands pourraient soupçonner qu'il a de mauvaises intentions. Le comte Jean de Nassau est, lui aussi, suspect. De même, le comte d'Emden doit être écarté. Par contre, le comte Jean Cerbellon a toutes les qualités requises et ni Deodati ni Bec refuseront de se mettre sous ses ordres. Le Cardinal-Infant déclare se rallier à ces conclusions. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 212, fol. 80.)

(2) Le texte de la consulte de la Jointe se trouve au folio 84. Les avisants proposent de remettre à Costa la lettre d'Olivarès et de demander au Roi de retenir à Madrid ce même Costa.

conclusions en ce qui concerne l'attitude à prescrire à Benavente, ambassadeur de Philippe IV à Paris. De l'avis d'Aytona et de Juan de Saint-Augustin, le Cardinal-Infant s'est décidé à attendre une décision ferme du Roi, avant de donner les instructions nécessaires à Benavente (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 87.

91. Bruxelles, 5 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du duc de Neubourg. Le Cardinal-Infant a chargé Roose de s'aboucher avec le duc, d'écouter ses plaintes et de lui donner satisfaction. Le Roi pourra juger de la situation par le rapport du chef-président, joint à la présente (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 90.

(1) Le texte de la consulte de la Jointe, datée du 2 janvier, se trouve folio 89. La Jointe considère que le fait de rappeler l'ambassadeur du roi de France à Madrid sans lui donner de successeur implique la nécessité du rappel de Benavente. Toute autre attitude serait considérée comme une faiblesse.

(2) Le rapport autographe de Roose se trouve folio 92. Les Suédois ont promis à Neubourg de respecter la neutralité de ses États, à condition que l'Empereur, le Roi et la Ligue en fassent autant. Le Cardinal-Infant doit déclarer à Neubourg s'il peut accepter cette convention ou s'il doit s'en tenir à l'accord conclu à Hasselt. Dans ce dernier cas, on devrait augmenter le montant du subside qui lui est donné et soigner pour l'approvisionnement de son armée. Louis XIII a fait faire aussi des propositions à Neubourg, lui offrant notamment un subside de 200,000 florins par an. Richelieu a même fait savoir que Neubourg pourrait servir de médiateur pour la paix universelle. Le duc demande, en outre, certaines satisfactions d'ordre honorifique. Il désire qu'on réprime les excès commis dans ses États par la soldatesque espagnole.

Le Cardinal-Infant juge étrange la conduite de Neubourg qui désire rester neutre jusqu'à ce que les événements aient pris une tournure décisive et entretemps profiter d'un subside de l'Espagne. Il a refusé de donner à Neubourg la moindre subvention avant d'avoir reçu des ordres formels du Roi. On sait de source sûre que les Suédois et les Français font des efforts pour le gagner. Peut-être ferait-on bien de lui déclarer que s'il passe de leur côté, le Roi le traitera comme il le mérite.

Il y a peu d'apparence de la paix universelle. On a pourtant donné à Neubourg des lettres de recommandation adressées à cet effet à l'Empereur. Il convient que le Roi remette cette affaire au Cardinal-Infant. Au sujet des questions de préséance, on a donné au duc des réponses vagues.

La question du logement des troupes espagnoles dans les États du duc a été confiée à l'examen du Conseil d'État belge.

92. Bruxelles, 5 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Tandis que le Cardinal-Infant se trouvait à Gravelines, un serviteur de Marie de Médicis vint lui dire que dès son retour à Bruxelles la Reine désirait l'entretenir au sujet de la princesse de Phalsbourg. Cette dernière, de son côté, est venue se plaindre des mauvais traitements qu'elle a essuyés de la part de Marie de Médicis. Lorsque le Cardinal-Infant est allé rendre visite à la Reine, celle-ci s'est lamentée sur la conduite de la princesse. Il n'y a pas moyen de connaître la vérité exacte. Ces dames sont l'une et l'autre très emportées (1). Il est très difficile de les contenter toutes deux. En plus, les Français sont très impopulaires ici. Le prince Thomas a refusé de s'entremettre pour arriver à la réconciliation des intéressées. On fera de nouvelles instances auprès de lui. La duchesse d'Orléans se plaint de ce que sa belle-mère cherche à se réconcilier avec Richelieu en la maltraitant. Elle sollicite la protection du Roi. Le Cardinal-Infant l'a fait consoler et lui a conseillé de se montrer toujours soumise à la Reine mère.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 98.

93. Bruxelles, 5 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant s'est décidé à destituer le gouverneur de Gravelines, dont la conduite était suspecte. On a appris qu'à Paris on considérait cette place comme acquise aux Français. D'autre part, on racontait que le prince d'Orange aurait déclaré qu'au mois de février il pénétrerait dans les Pays-Bas. Le Cardinal-Infant a donné ordre à Aytona de s'installer à Gravelines. Il y est allé lui-même dans la suite. Il y a établi comme gouverneur le maître de camp Triest, homme de confiance; il a fait changer la garnison. Il a ensuite ramené avec lui le gouverneur contre qui on fera une enquête. On cherchera à savoir s'il a eu des intelligences avec les Français. C'est en tout cas un incapable, ne convenant nullement pour le poste qu'il occupait.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 103.

(1) *Estan ambas muy colericas.*

94. Bruxelles, 5 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'Électeur de Cologne a envoyé un agent à Bruxelles pour représenter les dangers que court la ville de Munster, dépourvue de vivres et de munitions. A défaut d'un prompt secours, ce sera la perte de toute la Westphalie. L'Électeur lui-même, étant donnée son indigence notoire, ne saurait faire face aux nécessités. Il demandait donc un secours de 20,000 ducats.

Il est indispensable de conserver l'appui des Électeurs. Si ceux-ci se cantonnaient dans la neutralité ou prenaient le parti de la France, la dignité impériale serait perdue pour les Habsbourg et passerait à un rival. Ce serait aussi la perte des Pays-Bas. Le Cardinal-Infant a résolu de continuer l'assistance ordinaire à l'Électeur de Mayence. Il a envoyé 8,000 ducats à celui de Cologne de façon à ce qu'il puisse venir en aide à la ville de Munster.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 105.

95. Bruxelles, 5 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le pagador Vincent Escorza, qui réside à Cologne, a demandé des ordres pour savoir s'il devait continuer à payer à l'Électeur de Cologne le subside ordinaire de 5,000 écus par mois. Le Cardinal-Infant a prescrit de continuer le paiement du subside ordinaire. L'Électeur ne sait où se retirer. On n'a pu reconquérir encore qu'une très petite partie de ses États et elle est occupée par l'armée impériale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 109.

96. Bruxelles, 5 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Philippe IV a donné ordre de faire des représentations au résident du roi d'Angleterre à Bruxelles, parce que les Hollandais avaient, du consentement de Charles Ier, pris dans les ports anglais des navires de la flotte de Dunkerque. Le Cardinal-Infant donnera suite à cet ordre et avisera le Roi du résultat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 111.

97. Bruxelles, 5 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les troupes espagnoles confiées au comte Philippe de Mansfeld sont en complète débandade. Cela provient de causes multiples, principalement de l'incapacité du lieutenant général Pablo Dentici. Un de ses subordonnés le capitaine Augustin de Silva a envoyé un rapport significatif au secrétaire Martin de Axpe. Le Roi devrait prendre des mesures énergiques (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 113.

98. Bruxelles, 5 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a pu se procurer un extrait d'une lettre datée de Pernambouc, le 14 octobre 1634, adressée aux directeurs de la Compagnie des Indes Orientales et fournissant des indications au sujet des affaires du Brésil. Le Cardinal-Infant en donne communication au Roi (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 126.

99. Bruxelles, 5 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Marie de Médicis prétend que le Roi a prescrit de lui payer mensuellement 2,000 écus en plus des 10,000 écus de pension ordinaire. Le Cardinal-Infant a fait mettre cet ordre à exécution et envoie à Madrid le mémoire remis à cet effet à Martin de Axpe par la Reine mère (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 122, fol. 130.

(1) Voir en annexe ce rapport daté du 6 juin (fol. 117) et une lettre de Philippe de Mansfeld du 8 janvier (fol. 115).

(2) Le document se trouve en annexe (fol. 128). Il y est dit que, si on envoie de prompts secours, il y aura moyen de s'emparer de toute la côte orientale du Brésil. L'île de Tamaraca est à l'heure actuelle entièrement cultivée par des Hollandais. On estime que ce pays est plus fertile que la Hollande. D'autres postes importants ont été pris récemment, entre autres le cap Saint-Augustin. Les pirates hollandais font d'abondantes prises.

(3) Voir le rapport en annexe (fol. 152).

100. Bruxelles, 15 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des réformes à exécuter dans l'administration militaire, conformément à la lettre du Roi du 24 décembre 1634. Le nombre de lieutenants de maître de camp général, fixé à deux par le Roi, est insuffisant pour faire face à tous les besoins. Il n'y a pas moyen d'exécuter sur le champ la décision royale de confier à des alfères les postes de sergents-majors des diverses places fortes. Le Roi veut limiter à quatre le nombre d'officiaux de la secrétairerie de guerre. Le Cardinal-Infant a amené avec lui cinq officiaux, dont un chargé des traductions et, en plus, Diégo de la Torre comme official major. Tout ce personnel a fort bien servi à Barcelone, à Milan et en cours de route. Il n'est pas désirable de congédier qui que ce soit. Le nombre des attachés à la secrétairerie de guerre ne saurait être inférieur à quatre; il faut trois employés à la secrétairerie d'État. Il convient que tous ces gens disposent de ressources suffisantes. Suivant les ordres du Roi, on ne paie plus rien à Pedro de San Juan. On refuse également au personnel tout congé pour se rendre en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 146.

101. Bruxelles, 15 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a fait part à son frère des négociations entreprises en Allemagne, en vue d'entraîner le Pape et d'autres princes à accéder à la ligue conclue entre Ferdinand II et Philippe IV. Oñate a reçu ordre de rédiger à ce sujet un rapport destiné à Necolalde et de remettre ce rapport au Cardinal-Infant. D'autre part, celui-ci ne peut envoyer le document en question à son destinataire avant de savoir ce qui s'est passé à Rome. Au surplus, il doit faire connaître au Roi son sentiment sur ces tractations.

Le Cardinal-Infant est fermement décidé à se conformer aux ordres donnés. Mais il croit que ni le Pape, ni le roi d'Angleterre n'accèderont à la ligue. On sait que le Pape a déjà fait des instances à Vienne pour qu'on renonce à ce projet. En outre, il est peu probable que Charles Ier abandonnera le parti des protestants allemands dont il a toujours été l'allié.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 150.

102. Bruxelles, 15 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a décidé que le prince Thomas de Savoie serait en tout aux ordres du Cardinal-Infant et qu'on le destituerait du commandement des armes à la moindre désobéissance. Don Ferdinand assure que le prince est plein de bonne volonté. On ne lui a pas fait connaître les prescriptions royales, de peur qu'il ne s'en offusque. On n'en fera usage qu'en cas de nécessité.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 152.

103. Bruxelles, 15 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des opérations militaires à entreprendre. Le prince Thomas avait proposé de pénétrer en France. Philippe IV prétend qu'il vaut mieux diriger le principal effort contre les Hollandais. Il rappelle que par le passé, lorsqu'on a pénétré en France, on a chaque fois éprouvé des revers du côté du Nord. D'autre part, l'action des flottes militaires et les diversions qu'on a décidé de faire tiendront les Français en respect. En dernier ressort, on pourrait employer contre eux l'armée du Rhin. Le Roi désire souverainement que le Cardinal-Infant entre en campagne avec 30,000 hommes. Il doit entreprendre le siège d'une place forte, tout en laissant disponible une partie de son armée qui observera les desseins de l'ennemi. Ses efforts combinés avec ceux du prince Thomas amèneront de bons résultats.

Le Cardinal-Infant se rallie à cette manière de voir. Il insiste pourtant sur la difficulté qu'il y a de réunir une armée de 30,000 hommes. On ne peut d'aucune façon compter sur les troupes de Neubourg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 154.

104. Bruxelles, 15 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet de la mobilisation de l'armée du prince Thomas. Le Roi voudrait y attacher les troupes du comte de Mansfeld, des Bourguignons et 2,000 Espagnols. Les effectifs de Mansfeld sont débandés. Il n'y a pas moyen de recruter des Bourguignons, à moins que l'armée de la Ligue ne se rapproche de la Bourgogne, ce que le roi de Hongrie a expressément défendu. Les efforts qu'on a déployés pour le faire revenir sur cette décision n'ont pas encore abouti.

Il ne semble donc pas qu'on puisse, à bref délai, mobiliser cette armée. Le Roi devrait, en outre, préciser dans quelle région cette armée devra s'établir et où elle pourra faire le recrutement de ses effectifs. Ce ne peut être aux Pays-Bas, car elle agirait alors au détriment de l'armée du Cardinal-Infant lui-même. Pour la mettre en Allemagne, il faudrait obtenir la permission de l'Empereur. Les ministres allemands déconseilleront d'accorder semblable autorisation, car elle serait nuisible à l'armée impériale. On doit pouvoir disposer de 2,000 cavaliers au moins (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 156.

105. Bruxelles, 15 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi ayant demandé un rapport détaillé sur le montant des provisions envoyées d'Espagne de 1627 à 1633, avec le tableau de la distribution qui en a été faite, ainsi qu'un rapport semblable sur les provisions de 1634, y compris celles qui ont été payées à Cologne, le Cardinal-Infant a donné aux fonctionnaires compétents l'ordre d'activer la rédaction de ces rapports. L'absence du veedor général est à ce point de vue très déplorable. Le Roi devrait donner ordre à cet officier de rejoindre son poste.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 158.

106. Bruxelles, 15 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Don Ferdinand a pris note des décisions royales de ne pas réformer le tercio irlandais d'O'Neill et de réduire à deux ou à un le nombre des tercios bourguignons. Il envoie copie des ordres déjà donnés en vue de la réforme militaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 160.

107. Bruxelles, 15 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Don Ferdinand commence par rappeler les mesures arrêtées par le Roi contre le baron d'Auchy. Il doit rester aux Pays-Bas. On ne peut plus lui payer

(1) La réponse royale est datée du 7 avril. Elle fait savoir que nonobstant les difficultés signalées, il convient de mobiliser l'armée du prince. Le 15 mai, le Cardinal-Infant promet de se conformer à ce désir de la façon la plus efficace possible (fol. 501).

BIBL. UNIV. GENT

sa solde. Le Cardinal-Infant doit exécuter ces décisions d'une façon adroite. Il doit aussi mettre à Bapaume une personne de confiance pour assurer le gouvernement de la ville et cela sans tenir compte de l'opinion de d'Auchy. Le Cardinal-Infant informe le Roi qu'il se conformera à ces décisions. Il fait remarquer cependant que l'officier qui gouverne Bapaume en ce moment, à titre de lieutenant de d'Auchy, est un soldat de mérite, qu'on ne saurait déplacer sans lui donner une promotion.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 162.

108. Bruxelles, 15 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi ayant exprimé sa volonté que par tous les moyens possibles on s'efforce de conserver le concours du prince de Neubourg et d'éviter qu'il se marie sans son consentement — particulièrement avec une princesse de Mantoue — ou prête l'oreille aux suggestions des Français, le Cardinal-Infant fait remarquer que le duc de Neubourg cherche à marier son fils. Il faudrait donc pouvoir lui offrir un autre parti que celui de la princesse de Mantoue. Le Roi devrait examiner cet aspect de la question.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 164.

109. Bruxelles, 15 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il exécutera les ordres du Roi concernant les 30,000 ducats à payer mensuellement en Angleterre au comte de Umanès ou à Necolalde sur le crédit de 100,000 ducats affecté au service de l'armée du Rhin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 167.

110. Bruxelles, 15 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi ayant prescrit au Cardinal-Infant de se mettre en rapport avec Oñate pour assurer l'envoi à Milan de 4,000 Allemands, Don Ferdinand promet de se conformer à ces ordres, d'autant plus qu'il est lui aussi convaincu de la nécessité d'assurer la sécurité du Milanais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 168.

111. Bruxelles, 15 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a fait remettre à Bruxelles un écrit relatif aux tractations que font les Français pour détacher du parti de l'Espagne les Irlandais qui servent dans l'armée des Pays-Bas. Il veut qu'on assure aux comtes de Tirone et de Tirconnel le traitement qui leur revient et qu'on s'efforce, par leur intermédiaire, de conserver la sympathie des Irlandais. Ces instructions seront exécutées.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 170.

112. Bruxelles, 15 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a envoyé des instructions prescrivant que la distribution des crédits du budget militaire se fasse par le marquis d'Aytona. C'est lui qui doit expédier les ordres de paiement, après délibération de la Jointe commise à l'administration des finances de l'armée et d'accord avec elle. Ces ordonnances doivent être rédigées par le contador et contrôlées par le secrétaire de la Jointe.

Dès son arrivée, le Cardinal-Infant s'est informé des modalités de la distribution des crédits de l'armée. Il appert que les commandants des armes ont disposé librement de ces crédits. Le Cardinal-Infant a donc prescrit au marquis d'Aytona d'assurer ce service à l'avenir, d'une manière conforme aux ordres du Roi. Il a fallu plusieurs instances pour le décider à accepter. Il a protesté contre l'obligation de demander pour tout paiement le consentement de la Jointe et de se voir réduit de la sorte au rôle d'agent exécuteur de cette Jointe. Il prétend que c'est là une nouveauté. Le Cardinal-Infant reconnaît le bien-fondé de ces récriminations. Il est incontestable qu'on met le marquis dans un état d'infériorité vis-à-vis des officiers chargés d'assurer le paiement de la solde militaire, en particulier du veedor. Il a donc décidé provisoirement de suspendre l'exécution de ces dispositions et attend de nouvelles instructions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 172.

113. Bruxelles, 21 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Recommandation pour le comte de la Croix, chef des finances des Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 182.

114. Bruxelles, 21 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le marquis de Castel Rodrigo a fait savoir à Martin de Axpe que le Pape venait de désigner Falconieri (1) comme nonce à Bruxelles. Le Cardinal-Infant a fait savoir à Castel Rodrigo qu'il devait tâcher de retarder la venue du prélat, car on n'avait à ce sujet aucun ordre du Roi. Celui-ci est prié de faire connaître ses intentions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 185.

115. ....., 22 février 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi lui annonce qu'il retient le Père Philippe, parce qu'il a besoin de ses services, malgré le vif désir du Père de retourner en Flandre. Il a écrit à Rome pour obtenir l'autorisation du Pape. Le Cardinal-Infant dira au supérieur des Capucins de Bruxelles que c'est par ordre du Roi que le Père Philippe reste à Madrid.

Estado, 2242.

116. Bruxelles, 22 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'Électeur de Bavière se plaint amèrement des dégâts causés à ses sujets par l'armée espagnole du duc de Feria, qui a accompagné le Cardinal-Infant dans son voyage. Il requiert ce dernier d'intercéder pour lui auprès du Roi. Le Cardinal-Infant fait un grand éloge des bonnes dispositions de l'Électeur de Bavière et prie le Roi de lui donner satisfaction.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 187.

117. Bruxelles, 22 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des courtoisies faites par le Cardinal-Infant aux Électeurs. Le Roi ayant approuvé la conduite de son frère, à condition qu'elle fût conforme aux règles observées jadis par Isabelle, le Cardinal-Infant déclare s'être conformé en tout aux précédents.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 189.

(1) Lelio Falconieri, archevêque de Thèbes.

118. Bruxelles, 22 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'abbé Scaglia a fait savoir à Madrid qu'on payait en France une pension au prince Thomas. Le Roi ayant exprimé le désir de connaître à ce sujet l'opinion du Cardinal-Infant, voulant savoir aussi si on a remis au prince sa patente de général et ayant insisté pour qu'on désignât un surintendant de la maison du prince, Don Ferdinand répond affirmativement sur ce dernier point. Le prince savait que sa patente était arrivée à Bruxelles et se serait plaint si on l'avait retenue.

Le marquis d'Aytona a appris qu'à Rome on racontait aussi que Thomas recevait une pension de la France. Mais il faut considérer que l'intéressé a beaucoup d'ennemis. C'est peut-être là l'origine de ce bruit. Le prince a d'ailleurs spontanément offert de prendre sa retraite. On sait pourtant qu'il a peu de ressources. Il est très difficile de trouver quelqu'un pour le poste de surintendant.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 193.

119. ....., 24 février 1635. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil désire que le Pape accorde au Cardinal-Infant en matière de nominations ecclésiastiques le même indult que celui accordé à Charles-Quint et à Philippe II. Il désire aussi qu'on supprime l'innovation introduite de conférer des prébendes ou des canonicats à des naturels du pays avec l'obligation de payer une pension à des ministres de la Cour de Rome.

Secretarias provinciales, liasse 2437 (1).

120. Bruxelles, 25 février 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Nicolas Heylmer, président du Collège irlandais de Douai, demande qu'on continue à payer le subside de 2,000 ducats par an qui a été accordé par Philippe III à cette fondation Le Cardinal-Infant appuie cette requête.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 199.

(1) Cette consulte est suivie de documents relatifs à l'indult.

121. Bruxelles, 2 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il est d'usage d'employer à la Cour de Bruxelles un fonctionnaire compétent dans les affaires d'Allemagne. Il est chargé d'assister au nom du Roi aux diètes et réunions du collège électoral et d'y défendre ses intérêts. Bernard Putz, jadis titulaire de ce poste, jouissait de ce chef du titre et des gages de conseiller privé extraordinaire. Il a rempli sa charge à la satisfaction de tous. Jean Putz, son fils, voudrait le remplacer. Le Cardinal-Infant appuie cette candidature.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 232.

122. Bruxelles, 9 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Christoval de Benavente.*

Le diplomate doit quitter Paris immédiatement et se rendre à Bruxelles. Il ne donnera aucun prétexte pour justifier son départ, suivant en cela la conduite de l'ambassadeur français à Madrid (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 297.

123. . . . . . , 15 mars 1635. — *Philippe IV au marquis de Leganès, président du Conseil suprême de Flandre.*

Le Roi a décidé que les provinces belges paieront chacune les gages de leur roi d'armes.

Secretarias provinciales, liasse 2437.

124. . . . . . , 15 mars 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi ne croit pas fondés les soupçons qui pèsent sur le prince Thomas de Savoie et dont le Cardinal-Infant lui avait fait part dans sa lettre du 5 février.

Estado, 2242.

(1) Le Cardinal-Infant donne communication de cette dépêche au Roi, le 18 mars suivant (fol. 295).

125. Bruxelles, 18 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi désirant savoir à quel moment la flotte des Pays-Bas pourrait venir se joindre à l'escadre espagnole, a chargé le Cardinal-Infant de lui dire de quels ports ennemis les deux flottes combinées ou la flotte des Pays-Bas réduite à ses seules forces pourraient s'emparer. Le Cardinal-Infant s'est enquis de la réponse à faire à ces questions auprès du conseiller Gavarelle et promet de donner incessamment satisfaction au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 261.

126. Bruxelles, 18 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

C'est le secrétaire Martin de Axpe qui a remis au prince Thomas la patente royale. Le Roi a fait savoir que c'est Aytona que le Cardinal-Infant aurait dû charger de cette formalité. Ferdinand déclare qu'Aytona a refusé de le faire, disant que cette mission convenait plus à un secrétaire qu'à un personnage de son rang.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 263.

127. Bruxelles, 18 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit qu'on expédie des Pays-Bas en Espagne des cordes et de la poudre. Le Cardinal-Infant répond que le salpêtre qu'on emploie aux Pays-Bas pour la fabrication des explosifs vient d'Angleterre et qu'on manque ici de cordes. Il n'est donc pas possible d'exécuter les ordres du Roi. Il n'y pas moyen non plus de lui envoyer un ingénieur, car ils sont très peu nombreux aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 265-267.

128. Bruxelles, 18 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Christoval de Benavente a écrit au Roi qu'il y avait en Hollande des partisans d'un arrangement avec l'Espagne. Le Roi déclare qu'une trêve favorable serait un bienfait pour le monde entier. La meilleure façon de l'obtenir c'est de se préparer vigoureusement à la guerre. Le Cardinal-Infant assure qu'il agit bien ainsi. Il reconnait aussi que rien ne pourrait plus améliorer la situation que la cessation des hostilités. Il désirerait connaître les conditions minima. Aytona prétend que les Hollandais ne lâcheront rien de ce qu'ils tiennent au Brésil.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 269.

129. Bruxelles, 18 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des rivalités de Marie de Médicis, Gaston d'Orléans, duc d'Elbeuf, duchesse d'Orléans et princesse de Phalsbourg. Le Roi a déclaré qu'à son avis c'est le mariage de Puylaurens et la déception qu'elle en a ressentie qui ont provoqué la mauvaise humeur de la princesse de Phalsbourg A cela s'ajoute un nouvel élément raconte le Cardinal-Infant. Thomas de Savoie se montre grand ami de la princesse et adversaire (1) de la Reine mère.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 212, fol. 271.

130. Bruxelles, 18 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des réformes à faire dans l'armée, conformément aux ordres du Roi. Le Cardinal-Infant indique les différents tercios d'infanterie qu'il a décidé de licencier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 273.

131. Bruxelles, 18 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Promesse d'envoyer incessamment l'avis demandé par le Roi au sujet de la nomination d'un nouveau gouverneur pour le comté de Bourgogne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 278.

132. Bruxelles, 18 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il a fait exécuter l'ordre royal de payer 2,000 ducats d'*ayuda de costa* à Martin de Axpe qui a accompagné le Cardinal-Infant dans tout son voyage.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 280.

133. Bruxelles, 18 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le marquis de Fuentès aura à choisir entre son traitement de général de la flotte et celui de châtelain de Cambrai. Ainsi est exécuté l'ordre donné à ce sujet par Philippe IV.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 282.

(1) *Inconfidente.*

134. Bruxelles, 18 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le duc de Lorraine a envoyé à Bruxelles M. de Ville pour rendre visite au Cardinal-Infant. Il était chargé de le remercier d'abord de l'hospitalité donnée aux princesses, ses sœurs, ensuite de lui demander son avis sur l'opportunité de nouvelles démarches à faire auprès de Charles Ier, pour savoir ce qu'on pouvait attendre de celui-ci, enfin de lui permettre de lever en Bourgogne 2,000 fantassins et 500 cavaliers.

Sur le premier point, le Cardinal-Infant a répondu par de belles paroles. L'opportunité d'une démarche auprès du roi d'Angleterre lui paraît évidente. Au sujet des levées à faire en Bourgogne, le Cardinal-Infant a fait observer que cette province se trouve dans un état de neutralité. En ce moment, où les armées françaises en sont si rapprochées, il faut éviter de provoquer un incident. Accorder au duc la permission désirée serait condamner la Bourgogne à une occupation immédiate par les Français. On mettrait ainsi quand même le duc dans l'impossibilité de faire les levées qu'il désire. Il faut éviter de donner aux Français un prétexte de rompre la neutralité. M. de Ville est parti sur ces entrefaites; il paraissait peu content de la réponse qui lui avait été faite.

Le duc a, depuis lors, envoyé à Bruxelles un autre émissaire. Celui-ci demandait que son maître puisse mobiliser en Bourgogne, des Lorrains, des Savoyards et des Suisses.

Le Cardinal-Infant a trouvé cette demande très étrange et a envoyé le capitaine Gabriel de Avalos auprès du duc, avec mission de chercher à le convaincre de la nécessité de ne provoquer aucun incident qui pourrait entraîner une rupture avec la France. Il a fait réitérer, au surplus, les promesses d'assistance de la part du Roi, qui s'efforcera toujours de lui procurer la restitution de ses États.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 284.

135. Bruxelles, 18 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant fait savoir qu'il a prescrit au maître de camp La Verne, qui se trouvait en Bourgogne avec son régiment, de rejoindre les troupes du duc de Lorraine et se mettre aux ordres de ce dernier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre reg., 212, fol. 276.

136. Bruxelles, 18 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La flotte royale se trouve à Mardyck prête à partir. Le Roi devrait désigner au plus vite les effectifs qui doivent prendre service sur l'escadre. Les préparatifs de l'ennemi sont tels que, si on ne fait une diversion importante, il pourrait causer des dommages considérables. Le meilleur moyen de le prévenir est de l'attaquer par mer. Envoi d'avis venus de Hollande (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 287.

137. Bruxelles, 18 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'un rapport du conseiller Gavarelle (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 291.

138. Bruxelles, 18 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Une lettre du Roi, du 18 février, insistait sur la nécessité de s'efforcer par tous les moyens de conserver les bonnes dispositions du duc de Neubourg. Les Français font des instances auprès des Hollandais pour qu'ils leur remettent Limbourg et Maestricht. Une prompte entrée en campagne de l'armée espagnole mettrait fin à ces machinations. Enfin le Cardinal-Infant doit poursuivre ses démarches pour obtenir la rupture de l'Empereur avec la France.

Don Ferdinand répond que l'infanterie dont le duc de Neubourg dispose est peu considérable et lui est indispensable pour l'occupation de ses propres États. Le Cardinal-Infant a envoyé à Cologne un régiment allemand avec ordre de rallier la troupe du comte de Mansfeld, de façon à former, si possible, dans la région rhénane, un groupement qui puisse empêcher la jonction des Hollandais et des Suédois, moyennant le concours de l'Électeur de Cologne.

(1) Ces avis — en réalité une lettre datée de La Haye, le 28 janvier (1635), non signée — concernent principalement les opérations de la Compagnie des Indes au Brésil (fol. 289).

(2) Le rapport se trouve folio 293. Il concerne la composition de la flotte. On y discute quels sont les ports français de Bretagne et de Normandie où l'on pourrait opérer une descente. L'opération la plus favorable serait l'occupation de Brest par les escadres réunies d'Espagne et des Pays-Bas.

Éventuellement, on pourrait confier le commandement de ce groupement au prince Thomas. Le Cardinal-Infant observera ce que le Roi a prescrit quant au duc de Neubourg. Les négociations franco-hollandaises ont cessé, car les Français ne sont pas en état de faire des opérations sur des territoires si étendus (1). On a continué aussi les démarches auprès de l'Empereur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 299.

139. Bruxelles, 18 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'une série de lettres adressées par le Cardinal-Infant à d'Oñate par rapport aux affaires d'Allemagne (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 315.

140. Bruxelles, 18 mars 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi du duplicatum d'un rapport du conseiller Gavarelle sur l'administration de la flotte de Dunkerque et le fonctionnement de l'amirauté en cette ville (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 343.

141. . . . . . , 20 mars 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Sur les embarras pécuniaires et les engagements du Conseil suprême de Flandre (4). De la vente des immondices de Bruxelles, on peut appliquer aux besoins du Trésor 16,000 florins en une fois, puis 7,000 florins chaque année. Si l'emploi de ce revenu était contesté, on peut prélever sur ce fonds les 16,000 florins et chercher ailleurs les 7,000 florins annuels.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

(1) *Franceses no se hallan oy en estado de estenderse a tantas partes.*

(2) Ces lettres datent des 2 et 10 mars. Elles se trouvent folios 317 et suivants. On trouve un envoi en date du 15 mai 1635 (fol. 499 et suiv.)

(3) Le rapport se trouve en annexe (fol. 345).

(4) Le Roi revient sur ce sujet le même jour dans des lettres adressées au président Roose, au conseiller Gavarelle et au trésorier Kinschot. (*Ibid.*)

142. Madrid, 25 mars 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Don Ferdinand doit désigner des gentilshommes belges pour le service de sa maison. Il en fera le choix de façon à ne mécontenter personne. Parmi les meilleurs candidats se trouvent le comte de Buquoy, le comte de Vertaing, gouverneur de Tournai, le comte d'Emden, gouverneur de Luxembourg, le comte de Balançon, capitaine d'artillerie, le duc de Croy, le comte d'Isembourg. Pour ce dernier, il faut pourtant tenir compte du fait qu'il n'aime pas les Espagnols. Quant aux gentilshommes espagnols qui se trouvent actuellement dans la maison du Cardinal-Infant, on n'a qu'à leur confier des postes dans l'armée. En tout cas, avant de prendre une décision, le Cardinal-Infant doit en référer au Roi. Des gentilshommes de la bouche la moitié doit être Belges, les autres Espagnols ou Italiens. Il aura à fixer aussi le nombre des *ayuda de camara* qu'il désire avoir à son service.

Le Cardinal-Infant déterminera le montant des crédits qui lui sont nécessaires pour le service de sa maison. Il y affectera les subsides qui lui sont fournis à cet effet par les finances royales et le Roi suppléera pour le reste.

Le marquis d'Aytona a exprimé plusieurs fois le désir d'avoir des aides. Le Roi veut que toutes les affaires importantes d'État et de guerre soient traitées par le Cardinal-Infant avec Aytona, sans que ce dernier puisse s'en excuser. Si le Cardinal-Infant le juge indispensable, le Roi enverra les aides demandés (1).

Estado, 2242. — *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 212, fol. 349.

143. Bruxelles, 1er avril 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a été informé de l'intention des Français et des Suédois de se joindre aux Hollandais dans le pays de Juliers. L'Électeur de Cologne ne cesse de faire des instances auprès du Cardinal-Infant pour qu'il assure la défense de sa principauté, qui se trouve menacée au plus haut point par ces projets des ennemis.

Les tractations se continuent entre Français et Hollandais au sujet de Maestricht et de Limbourg et, grâce aux places que les Français occupent dans

(1) Le 15 mai, le Cardinal-Infant promet de se conformer à ces ordres (fol. 475 et 479).

l'électorat de Trèves et avec la connivence de cet Électeur, il leur serait possible de réaliser leur projet. Pour éviter la situation pénible qui en résulterait, le Cardinal-Infant a chargé un capitaine nommé Cherfontayne, naturel de Tournai, qui a pris jadis service dans l'armée française et depuis trois ans a passé du côté espagnol, d'occuper, au nom du duc de Lorraine, la place de Sierck, située sur la Moselle. L'objectif était d'entraver les communications entre Metz et Trèves. Le coup de main a réussi. Le Cardinal-Infant a prescrit alors au gouverneur de Luxembourg, le comte d'Emden, d'envoyer du renfort à ce capitaine. Grâce à cela, on a pu s'emparer de la ville de Trèves, où on a fait 600 prisonniers. Cet événement a causé une grande sensation. Il coupe une voie de retraite aux Suédois et aux Français et les empêche d'exécuter leur désir de jonction avec les Hollandais par le pays de Juliers. On a songé aussi à placer un corps d'armée à Juliers et à assurer ainsi la ville et la principauté de Cologne. C'est à cet effet que le Cardinal-Infant avait envoyé de ce côté Jean Spinola. Depuis, celui-ci a reçu ordre de se rendre à Trèves. Le duc de Lorraine, Gallas et Mansfeld ont été invités à harceler les Français, de façon à les empêcher de concentrer leurs forces. Aytona prendra le commandement de toutes les troupes espagnoles qui se trouvent dans le Luxembourg. Ce qui reste aux Pays-Bas est suffisant pour contenir le prince d'Orange.

On continue les instances auprès de l'Empereur pour que lui aussi se mette en mouvement. On ne saurait douter des intentions des Français. Ils ne négligeront aucun effort; Louis XIII partira lui-même en campagne; toute la noblesse se tient prête. Benavente en aura sans doute avisé le Roi. Celui-ci devrait donner ordre à ses escadres de l'Océan et de la Méditerranée de se mettre en mouvement. Il doit faire revenir aussi la flotte de Dunkerque.

Le grand souci du Cardinal-Infant est de ne pas voir arriver les ordres requis pour le paiement des provisions. Il y a eu les mois passés un déficit de 190,000 ducats. De la provision de mars, on n'a rien pu toucher. Le Roi devrait d'ailleurs augmenter le montant des provisions, eu égard à la rupture avec la France. On placera l'électeur de Trèves dans le palais de Namur. On le confiera au comte de La Motterie, avec ordre de bien le traiter. Il faut prévenir les réclamations du Pape.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 370.

144. Madrid, 7 avril 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le comte de Croix a fait savoir au Roi que, d'accord avec le marquis d'Aytona, il s'est chargé de l'administration de la maison du duc d'Aerschot. Il a demandé le consentement royal au mariage de la fille du duc avec le prince de Chimay. Le Cardinal-Infant prendra la décision la plus opportune.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 45.

145. Madrid, 26 avril 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant est chargé de donner son avis sur les propositions du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne pour la nomination d'un nouveau gouverneur général de Bourgogne.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 46.

146. Madrid, 30 avril 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les nonces du Pape en Allemagne ont fait des propositions relatives à la conclusion d'une paix générale. L'Empereur y a fait bon accueil. Le Roi envoie des pleins pouvoirs au Cardinal-Infant pour participer aux négociations éventuelles. Lorsqu'on apprendra du comte d'Oñate que Louis XIII a désigné, de son côté, un plénipotentiaire, le Cardinal-Infant fera usage de ces pleins pouvoirs et désignera le négociateur qui agira en son nom (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 465.

147. Bruxelles, 4 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Don Ferdinand regrette que ses travaux journaliers l'empêchent d'écrire plus longuement au Roi. L'occupation de Trèves devait évidemment provoquer une recrudescence des hostilités. En conséquence, on a décidé de mettre l'Électeur à Tervueren (*Tribur*). Le Cardinal-Infant a fait de nouvelles instances auprès de l'Empereur et du duc de Lorraine. En ce moment, les

(1) Voir, folio 468, le texte des pleins pouvoirs. Le 28 juillet suivant, le Cardinal-Infant accuse réception de cette lettre. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 215, fol. 21.)

projets de l'ennemi sont redoutables; Français et Hollandais menacent la frontière. Le prince d'Orange dispose de forces plus considérables que les années précédentes. Le Roi doit faire, de son côté, toutes les diversions possibles. Il n'y a pas moyen ici de se défendre contre les forces combinées de tous ces ennemis. Angoisse du Cardinal-Infant qui craint un coup fatal!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 473.

148. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le 25 mars, le Roi avait écrit à son frère (1) pour lui recommander la restauration du commerce des Pays-Bas avec l'Espagne. Le Cardinal-Infant regrette de ne pouvoir traiter cette question d'une manière convenable en ce moment parce qu'il est à la veille de partir en campagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 477.

149. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a fait publier les ordres du Roi condamnant aux galères les soldats espagnols qui retourneraient sans congé en Espagne. On devrait prendre les mêmes mesures en Italie, de façon à empêcher toute désertion (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 487.

150. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a demandé des informations au sujet du mariage projeté entre le prince de Chimay et la fille du duc d'Aerschot. Le Cardinal-Infant a sollicité au préalable l'avis de Roose.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 489.

(1) Nous n'avons pas retrouvé cette lettre.

(2) La question des déserteurs fait l'objet d'une deuxième lettre de la même date (fol. 491). Le Cardinal-Infant y déclare qu'une des raisons qui favorise les désertions, est le bon accueil qu'on fait en Italie et ailleurs à ces fuyards.

151. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les dispositions royales relatives à la distribution des crédits du budget militaire, dont la surintendance est confiée à Aytona, avec toutes les prérogatives reconnues jadis à Spinola et à l'intervention des veedor, contador et pagador généraux, vont être mises en exécution. Le Cardinal-Infant a fait donner à cet effet les ordres requis aux ministres intéressés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 497.

152. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a fait savoir qu'il se rallie à l'opinion de son frère sur le peu d'apparence qu'il y a à voir le Pape et Charles Ier accéder à une ligue conclue entre lui et l'Empereur. Pourtant il est nécessaire que le Cardinal-Infant transmette à Necolalde toutes les indications qu'il recevrait à ce sujet d'Oñate. Don Ferdinand lui marque son accord sur ce point.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 503.

153. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le président Roose a reçu ordre du Roi d'envoyer en Espagne une certaine quantité d'armes. C'est au Cardinal-Infant à lui procurer éventuellement les crédits nécessaires. Don Ferdinand fait savoir qu'en ce moment il n'a pas de ressources suffisantes pour satisfaire à cet ordre, mais qu'il l'exécutera quand il le pourra.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 505.

154. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Christoval de Benavente a fait savoir au Roi qu'Oxenstiern avait député à Paris, de la part du roi de Suède, un agent du nom de Hubert Groncio, sujet hollandais, homme de talent, chassé de son pays à cause de ses relations avec Oldenbarneveld. Le Roi voudrait que par l'intermédiaire de Jean-Baptiste Stereq on s'efforçât de corrompre cet homme. Le Cardinal-Infant tentera la chose et fera part au Roi du résultat.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 507.

155. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant rappelle qu'antérieurement déjà il a notifié à son frère que le roi d'Angleterre a député quelqu'un pour lui rendre visite. Le Cardinal-Infant s'est empressé de répondre à cette marque de courtoisie et enverra à cette fin un délégué à Londres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 511.

156. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du duc de Neubourg. Le Roi a fait savoir qu'il s'est décidé, sur la proposition du Cardinal-Infant, à écrire une lettre au prince de Neubourg, conçue en termes propres à gagner les bonnes dispositions de ce jeune homme et qu'il remettra la lettre au Cardinal-Infant. Depuis lors, on a fait savoir de Madrid qu'on a sursis à l'envoi de cette lettre, parce qu'on n'avait pas encore pris de décision sur la qualification (1) à donner à l'intéressé. Quand la lettre arrivera, le Cardinal-Infant fera à ce sujet des observations détaillées.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 519.

157. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a reçu de Madrid la documentation envoyée par Juan de Necolalde au sujet des représentations faites par le roi d'Angleterre sur les armements exécutés à la côte de Flandre. Le Roi considère la chose comme importante. Il a confié à son frère la charge de répondre à Necolalde. Le Cardinal-Infant a écrit à ce dernier, comme le Roi pourra voir par la copie jointe à sa lettre. Il a représenté au résident la situation difficile des Pays-Bas et l'a chargé de faire sans délai la déclaration à la Cour de Londres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 523.

158. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a fait savoir que le jour le plus heureux de sa vie serait celui où on conclurait une trêve avec les Hollandais. Il est prêt à le faire à n'importe quel prix d'argent. Il a insisté de nouveau sur la nécessité de réprimer les désordres de la soldatesque.

(1) *El tratamiento.*

Le Cardinal-Infant rappelle qu'il a exécuté les réformes militaires prescrites par le Roi. Des compagnies réformées, tous les effectifs à peu près sont perdus. Il en résulte qu'on est contraint de faire de nouvelles levées. Au reste, on a certainement induit le Roi en erreur. Les plaintes relatives aux gens de guerre sont sans fondement. Quant à négocier une trêve, il n'y faut pas songer en ce moment. Les dispositions de l'ennemi y sont tout à fait opposées. Le Roi devrait pourtant faire connaître le minimum de ses exigences. De cette façon, on pourra profiter des occasions qui ne manqueront pas de se présenter.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 525.

159. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Par une lettre du 18 mars (1), le Roi déclarait non fondés tous les soupçons qu'on avait émis sur le compte du prince de Savoie et du président Costa et ordonnait de donner à tous les deux une gratification et de mobiliser l'armée du prince.

Le Cardinal-Infant se réjouit des faveurs accordées au prince. Il se disposait à lui donner l'ordre de se rendre à Trèves et d'y opérer la concentration de son armée, au moyen des troupes qui sont sous les ordres du comte de Mansfeld et d'autres formations. Depuis lors, eu égard aux mouvements des Français, le prince ira s'établir à Charlemont. L'armée ennemie paraît très nombreuse. Il faut faire attention surtout aux troupes qui se trouvent à Mézières avec les maréchaux de Châtillon et Bresse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 527.

160. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a pris connaissance de la décision royale relative aux opérations à entreprendre cette année. Louis XIII s'est mis d'accord avec les Hollandais au sujet de la rupture avec l'Espagne. Il a rassemblé son armée à Mézières, sous les ordres des maréchaux de Châtillon et de Bresse et se dispose à opérer sa jonction avec les Hollandais. Il n'y a pas à choisir. Il est indispensable de faire face aux dangers qui menacent de tous côtés. Les Allemands

(1) Nous n'avons pas retrouvé cette lettre. Toutefois, il n'est pas impossible qu'il y ait ici une légère erreur de date et qu'on fait allusion à une lettre du 15 mars (voir plus haut n° 124) où il est question des soupçons qui pesaient sur le prince Thomas.

auraient été capables de faire une diversion. Ils n'ont pas bougé. Le roi de Hongrie se trouve à Vienne. On ne connaît rien de ses intentions. Le Roi devrait donner ordre à sa flotte militaire de faire une diversion importante en France ou se servir à cet effet du duc de Lorraine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 529.

161. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit au Cardinal-Infant de faire remettre en bon état les troupes du comte de Mansfeld. Il approuve la subvention de 8,000 ducats donnée à l'Électeur de Cologne pour la mise en état de défense de la ville de Munster et la continuation du subside de 5,000 écus à celui de Mayence.

Le Cardinal-Infant exécutera l'ordre du Roi. Il le prie de considérer qu'on ne pouvait donner moins à l'Électeur de Mayence, que le chiffre de 5,000 écus a été fixé par le Roi lui-même, enfin que c'est de cet Électeur que dépend l'élection du roi des Romains, chose capitale pour la conservation de la Maison de Habsbourg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 531.

162. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit de renvoyer dans le Milanais les deux régiments allemands qui avaient accompagné le Cardinal-Infant lors de son arrivée aux Pays-Bas. Il veut aussi que son frère lui envoie un rapport sur les permissions accordées à des militaires désireux de retourner en Espagne.

Les deux régiments en question ont été confiés jadis au comte de Mansfeld, avec mission de porter secours aux princes catholiques allemands. Ils vont revenir maintenant aux Pays-Bas, mais sont tellement réduits que leur effectif n'atteindra pas 300 hommes. Dès lors, il ne peut être question de les renvoyer. Le nombre de militaires réformés qui demandent ici d'être rappelés à l'activité est très grand. Leur attente est souvent longue, eu égard à la pénurie d'emplois vacants. Il faudrait que le Roi réservât ceux-ci aux militaires qui se trouvent aux Pays-Bas et en écartât ceux qui se rendent en Espagne. On éviterait de la sorte ces demandes de congé actuellement si nombreuses et les frais résultant des voyages.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 535.

163. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet de la réconciliation de Marie de Médicis avec la princesse de Phalsbourg. A la demande de cette dernière, le Cardinal-Infant a chargé le prince Thomas de parler de cette affaire au Père Chanteloup, qui passait pour être l'obstacle à la réconciliation. Le religieux a répondu que la Reine n'est pas du tout commode (1); elle évitera tout scandale public, mais se refuse à recevoir la princesse. Roose a reçu ordre de parler à la Reine elle-même. Il a rapporté une réponse identique. Le Cardinal-Infant a décidé de mettre fin à ces négociations. Si ces dames ne se voient plus, elles n'auront plus l'occasion de se disputer (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 537.

164. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Récit d'une attaque infructueuse opérée par l'armée espagnole contre le fort de la Philippine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 539.

165. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'Électeur de Trèves se trouve à Tervueren. Le Cardinal-Infant lui a fait une visite de courtoisie, cherchant à le persuader qu'il ne devait pas se considérer comme prisonnier. Si on l'a amené ici, c'est pour le soustraire aux vexations que les troupes françaises lui ont fait endurer sur les frontières de ses États. L'Électeur a paru accepter ces explications. Pour toute sécurité, le Cardinal-Infant va le faire passer en Flandre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 541.

166. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du mariage du prince de Neubourg. Le Roi a suggéré diverses candidatures de princesses italiennes. Le Cardinal-Infant répond qu'on a sur ce

(1) *Muy terribile.*

(2) Le 28 juillet, le Cardinal-Infant ajoute encore qu'il a chargé Jean de Saint-Augustin de réconcilier les deux dames. La chose est bien difficile. Le temps y apportera peut-être remède. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 215, fol. 23.)

sujet des notions insuffisantes à Bruxelles. Il n'est guère partisan du projet d'introduire une influence italienne dans des États voisins des Pays-Bas (1). Il préférerait une princesse allemande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 543.

167. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a donné ordre à Benavente de ne plus se mêler des affaires de France et de revenir en Espagne. On a appris à Madrid que les Anglais ont l'intention de prendre le parti de la France. Il serait opportun d'envoyer quelqu'un à Londres. Le Cardinal-Infant doit juger si Benavente ne conviendrait pas à cet effet et lui donner les instructions éventuellement nécessaires. Les nouvelles reçues d'Angleterre, par l'office de Necolalde, sont toutes différentes de ce que le Roi suppose. Benavente ne saurait être employé ni aux Pays-Bas ni en Allemagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 545.

168. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a envoyé un rapport contenant l'indication des provisions faites pour cette année 1635, avec l'affectation des différents crédits. Le Cardinal-Infant déclare qu'il a dû employer toutes les ressources dont il pouvait disposer. Il convient de l'importance des crédits mis à sa disposition, mais ajoute qu'ils sont indispensables. Promesse de veiller à leur emploi judicieux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 549.

169. Bruxelles, 15 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'abbé Scaglia a demandé qu'on paie un traitement régulier à son secrétaire. Le Cardinal-Infant reconnaît que celui-ci est au courant de toutes les négociations secrètes qui ont eu lieu. Il lui allouera donc 30 écus par mois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 551.

(1) *Ni tampoco tengo por conveniente meter por vezinos destos estados espiritus italianos.*

170. Tirlemont, 23 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La défaite du prince Thomas est due à l'insuffisance des effectifs espagnols et à la supériorité de l'ennemi, dont le Cardinal-Infant énumère les forces. Il déclare que l'obligation de laisser des garnisons dans diverses villes réduira les effectifs de l'armée de campagne, placée sous son commandement, à 13,000 ou 14,000 hommes. Le moral de la population est très mauvais, chacun ne pense qu'à sa propre sécurité. C'est là le plus grand danger.

L'objectif de l'ennemi consistera, ou bien en une attaque combinée des Français et des Hollandais contre l'armée du Cardinal-Infant lui-même, afin de provoquer un engagement décisif qui entraînera la fin de la guerre, ou bien dans le siège d'une place importante, tout en réservant une partie de ses effectifs pour tenir l'armée espagnole en respect, ou bien dans l'invasion de la Flandre. A l'heure actuelle, il est de toute impossibilité de résister à de si puissantes armées ennemies. Le Cardinal Infant supplie le Roi de lui envoyer de l'argent. Il n'y a aucun moyen de s'en procurer chez les banquiers. La situation présente ne saurait durer (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 553.

171. Tirlemont, 23 mai 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les Français ont envahi le Luxembourg et pris le château d'Orchimont. Louis XIII a interdit tout commerce avec les États de la monarchie espagnole. Il a envoyé un roi d'armes chargé de réclamer qu'on lui livrât l'électeur de Trèves et, en cas de refus, de déclarer la guerre. Le Cardinal-Infant a prescrit à la flotte de Dunkerque de commencer les hostilités. Il prie le Roi d'étendre cette mesure à toute la monarchie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 212, fol. 557.

172. ....., 1er juillet 1635. — *Philippe IV au marquis de Leganès.*

Le Roi ordonne au Conseil suprême de Flandre de remettre à l'administration des Finances (*Hazienda*) un tableau des gages de ses membres.

Suivent quelques documents relatifs à l'exécution de cet ordre.

Secretarias provinciales, liasse 2457.

(1) On trouve au cours de ce semestre quelques recommandations intéressantes : le 7 avril, pour le capitaine Charles de Lannoy (*Secrétairerie d'État et de Guerre,* reg. 212, fol. 403); le même jour, pour le comte de Tirconnel (fol. 423); le 15 mai, pour le duc de Lerme, maître de camp général (fol. 484); le 30 mai, pour la famille de Borja (fol. 561).

173. Du camp près de Diest, 11 juillet 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Événements militaires. Entrée de l'ennemi à Tirlemont, passage de la Dyle. Retraite du Cardinal-Infant à Diest. L'ennemi a levé le siège de Louvain, qui a été parfaitement défendu par le comte de Grobbendoncq. Le Cardinal-Infant a été retenu à Bruxelles par une indisposition. Il est ensuite reparti à la poursuite de l'ennemi qui a dû se retirer. Il s'est établi enfin près de Diest pour empêcher les incursions de l'ennemi dans les parages de Louvain et même de Bruxelles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 1.

174. Du camp près de Diest, 11 juillet 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant se plaint de son mauvais état de santé. Il demande la permission de se soigner et de ne plus participer à la campagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 3.

175. Du camp près de Diest, 12 juillet 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La situation difficile où il se trouve a forcé le Cardinal-Infant de faire de nouvelles instances en Allemagne pour obtenir du secours de ce côté et effectuer la rupture de l'Empereur avec la France. Il a écrit à cet effet à Oñate et envoie à Madrid copie de sa lettre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 5.

176. Du camp près de Diest, 12 juillet 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Événements de guerre. Siège de Diest par l'armée espagnole; capitulation de la garnison qui a pu se retirer avec armes et bagages.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 7.

177. ....., 15 juillet 1635. — *Philippe IV au marquis de Leganès.*

Le Roi demande qu'on lui envoie des jardiniers belges en faisant supporter par les finances de notre pays la moitié de leur salaire, et ordonne d'écrire en ce sens au Cardinal-Infant.

Secretarias provinciales, liasse 2437.

178. ....., 16 juillet 1635. — *Philippe IV à Martin de Axpe.*

Le Roi lui apprend ce qu'il doit faire dans le cas de la mort du Cardinal-Infant, relativement aux deux ordres secrets contenant la nomination de son successeur et déposés l'un au château d'Anvers, l'autre au palais de Bruxelles.

Estado, 2242.

179. ....., 18 juillet 1635. — *Philippe IV aux États provinciaux.*

Le Roi remercie de leur fidélité les États de nos provinces, la noblesse, les corps constitués, etc.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

180. ....., 18 juillet 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet des jardiniers belges. Le comte de Solre a traité avec Arnould Francquen. Celui-ci touchera 1,000 florins de gages et ses compagnons à l'avenant, conformément à l'accord fait avec eux.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

181. ....., 18 juillet 1635. — *Philippe IV aux provinces belges.*

Le Cardinal-Infant l'a avisé des sacrifices que consentent nos provinces pour son service dans les dangers présents. Il les remercie chaleureusement.

Estado, 2242.

182. ....., 18 juillet 1635. — *Philippe IV au prince Thomas de Savoie.*

Le Roi regrette que, par suite de l'interruption du service des courriers causée par la guerre, il n'ait pas pu lui écrire pour le consoler de sa défaite (1). Il reconnaît le courage déployé par le prince, mais il le blâme d'avoir risqué sa vie.

Estado, 2242.

183. Diest, 28 juillet 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au désir du Cardinal-Infant de connaître les conditions minima à exiger des Hollandais pour la conclusion d'une trêve, le Roi a répondu qu'il avait fait connaître sa décision antérieurement à Aytona. Celui-ci prétend, écrit le Cardinal-Infant, que les instructions qu'il a reçues à ce sujet sont tout à fait insuffisantes. Il n'y a pas d'espoir d'arriver à un résultat en ce moment, si le Roi ne concède que de part et d'autre on reste en possession de ce qu'on détient et cela aussi bien aux Indes qu'ailleurs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 17.

184. Diest, 28 juillet 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit de lever aux Pays-Bas 2,000 soldats wallons et irlandais destinés au Brésil. La pénurie d'argent empêche l'exécution rapide de cet ordre. Il ne pourra y être donné suite qu'au mois de septembre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 29.

185. Diest, 28 juillet 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Don Ferdinand a reçu du Roi la copie de la confession du duc d'Aerschot, avec le rapport indiquant les points au sujet desquels il y a lieu de faire des recherches aux Pays-Bas. Le tout a été remis à Roose.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 31.

(1) Probablement la défaite des Avins survenue le 20 mai.

186. Diest, 28 juillet 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi désire avoir un rapport circonstancié sur toutes les prétentions de l'Électeur de Trèves ayant trait aux Pays-Bas, des conditions de la prétendue renonciation à ces droits faite par l'Électeur au profit de Louis XIII, de l'étendue des possessions féodales des anciens ducs de Luxembourg, des concessions faites par ceux-ci à des tiers et ce pour tout le pays s'étendant jusqu'au Rhin et à la Moselle. Le Cardinal-Infant déclare avoir chargé Roose de la confection de tous ces documents.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 35.

187. Diest, 28 juillet 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Par une lettre du 9 juin, le Roi a prescrit l'interdiction complète du commerce avec la France, principalement de l'importation des toiles destinées à être expédiées en Amérique. Les Pays-Bas devront à l'avenir fournir ces articles. Roose a été chargé par le Cardinal-Infant de l'examen des mesures à prendre pour assurer l'exécution de cet ordre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 37.

188. Diest, 28 juillet 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le comte de Fuensaldana a été envoyé en mission auprès du roi de Hongrie. Envoi à Madrid d'une copie des instructions qui lui ont été données (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 41.

(1) Ces instructions se trouvent folio 43. Le député doit représenter au roi de Hongrie que le prince d'Orange se trouve à Ruremonde avec 17,000 hommes, que les maréchaux de Châtillon et Bresse disposent de 18,000 hommes et le comte Guillaume de Nassau de 6,500 hommes. Il y a, en outre, une armée de 7,500 hommes en Artois. L'effectif total de l'armée des Pays-Bas n'atteint que 27,000 hommes. Il est de toute nécessité que la promesse faite d'envoyer Colloredo aux Pays-Bas soit exécutée. Fuensaldana doit s'informer des forces dont dispose le roi de Hongrie lui-même et examiner si elles sont suffisantes pour pénétrer en Hainaut et en Artois. Il fera remarquer que la flotte espagnole de l'Atlantique va entrer en mouvement et s'attaquer à la Provence. Les opérations de la flotte de Dunkerque ont déjà commencé avec bon succès. Le duc de Lorraine fait aussi opposition à la France. Si les troupes du roi de Hongrie sont insuffisantes pour passer à l'offensive contre la France, il faudra se tenir sur la défensive ou tenter l'offensive d'un autre côté. On voudrait aux Pays-Bas que ce fût

189. Diest, 28 juillet 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La question de l'Électeur de Trèves a été examinée par Martin de Axpe et Jean de Saint-Augustin, puis par Aytona. Le Cardinal-Infant donne communication de leurs avis au Roi. Il en a envoyé copie aussi à Oñate (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 47.

190. Beeringen, 29 juillet 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Attaque du fort de Schenkenschans. Heureuse issue de cette opération. On a appris que 10,000 hommes sont arrivés en Artois avec le gouverneur de la Picardie. Le prince d'Epinoy et le comte de Hennin se trouvent à Cateau-Cambrésis. Le Cardinal-Infant a envoyé de ce côté le baron de Balançon.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 54.

191. Goch, 20 août 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant promet de donner au duc de Lorraine toute l'assistance désirable. Les galions de la flotte de Dunkerque sont arrivés. Avec les Espagnols qui l'accompagnaient, on a renforcé les effectifs de trois tercios. Roose déclare qu'il y a plus de trois ans qu'on a envoyé à Madrid un rapport sur la nomination d'un gouverneur pour la Bourgogne. On en fera faire une copie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 69.

contre les Hollandais, mais il y a lieu cependant de considérer en ordre principal les intérêts généraux de la monarchie et non l'avantage particulier de ces provinces. L'ennemi le plus puissant des Habsbourgs est la France et non les Provinces-Unies. L'opportunité d'une offensive contre la France est de toute évidence. D'ici à trois cents ans on ne se trouvera plus dans des circonstances aussi favorables. Les hostilités seront de la sorte transportées hors du territoire allemand. En cas d'insuccès, on trouvera toujours une retraite assurée par le territoire des principautés de Liége, Trèves et Cologne, le Palatinat, le duché de Juliers, la Westphalie. Fuensaldana se mettra en rapport avec Castaneda. Il fera aussi les instances nécessaires auprès de Gallas.

(1) On trouvera en annexe l'avis du confesseur (fol. 49). Il y est question de la procédure à suivre pour assurer le maintien du prince-évêque de Trèves dans la dépendance de la Maison d'Autriche. L'avisant reconnaît les bonnes dispositions du prince. Celui-ci désirerait avoir un coadjuteur puissant qui le soulagerait dans sa vieillesse. On recommande la candidature de l'archiduc Léopold-Guillaume.

192. Goch, 20 août 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a fait savoir qu'il y avait lieu de remplacer Thomas Lopez de Ulloa, veedor général de l'armée du prince Thomas, à cause de sa négligence. Le Cardinal-Infant s'élève contre cette accusation. Il proteste encore une fois contre les inconvénients qu'il y a pour le service royal à maintenir en activité deux armées différentes si rapprochées l'une de l'autre, à cause de la nécessité de conserver, à cet effet, deux administrations différentes. Il vaudrait mieux les réunir, quitte à en détacher au moment voulu un groupe destiné à agir séparément. On a agi ainsi jadis du temps de Spinola et de Cordoba. Il faut prendre à ce sujet une résolution rapide, tout en évitant de froisser le prince Thomas. Aytona a toujours été du même avis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 71.

193. Goch, 20 août 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Mort d'Aytona. Regrets de sa perte. Éloge du prince Thomas et du duc de Lerme. Il appartient au Roi de régler la succession du défunt.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 75.

194. Goch, 20 août 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi est invité à assurer le paiement régulier des provisions tant pour l'arriéré que pour le courant. Il devrait envoyer une somme extraordinaire pour les nécessités du moment. Quelles que soient les assistances fournies par les provinces, les ressources actuelles sont de toute insuffisance. Le Cardinal-Infant a pris lui-même en mains la surintendance des finances militaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 77.

195. Goch, 20 août 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des ordres du Roi relatifs au secours à envoyer à la Bourgogne. On n'a pu secourir ni l'Artois ni le Luxembourg. On pourra faire encore moins pour la Bourgogne. Le duc de Lorraine se trouve dans ces parages. On l'a invité à avoir l'œil sur ce qui se passe. Il n'y a pas moyen de faire davantage.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 85.

196. Goch, 20 août 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi veut qu'on maintienne dans de bonnes dispositions les princes catholiques du Rhin. La détresse du moment, fait remarquer le Cardinal-Infant, met obstacle à toute largesse. Au reste, comme le Roi le désire, on expédie des courriers tous les quinze jours, mais à cause de l'incertitude de la mer, il est possible qu'ils n'arrivent pas toujours à temps. On devrait faire le même effort à Madrid. Voilà soixante jours que le Cardinal-Infant n'a plus reçu de nouvelles de la Cour.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 87.

197. Goch, 20 août 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les armées française et hollandaise ont tenté de reprendre le fort de Schenkenschans. Le duc de Lerme et le Cardinal-Infant lui-même se sont immédiatement portés en avant, afin de faire échouer ce projet. On a pu introduire des vivres dans le fort en question, de façon à lui permettre de résister. On s'attend à une rencontre imminente entre l'armée française et l'armée impériale. Le Cardinal-Infant s'efforcera toujours de profiter de toute occasion favorable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 89.

198. Madrid, 5 septembre 1635. — *Philippe IV au marquis de Leganès.*

Des rentes (*juros*) émises pour un capital de 200,000 ducats et assignées sur le revenu des *millièmes*, il reste une grande quantité à souscrire. Or, il faut vendre de ces rentes pour couvrir les lettres de change qu'on doit tirer sur les Pays-Bas où il n'y a pas de provision pour le commerce. En conséquence, le Roi ordonne aux membres du Conseil suprême de Flandre d'acheter tout de suite de ces *juros* pour le montant de leur traitement annuel, comme l'ont fait les autres conseillers d'État, et en payant dans un bref délai sans réplique (1).

Secretarias provinciales, liasse 2457.

(1) *Y assi ordeno al consejo de Flandes que luego compre cada ministro un año de lo que monte su salario come lo an hecho los de los demas consejeros pagando dentro de un breve termino, sinque aya replica.*

199. Au camp de Uden, 15 septembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a appris la décision royale d'armer une flotte en Espagne pour la course. Il sait aussi que le Roi désire que l'escadre de Dunkerque participe à la campagne, avec la mission d'entraver le commerce français. Il a ordonné à cet effet au conseiller Gavarelle de préparer l'envoi de cette flotte en Espagne.

Le conseiller Gavarelle a écrit à Martin de Axpe pour insister sur les inconvénients que présenterait l'exécution de cet ordre. Le veedor Alonso de Uribarri a fait également des réserves. D'après l'avis du Cardinal-Infant, il faudrait commencer par l'envoi de huit ou dix galions et deux frégates. Le résultat de cette expérience ferait voir, s'il est opportun de diriger toute l'escadre vers la Péninsule. En tout cas il ne faut employer la flotte de Dunkerque à aucun autre service qu'à la course contre les Français, car il sera impossible de persuader à des marins flamands de demeurer en Espagne, si on leur enlève la persuasion qu'ils ont d'y trouver leur propre profit. Dans la suite on pourra s'efforcer d'augmenter le nombre de marins et favoriser leur introduction dans les autres flottes militaires royales et dans les navires marchands.

En tout cas, il n'y a pas moyen d'envoyer les galions cette année (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 104.

200. Au camp de Uden, 15 septembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a décidé que le commandant en chef de l'armée d'Allemagne sera toujours aux ordres du Cardinal-Infant : celui-ci n'aura qu'à notifier à l'Empereur les instructions données éventuellement à cet officier supérieur. Le Cardinal-Infant promet d'user avec circonspection de cette prérogative.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 124.

(1) Voir en annexe les rapports de Gavarelle et Uribarri.

201. Au camp de Uden, 15 septembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a accordé au prince Thomas une gratification de 24,000 ducats. Elle a été reçue avec le plus grand plaisir par l'intéressé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 126.

202. Au camp de Uden, 15 septembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit à nouveau de faire remettre à Necolalde 230,000 ducats pour les négociations dont il a la charge. Le Cardinal-Infant fait remarquer que la flotte d'Angleterre se retire dans ses quartiers d'hiver. Il n'y a pas eu moyen de réunir en une fois 200,000 ducats, encore que les provisions reçues soient très considérables. Le manque de régularité des banquiers et les nécessités des cinq armées actuellement en campagne en sont cause. D'ailleurs, l'emploi qu'on pourrait faire en Angleterre de ces 200,000 ducats ne se justifierait pas en présence des difficultés qu'il susciterait aux Pays-Bas. On tâchera d'aider Necolalde de manière à lui permettre de faire face à ses besoins.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 128.

203. Au camp de Uden, 15 septembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le résident d'Angleterre s'est plaint à Madrid de certaines malversations faites aux Pays-Bas à des sujets de son maître. Le Roi désire qu'il soit donné satisfaction aux Anglais. Le Cardinal-Infant proteste de ses efforts pour maintenir de bonnes relations avec la Cour britannique. La saisie de tabac, dont le résident s'est plaint, est tout à fait justifiée. Le Cardinal-Infant a toujours eu soin de correspondre régulièrement avec Charles Ier (1). Il donnera ordre aux vaisseaux de la flotte de Dunkerque de s'abstenir de tout acte répréhensible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 131.

(1) Voir la correspondance du Cardinal-Infant avec Charles Ier pour les années 1634-1641. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, liasse 295.)

204. Au camp de Uden, 15 septembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a envoyé de nouvelles instructions à Oñate par rapport aux opérations qui devraient être exécutées cette année par l'armée de l'Empereur, lequel est décidé — comme le roi d'Espagne — à partir lui-même en campagne. Il est question aussi de mettre une flotte à la disposition du roi d'Angleterre pour tenter une attaque contre La Rochelle ou un autre port français. Il est indispensable de mettre en état le port de Gravelines.

L'Empereur dispose assurément de forces considérables, mais il est très embarrassé à cause des hostilités des princes allemands et de la Suède. Le comte Piccolomini commande l'armée impériale mise à la disposition du roi d'Espagne et dont la jonction est faite avec l'armée espagnole. Elle sert à faire opposition au prince d'Orange et aux Français. Le duc de Lorraine et Gallas sont aux prises avec les armées du maréchal de la Force, du duc de Weimar et du cardinal de la Valette. Il en résulte que les armées de la maison de Habsbourg en sont toutes venues aux mains avec des ennemis puissants. Il est invraisemblable que le roi de Hongrie puisse envoyer les renforts qui lui ont été demandés. Les projets du Roi ne pouvaient se réaliser que dans l'éventualité où une issue heureuse des opérations entraînerait la réduction de l'un ou l'autre de ces multiples ennemis. Une déclaration de guerre faite par Charles Ier à Louis XIII serait assurément de la plus haute importance. On cherchera à ouvrir le port de Gravelines, si l'ennemi ne l'empêche et si on peut disposer des ressources nécessaires. On s'efforcera d'intéresser aux travaux les États de diverses provinces.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 135.

205. Au camp de Uden, 15 septembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a appris avec grand plaisir la décision du Roi de partir en campagne. Il approuve pleinement les plans concertés à Madrid en vue de la direction des opérations. Il a remis à Marie de Médicis la lettre du Roi prescrivant la réduction du personnel français attaché à son service. A son retour à Bruxelles, le Cardinal-Infant veillera à l'exécution de cet ordre, encore qu'il prévoie des difficultés multiples. On s'efforcera aussi d'entrer en rapports

avec Monsieur. Ce ne sera pas facile à cause de la surveillance que Richelieu exerce sur le prince. Roose a reçu communication des lettres du Roi destinées aux États et villes des Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 140.

206. Au camp de Uden, 15 septembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi désire qu'on envoie en Espagne des munitions pour l'artillerie. Il veut aussi que le comte de Hornes se rende là-bas avec du personnel technique. Le Cardinal-Infant veillera à l'exécution de ces ordres. Il en a confié le soin notamment au veedor Miguel de Salamanca.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 141.

207. Au camp de Uden, 15 septembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a envoyé le comte de Fuensaldana pour connaître les intentions du roi de Hongrie sur la campagne à entreprendre contre les Français. Il a rapporté la réponse dont le Roi pourra prendre connaissance par la copie jointe (1). Gallas est très bien intentionné. Il se trouve à proximité de l'armée française du cardinal de la Valette. On espère chaque jour apprendre la nouvelle d'un engagement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 143.

208. Au camp de Uden, 15 septembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant se plaint du manque de fourrage. Les efforts de l'ennemi contre le fort de ..... (2) se sont redoublés. Il est donc indispensable d'assurer la mise en état de défense de cette place.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol 149.

(1) Un rapport sur les négociations de Fuensaldana se trouve en annexe (fol. 145).
(2) La lettre ne donne pas le nom du fort.

209. ....., 22 septembre 1635. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au marquis d'Aytona a succédé comme gouverneur des armes le prince Thomas de Savoie. Le Roi demande qu'on lui présente quelqu'un qui puisse servir de grand majordome du Cardinal-Infant et en même temps de conseiller intime pour les affaires politiques et économiques. Comment remplacer le marquis d'Aytona, si le Cardinal-Infant venait à mourir?

Le Roi, dit le Conseil, a nommé Christoval de Benavente, son ambassadeur en France, en qualité de surintendant de la maison du prince Thomas et d'introducteur auprès de sa personne. Il croit bon de rappeler cette nomination avant de proposer quoi que ce soit.

Si le Cardinal-Infant vient à mourir, il convient de nommer le prince Thomas conseiller militaire et charger des affaires politiques les mêmes personnes que celles qui ont été désignées dans la dépêche réglant le gouvernement Pays-Bas.

Cette consulte est suivie d'une minute d'une ordonnance prise par le Roi, en conformité des délibérations du Conseil, pour le prince Thomas, en prévision de la mort du Cardinal-Infant.

Estado, 2050.

210. ....., 25 septembre 1635. — *Philippe IV au prince Thomas de Savoie.*

Le Roi déplore la mort du marquis d'Aytona et il espère que le prince Thomas le remplacera dignement comme gouverneur des armes.

Estado, 2242.

211. ....., 28 septembre 1635. — *Philippe IV à divers.*

Le Roi annonce la nomination du prince Thomas de Savoie comme gouverneur des armes au maître de camp général de l'*Exercito,* à Jean de Nassau, général de la cavalerie, à Balançon, général d'artillerie, aux châtelains d'Anvers, de Cambrai et de Gand, aux maîtres de camp des trois *tercios* espagnols.

Estado, 2242.

212. Gennep, 11 octobre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a signalé le fait que 4,000 soldats italiens et espagnols, déserteurs de l'armée des Pays-Bas, sont arrivés en Italie. Il est indispensable que le Cardinal-Infant prenne des mesures. C'est du Roi, déclare Don Ferdinand, que dépendent les remèdes à pareille situation. On n'a pas manqué aux Pays-Bas d'exercer une surveillance rigoureuse, mais les frontières sont si étendues qu'il n'y a pas moyen de mettre un obstacle absolu aux désertions. Le désespoir est souvent plus fort que la crainte! Ces derniers jours de nombreux soldats sont passés à l'ennemi, sous la seule condition qu'on leur permette de rentrer en Italie. La soldatesque est ici très mécontente; il y a plus de quatre à cinq mille demandes de congé. Presque tous ces malheureux ne demandent aucune autre récompense pour leurs services passés. La guerre est dans ces pays très fatigante, le mauvais état des paiements cause de l'amertume, les nouvelles recrues regrettent dès l'abord d'être venues, le manque d'avancement pour les soldats se trouvant en service ici, l'habitude de dispenser toutes les faveurs à ceux qui ont été nouvellement levés en Espagne, tout cela explique la situation présente. Si le Roi voulait réserver ses faveurs aux militaires en activité aux Pays-Bas, toutes les demandes de congé cesseraient. Le Cardinal-Infant promet de désigner les sujets méritants. On trouverait alors sans peine des éléments désireux de venir prendre service ici.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 213, fol. 157.

213. Gennep, 11 octobre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Oñate et Castaneda ont mis l'Empereur au courant des décisions prises par rapport à l'Électeur de Trèves, l'occupation de sa capitale, sa déportation à Namur. Ils ont assuré Ferdinand II que, s'il le désirait, on lui remettrait l'Électeur. Oñate a fait savoir à Bruxelles que, de fait, il convenait de remettre le prince-évêque à l'Empereur. D'autre part, on sait que l'occupation de Trèves a été l'incident qui a amené la rupture avec la France. Le président Roose conseille de retarder l'extradition de l'Électeur de Trèves jusqu'à ce que l'Empereur ait à son tour rompu avec la France. Le Cardinal-Infant n'en exécutera pas moins les ordres du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 160.

214. Gennep, 11 octobre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Piccolomini s'est plaint de ce que, quand il est arrivé au secours du Cardinal-Infant, on n'a pu lui fournir les embarcations nécessaires pour passer le Rhin. Le Roi regrette fort cet incident et voudrait que les responsabilités en soient établies. On a pris toutes les mesures, déclare le Cardinal-Infant, pour donner satisfaction à Piccolomini. Celui-ci a pu effectuer la traversée, on a fourni tout ce qui était nécessaire à son armée. Les plaintes ne sont donc pas fondées.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 162.

215. Gennep, 11 octobre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a accordé à Gallas le titre de prince, il a envoyé un titre de chevalier de la Toison d'Or destiné à ce même officier s'il rendait un service signalé. Le Cardinal-Infant a remis à l'intéressé la première marque d'honneur, il tient la seconde en réserve, particulièrement pour le cas où Gallas procurerait la rupture avec la France, objet encore controversé à la Cour de Vienne.

La faveur du titre de comte accordée à Piccolomini a été également publiée. Elle est très justifiée par les bons services de l'intéressé. Il a d'ailleurs décliné un avantage pécuniaire. La question des quartiers d'hiver sera difficile à résoudre, car l'Empereur a défendu de les placer dans le duché de Juliers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 164.

216. Gennep, 11 octobre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'occupation de la place de Gennep par le Cardinal-Infant a causé grande sensation chez l'ennemi. Elle domine toute la vallée du fleuve. On y fera toutes les fortifications requises. Son importance est bien plus grande que celle de Schenk. On se retirera après dans les quartiers d'hiver.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 166.

217. ....., 13 octobre 1635. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Envoi des lettres de provisions ordinaires. La question des finances est des plus graves. Il n'y a ni argent, ni banquiers, ni ministres qui puissent la

résoudre. Olivarès déclare qu'on le fera mourir. Il est prêt à donner sa vie pour le service du Roi; tant qu'il vivra, il fera son possible. Les affaires vont mal en Italie et causent les plus grands soucis au gouvernement de Madrid. On attend les lettres du Cardinal-Infant et du roi de Hongrie. Si l'on disposait d'argent tout irait bien, mais sans argent il n'y a rien à faire. Le ministre insiste pour le prompt envoi des Wallons et des Irlandais et promet en retour 3,000 fantassins espagnols.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 1. Cité par GACHARD, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich.* (BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 3e série, t. VI, p. 197. Bruxelles, Hayez, 1864.)

218. Gennep, 18 octobre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Charles Ier a envoyé Jean Teller en Allemagne avec mission de rendre visite en passant au Cardinal-Infant. Celui-ci s'excusa de remettre au diplomate des lettres de recommandation pour l'Empereur et le roi de Hongrie. Il a néanmoins chargé Oñate et Castaneda d'expliquer à Vienne les motifs qui l'avaient décidé à agir de la sorte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 180.

219. Cranenburg, 27 octobre 1635. — *Martin de Axpe au Cardinal-Infant.*

Les ennemis ont fait sortir le secrétaire d'État de sa prison et l'ont conduit à Nimègue. Le prince d'Orange, qui avait décidé cette libération, prescrivit à Musch (1) de se mettre immédiatement en rapports avec Axpe. L'entrevue a duré sept heures. Les pourparlers se sont engagés sur une base toute différente de ce que les médiateurs avaient donné à entendre. Ils ont porté sur quatre points : 1° La question des Indes. Sous ce vocable les Hollandais ne comprennent pas les Indes Orientales, ils ne veulent pas étendre la trêve à ces parages, à cause des alliances qu'ils ont par là. 2° L'Empire devra être compris dans le traité. Le Roi garantira qu'il ne sera entrepris aucune hostilité par les armées impériales. 3° Les Hollandais livreront Maestricht et Limbourg en

(1) Greffier et secrétaire d'État hollandais.

échange de Schenk et Geldern; ils échangeront leurs possessions aux Indes Occidentales contre Bréda, à condition que cette place reste dans l'état où elle était quand Spinola en prit possession. Il semble qu'ils veulent entendre par là le libre exercice de la religion. On dit aussi que Bréda est un patrimoine du prince d'Orange. 4° Une indemnité de 6,000,000 de florins sera accordée pour dédommager ceux qui sont lésés par cet arrangement.

Sur le premier point Axpe a déclaré qu'évidemment il fallait comprendre les Indes Orientales dans l'expression « les Indes »; qu'il n'y avait pas moyen de conclure une trêve localisée et de rester en guerre de l'autre côté; ce serait ouvrir la porte à des contestations incessantes. Les rebelles objectent leurs multiples alliances avec le Mogol, le roi de Sidore (?) et autres. Le secrétaire espagnol est resté intraitable sur ce point. Son partenaire a fini par dire qu'il chercherait un arrangement.

Le second point a été également écarté. Jamais par le passé on n'a émis la prétention de forcer le Roi à une négociation avec les autorités de l'Empire. Tout ce que l'on pourrait demander, c'est que le Cardinal-Infant offrît ses bons services pour obtenir de l'Empereur la promesse que, durant la trêve, il n'attaquerait pas les Hollandais. Du côté hollandais on a insisté pour exiger une promesse semblable du roi de Hongrie, prétendant qu'à défaut d'une déclaration impériale ils ne consentiraient jamais à la trêve, car ils craignaient qu'une rupture avec l'Empire entraînerait forcément le renouvellement des hostilités avec l'Espagne. Le secrétaire espagnol a persisté dans son refus. On lui a fait depuis lors une proposition subsidiaire, impliquant pour le Roi l'obligation de secourir les Hollandais, dans le cas où ils seraient attaqués par l'Empereur.

Le troisième point a été très discuté! Axpe a prétendu que jamais on n'avait parlé de Geldern. Il a obtenu qu'on renonçât à cette demande, pourvu que la place fût démantelée et que du côté hollandais on fît de même pour Ruremonde. Il a insisté aussi sur l'inégalité des concessions réciproques, prétendant que du côté hollandais on devrait renoncer à toutes les places de la Meuse, c'est-à-dire aussi à Venlo et Ruremonde. Ses efforts ont été vains, les concessions extrêmes sont Limbourg et Maestricht.

Sur le quatrième point Axpe a essayé de marchander. Ce fut en vain. Les Hollandais prétendent s'être engagés à indemniser tous ceux qui ont fait des dépenses pour établir des fortifications aux Indes.

Enfin, le délégué hollandais a déclaré qu'il en référerait sur tous ces points à ses maîtres et que, quand viendraient les pouvoirs du roi d'Espagne, on reprendrait les pourparlers. Il a insisté sur la nécessité de se montrer large dans la question d'argent. Il a rappelé les dépenses énormes faites en Angleterre et en France, lors de la conclusion de la trêve de 1609. Le secrétaire a répliqué qu'en cas de réussite, Musch serait récompensé généreusement par le Cardinal-Infant. Il a fait valoir cette considération que c'était lui-même qui était chargé du maniement des fonds et que dès lors il pourrait récompenser Musch sans que personne n'en sût rien. Il a parlé de 40,000 ducats. Il espère bien que cette promesse fera le meilleur effet sur son intermédiaire, car la vénalité des Hollandais est extraordinaire! Musch a promis d'arranger l'affaire des Indes. Il demande quatre passeports. Il s'est enquis si du côté espagnol on agissait d'accord avec la France, d'autant plus qu'on citait quatre villes, Ratisbonne, Constance, Strasbourg et une autre comme siège d'un congrès éventuel. Le secrétaire espagnol a donné une réponse évasive. La discussion a porté ensuite sur la façon de mettre fin à la guerre entre l'Espagne et la France. En conclusion, il semble à Axpe que les Hollandais appréhendent très fort un arrangement entre les Cours de Madrid et de Paris, qui les laisserait isolés et sans défense contre l'Empire et l'Espagne. En plus, leur orgueil leur inspire le désir de se poser en médiateurs entre les deux couronnes.

Par une indiscrétion de Musch, le secrétaire a appris que la peste régnait en Hollande, que 400 personnes mouraient par jour à Amsterdam. Axpe a ajouté que c'étaient les Français qui apportaient cette calamité, à cause de leur malpropreté.

Enfin Axpe a dicté à son partenaire la teneur des points qui avaient été discutés.

Le drossard de Cranenburg a certifié enfin qu'il savait de Musch que depuis vingt ans les dispositions des autorités hollandaises pour une trêve n'avaient pas été meilleures.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 216.

220. Bruxelles, **22** novembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On avait appris de divers côtés que Limbourg était à peu près dépourvu de garnison. Le duc de Lerme reçut ordre d'attaquer la ville et le château. La

place a été prise d'assaut. On a fait un grand butin. C'est un événement très heureux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 201.

221. Bruxelles, 22 novembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'armée a pris ses quartiers d'hiver. Le Cardinal-Infant lui-même est rentré à Bruxelles. Le fort de Schenk est mis en bon état de défense. La position de Clèves est également assurée. Il en est de même de Gennep et de Straelen. Eu égard à toutes ces circonstances, on peut être heureux de l'issue de la campagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 199.

222. Bruxelles, 22 novembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant rend compte au Roi de la répartition aux Pays-Bas des quartiers d'hiver destinés aux troupes de Piccolomini.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 192.

223. Bruxelles, 22 novembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Mort du duc de Lerme. Éloge du défunt. Il faudra désigner un nouveau maître de camp général. Ce ne sera pas chose facile de trouver un candidat convenable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 188.

224. Bruxelles, 22 novembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant transmet à Madrid copie des instructions qu'il a données à Bernard de Revolledo envoyé en mission auprès du roi de Hongrie et de Gallas, ainsi que la copie d'un rapport fait à ce sujet par le même Revolledo. On a appris ainsi les préventions du roi de Hongrie contre Gallas et le mécontentement de ce roi par rapport au titre de duc donné à Gallas par Philippe IV. Pourtant cette faveur avait déjà été officiellement annoncée et le Cardinal-Infant a fait expliquer la chose à Vienne. Il est très embarrassé, ne sachant quelle attitude il faudra prendre vis à vis de Gallas. En tout cas, il a prescrit à Revolledo de revenir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 203 et suiv.

225. Bruxelles, 22 novembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Avant de se rendre à Anvers, le Cardinal-Infant y a envoyé le Père de Saint-Augustin auprès de Marie de Médicis pour tâcher de la convaincre de la nécessité de réduire le train de sa maison suivant les prescriptions du Roi. Lorsque le Cardinal-Infant est arrivé lui-même, la Reine était dans un état de santé si précaire, qu'il n'y avait pas moyen de l'entretenir de choses désagréables. Dans la suite, le confesseur a reçu mission de s'aboucher sur le même sujet avec l'homme de confiance de Marie de Médicis. Il devait tâcher de la persuader qu'il était de l'intérêt de la Reine de consentir à cette réduction, si elle voulait vivre paisiblement à Bruxelles. La réponse de l'agent français a été peu satisfaisante. Marie de Médicis ne veut pas entendre parler de diminution de son personnel. On lui a fait comprendre qu'elle pourrait remplacer les sujets français congédiés par des Belges, qu'on désirait simplement écarter certains personnages qui paraissaient suspects et dont Marie de Médicis devait, elle aussi, se méfier, puisque ses intérêts se confondaient avec ceux du Roi. Au demeurant, la Reine n'est pas encore revenue à Bruxelles et il faudra donc encore patienter avant de prendre une décision définitive.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 211.

226. Bruxelles, 22 novembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La lettre de Martin de Axpe aura mis le Roi au courant des négociations relatives à la trêve. Les divergences des points de vue respectifs ne sont pas tels qu'il faille arrêter les pourparlers. En tout cas il faudra se résoudre à de grands sacrifices d'argent, de façon à désintéresser ceux qui prenaient part au commerce des Indes. Le Cardinal-Infant attend toujours les pleins pouvoirs que le Roi lui a annoncés. Il y aura à la fin du mois une nouvelle entrevue entre Martin de Axpe et Musch. Il serait désirable que les pouvoirs fussent arrivés en ce moment. Jusque-là on ne concluera rien Il faut pourtant agir vite pour profiter de la situation militaire présente (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 214.

(1) *Por el equilibrio en que estan las armas de Europa en la presente ocasion.*

227. Bruxelles, 22 novembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'archidiacre d'Arras, Stravius, qui fait les fonctions d'internonce à Bruxelles, a fait savoir que depuis deux mois Mgr Falconieri, archevêque de Thèbes, titulaire désigné pour la nonciature de Flandre, se trouve à Paris. Ce prélat se dit être en possession d'une lettre du Roi lui permettant d'exercer ses fonctions. Le Cardinal-Infant est sûr de n'avoir pas encore reçu d'instructions au sujet de ce nouveau nonce. Il a fait répondre en ce sens à l'archidiacre et demande au Roi de se prononcer. Le nonce de Paris, Mazarin, a fait faire des instances pour le maintien des relations postales avec la France. Ce même Mazarin s'est entremis pour obtenir qu'on lève la saisie, faite à Paris, de différents vêtements venus de Milan à destination du Cardinal-Infant. Don Ferdinand émet au sujet des relations postales un avis défavorable; il prétend que ce serait tout à l'avantage des Français, qui en profiteraient pour conserver les intelligences qu'ils ont aux Pays-Bas (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 221.

228. Bruxelles, 22 novembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Gallas a fait demander au Cardinal-Infant l'envoi d'une troupe de renfort destinée à permettre une opération militaire contre la France, des secours d'argent et la permission de loger ses troupes dans le Luxembourg et le pays de Trèves. En cas de refus, il devra se retirer dans la direction du Danube. Le Cardinal-Infant s'est efforcé de lui donner satisfaction dans la mesure du possible. La retraite de Gallas ferait retomber sur les Pays-Bas toutes les attaques de la France. Don Ferdinand s'est décidé à choisir le moindre mal, en autorisant Gallas à s'établir en Bourgogne. La situation actuelle est intenable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 235.

(1) Le 22 décembre, le Cardinal-Infant ajoute que l'archevêque Falconieri se trouve à Liége demandant à être admis à Bruxelles. On attend toujours les ordres du Roi (fol. 463).

229. Bruxelles, 23 novembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'ordre du Roi prescrivant à Benavente de se rendre en Angleterre a été remis à l'intéressé. Celui-ci s'est excusé alléguant avec obstination son manque de ressources. Il y a lieu de prendre une décision ferme.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 251.

230. Bruxelles, 23 novembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi de divers rapports du pagador général ayant trait à la situation financière. Les ressources sont notoirement insuffisantes, les besoins sont immenses, le nombre des armées à entretenir est de cinq, la soldatesque va se mutiner! Doléances coutumières (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 253.

231. Madrid, 30 novembre 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les Français au service de Marie de Médicis ont demandé qu'on les exempte de la saisie des biens décrétée contre tous les sujets de leur nationalité. Le Roi a décidé qu'on agirait vis-à-vis d'eux comme on agit en France vis-à-vis du personnel de la Reine. Le Cardinal-Infant doit se procurer à ce sujet des renseignements précis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 269.

232. Madrid, 7 décembre 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les informations qu'il a reçues sur les chefs de l'armée des Pays-Bas causent au Roi les plus grands soucis. Il n'y a aucune faute grave à reprocher à ses officiers, mais leur conduite est critiquée à Madrid et à Bruxelles. A Balançon on reproche son manque d'énergie. On parle en très mauvais termes de Jean de Nassau, on incrimine sa conduite et ses intentions. Le Cardinal-Infant doit prendre des renseignements à ce sujet et, si les soupçons se vérifient, écarter le comte avec habileté. On ne peut rester ainsi perpétuellement dans l'incertitude. Le duc de Lerme pourrait éventuellement le remplacer, car pour le

(1) Voir en annexes les rapports du pagador.

poste en question il n'est pas besoin d'une personnalité de premier rang (1). La charge de maître de camp général serait confiée à Fontaines ou à Maisières (2). Tout cela doit être traité en grand secret avec Roose et le Père de Saint-Augustin. Si on ne déplace pas Jean de Nassau, le Cardinal-Infant devra se servir de Maisières comme conseiller dans toutes les affaires militaires, en lui confiant au besoin une charge au Palais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 366.

233. Madrid, 7 décembre 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Envoi de pleins pouvoirs pour arranger une trêve avec les Hollandais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 369.

234. Madrid, 10 décembre 1635. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant doit témoigner sa satisfaction à ceux qui ont bien servi. Ce qui importe le plus, c'est la conclusion d'une bonne trêve. Il faut espérer qu'on pourra l'obtenir cette année. On enverra pour cet exercice des provisions considérables. Ce ne doit pas être un motif de dépenser inutilement un réal. Dans le maniement des finances, il faut écouter Roose, homme intègre et économe. On a envoyé des provisions spéciales pour les affaires de Cologne et de Pologne. A l'heure actuelle toute la Cour est en voyage. Le Ministre se plaint de sa besogne, mille vies ne pourraient y suffire. Regrets causés par la mort du marquis de Zelada.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 2. Cité par Gachard, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich.* (Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 3e série, t. VI, p. 191.)

235. Madrid, 11 décembre 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Ordre d'examiner tout ce qui a trait à la trêve avec le Père de Saint-Augustin, Axpe et Roose.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 377.

(1) *Tan gran cabeca.*

(2) Jean de Maisières, maître de camp, gouverneur de Bréda.

236. Madrid, 11 décembre 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a examiné tous les documents relatifs à la trêve. Il approuve l'attitude prise par son frère et par tous ceux qui ont été mêlés à ces pourparlers. Il est moins satisfait de l'entrevue qui a eu lieu avec le greffier de Hollande et des avis donnés à la suite de cette rencontre. On a manqué de dignité dans la façon d'agir. Wittenhorst n'était pas suffisamment qualifié pour faire la première proposition. Encore qu'il n'eût pas reçu d'autorisation du Cardinal-Infant pour s'aboucher avec le prince d'Orange, il n'en était pas moins un émissaire de l'Espagne. C'est le prince Thomas qui le premier a écrit à ce sujet à Madrid. Les Hollandais ont commencé par l'envoi d'un simple particulier, du côté espagnol on en a envoyé deux. Le Hollandais n'a voulu faire aucune proposition, ses partenaires ont fait des offres verbales et écrites. Lors de la conférence, les Espagnols montrèrent les pouvoirs qu'ils tenaient du Roi tandis que le greffier hollandais refusa de montrer les siens, mais finit par exhiber un papier non signé. Martin de Axpe a représenté comme un succès qu'on lui avait accordé la préséance, alors qu'elle lui revenait!

Le grand reproche du Roi consiste en ce que les trois ministres du Cardinal-Infant qui occupent cependant des postes élevés en soient venus à donner des avis sans même faire mention de la ligue récemment conclue entre Louis XIII et les Hollandais, alors qu'il est cependant expressément convenu que les contractants ne peuvent conclure de paix séparée. C'est là un point capital. Il ne sert de rien de négocier avec des gens qui ne peuvent conclure. On a rencontré les mêmes difficultés lors d'une négociation avec la France. En plus, il faut considérer l'engagement pris par les Hollandais de mettre leurs forces à la disposition du roi de France. Avant d'entamer une négociation quelconque, il faut obtenir satisfaction sur ces points-là.

On fait état aux Pays-Bas des avis d'Aytona, Cordoba et Spinola. Il faut cependant se souvenir que les circonstances ont changé tant en Flandre qu'en Italie, depuis que ces trois officiers se sont prononcés.

L'échec complet de la dernière tentative des Français, la prise du fort de Schenk et la supériorité des armées espagnoles auraient peut-être modifié leur manière de voir. Sans doute, on prétend que la conservation de Schenk est malaisée, même impossible. On s'expliquerait pourtant difficilement les préparatifs considérables des Hollandais, si la reprise de cette position par leurs troupes

était certaine et imminente. La conservation de Schenk ne paraît pas impossible, en considération de l'occupation par les Espagnols des places de la Meuse, y compris Gennep et pour d'autres raisons encore que le Roi détaille longuement.

Il y a lieu de considérer que les ordres donnés jadis par le Roi pour la conclusion de la trêve furent promulgués peu après la perte de la flotte espagnole commandée par Juan de Bénavidès, dans des circonstances extrêmement critiques, alors que le pays était rempli de traîtres, que les États-Généraux siégeaient à Bruxelles et que l'Infante venait de mourir. On ne se trouve plus aujourd'hui dans les mêmes conjonctures. On fait état de l'expérience acquise par l'armée ennemie, comme si du côté espagnol on ne profitait pas des leçons du passé! Tel est le sentiment du Roi au sujet de l'introduction de ces pourparlers sur la base de ses ordres antérieurs.

Il est certain que si l'Empereur ne se décide pas à le secourir, le Roi sera contraint de faire la paix avec la France et les Provinces-Unies à tout prix. Sans doute Philippe II a pu faire la guerre à la fois à la France, à l'Angleterre et aux Provinces-Unies, mais le souci de la conservation de ses sujets empêcherait le Roi de tenter la même expérience. Ce n'est pas une raison de conclure une paix défavorable, puisqu'on peut espérer l'assistance de l'Empereur. Il y a tout lieu, en somme, d'attendre une aide puissante. La campagne prochaine pourrait être heureuse, il y aura moyen sans difficulté de s'emparer de plusieurs postes importants, tels que — le Roi l'espère du moins — Grave ou Bois-le-Duc. La situation de l'Italie n'offre aucun danger. Tous les préparatifs nécessaires ont été faits.

Les propositions faites du côté espagnol lors des pourparlers sont bonnes, encore que les Hollandais opposent toujours un refus sur la question religieuse. On semble admettre à Bruxelles l'introduction de la fameuse clause « comme États libres ». Cette clause est mauvaise. Le Roi l'a toujours désapprouvée, comme il résulte de tous les documents conservés à ce sujet. Philippe III s'y est également toujours opposé. Même si c'était là le seul obstacle à la conclusion d'une paix avantageuse, le Roi refuserait peut-être encore d'y consentir.

Les concessions faites par les Hollandais sur la question des Indes sont insuffisantes. Elles impliquent la conservation de Pernambouc. La prétention d'exiger un délai de quatre mois avant de procéder à l'échange de quelques places est un artifice. Ils érigeraient pendant ce temps de nouvelles fortifications.

Au sujet de la liberté de l'Escaut, ils ne donnent pas de réponse. Pourtant

on peut céder sur ce point à condition que de leur côté les rebelles abandonnent leurs possessions au Brésil contre une indemnité.

Si l'on procède par voie d'échange, les Espagnols pourraient demander Maestricht, Ruremonde, Venlo, Limbourg, Rheinberg et Orsoy, en retour du fort de Schenk. On ne sait pas si on peut faire état de la parole des délégués hollandais. En tout cas, il faut exiger d'eux des propositions précises.

En conclusion, le Roi déclare remettre toute la question à la décision du Cardinal-Infant et de Roose. Il convient d'accélérer les préparatifs de guerre par terre et par mer, de façon à pouvoir s'emparer des places citées ci-dessus. Il est de toute importance de tenir compte de l'alliance franco-hollandaise. Des succès militaires conduiront certainement à la conclusion de la trêve.

Il faut faire le plus grand cas de Roose, l'honorer beaucoup, l'écouter toujours dans tout ce qui a trait à la trêve. Éloge de ses qualités. Il n'est pas ennemi de la trêve, mais il la désire favorable. L'exclusive donnée contre lui par les Hollandais provient de ce qu'ils savent bien qu'il ne se prêtera à rien de désavantageux pour son maître et que les ministres espagnols sont plus condescendants que lui. Les difficultés au sujet du logement de l'armée, dont les officiers font état, ne sont pas si considérables qu'on veut le représenter. L'arrivée des troupes allemandes a été la cause indiscutable de l'amélioration de la situation, encore que la discipline laisse à désirer. Il faut tâcher d'éviter les excès, principalement quand ces troupes sont campées dans les Pays-Bas mêmes.

La lettre se termine par des recommandations pour la campagne prochaine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 379.

237. Madrid, 19 décembre 1635. — *Jacques Brecht, secrétaire du Conseil suprême de Flandre, au protonotaire* (1).

Le secrétaire explique comment le Conseil ne peut fournir la somme demandée pour la vente des *juros*. Le président, marquis de Leganès, a souscrit pour 6,000 ducats. Mais son collègue Oswald Brito, le comte de Solre, le conseiller Gavarelle et Gabriel de Roye sont absents de la Cour pour le service du Roi.

Secretarias provinciales, liasse 2437.

(1) Le secrétaire d'État Geronimo de Villanueva, protonotaire du royaume d'Aragon.

238. Madrid, 20 décembre 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

La charge de gouverneur général des Pays-Bas n'a jamais été plus absorbante. Pour soulager son frère, le Roi a décidé d'établir trois Conseils pour les affaires politiques, économiques et militaires. Les deux premiers doivent être des Conseils secrets. Le Cardinal-Infant demandera à tous les chefs, jusqu'au grade de maître de camp de lui faire connaître par un écrit autographe leur opinion sur les opérations à entreprendre au cours de la campagne suivante, les préparatifs à faire, les forces à engager. Toutes ces notes seront confiées à l'examen du Conseil militaire, composé du prince Thomas, du grand majordome, du duc de Lerme et du président Roose. Quand il le jugera utile, le Cardinal-Infant pourra convoquer aussi le baron de Balançon et le duc de Veraguas. La résolution suprême demeurera toujours réservée au Cardinal-Infant, qui la gardera secrète et ne la confiera qu'à ceux qui sont chargés de l'exécuter.

Le Conseil politique doit comprendre deux sections pour les affaires intérieures et pour les affaires étrangères. Pour les premières tout doit être confié à Roose. Les autres seront traitées par une assemblée où siègent le prince Thomas, le majordome, Roose, le confesseur de Saint-Augustin. Le Cardinal-Infant pourra d'ailleurs y appeler encore tel personnage qui lui convient.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 47.

239. Madrid, 20 décembre 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

La bonne administration des finances y compris la gestion des fonds envoyés d'Espagne pour l'armée rend nécessaire la création d'un Conseil économique près le gouverneur général. Ce Conseil se divisera en deux sections. L'une s'occupera de l'administration de la maison du Cardinal-Infant, elle comprendra le grand majordome, le confesseur et d'autres. La deuxième fera le service des provisions. On y appellera le prince Thomas, le grand majordome, le duc de Lerme, le président Roose, le veedor général et le comte de Croix, chef des finances.

La gestion des finances belges est incontestablement défectueuse. D'Espagne on envoie chaque année 4 ou 5 millions et cependant on n'a pu introduire l'usage de la médianate et le Conseil suprême de Flandre a été incapable

de payer la solde de 2,000 soldats, alors que tous les autres Conseils peuvent le faire. Le Cardinal-Infant discutera la question avec Roose, il tâchera de réorganiser l'administration sur la base de celle du Milanais et d'introduire des Espagnols dans le Conseil des finances. Le maniement des affaires en sera d'autant plus facilité que des Belges siégeront aussi au Conseil économique et participeront à la distribution des provisions. Il est bien entendu que les questions de l'admission des Espagnols au Conseil des finances et des Belges au Conseil économique sont inséparables l'une de l'autre.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 49.

240. . . . . . , 21 décembre 1635.

Acte par lequel Philippe IV déclare que le nonce ayant proposé la paix, il a désigné Francisco de Mello pour le représenter au Congrès qui doit décider de la question.

Estado, 2242.

241. Madrid, 21 décembre 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi annonce à son frère l'arrivée de la lettre qui suit, avec ordre de ne l'ouvrir que lorsqu'il aura appris d'une façon certaine la désignation des plénipotentiaires français et allemands.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 409.

242. Madrid, 21 décembre 1635. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Pape a fait de nouvelles instances pour que le Roi désigne des plénipotentiaires en vue de négocier la paix universelle et les envoie à l'endroit désigné. Il prétend que Louis XIII et Ferdinand II sont disposés à le faire. Sous réserve de vérification de cette dernière allégation, le Roi a désigné ses représentants. Le Cardinal-Infant est chargé de nommer de son côté un homme de loi qui devra, de concert avec le président Roose, assister les délégués espagnols.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 411.

243. Bruxelles, 22 décembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le nommé Jean-Baptiste Stercq prétend qu'on peut ouvrir le port de Gravelines sans toucher au territoire français. Le Roi a prescrit au Cardinal-Infant d'examiner la question. Celui-ci déclare cette opération impraticable en ce moment.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 415.

244. Bruxelles, 22 décembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a donné ordre d'envoyer à La Corogne huit galions de la flotte de Dunkerque. Cet ordre sera exécuté aussitôt qu'on le pourra.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 416.

245. Bruxelles, 22 décembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les ordres du Roi confiant au prince Thomas de Savoie le commandement des armes sont arrivés. Le Prince est très satisfait.

Il faudrait pour cette année exceptionnelle des provisions extraordinaires; les dépenses sont devenues beaucoup plus considérables depuis la rupture avec la France.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 418.

246. Bruxelles, 22 décembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit au Cardinal-Infant d'envoyer à Madrid les papiers relatifs à l'affaire du duc d'Aerschot. Cet ordre sera exécuté au plus vite.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 426.

247. Bruxelles, 22 décembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les marchands des Pays-Bas trafiquant en Angleterre y subissent des vexations et sont soumis à des droits de douane exagérés. Necolalde a envoyé un rapport à ce sujet à Madrid. Le Cardinal-Infant remet copie de la lettre écrite à cet égard à Necolalde. Il ne juge pas à propos de se livrer à des représailles. Il consultera Roose (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol 428.

(1) Voir en annexe (fol. 436) la copie de la lettre à Necolalde, datée du 16 novembre.

248. Bruxelles, 22 décembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant est heureux des succès remportés par les armes espagnoles. Il est certain que jamais le danger de perdre les Pays-Bas n'a été aussi grand.

Le roi de Hongrie est rentré à Vienne. L'armée de Gallas a pris ses quartiers d'hiver. Le Cardinal-Infant cherchera à donner satisfaction au comte de Tirone.

Martin de Axpe a demandé son congé pour retourner en Espagne. Il a servi fidèlement et ponctuellement. Ses allégations concernant sa mauvaise santé sont fondées. Les médecins attestent la nécessité qu'il y a pour lui de se soigner. Depuis neuf ans, il a servi sans interruption, étant toujours absent de sa maison. En lui accordant la permission de rentrer, on évitera l'obligation de lui octroyer un supplément de traitement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 434.

249. Bruxelles, 22 décembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit une enquête au sujet de la prétendue nullité du mariage du duc d'Orléans. Le Père de Saint-Augustin a été chargé de cette mission.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 436.

250. Bruxelles, 22 décembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'ennemi a attaqué le fort de Aalten (*Halt*), situé dans la région du Wahl. Le Cardinal-Infant a fait envoyer des renforts pour assurer la conservation de la place.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 438.

251. Bruxelles, 22 décembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Ferdinand II a fait opposition au projet de cantonner l'armée de Piccolomini dans le duché de Juliers. Le Cardinal-Infant a chargé Castaneda et Oñate de faire tous leurs efforts pour obtenir que l'Empereur revienne sur sa décision (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 440.

(1) Voir en annexe (fol. 442) la lettre au comte d'Oñate.

252. Bruxelles, 22 décembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

A la demande de Benavente, le Cardinal-Infant certifie que c'est lui qui a retiré l'ordre du Roi prescrivant à l'ancien ambassadeur à Paris de se mettre à la disposition du prince Thomas (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 444.

253. Bruxelles, 22 décembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il est de toute importance qu'un diplomate espagnol de valeur soit envoyé en Angleterre, pour contrecarrer les efforts de Louis XIII et des autres ennemis. Nonobstant les efforts réitérés du Père confesseur, Benavente s'est excusé d'accepter cette mission (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 447.

254. Bruxelles, 22 décembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les armées impériales ont pris leurs quartiers d'hiver. L'armée du marquis de Grana marche vers la Westphalie. Si elle faisait du progrès, ce serait un grand souci pour les Hollandais. Le danger qui menace les Pays-Bas sera encore plus sérieux l'année prochaine. Les Français font d'énormes préparatifs. Avant le mois de juillet il ne faut attendre aucune assistance des Allemands. Dans l'intervalle tout le poids de la guerre retombera sur les armées des Pays-Bas. Si les Allemands venaient malgré tout, leur présence serait plus nuisible que celle des Français. Il faudrait entreprendre une diversion importante en mer. On fera aux Pays-Bas tous les préparatifs nécessaires. Les provisions sont indispensables.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 455.

255. Bruxelles, 22 décembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a envoyé un émissaire auprès de l'Électeur de Trêves. Il communique au Roi la réponse qui lui a été faite, comprenant notamment la

(1) Voir en annexe la lettre de Benavente au Cardinal-Infant, datée du 21 décembre (fol. 446).

(2) Voir en annexe une lettre du Père de Saint-Augustin à Benavente, datée du 11 décembre (fol. 449).

décision de l'Électeur de ne pas quitter les Pays-Bas, sinon pour retourner dans ses propres États.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 457.

256. Bruxelles, 22 décembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a conçu en Espagne le projet de faire venir par là huit navires de la flotte de Dunkerque, pour faire la course contre les vaisseaux français. Le Cardinal-Infant déconseille l'exécution de ce plan. Ce qui resterait de la flotte de Dunkerque serait insuffisant pour entreprendre la moindre opération. Les Hollandais seraient déchargés des soucis que leur cause cette flotte, leur commerce serait en sécurité. Si, malgré tout, le Roi décide que le projet doit être exécuté, il faut que ces navires reviennent très rapidement et profitent de leur voyage pour ramener des renforts d'infanterie espagnole. Les effectifs de cette nation sont très réduits.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 465.

257. Bruxelles, 22 décembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du mariage du prince de Chimay avec la fille du duc d'Aerschot. Le Cardinal-Infant a cédé aux instances de l'archevêque de Malines et a donné son consentement. Le président Roose et le Père de Saint-Augustin avaient déclaré formellement qu'il n'y avait pas de raison suffisante pour refuser cette autorisation.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 471.

258. Bruxelles, 22 décembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant sollicite à nouveau des ordres pour l'acceptation de la succession de l'infante Isabelle (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 473.

(1) On trouve, au cours de ce semestre, quelques recommandations intéressantes : le 20 août, pour Pedro de Erquicia, majordome de l'hôpital de Malines (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 213, fol. 66); le 11 octobre, pour le comte de Hornes et pour Alonso de Uribarri, veedor et contador de la flotte de Dunkerque (fol. 172); le 22 novembre, pour Diego de la Torre, official de la Secrétairerie d'État et de Guerre (fol. 190); le 1er décembre, pour Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf (fol. 271), et le 22 décembre, pour Estevan de Gamarra (fol. 467).

259. Bruxelles, 22 décembre 1635. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi à Madrid de la copie des instructions données par le Cardinal-Infant à Martin de Axpe pour les négociations en vue de la trêve, et d'un procès-verbal des derniers pourparlers avec Musch. Le Cardinal-Infant attend les ordres du Roi. Il prétend que les négociations ont été entreprises avec décence. On s'est rencontré en des endroits neutres. Le Cardinal-Infant espère que le Roi sera content (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 213, fol. 475.

260. Madrid, 12 janvier 1636. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

On attend avec inquiétude les lettres du Cardinal-Infant dont on n'a plus eu de nouvelles depuis trois mois. Le Ministre appréhende que les lettres de Madrid, en particulier les provisions, ne soient pas arrivées à destination. Protestations de dévouement. Les galères sont arrivées. On espère que bientôt les

(1) Voir en annexe le procès-verbal de l'entrevue du 4 décembre 1635, à Turnhout. Le secrétaire espagnol s'est excusé des retards apportés dans la négociation. Ses excuses ont été admises. Les quatre points controversés sont : 1° la participation de l'Empereur et du roi de Hongrie au traité; 2° l'extension de celui-ci aux Indes Orientales; 3° la reddition de Bréda dans l'état où la ville se trouve et l'octroi d'une indemnité de 400,000 ducats pour tous les postes occupés par les Hollandais au Brésil; 4° l'échange de Schenk contre Maestricht, Ruremonde et Venlo et la démolition par chacune des parties des postes occupés dans le pays de Clèves. Les Hollandais ont émis de nouvelles prétentions au sujet de la garantie qui devrait leur être donnée par le Roi contre toute attaque de la part, non seulement de l'Empereur, mais des princes allemands, Électeurs de Cologne, Brandebourg et Trèves. Sur le second point, on est resté de part et d'autre sur ses positions précédentes. Les Hollandais ont affecté de ne tenir aucun compte de la reddition de Schenk, dans l'idée qu'ils allaient incessamment s'emparer de cette place, ce qui a été contesté par Axpe. Celui-ci a prétendu, au contraire, que Maestricht était bloqué par les Espagnols. En conclusion, Musch a déclaré que, si les Espagnols voulaient étendre la trêve aux Indes Orientales, ils devaient céder Geldern. On a discuté aussi au sujet de l'attitude de la France.

De ces pourparlers, Axpe tire les conclusions suivantes : 1° les Hollandais s'attendent à la prise de Schenk et espèrent que, de la sorte, les Espagnols n'auront rien à leur offrir en compensation des postes de la Meuse; 2° ils craignent que la France ne s'arrange avec l'Espagne et que, dans ce cas, les troupes allemandes leur tomberaient sur le dos; 3° les Français ont entrepris des négociations directes avec les Hollandais; 4° il faut examiner la question si les commissaires impériaux chargés de négocier la paix universelle à Ratisbonne ou à Vienne [*Augusta*] ne pourraient être chargés de faire comprendre la trêve avec la Hollande dans cette paix universelle, encore que le secrétaire n'attende pas grand'chose de bon de ce côté! (fol. 477).

flottes arriveront aussi. Regrets causés par la mort du duc de Lerme. Le secrétaire de chambre du Cardinal-Infant partira bientôt pour rejoindre son poste. Mirabel remplira pour quelque temps les fonctions de grand majordome. On croit qu'il s'entendra mieux que tout autre avec Roose, qui est à l'heure actuelle la meilleure tête du gouvernement. On est tout prêt à envoyer aux Pays-Bas 3,000 fantassins de renfort, quand on disposera de navires. Le gouvernement de Madrid tâche de donner satisfaction aux Anglais. Regrets de la mort d'Aytona.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 3 v°. Cité par Gachard, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich.* (Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 3e série, t. VI, p. 191.)

261. Milan, 12 janvier 1636. — *Le marquis de Leganès à Philippe IV.*

Au sujet des agissements d'un Jésuite, appelé Manuel Tesauro, qui s'était rendu aux Pays-Bas pour persuader le prince Thomas d'abandonner le service du Roi. N'ayant pas réussi dans cette tentative, il se proposait de retourner à Milan pour commencer une autre intrigue. On n'ignore pas que ce religieux est en relations avec la Cour de Savoie. Le marquis promet d'exercer une surveillance active sur les faits et gestes du personnage, s'il revient à Milan (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 238.

262. ....., 21 janvier 1636. — *Philippe IV au conseiller Gavarelle et au secrétaire d'Etat Jean de Necolalde.*

Le Roi les prie d'assister le président Roose dans une affaire dont il l'a chargé.

Estado, 2243.

263. Madrid, 9 février 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le congé demandé par Martin de Axpe peut lui être accordé pour motif de santé, mais non pour une autre raison. C'est au Cardinal-Infant à juger. Il pourra être remplacé éventuellement *ad interim* par Francisco de Galaretta.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 88.

(1) Le 27 avril, cette lettre est communiquée au Cardinal-Infant (fol. 234).

264. Bruxelles, 21 février 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Suivant l'avis de Roose et du Père de Saint-Augustin, le Cardinal-Infant a donné une réponse favorable au nonce Mazarin, par rapport au maintien des relations postales avec la France, d'autant plus que les banquiers d'Anvers ont déclaré que la cessation de ces relations les empêcherait d'effectuer régulièrement leurs paiements (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 127.

265. Bruxelles, 21 février 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a approuvé la décision prise de fortifier Gennep. Il regrette qu'on n'ait pas fait la même chose à Helmond (*Elmont*), Eindhoven (*Lindoven*) et Weert (*Werta*). Le Cardinal-Infant explique que la nécessité d'assurer la conservation de Schenk, Clèves et Gennep et des autres places du Wahl a empêché de faire davantage.

Au sujet des opérations à entreprendre cette année, le Cardinal-Infant insiste encore une fois sur la nécessité des provisions. Il répète ce qu'il a dit sur le peu d'assistance à attendre des Allemands. Il promet de partir lui-même très tôt en campagne. Il fera tout son possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 133.

266. Bruxelles, 21 février 1636 — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Arrivée à Bruxelles du duc de Lorraine. Le Cardinal-Infant lui a fait bon accueil et le duc est parti content. La conduite du duc et celle des chefs des troupes allemandes, Gallas et Grana, qui ont eu à opérer d'accord avec lui, fait l'objet de commentaires défavorables de la part du Cardinal-Infant qui conclut, en répétant à nouveau, que le Roi ne peut compter que sur ses propres forces.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 135.

267. Bruxelles, 21 février 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet de l'Électeur de Trèves. Il serait opportun d'être déchargé des frais et de l'embarras que cause la présence de ce prince. L'Empereur a fait savoir

(1) Voir en annexe (fol. 129) une lettre de Mazarin, datée du 26 janvier.

que la paix de l'Empire exigeait la présence d'une garnison impériale à Trèves et le départ de la garnison espagnole. Le Cardinal-Infant estime que le retrait des troupes espagnoles est souhaitable pour différents motifs dont il fait part au Roi. Il attend ses ordres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 138.

268. Bruxelles, 21 février 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La duchesse d'Orléans se méfiait des Français qui composaient sa maison et qu'elle soupçonnait d'avoir des attaches avec Richelieu. Il y avait lieu de se plaindre de ce que ces gens dilapidaient les crédits destinés à la maison de la duchesse. Le Cardinal-Infant les a fait renvoyer et les a remplacés par des Lorrains. On a fixé à 2,400 écus le budget mensuel de la maison de Madame.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 140.

269. Bruxelles, 21 février 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La duchesse d'Aerschot désire se rendre en Espagne avec son fils. Elle veut être munie d'un passeport régulier et passer par la France. La comtesse de Berlaimont cherche à profiter de l'occasion pour envoyer en Espagne sa nièce, fille de la duchesse d'Aerschot défunte, espérant que le Roi agréera cette personne comme « menine » au service de la Reine. La princesse de Barbançon a l'intention de se rendre également à Madrid pour implorer la clémence du Roi. Le Cardinal-Infant demande des instructions sur l'octroi de passeports à ces dames. Entretemps, il cherche à faire traîner les choses en prodiguant de belles paroles (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 142.

270. Bruxelles, 21 février 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet de l'exécution du testament de l'infante Isabelle. Le Roi doit envoyer son acte d'acceptation de la succession. On fera le choix des meubles destinés à être placés dans les résidences de Bruxelles, Tervueren et Mariemont.

(1) Voir en annexes (fol. 44 et suiv.) deux rapports non signés, adressés au Cardinal-Infant, au sujet des prétentions de la comtesse de Berlaimont et de la duchesse d'Aerschot.

On mettra à part ceux qui doivent, aux termes du testament, revenir au Cardinal-Infant lui-même. On agira de même avec ce qui sera remis dans deux maisons à acheter éventuellement pour les pages et les gens de passage à qui on désire accorder l'hospitalité (1). On mettra le reste en vente et avec le produit on paiera les dettes les plus criardes, en commençant par donner satisfaction aux sujets les plus pauvres du personnel de la défunte. Le dégagement des bijoux qui sont au mont-de-piété, la fondation de huit chapellenies, l'exécution des legs sont à prendre en considération. Il n'y aura vraisemblablement pas moyen de tout exécuter. Les intérêts dus au mont-de-piété, qui s'accumulent, finiront par absorber la valeur des bijoux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 148.

271. Bruxelles, 21 février 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant transmet un nouveau rapport de son confesseur relatif à l'enquête, faite par celui-ci auprès des sujets de Marie de Médicis, par rapport à la prétendue nullité du mariage de Monsieur (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 150.

272. Bruxelles, 21 février 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Roose et le confesseur ont examiné tous les papiers relatifs à la trêve. Ils ont remis leurs rapports que le Cardinal-Infant communique au Roi (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 154.

(1) *Los hospedajes.*

(2) Ce rapport, daté du 14 janvier, se trouve en annexe (fol. 152).

(3) On ne trouve en annexe que le seul rapport de Roose (fol. 156), daté du 26 janvier. Roose déclare que la meilleure façon de faire avancer les négociations est de tenir fermement Schenk. Le capitaine Wittenhorst doit déclarer que le Cardinal-Infant est disposé à envoyer un émissaire pour montrer les pouvoirs qu'il a reçus, si de l'autre côté on fait de même. De cette façon, on évitera de se laisser tromper par des négociations illusoires. Avant tout, il faut s'informer si les Hollandais sont disposés à traiter sans intervention française. En attendant, on ne doit prendre aucune décision. Pour améliorer les conditions qu'on veut obtenir, il n'y a qu'à pousser énergiquement les préparatifs militaires. Il faut demander des renforts et des provisions extraordinaires. Le secours de l'Allemagne est nécessaire pour attaquer la France et menacer la Hollande. Il est indispensable d'envoyer une personne autorisée à Madrid pour expliquer le tout au Roi.

273. Bruxelles, 21 février 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le comte d'Oñate a remis copie du traité de paix conclu avec la Saxe, afin que ce traité soit accepté au nom du Roi dans la mesure où il intéresse les Pays-Bas et la Bourgogne. Roose propose de donner une réponse affirmative conçue en des termes généraux (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 158.

274. Bruxelles, 21 février 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le marquis de Castel-Rodrigo a fait savoir à Bruxelles que le cardinal Barberino se plaignait du retard apporté à l'admission de Falconieri (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 163.

275. Bruxelles, 21 février 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Rapport sur la situation des places fortes d'Outre-Meuse. Du côté espagnol, on a perdu quelques fortifications le long du Wahl. On a occupé Arebushen. Il ne s'est rien passé d'autre. Le Cardinal-Infant explique les raisons qui ont amené la perte des places indiquées ci-dessus : inondations, manque d'hommes et de vivres. On cherchera à envoyer des renforts à Gennep.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 167 (3).

(1) Voir en annexe le rapport du chef-président (fol. 160). Celui-ci est envoyé encore une fois le 30 avril (fol. 291).

(2) En annexe se trouve la réponse du Cardinal-Infant à Castel-Rodrigo, datée du 7 février (fol. 163). Les motifs du retard sont : 1° le mauvais procédé du prélat qui a passé de Paris à Liége, par le territoire des Pays-Bas, sans attendre qu'on lui eût accordé le passeport que lui-même avait sollicité ; 2° l'envoi à Bruxelles d'un auditeur sans acte d'admission ni passeport ; 3° les sentiments francophiles du nouveau nonce, ses bons rapports avec Richelieu et Mazarin. L'ambassadeur doit renouveler ses instances pour que le Pape accorde au Cardinal-Infant un indult relatif aux nominations ecclésiastiques. Cet acte doit être rédigé dans des termes semblables à celui accordé jadis à Philippe II. Il est question encore de l'intervention de Castel-Rodrigo dans une lettre du Cardinal-Infant du 30 avril (fol. 257).

(3) On trouve, pendant les deux premiers mois de l'année, quelques recommandations intéressantes : le 2 janvier, pour le marquis de Bonivet (fol. 1) ; le même jour, pour le baron de Glenomallun (fol. 3) ; le 5 janvier, pour Jean de Maisières, gouverneur de Bréda (fol. 11) ; le même jour, pour Antonio Primo, attaché à l'hôpital de Malines (fol. 16) ; le 11 janvier, pour Juan de Benavidès, administrateur du même hôpital (fol. 30) ; le 15 janvier, pour Jean van Hecq, Nicolas van der Borcht, Georges et Nicolas Bourcy, dont un navire a été saisi en Espagne (fol. 40) ; le 23 janvier, pour Jean van Hecheren, noble flamand (fol. 48) ; le 24 février, pour le prince de Ligne (fol. 179).

276. Bruxelles, 21 février 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le capitaine Wittenhorst a exprimé le désir d'avoir une nouvelle entrevue avec Musch. On lui a fait dire que les Hollandais avaient — depuis l'entrevue à Cranenburg du 27 octobre — émis de nouvelles prétentions extravagantes, qu'ils ne cherchaient qu'à rompre les pourparlers, que, dès lors, il était inutile de s'aboucher à nouveau avec eux. Wittenhorst a insisté, déclarant que Musch était prêt à venir à Turnhout, avec ordre des États-Généraux de s'en tenir aux conventions arrêtées à Cranenburg. Enfin, le Cardinal-Infant s'est décidé à envoyer Axpe au devant de Musch de façon à ne pas rompre les tractations. Après divers incidents, les Hollandais ont révélé leurs intentions en déclarant que, si le secrétaire espagnol avait pouvoir de négocier avec les Hollandais en tolérant l'intervention des Français, on était tout disposé à se rencontrer avec lui à Turnhout. On attendra la suite des événements (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 183.

277. . . . . . , 6 mars 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi voit son frère si privé de conseils, qu'imitant l'archiduc Albert, qui fit d'Iñigo de Brizuela, son confesseur, un conseiller d'État, il a décidé que Frère Jean de Saint-Augustin, le confesseur du prince, et qui est si qualifié, remplirait le même rôle au Conseil d'État des Pays-Bas. Puisque le marquis de Mirabel part pour la Flandre, que la concorde est rétablie entre le président Roose et Frère Jean, que les papiers d'État sont entre les mains de Martin de Axpe, le Roi espère que rien n'entravera le service et la marche des affaires. Le Cardinal-Infant pourra aviser lui-même son confesseur de sa nomination et lui faire part de la satisfaction avec laquelle le Roi la lui a accordée.

Estado, 2243.

278. . . . . . , 6 mars 1636. — *Philippe IV au Frère Jean de Saint-Augustin.*

Le Roi lui annonce sa nomination comme conseiller d'État de son frère.

Estado, 2243.

(1) Voir en annexes une lettre du Cardinal-Infant à Wittenhorst et deux billets adressés à ce dernier par les émissaires hollandais (fol. 185 et suiv.).

279. Madrid, 12 mars 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi se rend compte du mauvais état de santé de Martin de Axpe. Il veut augmenter jusqu'à 3,000 écus l'*ayuda de costa* qui lui a été allouée. S'il s'avère que le secrétaire ne peut continuer à exercer ses fonctions, le Cardinal-Infant lui permettra de rentrer en Espagne (1). Dans ce cas, il le remplacera par Galaretta et celui-ci par Ibarra.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 191.

280. Madrid, 12 mars 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi rappelle qu'il a envoyé, il y a un an, la permission pour le Cardinal-Infant et pour Aytona de déroger, en cas de besoin, aux ordres venus de Madrid. L'expérience a été fâcheuse. La licence doit être réduite au cas de danger extrême et pour des affaires d'importance majeure (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 194.

281. . . . . . , 14 mars 1636. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Envoi des ordres concernant le paiement des provisions d'avril. D'ici peu, on enverra les mêmes ordres pour toutes les échéances prochaines jusqu'au 1er septembre. Le Cardinal-Infant pourra juger de l'état de la question par le rapport ci-joint (3).

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 5. Cité par Gachard, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich* (Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 3e série, t. VI, p. 191.)

282. . . . . . , 14 mars 1636. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Le ministre espère que les provisions arriveront à temps et seront payées régulièrement de façon à ce que, sur ce chapitre, le Cardinal-Infant puisse être

(1) Le 30 avril, le Cardinal-Infant fait savoir qu'il a accordé au secrétaire de Axpe un an de congé (fol. 279).

(2) Le 30 avril, le Cardinal-Infant promet de se conformer à ces instructions (fol. 344).

(3) Ce rapport manque dans le manuscrit.

satisfait. On a envoyé aussi en Allemagne de grandes provisions et on espère que, cette année, on verra s'accomplir des événements importants. La question de l'Italie cause de grands soucis, parce qu'on ne dispose pas d'un chef capable à y envoyer. Le ministrese lamente de ce qu'on n'ait pas fait venir des Pays-Bas les vaisseaux nécessaires pour prendre les 3,000 Espagnols de renfort qui se tenaient prêts. Depuis, on a reçu des nouvelles de la prochaine arrivée de huit unités de la flotte de Dunkerque. Il convient que le Cardinal-Infant soigne l'envoi en Espagne des armes qui ont été demandées. On tâchera de faire partir au plus vite Mirabel, Fuentès, Oñate, l'ambassadeur désigné pour l'Angleterre et le veedor général.

Le ministre convient de la nécessité d'assurer le paiement régulier des provisions. Il ajoute que ce n'est pas toujours possible. Pour assurer le paiement des cinq ou six échéances prochaines, on a dû recourir à un procédé désastreux et inique : altérer la monnaie. En tout cas, les provisions envoyées cette année atteignent un montant inconnu jusqu'ici. Il convient que le Cardinal-Infant mette tout en œuvre pour obtenir du Gouvernement de l'Allemagne l'assistance nécessaire, puisqu'il dispose de tant d'argent.

La diversion projetée en France est des plus opportunes; elle préservera les Pays-Bas et donnera aux Allemands le temps d'arriver.

Le prince Thomas a le gouvernement des armes : c'est son métier; il n'a rien à voir dans les affaires politiques. Celles-ci doivent être tranchées par le Cardinal-Infant et de l'avis de Mirabel, fray Juan et Roose. Recommandation chaleureuse de ce dernier par Olivarès qui rappelle ses antécédents de la façon la plus élogieuse.

Au sujet de la conservation de Schenk, le comte-duc répète que tous les grands généraux qui ont commandé aux Pays-Bas ont proclamé l'opportunité de tenir un poste en Veluwe. De l'avis de Leganès et de Silva, l'importance de Schenk est supérieure à celle d'Anvers. Le Cardinal-Infant peut être assuré que la prise de Grave, de Bois-le-Duc ou même de La Haye ne lui procurerait pas une gloire plus grande que la conservation de Schenk. Sans cette place, il ne servirait à rien de prendre Paris!...

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 6. Cité par GACHARD, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich*. (BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 3e série, t. VI, p. 191.)

283. Madrid, 15 mars 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Jérôme Velez de Medrano, le secrétaire d'Aytona, a envoyé à Madrid la minute d'une lettre autographe de son maître, destinée vraisemblablement au Roi et traitant des agissements du prince Thomas. Le Cardinal-Infant doit ouvrir immédiatement une enquête à ce sujet. Il faut agir avec discernement, cacher son jeu de façon à ne pas pousser l'inculpé à une résolution fatale au service du Roi. On surveillera aussi les faits et gestes de Marie de Médicis (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 196.

284. Madrid, 15 mars 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Par une lettre adressée à Olivarès, le Cardinal-Infant avait fait connaître son opinion sur Jean de Nassau. Il y est question des rumeurs répandues sur son compte et des sentiments francophiles qu'on lui attribue. Le meilleur remède serait le rappel de Nassau par l'Empereur. En cas de refus d'obtempérer à un ordre de ce genre, le Cardinal-Infant ferait arrêter l'intéressé. Le Roi a écrit dans ce sens à Oñate et Castaneda. Il remet ces dépêches au Cardinal-Infant. Celui-ci consultera, au préalable, Roose et le Père confesseur. Le commandement de la cavalerie avec le titre de lieutenant général sera confié éventuellement à Piccolomini ou à Sfondrato (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 198.

285. Madrid, 9 avril 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi annonce que le veedor Louis de Guevarra va retourner à son poste. Il exprime le désir que le Cardinal-Infant l'admette comme majordome de sa maison, d'autant plus qu'il a servi en cette qualité la défunte Infante et qu'il a toute la confiance du Roi. Celui-ci ajoute, dans une deuxième lettre de la même date, qu'en 1631 il a prescrit l'établissement d'une jointe des finances. Il importe que le veedor Louis de Guevarra puisse intervenir dans toutes les

(1) Le 30 avril, le Cardinal-Infant répond que Martin de Axpe a déclaré qu'il s'agissait bien d'une lettre d'Aytona. Il ajoute qu'il portera toute son attention sur ce qui concerne le Prince, en particulier sur la réforme de sa maison qui a été décrétée par le Roi (fol. 361).

(2) Voir en annexe les lettres à Oñate et Castaneda (fol. 201).

décisions à prendre. Il faut faire exception pour les affaires secrètes que le Cardinal-Infant et le commandant des armes doivent traiter seuls, à l'exclusion de tous autres. Le veedor doit avoir accès à toutes les jointes. Dans une troisième lettre, Philippe renouvelle l'ordre donné de faire participer le veedor aux travaux des jointes que tiennent les conseillers d'État présents à Bruxelles et sa décision d'appeler ces assemblées « Jointe d'État » et non « Conseil d'État ». Enfin, il notifie dans une quatrième lettre que le titre de conseiller de guerre en Espagne vient d'être décerné à ce même Louis de Guevarra.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 214, 216, 218, 220.

286. Madrid, 9 avril 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Deux cents militaires, presque tous officiers réformés aux Pays-Bas, sont rentrés en Espagne avec les vaisseaux de la flotte de Dunkerque. Ils étaient munis d'un congé du Cardinal-Infant. Stupéfaction du Roi qui leur a prescrit de retourner incontinent aux Pays-Bas et qui défend au Cardinal-Infant d'octroyer un si grand nombre de congés (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 222.

287. Madrid, 9 avril 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

On doit renouveler le personnel de la maison du prince Thomas. Il faut en exclure quiconque n'est pas Espagnol, Napolitain ou Sicilien. Tout sujet originaire du Milanais sera écarté, à moins que ce ne soit un personnage absolument sûr. Il faut tenir compte du voisinage de cette région avec le Piémont. Les trois postes principaux sont confiés aux trois officiers supérieurs espagnols que le Roi désigne : Antonio Sarmiento, Francisco et Lope Zapata. On peut employer aussi des Espagnols qui ont servi jadis Aytona. Le prince a été averti de ces mesures (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 224.

(1) Le 14 mai, le Roi revient sur la même question. En plus de ceux dont il est question dans la lettre du 9 avril, il paraît que plus de 200 hommes ont passé en Italie. Le Cardinal-Infant doit envoyer le relevé général des congés qu'il a accordés (fol. 400). Le 13 juin, il est encore question de cette même affaire dans une lettre du Roi à Don Ferdinand (fol. 542).

(2) Voir en annexe (fol. 227) la lettre au prince Thomas. Le 10 juillet, le Cardinal-Infant fait part au Roi de l'exécution de ces ordres dont le Prince s'est d'ailleurs montré enchanté (reg. 215, fol. 43).

288. Madrid, 27 avril 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a pris connaissance des lettres autographes du Cardinal-Infant. Elles lui ont causé grand souci. Il a prescrit à Olivarès de faire connaître sa volonté à la Cour de Bruxelles. Celui-ci écrira en conséquence au Père confesseur. Le Cardinal-Infant doit agir avec la plus grande prudence.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 228.

289. Madrid, 27 avril 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a appelé l'abbé Scaglia à Madrid. Don Ferdinand doit veiller à ce qu'il puisse s'embarquer promptement (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 230.

290. Madrid, 27 avril 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Necolalde a rencontré en Angleterre un religieux qui lui a fait des ouvertures au sujet d'opérations à entreprendre contre la France. Philippe IV a fait examiner ces propositions et communique au Cardinal-Infant les avis de ses conseillers : le marquis de Santa Cruz, Carlos Coloma et Lelio Brancaccio (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 240.

291. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Remerciements pour l'envoi des provisions destinées à sa maison.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 259.

(1) Le 8 juillet, le Cardinal-Infant fait savoir qu'il a communiqué à l'intéressé les ordres du Roi (reg. 215, fol. 23).

(2) Un mémoire, émanant sans doute de ce moine, se trouve folio 255. Il concerne une attaque à entreprendre contre le Poitou. Il part du principe que les Français ne peuvent plus supporter le joug de Richelieu et attendent du secours de l'étranger pour s'en débarrasser! Le texte des avis de Santa-Cruz et ses collègues se trouve folio 253.

292. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Sur l'ordre du Roi, le Cardinal-Infant a fait remettre au jeune marquis d'Aytona 4,000 écus de gratification pour faire son voyage et payer les créanciers de son père (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 261.

293. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit de composer la maison du prince Thomas d'une manière identique à celle de son frère Philibert. Le Cardinal-Infant désire qu'on lui donne des renseignements sur l'état de cette dernière.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 263.

294. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

A l'occasion de l'arrivée aux Pays-Bas de la princesse de Carignan, femme du prince Thomas, le Roi a prescrit au Cardinal-Infant de chercher à attacher au service de cette princesse la comtesse de Cantecroix ou une autre dame de confiance. Le Cardinal-Infant promet de faire les démarches nécessaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 267.

295. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Conseil des Pays-Bas à Madrid a été chargé de l'entretien de trente soldats en service de garnison en Espagne. Le Roi veut qu'on envoie des Pays-Bas de l'argent pour les payer. Le président Roose déclare avoir représenté déjà deux fois les inconvénients qui résulteront de l'exécution de cet ordre. Si on apprend que des Pays-Bas on envoie de l'argent en Espagne, cela va provoquer des rumeurs. Vaut-il la peine de s'exposer à ce danger pour si peu de chose?

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 271.

(1) On peut y voir un nouvel exemple de la détresse financière lamentable de tous les diplomates espagnols du XVII^e^ siècle

296. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du rachat de différents marins espagnols prisonniers des Hollandais. Le surintendant de la flotte, Jean de Gavarelle, a été chargé de cette affaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 277.

297. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Contrairement à ce qu'on avait espéré, le duc de Lorraine n'a pu pénétrer en France au moment voulu à cause de la crue de la Meuse et de l'arrivée du comte de Soissons avec une flotille ennemie. On espère pouvoir bientôt entreprendre une offensive contre la France.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 283.

298. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'armée du prince Thomas a été dissoute, les effectifs sont versés dans l'armée des Pays-Bas; les fonctionnaires y attachés ont été réformés et doivent se contenter du traitement de réforme, en attendant d'être à nouveau mis en activité (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 285.

299. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Sur l'ordre du Roi, le Cardinal-Infant se mettra en relations avec le comte de Solre, dont la mission en Pologne vient d'être prolongée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 294.

300. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le président Roose exécutera avec diligence l'ordre qui lui a été donné, de la part du Roi, d'acheter des navires pour la flotte espagnole de l'Océan Atlantique.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 295.

(1) Voir en annexe le tableau du personnel administratif de l'armée dissoute (fol. 287).

301. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'opportunité de l'ouverture du port de Gravelines est une chose bien connue. On s'efforcera d'exécuter les ordres récemment donnés par le Roi à ce sujet, si les événements de guerre n'y mettent obstacle. Le Cardinal-Infant remarque que, pour ouvrir ce port, il y a lieu de choisir entre deux emplacements. L'un est notoirement la propriété du Roi, l'autre est contesté par les Français. Ce dernier est le plus favorable, mais pour le motif indiqué, il vaudrait mieux prendre l'autre. Le Cardinal-Infant fera réunir une jointe de personnes compétentes en la matière (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 297.

302. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les navires de la flotte de Dunkerque, dont le Roi a prescrit l'envoi en Espagne, sont prêts à partir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 299.

303. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Don Ferdinand est tout aussi convaincu que le Roi de la nécessité d'assurer la conservation du fort de Schenk. Il y a très grande disette de vivres au point qu'on ne saurait augmenter les effectifs de la garnison. Il n'y a pas moyen d'introduire un convoi dans la place. L'ennemi intensifie ses efforts et a déjà donné l'assaut, mais sans succès. La place peut tenir jusqu'à la mi-mai. Si d'ici là l'Empereur donne ordre au marquis de Grana d'entreprendre ses opérations dans la région du Rhin, le Cardinal-Infant s'efforcera, de son côté, de secourir la place d'une façon effective.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 301.

304. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des nominations à faire dans l'armée. Il n'y a qu'un candidat pour le poste de maître de camp général, c'est le comte de Feria. Il exerce déjà les fonctions et il conviendrait que le Roi lui envoie sa patente. Le baron de

(1) Le 12 mai, le Roi accuse réception de cette lettre (fol. 390).

Balançon ne pourra aller en Bourgogne que si on lui accorde une augmentation de traitement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 303.

305. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les provisions de l'année dernière ont été sans doute plus abondantes que celles des années précédentes. Mais les dépenses ont aussi bien augmenté à raison de la guerre avec la France, de la mise sur pied de cinq armées et des autres motifs déjà énumérés précédemment. Il faut que cette année les provisions soient abondantes et régulières.

L'Électeur de Trèves est toujours retenu aux Pays-Bas. On ne pourra cependant pas le garder plus longtemps, car les ordres de l'Empereur sont formels et les Allemands commencent à soupçonner qu'on pourrait refuser de leur livrer le prince-évêque. Oñate et Castaneda ont été chargés de négocier à ce sujet à Vienne. Le Cardinal-Infant attend de leurs nouvelles. Le dernier ordre de l'Empereur porte que l'Electeur doit lui être livré, mais il n'est pas déterminé par qui la remise doit se faire. Don Ferdinand s'est jusqu'ici refusé à faire violence à l'Électeur, sous prétexte qu'il est cousin et sujet de l'Empereur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 306.

306. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a donné à Piccolomini 12,000 ducats pour faire les recrutements nécessaires à son armée. Quand celle-ci est en campagne, de concert avec l'armée du Roi, on lui fournit la paie et le pain de munition. Pour le moment, Piccolomini est toujours cantonné dans le duché de Juliers, nonobstant la défense de l'Empereur.

Ferdinand II et le roi de Hongrie ont décidé la tenue, à Spire, d'une conférence où on discuterait la forme des opérations à entreprendre cette année. Le Cardinal-Infant a décidé d'envoyer à cette réunion Antonio Sarmiento (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg 214, fol. 308.

(1) Les instructions de Sarmiento se trouvent en annexe (fol. 310).

307. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Don Ferdinand a fait examiner par Roose et le Père confesseur tous les documents relatifs à la question du Palatinat. Il a écrit aux ambassadeurs espagnols à Vienne, en conformité des avis que Roose et le confesseur lui ont donnés. L'Empereur a envoyé le conseiller aulique Radolt en Angleterre pour entreprendre de nouvelles négociations à ce sujet. Le Cardinal-Infant a communiqué à Necolalde la teneur des instructions, remises à ce même Radolt, et lui a prescrit de se mettre en rapport avec lui (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 315.

308. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La révolte des Liégeois a contraint l'Électeur de Cologne à employer contre eux la force des armes. Il a appelé à cet effet l'armée de la Ligue, commandée par Jean de Weert. Ces troupes se sont approchées de la ville et ont battu des milices communales qui avaient tenté une sortie. L'Électeur a alors commencé le siège de la capitale. Il a fait demander au Cardinal-Infant un renfort de 6,000 fantassins avec seize pièces d'artillerie. Le Cardinal-Infant désire beaucoup mortifier les Liégeois, qui ont fait tant de tort au Roi. Ils sont responsables de la perte de Maestricht, ville où l'ennemi concentre aujourd'hui ses approvisionnements. Il aurait été tout disposé à envoyer le secours demandé et à persuader l'Électeur de faire le siège de la ville. Différents motifs l'en ont détourné : dangers que présente le siège d'une ville si peuplée, défiance que l'on a de l'Électeur lui-même, tractations du duc de Bavière avec le roi d'Angleterre au sujet du Palatinat, nécessité de maintenir les troupes de Piccolomini dans le pays de Juliers pour empêcher l'arrivée des Hollandais, nécessité de garder l'armée du Cardinal-Infant lui-même en état d'agir contre la France. D'ailleurs, si, comme on le prétend, le siège de la ville se terminait en huit jours, les bourgeois s'accommoderaient avec leur prince et la première condition serait le retrait des troupes de Piccolomini cantonnées dans la principauté. Le duc de Lorraine est arrivé à Bruxelles. On a tâché de le

(1) Voir en annexe la lettre à Necolalde et les instructions de Radolt (fol. 317 et suiv.).

persuader de se charger de l'expédition contre les Liégeois. L'Empereur a demandé au Cardinal-Infant de se poser en médiateur entre eux et leur prince. La chose est difficile à cause de l'importance du parti français. Le Cardinal-Infant examinera cependant si on ne pourrait donner satisfaction à l'Empereur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 322.

309. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les accusations portées à Madrid par la princesse de Phalsbourg contre Madame de Fargis sont en partie vraies et en partie calomnieuses. Le Cardinal-Infant prescrira à cette dernière de quitter la ville. Il faudrait écarter aussi la Phalsbourg, intrigante et dangereuse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 330.

310. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit de renforcer la flotte de Dunkerque jusqu'à concurrence de quarante navires de guerre. Il a donné aussi des ordres à exécuter en cas de rupture avec l'Angleterre ou d'attaque exécutée contre la côte espagnole par les flottes combinées de France et de Hollande. Le surintendant Gavarelle a été chargé de l'exécution de ces ordres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 332.

311. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des droits du Roi sur le territoire appelé « terres communes » entre le Luxembourg et la Lorraine. Aujourd'hui que le duc de Lorraine est complètement dépossédé de ses États, le moment n'est pas venu d'entamer des négociations à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 334.

312. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Suivant les ordres du Roi, le Cardinal-Infant a fait remettre à Necolalde les 15,000 ducats et la tapisserie demandés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 338.

313. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des efforts à faire pour obtenir la réduction de la maison de Marie de Médicis. Le Cardinal-Infant s'efforce de donner satisfaction au Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 340.

314. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Accusé de réception de la lettre du 12 mars précédent, par laquelle le Roi faisait savoir qu'il avait examiné les documents relatifs aux conférences de Martin de Axpe avec Musch. Il a pris note de la volonté formelle de Philippe IV de conclure la trêve à des conditions raisonnables et de son désir de voir l'armée pénétrer en Westphalie et induire ainsi les Hollandais à se montrer conciliants. L'expérience a montré que les négociations précédentes ont été trompeuses. Dans les circonstances présentes, il faut observer les ordres du Roi. Il pourrait se produire un événement qui mettrait le gouvernement espagnol dans la nécessité d'accepter de moins bonnes conditions. Il faut toujours s'en rapporter à Roose. A ces observations du Roi, le Cardinal-Infant répond en exprimant, à son tour, son opinion sur l'opportunité évidente d'une trêve. La menace d'une armée allemande pénétrant en Westphalie ne s'est pas réalisée. Les généraux qui commandent cette armée ont reçu ordre exprès de l'Empereur de ne pas rompre avec les Hollandais et d'observer la neutralité. On sait que les premières négociations ont été faites par les Hollandais à l'insu des Français. Dans la suite, ceux-ci se sont plaints de cette façon d'agir et les Hollandais se sont justifiés en disant que ces pourparlers ne portaient que sur un échange de prisonniers et que c'est incidemment qu'on en est venu à parler d'une trêve. Le Cardinal-Infant a la plus grande estime pour Roose. Il ne fait jamais rien sans avoir demandé son avis et il suit régulièrement ses conseils. Depuis l'entrevue de Turnhout, les tractations étaient suspendues. Voilà que les États-Généraux viennent d'envoyer à Bruxelles un gentilhomme nommé Nicolas van der Duyen, avec mission de parler à Martin de Axpe et aux personnages désignés par le secrétaire. Ce gentilhomme est catholique, il a une sœur

(1) Voir, le même jour, une recommandation du Cardinal-Infant pour les comtes de Tirone et de Tirconnel (fol. 275).

religieuse carmélite à Bruxelles, il connaît Roose pour avoir été aux études avec lui. De fait, le chef-président confirma ces dires, ajoutant que c'était un honnête homme, incapable de tromper. C'est bien la première fois que les États-Généraux se sont avancés si loin. Ce van der Duyen a déclaré que les États de Hollande, Utrecht, Gueldre et Overyssel désiraient la fin des hostilités, mais non ceux des autres provinces, que la décision dépendrait des États-Généraux et du prince d'Orange, qu'il fallait éviter de traiter en public de peur d'attirer des interventions française, anglaise et autres. Martin de Axpe a répondu que toute négociation était impossible tant que l'émissaire n'était pas muni de pouvoirs réguliers. Les Hollandais font des difficultés pour délivrer un acte officiel contenant le pouvoir de négocier à cause des ennuis que cela leur provoquerait du côté français. D'autre part, ce van der Duyen a déclaré que si le Cardinal-Infant voulait envoyer un agent secret à La Haye, il se rendrait compte de la sincérité des autorités hollandaises. Le Cardinal-Infant termine en assurant qu'il apporte à ces négociations toute son attention (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 346.

315. Bruxelles, 30 avril 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet de Jean de Nassau. Le procédé consistant à le faire rappeler en Allemagne est trop lent, eu égard à l'entrée en campagne imminente. On cherche une autre manière : soit l'envoyer en ambassade en Allemagne, soit le persuader de donner sa démission. D'autre part, on met tout en œuvre pour réunir des preuves destinées à servir de base à une action judiciaire. Du reste, ni Balançon, ni Fontaine ne conviennent pour le poste que le Roi veut leur confier. Le Cardinal-Infant n'a pas confiance non plus dans les talents de Maisières. Il l'envoie en Espagne. De cette façon, le Roi pourra en juger lui-même (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 363-365 (deux lettres).

(1) Voir en annexe la teneur de différents billets remis à Martin de Axpe et des réponses faites par lui (fol. 353).

(2) Voir en annexes les avis de Roose et du Père confesseur sur ces questions. Le 6 juin, le Cardinal-Infant revient sur la question du comte Jean. Il déclare qu'il cherche toujours un procédé plus expéditif que celui proposé par le Roi (fol. 300).

316. ....., 10 mai 1636. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Le Ministre espère que le Cardinal-Infant ne manquera pas d'argent. Il discute ensuite les mérites de ses collaborateurs, Mirabel, Fuentès, Roose et le confesseur, fray Juan de Saint-Augustin. Éloge dithyrambique de Roose. Critiques contre Lafère, qui fait usage du tabac. Appréciation sur le prince Thomas. Mauvaises nouvelles reçues de Lorraine, inquiétudes au sujet de l'inaction des Allemands. Le Ministre espère que les 3,500 Espagnols de renfort seront arrivés aux Pays-Bas. Bonnes nouvelles de la santé du Roi et de la famille royale.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 15 v°.
Cité par GACHARD, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich.* (BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 3e série, t. VI, p. 193.)

317. Madrid, 12 mai 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

La flotte réunie à La Corogne et composée des navires de l'escadre de Dunkerque est prête à prendre la mer. Le Cardinal-Infant doit s'informer des desseins de l'ennemi et en faire part au Roi, Il doit aussi envoyer quelques pilotes expérimentés dans la navigation du Pas-de-Calais (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 378.

318. Madrid, 12 mai 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Dans les rapports du contador de l'armée il n'est jamais question des unités qui se paient sur le budget des finances, sous prétexte qu'il s'agit là d'une administration distincte. Cette situation ne peut durer. Le Roi envoie cinq millions de ducats pour la défense de ces provinces. Il a donc bien le droit de connaître l'assistance qu'il reçoit d'elles. A l'occasion des recrutements il se commet beaucoup de fraudes. Il vaut mieux faire venir des hommes de l'étranger. Il faut en tout cas prendre les précautions voulues.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 580.

(1) Le 8 juillet, le Cardinal-Infant promet de veiller à l'exécution de ces ordres (reg. 315, fol. 6).

319. Madrid, 12 mai 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi approuve la réponse du Cardinal-Infant à Necolalde au sujet des représailles à exercer contre les Anglais. Ceux-ci s'étaient emparés d'un navire de la flotte de Dunkerque. Il se rallie aussi à l'avis de Don Ferdinand sur l'inopportunité d'envoyer en Espagne des galions de cette même flotte, pour participer à la guerre de la course contre les Français.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 584.

320. Madrid, 12 mai 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Oñate est chargé de l'ambassade d'Espagne à Londres. Le Roi prie le Cardinal-Infant d'entretenir avec lui des relations suivies.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 386.

321. Madrid, 12 mai 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Fuentès est chargé du gouvernement des places de Dunkerque et Mardyck, du commandement de la flotte et du gouvernement de Gravelines. Il doit quitter celui de Cambrai (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 392.

322. Madrid, 12 mai 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le marquis de Mirabel, gentilhomme de la chambre du Roi, de ses Conseils d'État et de Guerre, a été nommé grand majordome du Cardinal-Infant. Il a fait valoir que Francisco de Galaretta, qui l'a servi à l'ambassade de France et en Flandre pendant plus de quatre ans, demande une *merced*. Le Roi accorde donc à Galaretta une pension de 30 écus.

Estado, 2243.

323. Madrid, 12 mai 1636. — *Instructions données par Philippe IV à Don Antonio de Zuñiga y Davila, marquis de Mirabel.*

Depuis la mort du marquis d'Aytona, c'est le prince Thomas qui a le commandement militaire. Mirabel assistera le Cardinal-Infant dans l'administration intérieure. Il veillera sur la santé du prince, administrera les finances et les

(1) Le 12 mai, le Roi consulte le Cardinal-Infant au sujet de faveurs demandées par ce même Fuentès (fol. 402).

provisions de l'armée. Il sera membre du Conseil chargé de ce service particulier. Il veillera à la bonne distribution de la solde, aura entrée au Conseil d'État. Il aura des égards pour le prince Thomas et recommandera au Cardinal-Infant d'en avoir autant. Le Roi trace ensuite la conduite que Mirabel aura à tenir dans les affaires de la duchesse de Carignan, de la Reine mère, de la duchesse de Phalsbourg, ses rapports avec Piccolomini et Jean de Nassau. Il lui recommande particulièrement d'assister le président Roose.

Estado, 2243.

324. Madrid, 12 mai 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi communique à son frère le contenu de l'instruction précédente et alloue au marquis de Mirabel un traitement de 12,000 écus.

Estado, 2241.

325. ....., 23 mai 1636. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la situation des Pays-Bas. Le comte-duc Olivarès dépeint cette situation sous les plus sombres couleurs. Déjà le marquis d'Aytona avait voulu se démettre de sa charge, tant il la jugeait écrasante. Le Cardinal-Infant a laissé prendre Schenk. Soit qu'il eût d'autres soucis, soit qu'aucun de ses conseillers ne l'eût persuadé de défendre une place aussi importante, il ne voulut pas la visiter ni la reconnaître, quand il était dans les environs. Il ne paraît pas non plus qu'on se soit fort évertué pour la conserver, alors que le Roi l'avait si vivement recommandé. Le duc propose que Mirabel et Fuentès, pour prêter une assistance efficace au Cardinal-Infant, s'unissent avec Frère Jean de Saint-Augustin et le président Roose. Jean de Necolalde devra partir aussitôt pour la Flandre. Cette jointe, qui doit être secrète, exécutera les ordres de Sa Majesté et le président Roose s'adjoindra des conseillers de robe (*togados*).

Actuellement en Flandre, continue Olivarès, les femmes gouvernent ou, tout au moins se mêlent des affaires plus qu'il ne convient. Mirabel proposera à la princesse de Phalsbourg de quitter Bruxelles et d'aller là où elle ne pourra plus communiquer avec la France. Olivarès soupçonne la princesse d'être dévouée à ce pays et de perdre ainsi son frère, le duc de Lorraine.

Le Conseil se range à l'avis du comte-duc et le Roi ratifie la consulte en recommandant de payer le président Roose au prorata du traitement qu'il avait à Madrid, de manière qu'il touchât par an au moins 5,000 florins de plus que ce qu'il recevait avant.

Estado, 2051.

326. ....., 25 mai 1636. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Don Ferdinand n'aura pas de peine à se rendre compte de l'impression ressentie par le Ministre, quand il a appris les derniers revers, en particulier l'échec de la tentative faite pour secourir Schenk. Le Roi a perdu le plus beau joyau qu'il détenait aux Pays-Bas et en est extrêmement affecté. Le Ministre s'excuse de parler si franchement. On regrette que le Cardinal-Infant n'ait pas été lui-même examiner le fort, alors qu'il a été si longtemps à Goch. On déplore que la position n'ait pas été fortifiée au point de la rendre imprenable. Le Cardinal a été trompé et mal servi en cette affaire d'importance capitale. Deux constatations s'imposent: les Hollandais n'auraient pas perdu tout un hiver à faire le siège de Schenk s'ils n'avaient eu la conviction de pouvoir tenir la place une fois prise. Si, d'autre part, ils ont été en état de fortifier cette place au point qu'on ne puisse la reprendre, les Espagnols auraient pu antérieurement en faire autant. En cette affaire les ordres du Roi n'ont pas été exécutés, le Cardinal-Infant peut s'en rendre compte facilement. Tout le monde accuse Don Ferdinand. Le Ministre regrette la mort d'Aytona, incrimine le prince Thomas et proclame qu'on manque de chefs! Le Cardinal-Infant aura sans doute déploré plus que tout autre la perte de Schenk et la mort d'Aytona. La lettre se termine par un nouvel éloge de Roose.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 17 v°.

327. Madrid, 25 mai 1636. — *Philippe IV à Pradu.*

Le Roi fait part de sa résolution d'envoyer en Flandre frère Gonzalo Pacheco, son prédicateur, pour assister le Cardinal-Infant en travaillant à la conversion des hérétiques hollandais. Il ordonne d'écrire aussi à son frère que Pacheco pourra éventuellement remplacer frère Jean de Saint-Augustin, mais tout en restant sous les ordres de ce dernier (1).

Estado, 2154.

(1) Sur la nomination de ce Gonzalo Pacheco, voir plus loin (n° 353) la lettre très curieuse de Philippe IV au Cardinal-Infant du 15 juin 1636.

328. . . . . , 26 mai 1636. — *X . . . au comte-duc d'Olivarès.*

Dans cette pièce il est rappelé que le 23, le Conseil d'État avait observé que Roose était seul de sa profession dans le Conseil du Cardinal-Infant et qu'il fallait lui donner des collaborateurs. Le Conseil propose frère Jean de Saint-Augustin et le frère Gonzalo Pacheco, du même ordre, qui possèdent de si grandes qualités administratives. Le Roi, ajoute-t-on, a ratifié ce choix.

Minute dans *Estado*, 2243.

329. Bruxelles, 26 mai 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'une série de lettres écrites par le Cardinal-Infant à Oñate et ayant trait aux affaires du Palatinat, les Électeurs de Trèves et de Mayence, à l'intervention de l'Empereur dans les affaires de la trêve, à l'armée du marquis de Grana, à la mission d'Antonio Sarmiento.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 404 et suiv. (1).

(1) Les lettres adressées par Don Ferdinand à Oñate sont au nombre de six toutes datées du 22 mai. La première se borne à annoncer l'envoi d'une copie des instructions du conseiller Radolt. L'ambassadeur sera ainsi mis au courant de l'état de la question et pourra participer aux discussions qui auront lieu à ce sujet à la Cour de Vienne. La deuxième concerne la demande faite par l'Électeur de Trèves, tendant à obtenir une assistance pécuniaire pour pouvoir se rendre en personne à l'assemblée de Ratisbonne. Le Cardinal-Infant déclare que la situation financière du moment ne permet pas d'accorder le subside demandé. Au sujet de l'Electeur de Mayence, le Cardinal-Infant ajoute qu'il a toujours été disposé à le livrer à l'Empereur. Dans sa quatrième lettre, Don Ferdinand accuse réception des avis donnés par Oñate au sujet des efforts tentés par le prince d'Orange pour prendre Schenk. Il désire que l'ambassadeur continue à lui notifier tout ce qu'il apprendra d'intéressant. La question de la trêve est traitée dans une lettre du Cardinal-Infant au Roi, dont copie est envoyée à Oñate. Ce dernier mettra tout en œuvre pour que l'Empereur veuille accepter la trêve que le Roi conclurait éventuellement. Le Gouvernement espagnol a fait savoir récemment en Hollande qu'il était en pourparlers avec les Français, pour la cessation des hostilités. La lettre suivante concerne les dernières démarches faites à Vienne pour qu'une armée impériale soit chargée d'attaquer les Hollandais en Frise. Les autorités allemandes ont de nouveau prétendu que c'était chose impossible. Ici on attendrait cependant les plus grands résultats de semblable opération, la seule annonce de la rupture avec l'Empereur forcerait les Hollandais à immobiliser des forces considérables dans les garnisons. On sait ici que Grana a reçu ordre de rester en bons termes avec les Hollandais et, malgré cela, les autorités allemandes demandent des assistances en argent pour les troupes de cet officier, comme si elles étaient au service du Roi ! Il est nécessaire de connaître les sentiments réels de l'Empereur et de ses ministres Au reste, Oñate doit s'efforcer de réunir le plus de troupes possible. La dernière lettre annonce l'envoi d'un rapport de Sarmiento sur les négociations qui ont eu lieu à Spire à propos de la tactique à suivre au cours de cette année. On a renoncé au projet d'envahir la France, eu égard aux forces insuffisantes dont on dispose.

330. Bruxelles, 26 mai 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Nicolas van der Duyen est revenu à Bruxelles. Il a fait savoir que M. de Charnasse, ambassadeur français à La Haye, a déclaré aux États-Généraux que le Roi ne participerait à aucune négociation en vue de la paix universelle, sinon d'accord avec ses alliés et invitait les Hollandais à faire connaître leurs intentions. Ceux-ci se sont déclarés prêts à désigner des délégués pour participer à la conférence projetée. Les négociations particulières avec l'Espagne sont ainsi provisoirement interrompues. Le Cardinal-Infant fait état à nouveau du grand désir des Hollandais d'arriver à un accommodement (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 429.

331. Bruxelles, 26 mai 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a retiré de Clèves l'armée espagnole qui s'y trouvait sous le commandement de Francisco de Toralto.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 427.

332. Bruxelles, 26 mai 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Dans une frégate saisie près de Gravelines on a trouvé un mémoire dont le Cardinal-Infant transmet copie au Roi. Ce document est en réalité un memorandum de Louis XIII adressé aux États-Généraux. Le roi de France y propose de faire envahir les Pays-Bas par une armée partant de Picardie et chargée d'une attaque contre Dunkerque. Il attend que les Hollandais prennent à leur tour l'offensive. Il a décidé de retirer celles de ses troupes qui se trouvent en Hollande, pour les employer à l'expédition dont il est question ci-dessus. Il

(1) Voir en annexe la proposition de Charnasse et la réponse qui y fut faite (fol. 431-433). La proposition de Charnasse date du 30 avril. Elle a trait au projet du Pape de tenir un Congrès, à la nomination des plénipotentiaires espagnols et allemands, à la décision de Louis XIII de rester en accord avec ses alliés, tant pour la continuation des hostilités que pour la conclusion de la paix. Le roi de France a ajouté que la conférence ne pourrait avoir lieu que dans une ville rapprochée des Provinces-Unies, comme Liège ou Cologne. Charnasse invite les États-Généraux à faire connaître leur sentiment. Du côté français, on estime que le Congrès ne pourra commencer avant août et que Liège ou Cologne sont les endroits les plus propices. — Les Hollandais remercient le diplomate français de ces déclarations. Ils sont prêts à envoyer des délégués, mais préfèrent Clèves ou Xanten. Charnasse a objecté que ni l'Empereur ni le Pape ne consentiraient à accepter, comme siège du Congrès, une ville si rapprochée de la Hollande et que Cologne serait leur ultime concession.

promet une assistance de 1,500.000 livres aux conditions indiquées. Cette somme sera confiée à un sujet hollandais qui en disposera pour les nécessités de la guerre. Le Roi promet de coopérer à une « entreprise d'Espagne ». De fait, ajoute le Cardinal-Infant, on sait que les Français équipent une flotte dont la destination est encore inconnue (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 435.

333. Bruxelles, 26 mai 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Don Ferdinand transmet au Roi la copie des rapports faits par les diverses autorités militaires au sujet de la tactique à suivre cette année. Il prétend qu'il est évident qu'il faut prendre l'offensive contre la Hollande et rester dans l'expectative vis-à-vis des Français. Il est cependant nécessaire de pénétrer en France, pour rejeter de ce côté les hostilités. Il faut renforcer les troupes allemandes qui dans leur situation actuelle ne sont pas en état de se mesurer avec les Français. Au reste, le Cardinal-Infant est décidé à participer lui-même aux opérations. Il conduira les armées aux frontières sans sortir du pays, tant que ne sont pas arrivés les ordres du Roi. Le prince Thomas, Piccolomini et le comte de la Motterie iront à l'armée destinée à opérer contre la France; le baron de Balançon restera près du Cardinal-Infant. Le duc de Lorraine a promis de pénétrer en France. On a envoyé un émissaire à Gallas pour obtenir l'exécution de la promesse faite à Sarmiento d'amener des troupes et de les conduire en Bourgogne (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 445.

334. Madrid, 31 mai 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Puisque Benavente ne veut pas accepter de mission en Angleterre, le Roi lui permet de revenir. Cependant, il doit partir dans les quinze jours et le Cardinal-Infant lui refusera une audience de congé (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 478.

(1) Voir le texte du mémoire en espagnol et en français (fol. 437 et suiv.).

(2) Voir en annexes les avis du Père confesseur, du prince Thomas, d'Antonio Sarmiento, du comte de Feria, de Roose, et du prince Philibert.

(3) Le 10 juillet, le Cardinal-Infant notifie au Roi qu'il a donné une gratification de 2,000 écus à ce diplomate, qui se trouve dans le besoin. (*Secretairerie d'Etat et de Guerre,* reg. 215, fol. 33.) Le 10 octobre, il annonce le départ prochain du même Benavente. (*Ibid.,* fol. 312.)

335. Dunkerque, 2 juin 1636. — *Jean de Gavarelle au Cardinal-Infant.*

On s'efforce de négocier avec les Hollandais un échange général de prisonniers, y compris ceux qui ont été capturés en mer. On ne saurait dès lors satisfaire à l'ordre du Roi d'envoyer en Espagne un corsaire hollandais, appelé ***Pie de Palo***, récemment capturé. Il n'y a guère moyen de porter la flotte de Dunkerque à 40 unités, notamment à cause du manque de marins (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 482 et suiv. (trois rapports).

336. Bruxelles, 6 juin 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le lieutenant maître de camp général Estevan de Gamarra a été chargé de faire une enquête à Trèves au sujet de la conduite du colonel Cherfontaine, chef de la garnison établie en cette ville. A la suite de cette enquête, Cherfontaine a été mis en prison et remplacé par un autre en qui on peut avoir confiance. L'Electeur de Trèves se dispose à partir pour l'Allemagne, suivant l'ordre de l'Empereur (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 488.

337. Bruxelles, 6 juin 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le maître de camp Carlos Guasco a été député auprès du roi de Hongrie pour solliciter l'accomplissement des promesses faites à la conférence de Spire. Plût au Ciel qu'il réussisse (3). Entretemps, le Cardinal-Infant continue ses préparatifs en vue de la campagne prochaine (4).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 494.

(1) Le 6 juin, le Cardinal-Infant transmet ces rapports à Madrid (fol. 480).

(2) Voir en annexe les instructions données à Gamarra (fol. 490).

(3) *Plegue a Dios que baste para azelerar la flema de los Alemanes.*

(4) Voir en annexe les instructions données à Guasco (fol. 496).

338. Bruxelles, 6 juin 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le comte d'Oñate a rendu compte des négociations entreprises en Allemagne, au nom du roi d'Angleterre, pour obtenir la restitution du Palatinat à son beau-fils et de la décision de l'Empereur de remettre le Palatinat inférieur aux mains du roi d'Espagne, comme il était en 1630. Le Cardinal-Infant ne veut prendre aucune décision sans en avoir reçu l'ordre, d'autant plus qu'il craint que ce nouvel incident n'ait des suites fâcheuses sur la réunion du collège électoral de l'Empire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 501.

339. Bruxelles, 6 juin 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le prince de Condé a envahi la Bourgogne et assiégé Dôle. Les effectifs français qui se trouvaient en Hollande ont été transportés à Calais et se sont logés dans la région de Gravelines. Les troupes du duc de Lorraine, de Piccolomini et quatre régiments envoyés par le Cardinal-Infant se sont joints pour attaquer Liége. Ils ont mission de terminer tout en six jours, par la force ou par un accommodement. Le retour de ces troupes est indispensable. Le Cardinal-Infant a fait de nouvelles instances auprès de l'Empereur en vue d'obtenir du secours pour la Bourgogne. Il envoie au Roi copie de la correspondance adressée à cet effet au marquis de Castaneda (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 506.

340. Madrid, 13 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

L'ambassadeur de Venise en France prétend que la Compagnie hollandaise des Indes admet la participation d'associés français. Ceux-ci ont exigé comme condition que de toute trêve à conclure éventuellement avec le roi d'Espagne, la restitution par les Hollandais de leurs possessions du Brésil resterait exclue ou, au moins, qu'elle ne pourrait se faire que du consentement des associés français (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 518.

(1) Voir trois lettres adressées à Castaneda le 11 juin 1636 (fol. 508 et suiv.) et un rapport de Bernard de Revolledo au même sujet daté du 30 mai (fol. 514).

(2) Le 10 octobre, le Cardinal-Infant accuse réception de cette lettre (reg. 215, fol. 274).

341. Madrid, 13 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet des doléances de Marie de Médicis, notifiées à la Cour de Madrid par l'agent de la Reine mère, M. de Rochart. Les griefs sont : irrégularité dans le paiement de la pension, lenteur mise à accorder la permission de revenir d'Anvers à Bruxelles, négligence à prendre des mesures contre la princesse de Phalsbourg, manque de considération pour Marie de Médicis. Le Cardinal-Infant devra s'appliquer au redressement de tous ces griefs (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 525.

342. Madrid, 13 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet des affaires du duc d'Elbœuf. Celui-ci s'est plaint à Madrid, par l'entremise de M. de Rochart, du manque de confiance que les Espagnols lui témoignent. Le Roi a fait donner à l'intéressé toutes les assurances désirables. Le Roi voudrait connaître les motifs qui provoquent la défiance des Espagnols et le mécontentement du Cardinal-Infant. Sans raisons suffisantes, il ne faut pas se défier du duc et cela pour de multiples raisons (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 529.

343. Madrid, 13 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi se plaint des dépenses exagérées faites pour renouveler le matériel de l'artillerie. Il n'y a pas de trésor qui saurait suffire à pareille prodigalité (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 535.

344. Madrid, 13 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Félicitations pour la prise de Limbourg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 546.

(1) Le 10 octobre, le Cardinal-Infant proteste de ce qu'il a toujours cherché à donner satisfaction à la Reine mère (reg 215, fol. 272).

(2) Le 10 octobre, le Cardinal-Infant répond au Roi que les doléances du duc d'Elbœuf sont sans fondement et qu'on tâchera de le rassurer (fol. 264).

(3) Le 10 octobre, le Cardinal-Infant explique que la nécessité d'entretenir deux armées a augmenté forcément les dépenses faites pour l'artillerie (reg. 215, fol. 278).

345. Madrid, 13 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a décidé d'accepter la succession d'Isabelle et est résolu à exécuter les volontés de la défunte (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 544.

346. Madrid, 13 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Suivant le désir de Don Ferdinand, le Roi se dispose à faire exécuter une opération importante par la flotte espagnole de l'Atlantique de façon à entraver les projets des Français.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 550.

347. Madrid, 13 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Approbation de la convention, conclue par Don Ferdinand avec le duc de Lorraine, obligeant ce dernier à envahir la France avec 8,000 fantassins et 5,000 cavaliers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 554.

348. Madrid, 13 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

On a appris à Madrid, par un rapport du secrétaire Martin de Axpe à Olivarès, que les troupes de la Ligue avaient occupé le pays de Trèves et que des forces de cavalerie, sous le commandement de Coloredo, s'étaient approchées du Luxembourg. Les Allemands prétendent qu'ils sont dans l'impossibilité d'attaquer la France, sinon en passant par les Pays-Bas, parce qu'ils ne sauraient s'approvisionner dans leurs régions frontières. Le Roi veut qu'on évite absolument l'entrée de ces troupes aux Pays-Bas. Il consent à ce qu'on leur fournisse des vivres, qu'on les paie même, mais il considérerait comme chose injuste et inopportune leur admission sur le territoire belge. Cela, répète-t-il, il faut le refuser catégoriquement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 557.

(1) Le 10 octobre, le Cardinal-Infant répond que le Roi doit envoyer un acte authentique d'acceptation ou une procuration générale pour agir en son nom (reg. 215, fol. 327).

349. Madrid, 13 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

On sait, par un rapport de Necolalde, que les corsaires de la flotte de Dunkerque ont saisi, il y a deux ans, un vaisseau anglais chargé de tabac et faisant route vers la Hollande. L'amirauté des Pays-Bas a déclaré la prise bonne. Les Anglais sont très mécontents et réclament de leur souverain des lettres de représailles. Le Roi estime qu'en ce moment il faut éviter tout ce qui pourrait déplaire à la Cour de Londres. Le Cardinal-Infant doit soumettre la question à un examen sérieux, en évitant tout ce qui serait contraire à la teneur du traité de paix avec l'Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 560.

350. Madrid, 13 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a appris que le Cardinal-Infant est revenu à Bruxelles, après avoir assuré les fortifications de Schenk, de Gennep et d'autres places. Il sait aussi que l'ennemi s'est emparé de la position d'Aalten (*Halt*) et des postes fortifiés environnants. Le Cardinal-Infant doit faire une enquête pour découvrir et châtier éventuellement les coupables (1). Il assurera aussi les fortifications d'Eindhoven et Helmond.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 563.

351. Madrid, 13 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a reçu le rapport du pagador général ayant trait à l'arriéré restant dû sur les provisions passées. Le Cardinal-Infant doit considérer l'importance des provisions de cette année. Il appréciera les efforts faits pour réunir des sommes aussi considérables. Il veillera à leur distribution judicieuse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 566.

(1) Le 10 octobre, le Cardinal-Infant répond que l'officier qui commandait la position d'Aalten a passé immédiatement à l'ennemi (reg. 215, fol. 335).

352. Madrid, 13 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

M. de Rochart a fait de nouvelles représentations, au nom de Marie de Médicis, protestant contre les soupçons qu'on avait contre elle, proposant de quitter les Pays-Bas si on continuait à se défier d'elle et ajoutant encore autres choses de ce genre. Le Roi a répondu par de belles paroles. Il charge le Cardinal-Infant de donner satisfaction à la Reine et de faire dire à la princesse de Phalsbourg de s'abstenir de tout ce qui peut provoquer des incidents.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 568.

353. Madrid, 15 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

C'est un des devoirs du Roi de combattre l'hérésie en Hollande. Il est opportun, en outre, d'écarter des missions de Hollande les religieux qu'a désignés le Pape et dont les sentiments vis-à-vis de l'Espagne sont suspects. Le religieux frère Gonzalo Pacheco, de l'ordre de Saint-Augustin, prédicateur du Roi, ira entretenir le Cardinal-Infant de cette question. Ce religieux pourrait d'ailleurs succéder éventuellement à frère Jean de Saint-Augustin, dont il est l'ami et à qui il serait subordonné (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 583.

354. . . . . . , 17 juin 1636. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Depuis près de quatre mois, on n'a plus reçu de lettre du Cardinal-Infant. Doléances au sujet de la mauvaise tournure des affaires, du manque de dévouement et de l'indolence des Espagnols. Il est souverainement déplorable que le secours attendu d'Allemagne ne soit pas arrivé. Les affaires maritimes causent aussi de grands soucis. On dit que les Français ne sont pas navigateurs, mais il paraît que les Hollandais font cause commune avec eux. Nouvel éloge de Roose, dont le Cardinal-Infant doit supporter les impertinences. Si Roose quitte le ministère, le Cardinal-Infant n'aura plus de collaborateur de talent. On tâchera de persuader au marquis de Los Balbases de se rendre aux Pays-Bas

(1) Le 19 août 1636, le Cardinal-Infant annonce au Roi l'arrivée à Bruxelles de frère Pacheco (reg. 215, fol. 145).

pour gouverner les armes à la place du prince Thomas. Protestations de dévouement.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 21 v°. Cité par Gachard, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich* (Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 3e série, t. VI, pp. 195 et 197.)

355. Madrid, 22 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant aura sans doute connaissance de la sortie de la flotte française. On a appris à Madrid que son objectif est l'attaque de Dunkerque, de Mardyck et des autres ports de la côte flamande. Le Roi a décidé la mobilisation d'une flotte à La Corogne; celle-ci partira au secours du Cardinal-Infant et attaquera les côtes françaises. On tâchera aussi d'obtenir l'intervention du roi d'Angleterre. Le comte d'Oñate y Villamediana se tiendra en rapport à cet effet avec Don Ferdinand. Les ministres d'Espagne en Allemagne s'efforceront de décider l'Empereur à attaquer la France.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 585.

356. Madrid, 22 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Envoi à Bruxelles du marquis de Mirabel. Le Cardinal-Infant lui fera bon accueil et le traitera comme ambassadeur, encore qu'il n'en porte pas le titre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 593.
Estado, 2243.

357. Madrid, 29 juin 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

On sait que la flotte française est partie de La Rochelle, qu'elle s'est dirigée vers le Pas-de-Calais. Si on avait pu conclure un traité d'alliance avec Charles Ier, en lui donnant les 200,000 ducats demandés, c'eût été bien heureux en ce moment. On serait ainsi à tout le moins assuré que le monarque anglais ne ferait pas alliance avec la France. On continuera les tractations dans ce but. Le Roi a envoyé 100,000 ducats à Oñate. Le Cardinal-Infant doit mettre en réserve une somme semblable et la tenir à la disposition d'Oñate. Celui-ci rejoindra son poste à Londres au plus vite. En attendant, Necolalde continuera les tractations.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 214, fol. 598.

358. Bruxelles, 1er juillet 1636. — *Le Cardinal-Infant à Olivarès.*

Le père Philippe de Bruxelles retourne à Madrid. Olivarès voudra bien l'écouter. Le Cardinal-Infant l'a chargé de faire des représentations au sujet de diverses affaires relatives aux Pays-Bas (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 1.

359. Mons, 8 juillet 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a désigné les unités chargées d'opérer contre la France. Il restera alors aux Pays-Bas 11,000 fantassins et 4,000 cavaliers, sous le commandement du comte de Feria, pour s'opposer aux Hollandais. Cette armée paraît suffisante pour cela. Le Roi prendra connaissance des instructions données au comte (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 8.

360. Mons, 8 juillet 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant s'est décidé à pénétrer lui-même en France. Il a envoyé des émissaires auprès du roi de Hongrie pour obtenir l'envoi des contingents, qui lui avaient été promis à cet effet. Les troupes du duc de Lorraine, celles de Piccolomini et de la Ligue ont été mises à sa disposition par les autorités impériales. Il y a là un renfort de 11,000 hommes. Le Cardinal-Infant a fait remercier le roi de Hongrie de cette heureuse décision. Le duc de Lorraine avait exprimé le désir de retourner dans ses États, surtout depuis que les Français ont envahi la Bourgogne. Il a consenti pourtant à servir sous les ordres du Cardinal-Infant. Celui-ci désirerait qu'on donnât satisfaction au duc. Il considère aussi comme désirable l'envoi de Bernardin de Revolledo auprès de Gallas, à condition que cela puisse se faire d'accord avec le roi de Hongrie. Il souhaite aussi que ce dernier pénètre lui-même en France.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 12.

(1) Le 3 juillet, il écrit dans le même sens à Philippe IV. (*Estado*, 3880.)
(2) Voir ces instructions en annexe (fol. 10).

361. Mons, 8 juillet 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a donné ordre antérieurement d'envoyer à Madrid les papiers qu'on pouvait réunir au sujet du duc d'Aerschot et, dans le cas où cela ne pourrait se faire, d'en donner avis afin qu'on puisse procéder contre le duc. Il y a lieu de tenir compte du fait que celui-ci a récusé absolument le président Roose.

Tous les papiers relatifs à cette affaire ont été confiés à Roose, avec ordre d'effectuer adroitement les recherches qui restent encore à faire. Maintenant Roose déclare que ces recherches sont très difficiles, que le fiscal du Grand Conseil n'a pu agir avec la rapidité souhaitable, qu'on vient de donner de nouveaux ordres à ce dernier. En attendant, Jean Stercq ira rendre compte au Roi de la situation.

Le Cardinal-Infant a remis à son confesseur le document contenant les motifs invoqués par le duc pour récuser Roose. Il communique au Roi le rapport du religieux. Il désire aussi recevoir des instructions sur l'attitude à prendre dans la cause de Barbançon. La princesse, sa femme, fait des instances incessantes; voilà deux ans que l'incriminé est en prison (1)!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 16.

362. Mons, 8 juillet 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'Électeur de Trèves est parti pour l'Allemagne, comme le voulait l'Empereur. Il a été nécessaire d'insister beaucoup pour le convaincre. Le Cardinal-Infant l'a fait accompagner jusqu'à la frontière des Pays-Bas par M. d'Andelot, son majordome.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 21.

(1) Voir en annexe le rapport du confesseur, daté du 5 juillet. On y rappelle les ordres du Roi d'envoyer les papiers relatifs au duc d'Aerschot ou, à leur défaut, un avis sur la question. Le confesseur attire également l'attention sur le cas du prince de Barbançon et la nécessité de terminer aussi cette affaire-là. Il propose de demander l'avis de Roose, ce qui n'est pas incompatible avec l'exclusive qui lui a été donnée par les intéressés, puisqu'il s'agit d'un conseil et non d'un jugement. Entretemps, le Cardinal-Infant peut donner ordre de faire instruire la cause du prince et satisfaire ainsi à ses demandes réitérées. En tout cas, le prince a agi avec tant d'indiscrétion et cela est si bien connu du public, que de ce chef seul on peut justifier son emprisonnement.

363. Mons, 8 juillet 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'ordre du Roi a été communiqué à la marquise de Fargis. Elle a quitté Bruxelles dans la direction de Louvain, après avoir remis un mémoire justificatif que le Cardinal-Infant transmet au Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 25.

364. Mons, 8 juillet 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant rappelle qu'il n'a cessé de se préoccuper de la question du port de Gravelines. En ce moment, les troupes françaises revenant de Hollande ont débarqué à Calais. Il n'y a donc rien à faire, à moins de diriger de ce côté toute l'armée, ce qui n'est pas possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 31.

365. Avesnes, 10 juillet 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Prise de La Chapelle. Éloge du prince Thomas de Savoie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 35.

366. Avesnes, 10 juillet 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Père Jésuite Manuel Thesauro fait partie de la maison de l'abbé Scaglia et accompagnera celui-ci en Espagne. On surveille attentivement les faits et gestes de ce religieux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol 37.

(1) Ce mémoire se trouve en annexe (fol. 27 et suiv.). La dame se plaint de la sévérité de la décision prise à son égard qu'elle attribue à l'intervention d'une personne malveillante. Elle prie le Cardinal-Infant de faire procéder à une enquête sur sa conduite. Elle rappelle les pertes qu'elle a subies pour être restée fidèle à la reine de France, Anne d'Autriche. Elle ne saurait se persuader que le Cardinal-Infant veuille se montrer impitoyable vis-à-vis d'une dame. M. de Fargis est tenu rigoureusement en prison; il n'a d'autre consolation que de savoir sa femme bien traitée. Si le Cardinal-Infant persiste à sévir contre elle, tout le monde va la croire coupable d'une infamie. On l'accuse d'être Française, cela ne constitue pas un crime en soi; au contraire, c'est un motif pour mériter la générosité. M. de Fargis a suivi le parti du duc d'Orléans, celui-ci a toujours été satisfait de ses services, comme Aytona et le duc de Lerme pourront l'attester. Elle a quitté Bruxelles en laissant des dettes considérables. L'emprisonnement de son mari et la saisie de son patrimoine l'ont mise dans l'impossibilité de les payer. Elle n'a d'autres moyens d'existence que la pension de 500 florins par mois que le Cardinal-Infant lui faisait payer. Elle prie ce dernier de lui permettre de rester encore à Bruxelles.

367. Avesnes, 10 juillet 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du projet agité l'année précédente par le Roi d'établir aux Pays-Bas trois conseils : le premier, militaire; le second, économique; le troisième, politique. Roose déclare qu'il a de multiples réserves à faire à ce sujet. On attendra, pour traiter cette affaire, l'arrivée du marquis de Mirabel.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 39.

368. Avesnes, 10 juillet 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'infante Isabelle avait promis à Gaspar de Robles, frère du comte d'Anapes et chanoine à Liége, le poste d'administrateur de l'hôpital militaire, quand celui-ci deviendrait vacant. Éloge de ce personnage. Il a subi les plus grandes pertes lors des troubles récents à Liége. Le Cardinal-Infant l'a nommé administrateur *ad interim.*

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 41.

369. Avesnes, 10 juillet 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Lors de la prise de Bois-le-Duc, le gouvernement de cette place était aux mains de Grobbendonck. Il est avéré que la place était mal défendue, que le manque de poudre était voulu. L'année dernière, de l'avis d'Aytona et de Roose, on lui a confié la défense de Louvain. Il s'est bien conduit en cette occasion. Le Cardinal-Infant demande des ordres du Roi sur l'attitude à prendre vis-à-vis de cet officier. Il désirerait savoir aussi comment il doit se comporter vis-à-vis de ceux qui ont été mêlés à la conjuration de 1632. Les trois filles du prince d'Epinoy sont dans le besoin. Le Cardinal-Infant peut-il accorder le secours qu'elles demandent?

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 45.

370. Avesnes, 10 juillet 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'ordre donné aux chefs des troupes envoyées contre la ville de Liége de terminer cette expédition en quelques jours a été jugé inexécutable. Le roi de Hongrie a permis au Cardinal-Infant de se servir de ces mêmes troupes pour pénétrer en France. Le Cardinal-Infant a fait usage de cette permission au

grand dépit du Prince-Évêque. On a fait tout ce qu'on a pu pour le consoler. Il est possible pourtant qu'il s'en plaigne à la prochaine Diète. Oñate et Castaneda ont été mis au courant de façon à pouvoir répondre, au besoin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 48.

371. Avesnes, 10 juillet 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi des rapports des différentes autorités militaires sur l'attaque à faire contre la France. Cette expédition sera conduite par le prince Thomas et Piccolomini, tandis que le Cardinal-Infant lui-même, contrairement à sa première décision, demeurera près de la frontière, de façon à pouvoir satisfaire aux nécessités du gouvernement de ces provinces (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 50.

372. Avesnes, 10 juillet 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Arrivée d'un ambassadeur du roi de Pologne, chargé de rendre visite au Cardinal-Infant et de le complimenter sur son arrivée aux Pays-Bas. Ce prince voudrait se poser en médiateur à l'occasion de la conclusion de la paix universelle. On a répondu à ses politesses en lui remettant un cadeau.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 76.

373. Madrid, 14 juillet 1636. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Il n'y a plus à parler de Schenk, le Ministre espère que le Cardinal-Infant lui pardonnera ses reproches. Les Allemands ne tiennent pas leur parole. Il faut assurer les fortifications des différents ports de la côte, Ostende, Mardyck, Dunkerque, Gravelines; dans cette dernière place, il faut mettre un Espagnol. D'Espagne, on envoie aux Pays-Bas de l'argent, des navires et des troupes. La flotte de la mer océane est prête à entrer en activité. On attend les flottes du Brésil et des Indes. Le ministre se plaint du poids des travaux qui lui incombent.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 25.

(1) Les consultants sont Roose, le confesseur, Feria, Sarmiento, le prince Philibert, le prince Thomas, Benavente, le comte de Nassau (fol. 52 et suiv.).

374. Madrid, 15 juillet 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet de l'attaque contre la France. Approbation générale de la conduite du Cardinal-Infant. Nécessité d'agir en coopération avec l'armée du roi de Hongrie. Le Roi rappelle ses instructions antérieures relativement aux places de Helmond et Eindhoven. Il faut veiller à la défense de la Flandre, province dont on retire beaucoup de subsides, fortifier Dunkerque et Mardyck, continuer les travaux à Gravelines. Il est indispensable que le comte de Fuentès se rende auprès du Cardinal-Infant pour l'assister en personne de ses conseils. L'armée destinée à opérer contre la France doit être commandée par un Espagnol. C'est au Cardinal-Infant à le désigner.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 78.

375. Madrid, 15 juillet 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a appris la perte de Schenk. Il faut réparer cet échec en attaquant Venlo. On a fait des instances auprès de l'Empereur pour qu'il veuille faire jeter un pont sur le Rhin, fortifier Gouda et toute la région voisine de Helmond et Eindhoven, de façon à pouvoir tenir Gennep et faire tomber, si possible, Maestricht.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 107.

376. ....., 18 juillet 1636. — *Consulte d'une Jointe d'État.*

Sur le procès du duc d'Aerschot. Le duc voudrait faire venir sa femme à Madrid. La Jointe n'y est pas opposée.

Estado, 2051.

377. Madrid, 24 juillet 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

On sait que l'escadre française est partie dans la direction de la côte espagnole. La flotte espagnole réunie à La Corogne a reçu ordre de passer incontinent aux Pays-Bas, puis de revenir avec les navires de la flotte de Dunkerque et faire une croisière sur les côtes espagnole et portugaise. Tout ceci doit être exécuté dans le plus grand secret. On donnera un pli cacheté au chef de la flotte, contenant ses instructions, avec ordre de ne l'ouvrir qu'en mer. Le

commandement de l'escadre doit être confié à un officier de valeur, éventuellement Firmin de Lodossa. Si Roose a pu se rendre acquéreur de quelques vaisseaux, ceux-ci doivent se joindre au reste de la flotte (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 121.

378. Cambrai, 31 juillet 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Mirabel est arrivé à Bruxelles. Le Cardinal-Infant se réjouit de l'envoi aux Pays-Bas de la flotte réunie à La Corogne. Il a fait offrir au roi d'Angleterre de lui envoyer des navires de guerre pour renforcer l'escadre anglaise, mais cette offre a été déclinée. Prise de Châtelet, de Vervins et Bohain. Les cavaliers polonais se sont mutinés au moment où on en avait si grand besoin; les Allemands n'ont pas exécuté leur mission de secourir la Bourgogne et pénétrer de ce côté en France. Ainsi l'expédition n'a pas donné tous les résultats qu'on en attendait. On va tâcher de faire des incursions le plus loin possible, en délaissant les villes fortes, de façon à faire de l'effet sur la population On tient en France de très mauvais propos sur Richelieu. Les incursions dans le pays augmenteront peut-être le mécontentement. Le reste de l'armée espagnole cherchera à assiéger Soissons. Le Cardinal-Infant a envoyé des troupes pour secourir la Bourgogne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 125.

379. Cambrai, 15 août 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Succès de l'incursion faite par la cavalerie de Piccolomini à l'intérieur de la France. Retraite de l'ennemi, terreur de la population, demandes de sauvegarde émanant de diverses localités situées à deux lieues de Paris. Nouvelles instances faites auprès du roi de Hongrie pour qu'il se décide à opérer de son côté. Les Hollandais ne bougent toujours pas. Feria a concentré son armée près de Ghoel

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 128.

(1) Le 10 octobre, le Cardinal-Infant annonce au Roi le départ de la flotte (fol. 268).

380. Cambrai, 19 août 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a envoyé jadis Jean Baptiste Visconti auprès de l'Empereur afin d'arranger avec lui les affaires relatives à la principauté de Liége et celles concernant l'admission du duc de Neubourg dans l'armée impériale. Depuis lors, le Cardinal-Infant a communiqué à Oñate le rapport reçu de Visconti, à son retour. Il le transmet aussi au Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 131.

381. Cambrai, 19 août 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Répétition des lettres précédentes. Décision primitive du Cardinal-Infant de pénétrer lui-même en France, retrait de cette décision, absence de la cavalerie polonaise qui, mutinée, a repassé le Rhin, manque d'assistance de la part des troupes allemandes. Les résultats sont bien supérieurs à ce qu'on avait pu attendre dans ces conjonctures. Pourtant il ne faut pas attendre une opération d'une grande envergure d'une armée qui ne comprend que deux tercios espagnols et un italien. Le Roi est prié d'envoyer des renforts. On apprend que Louis XIII a rappelé Condé, La Valette et Weimar. Le Cardinal-Infant de son côté a fait de nouvelles instances auprès de l'Empereur et du roi de Hongrie. L'armée restée aux Pays-Bas sous le commandement de Feria avait pour mission d'arrêter toute attaque des Hollandais. Ceux-ci concentrèrent leurs troupes dans le pays de Bois-le-Duc. Le Cardinal-Infant s'efforcera d'accomplir dans la mesure du possible les ordres du Roi relatifs à l'attaque de Venlo, la fortification d'Eindhoven et Helmond, les travaux au port de Gravelines.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 137.

382. Cambrai, 19 août 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Arrivée de Mirabel que le Cardinal-Infant traitera avec tous les égards possibles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 141.

(1) Voir en annexes le rapport de Visconti et la lettre à Oñate (fol. 133 et suiv.).

383. Cambrai, 19 août 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du comte Jean de Nassau. Le Cardinal Infant a chargé à nouveau Oñate de représenter à l'Empereur les soupçons qui pèsent sur cet officier et la nécessité de l'éloigner du service. Il suggère au Roi de l'appeler en Espagne, sous un prétexte quelconque.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 143.

384. ....., 20 août 1636. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Jean Coosmans a été nommé par une cédule du 20 octobre 1632 secrétaire du commerce de la Flandre avec l'Espagne; son rôle consiste à correspondre avec les fonctionnaires royaux établis dans les villes marchandes des Pays-Bas, à leur remettre les passeports en blanc, à recueillir ceux qui lui sont expédiés des différents côtés et à les envoyer ensuite en Espagne. Il a dépensé beaucoup d'argent dans ses voyages et demande une place d'auditeur de la Chambre des comptes de Lille.

Le Conseil remarque que cet office est à la collation du Cardinal-Infant et que dans ce cas il ne peut donner qu'une lettre de recommandation pour le requérant.

Le Roi renvoie l'affaire à son frère.

Secretarias provinciales, liasse 2437.

385. Madrid, 4 septembre 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le duc d'Aerschot a écrit à sa femme qu'elle vienne le rejoindre avec ses enfants. Le Cardinal Infant peut éventuellement accorder à la duchesse un passeport pour se rendre en Espagne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 152.

(1) Voir à la date du 8 septembre une recommandation pour l'audiencier Louis-François Verreyken (fol. 154).

386. Cambrai, 15 septembre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'attaque contre la France a produit de bons résultats. Louis XIII a dû rappeler les armées de la Valette, de Weimar et de Condé. Ces deux derniers ont reçu ordre de terminer l'attaque de Dôle ou d'y renoncer. L'armée du duc de Lorraine s'est jointe aux forces opérant en Bourgogne, la cavalerie envoyée par le roi de Hongrie y a été annexée également et tous ensemble ont attaqué les fortifications de l'ennemi. Celui-ci a dû se retirer avec perte. Cela a fait sensation. Reconnaissance au duc de Lorraine, à qui on devrait donner une *ayuda de costa.* Il faudrait ordonner aussi à l'administration des finances d'accorder à la Bourgogne des remises sur ses contributions, eu égard aux dommages qu'elle a subis du fait de la guerre. Le résultat de cette victoire consiste dans la facilité qu'elle accorde à l'Empereur de pénétrer à son tour en France. Le marquis de Castaneda vient d'écrire que cette entrée est imminente. Le Cardinal-Infant attend pourtant fort peu des armées impériales. L'armée espagnole a beaucoup souffert, ses effectifs sont réduits. On tâchera de la renforcer par des prélèvements sur les troupes de garnison. On continuera alors les opérations avec toute l'énergie désirable Le prince d'Orange se trouve près de Bois-le-Duc, le comte de Feria près de Gheel.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 215, fol. 158.

387. Cambrai, 15 septembre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Affaire du comte Jean de Nassau. La chose se complique de plus en plus. Un Français a fait parvenir au comte une lettre du Roi au Cardinal Infant ordonnant sa mise en arrestation, à cause des présomptions qu'on a contre lui. Le Cardinal Infant se trouve dans le plus grand embarras. Il s'est efforcé de rassurer le comte avec de belles paroles. Il se porte garant de la fidélité de ceux qui sont à son service pour ces affaires secrètes (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 165.

(1) Voir, le 20 septembre, une recommandation pour Lucas Cayro, lieutenant général de cavalerie. (*Manuscrits divers,* reg. 464, fol. 54.)

388. ....., 18 septembre 1636. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Nouvelles excuses par rapport aux reproches faits à l'occasion de la perte de Schenk Depuis leur dernier succès sur le landgrave de Hesse, les Allemands n'ont plus rien à craindre chez eux. Nouvel éloge de Roose. Le Ministre désire que le Cardinal-Infant lui fasse connaître son opinion sur La Motterie.

D'Espagne on s'efforce de pénétrer en France, pour soulager ainsi les Pays-Bas. On a envoyé des renforts considérables en Italie. Une flotte imposante est prête à attaquer l'ennemi. On s'efforcera de conclure les contrats pour les dernières provisions de cette année et cela de manière à en assurer le paiement. Les provisions de l'exercice prochain iront du 1^er^ novembre au 30 octobre suivant. Elles seront comptées sur le pied de 250,000 ducats par mois, sans compter le service de la maison du Cardinal-Infant, les subsides accordés à Marie de Médicis, les crédits alloués aux princes français Le montant total atteint ainsi 4,000,000. Si tous les effets sont payés, on pourra dire que jamais on n'a vu de provisions semblables.

Si on peut ainsi tenir sur pied une armée de 30,000 hommes, non compris les effectifs du roi de Hongrie, on se trouvera dans des circonstances extrêmement favorables pour faire la guerre. En attendant, il faut prendre des mesures pour loger l'armée cet hiver et cela de manière à rétablir la discipline.

On raconte que le Cardinal-Infant a pris Péronne, mais le Ministre ne peut y croire. Il prie Don Ferdinand de faire en sorte que les armes et les munitions demandées pour l'Espagne viennent au plus vite. Le Ministre partage l'avis de ceux qui conseillent au Cardinal-Infant de se rendre personnellement à l'armée qui cherche à envahir la France, surtout si Louis XIII lui-même part en campagne. Martin de Axpe est arrivé. C'est un bon sujet. mais il croit avoir beaucoup plus de connaissances qu'il n'a Il est allé se soigner en Biscaye. Dans la suite, on verra ce qu'il y a lieu de faire de lui. Il faut qu'on continue l'instruction de l'affaire du duc d'Aerschot et du prince de Barbançon.

Protestations de dévouement.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 27. Cité par GACHARD, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich* (BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 3^e^ série, t VI, pp. 196 et 198.)

389. ....., 4 octobre 1636. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Le Ministre annonce l'envoi imminent des lettres de provisions ordinaires pour l'exercice prochain. Le Cardinal-Infant a fait partir pour l Espagne des Wallons et des Irlandais. En retour, Olivarès annonce le départ à bref délai de Napolitains. Il espère que l'armée espagnole de la Catalogne et la flotte militaire espagnole pourront entreprendre des opérations contre les Français. Olivarès déclare que la princesse de Carignan est la personne la plus extraordinaire qu'il ait jamais vue. Bonnes nouvelles de la santé de la famille royale.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 35 v°.

390. Madrid, 5 octobre 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Nouvel ordre d'envoyer au plus vite les papiers relatifs à l'affaire du duc d'Aerschot.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 185.

391. Cambrai, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le duc de Lorraine est très déprimé. il s'en faut de peu qu'il ne se réconcilie avec les Français, comme le Roi pourra voir la lettre du capitaine Gabriel de Toledo, agent du Cardinal-Infant auprès du duc. Celui-ci désire que ses troupes soient séparées de l'armée allemande et puissent agir pour son compte. Castaneda a reçu ordre de solliciter l'acquiescement de l'Empereur à ce désir. Le Cardinal-Infant s'est efforcé de donner satisfaction au duc en mettant sous ses ordres les troupes opérant en Bourgogne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 187.

392. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a prescrit au comte d'Oñate y Villa Mediana d'employer une somme de 4,000 écus pour gagner les sympathies de ceux qui pourraient l'aider à mener à bonne fin ses négociations (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 200.

(1) Voir les annexes (fol. 189 et suiv.).
(2) Voir les annexes (fol. 202 et suiv.).

393. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le comte d'Oñate a demandé que le Cardinal Infant envoie en Allemagne un conseiller belge bien au courant des affaires pour l'assister à l'assemblée de Ratisbonne. Le conseiller de Brabant Juste de Hertoghe a été désigné à cet effet (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 204.

394. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'un relevé des divers congés accordés en 1635 et 1636. Le Cardinal-Infant déclare que toutes ces permissions ont été accordées à bon escient (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 212.

395. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a été obligé de rappeler ses troupes opérant devant Liége, en attendant que l'on puisse ultérieurement reprendre les opérations contre cette population révoltée. Le Prince-Évêque a été très mortifié de cette décision. Le Cardinal-Infant lui a envoyé le commissaire général des Franciscains Joseph de Bergaine, pour essayer de justifier la décision prise et l'assurer du paiement de la pension. Le Prince-Évêque a été satisfait. Durant sa négociation, le religieux a fait des observations intéressantes dont le comte d'Oñate pourra tirer profit lors des discussions de la Diète. Le Cardinal-Infant lui en a fait part. On a fait à ce même religieux des instances pour qu'il voulût se rendre à la même Diète pour y assister l'Électeur de Mayence. Le Cardinal-Infant a prescrit à l'intéressé de donner satisfaction à ce désir et lui a fait remettre 800 ducats. Il espère que le Roi approuvera ces décisions (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 249.

(1) Voir en annexe l'instruction donnée à ce Jean de Hertoghe (fol. 206).
(2) Voir le relevé (fol. 214 et suiv.).
(3) Voir les rapports du religieux (fol. 252 et suiv.).

396. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Henri Teller, agent des Pays-Bas en Angleterre, vient d'entrer en religion. Le Cardinal-Infant lui a donné le titre de chapelain de son oratoire. Il s'agira de décider s'il faut maintenir un agent en Angleterre ou si l'ambassadeur d'Espagne pourrait être chargé des affaires des Pays-Bas. Au besoin, Henri Teller pourrait d'ailleurs rester à son poste.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 262.

397. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les Allemands, qui se trouvent dans l'armée espagnole opérant en France, ont jusqu'ici largement profité du pillage (1). Depuis que ce profit leur manque, ils ont déclaré qu'ils allaient se retirer en attendant qu'on leur payât tout l'arriéré de leur solde. Ce serait un fâcheux événement. Le Cardinal-Infant a prélevé 50.000 écus sur les provisions mises à la disposition de Roose pour l'achat des vaisseaux de façon à satisfaire cette soldatesque.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 266.

398. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des commandements à confier à Fuentès. A l'heure actuelle, il ne faut pas songer à ouvrir le port de Mardyck. Il peut donc être inopportun de désigner pour cette place un gouverneur espagnol. D'autre part, le Cardinal-Infant déclare que lorsque le port sera construit, l'importance de la place sera telle qu'il faudra mettre un gouverneur ayant là sa résidence. Les habitants seront d'ailleurs peu satisfaits si on leur désigne un gouverneur espagnol. Il vaudrait mieux laisser en place le maître de camp Triest qui exerce maintenant *ad interim* le gouvernement (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 270.

(1) *Despues les faltan las pecoreas donde los cabos y aun los soldados han hecho sus bolsas.* Plus loin il est dit que les réclamations viennent d'abord des chefs : *los cabos de donde se sabe procedia este lenguage.*
(2) Voir, le même jour, une autre lettre ayant trait à Fuentès (fol. 333).

399. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal Infant n'a pu obtenir jusqu'ici de la Cour romaine l'indult nécessaire pour la provision des bénéfices ecclésiastiques. L'origine du retard réside dans le refus du Pape de concéder un indult semblable à celui accordé jadis à Philippe II et la répugnance du Roi à accepter un indult conçu dans les mêmes termes que celui de l'archiduc Albert. Le Cardinal-Infant a chargé le marquis de Castel-Rodrigo de faire de nouvelles instances. Il prie le Roi d'intervenir lui-même. En outre, Don Ferdinand s'est adressé à des conseillers belges pour savoir si, en attendant, on ne pourrait se contenter d'un acte tel que celui que le Pape offrait, quitte à continuer les instances pour obtenir satisfaction complète. Il envoie le texte de leurs avis au Roi qui devra décider.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 276.

400. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Toutes les instances du Cardinal-Infant ont été insuffisantes pour obtenir l'entrée en campagne des Allemands. Les Français ont pu concentrer toutes leurs forces contre l'armée espagnole, il a été impossible d'occuper des régions assez étendues pour y cantonner l'armée en hiver. Le Cardinal-Infant transmet copie de la correspondance échangée à ce sujet avec Oñate et Castaneda (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 280.

401. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des ordres royaux prescrivant le paiement ponctuel des soldats. Les banquiers n'ont pas payé les provisions avec suffisamment de régularité, les dépenses extraordinaires ont été beaucoup plus élevées que jadis, le siège des places fortes françaises a coûté beaucoup. Le Cardinal-Infant se dispose à envoyer quelqu'un à Madrid pour faire un rapport détaillé au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 310.

(1) Toutes ces lettres se trouvent en annexes (fol. 282 et suiv.).

402. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'archidiacre Stravius a fait de nouvelles instances pour le maintien des relations postales par le territoire français. Le Cardinal-Infant prie le Roi de faire connaître sa volonté à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 314.

403. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La duchesse d'Aerschot persiste dans son dessein de partir pour l'Espagne avec son fils et ce par la France. Le Cardinal-Infant lui a fait savoir qu'il ne peut en ce moment prendre de décision. Il prie le Roi de faire connaître sa volonté à ce sujet et aussi à celui de la princesse de Barbançon.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 316.

404. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant sait de source sûre que les Hollandais veulent être compris dans le traité de paix universelle qui se négocie à Cologne et que le roi de France leur a promis sa protection. Philippe IV devra donner les ordres requis à ses plénipotentiaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 318.

405. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le comte Jean de Nassau a demandé la permission de se rendre à la Diète lorsque la campagne sera terminée. Le Cardinal-Infant a donné une réponse dilatoire, promettant d'accorder la permission demandée si la présence du comte n'est plus nécessaire aux Pays-Bas. Il s'est ainsi efforcé de regagner la confiance du comte. En attendant, le Cardinal-Infant attend de nouveaux ordres du Roi. Le procédé suggéré jadis d'appeler l'intéressé en Espagne ne paraît plus praticable depuis l'incident des lettres royales interceptées par des Français.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 320.

406. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Mort de l'archevêque de Besançon. Son coadjuteur l'évêque de Césarée, qui remplissait les fonctions de chapelain major du Cardinal-Infant, est parti pour Besançon. Le Roi devrait désigner un chambellan major ecclésiastique et un médecin pour la maison du Cardinal-Infant (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 322.

407. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'abbé Scaglia n'est plus disposé à partir pour l'Espagne. Un de ses cousins venus d'Italie paraît l'en avoir dissuadé. Ce cousin a été jadis en Hollande, pour sonder les intentions du prince d'Orange quant à la trêve. Ces tractations ont pris fin brusquement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 325.

408. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'évêque de Reims, deuxième fils du duc de Guise (2), a envoyé un émissaire à Cambrai pour demander au Cardinal-Infant la permission de se retirer aux Pays-Bas. Don Ferdinand a consulté ses conseillers qui ont émis un avis absolument favorable. Il attend les ordres du Roi (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 329.

409. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du projet agité précédemment d'ériger aux Pays-Bas trois conseils. Le Cardinal-Infant remet les rapports qui ont été rédigés à cet effet et demande au Roi de décider (4).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 337.

(1) Le 10 août suivant, le Roi répond que le Cardinal-Infant n'a qu'à proposer une candidature pour le poste de chapelain major (reg. 216, fol. 339).

(2) Le duc de Guise en question est Charles de Lorraine, prince de Joinville, gouverneur de Champagne et de Provence, mort en 1640. Son fils est Henri de Lorraine, qui quitta dans la suite la cléricature, vint se fixer à Bruxelles et y épousa Honorée de Glymes.

(3) Voir en annexe une consulte de la Jointe d'État (fol. 331).

(4) Ce rapport est une consulte de la Jointe d'État (Mirabel, Roose, le confesseur), datée du 24 septembre exposant les inconvénients de cette réforme et proposant de l'ajourner *sine die*.

410. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Remise d'un mémoire du président Roose ayant comme objet la réduction du nombre des officiers, la restauration de la discipline, le paiement régulier de la troupe. Tout cela est bien difficile à exécuter (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 344.

411. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Opportunité de donner une compensation à Alonso de Uribarri, veedor et contador de la flotte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 351.

412. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant rappelle qu'il a présenté jadis combien étaient insuffisants les gages des employés des Secrétaireries d'État et de Guerre. Il remet au Roi une consulte de la Jointe d'État relative à la même question (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 357.

413. Arras, 10 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'une lettre du comte d'Oñate relative à la question du Palatinat et de la réponse y donnée par le Cardinal-Infant (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 361.

414. Arras, 20 octobre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Un certain Gilles Albech a proposé de se charger en société avec trois commerçants belges du paiement des provisions destinées à l'armée des Pays-Bas jusqu'à concurrence d'un million de ducats. Miguel de Salamanca exami-

(1) Voir le mémoire en annexe (fol. 346).

(2) Voir cette consulte en annexe (fol. 359).

(3) Ces lettres se trouvent folios 363 et suivants.

nera cette affaire. En attendant, le Cardinal-Infant envoie au Roi deux mémoires de ces négociants (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 370.

415. Madrid, 21 octobre 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

La princesse de Carignan désire se rendre prochainement aux Pays-Bas. Il faut faire des démarches auprès du roi d'Angleterre pour qu'il envoie les navires nécessaires à cet effet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 379[2].

416. Arras, 19 novembre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

D'accord avec Mirabel, Roose et son confesseur, et sous réserve de l'approbation royale, le Cardinal-Infant a permis le rétablissement des relations postales par la France, d'autant plus qu'à son avis ce sont les Espagnols qui en tireront le plus de profit. Il a accordé en outre les passeports demandés pour les plénipotentiaires français envoyés au Congrès de Cologne pour la paix universelle (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 383.

417. Arras, 19 novembre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Contraint et forcé, le Cardinal-Infant a décidé de cantonner l'infanterie de Piccolomini dans le Luxembourg, sa cavalerie et les troupes de la Ligue, dans le pays de Trèves. Il espère que l'Empereur et les Électeurs se rendront compte qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 404.

418. Arras, 19 novembre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a donné ordre au comte de Salazar de recruter aux Pays-Bas 1,500 cavaliers. Le Cardinal-Infant déclare que l'exécution de cet ordre

(1) Les deux mémoires se trouvent folios 372 et 374. Ils sont très intéressants pour le mécanisme des opérations financières relatives au service des provisions de l'armée des Pays-Bas.

(2) Voir les annexes (fol. 385 et suiv.).

entravera au plus haut point les recrutements qui se font pour l'armée des Pays Bas et causera de très grands ennuis. D'ailleurs, s'il s'agit de formations destinées à passer en Espagne par mer, on n'arrivera pas à réunir la moitié des effectifs demandés. Si on pouvait faire l'expédition par terre, il vaudrait mieux ne pas faire de levées, mais prélever quelques régiments déjà constitués. D'autre part, l'état des hostilités avec la France rend ce passage extrêmement dangereux. Le Cardinal-Infant attendra des ordres complémentaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 406.

419. Arras, 19 novembre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Ce courrier est le premier qui est envoyé par la route de France. Miguel de Salamanca, qui l'accompagne, fera une ample relation au Roi de la situation des affaires militaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 408.

420. Arras, 19 novembre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les Français ont concentré toutes leurs troupes autour de Corbie de façon à empêcher l'arrivée de tout secours envoyé à cette place. Le gouverneur décédé fut remplacé par un Wallon, qui sans avoir épuisé aucun des moyens de défense et sans permission s'engagea à rendre la place s'il n'était secouru avant le 14 de ce mois. Les efforts du Cardinal-Infant ont été vains, les ennemis ont pénétré dans la ville au jour fixé. On châtiera les coupables. Les Français vont se vanter de cette victoire sans tenir compte de l'objectif réel de la campagne, écarter les troupes françaises du territoire des Pays-Bas. Le Cardinal-Infant met le Roi en garde contre les rapports sinistres qui ne manqueront pas de lui être faits.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 410.

421. Madrid, 30 novembre 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les instructions que le Cardinal-Infant a données à Oñate pour tout ce qui a trait aux affaires du Palatinat et aux prétentions de l'Électeur de Mayence sont tout à fait approuvées. Il en est de même de l'envoi de Bergaine à Cologne à

l'effet de donner satisfaction au prince-évêque de Liége. Il faut continuer à donner satisfaction à Piccolomini dans la mesure du possible. Le Cardinal-Infant tâchera de se débarrasser des troupes impériales qui sont à son service et dont la présence est à la fois inutile et pernicieuse. Il faut éviter cependant de mécontenter les Allemands (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 435.

422. . . . . . , 30 novembre 1636. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Rappelle la lettre du 30 où le Cardinal-Infant exposait les raisons qui obligeaient l'Électeur de Cologne, prince-évêque de Liége, à réduire par la force les Liégeois, en recourant aux troupes de la Ligue placées sous le commandement de Jean de Weert. Le Roi ne peut que répondre qu'il conviendra toujours que son frère veille à arranger les choses tout spécialement en faveur de l'Électeur en tâchant de se le rendre agréable, particulièrement au moment où se réunit la Diète électorale.

Estado, 2243.

423. Madrid, 4 décembre 1636. — *Philippe IV aux États de Bourgogne, à la ville de Dôle et à l'archevêque de Besançon.*

Remercîments pour l'énergie avec laquelle ils ont défendu la ville de Dôle contre les Français.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

424. Bruxelles, 6 décembre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le prince Thomas a reçu du duc de Lorraine la nouvelle de la défaite subie par les armées impériales commandées par Gallas. L'attaque allemande contre la France est ainsi tout à fait écartée. L'orgueil de l'ennemi va s'accroître, ses préparatifs pour la campagne prochaine seront encore plus intenses. Le Cardinal-Infant a décidé d'envoyer Esteban de Gamarra pour féliciter l'Électeur

(1) Voir, en annexe, le texte des pleins pouvoirs accordés par le Roi à son frère pour arranger les affaires du Palatinat (fol. 435²).

de Bavière à propos de la naissance de son fils. Il en profitera pour exposer l'état des affaires à Castaneda et Oñate. Il a député aussi un émissaire en Bourgogne pour se rendre compte des nécessités de cette province. De cela aussi Castaneda et Oñate seront mis au courant (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 436.

425. Bruxelles, 6 décembre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le comte de Soissons a fait savoir au prince Thomas qu'il se retirait à Sedan, découragé; que Gaston d'Orléans avait abandonné la Guienne et que le Cardinal-Infant devrait députer un agent pour arrêter les mesures à prendre à la suite de ces divers événements. D'accord avec le Cardinal-Infant, le prince Thomas a envoyé un de ses gentilshommes à Sedan pour s'aboucher avec le comte de Soissons. On s'est efforcé de rendre courage à ce prince, eu égard à la grande popularité dont il jouit en France. D'Espagne on devrait tâcher d'envoyer des renforts à Gaston d'Orléans. Le Cardinal-Infant promet de faire connaître ultérieurement à Madrid tout ce qu'il apprendra encore à ce sujet. Il insiste encore sur la nécessité des provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 460.

426. . . . . . , 7 décembre 1636. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant devrait fournir 4,000 fantassins wallons et irlandais, 1,000 cavaliers, des armes et des munitions. Les navires qu'on lui a demandés doivent opérer leur jonction avec les forces maritimes de l'Espagne et pénétrer ensemble dans le Pas-de-Calais. Il restera encore une flotte considérable en Italie. Les lettres de provisions seront bientôt envoyées. Le Cardinal-Infant peut juger Olivarès comme un incapable, ce qu'il est en réalité (2).

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 38.

(1) Voir en annexes les instructions de Gamarra, la lettre du duc de Lorraine et différentes lettres du Cardinal-Infant à Oñate (fol. 438 et suiv.).

(2) *V. A. me jusge por incapaz, porque cierto, Señor, lo estoy.*

427. ....., 13 décembre 1636. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Regrets causés par la perte de la place forte (de Corbie?) Dans les matières de ce genre, le Cardinal Infant doit suivre sa propre opinion et non celle du prince Thomas, car celui-ci n'est évidemment pas un grand homme et par surcroît il manque de prudence. Le marquis de Fuentès doit rester en permanence à Dunkerque, à moins que le Cardinal-Infant ne l'appelle auprès de lui quand il est en France. La Carignan est essentiellement francophile, elle ne cherche qu'à dominer son mari. Que le Cardinal-Infant ait soin d'envoyer des vaisseaux avec les Wallons qu'on lui a demandés; ces mêmes navires pourront au retour emporter des fantassins pour l'armée des Pays-Bas. C'est une nécessité indispensable, si on veut éviter une perte totale tant ici que là-bas.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 39 v°.

428. Bruxelles, 14 décembre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a accordé à six officiers réformés le titre de congé nécessaire pour retourner en Espagne. Il prie le Roi de leur faire bon accueil.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 467.

429. ....., 16 décembre 1636. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Les plaintes émises par le Roi ne se rapportent en rien au Cardinal-Infant. Le prince Thomas a écrit qu'on a pu disposer aux Pays-Bas de si peu d'argent! Les provisions de 1635 et 1636 ont pourtant dépassé les dix millions d'écus, sans compter les subsides fournis par les provinces. Le Ministre regrette que le Cardinal-Infant n'ait pas envoyé les Wallons demandés. D'ici on fait partir pour les Pays-Bas des troupes, des vaisseaux et de l'argent, et en retour on ne veut pas fournir le peu que le Roi demande. Que le Cardinal-Infant mette tout en œuvre pour envoyer le plus d'hommes possible!

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 41 v°.

430. Bruxelles, 24 décembre 1636. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La duchesse d'Aerschot a demandé à nouveau la permission de se rendre en Espagne. D'accord avec ses ministres, le Cardinal-Infant lui a fait remettre un passeport, rédigé en termes tels que la duchesse sera amenée à retarder un peu son départ. Entretemps, le Cardinal-Infant représente au Roi que si on accorde au duc lui-même la permission de revenir aux Pays-Bas, à condition que sa femme et son fils aîné restent en Espagne comme ôtages, il en résultera de graves inconvénients pour le service du Roi. Il attend des ordres définitifs. Roose a charge de réunir tous les documents relatifs à l'affaire du duc d'Aerschot (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 215, fol. 469.

431. Madrid, 31 décembre 1636. — *Consulte de la Jointe d'État tenue chez Olivarès* (2).

Sur les propositions faites au nom du Cardinal-Infant par le Père Philippe de Bruxelles.

Estado, 3860.

432. Madrid, 18 janvier 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Louis Rogel Clarisse, fils de l'amman d'Anvers, a proposé de construire vingt-cinq frégates pour protéger la côte flamande et attaquer l'ennemi. Il est

(1) Voir en annexes le texte du passeport accordé à la duchesse (fol. 471). Le 10 août 1637, le Roi demande au Cardinal Infant de dire son avis sur l'octroi ou le refus d'un passeport à la princesse de Barbançon qui veut venir en Espagne avec la duchesse d'Arschot (reg. 216, fol. 341).

(2) Etaient présents le duc d'Olivarès, le marquis de Santa Cruz, Don Carlos Coloma, le duc de Villa Hermosa, le marquis de Castrofuerto et le Père Philippe lui même.

D'après la première phrase de la consulte, ces conseillers s'étaient réunis sur l'ordre du Roi pour entendre le Père Philippe de Bruxelles, capucin, autrement dit Jean-Baptiste Stercq, porteur d'une lettre de créance du Cardinal-Infant. (*Para oyr al padre fray Felipe de Bruselas, capuchino, por otro nombre, Juan Baptiste Stercq, que ha remitido de Flandes una carta credencial del Señor Infante.*)

Ce passage prouve que le Père Philippe et Jean-Baptiste Stercq n'était qu'un seul et même personnage, comme M. Louchay l'avait soutenu dans la notice qu'il avait écrite pour la *Biographie nationale* sur le Père Philippe.

Quant à la lettre de créance, elle est du 5 juillet, et nous l'avons analysée plus haut.

prêt à lever une compagnie, pourvu qu'on le fasse capitaine et qu'on lui assure le paiement mensuel de 20,000 florins. Il demande, au surplus, qu'on lui promette la succession de son père et qu'on le fasse membre de l'Amirauté. Le Cardinal-Infant est invité à donner son avis sur cette demande.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 60.

433. Le Pardo, 19 janvier 1637. — *Philippe IV à Olivarès.*

Le Roi remet au Cardinal-Infant la copie d'une lettre écrite d'Angleterre par le comte d'Oñate y Villa Mediana, de la réponse qui y a été faite et le résumé d'une conversation qui a eu lieu à Madrid avec le comte d'Oñate, père du précédent. Par tous ces documents, le Cardinal-Infant pourra voir combien il y a lieu de redouter que le roi d'Angleterre ne déclare la guerre à l'Espagne. Il se rendra compte des mesures qu'on a prises pour cette éventualité. Tout ce qui a trait à cette affaire a été porté à la connaissance des différents diplomates espagnols. Le Cardinal-Infant est invité à user de tous les moyens qui sont à sa disposition pour favoriser les intérêts de la monarchie, dans ces circonstances graves. Il agira d'accord avec le gouvernement de Madrid pour assurer l'exécution des ordres du Roi, tendant à conclure la paix si la chose est possible. Le Cardinal-Infant est chargé de négocier la paix avec les Hollandais. Il continuera cependant la préparation de la campagne, à moins que l'on ait des raisons suffisantes pour tenir la conclusion de la paix comme certaine. Le Roi recommande à nouveau de renforcer la flotte, chose qu'il considère comme très importante à tous les points de vue (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 11 (2).

434. Bruxelles, 1er février 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des affaires d'Angleterre. Des renseignements communiqués par le comte d'Oñate, il résulte que les intentions du monarque anglais sont bien connues, tant par ses discours que par d'autres informations que le diplomate espagnol a pu se procurer. Il convient que le Roi prenne une décision rapide.

(1) Voir les annexes (fol. 13).

(2) Nous ne possédons de ce document que le texte chiffré.

Le Cardinal-Infant n'agira pas avant de connaître la volonté de son frère, il surseoira notamment à toute démarche auprès du Pape pour obtenir l'indult nécessaire pour profiter des biens ecclésiastiques situés au Palatinat (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 72.

435. Madrid, 8 février 1637. — *Rapport adressé à Olivarès par Michel de Salamanca, veedor général et contador de l'artillerie.*

Sur la mission dont il avait été chargé par le Cardinal-Infant au sujet des moyens de continuer la guerre (2).

Estado, 2051.

436. . . . . . , 8 février 1637. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Arrivée à Madrid de Miguel de Salamanca. Les négociations avec Monsieur avancent. Si on peut les terminer heureusement, tout ira à souhait. On enverra à bref délai une importante provision pour ce service. Entretemps on n'est pas encore rassuré, car on connaît l'inconstance de Monsieur. Le Cardinal-Infant est invité à envoyer des vaisseaux pour la fin de mars ou le début d'avril.

Bibliothèque de l'État à Munich Codex hispanicus, 22, fol. 42 v°.

437. Madrid, 19 février 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Melchior de Paschal, gentilhomme de la maison du prince Thomas et de la princesse de Carignan, a tué en duel le baron d'Oiselet. Il a fait des instances auprès du Roi pour obtenir rémission de ce crime et restitution de son emploi. Il doit lui être donné satisfaction.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 95 (3).

(1) Voir en annexe une lettre du Cardinal-Infant, datée du même jour et adressée au comte d'Oñate (fol. 74).

(2) Les instructions de Salamanca se trouvent *Secrétairerie d'État et de Guerre*, liasse 684. Le rapport de cet officier fut discuté à la séance du 26 février, au Conseil d'État. (*Estado*, 2051.)

(3) On peut noter au cours de ces deux premiers mois les recommandations suivantes : le 5 janvier, pour l'archiduc Charles d'Autriche (fol. 5); le 24 janvier, pour Miguel de Iturietta, official de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre (fol. 31); le 29 janvier, pour la veuve du comte de Coupignies, chef des finances (fol. 67); le 28 février, pour Richard Stampart, Anglais (fol. 98).

438. ....., 4 mars 1637. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les affaires de Flandre avec un mémoire remis au Cardinal-Infant de la part de quelques Hollandais catholiques, très au courant des affaires des États des provinces obéissantes et des provinces rebelles des Pays-Bas.

Estado, 3860.

439. Dangu, 14 mars 1637. — *Déclaration de Louis XIII.*

Le Roi est disposé à autoriser de nouveau le passage des courriers postaux de Flandre en France.

Estado, 2052.

440. Madrid, 16 mars 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a donné des licences à Jacques van de Walle pour armer des navires en course. Le Cardinal-Infant veillera à ce que les ministres en service aux Pays-Bas accordent à l'intéressé toute l'aide désirable.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 61.

441. Madrid, 16 mars 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Jacques van de Walle a proposé de construire certains forts sur la côte flamande et remis deux mémoires à ce sujet. Le Roi discute l'emplacement proposé pour chacune de ces constructions. Il convient notamment de la nécessité de fortifier Nieuport. D'une façon générale, il reconnaît l'opportunité de donner suite à ces propositions. Il charge le Cardinal-Infant de lui donner son avis et rappelle la nécessité d'achever les travaux de Gravelines, maintenant que l'état de guerre avec la France en fournit une excellente occasion.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 62.

442. Madrid, 20 mars 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi désire que son frère jouisse de revenus suffisants pour vivre d'une façon conforme à la grandeur de ses fonctions. Il lui accorde les abbayes de Saint-Vaast à Arras, Saint-Pierre à Gand et Saint-Claude en Bourgogne, dont

les dignités abbatiales sont vacantes et réservées à la collation royale. Une pension de 12.000 ducats sur un de ces monastères sera attribuée aux deux fils du prince Thomas. En attendant que le tout soit arrangé, le Cardinal-Infant doit garder le secret.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 109.

443. ....., 20 mars 1637. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Détails sur des fêtes qui ont eu lieu à la Cour.

Les Français menacent l'Espagne, on dit qu'ils vont s'avancer jusqu'à Madrid. Nouvelles instances pour l'envoi des Wallons. D'Espagne on envoie des hommes et de l'argent, alors qu'on y manque de l'un et de l'autre. L'ennemi est à la frontière du pays. Le peuple va murmurer s'il voit qu'on fait partir tant d'Espagnols pour les Pays-Bas, quand il vient de là si peu de Wallons! Il n'y a plus de délai à attendre, sous peine de rendre inutile ce qu'on ferait ultérieurement. On a demandé aussi que certains navires de la flotte des Pays-Bas viennent renforcer la flotte espagnole. On fait plus de prises ici et, en outre, les escadres combinées pourront faire une diversion importante. Les Pays-Bas en profiteront. Toutefois, si le Cardinal-Infant s'y oppose, parce qu'il médite une opération de son côté ou craint une attaque de l'ennemi dans le voisinage de Dunkerque, on se résignera.

On se rend compte qu'on manque aux Pays-Bas d'officiers supérieurs. Si on pouvait obtenir une paix convenable, on serait débarrassé de tous ces soucis! Nouvelles protestations de dévouement. La princesse de Carignan est née pour le martyre de tous!

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 44 v°.

444. ....., 3 avril 1637. — *Francisco de Galaretta à l'archidiacre Stravius, internonce aux Pays-Bas.*

Au sujet du mémoire remis par Stravius sur le rétablissement du commerce entre la France et l'Espagne.

Estado, 2052.

445. ....., 4 avril 1637. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les propositions de Jean-Baptiste Stercq (le Père Philippe de Bruxelles) concernant les opérations militaires, la flotte, etc.

Estado, 3860.

446. Madrid, 20 avril 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Il convient de pouvoir disposer de techniciens experts dans l'art des fortifications. Pour encourager les ingénieurs militaires, il y aurait lieu de publier un avis annonçant que ceux d'entre eux qui auront satisfait à certaines prestations en campagne recevront des titres de noblesse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 144.

447. Madrid, 20 avril 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Miguel de Salamanca a rendu compte au Roi des dernières réformes opérées dans l'armée espagnole. Le nombre des tercios espagnols reste fixé à trois. Il convient que les compagnies comprennent toujours au moins 120 soldats (1). On peut aussi conserver les quatre tercios italiens. Il faut veiller à ce que les tercios irlandais gardent toujours les effectifs réglementaires. La décision prise de recruter un tercio anglais de 15 compagnies de 200 hommes est très opportune. Les effectifs des deux tercios bourguignons — 1148 soldats — paraissent bien réduits. La réduction de douze à huit tercios wallons est approuvée. Le Cardinal-Infant doit faire mettre à exécution les prescriptions antérieures relatives aux unités allemandes. Il faut qu'il y ait dans chaque armée deux lieutenants de maître de camp général et quatre adjudants. Il faut réformer autant que possible les compagnies allemandes et wallones qui ne sont pas rattachées à des tercios. Les mesures prises par rapport à la cavalerie sont bonnes. Il en est de même de ce qui concerne les modalités du paiement de la troupe.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 146.

448. ....., 23 avril 1637. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la lettre du Cardinal-Infant relative à la déclaration du roi de France du 14 mars et le mémoire remis par l'internonce Stravius.

Le Conseil verrait avec plaisir le rétablissement des relations postales et commerciales entre les deux pays et le Roi approuve la consulte en ajoutant qu'il désire si ardemment la paix qu'il ne veut d'aucune manière prendre une décision pouvant donner à croire qu'il veut prolonger la guerre.

Estado, 2052.

(1) Une autre lettre du même jour permet de réduire ce chiffre à 100 (fol. 148).

449. ....., 24 avril 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi ordonne de faire payer les gages dus à Don Juan de Castillo, secrétaire de chambre et du *registre des mercèdes* (1), à Pedro Lopez de Gallo, secrétaire et premier commis, ainsi qu'à Julian Lopez de Alegria, second commis. Les appointements de ces trois fonctionnaires, ainsi que le prix de la location de leurs maisons, avaient été assignés dix ans auparavant sur la caisse de huit des Conseils royaux. Or, la part qui incombait au Conseil suprême de Flandre et devait être fournie par la voie du Conseil des Finances des Pays-Bas n'avait pas été payée, malgré les ordres donnés Le Roi ordonne à son frère d'intervenir de nouveau auprès du Conseil des Finances.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

450. ....., 27 avril 1637. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet des dissentiments qui existent entre le Cardinal-Infant et le président Roose. Le comte-duc Olivarès en est fort contrarié, Roose étant selon lui le seul homme capable de l'entourage du Prince. Il voudrait que le président Roose présentât au Cardinal-Infant deux jurisconsultes (*personas de letras*) qui entreraient dans le Conseil suprême de Flandre, ainsi qu'un financier au courant de la situation pécuniaire des Pays-Bas, parce que le Roi veut avoir auprès de lui un Conseil qui lui permette de connaître nos provinces comme les autres États de sa Couronne. Roose pourrait envoyer l'instruction qu'il a rédigée à ce sujet afin que le Roi l'examine.

Olivarès parle ensuite de la rivalité qui existe entre le président Roose et frère Jean de Saint-Augustin. La chose ne l'étonne pas : le Cardinal-Infant, Roose et le Frère sont après tout des hommes. Rien de plus humain que la lenteur du président à envoyer les instructions rédigées pour le Conseil de Flandre, Conseil qu'il voulait désorganiser pour être lui-même plus libre dans ses mouvements; rien de plus humain non plus que le regret qu'il éprouvait de n'avoir pu capter la faveur du Cardinal-Infant, tandis que son rival y avait

(1) Il existait à Madrid une secrétairerie dite *Registro de las mercedes,* où l'on inscrivait toutes les faveurs ou grâces accordées par la Couronne. Une partie des archives de cette secrétairerie se trouve à Simancas. Voir l'*Inventaire général des mercèdes depuis 1625 jusqu'à 1682* (28 registres), inventaire qui fait partie du fonds *Direccion general del Tesoro.* (*Archives de la contaduria de distribuciones valore y millones.*)

réussi. Quant au frère Jean, il est un homme aussi dans son désir de plaire au Cardinal-Infant.

Jamais la situation des Pays-Bas n'a été pire. Le seul ministre que le Roi possède dans cette contrée et qui soit à la fois un homme de tête, un Flamand, et doué de qualités privées, toutes circonstances qui devraient relever son autorité, se trouve en butte à la méfiance, aux inimitiés et dans une situation presque désespérée.

Le Roi devrait écrire affectueusement à son frère pour lui recommander de prendre l'avis de Roose dans toutes les affaires et pour lui montrer l'importance du Conseil privé (1) et le cas que Philippe II en faisait.

Quant à Jean de Saint-Augustin, s'il ne goûte pas les conseils de Roose, il doit se rappeler les services que rendit le président l'année qu'on réunit les Etats-Généraux et comment l'action de ceux-ci fut annihilée par la ténacité de ce ministre (2). Aussi le Roi devrait écrire à Roose pour le féliciter.

Le Conseil est de l'avis du comte-duc et le Roi, en approuvant la consulte, ordonne d'écrire au Cardinal-Infant et au prince Thomas de Savoie pour recommander tout spécialement à Roose, au marquis de Mirabel, à frère Jean de Saint-Augustin et au veedor de faciliter à Armand de Hornes (3) la mission dont il est chargé.

Estado, 2052.

451. Aranjuez, 2 mai 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant peut engager le domaine dans les circonstances qu'on lui indique et dans les cas de force majeure ou jugés comme tels par le marquis de Mirabel, le comte de Fuentès, Roose et Jean de Saint-Augustin.

Estado, 2244.

452. Aranjuez, 2 mai 1637.

Pourvoirs donnés au Cardinal-Infant pour accepter l'héritage d'Isabelle et vendre quelques biens provenant des confiscations.

Estado, 2244.

(1) Olivarès l'appelle le Conseil des jurisconsultes, *Consejo de letrados.*

(2) *Vuelva los ojos à lo que obro el año que estuvo junto et parlamento y á lo que se atajó por la constantia deste ministro.*

(3) Munitionnaire des vivres.

453. Aranjuez, 2 mai 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a appris que le président Roose est mécontent. Il a reçu de sa part une demande de démission. L'intéressé allègue qu'il ne peut remplir ses fonctions de la manière qu'il le souhaiterait. De son côté, Philippe déclare qu'il est absolument satisfait du chef-président, il rappelle combien on lui doit de gratitude pour son intervention dans la direction des affaires politiques, tant avant que depuis l'arrivée du Cardinal-Infant, qui d'ailleurs en est bien informé. C'est un chagrin de le voir dans un tel découragement, on aura grand'peine à trouver un remplaçant aussi capable, avisé et désintéressé. Ce serait une perte sensible pour le Cardinal-Infant, s'il était privé de ses services. Pour que le chef-président soit en état d'exercer ses fonctions avec autorité, il est indispensable que tout le monde s'aperçoive de la considération que le gouverneur général a pour lui et que cette faveur se manifeste par des démonstrations publiques. Le Roi prescrit à son frère d'agir ainsi. Il désire expressément que dans l'administration intérieure Roose soit placé au premier plan, sans que personne ne puisse rivaliser avec lui.

Les affaires ecclésiastiques doivent être traitées autrement qu'elles l'ont été jusqu'ici. Toutes les consultes rendues en cette matière doivent être examinées par le père confesseur. Lorsque celui-ci aura rendu son avis, le Cardinal-Infant tranchera les questions à l'intervention exclusive de Roose. Le Roi déclare que c'est ainsi que lui-même agirait si le chef-président se trouvait près de lui. En toutes choses, il faut garder le secret absolu par rapport à l'avis exprimé par Roose, sans lui imputer la responsabilité de certaines décisions qui peuvent paraître sévères. Chaque fois que le Roi prescrira à son frère d'écouter Roose, la chose doit se faire de façon honorable, même quand il s'agit de matières qui n'entrent pas dans les attibutions du chef-président. Personne ne peut l'interpeller, on doit le dispenser d'assister aux réunions, quand il le demande.

Philippe IV rappelle que le Roi Catholique a fondé un Conseil de juristes, que Philippe II a augmenté l'influence de ce Conseil. Ces juristes sont impopulaires et doivent être protégés. Si le Cardinal-Infant veut favoriser Roose, il ne tardera pas à s'apercevoir qu'il est moins extravagant qu'il ne semble, aujourd'hui, à la suite des intrigues de certains. Le Roi termine en réitérant l'ordre de favoriser le chef-président.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 64. — *Estado*, 2244.

454. Aranjuez, 2 mai 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les comptes de la gestion du défunt président Jacques Bruneau, jadis résident en Allemagne, pourront être rendus aux Pays-Bas par sa veuve et ce sous l'inspection du veedor Miguel de Salamanca.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 150.

455. Bruxelles, 6 mai 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi n'ignore pas les négociations entreprises en Angleterre par le comte d'Oñate y Villamediana avec l'espoir d'obtenir l'assentiment de l'Empereur. Depuis, Castaneda a fait savoir que Ferdinand II n'est pas disposé à y consentir. Le Cardinal-Infant transmet la copie des lettres qu'il a échangées avec les diplomates espagnols accrédités à Londres et Vienne à la suite de ce nouvel accident. Le Roi, de son côté, doit prendre une décision rapide, car il y a lieu de craindre qu'un retard trop grand pousserait le monarque anglais à des décisions regrettables. Au reste, il y a lieu de considérer que le Palatinat est occupé à se ruiner, les régiments impériaux qui y ont leurs quartiers y font grand mal. on laisse les terres en friche, il y a lieu de craindre des invasions de l'ennemi. Pour défendre la région, il faudrait beaucoup d'argent et beaucoup de troupes. Il serait du plus grand profit qu'un arrangement pût se conclure à ce sujet avec le roi d'Angleterre. Il est de tout intérêt d'agir en vitesse pour contrebalancer les efforts des ennemis tendant à persuader Charles Ier de rompre la paix avec l'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 154.

456. Madrid, 13 mai 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le comte-duc a conclu à Madrid un arrangement secret avec François Cotinton au sujet de la question du Palatinat. Oñate a fait savoir au Roi que les Anglais réclament l'exécution de cet arrangement. Le Cardinal-Infant doit examiner avec Roose et les chefs militaires les garanties à exiger avant de se prêter à cette demande, et cela notamment par rapport à la liberté de l'Escaut. Il faut mettre le comte d'Oñate au courant de tous les détails. Le Cardinal-

(1) On trouve en annexe une abondante documentation sur les négociations relatives à la question du Palatinat.

Infant désignera les personnes qui devront se rendre en Angleterre, en conformité de l'arrangement qui a été pris. Il faut agir avec prudence, eu égard au caractère des Anglais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 227.

457. Madrid, 26 mai 1637. — *Pedro de Arce à Andres de Rozas.*

A la suite de la consulte du 14, le Roi a fait écrire au marquis de Castel-Rodrigo, son ambassadeur à Rome, que le père capucin Charles (d'Arenberg), de Bruxelles, frère du duc d'Aerschot, à cause de son caractère et de ses manières d'être, ne convient nullement pour être supérieur de son ordre dans les États de Flandre. Il y a peu à attendre de l'urbanité des généraux capucins et ils ne se dérangeront pas beaucoup. Le mieux est que l'on contrarie les démarches du père Charles à Rome, au nom du Cardinal-Infant. Ce père hait les Espagnols.

Estado, 2052.

458. Madrid, 29 mai 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi est d'accord avec son frère sur l'opportunité de liquider la question du Palatinat. Il confirme les pleins pouvoirs qu'il lui a donnés à cet effet. Il communique une lettre écrite au comte d'Oñate à ce sujet. On peut conclure la convention sans attendre la décision de l'Empereur. Une chose est à craindre, l'intention possible des Anglais de tromper les Espagnols. Elle est peu probable, les Anglais seraient en mauvaise posture si le Roi s'arrangeait avec les Hollandais.

Il est donc de leur intérêt de garder la paix. En tout cas, il est nécessaire de renforcer la flotte des Pays-Bas. On a agi de même avec la flotte des Indes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 238.

459. Madrid, 3 juin 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le capitaine et pilotè Gérard Gisebrechts Loen déclare être venu de Hollande aux Pays-Bas à cause de sa foi et pour servir le Roi. Il se prétend très au courant de toutes les expéditions maritimes des Hollandais, il connaît leurs places fortes et leurs canaux. Le Cardinal-Infant lui a assigné un traitement sur le budget de la flotte. Il déclare que c'est insuffisant. Le Roi double le montant du traitement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 245.

460. Bruxelles, 5 juin 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le roi de Danemark a envoyé à Bruxelles un agent du nom de Hannibal Schestcottz. Celui-ci a représenté que l'Empereur défunt a permis au souverain danois de lever pendant quatre ans un péage sur l'Elbe, que ce laps de temps va s'écouler et qu'il en désire le renouvellement pour divers motifs dont il a fait l'exposé. Il sollicite à cet effet l'intervention du roi d'Espagne. Le Cardinal-Infant insiste sur la nécessité de maintenir les bonnes dispostions de l'intéressé et conseille au Roi de lui donner satisfaction.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 252 (1).

461. ....., 23 juin 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Réclame le linge (*ropa*) que le Conseil des Finances devait lui envoyer. Roose avait écrit que c'était impossible. Le Roi trouve inouï qu'on refuse de lui faire ce cadeau, qui est un produit de l'industrie de nos provinces et qui, après tout, vient de son domaine (2). Si on ne peut le prendre sur la caisse des Finances, qu'on le prenne sur les provisions mensuelles.

Estado, 2244.

462. Madrid, 25 juin 1637. — *Mémoire de Jean-Baptiste Stercq.*

Sur les opérations militaires et les postes à fortifier en Belgique. Si on lui donne son congé, il retournera aussitôt en Flandre pour éclairer le Cardinal-Infant. S'il le faut, il reviendra en Espagne. Il rappelle qu'il s'est rendu souvent en Hollande pour recueillir des informations et qu'il a fait quatre fois le voyage d'Espagne pour donner des renseignements certains. L'avant-dernière fois, il attendit seize mois la décision royale, comme il l'attend maintenant depuis huit.

Estado, 2244.

(1) Voir le 17 juin, une lettre de Philippe IV au Cardinal-Infant en faveur de Jean van der Vorst qui demande le poste de lieutenant gouverneur du pays de Namur. (*Manuscrits divers,* reg. 464, fol. 66.)

(2) *Pareze gran sequedad que, siendo fruto que dan estas provincias y no otras, se luzque extraño el imbiarme este regalo de haziendu mia.*

463. Buen Retiro, 28 juin 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a décidé qu'on égaliserait les monnaies d'argent qui seraient frappées en Espagne, dans le Pérou et le Mexique, en leur donnant la même valeur intrinsèque et le même type. Les réaux qui n'auraient pas le poids légal seraient refondus et convertis en réaux castillans.

Estado, 2052.

464. Bruxelles, 29 juin 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet de l'arrangement secret conclu à Madrid entre Olivarès et Cotinton. Le Cardinal-Infant a fait demander au comte d'Oñate copie des stipulations. Voilà que les Anglais ont changé d'attitude, prétendant que Cotinton n'avait pas le pouvoir de s'engager. Le Cardinal-Infant soupçonne de leur part l'intention de rentrer en possession du Palatinat par d'autres moyens et de ne discuter avec Oñate que pour éviter une rupture ouverte avec le Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 276.

465. Bruxelles, 3 juillet 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Conformément aux ordres du Roi, l'ingénieur Juan Francisco Bruneti et douze techniciens experts dans la construction des forteresses se rendent en Espagne. Le Cardinal-Infant recommande l'ingénieur à la bienveillance du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 278.

466. Bruxelles, 7 juillet 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet de la convention conclue par le Cardinal-Infant avec Marie de Médicis. Celle-ci a envoyé un de ses gentilshommes au comte de Soissons afin que celui-ci signât la convention et s'obligeât à l'exécuter. Ce dernier a fait des difficultés, prétendant surseoir à toute décision tant qu'il ne serait pas informé de l'attitude du duc de Bouillon. Le duc de Bouillon a offert de revenir de Hollande et de se diriger vers Sedan avec une armée Ces retards doivent être attribués à l'influence de certains parents du comte de Soissons qui cherchent à le gagner au parti de Richelieu. Au reste, le prince Thomas écrit à ce sujet en détail à Olivarès.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 280.

467. Bruxelles, 7 juillet 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On sait de différentes sources que le prince d'Orange s'est embarqué avant-hier avec toute son armée. Il doit se trouver en Hollande devant le château de Rammekens. L'armée royale est en mesure de s'opposer à toute attaque dirigée éventuellement contre la Flandre.

L'armée du cardinal de la Valette a été très réduite, elle s'est réunie à celle de M. de Millare, général d'artillerie et se trouve près de Landrecies. Sans doute les Français méditent de faire le siège de cette place. Il y a lieu d'espérer que la défense sera suffisante. Piccolomini va passer la Meuse à Thionville. Il manque de cavalerie. Si on peut lui donner les renforts nécessaires, on peut attendre de bons résultats de son activité. Le Cardinal-Infant promet de veiller à tout. La grande difficulté est d'ordre financier. Jamais le crédit n'a été si serré à Anvers, il n'y a pas moyen de trouver un réal, les financiers disent qu'ils attendent un envoi de numéraire. Le Roi est prié d'y aviser promptement, car sans argent il n'y a pas moyen de faire face aux multiples nécessités du moment.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 287.

468. Madrid, 20 juillet 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Oñate rendra compte au Cardinal-Infant des pourparlers qui ont lieu à Londres, au sujet du Palatinat. Le Roi espère que le zèle d'Oñate et du Cardinal-Infant, assureront une solution favorable de cette affaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 290.

469. Anvers, 24 juillet 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du conflit chaque jour plus aigu entre le veedor général Louis-Philippe de Guevarra et le pagador général Juan de Lira. Le Cardinal-Infant a confié l'examen de cette affaire à une jointe composée de Mirabel, du Confesseur et d'Antoine Sarmiento. Ceux-ci ont entendu les intéressés et rédigé à ce sujet une consulte dont le Cardinal-Infant communique copie au Roi. Le dernier est prié de décider. Il faut remarquer qu'il sera difficile de réconcilier les deux intéressés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 293.

470. Anvers, 29 juillet 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Sort critique de la Bourgogne, attaquée par l'ennemi de trois côtés et peu défendue. Ce sont les troupes du duc de Longueville, jointes à celles de Weimar, celles du duc de Rohan et celles d'un maître de camp français, gouverneur de la Bresse, qui font cette expédition. La cavalerie de l'Empereur et du duc de Lorraine a subi de lourdes pertes et s'est retirée en désordre. Besançon se trouve bloquée, le duc de Lorraine est dans la ville. Celle-ci est exposée à devoir capituler quand les vivres manqueront. Le Cardinal-Infant rappelle qu'on avait décidé à Ratisbonne de mobiliser deux armées : l'une sous le commandement du duc de Lorraine se serait chargée de la défense de la Bourgogne, l'autre confiée à Piccolomini aurait pénétré en France. Il a fait des instances réitérées pour obtenir l'exécution de cette décision. Ses efforts ont été vains. On ne peut se fier aux Allemands. Voilà qu'on est à la fin de juillet et l'armée de Piccolomini est encore hors d'état de rien commencer. D'ailleurs ce général a reçu la défense formelle de rien entreprendre contre les Hollandais. La conduite de l'Empereur est surprenante au plus haut point. Tout récemment le Cardinal-Infant lui a fait demander d'envoyer les troupes de Jean de Weert au secours de la Bourgogne, troupes peu nombreuses et indisciplinées. Elles seraient en tout cas insuffisantes, il faudrait y ajouter des renforts et un chef capable. Le procédé le plus rapide serait d'envoyer de Milan un groupe d'infanterie et de cavalerie sous les ordres de Philippe de Silva. Le marquis de Leganès a refusé de prendre les dispositions nécessaires à cet effet. Le Cardinal-Infant prie le Roi de lui en donner l'ordre et de prescrire à Silva de partir sans retard. Il n'y a pas à se fier au duc de Lorraine. Don Ferdinand a décidé d'envoyer vers lui un homme de confiance, Antonio Sarmiento, pour le surveiller et l'endoctriner. La nouvelle du blocus de Besançon, où le duc se trouve, a fait ajourner l'exécution de ce projet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 295.

471. Anvers, 29 juillet 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La situation des Pays-Bas n'est pas beaucoup plus brillante que celle de la Bourgogne. Les Français ont occupé Landrecies, place qui couvrait le Hainaut. Cette province est ainsi ouverte aux courses de l'ennemi. Il n'y a rien à reprocher au gouverneur de Landrecies. Le Cardinal-Infant presse Piccolomini

d'entrer en campagne; ce dernier a promis de passer la Meuse dans trois jours et d'attaquer les Français. L'infériorité notoire des effectifs de Piccolomini ne permet guère d'attendre de bons résultats. On a répandu le bruit que le prince d'Orange se préparait à attaquer la Flandre. L'armée espagnole a été dirigée de ce côté. L'ennemi a changé de tactique et s'est décidé à assiéger Bréda. On s'est efforcé de fortifier cette ville; on peut avoir confiance dans le gouverneur. La garnison comprend 3,000 hommes, les vivres sont abondants. Le Cardinal-Infant lui-même va tenter une diversion. Il assure le Roi qu'il n'épargnera aucune peine pour faire face aux obligations de sa charge.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 301.

472. Anvers, 29 juillet 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le comte de Soissons refuse décidément de souscrire à la convention conclue avec Marie de Médicis. Ce refus a été provoqué par le spectacle de la désagrégation de l'armée royale et des progrès de l'ennemi. Le Cardinal-Infant s'excuse de devoir communiquer dans un même courrier tant de mauvaises nouvelles (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 305.

473. Rysbergen, 8 août 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a fait payer aux comtes de Tirone et de Tirconel les gratifications que le Roi a décidé de leur accorder.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 315.

474. Madrid, 10 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a reçu divers avis de Hollande Ils proviennent de source sûre. Ils sont de grande importance. Il est nécessaire que le Cardinal-Infant les

(1) Voir en annexes de cette lettre (fol. 307 et suiv.), une lettre de Louis de Bourbon, comte de Soissons au prince Thomas datée du 15 juillet et la réponse de ce dernier datée du 20 juillet suivant. Le comte proteste de sa gratitude pour l'honneur que lui font le Cardinal-Infant et le prince Thomas, mais relève qu'un article de la convention projetée stipule que l'armée destinée à opérer devrait être prête en un mois. L'intéressé se refuse à prendre un engagement qu'il ne saurait tenir. Il proclame encore une fois ses bons sentiments. La réponse du prince Thomas est conçue en termes très affectueux et assure à son destinataire que le Cardinal-Infant continuera à l'assister en toute occasion.

examine. Le marquis de Castaneda a reçu ordre de prier l'Empereur de faire envahir la Frise par une armée composée d'au moins 16,000 hommes. Dans l'état actuel de la guerre contre les Suédois, la Cour de Vienne n'a aucune raison de refuser. Le Cardinal-Infant doit exécuter cette attaque avec la plus grande force. Il a là l'occasion de pénétrer dans le cœur de la Hollande. Jamais une occasion aussi propice ne s'est présentée. On sait que les Liégeois sont décidés à rester neutres. Il convient cependant que le Cardinal-Infant ait l'œil sur les manœuvres des Français en vue d'entraîner dans leur alliance le gouvernement liégeois (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 345.

(1) Le texte de la lettre du Roi au marquis de Castaneda, portant aussi la date du 10 août, se trouve en annexe (fol. 348) Le Roi communique au diplomate les avis dont il est question. Castaneda pourra juger ainsi des opérations qu'on pourrait entreprendre en Frise cette année. La chose est de grande importance, aussi faut-il mettre tout en œuvre pour la réaliser. D'après les nouvelles qu'on a reçues, les Suédois ont été obligés de se retirer. L'Empereur pourra dès lors disposer d'une armée de 16,000 hommes ou même plus, qui peut être envoyée toute entière de ce côté. Le Roi a fait remettre de l'argent à Bruxelles à cet effet, il a prescrit à Melo de préparer des provisions. Castaneda doit mettre tout en œuvre pour agir vite. D'après les renseignements contenus dans ces avis, il y aurait moyen de réaliser des actions glorieuses et de pénétrer dans le cœur de la Hollande. On n'a jamais eu une occasion pareille. Il faut à tout prix obtenir ce secours des Allemands, dût-on gagner Gallas et les autres généraux allemands à prix d'or. Le même recueil contient en plus différents avis de Hollande datés des 2, 6, 16 et 23 juin. Ce sont des lettres adressées à... (*Senor Mio*). Le premier expose que Golstein, lieutenant-gouverneur de Maestricht est arrivé et a fait rapport aux États-Généraux de ses tractations avec les Liégeois. Il est fait état des excellents rapports qui existent entre les Liégeois, les Français et les Hollandais. On a proposé trois choses aux Liégeois : conclusion d'une ligue offensive et défensive, restitution ou au moins démantèlement par les Espagnols de Mariembourg, Charlemont et Philippeville, abdication de l'Électeur de Cologne et choix d'un nouveau prince-évêque. Ces propositions ont d'ailleurs suscité des réserves. Le prince d'Orange a envoyé des pontonniers à Flessingue, ce qui fait présumer une attaque contre la Flandre. On tient pour certain que la dernière réponse donnée par les États-Généraux à l'ambassadeur de France a été catégorique. Si Louis XIII ne part pas en campagne, les États-Généraux ne prendront pas l'offensive cette année. Il y a des délégués aux États-Généraux qui estiment que les Français veulent faire tirer les marrons du feu par les Hollandais, induire ceux-ci à entrer en campagne, pour pouvoir eux-mêmes conclure un accord favorable. Le deuxième avis rapporte que les États-Généraux ont appris que les Espagnols ont recommencé les préparatifs pour la construction du nouveau port de Gravelines et que les Français ne font guère de résistance. Ils ont décidé de faire représenter à la Cour de Paris l'importance qu'il y a pour eux à ce que ces travaux soient démolis. Ils ont sollicité une invasion en Flandre et en Artois, pour attirer de ce côté le gros de l'armée ennemie. Ils ont fait des instances à Londres, montrant le danger qui résulterait pour l'Angleterre de la construction de ce port. Les délégués de la Frise ont

475. Madrid, 10 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi approuve la décision de retirer à Jean de Nassau le commandement de la cavalerie et de continuer le gouvernement de Gravelines au marquis de Fuentès. Il faut écarter Nassau de la façon la plus expéditive. Le Cardinal-Infant doit exécuter en secret cette commission très dangereuse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 317.

476. Madrid, 10 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le comte d'Oñate a reçu ordre d'examiner le point de savoir s'il faut maintenir Henri Teller comme agent des Pays-Bas en Angleterre. La présence d'un ecclésiastique pourrait être une consolation pour les catholiques.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 320.

exposé que la grande sécheresse les expose au plus redoutable danger. Les places sont sans fortifications, sans approvisionnements, les fossés qui entourent les forts sont desséchés. L'ennemi pourrait passer avec une armée entière et tout son train d'artillerie et envahir le pays sans rencontrer la moindre résistance. Le prince d'Orange est très soucieux Il sait bien que si l'ennemi se dirige de ce côté avec les troupes de l'Empereur et avec des généraux habiles, il faudra modifier tout le plan de campagne et la Frise sera ouverte à l'invasion. Cette sécheresse est providentielle, jamais on n'a eu semblable occasion d'occuper toute la Frise sans la moindre perte. Puisse-t-on se servir à cet effet des troupes de Piccolomini! Les États de Gueldre et d'Utrecht craignent aussi que certaines troupes allemandes profitant de la sécheresse actuelle ne passent l'Yssel en venant par la Westphalie. Ils réclament que le prince d'Orange établisse son quartier général de ce côté. L'ennemi se voit ainsi dans l'impossibilité de réaliser son projet, d'occuper cette année plusieurs places fortes des Pays-Bas. Les catholiques voient avec tristesse les victoires hollandaises au Brésil. On aurait dû envoyer de ce côté dix navires de la flotte de Dunkerque. Le troisième avis relate qu'on a appris que Piccolomini se dirigerait vers la France, que le baron Glen, commandant des forces en Westphalie, se retirait vers la Thuringe. Ainsi les États-Généraux sont quittes du danger de voir la Frise envahie. Le prince d'Orange est prêt à partir en campagne, il sera accompagné des délégués des États et disposera de tout pouvoir pour diriger les opérations. Les affaires ne sont pas encore terminées. Si une armée impériale avait été dirigée vers la Frise, Français et Hollandais auraient été mis dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit. Le dernier avis annonce que le prince d'Orange attend, pour partir en campagne, que les Français aient pris une décision et aient envoyé de l'argent. Les diplomates français insistent auprès des Hollandais pour qu'ils commencent les hostilités. Ils font voir que l'armée du duc de Weimar marche vers le Rhin, qu'une autre armée se trouve en Hainaut et menace la Flandre, avec la mission d'empêcher la construction du port de Gravelines. Les Hollandais déclarent manquer d'argent. Les provinces sont en général plus enclines à faire la paix. Si on agissait d'une manière efficace auprès du prince d'Orange et de certains membres des Etats-Généraux, on pourrait obtenir des conditions favorables.

477. Madrid, 10 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Il n'est guère possible d'écarter le médecin de Marie de Médicis. Il faut surveiller ses agissements de façon à pouvoir prendre les mesures nécessaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 325.

478. Madrid, 10 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant doit soigner attentivement les affaires ayant trait au duc de Neubourg. Les fonctions de veedor et contador de l'artillerie jusqu'ici confiées en commun à Miguel de Salamanca doivent être séparées. Le Roi remercie le Cardinal-Infant de sa diligence relativement à l'exécution de ses ordres d'envoyer en Espagne des armes et des navires. Il est heureux du succès de Fuentès à Gravelines. Il est très affligé du dommage causé par les Français dans les régions frontières et espère que l'arrivée de Piccolomini améliorera la situation.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 327.

479. Madrid, 10 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a appris que certains passeports ont été remis à des Suédois par le marquis de Castel-Rodrigo. Il regrette que le Cardinal-Infant ne se soit pas chargé lui-même de la remise de ces documents.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 330.

480. Madrid, 10 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a décidé de surseoir au départ de la flotte concentrée à La Corogne. Les banquiers ont déclaré qu'ils refusaient de confier à cette flotte les sommes d'argent qu'ils avaient décidé d'envoyer aux Pays-Bas pour le service des provisions. Le Cardinal-Infant devra tâcher de se procurer autrement les ressources qui lui seront nécessaires pendant les mois prochains. Il lui est loisible de recourir à des anticipations, à la vente de parties domaniales. y compris les propriétés confisquées. Le Roi envoie les pouvoirs nécessaires à

cet effet (1). On espère pouvoir faire dans deux mois des envois de numéraire. Par la voie d'Italie, il n'y a pas moyen de fournir de l'argent au cours des cinq mois qui vont venir. Le Roi promet de secourir le Cardinal-Infant autant qu'il le pourra.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 334.

481. Madrid, 10 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi communique à son frère un écrit de l'abbé Scaglia sur les affaires du duc d'Orléans et du comte de Soissons. Ce dernier ne semble pas être capable d'accomplir des choses importantes. A en croire Scaglia, la situation serait très mauvaise en France, la population désespérée, les finances en désordre. On se jetterait dans les bras de n'importe qui se présenterait comme chef, surtout s'il se mettait en rapport avec les grands du royaume. L'opinion de Scaglia est du plus haut intérêt, car cet abbé a la plus grande expérience de la politique française.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 373.

482. Madrid, 10 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Approbation générale de l'accord conclu par le Cardinal-Infant avec la Reine mère et le comte de Soissons. Réserves particulières. Les stipulations ne sont pas assez rigoureuses. Le Roi examine en détail les différents points au sujet desquels ses intérêts ne sont pas suffisamment sauvegardés. Au reste, il promet d'envoyer l'argent nécessaire pour les assistances à donner à la Reine mère et aux Français.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 379.

483. Madrid, 10 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le père Jean de Saint-Augustin doit jouir d'un traitement équivalent à celui accordé jadis à Inigo de Brizuela, confesseur de l'archiduc Albert.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 384. — *Estado*, 2244.

(1) Le texte de ces pouvoirs se trouve en annexe (fol. 335).

484. Madrid, 10 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant doit s'efforcer de procurer la libération de Juan de Menesses, prisonnier des Hollandais, actuellement détenu à Middelbourg (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 386.

485. Madrid, 10 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le comte d'Oñate a fait savoir qu'il accomplira strictement les ordres du Roi et du Cardinal Infant. Il faut faire déclarer sans réticence à Londres que le Roi et le Cardinal-Infant sont résolus à négocier un accord raisonnable avec le monarque anglais, mais que si celui-ci se laisse entraîner à la moindre entreprise nouvelle, on en concluera que son intention est de rompre la paix avec l'Espagne et de s'allier à ses ennemis. Dans ce cas, on résistera de toutes ses forces, la guerre dût elle s'en suivre. Le Roi approuve la décision du Cardinal-Infant de discuter avec l'Empereur et le duc de Bavière la conduite qu'il y a lieu d'adopter vis-à-vis de l'Angleterre Il espère qu'on aura répondu de Bruxelles au mémoire de l'agent anglais exposant les prétendus droits de son maître sur ce qu'il appelle « ses mers ». Une réponse sera donnée aussi à Madrid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 391.

486. Rysbergen, 11 août 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le dernier courrier espagnol a été détenu vingt et un jours à Bordeaux par le duc d'Epernon, qui prétendait avoir besoin d'ordres de son Roi avant de le laisser partir. Dans la suite, on a prétendu qu'en le laissant partir, le duc d'Epernon avait agi à l'encontre de la volonté de Louis XIII. L'archidiacre Stravius a été chargé de faire des représentations au nonce de Paris.

Le Cardinal-Infant fera rembourser quand il le pourra au président Roose les 50,000 ducats prélevés sur les provisions confiées à ce même président. Il convient d'éviter tout changement dans les usages jusqu'ici suivis pour la négociation des lettres de provision de peur d'exciter la défiance des banquiers. Le Cardinal-Infant est heureux de l'ordre donné à l'amiral Colart de hâter son

(1) Le même jour, le Cardinal-Infant recommande au Roi le comte de Schomberg, ambassadeur d'Allemagne à Madrid (fol. 382).

arrivée à Dunkerque. Il tâchera de se procurer des indications sur la flotte du général Dorp et les enverra à Madrid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 393.

487. Rysbergen, 11 août 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des déclarations faites par le nonce de Madrid à Olivarès, par rapport au maintien des courriers réguliers entre Paris et Bruxelles, sur le pied où ils étaient en temps de paix. Le Cardinal-Infant fait observer qu'on assure ainsi le libre passage aux courriers se rendant des Pays-Bas en Espagne, chose dont l'importance est évidente.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 397.

488. Madrid, 12 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Marie de Médicis a fait des instances auprès d'Olivarès pour qu'on décorât le baron d'Hoboken du titre de comte ou de marquis. Le Cardinal-Infant doit faire connaître son opinion.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 412 (1).

489. Madrid, 17 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le paiement régulier des simples soldats doit être exécuté ponctuellement. Le Cardinal-Infant a eu raison d'offrir un secours de 8,000 ducats à l'Électeur de Cologne. Il faut continuer cette subvention pendant les trois ou quatre mois suivants et en donner une autre à celui de Mayence. Les augmentations de solde accordées à Piccolomini et à Sarmiento sont justifiées. Il convient d'accorder une gratification à Estevan de Gamarra. Gaspar de Robles peut continuer l'administration de l'hôpital de Malines, mais le Cardinal-Infant doit désigner au Roi des candidats aptes à exercer à titre définitif ces fonctions d'administrateur de l'hôpital On fera donner au roi de Danemark une réponse favorable. Il est opportun de veiller à la conservation des privilèges des chevaliers de la Toison d'Or. Le collier a été accordé au comte de La Motterie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 427.

(1) Le 12 octobre, le Cardinal-Infant répond qu'il est souhaitable d'écarter cette demande. (*Secrétairerie d'État et de Guerre,* reg. 217, fol. 151.)

490. Madrid, 17 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Jacques van der Valle s'est échappé du port de La Corogne par une nuit obscure et avec l'aide des Flamands qui se trouvaient dans ces parages. Il convient de le châtier sévèrement (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 429.

491. Madrid, 17 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet de la décision prise de retarder le départ de la flotte de La Corogne. C'est le danger de voir tomber aux mains des ennemis tous les trésors que cette flotte doit transporter qui a provoqué cette décision. Il en résulte qu'il faut accorder des délais aux banquiers et se pourvoir, en attendant, d'une autre manière des ressources nécessaires. La flotte partira à la première occasion. Dans le cas où on apprendrait que l'escadre ennemie se dirigerait vers l'Espagne, toutes les unités militaires qui se trouvent encore aux Pays-Bas devraient se mettre à sa poursuite, de façon que les forces espagnoles combinées se trouvent en état de supériorité numérique sur celles des Hollandais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 435.

492. Madrid, 17 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les cinq frégates de la flotte de Dunkerque qui se trouvent dans le Pas-de-Calais doivent passer le plus rapidement possible dans le port de Los Passages.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 449.

493. Madrid, 17 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Jean-Baptiste Stercq a insisté sur la nécessité de fortifier quelques postes aux environs de Bréda et d'y construire deux forts qui menaceraient les habitants de la Zélande. Le Cardinal-Infant doit examiner ces propositions, dont le Roi

(1) Voir en annexe un rapport émanant des autorités espagnoles au sujet de cette affaire. Il y est indiqué que ce Jacques van der Valle commandait une frégate venue de Dunkerque à La Corogne. Il lui avait été défendu de sortir de La Corogne sans autorisation. Il n'en est pas moins parti. C'est un scandale sans précédent qui doit être sévèrement puni.

déclare qu'elles sont d'une utilité incontestable. Il s'efforcera aussi de s'emparer par surprise du fort de Nordan près de Bréda. Il est possible que semblable tentative réussisse (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 438. — *Estado,* 2244.

494. Madrid, 17 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a appris que ses ministres ne sont pas en bons rapports avec le prince Thomas. Cette situation ne peut être tolérée. Il faut éviter de fournir des griefs à ce dernier. Le surintendant de la justice doit être à ses ordres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 447.

495. Madrid, 18 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les lettres du Cardinal-Infant et des ministres en service aux Pays-Bas, datées du 7 juillet dernier, étaient bien rassurantes. Depuis lors, un courrier extraordinaire a apporté de moins bonnes nouvelles. C'est ainsi qu'on a appris soudainement la perte de Landrecies. Les explications fournies à ce sujet ne donnent nullement satisfaction au Roi. On ne comprend pas qu'une ville située à la frontière ne soit pas pourvue d'une garnison plus considérable que 300 hommes. Sans doute, l'arrivée de Piccolomini empêchera les Français de pousser plus en avant. La place n'en est pas moins perdue. Bréda est aussi assiégée. La culpabilité des ministres espagnols paraît incontestable. Il fallait tenir l'armée prête à marcher au devant de l'ennemi, quelle que fût la direction prise par celui-ci. En quatre ou cinq jours au plus, toute l'armée pouvait se trouver à Bréda. Le Roi espère que la place tiendra longtemps. En tout cas, une diversion est indispensable. La situation de la Bourgogne est bien angoissante. Tout le mal vient des Allemands. Le Roi pourra déclarer à l'Empereur qu'il a perdu ses États pour s'être fié aux promesses impériales. Si Piccolomini était arrivé à temps, Français et Hollandais eussent été réduits à la défensive. Il y a moyen encore de tout réparer si l'Empereur veut envoyer les secours nécessaires et diriger notamment une armée de 14,000 hommes vers la Frise. Dans ce cas,

(1) Voir en annexe le rapport de Stereq (fol. 439).

les Hollandais lâcheraient bien vite prise. On écrira à ce sujet à Vienne et le Cardinal-Infant doit joindre ses instances à celles de son frère (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 458.

496. Madrid, 22 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

On sait par l'ambassadeur vénitien à Paris qu'un gentilhomme du prince d'Orange s'était rendu dans cette ville et y avait exhibé une lettre du Roi au Cardinal-Infant, interceptée et prescrivant de s'efforcer de faire assassiner le prince. Même à Paris on tenait cette lettre pour fausse, mais Richelieu n'en faisait pas moins usage pour exciter les haines contre les Espagnols. Le Cardinal-Infant doit s'informer si le prince d'Orange considère ce projet d'assassinat comme réel et tâcher de montrer qu'il s'agit d'un stratagème. Il ne peut être question cependant de donner satisfaction au prince que le Roi désigne comme un vassal rebelle et hérétique (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 468.

497. Madrid, 25 août 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le baron d'Aston a remis à Madrid un mémoire au nom du roi Charles Ier. Il est certain que ce monarque a conclu une alliance avec les Français et est résolu à faire cause commune avec les ennemis de la monarchie, tout en évitant une rupture ouverte. Le Roi communique le texte de la réponse qu'il a donnée à l'agent anglais; cette réponse est conçue en termes courtois, tout en laissant entendre qu'on ne s'en tiendra pas à des mesures partielles. Il s'agit de faire traîner les choses en longueur jusqu'à l'hiver. Dès maintenant, il faut travailler à renforcer la flotte et augmenter les troupes du Palatinat. Il faut consulter Roose et d'autres personnages que le Cardinal-Infant désignera. Toute la question anglaise doit être discutée en secret avec Mirabel, Roose, Francisco de Melo et le Père confesseur (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 216, fol. 472.

(1) Voir en annexe une lettre du Roi à l'Empereur, datée du 8 août (fol. 464).

(2) *Vasallo revelde y herese.* — Le 16 octobre, le Cardinal-Infant répond qu'il tient note de cette communication et se conduira en conséquence (reg. 217, fol. 279).

(3) Voir en annexes le memorandum anglais et la réponse qui y a été donnée (fol. 174).

498. Madrid, 4 septembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Père capucin Philippe de Bruxelles est mort. Le Père Louis de Bruxelles, son compagnon, a reçu du Roi la permission de rentrer à son couvent. Le Cardinal-Infant s'efforcera de lui assurer les égards qui lui sont dus (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 1.

499. Du camp près de Ruremonde, 5 septembre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi de documents divers au sujet de l'enquête faite contre Juan de Salzedo et Juan Pardo de Ribadeneyra, commissaires de l'armée espagnole, accusés de malversations. L'enquête a démontré qu'il n'y avait là que des calomnies (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 3.

500. Du camp près de Ruremonde, 5 septembre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant rappelle que la réconciliation du comte de Soissons avec Louis XIII a fait échouer le projet d'un accommodement entre ce même comte, Marie de Médicis et le Cardinal-Infant. Ce dernier attire l'attention de son frère sur les inconvénients qui pourraient résulter de toute tentative de l'Espagne d'aboutir à un arrangement particulier avec la France. Il y a lieu de craindre que Richelieu n'exploite ces tractations pour provoquer la défiance de l'Empereur, du duc de Lorraine et d'autres princes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 14.

501. Du camp près de Ruremonde, 5 septembre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi connaît les efforts faits par le Cardinal-Infant pour obtenir l'envoi de secours d'Allemagne conformément à l'accord conclu à Ratisbonne. L'indolence naturelle des Allemands (1) a empêché toute action réelle. Le Cardinal-Infant vient d'envoyer Fernand de Texada pour faire auprès de l'Empereur de nouvelles instances (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 16.

(1) Voir le même jour une recommandation du Roi pour Jean Olivarès, secrétaire du Conseil privé, mari de Marie Anne de Brito, fille du défunt secrétaire Jean-Oswald de Brito. (*Manuscrits divers*, reg. 464, fol. 67.)

(2) Voir les documents annexés (fol. 5 et suiv.).

502. Du camp près de Ruremonde, 5 septembre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Un secrétaire de Gaston d'Orléans, M. Monsigot, a fait savoir à la Cour de Bruxelles qu'il désirait se rendre en Angleterre pour y prendre connaissance de la décision de Charles Ier. Le Cardinal-Infant a essayé de faire échouer ce projet; mais, sur les instances de Marie de Médicis, il a fini par accorder l'autorisation demandée. Le secrétaire en question a rapporté de Londres une réponse écrite dont le Cardinal-Infant communique la copie au Roi. Monsigot est ensuite retourné en Angleterre. Il semble que c'est la reine d'Angleterre qui a machiné ces tractations sur le désir de sa mère. Le Cardinal-Infant n'a guère de confiance dans le caractère sérieux de semblables négociations.

Le Conseil d'État a fait faire des perquisitions dans les maisons des Français pour connaître le nombre de ces étrangers. Les fonctionnaires communaux paraissent avoir excédé la teneur de leur commission et ont indagué aussi dans la maison de la Reine elle-même. Le Cardinal-Infant craint que la chose ne soit interprétée comme une tentative de contrarier Marie de Médicis. Le point le plus épineux est ce qui a rapport à la duchesse d'Orléans. Si Marie de Médicis s'accommode avec Louis XIII, elle cherchera sans doute à persuader la duchesse de l'accompagner en France. Soit que celle-ci accepte, soit qu'elle refuse, la question de son mariage n'en sera que plus difficile à résoudre. Les intrigues de la princesse de Phalsbourg en vue d'obtenir du Cardinal-Infant qu'il refuse le passeport nécessaire dans le cas du départ éventuel de la duchesse pour la France sont aussi expliquées au Roi. Celui-ci doit faire connaître sa volonté au Cardinal-Infant, qui n'ose prendre de décision lui-même.

En post-scriptum, le Cardinal-Infant ajoute que, d'après les informations qu'il a prises, on ne peut faire aucun grief aux officiers qui ont fait les perquisitions dans la maison de la Reine mère (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 28.

(1) *La natural flema de los Alemanes.*

(2) Voir en annexe les instructions de Texada et une lettre du Cardinal-Infant à l'Empereur.

(3) A cette lettre sont jointes de nombreuses annexes (fol. 33 et suiv.).

503. Du camp près de Ruremonde, 5 septembre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du conflit entre l'évêque de Worms et les Jésuites de résidence en cette ville. Il s'agit du désir de ces derniers de rester en possession de leurs collèges et de leurs biens situés au Palatinat. Le Cardinal-Infant les recommande à la bienveillance du Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 46.

504. Madrid, 14 septembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Si la campagne s'achève comme elle a commencé, il convient de prendre les dispositions opportunes en vue des opérations de l'année suivante, de façon à ce que les armées de terre et de mer soient en état d'agir de tous côtés avec la plus grande efficacité. Le Roi a décidé d'écrire à cet effet à l'Empereur, à Castaneda et à Saavedra et il communique le texte de ces lettres au Cardinal-Infant. Il est de toute importance que celui-ci agisse de commun accord avec les ambassadeurs espagnols en Allemagne, tant pour la préparation de la campagne que pour son exécution. Il faudra renforcer l'armée des Pays-Bas. On tâchera, à cet effet, d'envoyer d'ici à la fin du mois de février de six à huit mille fantassins espagnols et italiens. Il y a lieu aussi de développer la flotte. Le Roi a déjà envoyé, à cet effet, 100,000 écus, il tâchera d'en envoyer encore 200,000. Il espère qu'on pourra atteindre ainsi le nombre de vingt galères. Il a pris les dispositions pour l'envoi des provisions ordinaires et extraordinaires. Les mesures à prendre à propos de la flotte sont confiées à Fuentès. En plus des lettres adressées à ses ambassadeurs en Allemagne, le Roi remet encore d'autres documents relatifs à la même question. Le Cardinal-Infant communiquera le tout à Roose. Celui-ci pourra lui être de la plus grande utilité, à cause de son intelligence et de son zèle et du crédit dont il jouit auprès des Électeurs de Cologne et de Mayence. Le Cardinal-Infant rendra compte au Roi de tout ce qui se fera à ce propos (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 69.

(1) Voir les annexes (fol. 48 et suiv.).

(2) La lettre comprend cinq annexes. La première (fol. 73) est la copie d'une lettre du Roi à l'Empereur le priant d'écouter le rapport que lui fera Castaneda; la seconde (fol. 74) est une lettre datée du 14 septembre et écrite par Philippe IV à Castaneda; la troisième (fol. 78) une lettre datée du même jour et adressée à un autre diplomate espagnol en Allemagne, Diego Saavedra; la quatrième (fol. 81) et la cinquième (fol. 83) sont deux rapports. Tous ces documents, dont nous n'avons que le texte chiffré, ont trait aux questions agitées dans la lettre du Roi au Cardinal-Infant.

505. Madrid, 15 septembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Don Francisco de Melo a reçu ordre de rester à Bruxelles et d'y assister le Cardinal-Infant. Les autres agents espagnols au Congrès de Cologne ne peuvent quitter cette ville que dans le cas où le légat du Pape ou les diplomates allemands s'en éloigneraient. Le Roi désire la paix et veut tenter toutes les chances de l'obtenir.

Au sujet des passeports demandés par les délégués hollandais, le Cardinal-Infant fera examiner la question par Francisco de Melo et Roose, de façon à ce que la forme de ces passeports soit en rapport avec la souveraineté royale. Au Congrès, on ne peut traiter avec ces Hollandais que des questions qui les concernent particulièrement et non de celles qui ont trait aux affaires générales. Au reste, le Roi ne veut rien faire qui pourrait entraver la conclusion de la paix (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 89.

506. ....., 15 septembre 1637. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Tristesse causée par les derniers désastres : perte de Landrecies et de la Bourgogne presque toute entière, échec de la tentative de secourir Bréda. État d'affliction du Roi. Que le Cardinal-Infant punisse gravement tout coupable et évite à son frère la peine de le faire lui-même. Qu'il lui procure la consolation d'un succès marquant! Les Allemands ont une lourde responsabilité, mais ils ne sont pour rien dans l'échec de Bréda. Olivarès ne peut écarter le soupçon que le service du Roi se fait mal. Comparaison de la conduite de l'armée actuelle avec celle de Spinola. Rien ne peut consoler Olivarès. Le Roi lui-même est dans un état tel qu'on ne l'a jamais vu.

Dans une seconde lettre, Olivarès exprime encore sa désolation.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 49 v°, Cité par Gachard, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich* (Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 3e série, t. VI, p. 199.)

(1) Voir le même jour une recommandation du Cardinal-Infant pour le comte de Peer (fol. 92), et le lendemain une autre pour le baron de Ribeaucourt (fol. 94).

507. Hal, 17 septembre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des mesures à prendre pour pourvoir aux nécessités financières jusqu'à l'arrivée de la flotte venant d'Espagne. Les procédés indiqués par le Roi sont peu pratiques. Les biens confisqués sont très difficiles à vendre, les acquéreurs éventuels craignent de devoir les rendre plus tard. Le domaine royal est très réduit. Les banquiers se refusent à toute avance. Francisco de Melo a prêté lui-même 10,000 ducats. Il promet d'en prêter encore 46,000. Que le Roi presse l'envoi de la flotte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 98.

508. Hal, 17 septembre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On appris que Weimar s'est décidé à passer le Rhin et à pénétrer en Allemagne pour empêcher les progrès de Gallas contre les Suédois. Jean de Weert et Weimar en sont venus aux mains; les troupes de ce dernier ont été complètement battues en diverses rencontres dont le Cardinal-Infant fait part au Roi. Maintenant Weimar attend des renforts français. Tout cela a amélioré de beaucoup la situation de la Bourgogne, pour qui les troupes de Weimar constituaient la plus dangereuse menace.

Le Cardinal-Infant regrette de n'avoir plus reçu de courrier venant de Bourgogne et de se trouver ainsi dans l'impossibilité de renseigner le Roi d'une manière précise ni sur la manière dont l'ennemi s'est retiré ni sur l'état dans lequel ils ont laissé cette province.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 217, fol. 107.

509. Hal, 17 septembre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le maréchal de Châtillon a pénétré dans le Luxembourg avec son armée. Le Cardinal-Infant s'est décidé à envoyer contre lui une personne d'autorité; son choix s'est arrêté sur le maître de camp André Cantelmo. Cet officier a déjà remporté un succès signalé. Le Cardinal-Infant se lamente sur le peu de forces dont il dispose pour faire face à tant d'ennemis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 105.

510. Madrid, 19 septembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi renouvelle les ordres déjà donnés de veiller à l'approvisionnement complet de Dunkerque et Mardyck. Tout succès remporté par l'ennemi de ce côté serait une catastrophe (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 110.

511. Madrid, 19 septembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Francisco de Melo a fait savoir que l'Empereur a refusé de donner aucun passeport aux rebelles allemands. La dissolution du Congrès est certaine, mais on ne sait pas encore qui quittera Cologne le premier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 113.

512. Madrid, 19 septembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet de la Bourgogne. Ce n'est évidemment que d'Allemagne qu'on peut envoyer du secours à cette province. Le Roi a fait lui-même à cet effet tout ce qui était possible. Il convient d'examiner dès maintenant la tactique à suivre l'année prochaine. On a fait transmettre à Castaneda l'argent nécessaire. Melo pourra renseigner le Cardinal-Infant à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 115.

513. Madrid, 19 septembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Il y a lieu d'entrer en négociations avec les princes électeurs ecclésiastiques, notamment celui de Cologne. Il faut leur faire voir que le Palatin s'est concerté avec les Hollandais pour attaquer la Flandre, qu'il a fait imprimer un écrit séditieux dirigé contre l'Empereur et prétendant que son élection était nulle. Il y a lieu d'insister pour obtenir la rupture entre l'Allemagne et les Hollandais. Le Cardinal-Infant doit conduire cette négociation avec habileté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 117.

(1) *Un golpe mortal y de todo irreparable.*

514. Madrid, 19 septembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le prince Thomas s'est plaint de ce qu'on ne l'avertisse pas quand on fait partir des courriers extraordinaires pour l'Espagne, ce qui le met dans l'impossibilité d'en profiter pour envoyer de ses nouvelles. Le Roi tient beaucoup à ce que le prince n'ait pas de raison de se plaindre. Le Cardinal-Infant lui donnera satisfaction, en l'avertissant du départ de ces courriers (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 120.

515. Madrid, 19 septembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a envoyé 100,000 ducats à remettre au marquis de Fuentès pour le service de la flotte. Ce dernier s'est plaint de ce que la moitié de ce crédit seulement lui ait été confié. La volonté royale est formelle. Il faut prélever les 50,000 ducats distraits sur les premières ressources et les mettre à la disposition de Fuentès.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 122.

516. Madrid, 19 septembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Don Louis de Portugal s'est rendu aux Pays-Bas muni d'un passeport du comte de Monterey. Le Roi veut qu'il retourne au plus vite à Naples.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 124.

517. Madrid, 19 septembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Remise d'un mémoire composé par des officiers supérieurs attachés à la Cour et relatif à des opérations à entreprendre aux Pays Bas. On pourrait confier la charge de ces dernières au marquis de Lede (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 126.

(1) Le 1er novembre, le Cardinal-Infant répond que ces plaintes sont dénuées de tout fondement. Au reste, on traite le Prince avec tous les égards qui lui sont dus. (*Ibid*, fol. 386.)

(2) Le mémoire manque.

518. Madrid, 22 septembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

On a envoyé des Pays-Bas à Madrid tout récemment des avis dont le Roi remet la copie au Cardinal-Infant. Celui-ci doit faire une enquête à ce propos. Il s'agit des agissements de Marie de Médicis et de ses excursions dans les bois. Le Cardinal-Infant doit faire examiner la question par Melo, le président Roose et les autres ministres compétents. L'attitude de la Reine cause du scandale à Madrid, son ingratitude est déplorable. On prétend qu'elle a admis à son service des gens tout dévoués à Richelieu. Il faut mettre ordre à tout cela. On doit faire surveiller par le comte de Bucquoy, gouverneur du Hainaut, les Français qui pénètrent dans les Pays-Bas, sous prétexte d'affaires à arranger avec la Reine-mère (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 129.

519. Bavai, 12 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le paiement exact de la troupe prescrit par le Roi, dont le Cardinal-Infant reconnaît toute l'importance pour la conservation de ces provinces, dépend des provisions. Le Roi est prié d'en augmenter le montant. Pour le poste d'administrateur titulaire de l'hôpital de Malines, le Cardinal-Infant propose en premier lieu Gaspar de Robles, puis Charles de Mansfeld, membre du Conseil de Luxembourg, son chapelain honoraire et vicaire général de l'armée, enfin Juan de Sandobal, recteur de sa chapelle.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 186.

520. Bavai, 12 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du désir exprimé jadis par la princesse de Barbançon de se rendre en Espagne en compagnie de la duchesse d'Aerschot. On croit à Bruxelles que la princesse désire réellement aller à Madrid et cela en passant par la France. Elle tient à se plaindre de ce que le procès de son mari n'avance pas et de ce qu'on lui a refusé à elle-même certains adoucissements. Le Cardinal-Infant déclare que, faute d'avoir reçu des ordres du Roi à ce sujet, il ne pouvait lui accorder ce qu'elle désirait. Depuis lors, il a soumis à la délibération des ministres la question de savoir s'il fallait permettre à la princesse de se rendre à Madrid ou le lui refuser.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 153.

(1) Le texte des avis se trouve folio 136.

521. Bavai, 12 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

En ce qui concerne le Palatinat, le Cardinal-Infant n'a cessé de se conformer aux intentions royales. Il est d'ailleurs tout à fait du même avis quant au but poursuivi par le roi Charles Ier. Celui-ci veut éviter une rupture ouverte avec l'Espagne, tout en continuant sa politique hostile. Il espère en arriver ainsi à ce que Philippe IV lui rende le Palatinat sans condition, ou que la restitution soit imposée par les ennemis de la monarchie espagnole. Afin d'éviter les funestes conséquences de cette politique, le Cardinal-Infant a fait mettre la question en délibération et il enverra à bref délai les avis de ses ministres et le sien.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 155.

522. Bavai, 12 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi doit faire connaître ses intentions par rapport aux gratifications à allouer à un prédicateur de l'armée appelé Barthélemy de los Rios (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 157.

523. Bavai, 12 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Affaires de Marie de Médicis. Les discordes de son personnel, les tentatives d'accommodement avec Richelieu fomentées par la reine d'Angleterre, les efforts du Cardinal-Infant pour contenter la Reine mère, les démarches qu'il a faites à ce sujet ou qu'il a prescrites à ses ministres, les mesures à prendre dans l'éventualité d'une réconciliation avec Louis XIII font l'objet de cette lettre. Elle se termine par la demande d'instructions très précises, tant pour le cas où l'intéressée prolongerait son séjour aux Pays-Bas que pour l'éventualité d'un départ prochain (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 162.

(1) Le 12 décembre, le Roi répond simplement que ce religieux a une très bonne réputation (fol. 361).

(2) Voir en annexe un mémoire relatif aux affaires de Marie de Médicis (fol. 165).

524. Bavai, 12 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Francisco de Melo est parti pour Vienne. Il a reçu mission de s'entendre avec Castaneda pour persuader l'Empereur d'envahir la Frise. C'est là un point d'importance extrême, mais si difficile à réaliser. Il est à craindre que le séjour de Melo à Vienne ne soit trop bref pour terminer une discussion importante. D'ailleurs les Allemands ne se décideront pas avant d'avoir pu considérer l'issue des opérations entreprises contre les Suédois et toute promesse faite avant cela ne pourrait être que précaire. Il est pourtant indispensable que du côté espagnol on entre en campagne très tôt l'année prochaine ; il est nécessaire de prendre les devants. Le territoire des Pays-Bas est si étroit que l'ennemi pourrait le traverser rapidement et rendre toute résistance impossible. Ce n'est que sur des succès qu'on peut compter pour amener une paix générale ou une trêve avec les Hollandais. Puisqu'on doit faire si peu de cas des secours éventuels à obtenir de l'Allemagne, il est nécessaire que d'Espagne et d'Italie viennent rapidement des renforts considérables.

Un rapport joint à cette lettre fera voir au Roi combien les effectifs sont réduits. Il faudra augmenter les provisions et assurer le paiement régulier des troupes. Les pouvoirs envoyés par le Roi — afin de vendre ou d'engager le domaine — n'ont servi à rien : on n'a pas pu se procurer un seul réal. On cherche maintenant à faire rentrer 500,000 florins. Ce sera bien difficile et il ne faut rien espérer de plus. On ne peut pas compter sur les subsides des provinces. Le Luxembourg, l'Artois et le Hainaut sont ruinés, le Brabant l'est aussi en grande partie. Il n'y a que la Flandre qui demeure en bon état. Les subsides de cette dernière province pour l'année prochaine seront d'ailleurs très diminués, à cause de certains prélèvements qui ont été faits au cours de la campagne. Il serait indispensable de faire en ce moment un paiement aux troupes avant de les envoyer dans leurs quartiers d'hiver ; on a des dettes considérables envers les fournisseurs de l'armée. Il faut satisfaire ces derniers sous peine de ne plus pouvoir rien se procurer. Le Roi doit tenir compte de tous ces besoins (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 174.

(1) Voir en annexe un mémoire sur les négociations confiées à Melo (fol. 180).

525. Bavai, 12 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

A la suite de la maladie du prince Thomas, la question de la composition de sa maison n'a pu encore être réglée. Le Cardinal-Infant s'efforcera de persuader le marquis de Lede d'accepter la charge de gentilhomme de la chambre du prince. Par une autre lettre, du même jour, le Cardinal-Infant fait savoir qu'à la toute première occasion il fera payer au prince Thomas les 12,000 ducats de gratification qui lui ont été accordés par le Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 172.

526. Bavai, 12 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a pris connaissance de la démarche faite par le Roi pour obtenir l'invasion de la Frise par une armée impériale, composée d'au moins 16,000 hommes. Au sujet des avis de Hollande, le Cardinal-Infant fait remarquer qu'il en avait déjà connaissance. Il semble que ces écrits sont composés à Bruxelles. On y insère les nouvelles concernant les Provinces-Unies arrivées à Anvers. En tout état de cause, l'attaque de la Frise serait des plus opportunes. Ce serait le plus grand service que l'Empereur pourrait rendre au Roi, le procédé le plus efficace pour procurer la soumission des rebelles. Mais le Cardinal-Infant n'a jamais espéré que l'Empereur se décide à cela. Les Électeurs et les autres princes s'opposent à ce que l'Empereur rompe l'attitude de neutralité prise vis-à-vis des Hollandais. La fin de la guerre contre les Suédois modifierait ces dispositions, mais jusqu'ici cette éventualité ne s'est pas réalisée. Le Cardinal-Infant tâchera de faire tous les efforts possibles. Castaneda et Melo ont reçu ordre de recommencer de nouvelles instances auprès de la Cour impériale. Affaires de la principauté de Liége. Les intrigues françaises, la difficulté de secourir efficacement le Prince-Évêque, le manque de ressources nécessaires pour créer et maintenir un parti favorable à l'Espagne, les dangers redoutables qui peuvent venir de ce côté pour les Pays-Bas causent les plus grands soucis au Cardinal-Infant. Il tâchera d'exécuter les ordres que le Roi voudra bien lui donner à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 189.

(1) Le 12 décembre 1637, le Roi remercie le Cardinal-Infant de sa diligence (fol. 361).

527. Bavai, 12 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des propositions de Jean-Baptiste Sterck. Elles ne sont pas faciles à exécuter. Il y a d'abord la question d'argent. Il est impossible de rien faire si le Roi n'envoie les ressources nécessaires. Sterck lui-même vient de mourir. Le Roi doit faire savoir si sa volonté est formelle de faire exécuter le plan du défunt. En attendant, Roose a reçu ordre d'étudier la question, de façon à être prêt à toute éventualité.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 192.

528. Bavai, 12 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du retard survenu dans l'envoi d'argent aux Pays-Bas et les procédés à suivre pour y suppléer. Les Conseils d'État et des Finances ont été chargés de l'examen de cette affaire, leurs consultes ont été examinées avec Melo, Mirabel, Roose et le père confesseur. Il est extrêmement difficile de se procurer ici les ressources indispensables à l'armée. On pourra tout au plus réunir 500,000 florins. Les efforts du pagador général pour se procurer de l'argent à Anvers n'ont abouti à rien. Le Roi doit comprendre l'extrême gravité de cette situation (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 196.

529. Bavai, 12 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du père Charles de Bruxelles. Sans doute, le marquis de Castel-Rodrigo aura écrit au Roi à ce sujet. Le Cardinal-Infant ajoute que si l'affaire n'était pas terminée, il vaudrait mieux en arrêter l'exécution et écarter le sujet en question des fonctions de provincial de son ordre. Le mieux serait qu'on pût le déterminer à se rendre en Espagne ou en Italie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 207.

530. Bavai, 12 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a continué à tenir le comte d'Oñate y Villa Mediana au courant de tout ce qui avait trait à l'affaire du Palatinat. Les ministres espagnols

(1) Voir en annexe une consulte du Conseil des Finances en date du 15 septembre 1637 et les avis de Roose à ce sujet (fol. 198 et suiv.).

à Bruxelles ont reçu ordre d'examiner à nouveau cette question, en tenant compte de la situation internationale et en particulier de l'attitude du roi d'Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 211.

531. Bavai, 12 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant remercie le Roi de la faveur qu'il lui a faite en lui accordant les trois abbayes de Saint-Vaast, Saint-Pierre et Saint-Claude. Il a écrit à cet effet au marquis de Castel-Rodrigo. Il regrette toujours de n'avoir pas encore reçu l'indult pontifical nécessaire pour conférer les bénéfices ecclésiastiques. Il en résulte les plus grands inconvénients, particulièrement pour ce qui a trait aux nominations à faire en Bourgogne. Le Cardinal Infant vient d'écrire de nouveau à ce sujet à Castel-Rodrigo et au cardinal Albornoz. Il y a lieu de craindre que les religieux de certaines abbayes n'élèvent des protestations contre les sujets désignés par le Cardinal-Infant, tant qu'il n'est pas en possession de cet indult (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 213.

532. Bermerain, 16 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant est très indécis sur l'attitude à prendre vis-à-vis du duc de Lorraine. Ce dernier a fait demander par un agent appelé le marquis de Ville, quelle décision le Roi avait prise à son sujet. On s'est décidé alors à lui remettre la patente de capitaine général de l'armée de Bourgogne envoyée de Madrid. On a appris que la princesse de Cantecroy a mis au monde un fils que le duc de Lorraine a reconnu être le sien. On lui prête l'intention de venir avec la princesse à Bruxelles. Ce serait une nouvelle source d'embarras. Sa présence serait un vrai scandale, car il est impossible de reconnaître ce prétendu mariage comme valide. Le Cardinal-Infant s'efforcera de faire abandonner ce projet (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 217.

(1) Le 12 décembre, le Roi fait savoir que de son côté il fera faire de nouvelles instances à Rome (fol. 361).

(2) Voir (fol. 219 et suiv.) diverses annexes concernant les affaires du duc de Lorraine.

533. Bermerain, 16 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'impossibilité d'obtenir de l'Empereur le secours qu'il avait promis, l'échec des négociations entreprises avec le comte de Soissons, le manque d'argent résultant de la cessation de tout envoi de métaux précieux venant d'Espagne, sont les causes de la mauvaise situation présente. La perte de Landrecies est la conséquence de l'arrivée tardive de Piccolomini. Le Cardinal-Infant rappelle qu'il a expliqué déjà au Roi qu'il fut impossible d'empêcher l'ennemi de se fortifier devant Bréda. Lui-même fut contraint de revenir en arrière pour arrêter l'invasion des provinces méridionales par les Français, laissant une armée en Brabant sous le commandement du marquis de Lede. Au moment où il était parvenu à renforcer cette armée, au point de pouvoir prendre l'offensive contre les Hollandais, le Cardinal-Infant apprit que Bréda venait de se rendre. Ce fut pour lui une très grande douleur. Il fera faire une enquête sur la conduite du colonel Furdin, gouverneur de la place. Il semble bien qu'il n'a pas épuisé tous les moyens de résistance. Le siège a duré cinquante-six jours. La situation en Bourgogne est lamentable. On a pourtant fait tout ce qu'on a pu. Si les Allemands avaient exécuté leurs promesses, on aurait pu espérer cette année les meilleurs succès. L'attitude des ministres impériaux fut déplorable. Le Cardinal-Infant fera tous ses efforts pour obtenir l'invasion de la Frise, encore que cela lui semble très problématique.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 232.

534. Bermerain, 16 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le duc de Neubourg a fait faire à Bruxelles de nouvelles propositions. Le texte en est envoyé à Madrid. Le Roi voudra bien faire connaître sa décision (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 256.

(1) En annexe se trouve un mémoire italien remis au Cardinal-Infant au nom du duc de Neubourg. Le duc demande de nombreux avantages, résumés en vingt points, et se rapportant principalement au dédommagement des dégâts ou frais occasionnés par le passage des troupes et à la nécessité absolue de maintenir la neutralité et l'inviolabilité de ses territoires. Ce mémoire est suivi d'une réponse de la Cour d'Espagne, portant sur chacun des vingt points de l'exposé du duc de Neubourg et que le Cardinal-Infant est chargé de faire connaître au duc (fol. 238 et suiv.). Le 12 décembre, le Roi prescrit au Cardinal-Infant de faire examiner par ses ministres le texte de la convention conclue avec Neubourg en 1625 et voir si le duc y est resté fidèle. Il convient de conserver celui-ci en de bonnes dispositions (fol. 345).

535. Bermerain, 16 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Melo, lors de son séjour à Bruxelles, a eu des tractations avec la princesse de Phalsbourg. Il vient d'écrire à ce sujet une lettre au Cardinal-Infant et celui-ci en remet copie au Roi. Il s'agit de l'attitude du duc de Lorraine et de la neutralité de ses Etats. Cette question, déclare le Cardinal-Infant, intéresse le Roi et l'Empereur. Bientôt le prince Thomas va revenir. Comme il faut supposer que la princesse lui aura parlé d'une manière plus explicite qu'à Melo, on pourra alors traiter la question d'une façon décisive.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 246.

536. Bermerain, 16 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi de diverses lettres relatives aux négociations entreprises pour la conclusion de la paix universelle (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol 250.

537. Bermerain, 16 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On vient d'apprendre que l'ennemi a occupé la place de Bletterans en Bourgogne. Cela lui procure une voie d'accès dans la direction de Salins, Besançon et Dôle. Il semble qu'il y a eu quelque trahison. Le Parlement a entrepris une enquête. Le procureur fiscal de Bourgogne, François Maréchal, était venu à Bruxelles en qualité de député de cette province, chargé d'exposer le misérable état où elle se trouvait et la nécessité de prompts remèdes. Il n'y avait qu'un moyen de faire cesser toutes ces misères : le rétablissement de l'ancienne neutralité de la Bourgogne vis-à-vis de la France. Le procureur prétendait que, grâce à l'intervention des Suisses, ce serait chose facile à réaliser. Le Cardinal-Infant remet au Roi copie de diverses lettres qu'il a écrites à cet effet aux autorités suisses. Lui-même ne croit pas que les Français se prêteront à un accommodement, surtout après l'occupation de Bletterans.

(1) On trouve en annexes ces documents. Ce sont : 1° un rapport sur les propositions faites au Cardinal-Infant par le Cardinal-Légat, daté du 3 octobre 1637; 2° une lettre du Cardinal-Infant au Cardinal-Légat, datée également du 3 octobre; 3° deux lettres du Cardinal-Légat adressées au Cardinal-Infant et datées des 22 et 27 septembre (fol. 250 et suiv.).

On ne pouvait cependant refuser aux Bourguignons la consolation de voir qu'on fait tout ce qu'on peut pour les soulager. Le Roi doit prendre une décision rapide sur cette question de neutralité. Il faut tenir compte du fait que la province elle-même ne peut en rien contribuer à sa propre défense. Le Cardinal-Infant voudrait donner satisfaction aux Bourguignons pour tout ce qui concerne les nominations aux fonctions ecclésiastiques. Le manque d'indult papal est un obstacle à la réalisation de ce désir. Il devrait y avoir toujours au Conseil privé un conseiller bourguignon (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 258.

538. Bermerain, 16 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant s'est rendu en Hainaut et y a rejoint les armées de Piccolomini et de Balançon. Il s'est dirigé à marches forcées vers La Chapelle pour secourir cette ville. Arrivé à quatre lieues de là, il a appris qu'elle s'était rendue. Le gouverneur de la place a donné des explications tout à fait insuffisantes. Il a été enfermé à Cambrai avec tous ses subordonnés. On fera leur procès. Le Cardinal-Infant s'est dirigé alors vers Mabourg, il a remporté quelques succès, mais a été contraint ensuite de repasser la Sambre. Les quartiers d'hiver sont établis à Bavai et à Pont. On a réussi ainsi à débarrasser le Hainaut de la présence de l'ennemi, exception faite de Landrecies. De cette dernière place, on n'a pu entreprendre le siège, car il aurait fallu livrer une bataille rangée, ce qui ne paraît pas opportun cette année. Piccolomini a exécuté un raid qui a donné quelques résultats. Les pertes de l'ennemi ont été plus élevées que celles des Espagnols. On a envoyé des renforts en Brabant pour s'opposer aux attaques éventuelles de l'ennemi enhardi par la prise de Bréda.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 273.

539. Bermerain, 16 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La décision royale relative à Jean de Nassau sera exécutée dès la fin de la campagne actuelle. Le Roi devra déterminer la faveur à octroyer au comte en

(1) Voir les annexes (fol. 262 et suiv.).

compensation de ce qu'on lui enlève. Le Cardinal-Infant fera toute diligence pour obtenir la mise en liberté de Jean de Menesses. Il propose à nouveau le baron de Rassenghien pour le poste de chapelain-major de la Cour. Pour ce qui touche au retour éventuel de Teller en Angleterre, le Cardinal-Infant a pris conseil auprès du comte de Villamediana et attendra la réponse de ce dernier avant de rien décider. Il paraît que ce Teller et son père ont servi la cause royale avec une grande habileté. En ce moment, le personnage en question est dans la misère, parce qu'on lui a retiré ses gages et qu'il ne lui reste que ses seuls appointements de chapelain honoraire du Cardinal-Infant. Le Roi devra permettre de lui donner un secours de 1,000 écus.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 277.

540. Bermerain, 16 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des conventions conclues avec Marie de Médicis et le comte de Soissons et des modifications à y apporter. Le Cardinal-Infant cherche à justifier la condescendance dont il a fait preuve en cette occasion. Si, en particulier, on n'a pas prétendu obliger la Reine mère et le comte à faire la guerre contre la France, c'est à cause de l'hostilité bien connue des habitants de ce royaume contre Philippe IV. D'autre part, les attaques des Français et des Hollandais contre ces provinces et la situation misérable de la Bourgogne font désirer plus vivement toute diversion à faire par le comte de Soissons. Ce motif justifie bien l'assistance de 200,000 ducats promise à ce seigneur. Ceux qui ont écrit au Roi en termes de désapprobation pour le traité conclu, n'ont pas tenu compte de diverses considérations essentielles. Les termes de cette convention ont été arrêtés de commun accord avec tous les ministres. En général, il faudrait d'ailleurs éviter de conclure avec des Français de semblables conventions formelles et se borner à leur donner des promesses d'assistance.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 283.

541. Bermerain, 16 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La récupération par surprise d'Yvois est due pour une bonne part à Andrea Cantelmo. Le siège de Dampvillers continue. Les assiégés se défendent

vaillamment mais, eu égard à l'impossibilité de les secourir, il faut s'attendre à une issue malheureuse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 287.

542. Bermerain, 16 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant s'est toujours efforcé de persuader à ses ministres de reconnaître au prince Thomas la considération qui lui est due. Le veedor général en particulier a reçu communication des ordres envoyés par le Roi à ce propos. Le prince prétend que l'auditeur général doit lui adresser directement ses consultes sur les affaires judiciaires. Il se réclame du marquis d'Aytona, sans tenir compte de ce que celui-ci a dirigé tout le gouvernement de ce pays à titre de capitaine général. Dès l'arrivée du Cardinal-Infant, cette procédure a été modifiée et les consultes ont été à nouveau adressées au gouverneur général. Par condescendance pour le prince, le Cardinal-Infant s'est informé auprès de divers ministres pour savoir si par le passé on a parfois agi autrement. Unanimement on déclare qu'il s'agit là d'une prérogative exclusive du gouverneur général. Le Cardinal-Infant ne décidera d'ailleurs jamais rien sans s'être concerté au préalable avec le prince.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 289.

543. Bermerain, 16 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Roose a été très malade. C'est la raison pour laquelle plusieurs affaires sont restées pendantes, notamment celle du concours à apporter par les financiers du pays au service des provisions, celle des relations commerciales de ces provinces avec l'Espagne, la proposition de candidatures pour les sièges à conférer au Conseil suprême de Flandre et d'autres encore. Dès que le président aura donné son avis, le Cardinal-Infant en avertira le Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 291.

544. Bermerain, 16 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'une série de dépêches émanant de Castaneda. Le Roi pourra voir qu'on ne peut espérer un secours d'Allemagne, que la situation est très difficile, qu'il faut y pourvoir au moyen de provisions bien certaines, que les dépenses

seront très considérables, que la fin de cette campagne est malheureuse. Le Cardinal-Infant se croit obligé d'émettre toutes ces considérations afin que le Roi prenne les dispositions requises.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 295.

545. Madrid, 18 octobre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant doit s'efforcer d'obtenir la mise en liberté du capitaine Pedro Gallego et d'autres officiers et marins qui ont été contraints de débarquer en France et y ont été faits prisonniers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 297.

546. Madrid, 18 octobre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Don Francisco Aston, chevalier anglais, venu à Madrid avec l'ambassadeur d'Angleterre s'est converti au catholicisme et désire faire des études au collège des Jésuites à Saint-Omer. Le Roi lui accorde une pension que le Cardinal-Infant fera payer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 299.

547. . . . . . [après le 18 octobre 1637]. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les ordres du Roi prescrivant à Francisco de Melo de demeurer à Bruxelles sont arrivés trop tard. Il était déjà parti pour Vienne. Le Cardinal-Infant a envoyé à l'intéressé copie de la missive royale et attend son retour. Il est donc de toute impossibilité d'exécuter les ordres prescrivant de faire rédiger par Melo, d'accord avec Roose, les passeports destinés aux émissaires hollandais envoyés à Cologne. Melo a reçu ordre de faire connaître son opinion par écrit. Le Cardinal-Infant prévoit d'ailleurs que cette question de passeports soulèvera des difficultés. Il a chargé Roose de l'examiner d'urgence. Le Roi doit faire connaître clairement sa volonté (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 301.

(1) Voir en annexe un projet de rédaction et divers documents y relatifs.

548. Madrid, 22 octobre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Une conférence a eu lieu entre Villa Hermosa, Olivarès et le comte de Schomburg, au sujet de l'assistance à demander à l'Empereur pour la campagne de 1638. Le Cardinal-Infant prendra connaissance de l'état de la question par le rapport joint à la lettre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 310.

549. Madrid, 22 octobre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a appris qu'on avait tenté de secourir Bréda. Le Cardinal-Infant fixera l'attention des officiers supérieurs et des ministres sur la grandeur des pertes subies et la nécessité d'éviter pour l'avenir de semblables insuccès. Le Cardinal-Infant a incriminé à ce propos le manque de ressources et la pénurie de soldats espagnols et italiens. Le Roi croit pourtant que le service des provisions a été assuré régulièrement. On enverra avec le prochain courrier un rapport détaillé à ce sujet. Des Pays-Bas ne sont pas venus les navires destinés à l'embarquement des renforts espagnols; des circonstances fortuites ont aussi empêché l'expédition des Italiens. Les flottes militaires espagnoles ont bien opéré cette année, mais il faut assurer la protection de la Méditerranée contre l'escadre française et les communications avec le Brésil. Si les efforts de la marine espagnole n'ont pas eu tout le résultat désirable, ils ont pourtant été efficaces. Ce n'est pas la faute du Roi si le secours d'Allemagne a été nul; il faudra aviser pour l'année suivante à d'autres mesures, ainsi que le Cardinal-Infant verra par d'autres lettres royales. Le Cardinal-Infant soignera aussi que les recrutements se fassent aux Pays-Bas dans de meilleures conditions. Miguel de Salamanca contrôlera l'exécution de ces ordres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 321.

550. Saint-Laurent, 22 octobre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les dernières lettres de Castaneda ont dissipé toute illusion. On ne peut plus compter sur un envoi de troupes impériales aux Pays-Bas. Castaneda a reçu

(1) Ce rapport se trouve folios 313 et suivants.

ordre d'entrer en négociations avec l'Empereur pour la levée d'une troupe de 20,000 Allemands qui seraient à la solde du Roi et demeureraient aux Pays-Bas. D'autres mesures ont été prises encore pour assurer la mise sur pied pour la campagne prochaine, d'une armée de 38,000 fantassins et 12,000 cavaliers, dont une partie sera dirigée contre la France et l'autre entreprendra les opérations prévues pour l'année précédente, attaque de Rheinberg, Orsoy et Grave. L'armée opérant contre les Hollandais comprendra deux groupes. L'un aura pour mission de s'opposer aux opérations de l'ennemi, l'autre s'attachera au siège des places fortes. Dans le cas où les opérations prendraient une tournure favorable, on pourrait passer à l'offensive. Des mesures ont été prises également pour assurer la défense de la Bourgogne. Il faut qu'on puisse arriver à conclure la paix au cours de cette année prochaine. Les forces maritimes espagnoles dans la Méditerranée tiendront les Français en respect. On tâchera d'en faire autant dans l'Adriatique avec le concours éventuel des Vénitiens.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 328.

551. Saint-Laurent, 22 octobre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au cours de l'année prochaine, quatre flottes de guerre espagnoles opéreront simultanément. Elles pourront entrer en activité dès le 1[er] mai. Le Cardinal-Infant doit faire connaître son avis, de façon à assurer la liaison avec l'escadre des Pays-Bas qu'il fera renforcer autant qu'il le pourra.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 338.

552. Madrid, 22 octobre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

La situation critique du Cardinal-Infant, le danger qu'il court en ce moment où il lui est impossible de renforcer son armée, tandis que Louis XIII pourrait le faire de son côté dans des proportions considérables, ont causé les plus grands soucis à Madrid. Pour l'avenir, on enverra les renforts indispensables. Le Cardinal-Infant ne doit pas s'exposer comme un simple maître de camp général, mais rester à l'arrière avec les réserves. Il est indispensable qu'il se ménage.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 341.

553. Saint-Laurent, 22 octobre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Nécessité d'assurer le paiement et le logement des soldats espagnols et italiens, afin d'éviter leur départ.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 345.

554. Saint-Laurent, 22 octobre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Marie de Médicis a fait savoir au Cardinal-Infant qu'on s'efforçait en Angleterre d'obtenir sa réconciliation avec Louis XIII. Cette réconciliation s'étendrait vraisemblablement à la duchesse d'Orléans. La princesse de Phalsbourg est opposée au départ de sa sœur. En l'occurrence, le Cardinal-Infant a demandé des instructions au Roi. Celui-ci est très embarrassé par rapport à la duchesse. A Marie de Médicis, il n'y a qu'à déclarer qu'elle agisse suivant son propre sentiment, que l'on n'a pas de conseil à lui donner. La seule chose que le Roi désire c'est qu'elle soit satisfaite. A la duchesse, il faut répondre que le Roi suivra les instructions de la Cour romaine, qu'il ne vise qu'à une seule chose, éviter à la Maison de Lorraine un affront aussi grand que la dissolution de son mariage. Il serait souhaitable qu'on pût s'arranger avec le duc de Bavière, pour qu'il gardât la duchesse — dont il est l'oncle — auprès de lui. Les explications données par le Cardinal-Infant au sujet de la visite de la maison de Marie de Médicis sont satisfaisantes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 345.

555. Saint-Laurent, 22 octobre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a reçu le rapport du Cardinal-Infant sur les dernières opérations militaires, la prise de Ruremonde et de Venlo, sur les projets d'assiéger Grave, Nimègue ou Maestricht, projets qui durent être abandonnés à la suite des progrès faits par les Français en Hainaut, Luxembourg et Artois. Le Cardinal-Infant s'est donc décidé à se tourner contre les Français, en laissant en Flandre quelques troupes sous le commandement du marquis de Lede, avec mission d'arrêter les Hollandais. Approbation du Roi. Il faut éviter de mécontenter la population en ne laissant que des troupes insuffisantes pour la défense du pays.

Le Roi indique la façon de répartir l'armée pendant l'hiver. Il faut assurer la protection d'Anvers. Il n'est pas nécessaire que les chefs de l'armée passent l'hiver à Bruxelles, le Cardinal-Infant lui-même ne doit peut-être pas le faire non plus. Il faut attaquer les Français, exercer des représailles pour leurs dévastations en Hainaut et en Artois, tâcher de bloquer Landrecies. Le Cardinal-Infant ira d'une armée à l'autre, veillera aux recrutements de façon à ce qu'on puisse entrer en campagne dès le 1er avril. En prenant les dispositions requises, on peut espérer la reddition de Maestricht avant le printemps. Il faut éviter que l'armée ne se débande (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 348.

556. Saint-Laurent, 22 octobre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Envoi de renforts d'infanterie espagnole. Si les navires de la flotte de Dunkerque arrivent en Espagne, on en enverra encore d'autres et aussi des Italiens. On doit renforcer la flotte de guerre des Pays-Bas de façon à la mettre en état d'opérer en grand l'année prochaine, contre les Français et les Hollandais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 360.

557. ....., 23 octobre 1637. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Profonde affliction dans laquelle se trouve le Ministre à la suite des derniers revers. On a la conviction à Madrid que le Cardinal-Infant est mal servi et mal secondé et que tous ses conseillers versent dans l'erreur. Ils sont sans cesse en désaccord, comme Don Ferdinand le dit lui-même; il n'y a pas d'homme de talent, au point qu'en réalité le Cardinal-Infant se trouve seul. En Espagne, on a sacrifié cinq millions de ducats pour les Pays-Bas, le Ministre s'est attiré de ce chef la haine de la population. Le Conseil d'État est très réduit, il ne comprend plus que quatre conseillers depuis la mort des deux derniers. Le Ministre s'occupe de conclure les contrats pour les provisions. Mort de Carlos Coloma. L'ambassadeur d'Allemagne à Madrid a fait savoir qu'on est content de la façon dont le Cardinal-Infant procure le logement aux troupes allemandes et qu'on pourrait peut-être s'arranger avec Neubourg et d'autres princes allemands pour

(1) Voir en annexe un rapport fait à Madrid sur la tactique suivie aux Pays-Bas dans la campagne contre les Hollandais et les Français (fol. 354).

qu'ils fournissent des troupes. Le Cardinal-Infant est invité à négocier dans ce sens et avec adresse. L'année a été bien malheureuse! Patience! On enverra avec Miguel de Salamanca tous les ordres destinés à Don Ferdinand.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 52.

558. ....., 26 octobre 1637. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet d'une jointe de l'éducation (*junta de educacion*) et de l'application de ses décisions en Flandre. Il faut, avant tout, connaître les usages, humeurs et le degré d'application des naturels de ce pays, la manière dont on y élève les enfants et les prépare à la carrière qu'ils doivent suivre. On peut remettre les documents au Cardinal-Infant qui, dans une jointe composée de Mirabel, de Francisco de Melo, de Roose, de Juan de Saint-Augustin et d'habitants du pays, verra comment on peut réaliser la chose. Le Roi approuve.

Estado, 2052.

559. ....., 28 octobre 1637. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Pour prévenir toute éventualité, le Ministre écrit cette lettre en chiffres. La situation dans laquelle l'Espagne se trouve cette année est on ne peut plus misérable. Pertes de places fortes, perte de réputation, tout est déplorable! La question essentielle est d'agir contre les Hollandais, car ni Français ni Espagnols ne pourraient faire les uns sur les autres de conquête définitive. Les effets dernièrement envoyés pour les provisions seront payés régulièrement jusqu'à la fin de l'année prochaine. Un crédit de 100,000 ducats a été prévu pour la flotte de Dunkerque. Celle-ci paraît être en force et le Cardinal-Infant doit prendre conseil de quelques personnes compétentes à propos des opérations qu'elle peut entreprendre. On tâchera d'envoyer d'Espagne 4,000 hommes de renfort, c'est tout ce qu'on peut faire. Le Ministre fait l'énumération des forces maritimes dont on disposera l'année prochaine. Douze navires légers seront prêts à Los Passages, une flotte considérable sera équipée en Galice. Ainsi on sera en mesure d'entreprendre n'importe quelle opération décidée par le Cardinal-Infant, soit contre la France, soit contre la Hollande. On pourrait envoyer d'Espagne des renforts considérables pour l'armée des Pays-Bas. De son côté, le Cardinal-Infant doit décider quelle opération il entreprendra soit contre la France, soit contre la Hollande, de préférence contre cette

dernière. Il écoutera à cet effet les avis de Balançon, Gavarelle, le marquis de Lede, le prince Thomas et surtout Roose, Melo, Fontana et Fuentès. Il est certain que depuis l'expédition contre l'Angleterre, jamais on n'a réuni des forces aussi considérables. Don Ferdinand doit veiller au secret de ses décisions, il peut sans doute se fier à Fuentès et à Roose. D'Espagne on est prêt à envoyer des Espagnols et des Italiens, mais seulement en échange de Wallons et d'Irlandais. Olivarès énumère ensuite toutes les forces maritimes dont l'Espagne pourra disposer à Cadix, aux Canaries et au Brésil. On enverra pour l'année prochaine des provisions semblables à celles de cette année-ci, soit 225,000 écus par mois pour l'armée et 25,000 pour la flotte à titre de provision ordinaire et 65,000 ou 100,000 écus de provision extraordinaire.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 56.

560. Cambrai, 30 octobre 1637. — *Roose à Philippe IV.*

Pour la présidence du Grand Conseil de Malines, le Cardinal-Infant trouve que Laurin, président au Conseil d'Artois, est le candidat le plus sérieux, mais, comme sa présence est nécessaire au Conseil privé, il propose Henri de Vicq qui dans ce dernier Conseil sera remplacé par Laurin (1).

Estado, 2052.

561. Bouchain, 31 octobre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il sera toujours de la plus grande importance de faire entrer une armée en Westphalie. Tant que l'Empereur et les Électeurs ne se rendront pas compte qu'il est de leur intérêt de prendre parti contre les Hollandais au lieu de rester dans la neutralité, on ne pourra obtenir l'invasion de la Westphalie. Il ne faut pas s'attendre à un changement dans cette attitude : tant à Vienne qu'à Ratisbonne, la neutralité a été décidée. La question est pourtant tellement importante qu'on ne doit négliger aucun moyen d'aboutir. Le Cardinal-Infant fera faire de nouvelles instances, notamment auprès des Électeurs de Mayence et de Cologne. Si elles n'arrivent à aucun résultat, il faudra renoncer à toute tentative de ce côté et employer autrement les crédits prévus à cet effet. On devra en tout cas agir avec une extrême prudence.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 370.

(1) Charles Laurin siégea, en effet, au Conseil privé de 1638 à 1646.

562. ....., [octobre 1637]. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du médecin de Marie de Médicis. C'est un des personnages les plus dangereux de la suite de la Reine. Dans le cas où celle-ci prolongerait son séjour aux Pays-Bas, il est indispensable de l'écarter.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 372.

563. Bouchain, 1er novembre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'impossibilité dans laquelle le Roi et le Cardinal-Infant se sont trouvés de secourir la Bourgogne a permis à l'ennemi de réduire cette province à un sort misérable. Il a fallu permettre aux délégués bourguignons de chercher à conclure une convention de neutralité avec le roi de France. Le Cardinal-Infant a agi d'accord avec tous ses ministres. La stipulation formelle que les tractations se feront avec l'approbation du Roi est le signe de la soumission de la province au gouvernement de Madrid et une garantie contre les conséquences possibles d'un précédent aussi malheureux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 379.

564. Bouchain, 1er novembre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le pilote hollandais Gérard Gisbrechts a indiqué l'opportunité qu'il y avait d'occuper la petite île située dans le Rhin entre Emmerich et le fort de Schenk. Le Cardinal-Infant était tout disposé à suivre ce conseil, mais a été contraint de renoncer à tous ses projets pour se rendre dans le sud du pays et assurer la défense du Hainaut et de l'Artois. L'armée laissée en Brabant, sous le commandement du marquis de Lede, était insuffisante pour entreprendre une attaque de ce genre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 382.

(1) Le 27 novembre suivant, le Roi fait savoir qu'il a appelé ce pilote à Madrid pour l'attacher à son service. (*Ibid.*, fol. 394.)

565. Bouchain, 1er novembre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant promet d'exécuter les ordres du Roi relatifs au paiement de la solde de Carlos Coloma. Il lui est tout à fait impossible de faire remettre au marquis de Fuentès ce qui lui manque encore pour compléter le crédit de 100,000 ducats prévu pour le renforcement de la flotte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 384.

566. Madrid, 12 novembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi veut faire revenir sans délai la flotte espagnole de Lope de Hozespasa. Elle pourra amener les munitions de guerre que le Roi a fait acheter l'année précédente par l'intermédiaire de Roose.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 388.

567. Madrid, 20 novembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le montant des pensions assignées sur les abbayes données au Cardinal-Infant est de 20,000 ducats et non 12,000 comme on l'a écrit par erreur.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 217, fol. 392.

568. Madrid, 27 novembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Il convient de déterminer les attributions du gouverneur des armes, tout en maintenant sa dépendance vis-à-vis du capitaine général et celles du maître de camp général qui doit rester subordonné au gouverneur des armes. Le Roi a chargé certains de ses ministres de rédiger un mémoire à ce sujet. Il en communique le texte à Don Ferdinand qui le fera examiner par les officiers supérieurs et enverra à Madrid leurs avis avec son opinion personnelle (1). Le Cardinal-Infant doit se souvenir des capitaines illustres qui visitaient les quartiers de leur armée et inspectaient en personne les postes. Il s'efforcera de suivre leur exemple.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 424.

(1) Le texte du mémoire en question se trouve folios 426 et suivants.

569. Madrid, 27 novembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le comte-duc a fait des propositions relatives à l'enseignement de la jeunesse. Le Roi a consulté sur ce sujet ses principaux ministres. Il désire que le Cardinal-Infant fasse examiner par Melo, Roose et d'autres le texte de tous les documents qui en sont résultés et propose les mesures qu'on pourrait appliquer aux Pays-Bas (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 430.

570. Madrid, 27 novembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi communique à l'examen du Cardinal-Infant un plan d'opérations militaires contre les Provinces-Unies, dont l'auteur est un certain Georges Barber, Hollandais (2). Le mémoire en question doit être remis à l'examen de quelques personnes compétentes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 396.

571. Madrid, 27 novembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le prince Thomas va se rendre en Italie. Il est convenable que Lope Walter Zapata l'accompagne dans son voyage avec le titre de chambellan major ou un autre titre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 422.

(1) Le 28 février suivant, le Cardinal-Infant promet d'exécuter cet ordre. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre,* reg. 218, fol. 310.) Voir le 27 novembre une lettre particulière relative à Gérard Gisbrechtsoen, pilote hollandais en service en Espagne, dont il est question au n° 564. (*Manuscrits divers,* reg. 464, fol. 73.) Le 29 novembre, le Cardinal-Infant recommande Walter Lope Zapata, qui demande un titre de marquis. (*Secrétairerie d'État et de Guerre,* reg. 217, fol. 434.)

(2) Voir le texte du mémoire de Georges Barber, folios 399 à 421. Il prétend indiquer le moyen de s'emparer d'une place forte de toute première importance, mais dont il ne veut pas indiquer le nom par écrit. Le plan de l'opération est indiqué en quatre chapitres, ayant trait à l'arrivée à l'endroit en question, l'occupation de la place, la façon de la conserver et la retraite. L'arrivée au point déterminé consiste en trois opérations : embarquer des soldats, les débarquer et les conduire au pied des murailles. L'occupation de la place comprend à son tour trois actes : passer les fossés, escalader les murailles, rendre définitive la prise de possession. La conservation de la place sera assurée par la prise de précautions suffisantes contre les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur et par un gouvernement vigilant. Enfin la retraite éventuelle est parfaitement possible. Le mémoire se termine par la réfutation de diverses objections. On voit clairement qu'il s'agit d'une expédition maritime dont le mécanisme est décrit avec certains détails techniques qui donnent au mémoire en question un certain intérêt.

572. ....., 29 novembre **1637.** — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Le Ministre s'excuse de sa franchise, il proteste de ses bonnes intentions et de son désintéressement. Les provisions seront envoyées au plus vite. Les événements du Portugal causent de grands embarras.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 63 v°. Cité par GACHARD, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich* (BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 3e série, t. VI, p. 204.)

573. ....., 2 décembre **1637.** — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Rappelle la lettre de Roose à Olivarès, du 31 octobre, représentant la triste situation des Pays-Bas, ce qu'il fallait pour les secourir et la nécessité pour le Cardinal-Infant de s'en rapporter à un seul conseiller plutôt qu'à tant de chefs en désaccord. Elle rappelle encore trois mémoires de Roose, l'un sur le secours de Bréda, le second sur la manière d'empêcher les Hollandais d'infester la mer du Sud, le troisième sur la neutralité de la Bourgogne.

Olivarès trouve qu'il faut accuser la réception de ces documents. A son avis, Roose est le seul ministre digne de ce nom parmi tous les étrangers qui sont aux Pays-Bas. Il se peut qu'il n'aime pas les Espagnols, comme le disent ses adversaires parmi lesquels, pour parler franchement, se rangent les soldats, les gens du pays, le Cardinal-Infant et le prince Thomas, mais ce qu'il sait, lui, c'est que « sans cet homme, la trêve se serait faite d'État à État, et cela personne ne le niera ». Olivarès continue l'éloge du président et rallie à son avis tous les autres conseillers.

Estado, 2052.

574. Bruxelles, 3 décembre **1637.** — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Marie de Médicis a fait savoir au Cardinal-Infant qu'elle s'était prêtée à des tentatives d'accommodement entreprises par le roi d'Angleterre dans le seul motif de ne pas froisser ce dernier. Ces tentatives n'aboutiront à rien. Les informations données au Roi au sujet de la conduite de la Reine mère, ses allées et venues, ses indiscrétions, ne reposent sur aucun fondement. Le grand mal réside dans la maison de la souveraine, ces gens ont toute influence sur

elle et sont en même temps gagnés par Richelieu. Semblable situation est intolérable. Le Cardinal-Infant se propose de demander expressément le renvoi de ces indésirables. Avant de se décider à semblable mesure, il faut avoir un ordre formel du Roi. Pour ce qui concerne les familiarités de la Reine mère avec la femme du chancelier de Boisschot, le Cardinal-Infant n'y voit rien de répréhensible. C'est d'ailleurs sur l'ordre de Don Ferdinand que le chancelier lui-même s'est occupé des affaires de Marie de Médicis. De tout cela, ce qui importe, c'est d'écarter les sujets actuellement au service de la Reine.

D'Elbœuf est mécontent de la conduite de Marie de Médicis, il a demandé qu'on lui paie directement une pension. C'est au Roi à décider.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 441.

575. Bruxelles, 3 décembre **1637.** — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Francisco de Melo sera sans doute arrivé à Vienne à l'heure actuelle et de l'issue de ses négociations on pourra tirer une conclusion définitive au sujet du secours à attendre de ce côté. Le Cardinal-Infant est, sous ce rapport, du dernier scepticisme. Il continue pourtant ses tractations avec les Électeurs, particulièrement avec celui de Cologne, qui pourrait à tout le moins favoriser les recrutements. Il semble que ce prince soit dans de bonnes dispositions à raison des soucis que lui causent les affaires liégeoises. Le retard de la flotte qui doit venir de La Corogne est très regrettable. L'argent manque totalement. Les banquiers d'Anvers ne pourront pas payer les échéances prochaines sans l'arrivée du numéraire transporté par cette flotte. Seul l'espoir de cette arrivée imminente soutient leur crédit.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 448.

476. Bruxelles, 3 décembre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

En l'absence de Melo, c'est Roose qui a eu la mission de rédiger le texte des passeports à donner aux délégués hollandais chargés de participer au Congrès de Cologne. Depuis quelque temps, il ne se fait plus de nouvelles instances pour l'obtention de ces passeports. Le Cardinal-Infant soupçonne là une ruse de Louis XIII. Il communique la teneur du rapport de Roose.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 450.

577. Bruxelles, 3 décembre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a insisté sur l'opportunité de faire hiverner une partie de l'armée dans la région de Maestricht, vu qu'on pouvait espérer obtenir pour le printemps la reddition de cette place. Il faut tenir compte de l'état des affaires liégeoises, la sympathie non déguisée des habitants de la principauté pour les ennemis du Roi. Le fait de loger des troupes espagnoles sur les confins de leur territoire serait pour les Liégeois une raison suffisante de se déclarer expressément contre le Roi et de rompre leur neutralité. L'opération projetée contre Maestricht entraînerait ainsi des conséquences funestes. En plus, la rigueur de la saison, le danger de voir l'armée se débander, alors qu'il importe tant de la conserver en bon état, sont encore des motifs pour y renoncer. Les garnisons des villes voisines de Maestricht feront à celle de cette dernière place, dont les effectifs viennent d'être doublés, tout le tort possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 452.

578. Bruxelles, 3 décembre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les attaques contre Rheinberg et contre la citadelle de Stenay (*Stene*) [1] ont échoué. Regrets. Les insuccès de cette campagne ont été bien cruels [2].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 457.

579. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant a envoyé à Madrid un relevé des effectifs nécessaires pour la continuation des hostilités. Il n'y a pas moyen de prendre une résolution à ce sujet, tant que ne sont pas terminées les négociations entamées par Melo. En tout cas, le Roi envoie dès maintenant des renforts espagnols et italiens.

L'armée des Pays-Bas doit comprendre 80,000 fantassins, 50,000 pour tenir la campagne et 30,000 pour le service des garnisons. On enverra d'Espagne les provisions nécessaires pour le paiement de cette armée, à concurrence de

(1) *Que confina a la parte de Champagne.*

(2) Voir en annexe un rapport adressé au Cardinal-Infant sur chacune de ces deux opérations (fol. 435-436).

quatre millions quatre-vingt-dix mille ducats, sans compter un crédit extraordinaire de 200,000 ducats pour la construction des navires. On assurera, en outre, ce qui est nécessaire pour la maison du Cardinal-Infant, les pensions de Marie de Médicis, de la duchesse d'Orléans et du prince Thomas. Le montant total des envois d'Espagne sera ainsi porté à 4,774,000 ducats. Lorsque les négociations relatives à l'envoi des troupes allemandes seront terminées, on pourra faire la répartition définitive des crédits [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 457.

580. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a reçu la lettre de son frère, datée du 16 octobre précédent, traitant des affaires de la Bourgogne et annonçant la perte de Bletterans et la démarche faite par les Bourguignons en vue de la neutralisation de leur pays. Il approuve la réponse que le Cardinal-Infant a donnée. Il s'afflige de ce que les intéressés se rendent compte que l'Espagne ne les défend pas et même en viennent à penser qu'elle est hors d'état de le faire. Le Roi a décidé d'envoyer un agent en Bourgogne. Ce sera peut-être Diego de Saavedra. Il aura comme mission d'exposer aux habitants combien le Roi désire tout ce qui peut leur être favorable et combien il admire le courage qu'ils ont montré à défendre Dôle. Il fera connaître la décision prise de lever une armée chargée d'envahir la France et donnera des indications précises sur la composition de cette armée. Tout en laissant aux habitants la pleine liberté d'agir comme bon leur semble, cet agent tâchera d'une manière adroite de les faire renoncer à ce projet. La neutralisation entraînerait pour la France la possibilité de se jeter avec de grandes forces sur les Pays-Bas et l'Italie. D'autre part, elle n'est pas sans avantages, elle mettrait les Français dans l'impossibilité de s'emparer de ce pays. Il y aurait lieu d'ailleurs d'exiger de ces derniers la restitution de toutes les places fortes qu'ils ont occupées et cela tout en prenant les précautions possibles contre la mauvaise foi des Français. L'autorisation de conclure un traité de neutralisation ne doit être accordée que s'il est démontré que toute défense est impossible, que la supériorité des armes françaises doit entraîner forcément la perte du pays. On peut avoir confiance dans le loyalisme des

(1) Cette lettre a été envoyée de Madrid en trois exemplaires.

Bourguignons, qu'ils n'en viendront pas à prendre de décision fâcheuse et qu'ils reconnaîtront que, quand la neutralisation de la Bourgogne a été arrangée jadis, l'état général de la monarchie était meilleur. Telle est l'opinion du Roi. Il remet pourtant la décision ultime au Cardinal-Infant qui cherchera à trouver la solution la plus avantageuse. En tout cas, si l'on en vient à neutraliser la Bourgogne, il convient que cela se fasse avec l'assentiment préalable du Roi, à titre de souverain (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 467.

581. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Oñate a fait connaître le désir du roi d'Angleterre de voir résoudre au Congrès de Cologne la question du Palatinat. Il est à craindre que les intérêts espagnols ne soient guère favorisés à cette assemblée. Le Roi a chargé Olivarès d'examiner quelle tactique il faut suivre en cette occasion et il prescrit au Cardinal-Infant et à Melo d'étudier à leur tour toute la documentation qu'il leur envoie à cette occasion. Au reste, il a fait savoir à Londres que le Cardinal-Infant a pleins pouvoirs pour conclure en son nom un traité particulier pour la question du Palatinat (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 475.

582. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le gouverneur d'Ostende a saisi divers effets appartenant à l'abbé Scaglia et destinés à être envoyés en Espagne. L'abbé est très froissé de cet incident. Le Roi désapprouve formellement cette façon d'agir, à moins qu'elle n'ait été prescrite par le Cardinal-Infant. Il y a lieu — sous cette réserve — de sévir rigoureusement. Il ne faut pas que Scaglia se croie soupçonné, surtout maintenant que la mort du duc de Savoie pourrait augmenter encore l'importance des services à attendre de ce personnage (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 500.

(1) Nous n'avons que le texte chiffré, en double exemplaire, de cette lettre.

(2) Voir en annexe toute une correspondance du Roi avec le comte d'Oñate y Villa Mediana, ambassadeur extraordinaire à Londres (fol. 478 et suiv.).

(3) Voir en annexe la copie d'une lettre adressée par le Roi à Scaglia lui-même (fol. 505).

583. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Accusé de réception des lettres du Cardinal-Infant datées du mois d'octobre et relatives aux affaires du duc de Lorraine, de la comtesse de Cantecroix et de la princesse de Phalsbourg. Approbation de la conduite du Cardinal-Infant. Le mieux serait de persuader au duc de Lorraine de se rendre aux Pays-Bas. Là il ne pourrait faire aucun mal. La question du mariage de la comtesse de Cantecroix intéresse peu le Roi. En tout cas, il est satisfait de la réponse donnée à Phalsbourg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 505.

584. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Il est opportun de désigner les personnages qui exerceront l'année prochaine les commandements les plus importants. Le Cardinal-Infant doit ménager sa personne. Il faut constituer trois armées. Don Ferdinand se tiendra au centre du théâtre des opérations, avec l'assistance de Fuentès, Fontana et Cantelmo. En supposant qu'on écarte Nassau du commandement de cavalerie, on confiera son poste au comte de Feira. Dans ce cas, la fonction de châtelain d'Anvers devrait être donnée au marquis de Velada. Si Feira refusait le commandement de la cavalerie, il devrait retourner à son poste à Anvers et le commandement de cavalerie serait partagé entre Cantelmo, Francisco, Vivero et le marquis de Sfondrato. Piccolomini, Vivero et Manuel Franco opéreront contre la France. Le comte d'Isembourg restera également de ce côté. Balançon gouvernera la Bourgogne. Le comte de Feira et le marquis de Sfondrato demeureront en Brabant, le marquis de Lede en Flandre, Eugène O'Neill à Dunkerque, Pedro de la Cotera à Gravelines. Le prince Thomas retourne en Italie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 508.

585. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Affaire du comte Jean de Nassau. Il faut l'écarter par une promotion. On lui accordera des distinctions honorifiques. On lui proposera une vice royauté en Espagne. C'est au Cardinal-Infant à arranger la chose, de façon à ce que l'intéressé soit satisfait, si possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 513.

586. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Il n'est pas possible de prendre de décision par rapport à la campagne prochaine tant que Melo n'est pas revenu. Le Roi espère qu'on pourra équiper en Alsace et en Tyrol une armée de 14,000 hommes qui opérerait en Italie ou serait dirigée vers les Pays-Bas afin de pénétrer en Westphalie et opérer sa jonction avec l'armée du Cardinal-Infant.

Avec les renforts qui lui ont été envoyés et les recrutements à opérer, le Roi est persuadé que le Cardinal-Infant pourra disposer de troupes suffisantes pour arrêter les Hollandais et pénétrer en France. Il envoie des effets à concurrence de 4 millions de ducats, pour le service de l'armée et de la flotte. Il promet d'envoyer des crédits complémentaires pour les troupes allemandes, crédits dont le Cardinal-Infant pourrait disposer autrement dans le cas où ces troupes feraient défaut.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 520.

587. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a fait savoir à Melo qu'il pouvait revenir en Espagne en passant par la France, s'il obtenait de Louis XIII les passeports nécessaires. Au sujet du formulaire des passeports à accorder aux Hollandais pour se rendre à Cologne, le Roi persiste dans son premier sentiment. Il propose d'accorder des passeports en stipulant qu'ils sont donnés dans la même forme et dans le même motif que ceux octroyés par Albert lors des négociations pour la trêve passée. Le Cardinal-Infant examinera cette formule avec Roose.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 550.

588. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Lamentations sur les malheurs de la campagne passée, pertes de Bréda, Landrecies et Dampvillers. Nécessité de procéder à une enquête pour découvrir la cause éventuelle de ces malheurs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 552.

589. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Lamentations sur le sort de la Bourgogne. Pour les motifs allégués par le Cardinal-Infant, le Roi renonce à former une armée en Westphalie. Le Cardinal-Infant doit veiller à la conservation de Dunkerque, Mardyck et des places de la côte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 554.

590. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Avant de se décider à la nomination d'un administrateur de l'hôpital militaire de Malines, poste pour lequel le Cardinal-Infant avait recommandé Gaspard de Robles, sujet peu connu à Madrid, le Roi veut que Don Ferdinand dise son avis sur la candidature de Gonzalo Pacheco.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 557.

591. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet de la nécessité d'écarter le médecin de Marie de Médicis. Il faudrait tâcher de saisir au préalable des documents démontrant sa culpabilité.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 559.

592. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi prescrit de consacrer — dès que la chose sera possible — aux affaires de la flotte l'intégralité du crédit de 100,000 écus prévus à ce titre. Il accepte les explications du Cardinal-Infant sur l'inanité des plaintes du prince Thomas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 547.

593. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

De la teneur même des renseignements que le Cardinal-Infant lui a fournis, le Roi conclut que la perte de Dampvillers est certaine. Il espère qu'il ne faut pas l'imputer au fait de n'avoir pas secouru la place à temps. Il faut fortifier Albues.

Le Roi a appris l'emprisonnement du capitaine Marc de Lima. Il lui semble que ce sont des trahisons, des négligences ou des désobéissances qui provoquent

tous ces désastres. Il se demande si on châtie convenablement les coupables. Il y a tout lieu de craindre que d'autres places encore vont se perdre si on ne prend des mesures. Les dossiers des procès des gouverneurs de Bréda et La Chapelle doivent être envoyés en Espagne, à moins qu'on ne se décide à terminer promptement leur affaire en Belgique (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 551.

594. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Approbation des efforts faits par le Cardinal-Infant pour se procurer des ressources extraordinaires. Les financiers n'ont pas eu la permission de suspendre le paiement de leurs effets. Le pagador général procédera contre eux dans la forme requise. Il serait opportun de faire intervenir dans le service des provisions des financiers des Pays-Bas ayant des intérêts en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 555.

595. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Il est nécessaire qu'à la réception de cette lettre le Cardinal-Infant charge une personne de confiance de faire mensuellement le relevé exact des anticipations et des frais en résultés, avec l'indication précise du banquier signataire des effets escomptés, du montant de l'escompte et de la durée de l'opération. En plus, le Roi prescrit d'éviter autant que possible de faire escompter les effets.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 567.

596. Madrid, 12 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a permis à différents armateurs chargés de la construction de navires destinés à la flotte de la mer océane de faire venir du bois du Nord sur des vaisseaux hollandais. Un de ces vaisseaux a été saisi par une frégate d'Ostende. Le Roi prescrit de faire relâcher les marchandises saisies en indemnisant au besoin le capitaine de la frégate.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 569.

(1) Dans une autre lettre du même jour (fol. 563), le Roi revient encore sur la nécessité de châtier les coupables.

597. Madrid, 20 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Roose a renvoyé à Madrid la consulte proposant divers candidats à la présidence du Grand Conseil de Malines. Le Roi se rallie à l'avis commun de Roose et du Cardinal-Infant et nomme Henri de Vicq. Charles Laurin est nommé au Conseil privé.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 74.

598. ....., 20 décembre 1637. — *Philippe IV à Roose.*

Roose avait proposé la nomination d'un président du Grand Conseil de Malines. Le Roi le remercie de son zèle.

Estado, 2245.

599. Madrid, 20 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le marquis de Fuentès doit envoyer au plus vite des navires à La Corogne pour le transport des troupes de renfort destinées aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 572.

600. Madrid, 21 décembre 1637. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a reçu le rapport d'André Cantelmo relatif aux circonstances qui ont accompagné la perte de Dampvillers. Il s'étonne des explications fournies par cet officier qui accorde plus d'importance à une parole donnée à l'ennemi qu'au serment prêté à son Roi! Il faut procéder à une enquête auprès de tous ceux qui ont été mêlés à cette affaire. Le châtiment des coupables est indispensable. Voilà qu'au cours de cette campagne on a perdu trois places d'importance comme Bréda, Landrecies et Dampvillers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 575.

601. Bruxelles, 23 décembre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Durant son séjour à Bruxelles, Melo s'est efforcé de conclure un « assiento » avec des financiers des Pays-Bas, de façon à assurer la régularité du service des provisions. Il a conclu un accord avec Gilles van Albeeck, commissaire

général des monnaies à Anvers, en vertu duquel celui-ci se rendrait en Espagne. Le Cardinal-Infant vient de lui accorder la permission requise pour entreprendre son voyage.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 377.

602. Bruxelles, 24 décembre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Depuis la mort du comte de Frésin, le gouvernement de Quesnoy est demeuré vacant. Il convient de mettre fin à cette situation; la place est une des plus importantes du Hainaut, elle est convoitée par plusieurs chevaliers de ce pays. On n'a pas osé s'arrêter à l'un d'eux à cause des conséquences graves que la perte de cette place entraînerait. On a désigné un Espagnol, Manuel Palomares Gonzales. Il faudrait accorder une mercède aux fils du comte de Frésin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 379.

603. Bruxelles, 24 décembre 1637. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le nombre des soldats demandant la permission de rentrer en Espagne est très élevé. Il faut parfois bien en contenter quelques uns. On vient de permettre à quelques capitaines de quitter les Pays-Bas, mais on leur a fait savoir que leur attitude était blâmable. Il faut qu'à Madrid on leur montre qu'on partage cette opinion.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 217, fol. 381.

604. Bruxelles, 2 janvier 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'arrivée de la flotte à Dunkerque a produit le meilleur effet sur l'opinion publique. La vue des renforts qu'elle amenait, les hypothèses favorables que l'on fait sur l'importance du numéraire constituant sa cargaison, en y ajoutant la nouvelle apprise par la voie d'Angleterre de l'arrivée en Espagne de la flotte et des galions d'Amérique, la certitude des soucis qui doivent en résulter pour les Hollandais, tout cela a contribué à ramener la population à des sentiments meilleurs. Le Cardinal-Infant espère que ces bonnes dispositions perdureront

pendant la campagne prochaine. Il est absolument nécessaire d'envoyer les provisions rapidement. Si la population venait à être déçue dans les espérances qu'elle nourrit en ce moment, l'agitation recommencerait.

Le Cardinal-Infant a fait faire des relevés indiquant les crédits nécessaires pour la campagne future; il s'afflige personnellement de constater que ces crédits sont si élevés. Le numéraire apporté par la flotte représente seulement le montant des sommes dues aux banquiers pour les anticipations. Ceux-ci se refusent à faire des avances nouvelles, tant que les provisions de l'exercice suivant ne seront pas arrivées. On ne pourra éviter les brigandages que par le paiement ponctuel de l'armée, les habitants voient dans les soldats de l'armée royale leurs plus redoutables ennemis. Le Cardinal-Infant cherchera tous les moyens pour y remédier. Il demandera au pays des contributions spéciales à titre d'exemption de logement, mais tout cela ne peut suppléer aux provisions. Celles-ci doivent être plus considérables que par le passé, comme le déclarent tous les ministres, Mirabel, Roose, le père de Saint-Augustin et d'autres. Un effort extraordinaire en vue de la réorganisation de l'armée aurait une heureuse influence sur l'avenir et pousserait les provinces à majorer leurs aides. Il n'est pas encore possible à ce jour de déterminer le montant exact des crédits indispensables. Il faut quatre millions pour le seul paiement de la solde. Il y aura en outre à pourvoir aux nécessités de l'armée avec laquelle Piccolomini doit pénétrer en France. Les provisions destinées à cet effet devront être envoyées directement aux Pays-Bas et cela en toute rapidité. Il faut éviter de donner à l'Empereur et à ses ministres un prétexte pour laisser protester leurs engagements. C'est son zèle qui pousse le Cardinal-Infant à parler de la sorte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 1.

605. Bruxelles, 2 janvier 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Depuis la mort du comte d'Emden, le gouvernement du Luxembourg est confié *ad interim* à Andrea Cantelmo pour la partie militaire et au comte de Manderscheidt pour la partie politique. Ces deux personnages ne s'entendent guère. Le Cardinal-Infant recommande avec instance de pourvoir d'une façon définitive à ce gouvernement, en le confiant au comte de Lannoy.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 7.

606. Bruxelles, 2 janvier 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a commencé les travaux pour la construction du port de Gravelines. Cela a été mal vu de la population. On a pu à grand'peine obtenir des Etats un crédit de 300,000 florins. Il a fallu en ajouter 150,000 autres prélevés sur le budget de l'*exercito*. L'achèvement complet des travaux nécessitera 600,000 florins. D'autre part, on ne peut s'arrêter maintenant sans perdre tout le fruit des efforts déjà accomplis. Prière au Roi de prendre les mesures requises (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 9.

607. Bruxelles, 2 janvier 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a appris que de très grands inconvénients résultaient de la publication d'un placard relatif aux rétorsions. Il a adressé l'ordre au Cardinal-Infant d'envoyer à Madrid toute la documentation relative à cette question. En s'exécutant, le Cardinal-Infant insiste sur les inconvénients de l'une et l'autre des deux attitudes que l'on pourrait prendre.

Résister par la force est impossible, comme le démontrent les rapports des officiers supérieurs; laisser faire présente aussi des dangers, comme l'a fait voir le président Roose. C'est au Roi à prendre une décision. Il devrait le faire promptement aussi bien à cause du dommage tant spirituel que matériel qui résulte de l'attitude des ennemis, qu'à cause de la crainte que celle-ci inspire.

Le Cardinal-Infant s'est informé de la ligne de conduite suivie jadis en une circonstance semblable par Aytona. Il a appris que celui-ci a donné en secret l'ordre de modérer l'application d'un placard similaire, de façon à ne pas provoquer de représailles. Cette tolérance a valu une tranquillité qui a duré jusqu'aux derniers incidents. La fuite soudaine et générale des curés et des ecclésiastiques et l'impossibilité de les convaincre à retourner chez eux malgré les instances faites à ce sujet auprès des évêques, viennent de remettre tout en question. Il n'y a évidemment pas moyen de protéger par la force armée tous ces ecclésiastiques. Ceux-ci voudraient qu'on fît au préalable un accord avec le

(1) Voir en annexes plusieurs rapports à ce sujet (fol. 12 et suiv.).

Gouvernement hollandais. Ils prétendent, avec les évêques, que la tolérance pratiquée à l'égard des six ou huit prédicants amènerait l'ennemi à se montrer conciliant. Cette opinion est assez vraisemblable. En tout cas, en agissant de la sorte, on donnerait satisfaction aux ecclésiastiques et à la masse de gens qui sont enclins à la tolérance. Les Universités de Louvain et de Douai ont formellement approuvé cette conduite. On ôterait de la sorte au prince d'Orange tout moyen d'exciter la population à la haine contre l'Espagne et contre les catholiques.

Le Cardinal-Infant propose de faire preuve d'une tolérance tacite mais de ne pas conclure à ce sujet un traité formel, d'autant plus qu'ainsi on garderait toujours le moyen de changer d'attitude à une occasion favorable. Cela pourrait d'ailleurs aussi être une occasion pour entrer en pourparlers en vue de la conclusion d'une trêve. Il semble qu'en Hollande il y ait une inclination générale à mettre fin aux hostilités (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 16.

608. Bruxelles, 9 janvier 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Communication au Roi de la correspondance échangée avec le comte d'Oñate par rapport aux affaires d'Angleterre. Les détails relatifs à la question du Palatinat ont été portés aussi à la connaissance du marquis de Castaneda (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 37.

609. Bruxelles, 12 janvier 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Recommandation en faveur du comte de Vertaing, chevalier de la Toison d'or, conseiller d'État, gouverneur de Lille, Douai et Orchies (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 55.

(1) En annexes, les avis de Roose, de Feria, Rye de Balançon, Jean de Nassau et d'Oñate et en plus un avis paraphé mais non signé.

(2) La correspondance en question se trouve en annexe (fol. 39 et suiv.).

(3) Voir en annexe les requêtes de ce gentilhomme.

610. ....., 15 janvier 1638. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Le Ministre se félicite de l'heureux voyage de Lope de Hozes qui a transporté des renforts aux Pays-Bas. On travaille aux provisions, le Cardinal-Infant ne manquera pas d'argent. Miguel de Salamanca pourra lui en apporter l'assurance.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 64 v°.

611. Le Pardo, 16 janvier 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant doit prendre une prompte décision dans l'affaire des rétorsions et en communiquer la teneur au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 59.

612. Rome, 20 janvier 1638. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Les évêchés de Bois-le-Duc, d'Ypres et d'Arras étant vacants, le Cardinal-Infant a désigné des candidats au cardinal protecteur, mais le Pape a répondu que le Cardinal-Infant n'est que le gouverneur des Pays-Bas et que l'indult pour la nomination aux évêchés n'a été accordé qu'aux souverains (1).

Estado, 2156.

613. Bruxelles, 22 janvier 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Par une lettre du 30 novembre précédent, le Roi avait donné l'ordre de délivrer des passeports pour certains navires hollandais ou autres, à l'exception des français, qui transporteraient des cargaisons de grains au Portugal. Le Cardinal-Infant a fait discuter la chose à la Jointe d'État. Il envoie copie de la consulte rédigée à cet effet et déclare qu'il a fait suspendre jusqu'à nouvel ordre l'octroi des passeports (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 87.

(1) Nous résumons très brièvement tous les documents relatifs à cette question de l'indult nécessaire pour nommer les prélats et les dignitaires ecclésiastiques aux Pays-Bas, parce qu'on trouvera à la Bibliothèque nationale de Paris un recueil de pièces concernant la même affaire, pièces originales pour la plupart, et que Gachard a analysées dans la *Bibliothèque nationale à Paris*, t. I, pp. 430-440.

(2) Voir en annexe (fol. 89) la consulte de la Jointe.

614. Bruxelles, 22 janvier 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le roi d'Angleterre s'est montré jusqu'ici peu disposé à conclure un accommodement sur la question du Palatinat. On vient d'apprendre que ses sentiments ont changé, qu'il a fait demander si le Cardinal-Infant détient des pouvoirs suffisants à cet effet. Le comte d'Oñate a fait à cette question une réponse pertinente. Il semble maintenant probable que tant l'Empereur que Charles Ier vont envoyer à Bruxelles des ambassadeurs chargés de la négociation d'un traité.

La question est pleine de gravité. Un échec de semblables négociations entraînerait la rupture avec le monarque anglais et accentuerait encore les mauvaises dispositions de l'Empereur et des princes allemands. On raconte, d'autre part, que Charles Ier se dispose à envoyer un agent à Madrid dans le but d'y entamer des tractations. Le Cardinal-Infant préférerait qu'il en fût ainsi. En tout cas, le Roi doit faire connaître d'une façon exacte et précise la compensation qu'il faudrait réclamer éventuellement pour l'évacuation du Palatinat. Cette province se trouve dans un état lamentable, elle n'a plus de gouverneur; il faudrait pouvoir faire certaines dépenses pour la restaurer. Le Roi pourra en juger par le rapport — joint à la lettre — du commis Jean-Baptiste Bocatella (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 102.

615. Bruxelles, 22 janvier 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant fait tout ce qu'il peut pour améliorer la situation des affaires en Bourgogne. Il fera d'ailleurs un rapport détaillé à ce sujet et l'enverra par le prochain courrier. Il serait du plus haut intérêt que le Roi envoyât en Bourgogne une personne ayant de l'autorité, capable de négocier avec le duc de Bavière et le gouverneur de la province. La vacance de la présidence du parlement de Dôle est aussi très regrettable. Il conviendrait que le Roi y mît fin. Le Cardinal-Infant suppose que c'est Diégo de Saavedra que le Roi a désigné pour aller en Bourgogne. Don Ferdinand lui a donné l'ordre de renoncer au voyage qu'il avait décidé de faire en Italie. Comme les négociations principales doivent être engagées avec le duc de Bavière, Saavedra est

(1) Voir le rapport en annexe (fol. 106).

le personnage tout indiqué (1). De son côté, le Cardinal-Infant a envoyé en Bourgogne Antoine Sarmiento, qui est en très bons termes avec le duc de Lorraine (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 111.

616. Bruxelles, 22 janvier 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La consommation de poudre est énorme. Il n'y a pas moyen de constituer une réserve. Il conviendrait de faire venir du salpêtre des Indes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 115.

617. Bruxelles, 22 janvier 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le prince Thomas de Savoie, qui se disposait à partir sans délai pour l'Italie, vient de changer d'avis à la suite, semble-t-il, de la réception d'une lettre de Scaglia (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 118.

618. Bruxelles, 22 janvier 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant rappelle ses déclarations antérieures sur les dépenses indispensables en vue de la campagne prochaine et le peu d'espoir d'obtenir du pays même une assistance extraordinaire. Il demande au Roi de lui envoyer les pouvoirs nécessaires pour vendre ou réengager des parties domaniales et ce au moins jusqu'à concurrence des 600,000 florins nécessaires au parachèvement des travaux de Gravelines. Il envoie en plus un rapport du père Jean de Saint-Augustin sur les mesures à prendre pour assurer le payement régulier de l'armée de façon à assurer le maintien de la discipline (4).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 137.

(1) Le 28 février, le Cardinal-Infant ajoute qu'il a donné l'ordre à Saavedra de partir sans délai (fol. 288). Le voyage de Saavedra fait encore l'objet d'une autre lettre datée du 11 mars suivant (fol. 379) et d'une troisième du 23 juin (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 219, fol. 244).

(2) Le 3 mars, le Cardinal-Infant ajoute encore que Sarmiento a refusé de se charger de cette mission (fol. 326).

(3) Voir en annexes différentes lettres de Scaglia, adressées au secrétaire Galaretta, au Roi, à Olivarès et à Carlos Guasco (fol. 120 et suiv.).

(4) Le rapport manque.

619. Bruxelles, 22 janvier 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant désire recevoir une prompte réponse du Roi sur l'affaire des rétorsions. L'évêque de Bois-le-Duc est mort depuis deux mois. D'accord avec le Conseil d'État, le Cardinal-Infant a désigné son successeur (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 141.

620. Bruxelles, 28 janvier 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant rappelle les efforts tentés jadis pour gagner le duc de Rohan. Il semble à nouveau qu'il y a des chances d'arriver au résultat désiré. Le Roi devrait faire savoir s'il veut qu'on continue les négociations par la voie de Bruxelles ou par celle de Milan, car en tout cas ce sera une question ..... d'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 191.

621. Bruxelless, 28 janvier 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Sur le désir du prince Thomas, et malgré les multiples inconvénients qui en résulteront, le Cardinal-Infant a accordé au maître de camp Charles Guasco la permission de se rendre en Espagne. Il a accordé une permission semblable au proveedor général de la flotte de Dunkerque, Jeronimo de Espinosa et recommande ce dernier à la bienveillance royale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 195 et 203.

622. Bruxelles, 29 janvier 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le comte de Tirone vient de partir pour l'Espagne, il est plein d'espoir. Il a servi ici de longues années avec un réel talent. Il mérite la faveur royale (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 197.

(1) Voir plusieurs annexes tant sur l'affaire des rétorsions que sur la promotion à l'évêché de Bois-le-Duc (fol. 143 et suiv.). Ce sont des avis du président Roose et du confesseur Jean de Saint-Augustin, une traduction d'une consulte du Conseil d'État. Dans cette dernière sont indiqués les trois candidats au siège de Bois-le-Duc : Philippe Rovenius, vicaire apostolique dans les Provinces-Unies, Jean Wachtelaer, adjoint du précédent, et Josse Buequart, doyen de chrétienté dans le pays de Diest. En marge se trouve la décision du Cardinal-Infant, désignant Rovenius. La série se termine par un rapport anonyme — endommagé par l'humidité — sur la question des rétorsions.

(2) Voir, à la date du 17 février, une autre recommandation pour le même comte (fol. 258).

623. Bruxelles, janvier 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Recommandation pour Marguerite de Liedekerke, veuve de Carlos Coloma.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 211.

624. Bruxelles, 6 février 1638 — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Recommandation en faveur du prince de Ligne qui sollicite le collier de la Toison d'or.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 226.

625. Bruxelles, 13 février 1638. — *Marie de Médicis à la reine d'Espague.*

La Reine mère se défend vis-à-vis de sa fille des accusations dont elle est l'objet. Elle prend patience dans ses malheurs. Richelieu est le seul obstacle à une réconciliation avec son fils. Le Cardinal-Infant est plein de prévenances pour elle. La reine d'Espagne est sa seule consolation (1).

Estado, 2156.

626. Bruxelles, 15 février 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a rédigé les passeports pour les délégués hollandais chargés de participer aux tractations en vue de la paix universelle en la forme prescrite par le Roi. Il est bien à craindre qu'instigués par les Français, les Hollandais déclareront cette formule inacceptable pour eux (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 245.

627. . . . . . 15 février 1638. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Nouvelles assurances au sujet de l'envoi des provisions. Il convient que les négociations se fassent toujours par écrit, suivant la règle introduite jadis par

(1) On trouve dans la même liasse une autre lettre de Marie de Médicis à la reine d'Espagne, datée du 8 mars et traitant du même sujet.

(2) Le 17 février, le Cardinal-Infant recommande au Roi Madeleine de Pereda, fille de l'ancien veedor général Gaspar Ruiz de Pereda et veuve de Vincent Pimentel (fol. 260), et le 26 février, Beatrix Hamilton, fille du capitaine Robert Hamilton et veuve du commissaire Juan de Brizquieta (fol. 268).

le Roi Catholique (1). Le Ministre se demande quelle aura été l'opinion du prince Thomas sur les affaires d'Italie.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol 65 v°.

628. Bruxelles, 28 février 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant soutient toujours la candidature de Gaspard de Robles pour le poste d'administrateur de l'hôpital de Malines. Voilà un an que ce personnage exerce les fonctions, on ne peut le déplacer qu'en lui donnant une promotion. Le candidat proposé par le Roi, Gonzalo Pacheco, ne convient pas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 281.

629. Bruxelles, 28 février 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il est de toute importance de cultiver les bonnes dispositions du duc de Lorraine. Celui-ci n'est pas content parce que les aides pécuniaires qu'on lui donne sont insuffisantes. Le Roi doit prendre la chose en considération. Le Cardinal-Infant a écrit de sa main une lettre au duc, sur la demande de la princesse de Phalsbourg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 285.

630. Bruxelles, 28 février 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des négociations entamées avec Charles Ier par rapport au Palatinat. Il est évident que si on pouvait conclure à Cologne une paix générale sans y comprendre la solution de la question palatine et en excluant le roi d'Angleterre de ce traité, l'Espagne ne serait pas obligée de renoncer au Palatinat. Seulement, les chances de réussite du Congrès projeté de Cologne sont bien réduites. Il est notoire que Richelieu ne désire pas la paix et il n'y aurait aucune chance de pouvoir exclure Charles Ier.

Il faut considérer que, si dans la situation présente il n'y a pas de rupture décisive entre l'Espagne et l'Angleterre, cette dernière puissance favorise cependant les ennemis de l'Espagne et aux Pays-Bas on la tient pour ennemie

(1) Philippe II?

formelle. Les hommes d'affaires belges sont au désespoir à raison du dommage causé à leur commerce maritime par les Anglais, et dont le Roi pourra juger l'étendue par le mémoire joint à cette lettre. Si on se résigne à subir ces avanies, la réputation de la puissance espagnole en sera atteinte. D'autre part, toute tentative de représailles conduirait à une rupture. S'il convenait dans ce dernier cas au Roi de prendre les devants, il faudrait commencer en Espagne où des représailles pourraient être exercées avec plus de fruit et plus de commodité qu'aux Pays-Bas.

Au cas où on se déciderait du côté espagnol à renoncer aux territoires qu'on possède au Palatinat, il faudrait évidemment le faire aux conditions les plus avantageuses. Il vaudrait mieux, comme le Cardinal-Infant l'a déclaré déjà, que les négociations éventuelles eussent lieu en Espagne et non aux Pays-Bas. En tout cas, le Roi doit faire connaître d'une façon précise la teneur des conditions à exiger. Il serait opportun aussi qu'il envoyât à Bruxelles une personnalité bien informée et qui assisterait le Cardinal-Infant dans ces négociations (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 290.

(1) En annexe (fol. 294), on trouve un long mémoire exposant les vexations que les Anglais font subir aux habitants des Pays-Bas. Aux termes du traité de paix arrêté entre la monarchie espagnole et le Royaume-Uni, les droits imposés à l'importation et à l'exportation des marchandises ne devaient pas être plus élevés que les impôts perçus à l'intérieur du pays. Cette prescription observée aux Pays-Bas en faveur des Anglais, était violée en Angleterre. L'usage s'était introduit au cours des guerres avec la Hollande de diriger vers la côte anglaise les marchandises belges destinées à être envoyées en Espagne. Le roi Charles Ier aurait voulu établir, quelques années auparavant, une taxe de passage. Devant les représentations faites par Carlos Coloma et Jean-Baptiste van Male, il y avait renoncé. Depuis lors, une taxe plus forte a été imposée et elle est perçue avec sévérité, même sur des navires neutres. Cette taxe n'est imposée qu'aux seuls habitants des Pays-Bas et non aux autres nations qui naviguent dans le Pas-de-Calais. On a sévi avec la dernière rigueur contre un navire qui s'efforçait de passer directement des Pays-Bas vers la Péninsule, sans faire escale dans un port anglais. Pareille conduite va rendre à la navigation belge toute concurrence impossible avec l'étranger. Contrairement aux conventions, les Anglais introduisent en Espagne et en Portugal des marchandises hollandaises, grâce à de faux certificats. On a imposé en Angleterre un droit spécial sur les métaux précieux qui viennent d'Espagne à destination des Pays-Bas, pour le service des provisions. On a même retenu certaines quantités de métal ainsi envoyées et on les a transformées en monnaie anglaise. Un navire anglais, chargé de tabac et destiné à la Hollande, a été saisi et déclaré de bonne prise par l'amirauté de Dunkerque. En revanche, les Anglais se sont emparés de deux navires hambourgeois venant de Lisbonne. Un navire de Dantzig, chargé de marchandises espagnoles destinées à la Flandre, eut aussi à subir des vexations. Chaque jour on augmente le montant des droits de douane.

631. Bruxelles, 28 février 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant se soumet à la volonté royale par rapport aux pensions à assigner sur le revenu des trois abbayes que le Roi a bien voulu lui attribuer. Il fait observer qu'il ne pourra jouir des effets de cette faveur que quand sera réglée la question de l'indult papal, lui permettant de désigner les titulaires des bénéfices ecclésiastiques. Au reste, les revenus de ces trois abbayes sont très peu importants.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 300.

632. Bruxelles, 28 février 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les affaires de Liége causent de jour en jour plus de soucis. Puisqu'on ne peut réduire cette ville de vive force, il faudrait s'efforcer au moins d'empêcher l'ennemi d'attaquer les Pays-Bas de ce côté. La question de Maestricht demeure toujours en suspens. L'attitude décidée de l'Empereur vis-à-vis des Hollandais (1) a produit en cette occasion les meilleurs résultats (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 304.

633. Bruxelles, 28 février 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant voudrait recevoir avant l'entrée en campagne la réponse royale au sujet des gens de la maison de Marie de Médicis et en particulier de son médecin. Durant son absence, ces gens pourraient faire le plus grand mal.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 308.

(1) *Que ha obrado mucho en esto el sentimiento y demonstracion del Emperador diciendo a Olandesses que lo tendria por rotura.*

(2) Voir en annexe un rapport très bref du baron de Jehay, gouverneur de Huy, sur les difficultés relatives au pays de Liége (fol. 306). Il insiste sur l'opportunité pour l'Électeur et le Cardinal-Infant de convoquer une assemblée des États de la principauté, pour faire voir aux représentants du pays, les excès commis par les habitants de la ville de Liége et la nécessité pour l'Empire d'intervenir. La ville de Liége se trouverait ainsi isolée, on pourrait placer des troupes à Huy et Tongres. Si cette assemblée n'est pas convoquée, il se pourrait que la principauté se déclarât pour la France, au grand détriment des Pays-Bas.

634. Bruxelles, 28 février 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Don Francisco de Melo pourra donner au Roi d'amples informations sur la conduite du duc de Neubourg. Celui-ci se plaint amèrement des dégâts causés dans ses États par les militaires. Ce serait un excellent moyen d'adoucir le ressentiment de l'intéressé que de lui faire payer une mercède, mais on n'a pas d'argent! L'Électeur de Mayence se plaint aussi de ce qu'on ne l'a plus secouru. Le Roi doit préciser l'attitude que le Cardinal-Infant doit prendre vis-à-vis de ces mécontents.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 312.

635. Bruxelles, 3 mars 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet de la tactique à suivre au cours de la prochaine campagne. Faut-il prendre l'offensive contre les Français ou contre les Hollandais? La décision est difficile à prendre. Jadis, le Cardinal-Infant penchait pour la deuxième alternative, en désaccord sur ce point avec le prince Thomas, qui prône décidément l'offensive contre la France. Piccolomini est aussi de ce sentiment et l'a déclaré sans réserve. Le Cardinal-Infant reconnaît d'ailleurs que l'armée de Piccolomini ne peut être employée que de ce côté. Il insiste sur les inconvénients majeurs auxquels on s'exposerait en restant sur la défensive des deux côtés. Pour le moment, il a jugé nécessaire d'exposer au Roi où en est la question dont la solution demeure encore indécise.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol 333.

636. Bruxelles, 3 mars 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'entrée en campagne est si rapprochée qu'on ne peut plus différer la désignation des officiers supérieurs destinés à exercer les différents commandements. Le Cardinal-Infant déclare vouloir exposer sa façon de penser sans réticence.

Si le Roi rappelle le comte de Feria, il n'y a qu'à laisser vacant le poste de maître de camp général. Le commandement de la cavalerie serait confié avec avantage à Piccolomini, mais puisque celui-ci ne peut s'en charger, le candidat du Cardinal-Infant est Andrea Cantelmo. On fera connaître à Balançon la mercède que le Roi lui a faite. Il semble que le Roi veuille confier le commandement général de l'artillerie à un Belge. D'autre part, Isembourg, que le Roi a

désigné à cet effet n'est pas belge, mais allemand; le Cardinal-Infant lui préfère Fontana qui est lorrain. Il voudrait qu'on laissât encore Fuentès aux Pays-Bas. Philippe de Silva doit être adjoint à la personne même du Cardinal-Infant tout en conservant son commandement à Anvers. Louis de Oliveyra ferait un bon châtelain de Cambrai, mais on ne peut priver de son poste Gaspar de Valdès, si ce n'est en lui accordant une promotion; il est d'ailleurs vieux! Quant au comte Jean de Nassau, il faudrait continuer à lui payer sa solde et faire une faveur à son fils. Peut-être avec cela et en considération du titre de conseiller d'État en Espagne se tiendra-t-il satisfait.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 337.

637. Bruxelles, 11 mars 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Dans la question de l'octroi des passeports aux délégués hollandais se rendant au Congrès de Cologne, le Cardinal-Infant s'est conformé à l'avis de Roose et il communique au Roi la teneur de cet avis et celle de différentes correspondances échangées à ce sujet (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 335.

638. Bruxelles, 11 mars 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les nécessités urgentes ont forcé le Cardinal-Infant à prendre en matière de finances deux décisions adressées l'une au Conseil des Finances, l'autre au président Roose et relatives l'une et l'autre aux procédés à employer pour se procurer de l'argent, tout en respectant l'intégrité du domaine royal. Il en porte la teneur à la connaissance du Roi (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 374.

639. Bruxelles, 11 mars 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La question de l'édit de rétorsion a causé au Cardinal-Infant les plus grands soucis. Les représailles de l'ennemi se sont étendues aux catholiques habitant en Hollande, principalement à ceux d'origine étrangère. D'autre part, le danger

(1) Voir les abondantes annexes (fol. 353 et suiv.).
(2) Les annexes manquent.

résultant de la tolérance paraissait non moins redoutable. Le Cardinal-Infant a fait examiner la question par son Conseil, Mirabel, Fuentès, Roose, le confesseur, en tenant compte de la dernière décision royale et en appelant aussi à la délibération, le prince Thomas, Balançon, Fontana, l'évêque d'Ypres. On fut unanime à reconnaître l'impossibilité de recourir à la force des armes et devant cette unanimité le Cardinal-Infant a décidé de se prêter à un accommodement avec l'ennemi. Il espère que sa décision ralliera l'approbation du Roi dont il s'est efforcé de sauvegarder les prétentions sur la mairie de Bois-le-Duc (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 381.

640. Bruxelles, 11 mars 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Une Jointe, composée de Mirabel, Fuentès, Roose et le père confesseur, a été chargée d'examiner une nouvelle fois la question de la conclusion d'une trêve avec les Hollandais, avec ordre à chacun des assistants de mettre leur avis par écrit. En transmettant ces avis à Madrid, le Cardinal-Infant ajoute qu'on aurait mieux fait d'entreprendre plus tôt ces tractations. Le renouvellement de l'alliance franco-hollandaise ne paraît pas d'un augure favorable. Il faut cependant négocier, profiter de certaines dispositions pacifiques dont on notifie l'existence en Hollande. Le Cardinal-Infant insiste à nouveau pour obtenir des ordres précis. Il promet de son côté de donner à chaque courrier des nouvelles sur les négociations éventuelles (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 395.

(1) Voir en annexe un rapport sur les négociations qui eurent lieu relativement à cette affaire, entre les délégués hollandais Nortwick, commissaire de la noblesse des États de Hollande et Somerdick, conseiller d'État, d'une part, Benoit van Kessel, curé de Loon, docteur en droit représentant le Cardinal-Infant, d'autre part (fol. 385 et suiv.). On peut y voir les propositions faites de la part des États-Généraux pour la cessation des représailles. Elles comportaient : 1° la liberté absolue et réciproque pour les prédicants de l'église réformée, les prêtres catholiques et tous ceux qui avaient exercé une fonction publique de séjourner dans la mairie de Bois-le-Duc, tout comme ils le faisaient avant que l'on eût pris des mesures respectives ; 2° l'octroi par le Cardinal-Infant de sauvegardes pour les prédicants qui se sont introduits déjà dans la mairie ou y seront envoyés dans la suite par les États-Généraux pour y exercer leurs fonctions ; 3° la tolérance par les États-Généraux du retour de tous les prêtres catholiques et de la réoccupation par eux de leurs églises, tant que celles-ci n'ont pas déjà été occupées par les prédicants ou ne le seront pas à l'avenir. Ces mêmes ecclesiastiques auront la paisible ouissance de tous leurs biens et revenus, moyennant paiement d'une rente annuelle de 4,000 florins.

(2) Voir en annexe les avis des conseillers (fol. 397 et suv.).

641. Bruxelles, 11 mars 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Castel-Rodrigo a fait remettre à Bruxelles une copie de l'indult accordé par le Pape. Le Cardinal-Infant l'a soumis à l'examen du Conseil privé. Il insiste sur la nécessité urgente d'arriver à une conclusion et de mettre fin aux longues vacatures de tant de bénéfices ecclésiastiques.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 394.

642. Bruxelles, 11 mars 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des ménagements à prendre vis-à-vis de Marie de Médicis, le Cardinal-Infant observera strictement les ordres du Roi. Si on ne peut réussir à persuader la Reine de se débarrasser de certains de ses sujets, on l'engagera, sous des prétextes variés, à transporter elle-même sa résidence dans une autre ville pendant toute la durée de la campagne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 413.

643. Bruxelles, 11 mars 1638. — *Roose à Philippe IV.*

Le Roi avait demandé au Cardinal-Infant pourquoi on n'avait pas intenté un procès au comte d'Egmont, ni confisqué ses biens comme ceux du prince d'Épinoy. Roose répond qu'il n'est pas responsable de ce qui se passa avant son retour d'Espagne et le moment où il prit possession de la présidence du Conseil privé.

Estado, 2053.

644. Madrid, 17 mars 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Affaire du Palatinat. Il est notoire que des tractations ont lieu à ce sujet à Bruxelles. Exposé général de la situation de la monarchie espagnole entourée d'ennemis et pour qui l'Angleterre est particulièrement redoutable. Décision de remettre le Palatinat à cette puissance moyennant des conditions favorables que le Roi expose en détails. Le comte d'Oñate est de tous celui qui connaît le mieux la question palatine. Il faut charger des affaires du Palatinat

(1) Le même jour, le Cardinal-Infant recommande à Madrid Diego de la Torre, official major de la Secrétairerie d'État et de Guerre. (*Serrétairerie d'Etat et de Guerre,* reg. 218, fol. 421.)

un personnage méritant, à la fois politique et militaire, qui veille avec un soin particulier à la conservation de la religion.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 449.

645. Madrid, 22 mars 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les Franciscains vont se réunir en chapitre général pour élire un nouveau général. Le titulaire en fonctions est très favorable à l'Espagne. Le Cardinal-Infant doit persuader les religieux belges, qui vont se rendre à ce chapitre, de suivre en tous points les directives de leur supérieur actuel.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 460.

646. ....., 25 mars 1638. — *Instructions données à Don Rodrigo Pacheco Ossorio, marquis de Ceralbo* (1).

Le Roi a décidé de continuer la guerre. Pour se rendre en Allemagne, le marquis passera par les Pays-Bas afin de voir de ses yeux la situation politique et militaire de nos provinces. Philippe IV donne des détails sur les ministres du Cardinal-Infant et fait le plus grand éloge du président Roose.

Estado, 3860.

647. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

En vue d'assurer le paiement régulier de la troupe, Roose a proposé de chercher à obtenir du pays même des aides suffisantes pour le service de 50,000 Wallons. Avec les provisions envoyées de Madrid on disposerait ainsi de crédits suffisants. Cette proposition a déjà été discutée au Conseil d'État. Le Cardinal-Infant estime qu'elle sera bien accueillie par les États, si ceux-ci ont des garanties suffisantes par rapport à l'intervention royale et si on peut assurer le paiement total de la soldatesque et la fin des désordres. Il s'est donc décidé à donner à ce sujet aux États les assurances nécessaires. Il a agi ainsi d'accord avec tous ses conseillers. Il s'efforcera d'arriver par étapes à une réforme de l'armée, de façon à diminuer les dépenses. En attendant, les provisions sont

(1) Il était gentilhomme de la Chambre du Roi, de son Conseil de guerre et envoyé en ambassade extraordinaire auprès de l'Empereur et des princes du Nord.

toujours indispensables. Il n'y a pas grand chose à attendre en ce moment d'aliénations domaniales (1).

Dans une autre lettre, le Cardinal-Infant assure qu'il fera toujours son possible pour payer régulièrement la troupe.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 464.

648. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

A propos du projet agité par le Roi d'équiper une nouvelle flotte militaire dont le port d'attache serait Hulst. Le Cardinal-Infant a fait examiner la question par le marquis de Fuentès, l'amiral de Lodosa et le comte de Fontana. Il transmet à Madrid le texte de ces avis (2) qui sont défavorables.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 478.

649. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Grâce à l'intervention de l'abbé de Monson, les Français ont commencé à faire des levées dans le pays de Liége. Piccolomini a fait déclarer aux Liégeois qu'ils ne pouvaient tolérer ces recrutements puisqu'ils étaient sujets de l'Empereur. Au reste, ce même général a eu une rencontre avec les Français dans le voisinage de Maestricht. L'ennemi a été battu et s'est retiré dans la direction de cette dernière ville. Le Cardinal-Infant a écrit à Piccolomini pour l'engager à faire connaître au prince d'Orange la décision de l'Empereur de déclarer la guerre aux Hollandais dans le cas où ils livreraient Maestricht aux Français (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 487.

(1) Voir en annexes une consulte du Conseil d'État du 11 février 1638 (fol. 468) et une copie de la proposition faite aux États pour la demande d'un subside extraordinaire (fol. 470).

(2) Folios 480 et suivants. Fuentès propose de faire venir l'auteur du projet, le capitaine Gilbert Sonquen et de lui réclamer des indications complémentaires. Lodossa expose les difficultés techniques que l'on rencontrera et l'impossibilité de mettre la flotte éventuelle à l'abri de l'ennemi qui occupe de nombreux forts et qui dispose toujours de beaucoup de navires de guerre dans la région. Il pourrait sans la moindre difficulté anéantir les forces espagnoles. Fontana trouve également que les explications données par l'auteur du projet sont insuffisantes. En conclusion, il estime que les dépenses seront très considérables et le résultat infime ou nul. Si on équipe une flotte, mieux vaut lui donner un autre port d'attache.

(3) Voir en annexe (fol. 487) la copie de la lettre du Cardinal-Infant à Piccolomini.

650. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des nouvelles plaintes du duc de Neubourg provoquées par les ravages causés dans ses États par les armées impériales. Elles s'accompagnent d'une demande de secours en argent. Le Cardinal-Infant s'est efforcé de le satisfaire, malgré les difficultés du moment. Il recommande en plus le duc à la bienveillance royale (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 489.

651. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi avait demandé qu'on lui fît des propositions pour remplir les postes vacants au Conseil suprême de Flandre à Madrid. Il est très difficile d'exécuter ce désir. Il n'y a pas de candidats.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 495.

652. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Renseignements complémentaires à ceux contenus dans la lettre du 3 mars par rapport aux nominations dans le personnel supérieur de l'armée. L'ordre royal rappelant Feria en Espagne n'a pas encore été exécuté. Au sujet de Roose, le Cardinal-Infant proteste que jamais il n'a cherché à le diminuer au profit d'un autre. On souhaiterait qu'il fût plus discret au sujet des affaires militaires et prît part aux Conseils de guerre. Les instances faites auprès du Cardinal-Infant pour que celui-ci se range à son avis, même quand il est en contradiction avec les autorités militaires, sont gênantes. Dans la question des rétorsions en particulier, le Cardinal-Infant n'a pu se rallier au sentiment de Roose, qui était en opposition avec tous les généraux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 499.

653. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit d'envoyer au plus vite 500 cavaliers wallons de l'armée des Pays-Bas pour prendre service dans celle de Catalogne. Il est impossible

(1) Voir en annexe le texte d'une lettre du Cardinal-Infant à Luiz Spinola, agent du duc (fol. 491).

d'exécuter cet ordre. Les frais d'embarquement, la nécessité de faire escorter ce convoi par toute une escadre, d'autres raisons encore sont alléguées comme justification.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 501.

654. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des sanctions que le Roi voudrait prendre contre les gouverneurs des places perdues à la suite des derniers événements. Dès qu'il arrivera, le surintendant de la justice militaire entamera les procédures. Quant au procédé qui consiste à envoyer les dossiers à Madrid, soit avant soit après la publication de la sentence, le Cardinal-Infant n'en est pas partisan. Roose avait été chargé de faire un rapport sur les causes qui amenèrent la reddition de ces places. Il a composé un travail étendu concernant aussi les redditions survenues les années antérieures. Le Cardinal-Infant n'a pas envoyé ce rapport étant donné que l'auteur y fait preuve de partialité et émet des opinions contraires à celles du Cardinal-Infant lui-même. Roose avait cru que ce rapport serait envoyé à Madrid par le Cardinal-Infant et l'avait rédigé d'une manière appropriée. Don Ferdinand a refusé d'agir ainsi et il met le Roi en garde pour l'éventualité où le président Roose enverrait directement et personnellement ce rapport à Madrid. Il est très désirable que le surintendant de la justice militaire arrive au plus vite.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 505.

655. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a réclamé de tous les officiers supérieurs un rapport écrit sur la conduite des opérations. Il en fera part incessamment à la Cour.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 508.

656. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Désireux de mettre fin aux doléances du duc de Neubourg et de l'Électeur de Cologne, par rapport aux déprédations commises dans leurs États par les militaires, le Cardinal-Infant a envoyé vers eux Joseph de Bergaine, commissaire général des Franciscains, sujet très dévoué, ayant grand crédit auprès des

princes allemands. Le voyage de ce religieux a produit le meilleur effet. Le Cardinal-Infant a fait savoir, en outre, à l'Électeur de Cologne combien on était satisfait de ses bonnes dispositions (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 510.

657. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des dernières tractations des Français pour arriver à une suspension d'armes. Tout comme ses ministres, le Cardinal-Infant y voit une manœuvre de l'ennemi, désireux de rejeter sur la Maison d'Autriche la responsabilité de la continuation des hostilités (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 517.

658. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a fait part à Bruxelles de son profond étonnement de ce qu'on n'ait pas procédé contre le comte d'Egmont comme on l'a fait contre Epinoy et les autres conjurés. Le Cardinal-Infant avoue avoir ignoré complètement les circonstances de cette affaire. Il a provoqué une consultation de ses ministres et en envoie le résultat au Roi. Au reste, les ordres de celui-ci seront exécutés; on examinera sur-le-champ certaines lettres de confiscation décrétées jadis contre Egmont par l'Infante et au besoin on en rédigera de nouvelles, de façon à ce que la saisie ait lieu réellement à bref délai.

Au sujet des causes qui ont amené cette interruption dans les poursuites, on est réduit à des conjectures. Le Cardinal-Infant fera une enquête. Jamais aucun des Conseils ni Roose ne lui ont fait rapport sur la question. Il croyait de bonne foi que cette interruption était la conséquence d'un ordre du Roi, venu avant son arrivée. C'est ainsi qu'il ne s'est pas laissé impressionner par les rumeurs que devait causer cette impunité, accordée à celui que le Roi considère à juste titre comme le principal coupable.

Le Cardinal-Infant propose de redoubler de rigueur contre Egmont, de

(1) Voir les annexes (fol. 512 et suiv.).
(2) Voir en annexe une lettre du Cardinal-Infant à Castaneda.

vendre ses biens dès que la saisie en aura été faite, de façon à faire un exemple et de se procurer ainsi de l'argent qui pourrait être employé à dégager les joyaux de l'Infante qui se trouvent toujours au mont-de-piété. Il attend les ordres de Madrid (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 521.

659. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le président Roose a refusé de rédiger la réponse à donner au curé de Loon, chargé des négociations relatives aux rétorsions et a demandé instamment que cette charge fût confiée à d'autres. D'accord avec ses principaux conseillers, le Cardinal-Infant a fait rédiger un texte dont il remet la copie au Roi. En plus, on a donné de vive voix comme instruction au négociateur de chercher à s'aboucher d'abord avec le prince d'Orange. On tâchera d'obtenir de lui qu'il s'entremette auprès des États pour que tout soit remis sur le même pied qu'avant les dernières mesures de rétorsion. Une autre contestation relative à la mairie de Bois-le-Duc pourrait être tranchée par des commissaires. En cas de refus, il devait demander au moins que le tout fût réglé par des commissaires et que dans la convention à conclure on reconnût, fût-ce à titre provisoire, l'exercice de la religion catholique, dût-on pour cela tolérer les prédicants dans les quelques endroits où ils se sont montrés jusqu'ici. Si la négociation pouvait réussir, on aurait rendu ainsi — d'après le sentiment du Cardinal-Infant — un grand service à la cause catholique. A tout le moins, on aura rejeté sur l'ennemi la responsabilité des misères qui résultent de la continuation des mesures vexatoires.

Pour ce qui concerne la mairie de Bois-le-Duc, la plus grande partie du territoire est occupée par les rebelles, ce qui reste au Roi n'est presque rien. Une convention serait très utile et pourrait être obtenue facilement. Si au début de la révolution les rebelles se sont servis du prétexte de la religion pour ameuter la population, à l'heure actuelle la question religieuse ne les émeut plus, mais seuls les intérêts matériels les font agir. Le président Roose aurait voulu lier indissolublement les deux affaires et ne traiter sur la question du temporel de la mairie qu'après l'ajustement de la question religieuse. Le

(1) Voir en annexes divers documents relatifs au même sujet (fol. 524).

Cardinal-Infant a refusé de suivre cet avis. Il désire pourtant qu'à l'avenir Roose intervienne encore dans la discussion de cette affaire et prie le Roi d'ordonner au Président d'agir ainsi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 530.

660. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Depuis quatre mois est mort le comte de Croix, chef des finances. Ce fut une perte bien sensible. La question de sa succession a déjà été discutée plusieurs fois avec Roose. Bien que par le passé celui-ci ait toujours déclaré qu'on ne pouvait prendre un sujet qui ne fût pas de la noblesse, à l'heure actuelle il voudrait faire désigner un homme de valeur pris dans les rangs de la noblesse inférieure. On a songé d'abord au comte de Noyelles, puis au duc d'Havré. Ce dernier paraît au Cardinal-Infant le meilleur candidat, malgré les objections faites, et il prie le Roi de prendre une décision sans tarder.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 535.

661. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a fait connaître à Don Ferdinand une nouvelle reçue au sujet de la conclusion d'une ligue offensive et défensive entre les rois d'Angleterre, de France, de Danemark et de Suède, le comte palatin et d'autres princes protestants d'Allemagne. On a raconté la même chose à Bruxelles. Ce sont des bruits qui ne semblent guère dignes de créance.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 539.

662. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il n'y a pas moyen de réconcilier le veedor général et le pagador général. D'autre part, on manque aux Pays-Bas de sujets capables. Puisque Juan de Necolalde a été désigné comme veedor général, il serait à souhaiter qu'il vînt rejoindre son poste le plus vite possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 541.

(1) Voir en annexe le texte — latin — de la réponse donnée au curé (fol. 554).

663. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La princesse de Phalsbourg continue ses instances pour obtenir, grâce à l'intermédiaire du roi d'Angleterre, la restitution de la Lorraine, en compensation de l'abandon du Palatinat. Elle prétend que Charles Ier est disposé à rompre avec la France. Le Cardinal-Infant voudrait envoyer une personne autorisée, afin de traiter cette affaire avec l'Empereur et le duc de Bavière, d'autant plus qu'ainsi on enlèverait à la princesse toute raison de se plaindre. Mais il appréhende l'accueil que feront à cet agent l'Empereur et le duc de Bavière. Il demande des instructions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 547.

664. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Dans une lettre du 13 février, le Roi déclarait ne pas approuver la décision prise par le Cardinal-Infant d'envoyer le comte de la Motterie dans le Luxembourg comme gouverneur, puisque cette province était occupée par les Français ; il s'exprimait en outre d'une façon désobligeante sur ce comte. Avant même que la lettre royale ne fût arrivée, la décision prise avait dû être modifiée, puisque le comte n'avait pas voulu accepter les conditions qu'on lui proposait. Le Cardinal-Infant l'a remplacé provisoirement par le colonel Becq, Luxembourgeois, sujet de grand mérite. Il prône pourtant encore la candidature de Lannoy comme gouverneur titulaire et il attend la décision royale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 553.

665. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant promet d'entretenir de bonnes relations avec Martin de Axpe que le Roi a envoyé en Angleterre et qui aura à s'occuper particulièrement des affaires de la duchesse de Chevreuse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 555.

666. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a désigné Joseph de Bergaine pour l'épiscopat de Bois-le-Duc. C'est un sujet de grand mérite. Tant que l'affaire des rétorsions n'est pas

arrangée, sa situation sera très difficile. Il pourra rendre de très grands services comme agent d'informations, particulièrement dans le cas où l'on entrerait en pourparlers pour la conclusion d'une trêve (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 557.

667. Bruxelles, 8 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a désigné Charles Laurin, jusqu'ici président du Conseil d'Artois, comme conseiller au Conseil privé, sur la proposition que le Cardinal-Infant lui a faite par l'intermédiaire de Roose. Depuis que cette promotion a été faite, le Cardinal-Infant a appris que ce personnage, dont la compétence est très remarquable, a été écarté jadis par l'Infante et antérieurement par Albert pour motif d'ordre religieux. Roose a caché tout cela et c'est la confiance qu'il a dans le chef-président qui a amené le Cardinal-Infant à proposer Laurin. Depuis, il a fait examiner le cas de ce personnage par Mirabel, Fuentès et le père confesseur. Le Cardinal-Infant se rallie à leur avis, il attend les ordres du Roi et promet d'éviter tout ce qui pourrait chagriner Roose dont le concours est en ce moment indispensable (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 565.

668. . . . . . , 11 avril 1638. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Miguel de Salamanca va donc occuper le poste de secrétaire d'État et de Guerre. On n'a pu le nommer avant d'avoir pris une décision au sujet de Martin de Axpe et de Necolalde. Le Cardinal-Infant le connaît bien. A Madrid, on en fait le plus grand cas, il s'est bien acquitté de ses fonctions antérieures.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 66 v°.

(1) On trouve à la même époque des lettres de recommandation du Cardinal-Infant pour certains personnages : le 12 avril, Jacques de Brecht, greffier du Conseil des Finances (fol. 567) ; le 20 avril, Louis Spinola (fol. 574) ; le 22 avril, le colonel Adrien van der Dussen (fol. 578) ; le 23 avril, Louis-François Verreyken, audiencier (fol. 583) ; le même jour, la comtesse Louise Cerbellon (fol. 585).

(2) L'avis des consultants se trouve joint au folio 565. Ils proposent de laisser à Laurin son siègeau Conseil privé mais de l'écarter du Conseil d'État et de prescrire à Roose de ne pas mettre ce personnage au courant des affaires confidentielles.

669. Bruxelles, 30 avril 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a donné ordre à Roose de persuader le commis Gabriel de Roye de rendre compte des fonds qui lui ont été confiés. En conséquence, le personnage a été invité à se présenter à la Cour de Bruxelles, mais il s'est excusé et depuis lors il continue à agir de façon à faire naître des soupçons (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 218, fol. 595.

670. . . . . . , 1er mai 1638. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

On a été fort préoccupé à Madrid par l'incertitude où on se trouvait sur le point de savoir si le Cardinal-Infant avait été en état de partir en campagne. L'activité des Français est terrible de tous côtés. On s'efforcera d'envoyer des renforts au Cardinal-Infant si celui-ci peut fournir des navires. Il peut être rassuré que ces vaisseaux ne seront pas retenus à La Corogne plus de six jours ; les troupes à embarquer seront prêtes. Les peintures sont arrivées ; le Roi remercie le Cardinal-Infant de son zèle et se dispose à aller les voir. Vœux pour les succès de Don Ferdinand.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 67.

671. . . . . . , 9 mai 1638. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les lettres de Marie de Médicis. Le Conseil trouve qu'il faut répondre en remerciant dans des termes appropriés la Reine-mère des éloges qu'elle accorde à sa fille.

Estado, 2156.

672. Madrid, 17 mai 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet de la question palatine. On ne pourrait trouver nulle part de personnalités plus compétentes en la matière qu'aux Pays-Bas. Il vaut mieux arriver à un accommodement au sujet de cette région d'Allemagne que risquer

(1) Le 30 juin suivant, le Cardinal-Infant fait part à nouveau du mauvais vouloir de l'intéressé. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 219, fol. 280.) Le 29 juillet, Philippe IV insiste encore pour qu'il soit invité à rendre ses comptes au président Roose. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 219, fol. 406.)

d'en être chassé par la force et perdre en plus des parties des Pays-Bas. Le Roi envoie un ample mémoire où le Cardinal-Infant trouvera toutes les indications voulues sur les rétroactes de l'affaire (1). Quant à la décision, le Cardinal-Infant garde les mains libres. Il doit s'entendre avec l'Empereur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 9.

673. ....., 17 mai 1638. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Protestations de dévouement au Cardinal-Infant. Envoi de lettres de provisions, promesse d'envoi prochain d'autres effets.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 70.

674. Bruxelles, 20 mai 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Promesse de se conformer strictement au ordres du Roi relatifs aux égards à témoigner au prince Thomas de Savoie (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 45.

675. Bruxelles, 20 mai 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des poursuites contre le comte d'Egmont. Le Cardinal-Infant a envoyé au Grand Conseil de Malines les lettres dépêchées à cet effet jadis par Isabelle, en les confirmant et en prescrivant que les ordres y contenus soient promptement exécutés. Il fera faire une enquête sur les circonstances qui ont amené l'arrêt de cette affaire, fera examiner à cet effet les papiers d'Isabelle et d'Aytona et recherchera, dans les archives de la Secrétairerie d'État et de Guerre, la lettre royale que le Roi lui-même aurait envoyée à Bruxelles à ce propos — selon les dires de Roose — et la réponse faite à cette lettre. On se rendra compte ainsi s'il y a eu une culpabilité quelconque de la part des ministres (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 47.

(1) Le mémoire en question — texte chiffré et déchiffrement — se trouve en annexe (fol. 11 et suiv.)

(2) Voir une seconde lettre du même jour ayant trait au prince Thomas (fol. 53).

(3) Le 23 juin, le Cardinal-Infant fait savoir qu'il n'a plus appris aucun nouveau détail. (*Ibid*, fol. 219.) Le 2 août, il ajoute encore que le Grand Conseil de Malines a été chargé à nouveau de continuer les poursuites. (*Ibid.*, fol. 481.) Le 27 août, le Roi recommande de poursuivre cette affaire sans partialité. (*Ibid.*, fol. 581.)

676. Bruxelles, 20 mai 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

D'accord avec tous ses ministres et en conformité des ordres du Roi, le Cardinal-Infant a commencé de nouvelles tractations en vue d'arriver à une trêve avec les Hollandais. Il a donné, à cet effet, des instructions précises au bourgmestre d'Anvers, Carlos de Santa-Cruz. A tout le moins cette décision donnera une certaine satisfaction à ceux qui sont partisans de la fin des hostilités. Cela inclinera peut-être les Français à se montrer plus souples, quand ils verront qu'un accommodement hispano-hollandais pourrait se faire même en dehors de la paix générale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 49.

677. Bruxelles, 20 mai 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il convient que le Roi accorde sans tarder au baron de Balançon un siège au Conseil d'État, dont la noblesse est à ce moment totalement écartée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 50.

678. Bruxelles, 20 mai 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Nécessité de prendre de promptes mesures pour assurer la défense des Pays-Bas contre les Français. Il paraît, en effet, bien avéré que l'ennemi demeurera sur la défensive en Italie et se précipitera avec toutes ses forces sur les Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 61.

678. Bruxelles, 20 mai 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant se plaint de n'avoir reçu de renfort d'aucun côté. Il est dès lors tout à fait impossible de passer à l'offensive des deux côtés comme le Roi l'avait ordonné. L'ennemi s'est, au contraire, fortement renforcé. Les Français menacent d'attaquer les Pays-Bas de trois côtés avec plus de 30,000 hommes. Les Hollandais mettront en ligne 23,000 hommes. Si Piccolomini arrive sur la Meuse avant que les Français n'aient pris pied sur le territoire belge, on pénétrera en France de concert avec lui. Dans l'autre éventualité, il serait nécessaire d'expulser d'abord l'ennemi des régions qu'il

aurait occupées. Le Cardinal-Infant a fait auprès de Piccolomini les plus vives instances pour qu'il se presse. Une armée royale de 15,000 hommes demeurera chargée des opérations contre les Hollandais (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 63.

680. Bruxelles, 20 mai 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Décisions prises par le Cardinal-Infant par rapport aux officiers supérieurs de l'armée. Nécessité de ménager le comte Jean de Nassau et procédés employés par le Cardinal-Infant à ce sujet. L'intéressé est en ce moment entièrement satisfait. Le commandement de l'artillerie a été donné à Fontana, malgré les doléances de Balançon, que Don Ferdinand s'est d'ailleurs efforcé de satisfaire dans la mesure du possible. Le comte de Feria a accepté avec reconnaissance la vice-royauté de Navarre. Le poste de châtelain d'Anvers a été confié à Philippe de Silva (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 74.

681. Bruxelles, 20 mai 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La question palatine, l'intervention de la princesse de Phalsbourg pour obtenir par ce moyen la restitution de la Lorraine, l'attitude du roi d'Angleterre, de l'Empereur et des princes allemands, tout cela a fait à Bruxelles l'objet d'un nouvel examen de la part des ministres du Cardinal-Infant. Le texte de leur consultation est transmis à Madrid. Don Ferdinand est du même avis que ses conseillers (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 97.

(1) Voir en annexe une longue représentation faite au Cardinal-Infant au nom de Piccolomini par le marquis Matthei et d'autres documents relatifs aux affaires militaires (fol. 67).

(2) Voir en annexes diverses pièces relatives à ces nominations (fol. 80).

(3) Voir les avis en annexe (fol. 99 et suiv.). La proposition faite par la princesse de Phalsbourg — dont il a déjà été question dans la correspondance du Cardinal-Infant — consiste dans la restitution du Palatinat, moyennant que le roi d'Angleterre assure en retour à l'Espagne celle de la Lorraine. Le Cardinal-Infant n'a pas grande confiance dans cette proposition; cependant il n'a pas arrêté les négociations pour ne pas décourager le duc de Lorraine. On n'a d'ailleurs rien à perdre à se concilier les sympathies du roi d'Angleterre et à le détourner de tout désir belliqueux. En outre, ainsi, on sème la division entre Louis XIII et Charles Ier. Le Cardinal-Infant déclare avoir toujours cherché à

682. Bruxelles, 20 mai 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La question toujours en suspens de l'indult nécessaire pour que le Cardinal-Infant puisse conférer les bénéfices ecclésiastiques devient des plus embarrassante. Voilà deux mois que le Conseil privé a été appelé à délibérer sur le formulaire proposé par le Pape. Il a enfin rendu une consulte à laquelle, d'accord avec Roose et le Père confesseur, le Cardinal-Infant s'est rallié. Il promet d'ailleurs de donner dans la suite d'autres détails sur ce sujet (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 113.

683. Bruxelles, 20 mai 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le sort de la Bourgogne ne s'est guère amélioré. Le dernier échec de Jean de Weert, les progrès de l'armée de Weimar ont encore rendu la situation plus tendue. Antonio Sarmiento est parti avec une somme d'argent, de façon à pouvoir faire face aux nécessités les plus urgentes. Il faudrait que le Roi, de son côté, prît une décision par rapport à la présidence du parlement de Dôle. Pour faire droit à un désir souvent exprimé par les habitants de cette province, le Cardinal-Infant a décidé d'appeler un Bourguignon au Conseil privé (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 122.

sauvegarder les avantages que le Roi pourrait retirer de la restitution éventuelle de la Lorraine. Il a représenté à la princesse de Phalsbourg que le roi d'Espagne et l'Empereur tenaient beaucoup à donner satisfaction au duc, son frère. Le Cardinal-Infant a écrit à ce même sujet au comte d'Oñate y Villa Mediana pour savoir de lui si on pouvait faire quelque fondement sur ces tractations et avoir des précisions sur la conduite du roi d'Angleterre. Villa Mediana a fourni des renseignements sur l'assistance militaire donnée par Charles Ier à son beau fils et il résulte de ce chef une menace dangereuse pour l'Empire et les Pays-Bas. La situation de ces provinces est très dangereuse. Il faut toujours craindre la conjonction du Palatin avec les Hollandais. Ceux-ci tâcheront de le persuader avec de belles promesses pour qu'il attaque les Pays-Bas et à tout le moins ils seront rassurés du côté de la Frise. L'Électeur de Cologne et le duc de Neubourg se trouveront dans une situation difficile.

(1) Voir en annexe l'avis du Père Confesseur et le formulaire proposé par la Curie romaine (fol. 13).

(2) A cette lettre sont jointes diverses annexes entre autres l'instruction donnée à Antonio Sarmiento, ambassadeur d'Espagne à Venise, envoyé en mission spéciale en Bourgogne.

684. Bruxelles, 22 mai 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La promotion accordée par le Roi à Miguel de Salamanca au poste de secrétaire d'État et de Guerre auprès de la personne du Cardinal-Infant, laisse vacantes les fonctions de veedor et contador de l'artillerie. Le Cardinal-Infant indique les sujets qui lui paraissent les plus convenables.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 138.

685. Bruxelles, 22 mai 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a reçu le pouvoir que le Roi lui a fait envoyer d'engager à nouveau des parties domaniales non engagées jusqu'ici ou d'exiger un capital plus élevé pour les parties déjà engagées. Il s'agissait de se procurer de la sorte des ressources nécessaires pour continuer les travaux de Gravelines. Don Ferdinand a eu recours au deuxième procédé, d'accord en cela avec ses ministres. Il envoie le texte des consultations qui ont été faites à ce sujet et espère que le Roi approuvera sa conduite (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 146.

686. Paris, 25 mai 1638. — *Le comte d'Egmont au comte de Schomberg, ambassadeur d'Allemagne à Madrid.*

Le comte demande l'intervention de l'Empereur auprès du roi d'Espagne et du Cardinal-Infant. Il a écrit au seigneur d'Ibarra et prie Schomberg de l'appuyer auprès d'Olivarès. Sa sœur, la princesse de Chimay, lui a fait savoir qu'elle a sollicité de son côté l'Empereur auprès de qui se sont employés également Piccolomini et le marquis de Gonzague (2).

Estado, 2156. (Original en français.)

(1) Voir les annexes (fol. 148 et suiv.).

(2) La lettre est accompagnée de documents justificatifs. — Le 26 mai, la sœur du comte d'Egmont écrit, elle aussi, en faveur de son frère au même diplomate. (*Estado,* 2156.)

687. ....., 27 mai 1638. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Inquiétudes que cause au Comte-Duc l'absence totale de nouvelles. Désir d'arriver à la conclusion de la paix qui permette au Ministre de se retirer. Soucis provenant de la situation en Allemagne. Olivarès regrette l'invasion de la Flandre, mais il se persuade que le Cardinal-Infant dispose de forces suffisantes pour résister. On attend en Espagne l'arrivée des Irlandais. La flotte entrera sans doute en action. On tient des renforts espagnols à la disposition du Cardinal-Infant.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 71. Cité par Gachard, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich.* (Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 3e série, t. VI, p. 205.)

688. Bruxelles, 5 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV* (1).

Envoi de documents relatifs aux tractations avec le comte de Soissons et le duc de Bouillon (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 166.

689. Bruxelles, 5 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'abbé de Moleur, conseiller et secrétaire du duc de Lorraine, est venu à Bruxelles avec ordre de se rendre en Espagne en passant par l'Angleterre. Il s'agit toujours des tractations engagées pour obtenir l'évacuation du Palatinat et la restitution de la Lorraine. Le Cardinal-Infant engage le Roi à accepter cette ouverture de négociations.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 182.

690. Bruxelles, 14 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les Français ont pénétré en Flandre et entrepris le siège de Saint-Omer. Le prince Thomas de Savoie s'est porté à leur rencontre et les a chassés de

(1) Voir, à la date du 2 juin, une recommandation du Cardinal-Infant, en faveur de Marie Zapata Manuel, veuve du comte de Villerval, dame d'honneur de l'infante Isabelle (fol. 160), à la date du 5 juin, deux autres pour le châtelain d'Anvers, Philippe da Silva (fol. 170 et 182bis).

(2) Ces documents manquent.

leurs positions. Le Cardinal-Infant félicite le Roi de cet heureux événement, dont il fait le récit détaillé et qu'il attribue aux talents militaires du prince. Lui-même va se rendre à Anvers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 188.

691. ....., 20 juin 1638. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

On est inquiet à Madrid de l'invasion des Pays-Bas par les Français. On est content de la façon dont Miguel de Salamanca a accompli sa mission en France. Un Bourguignon est venu porter de graves accusations contre le duc de Lorraine. Éloge de Roose et du marquis de Ceralbo. Il est possible que dans les instructions de Salamanca, il y ait des points non exécutables, c'est au Cardinal-Infant à déterminer ce qui peut être fait. Le prince de Condé menace l'Espagne elle-même. Le Ministre espère que le Cardinal-Infant attaquera les Français dans leur propre pays, de façon à en attirer une partie de ce côté.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 75.

692. Anvers, 23 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les Français n'ont plus avancé. Thomas de Savoie a fait savoir qu'il est en mesure de s'opposer à toute nouvelle attaque contre Saint-Omer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 206.

693. Anvers, 23 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au moment où le prince Thomas est parti dans la direction de Saint-Omer, son secrétaire Gerelmo Velaz de Medrano a demandé en son nom copie du chiffre général afin de pouvoir correspondre avec le Roi. Le Cardinal-Infant lui a fait donner satisfaction par Miguel de Salamanca. Il lui fera communiquer aussi les lettres du Roi, du moins quand la chose pourra se faire sans inconvénient.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 208-230.

694. Anvers, 23 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit que le Cardinal-Infant envoie deux commissaires à Cologne, dont l'un serait juriste et porterait le titre de commissaire des États

et l'autre serait politique (1). Comme second commissaire, le Roi a désigné lui-même Lope Walter Zapata. Le Cardinal-Infant a demandé l'avis de Roose avant d'arrêter son choix. Il a fait donner au cardinal-légat toutes les assurances que les délégués espagnols recevront les pleins-pouvoirs nécessaires (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 210.

695. Anvers, 23 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant s'est toujours efforcé de témoigner à Piccolomini tous les égards qui lui sont dus (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 212.

696. Anvers, 23 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Eu égard à l'impossibilité où on se trouve de contraindre par la force les Liégeois de rentrer dans l'obéissance, le Roi désire qu'on avise au moins aux moyens d'empêcher l'ennemi d'attaquer les Pays-Bas de ce côté. De l'avis de Roose, le Cardinal-Infant va essayer de se procurer des avantages à prix d'argent, considérant que ce qui sera dépensé à cet effet le sera à bon escient.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 214.

697. Anvers, 23 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a donné au duc de Lorraine des instructions appropriées sur la tactique qu'il devait suivre pour résister aux Français en Bourgogne. Antonio Sarmiento n'a pu jusqu'ici pénétrer dans cette province. Il s'est rendu en Suisse pour tâcher de réussir de ce côté. Roose a reçu ordre de faire des propositions en vue des nominations du président de Dôle, du conseiller bourguignon à appeler au Conseil privé et du sujet bourguignon à envoyer au Conseil suprême de Flandre à Madrid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 221.

(1) *Seglar.*

(2) Le 21 juillet, le Cardinal-Infant ajoute que Lope Walter Zapata a reçu ordre de partir pour Cologne, mais qu'à cause de la maladie de Roose, on n'a pu encore procéder au choix du juriste (fol. 332).

(3) Le 29 juillet, le Roi approuve cette ligne de conduite (fol. 414).

698. Anvers, 23 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a envoyé l'évêque élu de Bois-le-Duc, Joseph de Bergayne, auprès du duc de Neubourg, des Électeurs de Mayence et de Cologne, avec lesquels il est dans les meilleurs termes, et ce pour donner satisfaction à ces princes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 227.

699. Anvers, 23 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

D'accord avec le Roi, le Cardinal-Infant a écrit une lettre autographe au duc de Lorraine pour le détourner de ses relations amoureuses avec la princesse de Cantecroix. Le Roi lui-même a chargé Olivarès d'écrire à ce propos à la duchesse de Chevreuse. Il avait songé à demander à l'Empereur de rappeler la princesse — qui est fille de Rodolphe II — à la Cour de Vienne, mais on s'est arrêté à la considération que ce rappel pourrait engager les intéressés à se marier sur le champ. Le Cardinal-Infant propose de s'adresser à la princesse de Phalsbourg pour que celle-ci fasse une sérieuse démarche auprès de son frère, le duc de Lorraine (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 228.

700. Anvers, 23 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

En 1636, le Roi avait communiqué à Bruxelles sa décision de céder à Hélène de Boussu, veuve d'Iñigo de Borja, la maison et la ferme de Gaesbeek, confisquées au comte de Warfusée. Le Conseil des Finances a empêché l'exécution de cette libéralité. Le Cardinal-Infant prie le Roi de faire une autre faveur à cette dame.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 232.

701. Anvers, 23 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a poursuivi les tractations en vue de la conclusion d'une trêve, tout en poussant énergiquement la continuation des hostilités. Roose a reçu ordre de faire rapport sur les places ennemies dont on pourrait chercher à s'emparer (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 234.

(1) Le 29 juillet, le Roi approuve cette ligne de conduite (fol. 412).

(2) Le 29 juillet, le Roi approuve cette ligne de conduite tout en insistant sur la nécessité de continuer résolument les hostilités (fol. 399).

702. Anvers, 23 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Marie de Médicis va se rendre à Spa. Tant que durera son absence, ses sujets qui l'accompagnent ne peuvent faire aucun mal. On cherchera toujours à payer à temps les subsides auxquels elle a droit, encore que, dans les difficultés présentes, elle ait mauvaise grâce de se plaindre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 256.

703. Madrid, 29 juin 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Envoi d'un rapport émanant d'une personne « zélée » et indiquant diverses réformes à opérer dans le service de la comptabilité des armées espagnoles (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 262.

704. Madrid, 29 juin 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a pris connaissance de la correspondance du Cardinal-Infant relative à la question du Palatinat. Il en désapprouve formellement la teneur. La conclusion d'une transaction avec le roi d'Angleterre, basée sur les principes exposés dans ces lettres, équivaudrait à la renonciation à tous les avantages que le Roi prétend tirer du Palatinat. Ce serait reconnaître aussi que la restitution de la Lorraine procure une compensation intégrale pour l'évacuation du Palatinat. La corrélation que le Cardinal-Infant a mise de son propre mouvement entre ces deux affaires est bien regrettable. Au reste, il ne faut pas craindre que le roi d'Angleterre en vienne à une rupture ouverte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 266.

(1) Le même jour, le Cardinal-Infant recommande au Roi Mme de Fargis (fol. 240) et promet d'exécuter les ordres reçus en ce qui concerne l'octroi d'une gratification à la princesse de Phalsbourg (fol. 242).

(2) Voir la teneur de ce mémoire d'ailleurs peu étendu (fol. 263). Le 2 août, le Cardinal-Infant propose d'envoyer tous les quatre mois les rapports dont il est question dans ce plan de réformes (fol. 489).

705. Anvers, 30 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'ordre du Roi accordant un secours de 12,000 écus à la princesse de Phalsbourg sera exécuté incessamment.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 278.

706. Anvers, 30 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant rappelle l'ordre qu'il a donné au bourgmestre d'Anvers, Santa Cruz, de recommencer les pourparlers avec les Hollandais, en vue de la conclusion d'une trêve, avec la recommandation d'agir avec tant de dextérité que nul ne puisse deviner au nom de qui il agit. Le prince d'Orange a refusé de donner le passeport dont le bourgmestre avait besoin pour se rendre en Hollande. En conséquence, on a retiré à ce dernier ses instructions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 284.

707. Anvers, 30 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Eu égard au manque d'officiers supérieurs espagnols aux Pays-Bas, le Roi a décidé que le comte de Feria, ancien châtelain d'Anvers, assisterait le Cardinal-Infant en personne. Celui-ci a donné ordre de continuer à lui payer les gages dont il jouissait jusqu'ici et prie le Roi d'approuver sa décision (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 290 (2).

708. Madrid, 11 juillet 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi déclare avoir grandement à se plaindre de l'attitude de la République de Gênes. Il voudrait se débarrasser de l'intervention des Génois dans le service des provisions. Il est de toute nécessité que le Cardinal-Infant s'arrange à cet effet en grand secret avec des financiers flamands (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 300.

(1) Le 21 juillet, le Cardinal-Infant fait part de l'exécution de cet ordre. (*Ibid.*, fol. 336.)

(2) On trouve à la date du 3 juillet, une recommandation du Cardinal-Infant pour le maître de camp de Ribaucourt. (*Ibid.*, fol. 296.)

(3) Le 10 décembre suivant, le Cardinal-Infant fait savoir au Roi que Roose, revenu à Bruxelles, a commencé les négociations financières. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 220, fol. 388.)

709. Anvers, 12 juillet 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le duc de Neubourg est venu de nouveau faire ses doléances. Le logement des troupes impériales arrivées au secours des Pays-Bas et leurs désordres l'ont réduit à la misère. Il demande au Roi une aide suffisante pour le dédommager. Le Cardinal-Infant appuie cette juste réclamation.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 308.

710. Anvers, 13 juillet 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Provincial belge des capucins est venu demander qu'on permette au Père Charles d'Aremberg de revenir aux Pays-Bas. Le Cardinal-Infant a fait examiner la question par ses ministres Mirabel, Ceralbo et le confesseur. Il communique au Roi la teneur de leurs avis et lui demande de dicter la réponse qu'il devrait donner en cas de nouvelles instances. Pour le moment il a éconduit le Provincial avec de belles paroles (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 310 (2).

711. Madrid, 19 juillet 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le pagador général Thomas Lopez de Ulloa est autorisé à rendre à Bruxelles les comptes de sa gestion. Le Cardinal-Infant doit prendre les dispositions prescrites à cet effet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 320.

712. Bruxelles, 21 juillet 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les succès de ces jours derniers ont fourni l'occasion favorable de recommencer les tractations en vue d'une trêve. Le Cardinal-Infant fournira des détails par le prochain courrier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 328.

(1) Voir le texte des consultes et celui de la requête du Provincial (fol. 312 et suiv.).

(2) Le même jour, on trouve encore une lettre de recommandation pour Louise Osorio, veuve d'Emmanuel de Portugal.

713. Bruxelles, 21 juillet 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi devrait envoyer la patente de châtelain d'Anvers de Philippe de Silva et approuver les décisions prises par le Cardinal-Infant au sujet des émoluments de cet officier supérieur (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 210, fol. 330.

714. Bruxelles, 22 juillet 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit que le pagador général Juan de Lira remette ses comptes au plus vite et soit remplacé sans tarder par Thomas Lopez de Ulloa ou un autre. Le Cardinal-Infant reconnaît qu'il est important que les pagadors remettent leurs comptes sans retard. D'autre part, il déclare qu'il est impossible de remplacer en ce moment Juan de Lira. Les financiers, qui lui ont avancé des sommes considérables par voie d'anticipation, seraient mis en défiance. Ils chercheraient à rentrer immédiatement en possession des sommes prêtées et ne continueraient pas leurs paiements. Ce serait bien malheureux au moment où l'armée entre en campagne. Il faut tenir compte des talents de Lira, de sa ponctualité, de son dévouement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 338.

715. Bruxelles, 22 juillet 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Du jour où Miguel de Salamanca a pris possession de ses fonctions de secrétaire d'État et de Guerre, le Cardinal-Infant a engagé Francisco de Galaretta à retourner en Espagne, comme le Roi l'avait prescrit. Au reste, cet agent a bien mérité dans l'exercice de ses fonctions. Le Roi devrait lui accorder une juste récompense.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 340.

716. Bruxelles, 22 juillet 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Affaires militaires. Rapport du Cardinal-Infant sur les opérations entreprises par le prince Thomas pour faire entrer des forces auxiliaires importantes dans

(1) Voir la réponse du Roi toute favorable à Silva (fol. 13, reg. 220).

la ville de Saint-Omer. Il se félicite de l'heureux résultat et fait à cette occasion le plus vif éloge du prince (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 342.

717. Bruxelles, 22 juillet 1638. — *Miguel de Salamanca à Philippe IV.*

Le Roi a donné ordre à Salamanca de veiller avec un soin particulier à l'exactitude de sa correspondance. Il a cité le fait que dans le dernier courrier expédié par Francisco de Galaretta, il manquait deux documents qui auraient dû se trouver comme annexes aux lettres du Cardinal-Infant. Le secrétaire promet de se conformer à ces instructions et fait savoir qu'il a envoyé au secrétaire de Madrid, Andrès de Roxas, les documents manquants.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 354.

718. Madrid, 23 juillet 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Salamanca a demandé d'être déchargé de l'administration des finances. Le Roi veut qu'elle soit confiée à une commission composée de Salamanca, du veedor général et du Père Confesseur.

Bibliothèque royale. Section des manuscrits, recueil 12428, fol. 222.

719. Madrid, 23 juillet 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Il convient d'envoyer à Saint-Sébastien six ou huit frégates de la flotte des Pays-Bas ou, si la chose entraîne trop d'inconvénients, d'acheter autant de navires et d'envoyer soit ceux-ci soit d'autres unités de la flotte des Pays-Bas. Le tout doit se faire au plus vite (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 356.

(1) Voir à la date du 5 septembre, les remerciements du Roi au Cardinal-Infant et au prince. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 220, fol. 11.)

(2) Le 9 septembre, le Cardinal-Infant fait savoir qu'il a transmis l'ordre à Fuentès (fol. 97).

720. Madrid, 23 juillet 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi s'étonne de ce que les effectifs de l'armée des Pays-Bas soient peu nombreux et cela d'autant plus que des rapports antérieurs on était tenté de conclure que la situation était meilleure. Cela cause de grands soucis, d'autant plus que les derniers événements survenus dans la province de Guipuzcoa empêchent l'envoi de tout secours d'Espagne. D'autre part, il n'y a pas moyen d'opérer une diversion par mer faute d'avoir pu se mettre d'accord avec les chefs de la flotte de Dunkerque qui connaissent naturellement le mieux les côtes de Flandre, de France et d'Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 364.

721. Madrid, 23 juillet 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Mirabel a fait savoir que la réconciliation de Louis XIII avec Marie de Médicis paraît proche. Le Roi s'étonne de ce que son frère ne lui écrive rien à ce sujet, non plus que sur les agissements du comte de Soissons. Il demande de lui faire connaître son avis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 378.

722. Madrid, 23 juillet 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Il avait été décidé antérieurement d'envoyer aux Pays-Bas des renforts napolitains. Le Roi a fait transmettre une somme de 89,000 ducats destinée aux recrutements qu'il faut faire aux Pays-Bas, vu l'impossibilité où on est d'envoyer des Napolitains. D'autre part, 200 hommes sont partis d'Espagne pour venir renforcer l'armée du Cardinal-Infant.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 368.

723. Madrid, 23 juillet 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant doit faire connaître à quelles fonctions est employé Don Luis de Portugal et comment il se comporte (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 362.

(1) Le 9 septembre, le Cardinal-Infant répond que l'intéressé, sur l'ordre du Roi, est parti pour le royaume de Naples. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 220, fol. 105.)

724. . . . . . , 24 juillet 1638. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Malgré l'attaque des Français, le Cardinal-Infant peut être assuré qu'on lui enverra tous les secours dont il a besoin. Protestations de dévouement. Les plaintes du marquis de Mirabel sont sans fondement.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 75 v°.

725. Madrid, 26 juillet 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Joie causée par la victoire remportée sur les Hollandais au fort de Calloo. Éloges et félicitations. Souhaits pour le reste de la campagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 382.

726. Madrid, 26 juillet 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a appris que faute de ressources on avait dû arrêter les travaux du port de Gravelines, devant le refus formel de Roose d'accorder quoi que ce soit des crédits dont il avait la gestion. Il ajoute que ces crédits ne peuvent servir qu'aux nécessités extrêmes. Les événements survenus dans la province de Guipuzcoa rendent la situation très difficile. Aux travaux de Gravelines il faut affecter le produit des confiscations à faire sur le comte d'Egmont.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 384.

727. Madrid, 26 juillet 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

La question de rétorsions est de toute importance. Le Roi désire beaucoup soulager ses vassaux mais il est indispensable de réfléchir mûrement avant de se décider. En attendant, le Cardinal-Infant doit s'efforcer de persuader les curés et religieux de retourner à leur poste, même si cela ne peut se faire sans danger.

Le Cardinal-Infant doit faire connaître à Madrid quel est le nombre des ecclésiastiques qui ont quitté la mairie de Bois-le-Duc et de ceux qui sont restés à leur poste avec le motif qui a dicté cette conduite. Il doit fournir des renseignements sur les projets de l'ennemi, sur l'attitude de la population. Il fera soumettre encore une fois tout le problème à l'examen de ses ministres.

Ceux-ci examineront si les derniers succès n'ont pas modifié la situation. Il faudra faire discuter aussi si, dans le cas où on se déciderait à tolérer les prédicants, il faudrait se mettre d'accord à ce sujet avec le Pape (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 387.

728. Madrid, 29 juillet 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi approuve le Cardinal-Infant d'avoir communiqué le chiffre de la correspondance secrète au prince Thomas. Il veut que chaque soldat serve dans les régiments de sa nation et ajoute qu'on doit continuer à refuser tout pardon aux déserteurs. Le choix de Bergaine est bon. Le Roi espère que la victoire de Calloo aura porté des fruits. Il confirme les dispositions prises par le Cardinal-Infant par rapport à la gratification à accorder à la princesse de Phalsbourg et à la solde du comte de Feira (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 410.

729. Anvers, 31 juillet 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Conformément aux ordres du Roi, Roose a reçu ordre d'expédier les passeports des délégués hollandais au Congrès de paix (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 420.

730. Anvers, 31 juillet 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a recherché dans les archives des documents permettant de déterminer les prérogatives reconnues jadis aux maîtres de camp généraux, qui exercèrent leurs fonctions avant Spinola. On pourrait de la sorte prendre une décision sur les prétentions du prince Thomas. Les recherches sont encore en cours (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 422.

(1) Voir en annexe le procès-verbal d'une jointe tenue à ce sujet à Bruxelles le 5 mai, où siégèrent Fuentès, l'archevêque de Malines, le chancelier de Brabant, le Père Confesseur et le trésorier général Kinschot.

(2) Nous n'avons de cette lettre que le texte chiffré.

(3) Le 13 septembre, le Roi approuve cette ligne de conduite. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre,* rer. 220, fol. 120 et 136.)

731. ....., 31 juillet 1638. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Au sujet des passeports demandés par l'Empereur, il faudrait exiger que si, dans un certain nombre de jours, les délégués français ne venaient pas prendre place au Congrès, l'Empereur devrait restituer ces passeports. On a reçu une lettre de Philippe de Silva contenant des plaintes dont Olivarès ne conçoit pas le fondement Diatribes contre les Portugais (1). Nouvelles instances pour que le Cardinal-Infant envoie des frégates.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 76 v°.

732. Anvers, 2 août 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

En vue de son voyage à Spa, Marie de Médicis a demandé que le Cardinal-Infant la fît accompagner d'un trompette et recommandât aux gouverneurs des diverses places fortes de ne pas inquiéter les soldats hollandais qu'elle se proposait de faire venir pour son escorte On a réussi à la dissuader et on a mis à son service les cavaliers dont elle avait besoin (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 424.

733. Anvers, 2 août 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des droits perçus par les bureaux de la Secrétairerie d'État et de Guerre. Ceux-ci consistent exclusivement dans une taxe équivalente à un mois de solde à payer par tous les militaires dont le traitement est déterminé par un acte expédié par la Secrétairerie. Le produit sert à payer les gratifications aux officiaux de la Secrétairerie et celles accordées à Francisco de Galaretta et Miguel de Salamanca, l'un ancien et l'autre actuel secrétaire d'État et de Guerre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 426.

734. Anvers, 2 août 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'affaire des rétorsions est toujours en suspens. Il faudra que le Roi prenne une décision. Les inconvénients de la situation présente deviennent chaque

(1) Il dit de Diego Luis de Olivera qu'il ne vaut pas un *caracol.*

(2) Le 25 septembre, le Roi approuve cette conduite. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre,* reg. 220, fol. 1431.)

jour plus grands, l'ennemi confisque les biens ecclésiastiques, les curés meurent. Il n'y a qu'à se résigner à une concession dans la mairie de Bois-le-Duc ou à la force.

Tous les ministres sont d'avis qu'on ne peut conclure d'accommodement avec l'ennemi sans l'autorisation du Roi.

Il faudrait aussi que le Roi se décidât dans la question de l'indult pour les promotions ecclésiastiques et dans la nomination d'un nouveau chef du Conseil des Finances en remplacement du comte de Croix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 431.

735. Anvers, 2 août 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a fait savoir qu'il approuvait les tentatives du Cardinal-Infant pour recommencer des tractations avec le comte de Soissons. Le marquis de Palavesino, envoyé récemment par le prince Thomas à Sedan vers le duc de Bouillon, s'est abouché avec celui-ci. L'entrevue n'a d'ailleurs abouti à rien. On s'est borné à un échange de déclarations frivoles. Tant que les armées françaises n'auront pas subi d'échec marquant, il ne faut pas attendre mieux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 433.

736. Anvers, 2 août 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des affaires de guerre. Arrivée de Louis XIII à Amiens, puis à Abbeville, renforcement de l'armée française qui atteint 30,000 fantassins et 11,000 cavaliers. L'armée royale, sous la direction du prince Thomas, est bien moins nombreuse, elle est réduite à la défensive et cause au Cardinal-Infant les plus grands soucis.

Le prince d'Orange se tient dans la région de Bergen-op-Zoom. Une attaque dirigée contre un groupe de forces ennemies par le marquis Sfondrato a eu plein succès.

Le Cardinal-Infant se demande s'il serait opportun pour lui de rejoindre l'armée du prince Thomas, puisque c'est de ce côté que se trouve le principal danger. Il se décidera bientôt et en avertira le Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 457.

737. Anvers, 2 août 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a approuvé les efforts faits à Bruxelles pour secourir la Bourgogne et la teneur des instructions remises à cette occasion à Antonio Sarmiento. Afin que le Roi puisse avoir une ample information de ce qui a trait à cette province, le Cardinal-Infant lui transmet une série de documents y relatifs (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 441.

738. Anvers, 2 août 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

En conformité des ordres royaux, on a continué les tractations en vue de la conclusion d'une trêve avec les Hollandais. Les frais excessifs causés par cette longue guerre, le sort misérable de ces provinces incapables de supporter un poids si lourd en font une nécessité.

A la suite des derniers succès des armées royales, l'occasion paraissait propice. Mirabel, Ceralbo, le Père de Saint-Augustin ont reçu ordre d'examiner la question et de commun accord ont déclaré qu'il s'agissait en ce moment d'en confier le soin à un personnage qualifié. Roose, qui n'assistait pas à la consultation pour motif de santé, a été également entendu et sans se montrer aussi décidé que les trois autres s'est cependant rallié à leur avis. On peut espérer d'ailleurs que des tractations de ce genre sèmeront la division parmi les Hollandais. On a appris, en effet, qu'à la suite des derniers événements le crédit du prince d'Orange est très ébranlé. Celui-ci saisira sans doute avec empressement l'occasion de terminer la campagne d'une façon aussi honorable surtout si on lui fait entrevoir des avantages personnels. Les dispositions des Français en seront peut-être aussi modifiées. Le Cardinal-Infant a chargé Joseph de Bergaine, évêque élu de Bois-le-Duc, de continuer les négociations en prenant comme prétexte l'affaire des rétorsions. Ce prélat a demandé un passeport au prince d'Orange et il a reçu d'amples instructions dont le Cardinal-Infant envoie copie à Madrid (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 460.

(1) Ces documents se trouvent en annexes. Ce sont : 1° une lettre du Cardinal-Infant à Sarmiento, datée du 21 juillet ; 2° une lettre au duc de Lorraine du même jour ; 3° une lettre de Sarmiento au Cardinal-Infant du 26 juin ; 4° deux lettres semblables du 28 juin (fol. 445 et suiv.)

(2) Voir le texte de ces instructions en double exemplaire (fol. 464). L'évêque est chargé de faire

739. Anvers, 2 août 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Alonso de Cardenas a écrit au Cardinal-Infant une lettre au sujet de la situation politique de l'Écosse et particulièrement des mouvements révolutionnaires qui s'y dessinent contre le roi Charles Ier. Le Cardinal-Infant la porte à la connaissance du Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 473.

740. Anvers, 2 août 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi tient à ce que le gouvernement de Gravelines demeure confié à un Espagnol. Le Cardinal-Infant a donc désigné pour ce poste Pedro de Léon Villaroel (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 479.

741. Anvers, 2 août 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a fait dresser le relevé des dépenses à faire pour terminer les travaux du port de Gravelines. Il a chargé le Conseil des Finances de faire un rapport sur les moyens à employer pour réunir la somme nécessaire. Le Conseil privé et le Grand Conseil ont reçu ordre de préparer la vente des propriétés confisquées au profit du Roi (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 485.

connaître au prince la volonté du Roi de conclure une trêve, de préférence sans l'intervention des Français. Les conditions fondamentales sont : restitution des possessions du Brésil, tracé d'une frontière longeant la Meuse. Dans le cas où le prince d'Orange se montre disposé à entrer en discussion d'une façon détaillée, Bergaine lui dira que l'objectif principal de sa mission est d'arriver à connaître les intentions du prince lui-même et de pouvoir apprécier ainsi la base sur laquelle les négociations seraient entreprises.

(1) Voir le texte folio 474.

(2) Le 26 septembre, Philippe IV approuve ces mesures. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 220, fol. 156.)

(3) Le 13 septembre, le Roi approuve cette ligne de conduite. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 220, fol. 119.)

742. Anvers, 2 août 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Gabriel de Roye s'est excusé formellement de ne pas pouvoir venir rendre ses comptes. Il prétend avoir des affaires en cours avec le roi de Danemark. On ne sait rien à Bruxelles de semblables négociations; on suppose que ce sont des excuses frivoles. On a mis l'embargo sur toutes ses propriétés avec menace de les vendre dans un certain délai.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 487.

743. Anvers, 2 août 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit au Cardinal-Infant de lui faire savoir quelles négociations il a entreprises à la Cour de Vienne pour obtenir la remise du Palatinat tout entier aux troupes espagnoles. Le Cardinal-Infant déclare que tous les papiers relatifs à la question palatine se trouvent à Bruxelles et qu'en ce moment il lui est impossible de donner les éclaircissements nécessaires. Il ajoute que lui non plus n'a jamais envisagé l'échange du Palatinat contre la Lorraine, mais qu'il a toujours eu en vue d'obtenir d'autres avantages pour l'Espagne. Au reste, il s'expliquera en détail dans une lettre suivante.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 493.

744. Anvers, 2 août 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Si les effectifs de l'armée des Pays-Bas eussent été suffisants, c'est-à-dire avaient atteint le chiffre de 36,000 hommes, on aurait pu cette année causer le plus grand tort à l'ennemi. Malheureusement, comme le Roi a pu le voir par une lettre précédente, lors de l'entrée en campagne, on disposait à peine de la moitié de ce qui était nécessaire. Grâce à Dieu, on a néanmoins remporté des succès sur les deux fronts. Des renforts espagnols seraient bien venus, car les *tercios* de cette nationalité ont pris part à toutes les opérations. D'autre part, le marquis de Fuentès a fait des objections contre l'envoi éventuel de frégates de l'escadre des Pays-Bas pour aller chercher ces renforts. Il est aussi impossible de donner suite à un autre ordre du Roi prescrivant le départ de certaines unités de l'escadre flamande destinées à renforcer la flotte d'Espagne. Malgré tout, le Cardinal-Infant a communiqué cet ordre à Fuentès qui sans doute fera

son possible. Peut-être pourrait-on envoyer des soldats espagnols par des navires anglais de passage à La Corogne et qui en feraient le transport soit isolément soit en groupe (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 499.

745. Anvers, 2 août 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a laissé au Cardinal-Infant le soin de décider s'il convenait de faire des instances auprès du roi d'Angleterre pour que celui-ci rappelât de Bruxelles son agent Gerbier. On s'est décidé à le faire, eu égard aux inconvénients résultant de la présence de ce personnage qui n'est pas Anglais, mais Hollandais (2) et qui a agi à Bruxelles surtout comme agent de la Hollande. Il ne convient pas qu'un souverain ami tolère que, grâce à lui, tous les ennemis de la monarchie se procurent des informations pernicieuses. On a donc demandé à Londres de faire partir incontinent ce Gerbier et de le remplacer par un sujet anglais On aurait pu rappeler que pour donner satisfaction au monarque anglais, le Roi a déplacé son ambassadeur, le comte de Villa Mediana. Il a paru plus opportun de ne pas le faire de peur d'établir l'équivalence entre les deux cas et avouer que c'était là réellement le motif du rappel de Villa Mediana.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 505.

746. Madrid, 2 août 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

La prise de la forteresse de Meppen pourrait avoir les conséquences les plus heureuses. Le Roi a chargé ses ministres d'examiner les dispositions à prendre pour retirer de cet événement tout le fruit possible et communique le texte de leur avis. De son côté, le Cardinal-Infant étudiera la question avec ses conseillers et avec le baron de Boehmer. Il chargera Diego de Saavedra de l'exécution des mesures qui seront présentées. Le Roi voudrait que cette place lui fût remise et confiée à une garnison payée par lui. Il prévoit d'ailleurs que

(1) Voir en annexe ce rapport de Fuentès du 27 juillet (fol. 501).

(2) *Olandes, rebelde de V. M. con que su principal ocupacion en Brusselas es de ser agente de Olanda.*

les princes allemands feront des difficultés. Le Cardinal-Infant doit aviser au moyen de les écarter et fera connaître sa manière de voir au Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 510.

747. Madrid, 2 août 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Il est opportun de prendre des dispositions dès maintenant en vue de la campagne de 1639. Il y a lieu de renforcer les *tercios* espagnols et italiens. Tous les navires disponibles doivent être envoyés à cet effet en Espagne. On pourrait réunir une flotte capable de transporter dix à douze mille hommes. Le Cardinal-Infant doit faire connaître immédiatement sa manière de voir (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 544 (3).

748. ....., 4 août 1638. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

On a reçu de Dunkerque un avis annonçant que Châtillon s'était écarté de Saint-Omer et marchait dans la direction du prince Thomas. Promesses d'envoi de provisions supérieures à celles du passé.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 79.

749. ....., 7 août 1638. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de la lettre de Roose, du 11 mars, analysée plus haut. Le Conseil trouve que, puisque le Grand Conseil de Malines avait été saisi du procès du du comte d'Egmont, le Roi n'avait qu'à laisser l'affaire suivre son cours, mais sans la perdre de vue. Le Roi, en apostille, approuve la Consulte.

Estado, 2058.

(1) En annexe (fol. 512), se trouve un rapport sur la même question. On y lit que la forteresse de Meppen, située sur la frontière de la Frise orientale, est tombée entre les mains de l'Empereur, que Piccolomini a été chargé de la défense du cercle de Westphalie, qu'il y aurait moyen d'entretenir dans cette région une armée importante qui constituerait la plus grave menace pour les Hollandais. Depuis le commencement de la guerre de Flandre, on n'a jamais eu une occasion aussi favorable. Il faut éviter de la perdre.

(2) Voir, à la date du 7 août, une demande d'avis du Roi sur des faveurs à accorder au prince de Ligne (fol. 532).

(3) Le 30 septembre, le Cardinal-Infant répond qu'il a donné à Fuentès les ordres nécessaires pour que la flotte puisse partir au moment fixé. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 220, fol. 198.)

750. Madrid, 7 août 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les officiaux de la flotte de Dunkerque détermineront la valeur des prises qui ont été faites à l'intervention de Don Lope de Hozes et des navires de sa flotte. Le total doit être partagé en deux parts égales, l'une destinée aux navires de la flotte de Dunkerque et l'autre à ceux de ce même Don Lope. Cette dernière part doit être envoyée en Espagne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 354.

751. Madrid, 8 août 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Ordre formel d'envoyer à la fin de la campagne en Espagne 3,000 Wallons et des quantités considérables d'armes (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 557.

752. Madrid, 9 août 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Piccolomini a demandé l'investiture de la seigneurie d'Amalfi au royaume de Naples et la jouissance d'autres faveurs. Il est impossible de prendre une décision à ce sujet sans l'avis du vice-roi. En attendant, le Cardinal-Infant assurera le général de toute l'estime qu'on a en Espagne pour sa personne et promettra une réponse définitive à bref délai (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 559.

753. ....., 26 août 1638. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Félicitations pour les succès du Cardinal-Infant. Nouvelles des opérations engagées en Espagne contre les Français. Le Ministre se plaint de sa fatigue. Les Hollandais ont été repoussés de Bahia avec de grandes pertes.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 79 v°.

(1) Le 30 septembre, le Cardinal-Infant promet de se conformer à cet ordre. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 220, fol. 191.)

(2) Cet ordre est réitéré le 15 septembre. (*Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 220, fol. 138.)

(3) Le 26 janvier 1639, le Cardinal-Infant répond qu'à ce moment Piccolomini est absent et quand le Roi aura pris sa décision, on pourra répondre clairement à l'intéressé. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 221, fol. 77.)

754. Madrid, 26 août 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Ordre de payer régulièrement la pension des Dominicains irlandais de résidence à Louvain (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 567.

755. Madrid, 27 août 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

On a reçu à Madrid des avis de Hollande transmis au secrétaire Antonio Carnero par un certain Jean Elins de Bruxelles. Ils sont très intéressants et il convient de maintenir dans de bonnes dispositions l'auteur de ces avis, d'autant plus que l'argent ainsi dépensé l'est à bon escient. De ces avis, il résulte clairement que l'ennemi a des vues sur Dunkerque. Le Cardinal-Infant doit prendre les mesures pour assurer la défense de cette ville qui semble la plus importante de la Flandre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 569.

756. Madrid, 27 août 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

En 1631, le Roi a fait part à l'Infante d'un projet d'introduire aux Pays-Bas le droit de médianate qui est appliqué dans tous les États de la monarchie. Le Cardinal-Infant doit faire examiner la question par Roose et les autres ministres compétents afin qu'on puisse prendre une décision à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 572.

757. Madrid, 27 août 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a reçu une lettre de son frère relative aux doléances de Neubourg qui se plaint de ce qu'on loge des troupes dans ses États. Il lui semble qu'il sera opportun de donner au plaignant une indemnité de 20,000 écus, à prendre sur les provisions affectées au service de l'armée de Piccolomini. On lui prodiguera, en outre, des assurances pour la conservation de ses droits. L'obligation de loger des troupes dans ces parages est plus nécessaire que

(1) Le 22 novembre, le Cardinal-Infant promet de se conformer à cet ordre. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 220, fol. 359.)

jamais. Il faut inspirer confiance à l'Électeur de Mayence, dont le dévouement à la cause royale et à la Maison de Habsbourg est méritoire (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 574.

758. Madrid, 27 août 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Il y a lieu d'envoyer au plus vite en Espagne les sept compagnies irlandaises restées aux Pays-Bas et ayant fait partie antérieurement des *tercios* des comtes de Tiron et Tirconnel. Il faut prendre toutes les dispositions requises pour leur voyage et faire publier une amnistie générale pour les déserteurs ayant appartenu à ces unités (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 577.

759. Madrid, 27 août 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Ordre de faire examiner par les ministres compétents un nouveau mémoire sur l'opportunité d'équiper une flotte au port de Hulst (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 219, fol. 585.

760....., 30 août 1638. — *Philippe IV au marquis de Castel-Rodrigo, son ambassadeur à Rome.*

Au sujet de l'indult dont il est question dans la lettre du marquis du 20 janvier. Le Roi comprend les scrupules du Saint-Siége. Il a fait dire au Cardinal-Infant que toute autre conduite eût été contraire à ses intérêts.

Estado, 2055.

761. ....., 5 septembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi répond à la lettre de son frère du 13 juillet. Il s'étonne de l'avis émis par Jean de Saint-Augustin, les marquis de Mirabel et de Ceralbo et d'autres conseillers dans l'affaire du duc d'Aerschot.

Estado, 2245.

(1) Nous n'avons de cette lettre que le texte chiffré.

(2) Cet ordre est réitéré le 13 septembre. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 220, fol. 139.)

(3) Ce mémoire se trouve en annexe (fol. 590). Le 13 octobre, le Cardinal-Infant fait savoir qu'il faut attendre la fin de la campagne avant de commencer l'examen de cette affaire. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 220, fol. 27.)

762. Madrid, 5 septembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Un capitaine hollandais du nom de Nicolas Vanderpelen a fait remettre un mémoire indiquant un procédé pour réduire à l'obéissance du Roi la province de Zélande. Le Cardinal-Infant est chargé d'examiner ce factum (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 1.

763. Madrid, 7 septembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Alonso de Cardenas a fait au comte-duc d'Olivarès un rapport sur la situation de l'Écosse. Il prétend qu'Antonio Porter lui a demandé d'offrir au monarque anglais l'assistance du roi d'Espagne pour lutter contre les révolutionnaires. On a fait répondre au diplomate espagnol qu'il devait se mettre en rapport avec le Cardinal-Infant. Une révolte en Écosse serait l'occasion favorable de s'assurer du roi d'Angleterre. En tout cas, il faut agir avec prudence (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 19.

764. Madrid, 7 septembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le comte d'Egmont a écrit à Olivarès une longue lettre exposant les motifs de sa fuite en France et les malheurs de sa famille. Le Cardinal-Infant pourra en prendre connaissance (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 24.

765. Venlo, 9 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Marie de Médicis a quitté les Pays-Bas et s'est rendue à Bois-le-Duc et de là à La Haye, dans l'intention, semble-t-il, de passer en Angleterre. Elle se

(1) On en trouve le texte au folio 5. Le procédé se résume en un raid à effectuer avec 900 soldats qui occuperont sans coup férir toutes les villes maritimes de la Zélande.

(2) Voir à la même date une recommandation du Cardinal-Infant pour Ambroise Van Oncle, gentilhomme de sa maison (fol. 171).

(3) La lettre originale du comte d'Egmont, datée de Londres, le 24 juillet 1638, se trouve en annexe (fol. 26 et suiv.). Elle ne comprend pas moins de vingt-quatre pages. On y trouve encore la copie certifiée conforme d'une série de pièces relatives aux tractations du comte avec le marquis d'Aytona. Cette missive fut confiée par le Cardinal-Infant à l'examen de Roose, ainsi qu'il résulte de la lettre écrite au Roi le 22 novembre (fol. 342).

plaindra sans doute de n'avoir pas été bien traitée à Bruxelles. Ces plaintes sont dépourvues de tout fondement. La Reine était entourée de très mauvais conseillers.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 45.

766. Venlo, 9 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il résulte d'un papier remis par Castañeda que l'Empereur est tout disposé à la restitution du Palatinat et impute au Roi la responsabilité de tous les inconvénients qui en résulteraient si la restitution est retardée. Il est à craindre que cela ne vienne à la connaissance du roi d'Angleterre. Le Cardinal-Infant voudrait recevoir des indications complémentaires pour l'éventualité où des négociations sur la question palatine auraient effectivement lieu à Bruxelles (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 50.

767. Venlo, 9 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a accordé une gratification de 10,000 écus au sergent général de bataille, baron de Lamboy, qui est au service de l'Empereur et a bien voulu joindre ses troupes à celles du Roi, malgré le danger d'être désapprouvé par son maître.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 55.

768. Venlo, 9 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a appris qu'Antonio Sarmiento est mal vu du duc de Lorraine et de ses ministres. En conséquence, il y a lieu de croire que le séjour de cet agent en Bourgogne serait plus nuisible qu'utile. Le Cardinal-Infant lui a donc prescrit de se rendre à Milan et d'y attendre les ordres du Roi. Par contre, Saavedra restera en Bourgogne ou y retournera. Le Roi approuvera cette décision.

Le duc de Lorraine s'est subitement mis en voyage, sans donner aucune explication aux ministres espagnols et en laissant son armée à l'abandon. Cela

(1) Voir une série d'annexes (fol. 51 et suiv.).

a causé à Don Ferdinand de grands soucis, au point de le décider à envoyer au duc un agent pour lui représenter qu'on lui a confié, à lui seul, la défense de la Bourgogne, qu'on lui demande instamment de vouloir continuer à s'en charger et qu'à l'issue de la campagne, il ferait bien de passer par Bruxelles pour qu'on puisse prendre, d'accord avec lui, les dispositions nécessaires. Dans le cas où le duc refuserait de retourner en Bourgogne, le Cardinal-Infant en sera averti immédiatement et on prendra des mesures pour la conservation de la province (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 58.

769. Venlo, 9 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Sanctions prises à la suite de la fugue de Marie de Médicis. Tous les Français, excepté l'abbé de Saint-Germain et le Père de Chanteloup ont reçu ordre de quitter le pays. Le duc d'Elbœuf a dû congédier tous ses valets français; il n'y a d'ailleurs rien de bon à attendre de lui et le Roi doit prendre une décision à son sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 98.

770. Venlo, 9 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On n'entend plus rien au sujet des tractations de la princesse de Phalsbourg en Angleterre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 101.

771. Venlo, 9 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet de l'ordre royal prescrivant de désigner des candidats au poste de maître de camp général aux Pays-Bas. Le Cardinal-Infant promet de faire ultérieurement un rapport sur cette affaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 103.

(1) Voir en annexe une série de documents relatifs aux affaires de Bourgogne (fol. 60 et suiv.).

772. Venlo, 9 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des tractations à entreprendre pour faire intervenir des financiers flamands dans le service des provisions. Le Cardinal-Infant désirerait savoir si les efforts tentés jadis dans ce sens par Francisco de Melo, en particulier avec Gilles Albeeck, qui s'est rendu à cet effet en Espagne, n'ont abouti à rien.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 106.

773. Venlo, 9 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a fait part à Roose de la décision royale de prélever sur le produit de la vente des biens confisqués les crédits nécessaires pour la continuation des travaux du port de Gravelines. Le président a répondu que le produit de ces confiscations sera, pour divers motifs, peu important (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 107.

774. ....., 9 septembre 1638. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Le Ministre est inquiet au sujet de l'issue de la guerre avec la France. Il n'y a de secours à attendre que de Dieu! Protestations de dévouement du comte-duc, qui déclare que son plus grand désir est d'être tué au service du Roi. Il finit en annonçant qu'il fait tout son possible pour assurer le service des provisions.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 81. Cité par GACHARD, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich* (BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 3e série, t. VI, p. 205.)

775. Madrid, 13 septembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi est d'accord avec le Cardinal-Infant pour remercier Dieu des succès obtenus cette année. Il ne désire autre chose que la paix. C'est au Cardinal-Infant à juger s'il est opportun d'envoyer en Espagne des frégates de la flotte des Pays-Bas pour y chercher des troupes.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 220, fol. 115.

(1) Voir en annexe une lettre du conseiller au Grand Conseil de Malines, Henri de Vieq, sur les procédures engagées contre Egmont (fol. 109).

776. Madrid, 13 septembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi communique au Cardinal-Infant le texte d'une lettre qu'il a écrite à son résident à Londres, Alonso de Cardenas, au sujet de l'assistance demandée pour le roi d'Angleterre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 126.

777. Madrid, 26 septembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le roi d'Angleterre prétend que les Hollandais qui vont à la pêche en Écosse ne peuvent être inquiétés par les Espagnols. Il y a des années déjà que Don Hartus Hopton a remis un mémoire à ce sujet à la Cour de Madrid. Le Cardinal-Infant en examinera la teneur et fera connaître son avis. Dans le cas où on aurait composé un écrit relatif aux prétentions du monarque anglais sur la souveraineté des mers de cette région (2), le Cardinal-Infant en communiquera le texte au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 141.

778. Madrid, 26 septembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les troupes qui vont à La Corogne ne pourront passer aux Pays-Bas que si le Cardinal-Infant envoie des navires pour leur transport. Il n'est pas possible de les embarquer sur des navires anglais. Il faut aussi que les Napolitains qui vont être envoyés à La Corogne partent pour les Pays-Bas au mois de janvier prochain, sinon plus tôt (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 145.

779. Madrid, 26 septembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Ordre de s'informer au couvent du Saint-Sauveur à Anvers au sujet de la

(1) La lettre se trouve en annexe (fol. 127). Elle porte en substance qu'une révolution en Écosse ne pourrait qu'être favorable à l'Espagne et qu'en aidant à la réprimer la Cour de Madrid agirait contre ses propres intérêts. Au reste, le résident doit suivre la chose de près et se tenir en contact tant avec le Roi qu'avec le Cardinal-Infant.

(2) *El dominio de aquellos mares.*

(3) Le 22 novembre, le Cardinal-Infant fait savoir qu'il a donné les ordres nécessaires à cet effet au marquis de Fuentès (fol. 337)

conduite du Père Denis de Portugal, religieux de l'ordre de saint Bernard et précédemment de résidence dans ce couvent (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 150.

780. Madrid, 27 septembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

La marquise de Mirabel a demandé au Roi d'autoriser son mari à rentrer en Espagne, eu égard à sa santé délicate et aux rigueurs du climat des Pays-Bas. Le Roi y a consenti.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 158.

781. Madrid, 27 septembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Adrien van der Dussen a envoyé de nouveaux avis sur les affaires de Hollande. Le Cardinal-Infant examinera s'ils sont exacts (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 160.

782. Madrid, 27 septembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Annonce la naissance d'une princesse, fille du Roi (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 163.

783. Madrid, 28 septembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le duc d'Elbœuf a demandé qu'on veuille donner des instructions à son sujet, en prescrivant de lui payer régulièrement sa pension, en déterminant la façon dont il doit être traité à la Cour et en lui accordant la permission de prendre service dans la guerre présente. Le Roi demande l'avis du Cardinal-Infant.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 165.

(1) Le 22 novembre, le Cardinal-Infant répond qu'il vaut mieux que ce religieux demeure au Portugal (fol. 388).

(2) Ces avis manquent.

(3) Le 22 novembre, le Cardinal-Infant transmet ses félicitations (fol. 341).

784. Madrid, 30 septembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Remise d'une lettre envoyée à la princesse de Carignan par Olivarès au sujet des affaires du Piémont (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 169.

785. Venlo, 30 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La promotion du Père Joseph Bergaine à l'évêché de Bois-le-Duc a laissé vacant le poste de commissaire général de l'ordre des Franciscains. Le Cardinal-Infant a écrit à ce propos au marquis de Castel-Rodrigo, pour sauvegarder sur ce point les intérêts du Roi. Celui-ci devrait prendre une décision rapide sur la question de l'indult pour les promotions ecclésiastiques (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 183.

786. Venlo, 30 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Par rapport à l'ordre royal d'envoyer en Espagne 3,000 Wallons, le Cardinal-Infant fait observer que le nombre d'hommes de cette nationalité en service n'atteint pas 3,000, qu'il est donc impossible d'en envoyer, mais que par contre on expédiera les armes demandées.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 193.

787. Venlo, 30 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Promesse d'exécution des ordres royaux relatifs aux faveurs à accorder au prince de Ligne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 195.

(1) On trouvera le texte de cette lettre folios 172 et suivants. La réponse du Cardinal-Infant, datée du 22 novembre, se trouve folio 329.

(2) Voir en annexe une lettre du Cardinal-Infant à Castel-Rodrigo et la liste des sujets les plus recommandables pour le poste de commissaire général (fol. 185 et suiv.).

788. Venlo, 30 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a fait écrire à Gabriel de Roye qu'il doit venir rendre compte sans délai de la gestion des fonds qui lui ont été confiés et a chargé Roose d'intervenir auprès de l'intéressé pour le décider à l'amiable à s'exécuter (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 199.

789. Venlo, 30 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'une copie des passeports donnés aux délégués hollandais participant aux travaux du Congrès pour la paix universelle. On s'est arrêté à ce texte d'accord avec Roose. Pour prévenir les objections que les Français ne manqueront pas de faire, le Cardinal-Infant a donné connaissance du texte aux diplomates espagnols accrédités auprès des diverses Cours (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 201.

790. Venlo, 30 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le duc de Neubourg a remis un mémoire contenant la teneur de ses prétentions. Le Cardinal-Infant le porte à la connaissance du Roi avec prière de prendre une prompte décision. La situation de l'intéressé est très difficile, ses conseillers sont dangereux. Au moment où l'on s'apprête à une expédition en Westphalie, le concours du duc est plus nécessaire que jamais. Le Cardinal-Infant a tâché de le rassurer, en lui donnant l'assurance qu'il ne perdrait pas ses États. Il a été question aussi de la levée d'une troupe qui serait placée sous le commandement du duc et agirait en réalité pour le compte du Roi. Le Cardinal-Infant envoie à Madrid toute une série de documents relatifs à ces tractations; il prie le Roi de les examiner et de prendre une prompte décision (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 208.

(1) Le 22 novembre, le Cardinal-Infant remet à Madrid toute une série de documents relatifs à Gabriel de Roye (fol. 315 et suiv.). Le 27 février, il ajoute que l'intéressé refuse toujours de s'exécuter (reg. 221, fol. 205).

(2) Voir en annexes le texte du passeport et une lettre du Cardinal-Infant à ces diplomates (fol. 204 et suiv.).

(3) Voir en annexes ces différents documents (fol. 212 et suiv.).

791. Venlo, 30 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Nouvelles manigances de la princesse de Phalsbourg. Elle a fait des propositions par rapport à une alliance offensive et défensive entre le roi d'Angleterre et l'Espagne. Le Cardinal-Infant entretient le Roi de ces tractations. Il ne paraît pas y ajouter grande importance, mais veut donner satisfaction à la princesse (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 222.

792. Venlo, 30 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le baron de Lamboy a reçu ordre formel de l'Empereur de retourner et quels que soient les efforts faits pour le retenir, on n'a pu le convaincre. Le Cardinal-Infant reconnaît que la conduite de l'intéressé est toute naturelle devant l'attitude décidée de l'Empereur, mais il regrette ce départ. Il insiste sur la nécessité de tenir aux Pays-Bas des troupes au service direct du Roi et de se fier exclusivement à celles-là. Si les ordres de l'Empereur étaient venus plus tôt, le Cardinal-Infant eût été dans l'impossibilité de secourir Geldern. Il avait d'ailleurs l'intention de faire partir Lamboy et sa troupe vers la frontière française pour y prendre place dans l'armée de Piccolomini (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 230.

793. Venlo, 30 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Marie de Médicis se trouve à La Haye dans une maison de plaisance du prince d'Orange. Elle paraît décidée à aller à Londres. Le Cardinal-Infant a donné quelques instructions à ce sujet à Alonso de Cardenas. On va exécuter l'ordre d'expulsion des Français restés à Bruxelles. La duchesse d'Orléans est toujours à Bruxelles (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 236.

(1) Voir une série d'annexes (fol. 225 et suiv.). Il est question encore de la même affaire dans une lettre du Cardinal-Infant, du 22 novembre (fol. 299).

(2) Voir les annexes (fol. 232 et suiv.). Voir encore une autre lettre du Cardinal-Infant relative à ce même officier (fol. 381) et datée du 10 décembre.

(3) Voir en annexe une lettre du Cardinal-Infant à Cardenas, datée du 28 septembre.

794. Madrid, 30 septembre 1638. — *Discours sur le commerce, tenu par Gilles van Holbeek, maître général des monnaies aux Pays-Bas.*

Dans ce discours, Gilles van Holbeek, du Conseil de Sa Majesté, maître général des monnaies de Flandre et de Bourgogne, insiste sur les entraves que les Anglais apportent au commerce des Pays-Bas. Ils sont maîtres de la Manche et du commerce avec l'Espagne. Il faut donc rétablir la navigation dans les ports de Flandre sans passer par les ports anglais ou sans se servir de navires britanniques.

Mais nous n'avons pas de vaisseaux; ceux qui ont voulu en construire à Dunkerque ont dû y renoncer par suite des vexations des Anglais.

Nous n'avons pas de navires parce que les mariniers de Gand prétendent avoir le droit de faire décharger tous les navires qui passent par leur ville. Aussi les marchands de Lubeck, de Hambourg, du Danemark, des pays du Levant ne nous apportent pas de bois ni de semences. Le sel d'Espagne et les vins de France, qui nous arrivent par la Hollande, tout en payant deux fois les droits de licence et d'autres taxes, reviennent moins chers que s'ils avaient dû être déchargés à Gand. Les bateliers gantois invoquent un privilège de Charles-Quint, mais l'Empereur s'était réservé le droit de le modifier en cas de nécessité. Le Roi peut donc retirer le privilège ou le changer.

Il faudrait ensuite abolir les licences.

Il y a un autre moyen plus facile de rétablir le commerce, c'est de creuser un canal. Van Holbeek recommande ensuite l'équipement de navires de guerre, un nouveau règlement pour l'Amirauté, des concessions aux navires qui viendraient mouiller dans les eaux belges.

Le commerce rétabli, l'Espagne et la Belgique se trouveraient réunies. Le Roi pourrait au moyen de ces navires envoyer comptant ses provisions pour nos provinces par l'intermédiaire de facteurs sans passer par les mains des banquiers, comme on se réserve de le prouver plus en détail dans un autre rapport (1). Et de cette façon les Anglais ne s'enrichiraient plus à nos dépens.

En Hollande, ajoute-t-il en terminant, on contrefait les passeports, on n'hésite pas à faire de fausses déclarations et ainsi les marchands font passer leurs produits aux Indes.

Secretarias provinciales, liasse 2605.

(1) *Podria Vuestra Majestad embiar en contado con dichos navios sus provisiones para Flandes por via de factorias, sin passar por manos de assentistas, como mas particularmente se ha de declarar y representar a Vuestra Majestad por otro arbitrio.*

795. Madrid, 30 septembre 1638. — *Tableau des préjudices causés au commerce belge par les Anglais.*

Dans ce rapport, qui fait suite au discours précédent, Gilles van Haelbeek signale les torts (*agravios*) que les Anglais faisaient au commerce des Pays-Bas en prélevant sur nos marchandises, par une fausse interprétation des traités de 1604 et de 1630, des taxes plus élevées que sur les produits nationaux. Ainsi l'argent en barre qui venait d'Espagne en Flandre en passant par l'Angleterre avait à acquitter dans ce dernier pays des droits qui de $^1/_6$ % montèrent à $^1/_2$ %.

Secretarias provinciales, reg. 2605.

796. Madrid, 30 septembre 1638. — *Moyen proposé par Gilles van Haelbeek pour ouvrir l'Escaut au commerce en le joignant à la mer et fermer la navigation du côté de la Hollande et de la Zélande.*

Ce moyen consistait à creuser un canal qui joindrait celui de Bruges à la mer au canal du Sas; de là, en approfondissant le lit de la Moere jusqu'à Eertbrug ou Lokeren, on pouvait aller directement de la mer à Anvers avec des navires de 100 ou 120 tonneaux dans l'espace de vingt-quatre heures sans passer par Gand.

De cette façon les Belges n'auraient plus à s'approvisionner en Hollande de poisson, de beurre, de fromage, de sel, de blé, de vin et de semences.

Tout en évitant le territoire de Gand, le nouveau canal servirait de rempart à cette ville; certains lieux seraient ainsi exemptés des contributions qu'ils paient aux rebelles et on pourrait y rétablir le service divin.

Le canal avec deux nouveaux sas pourrait être achevé en un été. Il ne coûterait pas plus de 150,000 ducats. Anvers pourrait intervenir dans le paiement de cette somme, comme Bruxelles a payé son canal et comme le comté de Flandre en a payé d'autres.

A cet exposé est joint une carte où l'on voit le plan du canal à creuser.

Secretarias provinciales, reg. 2605.

797. Venlo, 30 septembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a appris que le duc de Lorraine est revenu en Bourgogne. Il faut assurer la défense de cette province en employant à cet effet des troupes qui sont aux gages du Roi. En éloignant Sarmiento, on a voulu donner satisfaction au duc,

car on avait reconnu que ce Sarmiento eût été très apte à diriger les opérations militaires dans cette région. D'autre part, il ne s'entend guère non plus avec Saavedra, ce qui fait qu'il faut éviter de les employer ensemble. Il est difficile de trouver un officier supérieur pour la direction de la campagne en Bourgogne. Il faudrait que le Roi envoyât un personnage de rang supérieur. Au surplus, le Cardinal-Infant ne sait où faire loger les troupes du duc de Lorraine pendant l'hiver qui vient.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 240.

798. Stevensweert, 6 octobre 1638. — *Rapport du Père Jean de Saint-Augustin à Philippe IV*.

Au sujet de l'indult. Bien qu'il y fût opposé tout d'abord, le Confesseur trouve, après l'avoir comparé aux précédents, qu'il peut être accepté.

Estado, 2053.

799. Bruxelles, 9 octobre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV* (1).

Sur la façon d'introduire aux Pays-Bas le droit de médianate, le Cardinal-Infant a consulté Roose et le père de Saint-Augustin. Il paraît que Roose a déjà donné plusieurs consultations à ce sujet, elles ont été envoyées en Espagne et il n'y a rien à ajouter. Si on se décide à aller plus loin, il faut que la mesure soit étendue aux conseillers et aux ministres tant politiques que militaires, y compris ceux de la Cour.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 242.

800. Stevensweert, 13 octobre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV*.

Envoie la copie d'une lettre du 6 octobre du Père Jean de Saint-Augustin sur l'indult. Il la communiquera au Conseil privé, dès que le président le jugera utile.

Estado, 2053.

(1) Voir une lettre identique à la date du 13 octobre (fol. 276).

801. Stevensweert, 13 octobre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV*.

Les ministres que le Cardinal-Infant a consultés au sujet de la question des rétorsions étaient de sentiments très différents ; c'est la raison pour laquelle on n'a pu répondre au Roi que d'une manière vague. Entretemps le curé de Loon a apporté des propositions hollandaises. Il en résulte qu'un accord porterait à la fois sur la question religieuse et sur la question du temporel. Le Cardinal-Infant a entendu à ce sujet les avis de Roose et du Père confesseur, mais ils ont encore une fois été divergents. Le Cardinal-Infant a décidé d'attendre le retour de ses autres conseillers. Il a prescrit à Bergaine de retourner à Cologne. Il a l'intention de l'envoyer ultérieurement en Hollande avec le curé de Loon (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 245.

802. Stevensweert, 13 octobre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV*.

Le nommé Jean Élins est totalement inconnu aux Pays-Bas. Pour ce qui est du projet de fortifier Dunkerque, il a paru toujours très difficile à réaliser. On remettra la question à l'examen. S'il faut recourir au procédé d'inonder tout le pays on se heurtera à de vives oppositions tant des Etats que des particuliers. Le Cardinal-Infant fera faire des plans et des devis et les communiquera à la Cour.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 269.

(1) Voir de multiples annexes (fol. 246 et suiv.). On y remarque notamment plusieurs lettres du curé van Kessel, plusieurs avis de Roose, des conseillers espagnols et du trésorier général. Il y a aussi un projet d'édit à promulguer par les États-Généraux, pour amener la cessation des difficultés. Le projet se compose de six articles, dont voici la substance : 1° Tout ce qui concerne les ecclésiastiques et les fonctionnaires civils du quartier de Bois-le-Duc sera remis sur le pied où il était avant les placards de rétorsion. 2° En conséquence, les prédicants, les prêtres et les fonctionnaires prisonniers ou fugitifs pourront librement retourner dans leur résidence et exercer leurs fonctions. 3° Les États ne lèveront aucune aide ni taxe domaniale dans la mairie de Bois-le-Duc, si le roi d'Espagne renonce également à toute perception. 4° On conviendra de part et d'autre d'un jour déterminé pour relâcher les prisonniers. 5° Au même moment, on donnera ordre aux militaires de ne plus appliquer les édits de rétorsion. 6° Les affaires générales de la mairie resteront telles quelles jusqu'à ce qu'on puisse se mettre d'accord sur un règlement définitif.

803. Bruxelles, 13 octobre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Ordre a été donné à nouveau au Grand Conseil de continuer les procédures engagées contre le comte d'Egmont.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 272.

804. Bruxelles, 13 octobre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les sept compagnies irlandaises que le Roi voudrait faire venir en Espagne ont été réduites au nombre de deux, elles ne comprenaient pas plus de 70 hommes. Elles se trouvent au château de Gennep où elles font bon service d'autant plus que le gouverneur est Irlandais. Le Cardinal-Infant a suspendu pour ces motifs l'exécution des ordres contenus dans la lettre royale du 13 octobre précédent (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 273.

805. Bruxelles, 13 octobre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'un avis du président Roose relatif à la promotion d'un nouveau président du Conseil de Bourgogne avec prière de procéder d'urgence à cette promotion.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 277.

806. ....., 22 octobre 1638. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Protestations de dévouement. Il promet de soigner pour les provisions de l'année suivante. On ne sait encore si le prince Thomas ira en Italie ; son absence serait préjudiciable au Cardinal-Infant. Les Allemands forment, aux dires d'Olivarès, la pire race qu'on ait jamais vue (2). Le Ministre souhaite la conclusion de la paix et déclare qu'une trêve en serait un bon commencement.

Il est tout disposé à admettre les plaintes du Cardinal-Infant au sujet de

(1) Le 22 novembre, le Cardinal-Infant écrit que, devant attendre pour l'avenir de moins en moins de secours de l'Allemagne, il est nécessaire de garder aux Pays-Bas les troupes qui y sont (fol. 339). Le 27 février suivant, il déclare s'incliner devant les ordres formels du Roi (reg. 221, fol. 205).

(2) *En quanto a Alemañes . . . ella es la peor gente que he visto ni oido en toda mi vida.*

Roose, mais déclare qu'en ce moment on ne saurait se passer de ce dernier. Il va y avoir diverses festivités à Madrid, mais Olivarès ne pense pas qu'il pourra y assister, tant il est fatigué.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 85. Cité par Gachard, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich.* (Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 3e série, t. VI, p. 196.)

807. San-Lorenzo, 5 novembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet de la question du Palatinat, le Roi n'a plus rien à ajouter. La question est résolue définitivement. Le Cardinal-Infant a reçu des instructions précises, dans lesquelles toutes les éventualités ont été envisagées et auxquelles il doit se conformer. Si une difficulté se présente, elle doit être résolue en fonction de ce principe général que le Palatinat est la meilleure garantie pour la possession des Pays-Bas et de l'Italie, il faut donc le conserver jusqu'à l'extrême limite du possible. Lorsqu'on ne pourra plus en éviter la restitution, il faudra la faire en en retirant les avantages qu'on a souvent déterminés (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 282.

808. San-Lorenzo, 5 novembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le veedor général Louis Philippe de Guevarra a envoyé trois rapports. Le premier contient le relevé des paiements faits à Miguel de Morales, official de la secrétairerie privée du Cardinal-Infant, pour *gastos secretos* du 1er août 1636 au 22 avril 1638 et qui atteignent la somme de 305,270 ducats. Le second comprend la liste de ceux qui touchent des indemnités par voie de *gastos secretos* en vertu d'ordres particuliers du Cardinal-Infant. La troisième enfin

(1) Voir en annexe une lettre du Roi à Castañeda (fol. 286). Le 29 décembre, le Cardinal-Infant accuse réception de cette lettre (fol. 487). La lettre à Castañeda nous est conservée exclusivement en caractères chiffrés. Le Roi accuse réception d'une lettre de son ambassadeur qui était accompagnée d'un *memorandum* de l'Empereur relatif à la question du Palatinat. Il proteste contre la façon d'agir de Ferdinand et de Trauttmansdorff et déclare maintenir ses prétentions antérieures sur le Palatinat, ainsi qu'il est expliqué dans la lettre adressée au Cardinal-Infant.

se rapporte à certains ordres émanant du Cardinal-Infant et de feu Isabelle. Le Roi a fait examiner tout cela. Il remet à son frère la teneur des observations faites à ce sujet. Il prescrit de réduire les dépenses au minimum. Il est rappelé qu'on doit observer les ordres royaux relatifs à l'obligation d'envoyer tous les quatre mois un rapport des paiements effectués par le service des *gastos secretos* (1).

Bibliothèque royale. Section des manuscrits, recueil 12428, fol. 226.

809. Bruxelles, 22 novembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le comte d'Hartsfelt, maréchal de camp général au service de l'Empereur, a fait part d'une victoire remportée en Westphalie sur le Comte-palatin et le général suédois Kinge. Le Cardinal-Infant l'a fait féliciter par Bergaine (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 290.

810. Bruxelles, 22 novembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant remet au Roi une lettre qu'il a reçue de Castañeda au sujet des affaires du duc de Neubourg et en particulier de la convenance qu'il y a de laisser entrer son fils au service royal. Lui aussi convient qu'il y a lieu de cultiver les bonnes dispositions du duc, d'augmenter sa pension. Quant au jeune prince, il est en âge de se marier. Il y a lieu de craindre les intrigues de la mère qui est mal disposée pour la maison d'Autriche et qui voudrait faire épouser à son fils la fille de l'Électeur de Brandebourg. Il est donc souhaitable que le Roi assure le jeune homme de sa protection (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 305.

811. Bruxelles, 22 novembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi veut faire lever en Allemagne 16,000 hommes de troupes. Castañeda a fait savoir qu'il ne faut pas attendre grand' chose de levées dans ce pays. Au

(1) Voir les annexes (fol. 228 et suiv.).
(2) Voir deux rapports de ce général Hartsfelt et d'autres annexes (fol. 291 et suiv.).
(3) Voir en annexe la lettre de Castañeda (fol. 307).

reste, le Cardinal-Infant est en correspondance avec ce même Castañeda au sujet des négociations à entreprendre avec l'Empereur en vue de la campagne prochaine (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 311.

812. Bruxelles, 22 novembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Alonso de Cardenas a fait savoir que le roi d'Angleterre a accordé des lettres de représailles à un de ses sujets parce que les Espagnols ont rejeté les Anglais de l'île de la Tortue aux Indes Occidentales. Le Cardinal-Infant a chargé Cardenas de faire part au monarque anglais de son mécontentement (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 327.

813. Bruxelles, 22 novembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a fait demander à la Cour de Vienne par l'intermédiaire de Castañeda la permission de lever 4,000 hommes destinés à être envoyés en Espagne. Le Cardinal-Infant a insisté auprès de Castañeda pour qu'il continue ses efforts nonobstant les difficultés qu'il rencontre. L'armée de Piccolomini comprend à peine 4,000 hommes; on ne peut donc prélever là-dessus ceux que le Roi demande, car leur remplacement serait trop incertain. D'ailleurs les familles de ces hommes sont embarrassantes parce que nombreuses. Il faudrait doubler le nombre des vaisseaux de transport (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 331.

814. Bruxelles, 22 novembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des prérogatives réclamées par le prince Thomas en sa qualité de gouverneur des armes. Des documents consultés, il résulte que ces prétentions

(1) Voir la lettre de Castañeda (fol. 312).
(2) On trouve le même jour une lettre de recommandation du Cardinal-Infant pour la comtesse douairière de Nassau (fol. 328).
(3) Voir en annexe la correspondance avec Castañeda (fol. 332 et suiv.). Il est question de la même affaire encore dans une autre lettre du Cardinal-Infant, du 10 décembre (fol. 424 et suiv.).

sont sans fondement, mais la chose sera difficile à arranger. Le Cardinal-Infant désire beaucoup connaître la décision du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 346.

815. Bruxelles, 22 novembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a prescrit à Cardenas de le tenir soigneusement au courant de ce qui se passe en Angleterre et notamment de s'enquérir si des tractations y ont lieu avec la France ou la Hollande à la suite de la révolte écossaise.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 349.

816. Bruxelles, 22 novembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'une série de documents relatifs au traitement dont doit jouir le surintendant de la justice militaire Manuel Gaspar Nieto de Trejo (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 351.

817. Bruxelles, 22 novembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des avis d'Adrien van der Dussen. Le Cardinal-Infant rappelle qu'Aytona en faisait bien peu de cas. Il estimait que ces avis étaient rédigés à Bruxelles d'après des informations reçues de Hollande par des marchands d'Anvers. Jamais on n'a pu tirer grand profit de ces nouvelles. Sans doute on a parfois donné quelque argent à l'auteur, mais on a jugé bon dans la suite de ne plus le faire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 354.

818. Bruxelles, 22 novembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant fait témoigner certains égards au duc d'Elboeuf. Si l'occasion s'offre on acceptera ses services pour les opérations de guerre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 337 (2).

(1) Ces documents se trouvent en annexe (fol. 352 et suiv.).

(2) Le 8 décembre, le Cardinal-Infant recommande au Roi la veuve et les enfants du comte de Coupignies (fol. 377).

819. Madrid, 5 décembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi désire se procurer en Belgique diverses fournitures pour la sacristie du palais de Saint-Laurent. Il envoie la liste en annexe de sa lettre (1). Le Cardinal-Infant soignera pour l'achat et l'envoi de ces objets.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 253, fol. 146.

820. Bruxelles, 10 décembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Saavedra a exécuté à Vienne la mission dont le Roi l'avait chargé; il s'apprête à retourner en Bourgogne. Si le Gouvernement de Bruxelles a modifié plusieurs fois son opinion sur l'opportunité du séjour en Bourgogne d'Antonio Cantelmo, cela est dû à des raisons plausibles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 382.

821. Bruxelles, 10 décembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Affaire des rétorsions. Le curé de Loon est venu à Bruxelles. Tous les ministres qui ont étudié jadis la question ont reçu ordre de faire connaître leur avis. Leur consulte est envoyée en copie à Madrid. Elle a recueilli l'assentiment du Cardinal-Infant. Celui-ci reconnaît l'impossibilité où on se trouve actuellement d'user de représailles efficaces et la nécessité de faire des concessions. Il se range à l'avis unanime de ses ministres, des gens du pays et des militaires. En outre, au moment où on engage des tractations en vue de mettre fin à la guerre, on ne pouvait faire preuve d'intransigeance de peur d'accréditer en Hollande l'opinion que le Roi ne veut pas arriver à un accommodement. Les ordres ont donc été donnés aux gouverneurs des places fortes de suspendre provisoirement l'exécution des mesures répressives. On a ainsi a tout le moins donné satisfaction à ceux qui réclamaient contre ces dernières mesures de rigueur et on en est revenu à la situation où on était avant leur émanation. Il y a lieu d'accorder un passeport à l'évêque Joseph de Bergaine qui, à propos des rétorsions, doit tâcher d'entamer des pourparlers de paix (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 388.

(1) La liste se trouve en annexe (fol. 147). Il s'agit d'étoffes de diverses couleurs et de diverses qualités et de tapisseries.

(2) Voir une abondante documentation en annexe (fol. 391 et suiv.).

822. Bruxelles, 10 décembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'un rapport de Roose relatif aux négociations à entreprendre à la Cour de Vienne en vue des opérations militaires en Westphalie (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 433.

823. Bruxelles, 11 décembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Avant son départ d'Angleterre, le comte de Villa Mediana a acheté des quantités considérables de poudre, qui ont été remises à l'armée des Pays-Bas. Le Cardinal-Infant prie le Roi de le faire payer en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 440.

824. Bruxelles, 11 décembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Depuis la mort de Gaspard de Robles, le poste d'administrateur de l'hôpital de Malines est vacant. Le Cardinal-Infant propose de le confier à Joseph de Bergaine, évêque élu de Bois-le-Duc, et fait l'éloge de ce personnage.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 441.

825. Bruxelles, 11 décembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'une série de documents relatifs à l'octroi des passeports aux délégués hollandais envoyés au Congrès pour la conclusion de la paix universelle.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 443.

826. ....., 14 décembre 1638. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a reçu jusqu'à dix-neuf demandes d'honneurs ou d'érection de terres en titre. Il veut auparavant avoir l'avis du Cardinal-Infant qui dira ce qu'on peut faire payer pour chaque anoblissement.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

(1) Voir les annexes (fol. 434 et suiv.).

827. Bruxelles, 21 décembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Alonso Cardenas a fait savoir qu'on a suspendu les audiences à la Cour de Londres et a prié le Cardinal-Infant de transmettre à Madrid un courrier à cette occasion.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 467.

828. Bruxelles, 21 décembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le résident impérial à Bruxelles a fait des instances au nom de son maître pour donner satisfaction aux Hollandais sur la question des passeports demandés pour leurs délégués. Le Cardinal-Infant demande au Roi de décider s'il y a lieu de se montrer condescendant pour éviter qu'on ne rejette sur l'Espagne la responsabilité d'un refus.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 469.

829. Bruxelles, 21 décembre 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'Empereur vient de faire savoir à Bruxelles qu'il y avait lieu d'espérer que les troupes du landgrave de Hesse prendraient place dans l'armée impériale et qu'il était à souhaiter que le Cardinal-Infant envoyât sans tarder de l'argent à Cologne. Il a ajouté que si ces troupes ne pouvaient convenir au Roi, il s'engageait à les remplacer par des régiments qui étaient à son service. Le Cardinal-Infant a chargé Castañeda de réclamer les garanties suffisantes. En plus il a prescrit à Roose de payer ce qui est nécessaire, car en ce moment il est du plus haut intérêt de voir les troupes du landgrave quitter le service de l'ennemi et passer à celui du Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 471.

830. ....., 6 janvier 1639. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

On fait de grands préparatifs au port de La Corogne. De son côté le Cardinal-Infant doit y envoyer des vaisseaux de guerre et des frégates.

(1) Voir en annexe une lettre du résident impérial adressée au Cardinal-Infant et traitant de diverses questions qui font l'objet des lettres précédentes : nécessité de donner satisfaction aux Hollandais, restitution du Palatinat, affaire des troupes du duc de Hesse. Le résident demande une réponse catégorique. L'intérêt de la maison d'Autriche exige que, tant à Vienne qu'à Madrid, on réponde sans réticence.

Treize cents hommes y sont concentrés et n'attendent que des navires pour s'embarquer. On tâchera de porter dans la suite le nombre à 4,000. On a aussi rassemblé à La Corogne une flotte imposante de 30 galions. Le Ministre désire que le Cardinal-Infant fasse connaître son opinion sur la tactique à suivre sur mer cette année. Nouvelles doléances d'Olivarès au sujet de son état de santé et protestations habituelles de dévouement.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 85.

831. . . . . . , 6 janvier 1639. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Félicitations pour les derniers succès du Cardinal-Infant qui compensent la perte de Brisac. Le Ministre se plaint des mauvaises dispositions des Allemands. Les menaces s'accumulent contre l'Espagne. Plût au Ciel qu'on pût conclure la paix et être débarrassé de tous ces soucis!

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 89 v°.

832. Madrid, 9 janvier 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

On est d'avis à Madrid qu'il faudra cette année encore entretenir deux armées. Le mieux serait que l'une et l'autre pussent prendre l'offensive. Il y a lieu de régler la question du commandement tant pour l'éventualité du départ du prince Thomas qu'autrement. Le Cardinal-Infant agira comme l'année précédente, allant d'un front à l'autre. Il gardera auprès de lui Fontana, Feira, Balançon, Silva et Beck. Fuentès restera en poste. Cantelmo et Isembourg seront envoyés contre les Français. Le marquis de Lede ou le marquis de Toralto agira en Flandre. Il ne faut pas désigner un nouveau chef pour la cavalerie, mais entretenir Piccolomini dans ses espérances d'être appelé à ce poste [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 7. — *Estado*, 2246.

[1] Voir en annexe une lettre du prince Thomas au comte-duc relative aux mêmes questions. A la date du 8 janvier, on trouve une recommandation du Cardinal-Infant pour Geronimo d'Espinossa (fol. 5); le 17 janvier, une autre pour Balançon (fol. 30); le 19 janvier, pour Alonso de Guernonval (fol. 40); le 25 janvier, pour le vicomte de Lumbeck, frère de la comtesse de Bossu (fol. 66); le 26 janvier, pour Estevan de Gamarra (fol. 79).

833. . . . . . , 12 janvier 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi revient sur le traitement de Pedro Lopez de Gallo, premier commis de la secrétairerie des mercèdes et celui de Julian Lopez de Alegria. Bien que ces traitements, en vertu d'un ordre du 1er juillet 1634, aient été assignés sur la caisse des Finances, les intéressés n'ont encore rien reçu. Le Roi ordonne, de rechef, de leur donner satisfaction.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

834. Bruxelles, 26 janvier 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit jadis qu'on ne pouvait engager aucune tractation pour la mise en liberté des Français faits prisonniers lors de l'opération contre Saint-Omer, tant que ne seraient pas relâchés les Espagnols pris sur les galères lors d'une rencontre près de Gênes. Les Français ne font aucun cas de leurs compatriotes prisonniers, au point qu'ils ont refusé de les échanger contre Gabriel de la Torre, ancien gouverneur du Châtelet. Désireux d'éviter les dépenses résultant de la conservation de ces prisonniers, le Cardinal-Infant les a fait relâcher.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 73.

835. Bruxelles, 26 janvier 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit à Castañeda de presser vivement les négociations en vue de la mobilisation d'une armée destinée à opérer en Westphalie pour le compte de l'Espagne. Le Cardinal-Infant donnera à cet effet tous les renseignements désirables. On considère à Bruxelles que le fait de disposer d'une armée en Westphalie contre la Hollande et menaçant la Frise serait d'importance capitale. Une diversion de ce côté empêcherait les Hollandais d'entrer en campagne et d'accomplir les opérations qu'ils ont concertées avec la France. On poussera Castañeda autant qu'on peut à mener à bien ces négociations.

Au sujet de la composition de l'armée des Pays-Bas, le Cardinal-Infant s'en remet à un rapport du prince Thomas. Il ajoute que si Piccolomini ne vient pas aux Pays-Bas, il faudra réunir ailleurs 18,000 hommes, ce qui ne se fera pas sans peine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 220, fol. 74.

836. Bruxelles, 26 janvier **1639.** — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Accusé de réception des provisions extraordinaires. On fait tous les préparatifs possibles en vue de la campagne prochaine. Il est nécessaire que le Roi assure l'exactitude des envois d'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 76.

837. Bruxelles, 26 janvier **1639.** — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La mort du comte de Couppignies, puis celle du comte de Croix ont engagé le Cardinal-Infant à désigner un nouveau chef pour le Conseil des Finances. D'accord avec Roose, il a arrêté son choix sur Havré. Ce dernier a demandé de pouvoir garder le gouvernement du Hainaut, ce qui est contraire aux instructions défendant le cumul des charges. Le Cardinal-Infant a écrit jadis à Madrid pour connaître la décision royale sur ce sujet, mais sans avoir reçu de réponse. Pour ne pas laisser plus longtemps le Conseil des Finances sans direction, Don Ferdinand a désigné officiellement Havré et lui a fait expédier ses patentes dans la forme usitée pour ses prédécesseurs. Cette nomination a été bien accueillie. Il espère que le nouveau chef fera du bon travail. Si le Roi ne veut pas lui conserver le gouvernement du Hainaut, il devrait lui faire une autre mercède.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 83.

838. Bruxelles, 26 janvier **1639.** — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les navires qui doivent se rendre en Espagne sont prêts à Mardyck. Ils transporteront 2,000 Wallons. Le Cardinal-Infant espère que, quand ces navires arriveront en Espagne, les renforts destinés aux Pays-Bas seront prêts. Il chargera Fuentès et l'amiral Andueza de le consulter sur les opérations que les flottes d'Espagne et des Pays-Bas pourraient entreprendre au printemps prochain soit séparément soit de concert.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 87.

839. Bruxelles, 26 janvier **1639.** — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Alonso de Cardenas a fait savoir que la duchesse de Chevreuse voudrait venir se fixer aux Pays-Bas. Le Cardinal-Infant lui a fait dire qu'il était

nécessaire de demander au préalable des instructions à Madrid. Au reste, il a fait savoir à Cardenas qu'il devait s'efforcer de persuader la dame d'attendre jusqu'à ce qu'on eût reçu ces instructions, ou, si elle s'y refusait absolument, lui déclarer qu'elle devait se rendre à Gand (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 88.

840. Bruxelles, 26 janvier **1639.** — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Affaire des rétorsions. Le Cardinal-Infant rappelle les ordres qu'il a fait donner aux gouverneurs des places fortes. L'exécution par les Hollandais des engagements pris paraissait au début très problématique. En réalité, ils ont cependant donné à leurs gouverneurs les ordres nécessaires. Le bonheur des habitants, principalement de ceux qui étaient privés de l'exercice public du culte, a été extrême. L'ouverture de nombreuses églises, le rétablissement des cérémonies a causé la plus grande joie. On attend le retour du curé de Loon pour connaître les propositions hollandaises relatives à la mairie de Bois-le-Duc. Il conviendra d'agir rapidement, car ces négociations sont le meilleur prélude à celles que l'on désire engager pour la conclusion de la trêve (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 92.

841. Bruxelles, 26 janvier **1639.** — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le président Roose a demandé à être déchargé des négociations à entreprendre auprès des financiers belges pour les persuader à se charger du service des provisions. Le Cardinal-Infant demande au Roi de décider (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 97.

842. Bruxelles, 26 janvier **1639.** — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant transmet au Roi une série de lettres du prince Thomas

(1) Voir en annexe une lettre chiffrée de Cardenas.

(2) Voir en annexe le texte de l'ordre donné par le Conseil d'État hollandais à Charles Morgan, colonel et gouverneur de Bergen-op-Zoom, en date du 20 décembre 1638.

(3) Voir en annexe la requête de Roose qui déclare qu'il a déjà tant à faire et qu'il n'a pas de dispositions pour ce genre de questions.

de Savoie ayant trait à des affaires militaires. Si le prince se décidait à écrire directement à Madrid, le Roi serait suffisamment informé pour lui répondre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 103.

843. Bruxelles, 26 janvier 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a fait part au Cardinal-Infant des instances faites par Richelieu en vue de la formation d'une ligue avec l'Angleterre, le Danemark, Hambourg et autres. Cardenas a demandé des explications à Charles Ier. Celui-ci a déclaré qu'il ne pouvait se dispenser d'envoyer des représentants au Congrès d'Hambourg, mais qu'il n'y serait rien traité qui fût contraire à la maison de Habsbourg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 113.

844. Bruxelles, 26 janvier 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant tâchera de recruter le plus de Wallons qu'il peut. Ceux-ci seront d'autant plus nécessaires qu'on va en envoyer 2,000 en Espagne et qu'on demeure toujours dans l'incertitude au sujet de l'assistance qu'on recevra d'Allemagne. Au reste, il paraît y avoir dans la population moins de dispositions à prendre service dans l'armée que l'année précédente.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 115.

845. Bruxelles, 26 janvier 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du projet du Roi de retirer au duc de Lorraine le commandement de l'armée opérant en Bourgogne et de le charger d'une diversion à entreprendre en Lorraine avec des forces distinctes. Le Cardinal-Infant expose les efforts faits en vue de la réalisation de ce projet et discute les mesures à prendre en vue d'assurer le fonctionnement régulier du gouvernement de la Bourgogne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 116.

(1) Voir les annexes (fol. 104 et suiv.).

846. Bruxelles, janvier 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a fait prier l'ambassadeur vénitien à Paris d'envoyer son secrétaire à Bruxelles pour régler avec lui les dernières modalités du passeport à accorder aux délégués hollandais au Congrès de paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 118.

847. . . . . . 1er février 1639. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Promesse d'envoi de renforts. Craintes du Ministre. L'année a mal commencé par la perte de Brisac et la détention de la flotte. Le Cardinal-Infant peut se rassurer; avant la fin de février le service des provisions sera peut-être arrangé. Plaintes habituelles d'Olivarès au sujet de sa fatigue et de son état de santé. Havré est un bon jeune homme. Si les nobles espagnols étaient comme lui, on n'aurait pas à se soucier d'eux. On fait diverses levées en vue de l'armée des Pays-Bas. On a conclu un arrangement avec un marchand anglais, Benjamin Ruit, pour transporter des troupes aux Pays-Bas.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 91.

848. Bruxelles, 17 février 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le curé de Loon revenant de Hollande a fait des déclarations relatives aux bonnes dispositions des États Généraux en vue de la conclusion d'une trêve. Le Cardinal-Infant a fait examiner la question par tous ses conseillers et d'accord avec eux a chargé Miguel de Salamanca de transmettre aux Hollandais une réponse condescendante. Il rappelle que le Roi a fait connaître expressément sa volonté de conclure une trêve et ajoute que l'occasion n'a jamais été aussi favorable que depuis les succès de l'année dernière. A tout le moins cela rendra plus difficile la conclusion de la nouvelle ligue projetée entre la France et la Hollande, en faisant voir aux populations que le Roi est disposé à la conclusion de la paix universelle (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 132.

(1) Voir les annexes (fol. 135 et suiv.).

849. Bruxelles, 17 février 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au cours des négociations qui ont eu lieu avec les Hollandais à propos des rétorsions, ceux-ci ont insinué qu'il serait opportun de donner les passeports à leurs délégués au Congrès de Cologne, de façon à ce que ces délégués puissent s'y rencontrer avec des émissaires espagnols munis de pleins pouvoirs. Le Cardinal-Infant a fait droit à ce désir. Le monde entier verra ainsi combien est réelle la volonté du Roi d'arriver à la fin des hostilités.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 147.

850. . . . . . , 19 février 1639. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Le Ministre se plaint des difficultés qu'il a rencontrées pour la conclusion des contrats des provisions. Il incrimine la paresse du Conseil des Finances de Madrid. Enfin, on a réussi à arranger des provisions considérables pour tous les services.

Nouvelles doléances d'Olivarès sur ses fatigues et son état de santé. Protestations de désintéressement.

Incriminations contre le duc Medina de la Torre qui a promis en novembre de procurer les navires nécessaires à l'envoi des Napolitains en Espagne et ne l'a pas encore fait.

On n'a pas pu envoyer les 100,000 écus nécessaires pour la paie de novembre, mais le Cardinal-Infant peut se rassurer, on le fera dès que cela sera possible.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 94. Cité par GACHARD, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich.* (BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 3e série, t. VI, p. 205.)

851. Madrid, 23 février 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Un anglais du nom de Benjamin Reyt a embarqué à Cadix sur des navires anglais 1,500 hommes qu'il s'est engagé à conduire à Dunkerque. Dès que les navires en question arriveront dans ce port, il faut laisser opérer le débarquement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 159.

852. . . . . . , 24 février 1639. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Il y a eu des retards pour l'arrangement des provisions. Sans doute les banquiers d'Espagne sont de connivence avec ceux des Pays-Bas. Ils cherchent l'occasion de faire des anticipations pour toucher des intérêts et c'est la cause pour laquelle les effets ne sont jamais remis à temps. Le Cardinal-Infant devrait envoyer promptement la flotte des Pays-Bas pour opérer sa jonction avec l'escadre de la Corogne, cela diminuerait l'arrogance des Français. Le marquis de Fuentès est sans doute antipathique au Cardinal-Infant. Olivarès reconnaît sa paresse mais prétend cependant qu'il a certaines qualités. Il a vu les notes de Salamanca sur Roose, il prie néanmoins le Cardinal-Infant de prendre patience. Salamanca est en tout cas un homme de bien. Nouvelles doléances d'Olivarès sur ses fatigues. Joie causée au Ministre par l'annonce du départ prochain des Wallons destinés à servir en Espagne. Promesse de les bien traiter. On parle dans la Péninsule du Cardinal-Infant comme du restaurateur de l'Espagne.

Bibliothèque de l'État à Munich Codex hispanicus, 22, fol. 95 v°. Cité par GACHARD, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich.* (BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE 3e série, t. VI, p. 204.)

853. Bruxelles, 24 février 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Marie de Médicis a envoyé son secrétaire Monsigot pour expliquer au Cardinal-Infant les circonstances de son départ des Pays-Bas. Don Ferdinand a répondu en termes courtois. D'autre part, il a fait savoir à Cardenas que si la Reine cherchait à lui parler, il devait tout écouter mais ajouter qu'il n'avait reçu aucun ordre à cet effet de son Gouvernement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 161.

854. Bruxelles, 26 février 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant entretient le Roi d'une proposition de Marie de Médicis tendant à procurer, par son intermédiaire une alliance avec la duchesse de Savoie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 164.

855. Madrid, 26 février 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Conseil des Finances fait des difficultés au sujet de la caution à donner aux négociants qui veulent conclure des *assientos* pour le service des provisions. Le Roi veut que cette caution soit immédiatement fournie dans la forme convenable. Cet ordre est formel.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 75.

856. Madrid, 27 février 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

On occasionne des ennuis à Roose à cause de son zèle pour le service royal. Le Roi voulant l'encourager lui a écrit une lettre qu'il charge le Cardinal-Infant de lui remettre personnellement. Au reste, il devra consoler Roose et le protéger.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 76.

857. Bruxelles, 27 février 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Question du Palatinat. Le Cardinal-Infant déclare que la conclusion d'une convention avec le roi d'Angleterre ne pouvait se faire, à son avis, qu'avec le consentement du duc de Bavière, des princes allemands et de l'Empereur. On sait d'ailleurs que ce dernier avait commencé des tractations avec le duc de Bavière au sujet de la compensation à lui donner pour la partie du Palatinat qu'il aurait à restituer. Le duc a toujours été tenu au courant par Saavedra, il n'aurait donc aucune raison de se plaindre. On n'a jamais pensé non plus à lui retirer sa dignité électorale. Il est incontestable que le roi d'Angleterre est mieux disposé qu'il ne l'a jamais été. Les inquiétudes qui lui viennent d'Écosse y ont contribué. Il a senti la nécessité de s'appuyer sur l'Espagne ou sur la France. Il a préféré l'Espagne pour des raisons qui sont évidentes, mais si la porte se ferme de ce côté, il se retournera vers l'autre. Une alliance franco-anglaise serait bien dangereuse pour la monarchie. Une alliance avec l'Espagne ne débarrassera pas le monarque anglais de ses soucis en Écosse, car Français et Hollandais continueront à exciter la population de ce pays. Une intervention quelconque de l'Angleterre pourrait décider les Hollandais à la conclusion de la trêve. Les Français seraient alors bien vite tentés, eux aussi, de mettre fin à la guerre.

Il faut tenir compte de la situation du Palatinat, des inconvénients d'ordre religieux et d'ordre matériel qui résultent de son occupation. Le seul avantage qu'on en retire est la faculté du transit, mais un traité pourrait en garantir la conservation. Le Roi est invité à prendre une décision.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 172.

858. Bruxelles, 27 février 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il est indispensable de renforcer les tercios wallons. On a demandé aux États les subsides nécessaires pour l'entretien de 30,000 Wallons en plus des garnisons. On tient l'octroi de ces subsides pour probable, la Flandre et le Brabant ne feront pas de difficultés.

Ce qui est ardu, c'est de réunir tant d'hommes. Le Cardinal-Infant a fait prendre à ce sujet des mesures. Il reste bien peu de temps, l'hiver s'est à peine fait sentir, le climat est très doux, l'entrée en campagne sera hâtive. Le Cardinal-Infant a fait presser Piccolomini de revenir de Vienne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 176.

859. Bruxelles, 27 février 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Diego de Saavedra a agité le projet de faire des levées en Prusse. Le Cardinal-Infant n'en est guère partisan, d'autant plus que cela ne pourrait être d'aucune utilité cette année.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 185.

860. Bruxelles, 27 février 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Un accident est survenu à la flotte de Dunkerque au moment où elle quittait le port de Mardyck. Le Cardinal-Infant est très affligé de ce nouveau retard. Il a prescrit à Fuentès de procéder rapidement à la réparation des navires, de façon à pouvoir reprendre la mer au plus vite. D'autre part, il faut tenir compte des dangers que court le port de Dunkerque en l'absence de la flotte. Aussi faudra-t-il renvoyer les navires au plus vite et les renforcer, en prévision d'une attaque possible de l'ennemi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 187.

(1) Voir en annexe un rapport de Fuentès, du 19 février (fol. 189).

861. Bruxelles, 27 février 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi aura appris sans doute que le duc de Weimar a pénétré en Bourgogne après la prise de Brisac. Il a coupé les communications avec la Suisse. Le Cardinal-Infant demande au Roi de faire envoyer des renforts du Milanais. De son côté, il a chargé un Bourguignon, l'abbé de Tole, d'aller assurer le gouverneur, le parlement et les villes principales de la province du souci que le Roi a de leur conservation. Il a fait aussi dépêcher les actes de nomination à quelques postes ecclésiastiques et civils. Il a prescrit à ce même abbé de Tole de se mettre en communication étroite avec Diego de Saavedra.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 193.

862. Bruxelles, 27 février 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du projet de lever une armée de 14,000 hommes sous le commandement du duc de Lorraine et chargée d'envahir la France. On ne peut guère se fier au duc, il est peu probable qu'on dispose des ressources suffisantes, la Bourgogne et la partie de la Lorraine encore occupée par le duc ne pourront guère fournir de recrues, les communications avec la Suisse sont coupées, il n'y a pas grand chose à attendre d'Allemagne. Le Cardinal-Infant aurait voulu avoir un entretien avec le duc lui-même, mais celui-ci s'est excusé jusqu'ici de venir à Bruxelles. Si l'on pouvait écarter complètement le duc de la Bourgogne et confier le gouvernement de la province au marquis de Velada, les choses iraient mieux. Le Cardinal-Infant a fait tout ce qu'il a pu.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 195.

863. Bruxelles, 27 février 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les dernières négociations avec l'Empereur font l'objet de divers rapports de Castañeda dont le Cardinal-Infant envoie copie à Madrid. L'Empereur a écrit de sa main propre au Cardinal-Infant pour exposer ses difficultés. Don Ferdinand a prescrit à Castañeda de mettre à la disposition de l'Empereur les crédits qui lui ont été confiés. Il a répondu lui-même à l'Empereur. Il remet encore au gouvernement de Madrid un rapport de Piccolomini sur la situation militaire (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 197.

(1) Voir le rapport de Piccolomini, daté du 28 janvier (fol. 199).

864. Bruxelles, 27 février 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Conformément aux ordres du Roi, Miguel de Salamanca est allé trouver le prince Thomas pour lui demander de prolonger son séjour ici jusqu'à la fin de la campagne. Il s'y est refusé, prétendant que son voyage en Italie servirait les intérêts du Roi plus que son séjour à Bruxelles. Toutes les instances ont été vaines. Il a déclaré que toutes ces considérations devaient céder le pas à l'amour de sa patrie et de sa maison. On prétend qu'à ses confidents, tels que l'abbé Scaglia, il s'est plaint en plus de la défiance qu'on lui témoignait, de son peu d'autorité, de l'action de Roose qui cherchait à le priver de tout moyen d'agir. A la façon dont il prépare son voyage on est poussé à croire qu'il a l'intention de ne pas revenir ou bien qu'il veut emmener avec lui la princesse. Il emporte ses attelages et ses domestiques. Il semble que c'est en Italie et d'accord avec sa femme qu'il prendra une décision définitive.

Le Cardinal-Infant lui a fait remettre sur sa demande 12,000 ducats. Le départ a eu lieu le 16 février dans la direction du Tyrol (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 206.

865. Bruxelles, 27 février 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le prince Thomas a fait remettre au Cardinal-Infant le jour de son départ une lettre du baron de Pusieurs, gentilhomme envoyé par la duchesse de Savoie, et relative aux tractations qui ont eu lieu à Paris en vue de la conclusion d'une trêve. Tenant compte du fait que le cardinal de Richelieu s'efforce de persuader le monde entier que c'est l'Espagne qui empêche la cessation des hostilités, le Cardinal-Infant a fait examiner la question par ses ministres et a prescrit à Miguel de Salamanca d'écrire à ce sujet au secrétaire Bouthillier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 215.

866. Bruxelles, 5 mars 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a appris que le Roi avait confié à Gabriel de Roye de

(1) On trouve, à la même date, des lettres de recommandation pour le Père de Saint-Augustin (fol. 208) et le comte de Feria (fol. 212).

nouvelles négociations à entreprendre à la Cour de Danemark. Il a prescrit à Roose de rédiger les instructions nécessaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 220.

867. Bruxelles, 5 mars 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Louis de Portugal a demandé de venir aux Pays-Bas dans le but de revendiquer la succession de son père. Le Cardinal-Infant a fait faire l'inventaire de cette succession. Le reliquat est peu considérable et ne saurait justifier l'octroi de la permission demandée. Le même Louis de Portugal a exprimé le désir d'être gratifié de la pension accordée jadis à son père. Il y a lieu de l'éconduire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 221.

868. Bruxelles, 5 mars 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du duc de Neubourg, le Cardinal-Infant et ses ministres ont toujours été du même avis. Il ne faut pas avoir trop de confiance en lui, ce serait un allié très utile s'il n'avait pas une si grande crainte des Hollandais. En attendant, on s'efforce de conserver ses bonnes dispositions en multipliant les faveurs. En toutes circonstances, le Cardinal-Infant s'est efforcé de lui donner satisfaction.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 222.

869. Bruxelles, 5 mars 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Conformément aux ordres du Roi, le Cardinal-Infant a chargé Diego de Saavedra de s'efforcer de rendre plus étroite l'alliance avec le duc de Bavière. On fera tous les efforts désirables aussi pour resserrer les liens avec les princes-électeurs ecclésiastiques.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 224.

870. Bruxelles, 5 mars 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi doit faire en sorte que tous les renforts qui doivent venir aux Pays-Bas puissent être envoyés en une fois, car contraindre la flotte à deux voyages

serait la mettre dans l'impossibilité de rendre service cette année. Roose examinera les avis de Van der Dussen pour en apprécier la valeur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 225.

871. Bruxelles, 5 mars 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le maître de camp Henri Goje a demandé au Cardinal-Infant, au nom du roi d'Angleterre, un secours de 5 ou 6,000 fantassins et 400 cavaliers. Don Ferdinand a donné une réponse négative, conformément aux instructions du Roi, par rapport à l'attitude à prendre ensuite de la révolution d'Écosse. Il a fait valoir la nécessité où il se trouve de garder toutes ses forces pour la défense des Pays-Bas. Il envoie à Madrid la copie de la réponse (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 226.

872. Bruxelles, 5 mars 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Sarmiento a reçu ordre de veiller à satisfaire en tous points le duc de Lorraine. Saavedra va retourner auprès du duc de Bavière. Le Cardinal-Infant juge inopportun d'expédier une patente de gouverneur titulaire de la Bourgogne en faveur du marquis de Saint-Martin. Le projet de neutraliser cette province ne paraît pas exécutable dans les circonstances présentes. Il est souhaitable qu'il y ait au Conseil privé un sujet bourguignon; on désignera à cet effet Brun si on n'en trouve pas d'autre plus convenable. Tant qu'on n'a pas obtenu l'indult nécessaire, il n'y a pas moyen de faire les nominations ecclésiastiques sans s'exposer aux plus grands inconvénients (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 230.

873. ....., 10 mars 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le président Roose s'étant excusé de prendre part aux négociations avec les gens d'affaires, le Cardinal-Infant chargera Miguel de Salamanca du service des *asientos*.

Estado, 2245.

(1) Voir le texte de cette copie (fol. 228).
(2) Le 23 mars, le Cardinal-Infant recommande au Roi le maître de camp Eug. O'Neill (fol. 244).

874. ....., 19 mars **1639.** — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Le Ministre est impatient de connaître des nouvelles de la flotte qui doit amener les Wallons. C'est de cela que dépend la sécurité de l'Espagne. Une fois qu'ils seront arrivés, l'ennemi ne songera pas à attaquer de ce côté et on disposera d'une force capable de faire échouer n'importe quel projet d'agression. La situation des Pays-Bas, les affaires d'Allemagne, l'abandon de la Bourgogne préoccupent le Ministre. L'Empereur et le roi d'Espagne sont mal servis. Si leurs forces avaient opéré de concert, on n'aurait pas perdu Brisac.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 98. Cité par GACHARD, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich* (BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 3e série, t. VI, p. 201.)

875. ....., **21** mars **1639.** — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Le marquis de Valparaison vient d'annoncer l'arrivée de la flotte des Pays-Bas. C'est un souci de moins. C'est donc au Cardinal-Infant qu'on devra la sécurité de la Cantabrie, de la Navarre et de la Galice. Remerciements chaleureux. Quatre mille Espagnols sont prêts en Galice, pour passer aux Pays-Bas au retour de cette flotte. Lors d'un second voyage de cette même flotte, on pourrait encore envoyer d'autres renforts. Les flottes d'Espagne et des Pays-Bas constituent le seul moyen de rompre les desseins de l'ennemi. La rencontre de la flotte des Pays-Bas avec les Hollandais aura sans doute provoqué des pertes en hommes et en armes. Le Cardinal-Infant est prié de suppléer à ce qui manque. On est inquiet au sujet des projets de l'ennemi de bloquer Mardyck. On n'ose pas envoyer les renforts promis au Cardinal-Infant par crainte de les faire tomber aux mains de l'ennemi en même temps que la flotte et d'autre part on se rend compte combien ces renforts doivent lui manquer.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 99.

876. ....., **28** mars **1639.** — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet d'une demande du marquis de Ceralbo, grand majordome du Cardinal-Infant, relative au rang qu'on doit lui donner à la Cour.

Estado, 3860.

877. Bruxelles, 2 avril **1639.** — *Consulte du Conseil d'État belge* (1).

Le Conseil est d'avis qu'il faut s'efforcer d'obtenir l'indult pour les nominations ecclésiastiques.

Estado, 2055.

878. ....., 9 avril **1639.** — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

La charge qui pèse sur le Cardinal-Infant est lourde, d'autant plus qu'il a peu d'aide. L'absence du prince Thomas doit se faire sentir.

Il serait utile aussi pour le service du Roi qu'un autre prît la place d'Olivarès, car lui-même est à bout de forces. Une fois la paix faite, on devrait le laisser mourir en paix.

Bibliothèque de l'Etat à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 161 v°. Cité par GACHARD, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich.* (BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 3e série, t VI, p. 206.)

879. Madrid, 9 avril **1639.** — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet d'une trêve avec la France. Le Roi ne croit pas que les Français s'y prêteront. De son côté, il est prêt à une suspension d'armes pour quelques mois. Il désire cependant qu'on continue les tractations, car il veut montrer au monde qu'il emploie tous les moyens qui s'offrent pour arriver à la paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 268.

880. Madrid, 9 avril **1639.** — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi entretient Don Ferdinand de l'occupation par les Français et Hollandais de certains postes aux Indes. Le Cardinal-Infant doit examiner le point de savoir si une suspension d'armes éventuelle devrait être étendue au Brésil (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 269.

(1) Cette consulte est jointe à la consulte du Conseil d'État espagnol du 6 mars 1640, que nous analysons plus loin. On peut trouver encore dans la liasse 2055 deux rapports du Frère Jean de Saint Augustin relatifs à la même question, l'un du 9 et l'autre du 18 avril.

(2) Voir le même jour, une lettre de recommandation du Roi pour Jacques de Brecht, secrétaire du Conseil suprême. (*Manuscrits divers*, reg. 464, fol. 77.)

881. Bruxelles, 9 avril 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Lors du départ de Piccolomini pour Vienne, on a traité avec lui au sujet de la levée de 2,000 Polonais qui renforceraient son armée. Les tractations ont été continuées depuis à l'intervention de Castañeda. Le Cardinal-Infant prie le Roi d'approuver cette conduite.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 265.

882. Madrid, 9 avril 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet de la question palatine. Le Roi admet les explications fournies récemment par le Cardinal-Infant; les soucis que provoquent les affaires d'Espagne et de Bourgogne ont entraîné la décision. Le Cardinal-Infant est chargé d'arranger l'affaire avec le roi d'Angleterre. Il s'éclairera à cet effet des renseignements contenus dans un mémoire qu'a remis une personne zélée et aussi dans une lettre écrite au même sujet par le gouvernement de Madrid à Annibal Gonzaga, ambassadeur extraordinaire de l'Empereur. Le Roi est désireux de rendre le Palatinat, mais il veut en retirer la juste valeur et une compensation des frais qu'il a eu à subir de ce chef (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 266.

883. Madrid, 13 avril 1639. — *Un secrétaire d'État à Jacques Brecht, secrétaire du Conseil suprême de Flandre.*

En apostillant la consulte du Conseil d'État du [illegible] avril, le Roi a décidé que, si le titre de président du Parlement de Bourgogne doit être expédié par la secrétairerie du Conseil suprême de Flandre, dont Brecht est titulaire, on devait l'expédier aussitôt au nom de Jean Bouvin nommé à ce poste. Brecht fera le nécessaire, si la chose est de sa compétence, sinon, il doit en aviser ledit secrétaire d'État, pour que celui-ci invite le Cardinal-Infant à remplir cette formalité.

Estado, 2246.

(1) Voir en annexe toute une correspondance de l'ambassadeur Gonzaga (fol. 268).

884. Madrid, 13 avril 1639. — *Le même au même.*

A la suite d'une consulte du Conseil d'État du 8 avril, le Roi a conféré au marquis de Saint-Martin le titre de marquis portant sur une des baronies de Mont-Saint-Martin ou de Boudre qu'il possède en Bourgogne.

Estado, 2246.

885. Bruxelles, 19 avril 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a déclaré que la promotion au poste de chef des finances est directement réservée à sa personne, mais qu'il approuve cependant la désignation de Havré. Le Cardinal-Infant objecte que ses instructions secrètes contiennent la liste des emplois réservés à la collation royale et que la présidence des finances n'y figure pas. Au reste, puisque le gouvernement de Tournai ne peut être cumulé avec le poste de chef des finances, la meilleure indemnité à donner à Havré est une *encomienda* de 6,000 florins (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 295.

886. Bruxelles, 19 avril 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Conformément aux ordres du Roi, le Cardinal-Infant a chargé Miguel de Salamanca d'entrer en pourparlers avec les hommes d'affaires belges pour les disposer à conclure des contrats en vue du service des provisions. Il a jugé opportun d'écarter Roose de cette affaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 303.

887. Bruxelles, 19 avril 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Depuis la perte de Brisac, le Roi a décidé de lever une armée en Tyrol et en Suisse pour couvrir la Bourgogne. Le Cardinal-Infant coopèrera pour sa part à l'exécution de ce projet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 306.

(1) Voir, à la date du 13 avril, une lettre de recommandation pour Don Francisco Semple, fils du défunt colonel Guillaume Semple, qui désire un emploi de commissaire à la veedorie générale (fol. 286), à la date du 19 avril, une recommandation pour la comtesse de Salazar (fol. 300) et une autre pour Martin-Gaspar Nieto, surintendant de la justice militaire (fol. 302.)

888. Bruxelles, 19 avril 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a donné des instructions à Fuentès sur l'envoi de certaines unités de la flotte des Pays-Bas en Espagne afin de rallier l'escadre de la Corogne. Le Cardinal-Infant objecte que Dunkerque semble très menacé, que l'absence de la flotte chargée de la défense de ce port, laisserait celui-ci sans défense et exposerait les Pays-Bas tout entiers à de grands dangers. Le Roi doit décider ce qu'il y a lieu de faire. En tout cas, il faudrait presser le retour des navires avec les renforts pour l'armée qui ont été concentrés à La Corogne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 307.

889. Bruxelles, 19 avril 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet de la réforme de la pagadorie générale. Il est opportun qu'il y ait deux pagadors généraux dont les fonctions alterneraient d'année en année. Il y a, d'autre part, certaines difficultés à appliquer cette réforme. Le Roi devrait envoyer d'Espagne des comptables qui pourraient vérifier les comptes des deux pagadors en fonctions Thomas Lopez et Juan de Lira.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 310.

890. Bruxelles, 19 avril 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La *Junta de Hazienda* a fait le relevé des provisions envoyées pour l'exercice en cours et celui des crédits nécessaires. Le Roi est prié d'examiner ces documents et de prendre les mesures qui s'imposent. Quelque importantes que soient les provisions envoyées d'Espagne, elles ne suffiront pas au paiement de la troupe (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 312.

891. Bruxelles, 19 avril 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a été mis au courant des négociations entamées par Saavedra avec les Suisses en vue de pousser ceux-ci à secourir la Bourgogne et proclamer ensuite la neutralité de cette province. Il serait bien désirable que cet objectif

(1) Voir en appendice ce relevé, document extrêmement intéressant pour l'histoire militaire et économique (fol. 314).

fût atteint. Le Roi pourra se rendre compte de l'état des négociations par la correspondance de Saavedra (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 318.

892. Bruxelles, 19 avril 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a fait soumettre à un nouvel examen la question de l'indult que le Pape doit lui accorder pour pouvoir procéder aux nominations ecclésiastiques. Il envoie à Madrid les documents y relatifs et prie le Roi de donner au marquis de Castel-Rodrigo les instructions nécessaires A son avis, il y a peu de chances d'obtenir un texte aussi favorable que celui demandé par le Conseil privé. Le Cardinal-Infant insiste pour que la question soit promptement résolue afin d'éviter les inconvénients résultant de vacatures prolongées (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 338.

893. Bruxelles, 19 avril 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le fils aîné du comte d'Egmont est venu à Bruxelles sans permission. La comtesse de Berlaimont, qui lui a accordé l'hospitalité, a fait prévenir le Cardinal-Infant. Elle a prié celui-ci de considérer le jeune âge de l'intéressé, sa volonté de se séparer de son père et de servir le Roi. De l'avis de ses ministres, le Cardinal-Infant a décidé de consulter le Grand Conseil ; puis il a fait procéder à l'arrestation du jeune homme qui a été incarcéré à Gand en attendant qu'on prenne une résolution définitive à son sujet (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 357.

894. Bruxelles, 29 avril 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'ambassadeur de Venise a proposé à l'Empereur de discuter la question du Palatinat au Congrès de paix générale et d'y admettre des représentants de cette province. Le Cardinal-Infant a fait écrire à Vienne qu'il espérait que la chose ne serait pas poussée plus loin sans l'intervention du Roi.

(1) Voir en annexes des lettres de ce personnage (fol. 320 et suiv.).
(2) Voir toute une documentation annexée (fol. 339 et suiv.).
(3) Le 8 juin, le Roi approuve l'incarcération (reg. 222, fol. 192).

Le Cardinal-Infant estime qu'un traité particulier conclu à Bruxelles impliquant une restitution volontaire serait toujours plus favorable qu'un traité général. A son avis, la meilleure réponse consiste à dire que des négociations ont été commencées à Bruxelles, à l'intervention du roi d'Angleterre et qu'on ne peut donner de réponse à cette nouvelle proposition sans l'assentiment du monarque anglais. Si ce dernier se montrait favorable à la proposition de Venise, le Roi ne saurait plus y faire opposition sans être rendu responsable de la rupture (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 326.

895. Bruxelles, 4 mai 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a reçu la lettre royale annonçant l'envoi de provisions extraordinaires. Il reconnaît que l'on fait à Madrid tout ce qu'on peut et en remercie le Roi. Il espère que la paie des soldats et tous les autres besoins pourront être couverts. Il a chargé la *Junta de hazienda* de dresser un plan complet de distribution.

Depuis les derniers événements survenus en Allemagne, il faut renoncer tout à fait à l'espoir de faire venir de là huit régiments; il faudra se contenter de trois. Les crédits qu'on se disposait à employer à cet effet pourront être réduits dans la même proportion.

Au sujet de l'envoi en Espagne de l'escadre de Dunkerque, le Cardinal-Infant tient compte des difficultés qui en résultent, mais ajoute que plus on retardera, plus tard arriveront les renforts que les vaisseaux doivent embarquer à leur retour (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 1.

896. Bruxelles, 11 mai 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le roi de Danemark a proposé sa médiation pour arriver à la paix entre l'Empire et la Suède. C'est là le sujet des nouvelles négociations confiées à Gabriel de Roye. Le Cardinal-Infant communique au Roi une correspondance échangée à ce propos avec de Roye (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 17.

(1) Voir les annexes (fol. 370 et suiv.).
(2) Voir les annexes (fol. 4 et suiv.).
(3) Les annexes manquent.

897. Bruxelles, 11 mai 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Saavedra a fourni des renseignements au sujet de ses négociations avec les Suisses. Il a ajouté qu'il pourrait facilement faire lever cinq ou six mille hommes pour la défense de la Bourgogne s'il disposait des ressources nécessaires. Considérant que, depuis le départ du duc de Lorraine, la Bourgogne est tout à fait abandonnée et serait perdue irrémédiablement à la première attaque de l'ennemi, le Cardinal-Infant a prescrit à Saavedra d'accepter les propositions des Suisses et de réunir le plus d'hommes et d'approvisionnements possible. Il lui a indiqué le moyen de se procurer les ressources nécessaires. Le Cardinal-Infant communique au Roi la correspondance qu'il a échangée à ce sujet avec l'intéressé et prie le monarque d'approuver ses dispositions (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 18.

898. Bruxelles, 11 mai 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a désapprouvé la réponse dilatoire faite à Henri Gage lorsqu'il a demandé au nom du roi d'Angleterre des secours de 5,000 à 6,000 hommes. Le Cardinal-Infant fait remarquer qu'on a expressément déclaré qu'on attendait à ce propos des ordres de Madrid. On peut donc lui dire maintenant qu'on a reçu ces ordres et qu'on fera son possible pour le satisfaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 24.

899. Bruxelles, 11 mai 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a envoyé trois patentes militaires en blanc en vue des nominations aux postes militaires supérieurs. Le Cardinal-Infant a fait publier immédiatement la nomination du marquis de Fuentès comme maître de camp général de l'armée opérant contre la France. Silva a été désigné comme général de la cavalerie de l'armée se trouvant sous les ordres immédiats du Cardinal-Infant. Andrea Cantelmo sera général de cavalerie de l'armée opérant contre la France et le comte Feria sera maître de camp général de l'armée opérant contre la Hollande.

Le prince Thomas écrit souvent, donne de bonnes nouvelles d'Italie, mais ne dit mot de son retour.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 26.

(1) Voir les annexes (fol. 20 et suiv.).

900. Bruxelles, 11 mai 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Depuis la mort de Firmin de Lodossa le poste d'amiral de l'Escaut est vacant. Dans les circonstances présentes, il ne convient pas que cette vacature se prolonge. En attendant une décision définitive du Roi, le Cardinal-Infant a désigné *ad interim* le capitaine Gabriel Pastrana (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 29.

901. Bruxelles, 11 mai 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Des mesures ont été prises pour assurer aux comtes de Tiron et de Tirconnel le paiement des faveurs que le Roi vient de leur accorder.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 35.

902. Bruxelles, 11 mai 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant observera les ordres du Roi pour la répartition des effectifs entre les deux armées dirigées respectivement contre les Français et les Hollandais en attendant l'arrivée des renforts qui doivent venir d'Espagne. Au reste, les derniers recrutements aux Pays-Bas n'ont fourni qu'un résultat bien inférieur à ce qu'on attendait.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 39.

903. Bruxelles, 11 mai 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a arrangé avec Piccolomini la tactique à suivre contre la France au cours de la campagne qui s'annonce. Le général est, après cela, parti de Bruxelles pour mobiliser ses troupes. Depuis, il a reçu une dépêche de l'Empereur exposant la situation dangereuse des provinces héréditaires d'Autriche depuis la dernière défaite infligée par Bunler à Marazini et la nécessité où l'Empereur s'est trouvé de demander un renfort de 9,000 hommes au marquis de Leganès. Il était prescrit que dans le cas où Leganès n'enverrait pas ce contingent, Piccolomini devrait le prélever sur son armée. Piccolomini a apporté cette

(1) Voir, à la date du lendemain, une lettre de recommandation du Cardinal-Infant pour Clémence de Lodossa y Andueza, veuve du défunt amiral (fol. 79).

lettre à Bruxelles. Le Cardinal-Infant a écrit à Leganès de donner satisfaction à l'Empereur, pour éviter le renvoi des contingents de Piccolomini dont la présence est indispensable aux Pays-Bas. Au reste, il a jugé bon d'envoyer à la Cour de Vienne un agent spécial, Pierre Roch de Villagutierrez, pour s'informer avec précision de l'état des choses. Un prélèvement considérable opéré sur les armées des Pays-Bas les réduirait à l'impuissance même pour la guerre défensive (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 40.

904. Londres, 16 mai 1639. — *Marie de Médicis à Charles Ier d'Angleterre.*

La Reine remercie Charles Ier de l'hospitalité qu'il lui a donnée.

Estado, 2157 (original).

905. Madrid, 26 mai 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

L'abbé Scaglia est privé de sa solde puisqu'il a refusé de se rendre à la Cour de Madrid. Le Cardinal-Infant peut cependant lui donner un secours de temps en temps. Il ne peut pas lui confier de secret, mais à part cela on peut se servir de lui. Il a assez d'esprit pour être utile (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 116 (3).

906. Madrid, 26 mai 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Ordre d'observer ponctuellement les dernières prescriptions pour l'administration des finances.

Bibliothèque royale. Section des manuscrits, recueil 12428, fol. 310.

(1) Voir en annexe une abondante documentation sur les affaires d'Allemagne (fol. 42 et suiv.).

(2) Voir à la même époque les recommandations suivantes du Cardinal-Infant : 14 mai, Madeleine de Pereda, veuve de Vincent Pimentel (fol. 84) ; 21 mai, le baron de Pérès, frère du comte de Saint-Amour, capitaine de cavalerie bourguignonne (fol. 91) ; le 22 mai, N. Roberti, maître de la Chambre des Comptes (fol. 99) ; le 24 mai, le baron de Boemer, commissaire général de l'Empereur (fol. 101) ; le 24 mai, le comte de Gamerages, fils du défunt président Richardot (fol. 108) ; le 27 mai, le marquis de Terlon (fol. 124) ; le 27 mai, Jeanne de Tolcdo, veuve du maître de camp Diego Sanchez de Castro, gouverneur du Sas (fol. 128) ; le 27 mai, le capitaine Estevan de Gamara (fel. 148) ; le même jour, le comte de la Feria (fol. 150).

(3) Le 22 juin, le Cardinal-Infant promet de se conformer à ces instructions (fol. 253).

907. Bruxelles, 27 mai 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le comte Walter Zapata a demandé qu'on lui fournisse sa patente de délégué au Congrès de la Paix. Le Cardinal-Infant déclare qu'aux termes de ses instructions, il ne peut délivrer à Zapata qu'une commission de délégué au titre de l'État de Milan et rédigée sur le même formulaire que la commission à donner éventuellement au juriste délégué des Pays-Bas. Il a jugé bon de donner à Zapata une réponse dilatoire; ainsi celui-ci continuera à se croire investi d'une mission générale et cela jusqu'à la désignation des plénipotentiaires. Le Roi est prié de donner ses ordres en vue d'une réponse définitive.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 141.

908. Bruxelles, 27 mai 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le duc de Lorraine est venu à Bruxelles. Il a discuté avec le Cardinal-Infant les affaires de Bourgogne. Il a été mis en rapport ensuite avec le marquis de Ceralbo, avec lequel il a fait un nouvel examen de tout ce qui concerne cette province. Il a ensuite quitté la capitale (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 130.

909. Bruxelles, 27 mai 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le baron d'Hoboken a montré au Cardinal-Infant une lettre du Roi lui permettant d'accepter la dignité de comte de l'Empire que l'Empereur lui a conférée. Cette tolérance ouvre la porte à des abus. Les sujets des Pays-Bas pourront donc porter des titres émanant d'autres souverains que de leur prince naturel. Il y a beaucoup d'objections à faire à ce procédé. La permission accordée par le Roi étant déjà rendue publique, le Cardinal-Infant n'a pu que s'incliner. Il a chargé le président Roose d'en assurer l'exécution. Il insiste pour qu'à l'avenir on ne prenne plus de semblable décision avant de l'avoir entendu au préalable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 144.

(1) Voir en annexe une longue relation sur les pourparlers du duc avec Ceralbo (fol. 131).

910. Bruxelles, 27 mai 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Guillaume Willemsen-Coninck, marchand hollandais, de résidence à Hoorn, en Hollande, a fait remettre au Cardinal-Infant un mémoire relatif aux fraudes qui se commettent à la faveur des passeports qu'on délivre aux Pays-Bas pour le commerce du sel. Il a offert même de se rendre à Madrid pour s'expliquer en détail à ce sujet. Le Cardinal-Infant a fait mettre le sujet en question en rapport avec le licencié Garcia Yllan et avec le président Roose. Il est résulté de cette discussion une série de documents que le Cardinal-Infant envoie à Madrid pour que le Roi les fasse examiner par les tribunaux compétents. Le commerce du sel peut rapporter beaucoup à la Couronne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 156.

911. Bruxelles, 27 mai 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il est de toute nécessité d'entraver les projets que Weimar nourrit contre le Palatinat. La perte de cette province rendrait au roi d'Angleterre toute sa liberté d'agir. Le Cardinal-Infant a prescrit à Castañeda d'insister auprès du duc de Bavière qui se trouve dans les parages du Rhin avec 20,000 hommes, de s'attaquer à Weimar et d'assurer ainsi à la fois la sécurité de la Bavière et de la Bourgogne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 165.

912. Bruxelles, 27 mai 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Depuis la mort de Guillaume de Steenhuys, une place est vacante au Conseil d'État. Il n'y reste plus que deux juristes, Roose et le chancelier de Brabant. Les instructions du Cardinal-Infant stipulent que le nombre de juristes qui doivent siéger au Conseil d'État est de deux ou trois au plus. Le Cardinal-Infant attendra donc les ordres du Roi avant de désigner un troisième titulaire. Il estime cependant que deux ne suffisent guère, puisque c'est à eux qu'il appartient de faire des propositions pour les diverses nominations.

Comme candidats, il cite : le trésorier général des finances François Kinschot,

(1) Voir les annexes (fol. 158 et suiv.).

le conseiller Jean Gavarelle, le président du Grand Conseil de Malines, Henri de Vicq (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 167.

913. Bruxelles, 28 mai 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les Français ont occupé Lillers, ville ouverte de l'Artois, puis ont assiégé Hesdin avec une armée de 14,000 hommes. Inquiétudes du Cardinal-Infant. Tentative faite pour envoyer du renfort à la place; le Cardinal-Infant lui-même a retardé son départ de Bruxelles pour attendre l'arrivée de Piccolomini. Il a pu persuader celui-ci de surseoir à l'exécution de l'ordre qui lui avait été donné de Vienne de renvoyer en Allemagne 6,500 hommes de son armée. Castañeda a été invité à fournir des explications à ce sujet à l'Empereur. Les Hollandais concentrent leur armée; l'armée royale est, elle aussi, prête à agir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 181.

914. Lillers, 4 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il a pris les mesures nécessaires pour faire payer au duc de Neubourg les 20,000 écus de subside que le Roi lui a fait assigner.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 182.

915. Lillers, 4 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le comte de Solre a demandé la Toison d'Or et la continuation d'une pension accordée jadis à son père et à son grand-père. Le Cardinal-Infant déclare que la mauvaise situation des finances doit faire écarter toute demande de pension. Au reste, on peut lui accorder la Toison d'Or malgré son jeune âge.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 184.

(1) Voir en annexes les requêtes des différents candidats (fol. 169 et suiv.). Kinschot rappelle qu'il a vingt-cinq ans de service au Conseil des Finances. La requête de de Vicq est plus étendue : l'intéressé rappelle qu'il a été au service d'Albert et puis d'Isabelle, notamment comme agent diplomatique à Paris. On ne trouve pas de requête de Gavarelle. Par contre, il y a celle d'un autre candidat, Claude de Humyn, successivement conseiller et procureur général au Grand Conseil de Malines et surintendant de la justice militaire pour l'armée espagnole en service en Allemagne.

916. Lillers, 6 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Rapport sur la situation générale. Convention conclue avec Piccolomini pour le maintien aux Pays-Bas de l'intégrité de ses troupes et nécessité pour le Roi de le remercier. Décision d'envoyer Piccolomini avec son armée dans la direction de Thionville. Inquiétudes du Cardinal-Infant en face des préparatifs des Français et ensuite de son infériorité numérique. L'orage qui s'annonce est violent, espoir en Dieu...

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 187.

917. Lillers, 7 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Ferdinand II est intervenu pour obtenir la suspension du procès du comte d'Egmont. La comtesse de Chimay, sœur de l'inculpé, a demandé, elle aussi, cette suspension. Le Cardinal-Infant insiste sur les inconvénients qui résulteraient d'une intervention du Gouvernement dans le cours de la justice et prie le Roi de décider.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 190.

918. Lillers, 13 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a demandé qu'on lui fasse connaître la liste des sujets qui se sont distingués dans l'opération de Saint-Omer, dans celle de Geldern et dans la récupération des forts de Calloo et de Verbruck. Tous les commandants de l'armée ont reçu ordre de désigner trois sujets méritants. Le Cardinal-Infant transmet les réponses qui lui ont été données et recommande de son côté quelques officiers supérieurs, tels le marquis de Velada, le marquis de Lede, le maître de camp baron de Wesemael, qui a défendu Saint-Omer, et son collègue de Ribeaucourt (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 197.

919. Lillers, 18 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'Empereur a fait parvenir à Piccolomini des ordres répétés prescrivant

(1) Voir les rapports cités (fol. 196).

l'envoi en Allemagne de 6,500 hommes de sa troupe. Le Cardinal-Infant a eu beau faire toutes ses instances pour en obtenir le retrait, et montrer les dangers qui en résulteront pour les Pays-Bas, cela n'a servi à rien. On a dû se résigner à permettre à Piccolomini de renvoyer les hommes en question. Le Cardinal-Infant a prescrit alors au général en question de venir le rejoindre avec ce qui lui reste de troupes, de façon à entreprendre en commun une opération pour secourir Hesdin. Le Cardinal-Infant proteste qu'en cette occasion il a fait tout ce qu'il a pu.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 207.

920. Lillers, 22 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Joseph de Bergaine a fait savoir que les princes Électeurs allemands ont convoqué le collège électoral à Francfort-sur-Mein. La réunion de cette assemblée serait hautement préjudiciable aux intérêts de la maison de Habsbourg. Le Cardinal-Infant a prescrit à Bergaine de se rendre immédiatement à Mayence pour obtenir que le Prince-Évêque s'efforce d'entraver ou au moins de retarder la réunion. Il a annoncé à l'Empereur la mission de Bergaine en l'engageant à envoyer éventuellement à Francfort une personne de confiance pour y défendre ses intérêts. Il voudrait aussi que le Roi pût éventuellement s'y faire représenter.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 226.

921. Lillers, 22 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'une correspondance échangée entre le maître de camp anglais Henri Gage et le secrétaire d'État et de Guerre Miguel de Salamanca relative à la demande de secours faite par le roi d'Angleterre. Philippe IV doit décider si ces tractations peuvent être continuées (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 213.

(1) Les annexes se trouvent folios 215 et suivants. Voir une seconde lettre du Cardinal-Infant de la même date (fol. 224.)

922. Lillers, 22 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Depuis la bataille de Thionville, le Cardinal-Infant a tenu diverses conférences au sujet de la tactique à suivre. Il a envoyé Estevan de Gamarra porter ses félicitations à Piccolomini. Plusieurs estiment que ce dernier devrait envahir la France même si on perdait Hesdin, d'autres prétendent qu'il vaut mieux qu'il vienne auprès du Cardinal-Infant et tente avec lui de secourir Hesdin. Don Ferdinand et lui pourraient aussi ensemble faire la campagne contre les Hollandais. Devant cette divergence de vues, le Cardinal-Infant a prescrit à Piccolomini de décider lui-même quelle attitude il estime devoir prendre. Le Cardinal-Infant a renoncé aussi à entraver l'envoi de 6,000 hommes en Bohême réclamés par l'Empereur. D'autre part, on a appris que Piccolomini lui-même s'est décidé à ne pas obtempérer à l'ordre de l'Empereur et à attaquer directement Mouzon et Mézières. Il se propose ensuite de charger Deck d'occuper une bonne partie de la Champagne, tandis que lui-même, Piccolomini, viendrait faire sa jonction avec le Cardinal-Infant. Celui-ci a approuvé le tout, demandant seulement à Piccolomini de lui envoyer quelque cavalerie avec laquelle il pourrait secourir Hesdin. Aussi longtemps qu'il n'aura pas reçu ce renfort, il n'y aura pas moyen de le faire et la place sera certainement perdue. En tout cas la prise de Mouzon et de Mézières mettra les Français dans le plus grand embarras.

Du côté hollandais, on en est encore aux préparatifs. Geldern cause au Cardinal-Infant le plus de soucis. S'il est vrai qu'une partie de l'armée de Melander passe au service des Hollandais, la situation sera très critique. Au besoin, Don Ferdinand se dirigera lui-même de ce côté. Il importe plus de ne pas perdre une seule place forte sur le front hollandais que d'en gagner quatre du côté de la France.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 221.

923. Lillers, 22 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il convient que le duc de Lorraine soit chargé du commandement de l'armée opérant dans la région rhénane. Le duc a proposé de se rendre lui-même auprès de l'Électeur de Bavière pour arranger la chose. Il est donc parti de Bruxelles à destination de Munich. Le Cardinal-Infant a fait prendre, d'accord

avec lui, les mesures nécessaires pour la remonte de la cavalerie lorraine. L'infanterie se trouve dans différentes villes de la Lorraine (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 228.

924. Lillers, 22 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des négociations entamées entre Alonso de Cardenas et le duc de la Valette qui voulait livrer aux Espagnols la place de Metz. Le Cardinal-Infant a chargé le duc de Lorraine de cette affaire et en a averti la Valette. Au reste, il envoie au Roi une série de documents relatifs à ces négociations (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 242.

925. Lillers, 22 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

A la suite de la mission qui lui fut confiée par le Roi de régler la question palatine, le Cardinal-Infant a chargé Miguel de Salamanca d'écrire à la princesse de Phalsbourg afin de communiquer par son intermédiaire avec le Roi d'Angleterre. Il s'agissait de faire savoir à celui-ci que Philippe IV était disposé à un accommodement, que l'Empereur et le duc de Bavière n'étaient pas encore enclins à donner entière satisfaction au monarque anglais, tant par la restitution du Palatinat qu'à l'octroi de la dignité électorale, mais le roi d'Espagne s'efforcerait de provoquer des concessions de part et d'autre. En plus, le Cardinal-Infant a écrit en Allemagne en vue de favoriser cet accommodement. Si la tentative échoue, Charles Ier s'alliera aux Français et Hollandais; les Pays-Bas seront complètement bloqués par terre et par mer, il n'y aura plus moyen de leur envoyer de secours d'Espagne.

Don Ferdinand préconise, en plus du traité relatif au Palatinat, de conclure avec le roi d'Angleterre une alliance offensive et défensive. Les Hollandais seraient ainsi amenés directement à se prêter à la conclusion d'une trêve. En ce moment, il faut craindre que les Français et leurs alliés ne s'emparent de

(1) Voir en annexe le texte de la convention conclue entre le marquis de Ceralbo, au nom du Cardinal-Infant, le duc de Lorraine et le duc d'Elbœuf (fol. 230). Le même jour (22 juin), le Cardinal-Infant recommande un certain Luc van Torre pour le poste de lieutenant civil de Gand (fol. 235).

(2) Voir de multiples annexes (fol. 244 et suiv.).

force du Palatinat et ne tiennent ainsi le roi d'Angleterre sous leur dépendance. En tout cas, c'est au Roi à décider (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 255.

926. Lillers, 22 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Roose proposera incessamment des candidatures pour les postes vacants au Conseil d'État et au Conseil privé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 264.

927. Lillers, 22 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les chanoines du chapitre cathédral de Besançon sont prêts à renoncer en faveur du Roi à leur droit d'élire l'archevêque de Besançon et d'autres dignitaires, à condition qu'on leur accorde quelques bénéfices dont les revenus augmenteront ceux de leurs prébendes et un droit de présentation. Le Cardinal-Infant a décidé de consulter au préalable le parlement de Dôle.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 267.

928. Lillers, 22 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a pris des mesures pour assurer le paiement de l'*ayuda de costa* octroyée au duc de Neubourg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 271.

929. Lillers, 22 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le roi de Danemark s'est plaint à diverses reprises du mauvais accueil réservé en Espagne à ses marins. Le Cardinal-Infant a donné ordre de les bien recevoir dans les ports des Pays-Bas. Le Roi devrait en faire autant pour ce qui concerne la Péninsule (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 273.

(1) Le même jour, le Cardinal-Infant sollicite l'octroi d'une augmentation de pension pour la princesse de Phalsbourg (fol. 270).

(2) Le 17 août, le Roi répond que le Cardinal-Infant doit demander au préalable des explications détaillées sur l'objet de ces griefs (fol. 384). Le 7 octobre, le Cardinal-Infant fait savoir qu'il a agi ainsi (reg. 223, fol. 195).

930. Lillers, 22 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Estevan de Gamarra a rapporté que Piccolomini était décidé à ne pas renvoyer en Allemagne les 6,500 hommes qu'on lui avait réclamés. Le Cardinal-Infant a fait savoir à Piccolomini qu'il approuvait cette décision et a écrit à l'Empereur pour tenter de la justifier à ses yeux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 275.

931. Lillers, 22 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Philippe de Silva a fait rapport au Roi sur la nécessité de fortifier Anvers et les postes qui en dépendent. Le Cardinal-Infant a reçu ordre de prendre les dispositions nécessaires. Pour y satisfaire, il faudrait disposer de 7 à 800,000 écus. Le Roi voudra bien indiquer la façon de se les procurer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 279.

932. Lillers, 23 juin 1638. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le marquis de Saint-Martin a fait de nouveaux rapports sur la situation critique où se trouve la Bourgogne depuis les récents progrès de l'ennemi. Il a insisté pour obtenir le prompt envoi de quelques troupes de façon à assurer le maintien des communications avec la Suisse. Dans l'impossibilité de prélever quoi que ce soit sur l'armée des Pays-Bas, le Cardinal-Infant s'est décidé à attendre l'arrivée de Piccolomini. Il a chargé Sarmiento de presser la levée des Suisses et d'occuper la route par où doivent venir les secours d'Italie. Francisco de Melo a reçu ordre d'assurer les envois d'argent nécessaires. Entretemps, le marquis de Saint-Martin a été mis au courant de toutes ces dispositions et invité à faire tout son possible en attendant l'arrivée des secours. Le Cardinal-Infant regrette qu'on ne puisse défendre d'une façon plus efficace des sujets si fidèles. Il communique au Roi une copie de la correspondance échangée à cet effet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 280.

933. Lillers, 23 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il est de toute nécessité de désigner un nouvel abbé pour l'abbaye de Saint-Claude, en Bourgogne, de peur que les Français ne s'en emparent et n'y

installent un prélat. Le Cardinal-Infant a soumis le dossier de cette affaire au Conseil privé (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 282.

934. Lillers, 23 juin 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a communiqué jadis au Cardinal-Infant un rapport sur la prétendue négligence du surintendant de la justice militaire dans la poursuite des délits. Il a demandé aussi d'être averti sur les sanctions prises à la suite de la perte de diverses places de guerre. Le surintendant a rédigé un mémoire dont le Cardinal-Infant communique le texte au Roi. Le Cardinal-Infant ajoute qu'il n'a pas voulu mettre le surintendant au courant des accusations calomnieuses portées contre lui, alors qu'on a tout lieu d'être content de ses services (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 290.

935. ....., 25 juin 1639. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

On a reçu les lettres du Cardinal-Infant annonçant l'entrée en campagne. Il faut satisfaire à tout prix Piccolomini; il le mérite, et grâce à lui, on peut respirer.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 106 v°.

936. ....., 12 juillet 1639. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Remerciements pour les renseignements donnés sur la victoire de Piccolomini. Le comte-duc, se basant sur son jugement personnel et sur les indications reçues à ce sujet de source française, estimait que cet événement devait forcément entraîner une opération ayant pour objectif de secourir Hesdin. Il espère qu'il en aura été ainsi. La flotte n'a pu rallier La Corogne. Le manque de galions est très sensible. Le Ministre se lamente sur la mauvaise situation générale (3).

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 107.

(1) Voir les annexes (fol. 283 et suiv.).
(2) Voir les annexes (fol. 292 et suiv.).
(3) *Tantas calamidades como se passan en todas partes.*

937. Gand, 13 juillet 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Piccolomini a tenté vainement de s'emparer de Mouzon. Il a renoncé à continuer cette opération et est venu rejoindre le Cardinal-Infant. Il a laissé quelques troupes pour la défense du Luxembourg. Les Français ont continué leur attaque contre Hesdin. Le gouverneur de cette place avait décidé de résister jusqu'au bout, mais fut contraint de capituler à la suite des instances de la population. Les conditions de la reddition furent très honorables. Douleur du Cardinal-Infant. Les comtes Feria et Fontana ont fait échouer une tentative de l'ennemi contre Bruges. Il a paru de toute nécessité de renforcer l'armée qui opère de ce côté, car elle est dans un état d'infériorité numérique flagrant. Le Cardinal-Infant est revenu lui-même de ces parages avec quelques troupes. La campagne en Artois reste confiée à Piccolomini, Fuentès et Balançon, qui disposent de forces suffisantes. Le Cardinal-Infant a recommandé à Fuentès de s'accommoder de l'humeur de Piccolomini. André Cantelmo est chargé de la défense des postes qui se trouvent entre Aire et Saint-Omer. On a eu des soucis du côté du Brabant, parce que le comte Casimir de Nassau s'est tenu sur la frontière du pays de Liége avec une armée dans l'intention de pousser une pointe jusque Bruxelles. Le Cardinal-Infant a pris des mesures pour arrêter une invasion éventuelle de ce côté. On ne peut encore, à l'heure actuelle, se faire une idée de la tactique projetée par les Hollandais. Don Ferdinand fera tout ce qu'il pourra pour assurer la défense de ces provinces.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 301.

938. Gand, 13 juillet 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a été averti de ce que trois des cinq bâteaux anglais qui avaient embarqué à Cadix 1,500 hommes ont été attaqués à l'entrée du Pas-de-Calais par la flotte hollandaise. Toute la troupe a été faite prisonnière et débarquée dans un port français. Le maître de camp du tercio, Simon Mascarenas a pu échapper et se trouve à Londres. Piccolomini avait le projet de faire une galanterie au roi de France, en renvoyant sans rançon les prisonniers faits à Thionville. Il y a renoncé. Ces hommes pourront être échangés contre les Espagnols qui viennent de tomber aux mains de l'ennemi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 307.

939. Gand, 13 juillet 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'une lettre du marquis de Castel Rodrigo relative à l'indult pour les bénéfices ecclésiastiques. Le Roi est prié de prendre à ce sujet une prompte décision.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 309.

940. ....., 20 juillet 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

La permission que le Roi avait donnée au baron de Hoboken d'accepter le titre de comte du Saint-Empire, qui lui avait été conféré par l'Empereur, fut connue en Espagne avant qu'on sût les inconvénients qui devaient en résulter, inconvénients dont on parlera encore, puisque la permission a été donnée et le titre accepté. Le Cardinal-Infant qui connaissait ces inconvénients a mal agi en ne faisant aucune observation au reçu de la dépêche royale, comme c'était son devoir dans un cas pareil, puisque dans des circonstances plus graves on a reçu avec reconnaissance ses représentations comme on les recevra toujours.

Estado, 2246.

941. Gand, 22 juillet 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a décidé de mettre à la disposition du Cardinal-Infant 600,000 ducats pour l'entretien de l'armée de Piccolomini et pour l'assistance du duc de Lorraine. Le Cardinal-Infant se plaint de la façon dont cette décision a été exécutée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 315.

942. Gand, 22 juillet 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il paraît que le maréchal de Châtillon a marché dans la direction de Réthel et Mouzon. Piccolomini et Fuentès se sépareront si c'est nécessaire. Les Hollandais se fortifient. On ne sait rien de leurs intentions. Le comte Casimir de Nassau s'est dirigé vers Grave.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 321.

943. Gand, 22 juillet 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Salamanca a reçu ordre jadis d'arranger un *assiento* de 500,000 ducats avec

des hommes d'affaires flamands. Il lui manque encore certaines indications pour pouvoir mener à terme ses négociations.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 325.

944. Gand, 22 juillet 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a été averti des tractations de trêve ou de suspension d'armes qui ont eu lieu avec la France par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Venise à Paris. Il a ordonné à Salamanca de mettre le diplomate vénitien au courant de tous les pourparlers qui ont eu lieu avec les Hollandais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 327.

945. Gand, 22 juillet 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit le rassemblement de la flotte de la mer océane et d'autres escadres de façon à réunir une force de 100 navires de guerre pour escorter les troupes destinées à être envoyées aux Pays-Bas. Le Cardinal-Infant estime que la flotte française a rallié ses ports, que l'escadre hollandaise n'est pas suffisante pour s'opposer au passage des 40 navires qui doivent amener les renforts espagnols. Il craint que le déploiement de forces navales décidé par le Roi ne serve qu'à retarder la venue des renforts qui sont si nécessaires (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 329.

946. Gand, 22 juillet 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Affaire du jeune comte d'Egmont. Le marquis de Ceralbo a jugé que la culpabilité de ce jeune homme réside exclusivement dans le fait d'être venu à Bruxelles sans permission. Il n'y avait dès lors qu'à l'expulser. Le Roi a ratifié ce jugement qui a été exécuté.

Il a fait savoir aussi que la présence à Bruxelles de la comtesse de Berlaimont était très préjudiciable. Le Cardinal-Infant a ordonné à cette dame de se retirer dans les huit jours à Audenarde ou Courtrai.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 333.

(1) Le même jour, le Cardinal-Infant recommande au Roi Luis Fernandez de Cordoba, gouverneur des Canaries, fait prisonnier par les Hollandais (fol. 331.).

947. Gand, 22 juillet 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le maître de camp Henri Gage a rendu compte à Miguel de Salamanca des derniers incidents survenus en Écosse. Il a parlé en même temps d'un emprunt de 500,000 écus à consentir éventuellement par les hommes d'affaires espagnols et flamands au roi Charles Ier qui en retour s'engagerait à escorter leurs navires marchands jusque Dunkerque. Le Cardinal-Infant a fait répondre, d'accord avec ses Ministres, qu'il désirait connaître au préalable les conditions de cette opération. Il a voulu mettre le Roi au courant, pour que celui-ci examine l'opportunité d'y participer éventuellement lui-même.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 335.

948. Gand, 28 juillet 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Castañeda et Bergaine continuent, l'un à Vienne, l'autre à Mayence, leurs efforts pour retarder la réunion du Congrès de Francfort. L'Empereur s'est décidé déjà à rappeler le comte de Martinez qu'il avait délégué pour assister en son nom à l'assemblée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 341.

949. Gand, 28 juillet 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'Empereur a fait de nouvelles instances pour que le Cardinal-Infant lui envoie 4,000 fantassins de renfort et insiste auprès du Roi pour qu'il le secoure en argent. Le Cardinal-Infant reconnaît que, si on n'assiste pas l'Empereur, celui-ci se décidera sans doute à rappeler toute l'armée de Piccolomini et le général lui-même. Ces provinces seraient alors exposées aux plus grands dangers, leur perte serait certaine puisqu'avec toutes les forces dont on dispose on peut à peine faire face à l'ennemi. Le Cardinal-Infant s'est donc décidé à donner une réponse condescendante et a prescrit à Francisco de Melo de faire parvenir au plus tôt à Ferdinand III les 4,000 hommes dont il est question et 100,000 ducats pour les recrutements à faire en Westphalie. Il espère que le Roi approuvera cette décision (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 343 (2).

(1) Voir les annexes (fol. 345 et suiv.).

(2) Le 2 août, le Cardinal-Infant recommande au Roi le baron Albert-Hubert de Guernonval, grand

950. Madrid, 5 août 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

L'occupation de Meppen et les opérations en Westphalie sont de la première importance. Castañeda doit arranger la chose en grand secret avec l'Empereur. La prétention des Hollandais d'être admis au Congrès pour la paix universelle avec le titre d'ambassadeur est inadmissible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 363.

951. Anvers, 11 août 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'armée royale dirigée contre les Hollandais se trouve à Diest. Le Cardinal-Infant va la rejoindre. Louis XIII et Richelieu sont à Mouzon, leur armée se trouve dans les environs de Montmédy. Piccolomini a fait savoir qu'il marchait à leur rencontre avec intention de livrer bataille. On tâchera de lui envoyer des munitions et des vivres, car le Luxembourg se trouve dans un état de pauvreté extrême. Une rencontre entre l'armée de Fuentès et les Français s'est terminée au désavantage de ceux-ci. Les renforts espagnols, qui pourraient arriver par mer, seraient des mieux venus. L'armée royale se trouve de tous côtés en infériorité numérique évidente.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 376.

952. Anvers, 11 août 1639. — *Frère Jean de Saint-Augustin à Philippe IV.*

Sur les difficultés que rencontrait à Rome la nomination des évêques de Bois-le-Duc et d'Arras. Inconvénients de ces retards.

Estado, 2055.

953. Anvers, 12 août 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les nominations aux évêchés vacants aux Pays-Bas sont toujours en suspens à Rome. Le Cardinal-Infant a fait remettre à Castel Rodrigo une copie du

bailli de Gand, ancien gouverneur de Gravelines (fol. 357); le 6 août, Gilles Bocangel, son bibliothécaire (fol. 370); le 25 août, les enfants du comte de Vertaing, gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Lille (reg. 223, fol. 7); le 26 août, le surintendant de la justice militaire Gaspar Nieto de Trejo (fol. 15); le 31 août, Geronimo d'Espinossa, veedor général de l'artillerie (fol. 68), le même jour encore Ferdinand de Boisschot (fol. 84).

passage de ses instructions par lequel le Roi lui confie la charge de procéder aux nominations épiscopales et ecclésiastiques en général. Il est peu probable que le Pape se contentera de ce document. Le Roi devrait donc envoyer à Rome le texte d'une procuration formelle donnée au Cardinal-Infant pour l'exercice de ce droit de nomination (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 378.

954. Anvers, 12 août 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a fait demander au roi de Danemark d'exempter des droits de passage à payer sur le Sund une quantité de poudre destinée à l'armée des Pays-Bas. La réponse a été condescendante. Le Roi doit veiller de son côté à ce que les Danois soient bien traités dans les États de sa monarchie (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 222, fol. 379.

955. ....., 22 août 1639. — *Consulte d'une Jointe d'État.*

Sur l'obligation pour les Ministres de l'*Exercito* aux Pays-Bas d'observer l'ordonnance sur les monnaies.

Le Roi approuve en ordonnant d'aviser le Cardinal-Infant *por la via que conviene* c'est-à-dire, par la secrétairerie du Conseil d'État, ou par celle du Conseil suprême de Flandre.

Secretarias provinciales, liasse 2437.

956. ....., 22 août 1639. — *Consulte de la même Jointe.*

Sur la demande d'une pension ecclésiastique en Flandre émanant de Doña Anna Arias, sœur de feu le père Philippe de Bruxelles, qui invoque sa misère et les grands services rendus par son frère.

Secretarias provinciales, liasse 2437.

(1) Voir une réponse dilatoire du Roi, en date du 2 octobre (reg. 223, fol. 161).

(2) Le Cardinal-Infant insiste encore dans le même sens dans une lettre du 31 août suivant (reg. 223, fol. 25).

957. . . . . . , 23 août 1639. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Accusé de réception des dernières lettres du Cardinal-Infant. La nouvelle de la capitulation d'Hesdin était déjà connue. On s'inquiète en Espagne de l'attitude du prince d'Orange et des projets de la flotte française. L'escadre d'Antonio de Oquendo n'est pas encore arrivée à La Corogne. On équipe dans la Méditerranée une autre escadre espagnole supérieure en forces à celle de l'ennemi.

On a commencé les tractations en vue des provisions de l'année prochaine. L'effort fait au cours de ces deux dernières années ne saurait être continué, le Conseil des Finances non seulement n'aide pas le Ministre, mais le contrecarre. Olivarès insiste à nouveau pour que le Cardinal-Infant envoie des Wallons, de façon à pouvoir maintenir sur pied une couple de tercios de cette nation et se mettre à l'abri de toute attaque de l'ennemi. Il faudrait que l'envoi de Wallons comprît six, cinq ou à tout le moins quatre mille hommes. Protestattons habituelles de dévouement.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 108. Cité par Gachard, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich.* (Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 3e série, t. VI, p. 202.)

958. . . . . . , 25 août 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Ordonne de faire observer par les ministres de l'*Exercito* le placard sur les monnaies.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

959. . . . . . , 29 août 1639. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Le Ministre se plaint à nouveau de la fâcheuse attitude du Conseil des Finances. Salamanca pourra cependant annoncer au Cardinal-Infant qu'on va envoyer trois mensualités simultanément. Il y a lieu d'espérer que les provisions de l'année prochaine seront plus copieuses qu'elles n'ont jamais été. Olivarès souhaite à nouveau que le Cardinal-Infant envoie des hommes et des vaisseaux. On attend toujours l'escadre d'Antonio de Oquendo.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 111 v°.

960. Anvers, 31 août 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des difficultés qu'on fait à la Cour de Vienne à propos de la levée d'une armée pour le compte du Roi. Il s'agit de l'armée qui devrait opérer en Westphalie. L'Empereur exige que ces troupes lui prêtent serment de fidélité, fait sans précédent. Piccolomini a été chargé par Ferdinand III de faire connaître ses exigences au Cardinal-Infant. Le général a envoyé à Bruxelles son secrétaire Useppi. Le Cardinal-Infant transmet à la Cour de Madrid une documentation relative à ces tractations (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 28.

961. Anvers, 31 août 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a fait publier la faveur faite à Piccolomini par le Roi en le décorant du titre de duc d'Amalfi (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 51.

962. Anvers, 31 août 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Alonso de Cardenas a fait savoir que le secrétaire anglais Vin de Wanck lui avait fait savoir que son maître était tout disposé, sous certaines conditions, à recevoir de nouveau le résident espagnol (Cardenas) en audience. Ce dernier a demandé des instructions à Bruxelles sur l'attitude à prendre. D'accord avec ses ministres, le Cardinal-Infant a prescrit à l'intéressé le formulaire de la réponse à écrire au secrétaire anglais. En plus, il a approuvé les efforts faits par le même Cardenas pour obtenir de Charles Ier qu'il envoyât sa flotte au devant des navires venant d'Espagne afin d'assurer le passage de ceux-ci. Depuis, on a appris que Charles Ier a fait accéder à ce désir. Cardenas se proposait d'offrir un dîner (3) au vice-amiral anglais, car dans ce pays rien ne se fait sans salaire (4). Le Cardinal-Infant lui a prescrit de se conformer aux usages.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 54.

(1) Voir d'abondantes annexes (fol. 29 et suiv.).
(2) Voir en annexe le décret envoyé à cet effet par le Cardinal-Infant à Salamanca (fol. 53).
(3) *Un regalo.*
(4) *Sin retribucion.*

963. Anvers, 31 août 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le projet d'envoyer des troupes des Pays-Bas au secours de Charles Ier a été abandonné.

Au sujet de la désapprobation marquée par le Roi sur la permission donnée au baron d'Hoboken de porter le titre de comte qui lui a été octroyé par l'Empereur, le Cardinal-Infant fait observer que c'est en Espagne que cette autorisation a été accordée, ainsi qu'il résulte des documents dont l'intéressé a fait état.

Les levées de Wallons faites au commencement de la campagne n'ont pas donné le résultat attendu, les formations nationales se sont disloquées.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 56.

964. Anvers, 31 août 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Walter Zapata a fait savoir qu'on s'efforce à la diète de Francfort, sous prétexte de conserver l'autorité impériale en Allemagne et d'exclure les Français, d'en arriver à proclamer la neutralité de la Westphalie, y compris Cologne et les provinces voisines. Il n'y a qu'à renforcer l'armée de Westphalie pour rendre confiance aux princes électeurs et autres et leur faire abandonner ainsi cette idée de neutralité qui serait si nuisible aux intérêts du Roi. Castañeda a reçu du Cardinal-Infant des instructions pour recommencer les démarches auprès de Ferdinand III et de ses ministres. Don Ferdinand a donné à Castañeda et à Francisco de Melo les indications nécessaires pour l'emploi des fonds qui leur ont été confiés.

Le même jour, le Cardinal-Infant envoie à Madrid deux lettres, l'une de Zapata et l'autre de Juan Verdugo, relatives à la neutralisation éventuelle de la Westphalie (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 58.

965. Anvers, 31 août 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les événements de la guerre du Piémont ont entravé les relations postales. Les courriers ordinaires passant de France en Italie ont été arrêtés. Louis XIII s'en est plaint et a fait parvenir des doléances au Cardinal-Infant par l'intermédiaire du nonce à Paris et de l'internonce Stravius à Bruxelles. Le Cardinal-

(1) Voir ces lettres en annexe (fol. 62 et suiv.).

Infant a prescrit au marquis de Leganès de relâcher les courriers arrêtés de peur d'avoir à subir des représailles contre le premier courrier d'Espagne qui passerait par la France. Le Roi doit prendre toutes les mesures pour assurer le libre passage des courriers en Italie en considération du maintien des relations par voie de terre avec les Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 72.

966. Anvers, 31 août 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le comte Walter Zapata a fait savoir qu'une réunion s'est tenue à Brück près de Dusseldorf, à laquelle assistaient le duc de Neubourg, la princesse-mère du landgrave de Hesse, le général Melander, le duc de Lunenbourg et d'autres princes allemands ainsi qu'un représentant du Gouvernement français déguisé en marchand. Il n'y a pas à douter qu'on y ait pris une décision funeste sur la question de la neutralité de la Westphalie, qu'on veut assimiler à celle de la Saxe. Des lettres de l'évêque de Bois-le-Duc confirment cette nouvelle et ajoutent que l'Électeur de Mayence et l'évêque d'Herbipolis ont pris des mesures en vue d'une invasion des Suédois. Bergaine ajoute qu'il faut offrir du secours au prince-évêque de Mayence. Des délégués hollandais sont arrivés à Cologne, on dit qu'ils vont passer à Wesel où se trouvent réunis différents princes allemands. L'Empereur a fait demander de nouveaux envois d'argent pour continuer les levées de troupes en Westphalie. L'importance de ces troupes est considérable, car à cause de leur proximité des Pays-Bas, elles pourraient venir au secours du Cardinal-Infant au premier appel.

Le Cardinal-Infant est dans le plus grand embarras. Il a fait savoir à Neubourg combien son attitude va paraître équivoque tant au Roi qu'à l'Empereur. Il a cherché à semer la discorde entre les princes allemands et a pris des dispositions pour rester au courant de tout ce qui passe chez eux. En plus, il s'est adressé à l'Empereur et au duc de Bavière pour qu'ils assurent la défense du Palatinat. Il a fait envoyer à l'Empereur la somme d'argent que celui-ci a demandée.

Le même jour, il communique au Roi une lettre qu'il a écrite à ce sujet à Bergaine (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 74.

(1) Voir le texte de cette lettre folio 82. Le 21 octobre, le Roi remercie le Cardinal-Infant de sa diligence et fait savoir qu'on a appris depuis que la Diète avait été ajournée (fol. 330).

967. Anvers, 31 août 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

De jour en jour la situation de la Bourgogne cause plus de soucis. Il n'y a guère à espérer la réussite des tractations engagées pour neutraliser cette province; si on ne peut la secourir elle sera certainement perdue. Les Français débouchant par l'Alsace, la Lorraine et le Luxembourg, assistés des Hessois et des Suédois, ayant opéré leur liaison avec les Hollandais par la Gueldre, amèneront une situation telle qu'on pourra craindre la ruine complète de ces provinces. Le Cardinal-Infant est réduit complètement à la défensive; les Français, depuis la prise d'Hesdin, ont encore renforcé leur armée. Ils menacent les Pays-Bas à la fois du côté de la Flandre et du Luxembourg avec deux armées redoutables. Les Hollandais ont évacué certains postes de la Gueldre, mais il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils restent inactifs cette année.

Louis XIII se trouve en personne près du Luxembourg; sa cavalerie est si nombreuse que même dans le cas où le Cardinal-Infant disposerait d'une armée à envoyer en Bourgogne, il hésiterait à l'exposer à être écrasée par les troupes ennemies. D'ailleurs il n'y a pas moyen de distraire un seul homme de l'armée des Pays-Bas, sans s'exposer à la perte totale de ces États. Il n'y a que d'Italie qu'on puisse envoyer du secours à la Bourgogne, province si fidèle, dont la conservation importe plus que tout.

Le Cardinal-Infant a donc envoyé des ordres formels à cet effet au marquis de Leganès et les a fait appuyer par Melo. Il a requis aussi l'intervention du duc de Bavière, tout au moins jusqu'au moment où les autres dispositions auront pu sortir leur effet. Il porte le tout à la connaissance du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 88.

968. Anvers, 31 août 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

A diverses reprises, le Parlement de Dôle et les Ministres établis en Bourgogne ont sollicité la permission de négocier un accord établissant un État de neutralité entre la Franche-Comté et le duché de Bourgogne. Le peu d'espoir qu'on avait de pouvoir porter un secours efficace aux habitants, leur fidélité, leurs efforts faits pour se défendre ont engagé le Cardinal-Infant à prescrire à Diego de Saavedra de pousser à nouveau ces tractations. Il lui a donné comme instruction essentielle d'exiger la restitution par la France de tous les postes

occupés dans la Franche-Comté depuis la dernière guerre. Au reste, Saavedra a reçu ordre de rester en Bourgogne tant que Sarmiento n'aura pas reçu du Roi les dépêches nécessaires pour qu'il puisse prendre la direction des affaires de cette province.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 90.

969. Anvers, 31 août 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a invité le duc de Lorraine à venir à Bruxelles. Il estime que si on veut conserver ce prince, il est temps de lui confier un poste convenable, car il souffre beaucoup de se voir inoccupé (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 92.

970. Anvers, 31 août 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les Hollandais avaient décidé d'assiéger Geldern mais ont dû y renoncer à la suite de l'arrivée de l'armée de Fontana. C'est un succès appréciable. Une escarmouche avec l'armée française de la Millare s'est terminée aussi en faveur des Espagnols. Piccolomini fait face à l'armée de Châtillon (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 98.

971. Rome, 10 septembre 1639. — *Castel-Rodrigo à Philippe IV.*

Sur l'indult.

Estado, 2246.

972. ....., 13 septembre 1639. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Nouvelles instances pour l'envoi des Wallons. Inquiétudes au sujet du Luxembourg. Plût au Ciel qu'on pût conclure une bonne paix! On prépare les mensualités de septembre et d'octobre. Le Ministre espère que les provisions pour l'exercice prochain seront plus copieuses qu'elles n'ont jamais été par le passé.

Bibliothèque de l'Etat à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 112 v°.

(1) Voir les annexes (fol. 94 et suiv.).
(2) Le 21 octobre, le Roi accuse réception de cette lettre (fol. 371).

973. ....., 18 septembre 1639. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

On vient d'achever les mensualités de septembre et d'octobre. Les provisions de l'exercice prochain feront l'admiration du monde entier, elles dépassent en quantité et en qualité tout ce qui s'est fait jusqu'ici. On attend toujours l'envoi de Wallons et d'Allemands, les renforts à expédier aux Pays-Bas sont prêts. L'Espagne se trouve elle-même mêlée aux hostilités. Si le Cardinal-Infant pouvait voir ce qui s'y passe, il en aurait pitié Qu'il envoie cet hiver les frégates pour emporter les renforts qui sont à sa disposition. Qu'au printemps les flottes d'Espagne et des Pays-Bas fassent leur jonction et agissent en commun!

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 115.

974. Madrid, 20 septembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le comte de Schomburg, ambassadeur allemand, a rappelé au Roi qu'en 1630 il a été envoyé par l'Infante Isabelle à la diète de Ratisbonne; de là il s'est rendu à Vienne, puis est venu comme ambassadeur à Madrid. Les ennemis ont dans l'entretemps obtenu aux Pays-Bas diverses sentences décrétées contre lui, notamment une sentence du Grand Conseil de Malines qui le prive de la seigneurie de Montquentin au pays de Luxembourg. Le Roi indique les mesures à prendre pour faire rendre au diplomate la justice qui lui est due.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 78.

975. Gand, 25 septembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a toujours craint à Bruxelles que l'Empereur ne rappelât en Allemagne Piccolomini et son armée. Jusqu'ici on a pu éviter ce rappel au prix des assistances pécuniaires importantes que l'Empereur a reçues du Roi. Malgré tout et nonobstant le danger que courent les Pays-Bas, attaqués de trois côtés à la fois, Ferdinand III vient de fixer d'une façon irrévocable le rappel de Piccolomini au 1er octobre. Le Cardinal-Infant s'est décidé à faire encore une suprême tentative et expose au Roi les diverses démarches faites à ce sujet. Piccolomini paraît désireux de rester au service du Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 113.

(1) Voir en annexes deux lettres du Cardinal-Infant à Castañeda, relatives au même sujet (fol. 116).

976. Gand, 25 septembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La flotte est arrivée à Downs. Les Hollandais renforcent leur escadre dans l'intention d'entraver le transport de l'infanterie aux Pays-Bas. Mais, à la faveur des nuits obscures, 3,000 fantassins sont déjà arrivés à Mardyck et on espère que les autres arriveront incessamment. Le Cardinal-Infant a décidé de se rendre lui-même à Dunkerque.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 120.

977. Gand, 25 septembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La nomination du Cardinal-Infant comme abbé de Saint-Claude, de Saint-Pierre et de Saint-Vaast, vient d'être faite. On a envoyé les documents à Rome. Don Ferdinand a prescrit aux cardinaux Albornoz et La Cueva ainsi qu'à Juan de Chumacero (1) de faire les démarches nécessaires pour obtenir la confirmation de cette nomination par le Pape et en plus l'octroi d'un indult pour les nominations ecclésiastiques conforme aux desiderata du Conseil privé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 122.

978. Gand, 25 septembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les Hollandais ont fait une tentative vaine contre la place de Hulst. L'armée française de la Milliare s'est dirigée vers Arras. Fuentès a l'œil sur elle.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 128.

979. Gand, 25 septembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'Empereur a écrit au Cardinal-Infant pour qu'on arrête le procès du comte d'Egmont. Le Roi a pris connaissance de la réponse du Cardinal-Infant et en approuve la teneur. Il décide qu'on écrive à Castañeda qu'une intervention semblable est inopportune, qu'il doit tâcher de persuader Ferdinand III d'y renoncer. Au surplus, Egmont a été condamné tout comme les autres conspirateurs (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 130.

(1) D. Juan de Chumacero y Carillo, ambassadeur d'Espagne à Rome.

(2) Le même jour, le Cardinal-Infant recommande Blanca Coloma, fille du défunt Carlos Coloma et veuve de Geronimo Brizeno, officier de l'armée des Pays-Bas (fol. 132).

980. Bruges, 26 septembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le comte de Feria vient de mourir à Anvers.

La perte est d'autant plus sensible, qu'il y a grande disette d'officiers supérieurs et que le défunt avait une grande expérience. Sa femme et ses fils sont dans la détresse. Il conviendrait que le Roi les assiste.

Le même jour, le Cardinal-Infant annonce la mort de Juan Munoz de Escovar.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 135.

981. Bruges, 26 septembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a ordonné de surseoir au paiement d'une gratification au duc de Neubourg (1) jusqu'à ce qu'on ait des apaisements au sujet de la conduite de l'intéressé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 139.

982. Bruges, 26 septembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Conformément aux ordres du Roi, le Cardinal-Infant fera payer par la recette des finances la pension de mille écus octroyée au comte de Solre. Il fait observer que cette recette est très obérée et qu'il serait contraire aux intérêts du Roi de la charger de semblables pensions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 141.

983. Bruges, 26 septembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Devant l'invasion française, l'Électeur de Mayence a dû quitter ses États. Le Cardinal-Infant a chargé Bergaine de le consoler. Il prie le Roi de secourir ce prince, le seul qui soit toujours dévoué aux intérêts de l'Espagne et qu'il convient dès lors de contenter.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 143.

(1) Le 20 octobre suivant, Philippe IV communique au Cardinal-Infant deux lettres de Castañeda relatives à la conduite de Neubourg (fol. 151 et suiv.).

984. Bruges, 26 septembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant rappelle qu'il a jadis invité le duc de Lorraine à se rendre à Bruxelles. Il a dû faire de nouvelles instances afin d'éviter que le duc ne se réconcilie avec Louis XIII. Ces efforts ont abouti Le duc de Lorraine se trouve aujourd'hui près du Cardinal-Infant. Il serait à souhaiter que le Roi lui fît donner satisfaction.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 145.

985. Madrid, 2 octobre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi est tout prêt à accorder un habit de Saint-Jacques à un cousin de Piccolomini, si celui-ci le désire (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 159.

986. Madrid, 2 octobre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Walter Zapata a fait savoir à Madrid que Melander se trouvait à Dusseldorf et déclarait publiquement qu'il voulait maintenir l'autorité impériale et chasser les Français d'Allemagne. Il fallait décider à cet effet la neutralité du cercle de Westphalie y compris Cologne et cela comme on avait fait pour la Saxe Inférieure. Il s'agit là de manœuvres dangereuses. Il n'y a pas d'espoir de pouvoir cette année mettre sur pied une armée en Westphalie. Il y a lieu de prendre des dispositions en vue de la campagne de l'année prochaine. Le Roi explique les dispositions à prendre éventuellement pour arriver à mettre sur pied 40,000 hommes, qui sous le commandement du Cardinal-Infant et de Piccolomini pourraient réaliser des plans grandioses (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 165.

987. Madrid, 3 octobre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet de la succession éventuelle de l'archiduc Léopold-Guillaume à l'électorat de Mayence. Le Cardinal-Infant cherchera à le favoriser et se servira

(1) Le 2 novembre, le Cardinal-Infant fait savoir que Piccolomini désirait beaucoup cet honneur et en a été très heureux (reg. 224, fol. 13).

(2) Le 7 novembre, le Cardinal-Infant accuse réception de cette lettre (reg. 224, fol. 42).

à cet effet de l'évêque de Bois-le-Duc. Il donnera aussi les instructions appropriées à Castañeda (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 172.

988. Dunkerque, 7 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'Empereur vient d'ordonner de nouveau à Piccolomini de rentrer en Allemagne et le général a commencé à s'exécuter. Il tâchera d'assurer la défense du Luxembourg et viendra personnellement discuter avec le Cardinal-Infant les mesures qui pourraient faciliter son retour. Don Ferdinand persiste à penser qu'il faut peu compter sur l'Allemagne. Piccolomini agit avec une dextérité extrême. Le Cardinal-Infant est des plus soucieux, particulièrement par rapport au Luxembourg (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 178.

989. Dunkerque, 7 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a appris que les Hollandais renforceraient leur flotte qui se trouve à Downs avec l'intention d'attaquer l'escadre espagnole partout où ils la rencontreraient. Au sujet des mouvements du prince d'Orange on répand des nouvelles contradictoires. Le Cardinal-Infant se dispose à passer sur le front français. Après le départ de Piccolomini le Luxembourg sera sans défense. Don Ferdinand appréhende que les ennemis puissent s'en emparer et atteindre ainsi en quelques jours un objectif pour lequel ils ont lutté en vain tout le printemps. Une nouvelle révolution a éclaté au pays de Liége, les bourgeois sont partis en campagne avec 10 canons dans l'intention d'occuper Huy. L'Electeur a fait demander du secours à Bruxelles. Le Cardinal-Infant a immédiatement donné des ordres pour le satisfaire. Il estime comme une bonne aubaine de pouvoir faire cantonner pendant l'hiver une partie de ses troupes dans ce pays.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 180.

(1) Le 8 novembre, le Cardinal-Infant accuse réception de cette lettre (reg. 224, fol. 53).
(2) Voir la réponse du Roi, le 26 novembre (reg. 224, fol. 90).

990. Dunkerque, 7 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant rappelle qu'il a déjà exposé au Roi les motifs pour lesquels il a dû appeler le duc de Lorraine et essayer de le détourner de la voie où les intrigues françaises cherchaient à l'engager. Il n'est pas facile de contenter ce prince, mais le Cardinal-Infant fait tout ce qu'il peut pour y réussir. Depuis le départ de Piccolomini, le duc paraît plus satisfait. Il croit sans doute que maintenant on trouvera plus facilement moyen de l'employer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 183.

991. Dunkerque, 7 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Puisqu'il n'y a pas grand chose à attendre d'Allemagne, le Roi estime qu'il faudrait négocier avec Charles Ier pour obtenir que, moyennant un prêt d'argent, on puisse procéder à une levée de 10,000 Irlandais. Le Cardinal-Infant a fait connaître la décision royale à Cardenas et lui a transmis les instructions appropriées pour en faciliter la réalisation (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 176 (2).

992. Dunkerque, 7 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il n'est encore arrivé à Bruxelles aucun envoi d'argent permettant de payer la pension octroyée par le Roi à la princesse de Phalsbourg. Le Cardinal-Infant désire qu'on prenne les mesures nécessaires (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 201.

993. Dunkerque, 7 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La flotte espagnole, après avoir soutenu deux combats contre l'ennemi est arrivée à Downs. Le transport des fantassins espagnols aux Pays-Bas et le retour de la flotte en Espagne vont se heurter à de grands inconvénients

(1) Voir la réponse du Roi, le 26 novembre (reg. 224, fol. 90).
(2) Voir une autre lettre du Cardinal-Infant, écrite le même jour et relative à la pension d'Hélène de Boussu, veuve d'Iñigo de Borja (fol. 191).
(3) Le même jour, le Cardinal-Infant recommande au Roi le comte Leslie, agent de l'empereur Ferdinand III (fol. 206) et le comte de Frezin (fol. 230).

à cause des efforts que font les Hollandais pour les empêcher. Pourtant 3,000 hommes ont déjà été transportés à Mardyck sur des embarcations légères. Voilà que le roi d'Angleterre vient d'interdire à ses sujets sous peine de mort de transporter aucun Espagnol en Flandre. On a pu se procurer à grand'peine la quantité de poudre nécessaire au service de la flotte en la payant à un prix double. On tâchera de faire face aussi aux autres nécessités. Le chef de la flotte espagnole, Antonio de Oquendo a demandé que les six navires de la flotte de Dunkerque puissent accompagner l'escadre espagnole à son retour pour lui faire escorte. Le Cardinal-Infant a permis que les navires de la flotte de Dunkerque accompagnent jusqu'à l'extrémité du Pas-de-Calais, c'est-à-dire la région la plus dangereuse, et reviennent ensuite à Dunkerque à la faveur des nuits d'hiver. Il tâchera d'envoyer aussi à l'amiral espagnol des renforts en hommes de nationalité wallonne. Il a insisté beaucoup auprès de l'amiral pour qu'il essaie par tous les moyens à sa disposition de faire passer aux Pays-Bas les troupes espagnoles qu'il a encore à bord. Entretemps, on a appris que le roi d'Angleterre arme le plus de navires possible, que Français et Hollandais renforcent leur flotte. Tout cela provoque des commentaires. Le Cardinal-Infant s'est résolu à faire distribuer de l'argent en Angleterre pour acheter la condescendance de Charles Ier et a envoyé le surintendant de la justice militaire Martin Nieto pour présider à ces distributions, sous la direction de Cardenas. Il a donné à Nieto les instructions les plus précises, lui assignant comme objectifs principaux le transport en Flandre des fantassins encore à bord de la flotte et le retour de celle-ci en Espagne. Il faudrait tâcher d'obtenir que Charles Ier s'opposât à toute acte d'hostilité, tant que ces deux objectifs ne seraient pas atteints. On est prêt à dépenser à cet effet jusqu'à 650,000 ducats, dont plus de la moitié immédiatement. Il est vraisemblable que, pendant son séjour en Angleterre, Nieto sera interpellé sur la question du Palatinat. Il a reçu ordre de répondre que ce sujet est étranger à sa mission, mais qu'il est tout disposé à rendre compte au Cardinal-Infant des désirs du monarque anglais. Deux choses ont fait échouer jusqu'ici ces négociations relatives au Palatinat : l'impossibilité de faire retirer le décret mettant le Palatin au ban de l'Empire et l'absence d'un représentant autorisé du roi d'Angleterre pour traiter la question. Nieto s'efforcera en tous points de gagner la confiance de Charles Ier [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 318.

(1) Voir les annexes (fol. 220 et suiv.).

994. Dunkerque, 8 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il est inutile de prendre en ce moment des dispositions pour lever des Polonais, car ils ne pourraient plus être d'aucune utilité cette année.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 245.

995. Dunkerque, 8 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a fait savoir qu'il désire qu'on observe strictement les ordres qu'il a donnés pour la gestion des finances. Le Cardinal-Infant promet qu'on agira ainsi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 245.

996. Dunkerque, 8 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a fait examiner par la *Junta de Hazienda* comment on pourrait se procurer les fonds nécessaires pour achever les travaux du port de Gravelines. Il promet au Roi de pousser tant qu'il le pourra la continuation de cette entreprise, dont l'utilité est si évidente.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 247.

997. Dunberque, 8 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi désire que 2,000 ou 2,500 Wallons soient envoyés en Espagne lors du retour de la flotte. Le Cardinal-Infant expose les mesures qu'il a prises pour lui donner satisfaction. Il insiste encore sur les dangers que la flotte rencontrera à son retour, eu égard aux armements maritimes des Hollandais [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 234.

998. Dunkerque, 8 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a déclaré qu'il y avait lieu de faire savoir à Marie de Médicis qu'en aucun cas on ne tolèrerait son retour aux Pays-Bas. Il a prescrit qu'on prenne

(1) Voir les annexes (fol. 237 et suiv.)

des précautions pour empêcher qu'elle ne débarque par surprise. Le Cardinal-Infant a mis cet ordre à exécution. Il a donné les instructions nécessaires aux gouverneurs des différents ports de la côte flamande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 241.

999. ....., 9 octobre 1639. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Le Roi s'est rallié aux propositions du Cardinal-Infant à propos de la désignation d'un *ayuda de camara*. Toutes les autres dispositions prises au sujet de la maison du Cardinal-Infant seront communiquées avec le prochain courrier. Le Ministre appuie la demande d'un certain Juan Perez, tout en protestant qu'il n'entre pas dans ses habitudes de faire des recommandations (1).

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 113.

1000. Madrid, 9 octobre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet du duc de Lorraine. Le Roi estime que dans les circonstances présentes on ne peut lui confier aucune armée. Il ne veut pas renoncer à ses relations coupables et ce serait un scandale de les tolérer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 258.

1001. Madrid, 9 octobre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet des dispositions prises par le Cardinal-Infant par rapport à la levée d'une nouvelle armée en Allemagne. Le Roi approuve sa conduite. Il recommande surtout de s'attacher Piccolomini.

Le même jour, le Roi demande des explications au sujet de l'argent envoyé jadis par Francisco de Melo pour le service de l'armée de Bourgogne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 264.

1002. Madrid, 9 octobre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

La réponse que le Cardinal-Infant a fait donner au secrétaire de Piccolomini au sujet des assistances en troupes et en argent demandées par Ferdinand III

(1) *Que no soy hombre de interzessiones.*

est approuvée par le Roi. Au reste, celui-ci déclare qu'il est impossible de continuer à donner tant d'argent. Ferdinand III réclame des secours et ne veut pas donner lui-même un seul homme! L'ambassadeur allemand à Madrid a fait des propositions du même genre; on lui a donné une réponse dilatoire. Pourtant le Roi désire que le Cardinal-Infant connaisse sa véritable manière de penser et lui transmet un document qui l'éclairera à ce sujet. L'Empereur n'a pour ainsi dire rien fait avec tout l'argent qu'on lui a donné. Tout ce qu'on lui donnera encore peut être considéré comme perdu. Au sujet de l'affaire du duc de Neubourg, il n'y a qu'un procédé efficace, rassurer les habitants de ses États par l'envoi de quelques troupes impériales, si minimes soient-elles (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 268.

1003. Dunkerque, 13 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La situation de la flotte espagnole à Downs devient plus angoissante. Il lui manque 700 marins, elle n'a pas de poudre, les ennemis ont augmenté leur escadre qui atteint 80 voiles. Le Cardinal-Infant s'est décidé à renoncer à envoyer à Londres Martin Nieto et a chargé de la négociation de cette affaire le résident Cardenas, qui est à nouveau reçu en audience à la Cour anglaise. Quelques petites troupes de 50 à 60 hommes arrivent encore à gagner les Pays-Bas; 150 Wallons sont partis sur des barques pour rallier la flotte, mais le Cardinal-Infant n'est pas sans inquiétude à leur sujet. Le Roi devrait absolument envoyer des ressources nouvelles pour faire face aux dépenses excessives provoquées par l'arrivée de la flotte (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 282.

1004. Dunkerque, 13 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit qu'on continue à payer à Martin de Axpe son traitement de 120 ducats par mois depuis son départ de Bruxelles et ce jusqu'à ce qu'on lui donne un autre emploi. Il a défendu de continuer à payer le traitement de

(1) Voir une annexe (fol. 272). Le 7 et le 8 novembre, le Cardinal-Infant promet de se conformer à ces instructions (reg. 224, fol. 40 et 49).

(2) Voir de multiples annexes (fol. 284 et suiv.).

Galaretta. Le Cardinal-Infant explique que si on a cessé de payer le traitement de Axpe, ce fut conformément à la règle générale. Quant à Galaretta, il est retourné en Espagne avec la permission du Roi, mais on croyait que son absence ne devait guère durer et on lui a fait payer son traitement par la voie des *gastos secretos*. Don Ferdinand le recommande à la générosité royale (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 295.

1005. Dunkerque, 16 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV*.

Le Roi a examiné le texte de la procuration donnée par le Cardinal-Infant à Saavedra, en vue d'arranger la neutralisation du duché et du comté de Bourgogne. Le Roi lui-même s'est décidé à envoyer pleins pouvoirs à cet effet à Leganès et à Melo et il envoie au Cardinal-Infant copie de la lettre qu'il a écrite à Leganès. Pour assurer la direction commune des affaires, le Cardinal-Infant devrait toujours s'informer auprès des ministres de Bourgogne au sujet des ordres que ceux-ci ont reçus de Madrid, tout en continuant à leur donner lui-même ses instructions pour les cas urgents et imprévus. Sarmiento a reçu ordre du Roi de se rendre en Bourgogne, Saavedra ira à Munich. L'attitude de Weimar cause à la Cour les plus grands soucis, car il serait en mesure de couper les relations entre l'Espagne et les Pays-Bas. Sarmiento et Saavedra doivent exécuter strictement les ordres du Roi, sauf en cas de nécessité absolue (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 303.

1006. Dunkerque, 17 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV*.

On a appris à Madrid qu'une diète devait se réunir en Pologne et on y a pensé qu'il fallait qu'un représentant du Roi y assistât pour défendre les intérêts de l'Espagne. A Bruxelles, on ne sait rien de cette réunion. D'ailleurs, le Cardinal-Infant n'aurait pu indiquer un sujet pour l'exercice de cette fonction, car la lettre du Roi relative à cette question est arrivée trop tard.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 324.

(1) Voir les annexes (fol. 297 et suiv.).
(2) Voir une série d'annexes relatives aux affaires de Bourgogne (fol. 307 et suiv.).

1007. Dunkerque, 17 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV*.

Le Cardinal-Infant a pris connaissance des instructions données par le Roi à Castañeda par rapport à la levée en Allemagne d'une armée qui serait au service de l'Espagne. Le Cardinal-Infant n'a guère confiance dans cette affaire. Il ne croit pas que cette armée pourra être mise sur pied; il lui semble improbable que Neubourg voudra servir comme sous-ordre. Au contraire, pareille proposition pourrait le dégoûter. Il faut chercher à conserver ses bonnes dispositions par l'octroi de quelques secours.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 336.

1008. Dunkerque, 17 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV*.

Depuis la mort de Vertaing, il n'y a plus au Conseil d'État aucun représentant de la noblesse belge. Celle-ci se plaint. Les instructions du Cardinal-Infant, indiquent bien l'attitude à prendre en cas de vacature au Conseil d'État, mais en l'occurrence la solution est difficile et embarrassante.

A la suite d'une disposition prise par le Cardinal-Infant sur la proposition de Roose pour régler l'ordre de préséance au Conseil, la noblesse a perdu le rang de prééminence qu'elle détenait depuis toujours. Vertaing offusqué n'a pas voulu prendre possession de son siège; il est allé à Lille pour y occuper son poste de gouverneur et y est mort. Il s'était concerté avec les autres nobles et tous l'avaient instigué à refuser de s'incliner devant cette modification contraire à l'usage suivi depuis l'institution du Conseil. Le baron de Balançon a commencé, lui aussi, par refuser de prendre place au Conseil, mais il s'est laissé enfin décider par l'argument, qu'il était Bourguignon et que la noblesse bourguignonne n'avait pas été atteinte par le nouveau règlement.

A l'heure actuelle, aucun noble ne se présente pour occuper le siège vacant. Si on désigne quelqu'un, il se récusera ou au moins refusera d'occuper ses fonctions et prétendra obtenir pour lui et pour toute la noblesse la restitution des anciennes prééminences.

Le Cardinal-Infant ne sait à quoi se décider.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 342.

1009. Dunkerque, 19 octobre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi avait fait savoir antérieurement au Cardinal-Infant que la flotte transporterait aux Pays-Bas, 8,000 fantassins espagnols et 1,000 Napolitains. En plus, 3,000 Espagnols sur d'autres navires devaient venir encore et 4,000 autres attendaient à La Corogne l'arrivée des frégates de l'escadre de Dunkerque et remplaceraient les 3,500 Wallons venus avec elles. En tout, les renforts atteindraient donc 16,000 hommes. Au moyen des recrues à lever tant aux Pays-Bas qu'en Angleterre, on pourrait ainsi arriver à 40,000 fantassins, sans y comprendre l'armée de Piccolomini. Pour l'exercice novembre 1639-novembre 1640, on enverrait d'Espagne 4,580,000 ducats. Ainsi pourvu, le Cardinal-Infant pourrait arriver à des résultats remarquables. Don Ferdinand promet toute sa vigilance, il poursuivra la réduction des dépenses au minimum indispensable et la paie régulière de la troupe.

Entre le nombre d'Espagnols quittant la Péninsule et celui des arrivants aux Pays-Bas, il y a toujours une différence notable, à cause des décès survenus en route. Le grand nombre de malades qu'on débarque fait pitié. Quand le débarquement sera achevé, le Cardinal-Infant fera le compte exact et l'enverra au Roi. Il espère que celui-ci fera combler le déficit. L'armée de Piccolomini est partie pour l'Allemagne et il y a peu d'espoir qu'elle revienne, encore que Piccolomini lui-même fera tous ses efforts dans ce sens. Le Cardinal-Infant continuera ses instances auprès du roi d'Angleterre. Il considère qu'il n'y a rien à attendre de l'Allemagne. Il faudrait pouvoir disposer de 12,000 cavaliers pour le service des trois années; de ce côté aussi, il y a déficit. Le Cardinal-Infant fera tous ses efforts pour le combler (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 339.

1010. Madrid, 21 octobre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Miguel de Salamanca a fait savoir à Olivarès que le duc de Lorraine cherche à se réconcilier avec Louis XIII. Le Roi convient qu'il est indispensable de donner au duc un emploi, encore qu'il ne croie guère à une réconciliation éventuelle puisque les conditions imposées au duc seraient draconiennes et

(2) Le même jour, le Roi recommande au Cardinal-Infant le marquis d'Aytona, fils du défunt ambassadeur, et le comte de Solre, candidat au gouvernement de Lille et de Tournai (fol. 344-346).

que, dans la situation où se trouvent à l'heure actuelle les affaires du Piémont, Louis XIII ne doit guère tenir à s'accommoder avec le duc de Lorraine. Le Roi expose au Cardinal-Infant les différentes manières dont on pourrait chercher à satisfaire l'intéressé et le charge de résoudre le problème.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 356.

1011. Madrid, 21 octobre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Salamanca a fait savoir aussi à Olivarès que Piccolomini persiste dans ses bonnes dispositions vis-à vis du Roi. Il paraît qu'il a reçu ordre de se rendre à l'armée de Bohême. Il faut, dans ce cas, le gagner à tout prix et empêcher par tout moyen son départ, car sa présence est indispensable. Il en coûte au Roi de se séparer de l'Empereur mais il ne peut admettre que celui-ci le prive d'un concours si nécessaire (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 362.

1012. Madrid, 21 octobre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Affaire de la Bourgogne. Le Roi convient qu'on ne saurait distraire un homme de l'armée des Pays-Bas sans s'exposer à perdre ces provinces. Les soucis que cause le sort de la Bourgogne sont bien justifiés. On a appris que Louis XIII s'est dirigé de ce côté avec 5,000 cavaliers et 2,000 fantassins. Le Roi croit pourtant que les événements d'Italie vont empêcher le monarque français de s'avancer en Bourgogne. D'autre part, si le duc de Bavière agit convenablement, les troupes de Weimar ne pourront faire aucun progrès (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 378.

1013. Madrid, 22 octobre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant doit donner toute assistance à la flotte espagnole qui se trouve à Downs sous le commandement d'Antoine de Oquendo. Il y fera

(1) Le 29 novembre, le Cardinal-Infant accuse réception de cette lettre, mais ne répond pas à la proposition de corrompre Piccolomini (reg. 224, fol. 172).

(2) Dans une autre lettre du même jour, le Roi entretient le Cardinal-Infant du titre à accorder au délégué à Cologne, Walter Zapata (fol. 380).

embarquer les Wallons destinés à passer en Espagne et la fera escorter par toute la flotte de Dunkerque.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 386.

1014. ....., 23 octobre 1639. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

On est inquiet au sujet de la flotte. Amères doléances sur la situation générale. Le Ministre en a perdu le sommeil! L'Empereur est sans gouvernement, sa situation est perdue sans remède, il entraînera l'Espagne à sa suite si Dieu ne la sauve!

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 113 v°.

1015. Madrid, 23 octobre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant doit assurer la défense de Thionville car la conservation de cette place est d'importance capitale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 223, fol. 389.

1016. Bruxelles, 1er novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi voudrait affecter sur le produit des prises de la flotte de Dunkerque ou sur d'autres disponibilités de la recette des finances le payement des pensions des veuves d'Iñigo de Borja et de Carlos Coloma. Le produit des prises est affecté à d'autres dépenses, la recette des finances est aussi bien réduite.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 1.

1017. Bruxelles, 2 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a prié l'Empereur de donner satisfaction au duc de Neubourg et prie le Roi d'agir de la même façon. Ainsi, on pourra le détourner de ses projets de neutralisation (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 3 (2).

(1) Voir la réponse approbative du Roi, à la date du 26 décembre (fol. 281).

(2) Le même jour, le Cardinal-Infant recommande Charles de Santa Cruz, bourgmestre d'Anvers (fol. 6).

1018. Bruxelles, 2 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

A la suite des demandes réitérées de secours formulées par l'Empereur, le Cardinal-Infant a fait remettre quelques munitions et approvisionnements à l'armée de Piccolomini en vue de son retour en Allemagne. Cette armée s'est mise en route à la mi-octobre dans la région de la Moselle. A l'heure actuelle elle doit avoir passé le Rhin. Piccolomini lui-même est parti hier, satisfait de l'assistance qu'on lui avait donnée. Le Cardinal-Infant a conclu un contrat avec lui pour des levées nouvelles à faire effectuer par le baron de Lamboy et le baron de Beck. Il serait très utile que ces levées puissent être faites. Il se félicite encore du zèle et du dévouement de Piccolomini.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 21.

1019. Bruxelles, 2 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a reçu la lettre du Roi relative aux dispositions à prendre pour retenir au service Piccolomini. Il convient du manque d'officiers supérieurs, des qualités de Piccolomini, des progrès que celui-ci a faits pendant le temps qu'il a été ici, progrès que l'intéressé est le premier à reconnaître. Mais il faut considérer qu'il se proclame avec ostentation sujet de l'Empereur. Tenter de le retenir alors qu'il est déjà si compromis aux yeux des ministres impériaux serait lui faire le plus grand tort. Le Cardinal-Infant a donc décidé de surseoir à toute tentative de ce genre jusqu'à ce qu'une occasion plus favorable se présente.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 24.

1020. Bruxelles, 2 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les ennemis se sont retirés dans leurs quartiers d'hiver. L'armée royale en fait autant. Le nombre d'Espagnols débarqués à Dunkerque atteint 5,000. On renforce les effectifs des anciens *tercios* jusqu'à concurrence de 2,000 hommes et on met sur pied deux *tercios* nouveaux. Lorsque tout sera en ordre, le Cardinal-Infant fera un rapport complet à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 26.

1021. ....., 2 novembre 1639. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Le comte-duc continuera les tractations pour l'arrangement des provisions. L'Empereur est trahi ou à tout le moins mal servi. Depuis qu'il est au pouvoir, Olivarès n'a jamais vu des affaires si mal organisées. Il partage l'opinion défavorable du Cardinal-Infant sur Castañeda, qui a une grande part dans les insuccès. Il a dépensé des millions pour ne rien faire sinon des discours prolixes. Protestation de dévouement. Eloge des Wallons que le Cardinal-Infant a envoyés, ils ont combattu comme des lions et se sont signalés d'une manière extraordinaire.

On tâche, à l'heure actuelle, de régler la question des commandements de l'armée des Pays-Bas. C'est une affaire bien difficile; il y a tant de postes à pourvoir et cela pour agir contre de tels ennemis. Le Ministre espère terminer l'arrangement du contrat pour les prévisions de 1640. Le montant atteindra trois millions. Aucun effet ne comprend de clause suspensive. Cela ne s'est jamais vu, du moins du temps d'Olivarès. Les provisions extraordinaires seront réglées de la même façon.

Bibliothèque de l'État à Munich Codex hispanicus, 22, fol. 115. Cité par Gachard, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich.* (Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 3e série, t. VI, p. 202.)

1022. Bruxelles, 2 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Un accident est arrivé à la flotte royale qui se trouve à Downs. Le Cardinal-Infant n'a encore guère reçu de nouvelles précises à ce sujet. Il fera tout ce qu'il peut pour réparer le dommage.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 28.

1023. Bruxelles, 7 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Nouvelles instances pour obtenir la procuration nécessaire pour désigner des titulaires aux évêchés vacants.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 30.

1024. Bruxelles, 8 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Andres de Castro est arrivé à Mardyck avec neuf navires de la flotte royale. Les autres se sont échoués à Downs. On tâche d'en retirer les hommes, l'artillerie et le plus d'épaves possible. On tâchera de réparer au mieux les unités arrivées à Mardyck. L'escadre de Dunkerque sera mobilisée, toutes ces forces maritimes confiées au commandement de D. Antonio de Oquendo pourront faire le voyage décidé en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 47.

1025. Bruxelles, 8 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Mort du veedor Louis-Philippe de Guevarra, perte sensible, mérites du défunt. Conformément aux précédents, le Cardinal-Infant a désigné comme veedor intérimaire Christoval de Almiron-Castillo.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 51.

1026. ....., 8 novembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi demande qu'on lui envoie des plantes et des semences pour le parc du Buen Retiro.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1027. Madrid, 18 novembre 1639. — *Jacques Brecht à Antonio Carnero, secrétaire du Conseil d'État espagnol.*

Brecht apprend à son collègue qu'à la suite d'un échec de la flotte des Pays-Bas et en vue d'encourager les Flamands et de les disposer à accorder les aides pour l'hiver, il a rédigé une minute que le comte-duc d'Olivarès a approuvée.

Estado, 2055.

1028. Bruxelles, 19 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a fait promettre par le maître de camp de Ribeaucourt à l'écoutète de Roosendael, qu'il entremettra ses bons offices pour obtenir la libé-

ration d'une série de prisonniers encore détenus en Espagne. Il prie le Roi de donner les ordres requis à cet effet (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 66.

1029. Madrid, 22 novembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a pris connaissance des efforts du Cardinal-Infant pour obtenir le retour de Piccolomini. Philippe approuve son frère et partage les appréhensions que lui cause l'absence du général. De son côté il fera tout son possible pour y suppléer par l'envoi de renforts d'Espagne et d'Italie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 72.

1030. Madrid, 22 novembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet du général Melander. C'est un aventurier, très dangereux eu égard à l'importance de l'armée dont il dispose. Il faudrait tâcher de le gagner en employant les grands moyens : 100, 200, 300 au besoin 400,000 ducats!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 80.

1031. Madrid, 22 novembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Ordre d'envoyer en Espagne une compagnie de mineurs avec des officiers expérimentés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 84.

1032. ....., 22 novembre 1639. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de la lettre minutée par Brecht et dans laquelle le Roi, tout en déclarant qu'il désire conclure la paix, insiste sur la nécessité de réunir des forces pour défendre les Pays-Bas.

Le Conseil approuve la lettre à son tour laissant au Roi de décider s'il fallait l'expédier par la secrétairerie du Conseil d'État ou par celle du Conseil suprême de Flandre.

(1) Voir en annexe la liste des prisonniers hollandais (fol. 6).

Dans l'apostille, Philippe IV décide de faire notifier la chose au Cardinal-Infant par les deux secrétaireries en même temps, afin que son frère se serve du texte qu'il voudra (espagnol ou français) ou des deux à la fois.

Estado, 2254.

1033. Bruxelles, 25 novembre 1639. — *Salamanca à Philippe IV.*

A son départ de Bruxelles, Piccolomini a promis qu'il s'efforcerait tant qu'il le pourrait de réaliser le projet si souvent discuté de la levée d'une armée opérant en Westphalie, assurant ainsi à la fois la sécurité de l'Empire, celle des provinces orientales des Pays-Bas et tenant en respect les Hollandais. Le Roi devrait, de son côté, faire agir ses représentants à Vienne. Eloge du zèle de Piccolomini.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 86.

1034. Madrid, 26 novembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi approuve le Cardinal-Infant d'avoir demandé au souverain danois des renseignements complémentaires sur les prétendus griefs de ses sujets. Il croyait avoir donné les ordresnécess aires pour le payement de la pension de la princesse de Phalsbourg. Il espère que le Cardinal-Infant pourra envoyer les 3,500 Wallons demandés. Il approuve les mesures prises pour empêcher un débarquement éventuel de Marie de Médicis, la décision de confier à la *Junta de Hazienda* l'examen de la question de Gravelines, le payement de la solde de Martin de Axpe.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 100.

1035. Madrid, 26 novembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant doit faire donner à Roose tous les renseignements dont celui-ci a besoin pour la composition de son rapport ayant trait aux fortifications de Gravelines.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 88.

1036. Madrid, 26 novembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi est fort bien disposé pour l'Electeur de Mayence dont il reconnaît les mérites. Il approuve ce que le Cardinal-Infant a fait pour le consoler après ses récents malheurs (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 104.

1037. Madrid, 26 novembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

L'accident survenu à la flotte royale est déplorable. Il faut sans tarder renvoyer à La Corogne les vaisseaux et les troupes qui ont échappé au désastre, de façon à équiper une flotte nouvelle. Le Roi veut qu'on achète tous les navires disponibles en Hollande, auprès des villes hanséatiques ou ailleurs. Il fera envoyer à cet effet une provision extraordinaire de 300,000 ducats. Il faut aussi renforcer tant qu'on peut la flotte de Dunkerque.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 108.

1038. . . . . . , 26 novembre 1639. — *Philippe IV aux provinces belges.*

Le Roi assure les provinces belges de son dévouement (2).

Secretarias provinciales, liasse 2626.

1039. . . . . . , 29 novembre 1639. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Les nouvelles du désastre subi par la flotte ont causé une affliction extrême. Il n'y a qu'à se soumettre à la volonté divine. On a appris la chose par un vaisseau venu en Galice. Le Ministre approuve la décision que le Cardinal-Infant a prise en écrivant à Cardenas. Il faut que le roi d'Angleterre donne des explications, sans quoi il montrera qu'il est complice dans l'attaque exécutée par les Hollandais. Envoi des effets relatifs aux provisions ordinaires. Ils sont conçus de façon à permettre en cas de nécessité qu'on les fasse escompter. On fera son possible pour ce qui a trait à la provision extraordinaire. Il faut tenir

(1) Voir en annexe le texte d'une lettre du Roi à l'Électeur.

() Le 28 novembre, le texte de cette lettre est communiqué au Cardinal-Infant. (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 224, fol. 116.)

compte du fait que Piccolomini ne reviendra pas et employer les crédits qu'on lui destinait à recruter une armée directement au service du Roi. Dans l'état actuel du gouvernement impérial, on ne peut rien attendre de ce côté.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 177 v°.

1040. Madrid, 29 novembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet de l'attitude à prendre vis-à-vis de l'Angleterre. De Madrid on estime qu'il faut agir avec prudence et dissimuler le ressentiment qu'on éprouve pour l'attitude prise par les Anglais lors des accidents survenus à la flotte royale. Le Roi approuve les instructions données par le Cardinal-Infant à Cardenas. Il a fait à l'ambassadeur anglais à Madrid des déclarations qui s'inspirent de la même politique de dissimulation. Ce même ambassadeur a fait entendre qu'il était nécessaire d'envoyer un représentant spécial à Londres pour traiter la question de la rupture avec la Hollande. Il faut désigner pour cela une personne de grand talent. Le Roi cite différents sujets espagnols et un Belge, le duc de Croy. Le Cardinal-Infant choisira celui qui lui convient. Il faudra aussi envoyer un secrétaire, par exemple Kinschot. Il y a lieu de ménager Cardenas dont on doit être satisfait. Il n'y a pas de générosité à attendre des Anglais, mais dans le cas présent ils ne sauront pas ne pas s'exécuter au moins partiellement. Le nombre des Espagnols récemment envoyés aux Pays-Bas est de 6,000, plus 1,500 qui sont tombés entre les mains des Hollandais Quels que soient les déchets, c'est pour l'armée des Pays-Bas un renfort considérable. Le Cardinal-Infant pourra ainsi partir en campagne avec une quinzaine de mille Espagnols et Italiens, ce qui ne s'est jamais vu (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 121.

1041. Bruxelles, 29 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Depuis la perte de Hesdin, les Français veulent lever des contributions dans le comté de Saint-Pol, les districts d'Arras, Béthune et Saint-Omer. Le Cardinal-Infant a consulté ses conseillers habituels pour savoir s'il faut interdire aux habitants de payer ce qu'on exige d'eux ou laisser faire. Il envoie au

(1) Voir les annexes (fol. 130 et suiv.).

Roi copie de leurs avis avec prière de décider. En attendant, on tolèrera que les habitants s'exécutent, d'autant plus que les Français ont agi ainsi quand les Espagnols occupaient Corbie, Châtelet, La Chapelle. Ce n'est d'ailleurs pas une nouveauté, l'usage s'est introduit de tolérer que les habitants d'une contrée occupée paient des contributions à l'ennemi. Cela se fait couramment dans la guerre contre les Hollandais (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 148.

1042. Bruxelles, 29 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant rend compte des dispositions qu'il a prises pour assurer la sécurité du Luxembourg menacée à la suite des progrès faits par les armées du duc de Longueville et de Weimar.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 155.

1043. Bruxelles, 29 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du poste que le Roi voudrait confier au duc de Lorraine. Ce prince s'est retiré à Namur, le Cardinal-Infant l'a fait rappeler par Miguel de Salamanca qui l'a trouvé dans le Luxembourg. Il lui a offert sur l'ordre du Cardinal-Infant de se charger du commandement des unités destinées à opérer dans le Luxembourg. Le duc accepte avec joie, il a promis de revenir dans quelques jours. Le Cardinal-Infant reste d'ailleurs sceptique au sujet de ce que l'on peut attendre d'un prince au caractère aussi extravagant.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 159.

1044. Bruxelles, 29 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Malgré son vif désir, le Cardinal-Infant ne pourrait envoyer des secours à la Bourgogne. Depuis le départ de l'armée de Piccolomini, on ne dispose que de troupes insuffisantes pour tenir la campagne, surtout que les événements survenus au cours de la traversée ont tant diminué le montant des effectifs récemment arrivés d'Espagne. Le Cardinal-Infant fera de nouvelles instances auprès du duc de Bavière pour délivrer le Palatinat de l'invasion française.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 166.

(1) Voir les annexes (fol. 150 et suiv.).

1045. Bruxelles, 29 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant est d'accord avec le Roi sur la nécessité de défendre Thionville, place qu'il croit exposée à une attaque prochaine. Il a pris les dispositions nécessaires et chargé Beck de lui envoyer à ce sujet un rapport détaillé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 168.

1046. Bruxelles, 29 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Conformément aux ordres du Roi, le Cardinal-Infant éconduira le comte de Vertaing avec de belles paroles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 174.

1047. Bruxelles, 29 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Roose a fait remettre à Salamanca les comptes de l'emploi des fonds lui confiés avec demande de décharge. Le Cardinal-Infant prie le Roi de lui donner satisfaction (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 176.

1048. Bruxelles, 29 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le sort de la flotte espagnole cause au Cardinal-Infant les plus grands soucis. Il craint une nouvelle attaque des Hollandais. Il voudrait se rendre lui-même à Dunkerque pour prendre les mesures nécessaires, mais, ne le pouvant pas, il a envoyé à sa place le marquis de Velada, avec des instructions dont il communique le texte au Roi (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 182.

1049. Bruxelles, 29 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le marquis de Fuentès est rentré malade de la campagne et vient de mourir. C'est une perte sensible, car il y a ici une véritable pénurie d'officiers supérieurs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 191.

(1) Le même jour, le Cardinal Infant recommande au Roi le Dr Royo, médecin de sa chambre (fol. 178) et Geronimo de Espinossa (fol. 189).

(2) Voir ces instructions en annexe (fol. 184 et suiv.).

1050. Bruxelles, 29 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les Français se sont plaints de ce qu'on détienne leurs courriers en Italie. Le Cardinal-Infant déclare qu'il fera tout son possible par l'intermédiaire de Stravius pour arranger les choses avec le nonce de Paris.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 193.

1051. Bruxelles, 29 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet de la neutralisation de la Bourgogne. Le Cardinal-Infant doit se tenir au courant des ordres donnés par le Roi aux autorités de cette province. Il déclare qu'il a toujours fait ce qu'il a pu pour éviter de donner des directives contraires à celles venues de Madrid.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 195.

1052. Madrid, 30 novembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Sur la proposition de Roose, le Roi a appelé le conseiller Laurin à siéger au Conseil d'Etat. A Juan de Gavarelle, il accorde *ad honorem* le titre de conseiller d'État.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 197.

1053. Bruxelles, 30 novembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'une nouvelle série de documents relatifs à la proposition faite par les chanoines du chapitre de Besançon de renoncer à leur prérogative de participer à l'élection de l'archevêque de la même ville (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 203.

1054. Bruxelles, 1er décembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit à diverses reprises l'établissement d'une jointe chargée de consulter le Cardinal-Infant sur les affaires de finances. En exécution de cet

(1) Ces documents se trouvent folios 205 et suivants.

ordre, le Cardinal-Infant a demandé l'avis de ses ministres et transmet le texte de leurs consultations à Madrid (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 213.

1055. Bruxelles, 1er décembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Miguel de Salamanca a envoyé à l'ambassadeur de Venise à Paris la copie du passeport offert aux délégués hollandais désireux de se rendre au Congrès de Cologne. Peu après, l'agent vénitien a envoyé à Bruxelles un autre texte demandant que le Cardinal-Infant voulût expédier deux originaux signés l'un et l'autre et rédigés l'un selon la première, l'autre selon la seconde formule. Il ajoutait que dans le cas où la première formule ne serait pas agréée par les Hollandais, il espérait leur faire accepter la seconde.

Le Cardinal-Infant a fait tenir en sa présence un conseil de tous ses ministres. Il a paru opportun de dépêcher les passeports demandés suivant la première formule, mais d'écarter résolument la seconde. Le Cardinal-Infant demande au Roi de décider s'il y aurait lieu de persister dans ce refus dans le cas où les Hollandais ne voudraient pas accepter la première formule.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 229.

1056. Bruxelles, 2 décembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'un rapport émanant de l'évêque Bergaine et relatif à la situation générale de l'Allemagne. Les misères présentes procèdent en première instance du mauvais régime de la Cour impériale; les princes allemands n'ont pour elle que du mépris, ils n'apprécient pas les services que le Roi rend à l'Empereur. Sans doute il faut continuer cette assistance en argent — car il n'y a pas moyen de contribuer autrement à la défense de l'Empire — à condition qu'elle serve aux intérêts du Roi. Il faudrait pour cela qu'il y eût un agent chargé de la défense des intérêts communs des Habsbourgs. On devrait convaincre l'Empereur de se

(1) Le même jour, il recommande Fabien de Contreras, secrétaire de l'ambassadeur extraordinaire marquis de Ceralbo (fol. 223); le baron de Peer (fol. 225); le maître de camp de Ribeaucourt (fol. 227); le 11 décembre, le comte Louis de Nassau, ambassadeur d'Allemagne au Congrès de la paix générale (fol. 239).

montrer plus énergique vis-à-vis de ses subordonnés et recourir à cet effet à l'intervention de l'Impératrice et de Piccolomini. Il convient aussi d'examiner certaines propositions faites par l'Électeur de Mayence et l'évêque d'Herbipolis de lever des troupes, qui devraient être au service du Roi et pour lequel celui-ci devrait envoyer des crédits. Il faut renoncer en ce moment à entamer des négociations avec les chapitres cathédraux de Mayence et de Cologne pour l'élection des successeurs des évêques actuels. A présent il n'y a rien de bon à attendre de ce côté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 235.

1057. Madrid, 12 décembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Affaires de Bourgogne. Les instructions données par le Cardinal-Infant sont bonnes. Il y a lieu de déplorer que les habitants de cette province vont avoir l'impression qu'on renonce à les défendre, puisqu'on se propose de neutraliser leur pays. Le Roi se propose d'envoyer à bref délai un agent en Bourgogne et, en attendant, le Cardinal-Infant pourra représenter aux habitants les efforts que le Roi a faits pour réunir une armée qui les défendrait. C'est la faute des Allemands si ces efforts ont échoué. D'une façon adroite, le Cardinal-Infant doit éviter que la neutralisation soit conclue; ce serait un affront. Les Français pourraient augmenter sensiblement leurs troupes opérant contre la Flandre et l'Italie. Mais, en tout cas, il faut agir de façon à cacher son jeu. D'autre part, il est à considérer que Philippe II a consenti jadis à la neutralisation de la Bourgogne, on ne doit donc pas exagérer la répugnance qu'on aurait à s'y prêter en ce moment. Mieux vaut conserver la province neutralisée que la perdre tout à fait. On aura soin d'exiger des Français la restitution de toutes les places occupées et les garanties qu'on peut obtenir, car ces gens sont d'une mauvaise foi bien connue. Il ne faut se prêter à la neutralisation que dans le cas où tout espoir de défense serait perdu.

Le Cardinal-Infant peut d'ailleurs prendre la décision qui lui semblera opportune. Si la neutralisation doit se faire, le Roi préfère que ce soit avec son assentiment et dès lors avec la reconnaissance de sa souveraineté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 245.

1058. . . . . , 13 décembre 1639. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil approuve une proposition faite par Jacques Brecht et qui est résumée dans la consulte. Elle concerne la reconstitution des forces maritimes à Dunkerque avec l'intervention pécuniaire des villes, qui pourront ainsi protéger leur commerce sans recourir à des princes neutres ou à l'intermédiaire des Anglais. Le commandement de ces forces devrait être donné à celui qui est le plus près du Roi à cause de son activité bien connue, de son intégrité et de son goût pour la paix.

Le Conseil propose de confier cette charge au comte-duc d'Olivarès.

Estado, 2054.

1059. Bruxelles, 14 décembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Suivant les désirs du Roi, Bergaine partira incontinent pour l'Espagne, encore que son absence ne laissera pas que de causer des inconvénients (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 249.

1060. Madrid, 21 décembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

La situation de l'Empereur est bien précaire. Le Roi a décidé de le secourir et le Cardinal-Infant pourra juger des dispositions prises par la teneur d'une lettre écrite par lui à Francisco de Melo qui est envoyé d'urgence à Vienne. Le Cardinal-Infant fera aussi un rapport au sujet de la question allemande (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 252.

1061. Madrid, 21 décembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Gabriel de Roye a envoyé un rapport au sujet de l'arrivée prochaine à Madrid de Christian Ulrich, fils naturel du roi de Danemark, pour négocier un accord entre les deux couronnes. Le même de Roye juge en conséquence que son séjour en Scandinavie n'a plus de raison d'être et a demandé de pouvoir s'en aller. Le Cardinal-Infant doit faire connaître son avis au Roi (3).

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 80.

(1) Le départ du prélat est encore annoncé dans une autre lettre du 31 décembre (fol. 397).
(2) Voir en annexe une longue lettre de Philippe IV à Melo (fol. 254).
(3) Voir en annexe la copie de diverses lettres relatives à l'activité de de Roye (fol. 81 et suiv.).

1062. Madrid, 26 décembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet du projet de lever une armée qui opérerait pour le compte du Roi en Allemagne. Depuis que l'Empereur a retiré ses troupes des Pays-Bas, tous les accords conclus avec lui sont devenus caducs. Il faut avoir l'œil sur Piccolomini.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 284.

1063. Madrid, 26 décembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a fait examiner le contrat conclu par Miguel de Salamanca avec des armateurs de Dunkerque en vue du transport des troupes wallones en Espagne. Il propose d'y apporter quelques légères modifications.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 290.

1064. Madrid, 26 décembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi reconnaît que les effectifs espagnols arrivés aux Pays-Bas sont inférieurs à ceux partis d'Espagne, mais il estime que ce renfort pourra suppléer à l'armée de Piccolomini. Il approuve le projet de faire des levées de cavalerie. Il insiste à nouveau pour obtenir l'envoi de 3,500 Wallons ou de 2,000 Wallons et 1,500 Allemands.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 294.

1065. Madrid, 26 décembre 1639. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Antonio de Oquendo doit retourner au plus vite en Espagne avec la flotte, les approvisionnements et l'artillerie. Le Roi voudrait des renseignements détaillés sur ce qui s'est produit lors de la première rencontre de la flotte avec les navires hollandais. Il veut qu'on fasse une enquête minutieuse sur cet événement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 297 (1).

(1) Les derniers jours de l'année, le Cardinal-Infant recommande au Roi les personnages suivants : 29 décembre, le sergent-major André van der Straeten (fol. 301) ; le 30 décembre, le capitaine Michel de Maldeghem, gentilhomme flamand (fol. 307) ; le comte Philippe de Mansfeld, officier, actuellement au service de l'Empereur (fol. 319) ; Jeanne de Toledo, veuve du maître de camp Diego Sanchez de Castro, gouverneur du Sas-de-Gand (fol. 326) ; le 31 décembre, Isabelle Schott, veuve de l'auditeur général Marcel Wilters (fol. 369) ; la femme et les enfants de Louis-Philippe de Guevara (fol. 371).

1066. Bruxelles, 31 décembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a reçu ordre de s'informer auprès de Philippe de Silva combien il faut d'argent pour mettre en état le château d'Anvers, que le Roi veut rendre imprenable. Germino de Espinosa a été chargé de faire un rapport à ce sujet, d'accord avec Silva. Il lui a été prescrit de tenir compte de l'hypothèse d'un siège durant un an. Il a été conclu qu'en fixant le chiffre de la garnison à 15,000 hommes, le budget s'élèverait à 170,480 ducats.

Il serait utile de faire déposer au château les vivres nécessaires pour huit mois. L'armement de la place devrait comprendre 100 pièces d'artillerie de bronze avec des munitions à suffisance. Tout cela coûterait 377,966 ducats. Cette dépense pourrait être réduite de beaucoup si on transportait à Anvers une partie des réserves qui se trouvent dans le magasin de Malines. Autre dépense encore, la mise en état des fortifications. Pour faire face à tout cela il faudrait un envoi d'argent supplémentaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 328.

1067. Bruxelles, 31 décembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'une série de documents de comptabilité relatifs aux dépenses faites par le Cardinal-Infant pour le service des armées de Piccolomini et du duc de Lorraine (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 332.

1068. Bruxelles, 31 décembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il y a certaines difficultés à exécuter les ordres du Roi relatifs à la distribution des commandements pour la campagne prochaine, car on ne sait quel titre donner à différentes personnalités désignées. En plus, si l'on tient compte qu'il faut de 32 à 34,000 fantassins pour le service de garnison, en fixant l'effectif total des troupes à 66,000 hommes, ce qui resterait serait à peine suffisant

(1) Tous ces documents se trouvent en annexe (fol. 334).

pour l'armée de campagne. D'autre part, on apprend qu'en France et en Hollande on fait plus de préparatifs que jamais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 345.

1069. Bruxelles, 31 décembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le bruit court que le duc de Lorraine se réconcilie avec la France. En tout cas il ne revient pas à Bruxelles malgré la promesse qu'il avait faite au Cardinal-Infant. Celui-ci a chargé Miguel de Salamanca de faire encore des démarches à la suite desquelles l'intéressé a répondu par de nouvelles protestations de dévouement. Ces protestations sont sans doute sincères mais avec un homme volage comme lui, on ne peut jamais être rassuré.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 347.

1070. Bruxelles, 31 décembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant approuve la décision du Roi de cacher à Charles Ier le ressentiment qu'on éprouve contre lui, parce qu'il a laissé attaquer la flotte royale dans les eaux territoriales et à portée de ses canons. Il se rallie aussi au projet d'envoyer à Londres un ambassadeur extraordinaire et a désigné à cet effet le marquis de Velada.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 349.

1071. Bruxelles, 31 décembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le prince-évêque de Liége, désireux de s'accommoder avec ses sujets est venu à Saint-Trond et a demandé aux États des aides afin d'assurer la neutralité de sa principauté et l'exemption de logement des gens de guerre. Le duc de Neubourg suit sans doute la même politique. L'Électeur de Mayence se laissera peut être entraîner dans la même voie. Cela rendra très compliquée la question du logement de l'armée pendant l'hiver.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 351.

1072. Bruxelles, 31 décembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Opérations militaires des armées ennemies dans le Palatinat. Mesures prises par le Cardinal-Infant. Depuis le départ de Piccolomini, il est plus nécessaire que jamais d'entretenir une armée dans le Luxembourg. Les succès des Français et des Suédois sont imputables à la mauvaise volonté des princes de la Ligue.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 353.

1073. Bruxelles, 31 décembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La flotte de Dunkerque a fait au cours de ces derniers mois beaucoup de prises. On s'est efforcé de procurer par l'intermédiaire de l'écoutête de Roosendael un nouvel échange de prisonniers. Le Cardinal-Infant communique une liste de Hollandais dont le Roi devrait ordonner la mise en liberté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 365.

1074. Bruxelles, 31 décembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Conformément aux ordres du Roi, le Cardinal-Infant a désigné dans chaque tercio wallon de l'armée, trois compagnies destinées à être envoyées en Espagne et les a fait conduire à Dunkerque. La répugnance des hommes a été telle, que les désertions se sont multipliées au point de réduire à 15 ou 20 l'effectif de chaque compagnie. Devant cet échec, le Cardinal-Infant a décidé de charger le comte d'Isenghien de lever un tercio de volontaires, dans lequel pourraient s'engager tous les soldats désireux de passer dans la Péninsule.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 379.

1075. Bruxelles, 31 décembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Depuis la mort de Gaspard de Valdès, le poste de châtelain de Gand est vacant. Il serait urgent de désigner un nouveau titulaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 387.

1076. Bruxelles, 31 décembre 1639. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Louis XIII a permis le rétablissement du commerce avec tous les pays étrangers. Le nonce de Paris a fait parvenir au Cardinal-Infant une copie de cet acte, insistant sur l'utilité que présenterait une permission semblable accordée par le roi d'Espagne. Le Cardinal-Infant a fait donner une réponse dilatoire, a consulté les trois Conseils collatéraux et attend les ordres du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 224, fol. 595.

1077. Bruxelles, 8 janvier 1640. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a fait savoir qu'il n'y avait plus de motif pour continuer à payer la solde de mille écus dont jouissait Piccolomini, mais qu'eu égard aux circonstances, on pourrait lui payer une indemnité destinée à servir de compensation. Le Cardinal-Infant promet d'agir ainsi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 7.

1078. Bruxelles, 10 janvier 1640. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant rappelle les tractations qui ont eu lieu à Bruxelles avec Piccolomini, en vue de la levée d'une armée qui serait placée sous

(1) On trouve au début de l'année quelques recommandations et octrois de faveurs : le 2 janvier, pour Emmanuel Triest, seigneur de Sterrebeek (fol. 1); le 4 janvier, pour la comtesse de Feira, veuve du défunt, châtelain d'Anvers (fol. 3); le 10 janvier, pour Andrès de Tamays, médecin et chirurgien du Roi et du Cardinal-Infant (fol. 9); le 13 janvier, pour le capitaine François de Necolalde (fol. 17); le 17 janvier, pour le comte d'Isenghien, capitaine de cavalerie (fol. 25); le 24 janvier pour Christoval de Almiron, veedor général intérimaire (fol. 37); le 30 janvier pour le baron Albert de Gleanomalun, noble irlandais (fol. 41); le même jour, pour le capitaine Louis de Benavidès (fol. 46); en janvier, pour le capitaine Philippe van der Stein (fol. 54); le 5 février, le baron de Malèvre, colonel d'un régiment allemand (fol. 66); le 2 mars, le colonel Arnould de Crumel, gouverneur de Straelen (fol. 110); le 6 mars, Diego de Hernani, contador de l'armée (fol. 112); le même jour, le marquis Vergilio Malvezzi, promu ambassadeur extraordinaire à Londres (fol. 114); le 7 mars, Marie Anne de Espinosa, veuve du capitaine Albert Vaca de Benavidès (fol. 116); le même jour, la duchesse de Chevreuse (fol. 128); le 7 mars, la veuve du maitre de camp Diego Sanchez de Castro (fol. 134); le 24 mars, le capitaine de Geamont (fol. 154); le 3 avril 1640, Gilles Lopez Pinto e Rodrigo Alvarez Pinto, frères banquiers établis à Anvers (fol 168); le même jour, le secrétaire Martin Lopez de Ivarra, (fol. 171); Claude Antoine de Poitiers, baron de Nadans, chevalier bourguignon (fol. 183).

son commandement et opérerait en Westphalie. L'Empereur abandonnerait à Piccolomini le soin de régler tout ce qui concerne la Westphalie et la région rhénane. Ce projet avait la pleine approbation du Roi, sa réalisation servirait les intérêts de la maison d'Autriche et la défense de l'Empire. Piccolomini, de son côté, a négocié avec l'Électeur de Mayence de façon à l'induire avec adresse à se montrer partisan du projet. Tout a été communiqué à Castañeda. Piccolomini vient d'envoyer un rapport à ce sujet. Le Roi verra ainsi que l'Électeur de Cologne et tous les princes allemands de la région rhénane sont d'accord pour réunir une grande armée, qui sera à leur service et au moyen de laquelle ils tiendront l'Empereur dans leur dépendance. Ils pourront alors s'opposer au logement des troupes impériales dans leurs États et empêcher le roi d'Espagne d'y faire des levées pour renforcer ses armées opérant aux Pays-Bas. Les Hollandais seront ainsi rassurés et pourront concentrer toutes leurs forces contre la Flandre et le Brabant (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 12.

1079. Bruxelles, 17 janvier 1640. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le duc de Neubourg a député à Bruxelles Jean-Baptiste Vizconde pour faire de nouvelles propositions. Le Cardinal-Infant lui a répondu d'une façon dilatoire et prie le Roi de donner des instructions pour l'avenir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 29.

1080. Bruxelles, 23 janvier 1640. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Affaire de la flotte. Le Cardinal-Infant a apporté tous ses soins à la mise en état de l'escadre, elle est aujourd'hui prête à partir, l'amiral a reçu ordre d'appareiller à la première occasion. L'escadre comprendra 13 ou 12 navires anciens et 4 nouveaux construits ici. Cinq navires et deux frégates de la flotte de Dunkerque l'escorteront. L'armée navale comprendra ainsi 24 unités. Les dépenses causées de ce chef ont été considérables. Après le départ de la flotte on en fera le compte et on l'enverra à Madrid. Il n'y a pas moyen de préciser

(1) Voir une autre lettre à ce sujet, le 10 février (fol. 83).

le nombre de Wallons qui s'embarqueront. Suivant l'ordre du Roi 700 soldats venus avec la flotte demeureront aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 51.

1081. Bruxelles, 11 février 1640. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les tractations avec le comte de Soissons et le duc de Bouillon ont continué par l'intermédiaire de Piccolomini. A l'heure actuelle on est arrivé à rédiger le texte de certains accords qui pourraient être signés avec eux. L'abbé de Mercy et le secrétaire César Chambley ont été envoyés à Sedan. Le Roi prendra connaissance de la situation par les documents que le Cardinal-Infant lui transmet à cet effet (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 85.

1082. . . . . . , 2 mars 1640. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de l'envoi du cardinal Trivulcio en Flandre. Les conseillers trouvent, comme le cardinal de Borja, que le cardinal Trivulcio (2) peut assister le Cardinal-Infant, mais non le remplacer. Si on l'envoie en Flandre, il manquera en Italie où il rend des services.

Estado, 2158.

1083. . . . . . , 2 mars 1640. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur l'indult. Le Conseil approuve la résolution de la jointe qui a été réunie à ce sujet.

Estado, 2055.

1084. Madrid, 7 mars 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

L'évêque de Bois-le-Duc est arrivé à Madrid. Le Cardinal-Infant sera averti des décisions qu'on prendra à cette occasion. Le Roi approuve d'avoir donné une gratification de 3,000 écus à ce prélat à l'occasion de son départ pour l'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 130.

(1) Voir les annexes (fol. 87 et suiv.).
(2) Cardinal Hercule-Théodore Trivulcio.

1085. Bruxelles, 12 mars 1640. — *Miguel de Salamanca à Philippe IV.*

Le secrétaire d'État et de guerre a reçu ordre de surveiller les négociations entreprises afin de maintenir Piccolomini au service du Roi. Il déclare avoir agi dans ce sens par l'intermédiaire d'un confident du général, assurant ce dernier combien le Roi était content de ses services. Piccolomini vient d'envoyer par ce même confident une lettre que le secrétaire transmet directement au Roi, comme étant une affaire traitée par lui, secrétaire, personnellement (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 138.

1086. Madrid, 13 mars 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Roose avait demandé pour motif de santé d'être dispensé d'assister aux jointes. Le Roi veut qu'il s'y rende.

Estado, 2247.

1087. Madrid, 23 mars 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

On a entendu que Mazarin est parti de Paris pour La Haye. Il est possible que dès qu'il y sera arrivé, les plénipotentiaires désignés pour discuter à Cologne au sujet de la paix universelle prétendront que si aucun diplomate français ne vient au Congrès, la faute en est au roi d'Espagne dont le délégué n'est pas encore arrivé. Pour cette éventualité le Roi envoie au Cardinal-Infant des instructions spéciales. Il déclarera que Francisco de Melo a reçu mission de représenter Philippe IV au Congrès et qu'il s'y rendra incessamment. Si cette déclaration est insuffisante, il ajoutera que dès qu'on saura qu'un délégué français est à Cologne, le Roi s'y fera représenter à son tour. Le Cardinal-Infant y enverra le duc de Havré en attendant que Melo puisse s'y rendre et le fera accompagner de sujets capables de suppléer à l'absence de Melo. Le Cardinal-Infant doit garder cette décision absolument secrète et ne l'exécuter qu'en cas de nécessité absolue.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 152.

(1) On trouve en annexe (fol. 140) une lettre italienne, qui est la réponse donnée par le capitaine Gerome de Bran écrivant au nom de Piccolomini et relative aux propositions faites par Salamanca.

1088. Madrid, 23 mars 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant est invité à présenter une liste de candidats pour le poste de chancelier de la Toison d'or.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 88.

1089. ....., 24 mars 1640. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Le Ministre annonce le départ du marquis Virgilio Malvezzi, qui est parfaitement au courant. Si le Cardinal-Infant peut encore envoyer des Wallons et des Allemands, l'Espagne sera à l'abri de toute attaque sur terre (1). D'autre part, dépourvue elle-même de toute flotte à la suite des désastres subis au cours de ces deux dernières années, la monarchie se trouve dans une situation bien dangereuse. Au reste, le Ministre n'ose pas écrire *en clair* ce qui a trait aux affaires, car il n'a pas confiance dans la sécurité des correspondances (2). Désir d'une paix favorable et prochaine.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 119 v°.

1090. ....., 6 avril 1640. — *Frère Jean de Saint-Augustin à Philippe IV.*

Frère Jean demande sa retraite et rappelle sa carrière commencée en Angleterre et qui compte trente-cinq ans passés au service du Roi.

Estado, 2158.

1091. ....., 7 avril 1640. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le président Roose a voulu se décharger de ses fonctions, sauf de l'administration de la justice. Olivarès fait remarquer que personne n'est en état de le remplacer. Celui qui vient immédiatement après lui au Conseil privé est son ennemi.

On voit par cette consulte le cas que le Conseil d'État espagnol faisait de Roose. On voit aussi qu'en cette année 1640 sur la proposition du marquis de

(1) *Tendriamos quanto es menester para quedar con todo el cuydado de la armada del enemigo*
(2) *Se puede fiar poco de nuestros buenos veginos.*

Leganès (1) il fut question d'envoyer en Flandre le cardinal Trivulcio pour assister le Cardinal-Infant, mais on trouva que Trivulcio était nécessaire en Italie et qu'en Belgique il ne pourrait rendre de grands services en matière militaire.

Estado, 3860.

1092. ....., 7 avril 1640. — *Philippe IV au président Roose.*

Pour relever le commerce dans les Indes portugaises, commerce qui selon les avis reçus est en décadence, le Roi a trouvé bon d'admettre les personnes de toutes les nations qui voudraient s'y intéresser. Roose verra si parmi les vassaux obéissants il y en a qui sont disposés à se rendre aux Indes par la voie de Lisbonne et les moyens dont ils sont pourvus.

Il écrit sur le même sujet à Michel de Salamanca et tous les deux lui feront rapport sur la matière (2).

Estado, 2247.

1093. ....., 7 avril 1640. — *Philippe IV à Michel de Salamanca.*

Même teneur.

Estado, 4054.

1094. ....., 7 avril 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi recommande l'observation de l'édit du 14 décembre 1616 sur le port des armoiries.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1095. Bruxelles, 20 avril 1640. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le marquis de Saint-Martin est venu à Bruxelles pour arranger certaines affaires relatives à la conservation de la Bourgogne. Il compte retourner incessamment de ce côté.

La direction des opérations militaires en Bourgogne a été abandonnée

(1) Diégo Felipez Messia de Guzman, marquis de Leganès, gouverneur du Milanais.
(2) Le commerce avec les Indes Orientales fut ouvert aux Belges par l'édit du 25 octobre de cette année (*Placards de Brabant*, 1e partie, p. 322).

à une série de personnes qui tenaient des réunions et faisaient perdre beaucoup de temps. On a jugé qu'il était nécessaire de concentrer toute l'autorité militaire dans les mains du marquis. Le Roi devrait lui envoyer au plus vite une patente de gouverneur et capitaine général.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 196.

1096. Bruxelles, 1er mai 1640. — *Roose à Philippe IV.*

Le Roi a fait savoir à Roose qu'il devait aider le Cardinal-Infant de ses conseils dans tout ce qui avait trait à la demande des subsides. Le président déclare qu'il a rappelé au Cardinal-Infant les efforts qu'il avait faits dans ce sens, depuis la fin de la campagne précédente et notamment l'engagement qu'il avait pris d'obtenir des États un million de florins de plus que l'année dernière à condition que l'armée fût payée et que les désordres de la soldatesque prissent fin. On pouvait ainsi satisfaire à la fois la troupe et le peuple. De plus, il a protesté à nouveau de son dévouement, se déclarant prêt à faire tout ce qu'on lui demanderait. La question a été remise en discussion au Conseil d'État, mais elle n'a guère avancé, puisque le subside du Brabant n'est pas encore accordé. Le Roi est invité à entendre à ce sujet son Conseil suprême. En outre, le président ajoute que l'armée des Pays-Bas est insuffisante pour faire la guerre même défensive sur deux fronts; elle ne saurait être bien payée, quels que soient les subsides du pays et les provisions d'Espagne; tant que l'administration militaire demeure ce qu'elle est, toutes les ressources se consommeront sans profit. Les disputes sont incessantes entre les comptables des Finances et ceux de l'*exercito*. L'ennemi pressure le pays au moyen des rétorsions. Le Conseil suprême de Flandre est au courant de tout cela et a fait de multiples rapports à ce sujet. Tous les efforts faits par Roose n'ont servi à rien; il ne faut pas s'attendre au moindre changement tant que durera le présent gouvernement. En continuant ainsi le pays sera bientôt sans défense, ouvert à l'invasion des ennemis qui connaissent la faiblesse du gouvernement et le peu d'apparence qu'il y a d'arriver à un changement. Ils ne se prêteront pas à une trêve. Richelieu particulièrement ne peut se maintenir que par la guerre. Le président termine en protestant à nouveau de son dévouement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 299.

1097. Bruxelles, 2 mai 1640. — *Miguel de Salamanca à Philippe IV.*

Le secrétaire d'État rappelle sa lettre du 12 mars ayant trait aux négociations avec Piccolomini. Ce dernier vient d'écrire en personne et secrètement une lettre dont le Roi prendra connaissance. Il est prié de donner à Castañeda l'ordre de faire les démarches demandées. Il est hors de doute que l'arrivée de Piccolomini est de la plus grande importance, eu égard à sa fortune, sa valeur et sa réputation.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 211 (1).

1098. . . . . . , 20 mai 1640. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Plaintes contre les banquiers. Il faut faire la loi à ces gens, qui ne veulent jamais entendre raison ni modérer leurs exigences. On a appris le départ de La Corogne de 3,600 fantassins. On en tient encore 1,500 ou 2,000 autres en réserve. Félicitations pour le succès remporté en Allemagne. On s'efforce en Espagne de mobiliser l'armée et, malgré les efforts des Catalans, on espère pouvoir coopérer de ce côté à la défense commune de la monarchie. Éloge du marquis de los Velez, qui est le sujet le plus capable dont on dispose.

Bibliothèque de l'Etat à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 121.

1099. Madrid, 22 mai 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Envoi d'un rapport du surintendant de la justice militaire Martin Niéto de Trejo relatif à l'organisation du service juridique de l'armée des Pays-Bas (2).

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 90.

(1) On peut signaler à cette époque les recommandations et octrois de faveurs suivants : 19 mai, Jeanne de Robledo, veuve du capitaine Pedro de Noriega (fol. 222); 25 mai, Louise de Pereda, veuve de Pedro Giron (fol. 229); le . . . mai, le maître de camp Eugène O' Neill fol. 251), et à sa femme Rosa Odocharty (fol. 255); le 14 juin, le prince François de Lorraine (fol. 259); le 28 juin, le sergent-major Philippe van den Steyn (fol. 245); le 30 juin, Isabelle Anderson, veuve de Guillaume Lain (fol. 251); le 15 juillet, Joseph Coloma, fils de feu Carlos Coloma (fol. 269); le 7 août, Esteban de Gamarra (fol. 519); le 22 août, Ferdinand de Boisschot (fol. 536); le lendemain Antonio de Benavidès (fol. 542); le 24 août, la veuve du défunt secrétaire d'État et de guerre, Martin de Axpe (fol. 554); le 9 septembre, les conseillers du Conseil suprême de Flandre, Antoine de Volder et Robert Asseliers (fol 409); le 21 septembre, Philippe Walter Zapata (fol. 418).

(2) Ce rapport daté de Bruxelles le 18 janvier 1640 se trouve folio 90. Il est étendu et d'intérêt considérable.

1100. . . . . . , 22 mai 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le baron de Jehay a offert de placer sous la protection de l'Espagne la ville et le château de Huy dont il est le gouverneur et le prince-évêque de Liége a l'intention de renoncer à son évêché en faveur du Cardinal-Infant. Le Roi approuve les résolutions qui ont été prises sur ces deux sujets.

Estado, 2247.

1101. . . . . . , 5 juin 1640. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Juan de Castillo, *ayuda de camara* et secrétaire du *Registre des mercèdes* demande le paiement de ses gages assignés sur la caisse des Finances, en faisant remarquer que son commis, Lopez de Calo, avait déjà été payé.

Le Conseil observe que si ce dernier a touché son traitement, c'est à la suite d'une intervention du Roi. Il conseille donc à Sa Majesté d'écrire au Cardinal-Infant en faveur de Juan de Castillo.

Secretarias provinciales, liasse 2438.

1102. . . . . . , 5 juin 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

En faveur de Juan de Castillo pour qu'on paie ses gages.

Secretarias provinciales, liasse 2626.

1103. . . . . . , 14 juin 1640. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Plaintes du Ministre au sujet de ses fatigues. Il s'étonne de n'être pas mort à la suite des événements d'Italie et de Catalogne. Doléances au sujet de l'attitude de Philippe (1). On manque vraiment de chefs, on n'a plus qu'à désirer la paix! On a commencé les tractations pour l'arrangement des provisions de l'année prochaine. Recommandation pour la duchesse de Chevreuse, personne digne de toute considération et de toute faveur.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 125.

1104. . . . . . , 19 juin 1640. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Des marchands flamands se sont plaints de l'embargo mis sur leurs marchandises par l'inquisiteur Don Juan Adam de la Parra. Bien que cette affaire ne le regarde pas, le Conseil observe qu'il importe de protéger le commerce des Pays-Bas et le peu de manufactures qui y subsistent encore.

Secretarias provinciales, liasse 2438.

(1) Philippe de Silva (?)

1105. . . . . . , 24 juin 1640. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Mort du comte de Sancta Coloma tué par les Catalans. Révolution à Perpignan. Doléances coutumières.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 123.

1106. Madrid, 1er juillet 1640. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

On a fait remettre à la secrétairerie du Conseil le rapport du chef-président Roose du 1er mai, avec ordre de traiter dans une consulte tous les sujets exposés dans ce rapport. L'exécution littérale de cet ordre est impossible. Il s'y trouve sans cesse des renvois à des lettres précédentes, accompagnés de multiples affirmations dont la preuve aurait été faite dans ces lettres antérieures; il en résulte qu'il a fallu se borner aux points principaux.

Ce serait tout profit pour les Pays-Bas, si on pouvait renforcer l'armée de façon à porter les hostilités sur le territoire des ennemis. C'est la faiblesse de l'armée qui a été cause de ce qu'on s'en est tenu à la défensive, ce pays de petite étendue a dû subir la charge résultant de la présence de grandes armées ennemies, il s'en est suivi des pertes immenses, le domaine royal en particulier a été considérablement diminué, les aides et subsides amoindris. L'armée royale a causé dans les régions où elle a séjourné plus de tort que l'ennemi. A défaut de paiement, la troupe a recherché son profit dans des désordres qui sont restés impunis. Il faut un prompt remède, sans quoi il n'y a pas moyen de maintenir la discipline et prévenir les désertions et les brigandages. Nécessité de châtier résolument les coupables, principalement quand ils sont officiers, de rétablir les anciennes ordonnances et surtout de payer la troupe. Il faut pourvoir aussi aux approvisionnements des forteresses. Ces dépenses-là doivent avoir le pas sur toutes les autres. Elles contribuent le plus à la réalisation des objectifs du Roi, conservation et défense de la foi. Par ailleurs, tout le monde sait que la conclusion d'une paix raisonnable est le plus ardent désir du monarque. Il faudrait demander au Conseil des Finances un relevé exact des aides fournies pendant les six dernières années de façon à pouvoir se rendre compte de la quantité dont ces subsides ont diminué. Il serait utile aussi que les autres lettres de Roose fussent remises au Conseil.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 295.

1107. ....., 3 juillet 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Il faut rappeler au général des Capucins qu'il ne peut introduire de nouvelles constitutions aux Pays-Bas sans l'autorisation du Roi.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1108. ....., 6 juillet 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a appris que l'ennemi était parti en campagne et que le Cardinal-Infant avait décidé de se fixer à Gand. Il le remercie de son zèle. Il a prescrit des prières pour la conservation des Pays-Bas et de la religion catholique.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 253.

1109. Madrid 6 juillet 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Approbation de l'octroi du titre de gouverneur et capitaine général de Bourgogne au marquis de Saint-Martin. Dans le cas où Francisco de Melo se rendrait dans cette même province avec son armée, le marquis devrait être à ses ordres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 255.

1110. Madrid, 6 juillet 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a appris que les princes électeurs avaient résolu de convoquer les chefs des cercles de l'Empire à la diète de Nuremberg et que le Cardinal-Infant avait été invité au titre de représentant du cercle de Bourgogne. Il sait aussi qu'aux yeux du Cardinal-Infant, Saavedra ou l'évêque de Bois-le-Duc sont en état de le représenter, pourvu que d'Espagne on envoie les fonds nécessaires pour faire face à ces dépenses. Le Roi approuve le choix de ces deux personnes. Quant aux frais, il lui semble qu'ils doivent être mis à la charge des Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 257.

1111. Madrid, 6 juillet 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Conformément au désir du Cardinal-Infant, le Roi a fait donner avec ostentation l'ordre de traiter les sujets danois avec beaucoup d'égards (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 261.

(1) Le même jour, le Roi recommande de continuer les démarches pour obtenir la liberté de D. Pedro Medrano, prisonnier en France (fol. 265).

1112. ....., 6 juillet 1640. — *Le duc de Lorraine à Philippe IV.*

Sur ses affaires personnelles.

Estado, 2157.

1113. ....., 6 juillet, 1640. — *Le duc de Lorraine à Olivarès.*

Affaires personnelles.

Estado, 2158.

1114. ....., 12 juillet 1640. — *La duchesse de Phalsbourg à Olivarès.*

Affaires personnelles.

Estado, 2158.

1115. ....., 18 juillet 1640. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Si les nouvelles venues d'Allemagne se confirment, comme on a lieu de le croire, il y a tout lieu de féliciter le Cardinal-Infant. Le Ministre estime qu'on pourra retirer de cet événement tous les fruits désirables, car à son avis les ennemis vont se trouver dans une situation telle qu'ils seront amenés à consentir à une paix raisonnable dont l'Espagne a tant besoin.

Dans quelques jours, on arrangera les provisions de l'exercice prochain. Plaintes habituelles d'Olivarès sur les fatigues que lui causent tous ces travaux. Les Catalans donnent les plus grands soucis, la situation actuelle est pire que tout le passé. Un prompt remède est indispensable. Promesse d'envoi de renforts. Nouvelles instances pour obtenir des Wallons qui mettent l'Espagne en sécurité et s'y conduisent bien. Ce serait un grand bonheur d'avoir une bonne paix pour pouvoir se préparer à mourir..... Éloge de Los Velez.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 126. Cité par Gachard, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich* (Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 3e série, t. VI, p. 203.)

1116. Madrid, 18 juillet 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet de l'attitude à prendre vis-à-vis du duc de Neubourg et de son fils. La question la plus embarrassante est celle du mariage du jeune prince et

de la résidence à lui assigner. On ne peut songer à remettre au duc la place de Juliers dont l'importance est reconnue par tous pour la défense de l'Empire. Le duc lui-même est trop changeant pour qu'on puisse se fier à lui. Remettre la place au prince son fils présenterait les mêmes inconvénients.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 271.

1117. Madrid, 18 juillet 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a décidé d'augmenter les renforts d'infanterie destinés à passer en Flandre. Il a prescrit de diriger les hommes vers la Corogne. Le Cardinal-Infant doit envoyer dès qu'il le peut le plus grand nombre possible de frégates.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 281.

1118. Madrid, 25 juillet 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le nonce à Madrid a insisté pour que le Roi envoie, le premier, un délégué au Congrès de Cologne. On lui avait répondu que Melo était désigné et, qu'en attendant qu'il pût rejoindre son poste, un autre agent avait reçu ordre de le remplacer. Le Cardinal-Infant exécutera les ordres qui lui ont été donnés, si en réalité les plénipotentiaires français se rendent à Cologne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 283.

1119. Madrid, 25 juillet 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le baron de Boimer est ministre de l'Empereur. C'est un homme de talent. Le Cardinal Infant peut le charger de se rendre à Cologne dans le cas où il lui semblerait que le suppléant de Melo n'est pas aussi compétent qu'il faudrait.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 285.

1120. Madrid, 25 juillet 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi transmet au Cardinal-Infant la copie du rapport de Roose daté du 1er mai précédent et de la consulte rendue à ce sujet par le Conseil suprême de Flandre. Le Cardinal-Infant donnera son avis sur les mesures à prendre pour

assurer la paye régulière de la troupe et le maintien de la discipline ainsi que sur la possibilité de transporter les hostilités en France, surtout si on pouvait opérer la jonction des armées espagnole et impériale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 291.

1121. Madrid, 31 juillet 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi est tout heureux de l'attitude de l'Électeur de Mayence. Il charge le Cardinal-Infant de l'assister de manière à ce qu'il soit satisfait. Il faut s'attendre d'ailleurs à ce que les adversaires chercheront à le corrompre. Il est impossible, malheureusement, d'envoyer d'Espagne un crédit spécial, au moment où on s'occupe de la composition des provisions générales pour l'exercice 1641.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 302.

1122. Madrid, 31 juillet 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le nonce à Madrid a déclaré que le Pape accorderait un indult conforme à celui concédé jadis à Philippe II. Le Roi attend un rapport de Castel Rodrigo, puis il enverra ses remerciements au Pape, dans le cas où la question se trouverait heureusement résolue. Si le Cardinal-Infant en vient à être informé le premier, il enverra à la Cour la copie du texte définitif.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 305.

1123. Madrid, 31 juillet 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Remerciements pour le zèle du Cardinal-Infant. La levée du siège de Charlemont, l'échec des Hollandais dans leur tentative sur Bruges, l'attente de bonnes nouvelles au sujet des secours d'Arras réjouissent le Roi. Il assistera le Cardinal-Infant en lui envoyant des renforts.

Au sujet de la déclaration faite par les États de Liége par rapport à la neutralité de la principauté, le Roi ne peut se décider sur le champ et promet de faire envoyer ultérieurement de nouvelles instructions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 307.

1124. Madrid, 31 juillet 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Il faut nécessairement que le Roi soit représenté à la diète de Ratisbonne. Le candidat le plus avantageux paraît être le duc d'Havré. Le Cardinal-Infant décidera. Le Roi lui envoie une procuration spéciale à cet effet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 309.

1125. Madrid, 1er août 1640. — *Instructions données à Jacques Brecht, envoyé à Cologne pour traiter de la paix.*

Estado, 2047.

1126. Bruxelles, 17 août 1640. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les États de Flandre, Lille et Valenciennes se sont plaints du dommage causé aux commerçants trafiquant en Espagne par l'embargo mis par Juan Adam de la Parra sur leurs marchandises. Une interruption du commerce entraînera la suppression des subsides. Le Cardinal-Infant espère que le Roi fera mettre fin à ces vexations.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 317.

1127. Madrid, 17 août 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les sujets danois doivent pouvoir faire librement le commerce avec la monarchie espagnole comme les Anglais. La Jointe de l'amirauté a fait une consulte relative à ce sujet (1). Le Cardinal-Infant examinera ce document,

(1) La consulte, datée de Madrid le 21 juillet, se trouve en annexe (fol. 324). Elle rappelle les déclarations faites par le Cardinal-Infant lors de la visite à la Cour de Bruxelles, par un prince danois au sujet de l'opportunité de rester en bons termes avec la Cour de Copenhague et de concéder aux Danois un traitement égal à celui des Anglais. A la suite d'une consulte du Conseil d'État du 25 juin, Philippe IV a pris une décision dans ce sens. La Jointe objecte que les Danois sont en relations continues avec les Hollandais, que ceux-ci vont pouvoir ainsi introduire leurs produits en Espagne, si on ne prend des mesures appropriées. La situation est toute autre pour les produits anglais qu'on peut facilement distinguer de ceux de fabrication hollandaise. Il y aurait lieu d'envoyer au Danemark une personne autorisée qui délivrerait des certificats d'origine, ou bien limiter l'importation à certaines catégories de marchandises fabriquées au Danemark et dont la provenance serait indubitable.

cherchera à s'informer auprès de gens expérimentés dans les affaires du commerce du Nord et enverra son avis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 322.

1128. Madrid, 17 août 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le nonce a fait de nouvelles instances pour que le Roi envoie sans tarder un délégué à Cologne. On lui a répondu que Melo était désigné à cet effet. Le Cardinal-Infant exécutera les instructions qu'il a reçues à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 327.

1129. Madrid, 25 août 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Certains commerçants ont demandé qu'on permette aux vaisseaux hollandais venant chercher du sel en Espagne de pouvoir débarquer leur cargaison dans les ports flamands. L'augmentation des quantités de sel exportées, la diminution du prix du sel vendu aux Pays-Bas et la suppression des droits que les sujets belges paient actuellement pour le sel d'Espagne qu'ils achètent en Hollande sont trois avantages qu'on peut escompter de la mesure projetée. Le Cardinal-Infant fera examiner la question.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 345.

1130. Madrid, 25 août 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a pris connaissance d'un rapport du Cardinal-Infant ayant trait aux mesures à prendre pour éviter des abus dans l'usage des passeports accordés à des vaisseaux hollandais pour venir chercher du sel. La question du trafic a été examinée et le Cardinal-Infant pourra se mettre au courant de la façon dont on l'envisage par l'examen d'un mémoire joint à la lettre royale (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 347.

(1) Le mémoire se trouve en annexe (fol. 349 et suiv.). Il commence par rappeler que le Cardinal-Infant a envoyé jadis à Madrid deux rapports concernant le trafic hollandais et dus respectivement à Guillaume Willemsen et Garcia de Illan.

Willemsen prétend que les Hollandais abusent de leurs passeports pour se rendre en Ecosse,

1131. Madrid, 1er septembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant a prié le Roi de désigner de nouveaux membres titulaires de la *Junta de Hazienda*, dont le personnel se trouve réduit au seul Père de Saint-Augustin. Le Roi déclare que le marquis de los Velez et Juan de Necolalde rejoindront bientôt leur poste et seront de droit membres de la Jointe. En attendant, Salamanca participera aux travaux de l'assemblée tant qu'il le pourra. Au besoin, Martin Nieto pourrait y prendre part aussi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 375.

1132. Madrid, 4 septembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet des conventions conclues avec le comte de Soissons, le duc de Bouillon et l'évêque de Reims. Le Roi s'étend longuement sur les modalités à suivre afin d'arriver à un résultat favorable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 225, fol. 381.

Angleterre, France et Italie et se contentent de les exhiber en cas de rencontre avec un navire espagnol. Il voudrait être chargé, à titre exclusif, de la distribution des passeports et a demandé une lettre de recommandation du Cardinal-Infant afin d'obtenir une entrevue du Roi.

Le licencié Garcia de Illan insiste sur le développement du commerce naval hollandais. Il fait voir que le trafic du sel compte parmi les moyens les plus assurés pour faciliter la pêche maritime, qu'ils profitent de leurs passeports pour exporter d'Espagne de l'or et de l'argent avec la complicité des fonctionnnaires subalternes. Il faut refuser l'octroi de semblables passeports et empêcher ainsi les rebelles de se procurer des indications sur le trafic des ports espagnols et trouver l'occasion de se rendre aux Canaries et aux Indes.

Le Cardinal-Infant reconnait les abus signalés par Willemsen mais déconseille d'accepter sa proposition. L'intéressé serait ainsi seul maître du commerce.

Les conseillers espagnols rappellent les conditions mises à l'octroi des passeports. Ils font ressortir les avantages considérables que ce commerce a procuré à l'Espagne et le tort fait à la France. Ils font voir les raisons pour lesquelles on s'est décidé à accorder des passeports aux Hollandais, l'impossibilité de priver ceux-ci du sel, qui leur est sans doute indispensable, mais qu'ils pourraient se procurer ailleurs, comme l'a démontré l'expérience du passé. Il semble que les inconvénients signalés ne sont pas suffisants pour modifier la décision prise. Les avisants se proclament résolument partisans du *statu quo*, en attendant qu'on ait trouvé un moyen efficace pour priver les Hollandais du sel de l'Espagne.

(1) Le Roi renouvelle sa déclaration dans une autre lettre du 10 novembre (reg. 226, fol. 91).

1133. Madrid, 11 septembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet de certaines propositions d'établir des relations commerciales entre l'Espagne et le Danemark en vue de la vente du sel. Le Cardinal-Infant prendra connaissance du mémoire que le Roi lui envoie à ce sujet. L'affaire pourrait devenir intéressante. Il faudrait la faire traiter par Salamanca ou le président Roose (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 525, fol. 414.

1134. ....., 20 septembre 1640. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

Envoi prochain des effets relatifs aux provisions d'octobre. On y ajoutera 400,000 écus de provisions extraordinaires pour la période octobre-janvier. Affliction causée par la perte d'Arras. Promesses d'envoi des effets pour l'exercice suivant. On s'efforcera de les régler de façon à ce que les premiers soient déjà payables en novembre. Ainsi le Cardinal-Infant disposera pour les quatre premiers mois de l'exercice des provisions ordinaires et extraordinaires. Les premiers seront du même import que l'année précédente. On enverra aussi ce qui serait nécessaire à Piccolomini, dans le cas où il reviendrait aux Pays-Bas. On tâchera d'envoyer au Cardinal Infant des renforts espagnols. Olivarès espère que Francisco de Melo trouvera Don Ferdinand dans de bonnes dispositions.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 128 v°.

1135. Madrid, 25 septembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les président et gens du Parlement de Dôle ont présenté une requête pour avoir une augmentation de leurs gages. Le Cardinal-Infant est prié de donner son avis sur cette question.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 94.

(1) Le mémoire en italien se trouve joint folio 416. Il s'agirait d'autoriser des marchands de Hambourg, agissant d'un commun accord avec le roi de Danemark, d'aller chercher du sel en Espagne et d'y apporter du bois de Norwège qui servirait à la construction de navires. Le monopole du sel pour les pays du Nord serait réservé aux marchands susdits. Le bois du Nord serait exclusivement réservé à l'Angleterre et à l'Espagne, à l'exclusion de la Hollande. Disposant de crédits à Hambourg, le roi d'Espagne ne serait plus forcé d'envoyer tout l'argent de la Péninsule aux Pays-Bas, avec tous les dangers inhérents à ces envois.

1136. Madrid, 3 octobre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi se rend compte que, dans la situation présente, le Cardinal-Infant aura bien de la peine à envoyer des Wallons en Espagne. Il insiste pourtant sur la nécessité de renforcer le petit nombre de soldats de cette nationalité qu'il y a dans la Péninsule (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 4.

1137. Madrid, 3 octobre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a reçu le rapport du Cardinal-Infant au sujet de la perte d'Arras et la nécessité de reconquérir cette place. Le Roi a décidé d'envoyer sur-le-champ une provision extraordinaire de 200,000 ducats. Il tâchera de faire passer aux Pays-Bas 4 ou 6,000 Espagnols, en vue du transport desquels le Cardinal-Infant fera venir vers la mi-novembre 20 frégates. Le Roi déplore qu'il y ait aux Pays-Bas si peu de ministres; le départ du Père Jean de Saint-Augustin va encore aggraver la situation. Il a prescrit à Melo de se rendre incontinent aux Pays-Bas (2). Il ne lui paraît pas opportun de désigner définitivement les titulaires des principaux postes de l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 8.

1138. Madrid, 3 octobre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

La question de la paix avec la Hollande est de toute importance. Le Cardinal-Infant examinera tous les documents relatifs à cette question qui se trouvent aux Pays-Bas et fera rapport au Roi à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 14.

1139. Madrid, 3 octobre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi veut que le Cardinal-Infant lui envoie dès maintenant un relevé des

(1) Nouvelles insistances du Roi à ce même sujet, le 10 novembre (fol. 51).

(2) Le 9 du même mois, le Roi fait savoir qu'il a donné le même ordre à Antonio Sarmiento (fol. 28).

sommes qui seront nécessaires l'année prochaine pour le service des partisans que l'on veut entretenir en France (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 19.

1140. ....., 19 octobre 1640. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

On a envoyé les effets dont il est question dans le courrier ordinaire. Tous sont rédigés sans clause de suspension. C'est là un avantage considérable. Les lettres de provisions générales seront envoyées à bref délai. La révolution de Catalogne est le plus grand malheur qu'on ait jamais subi. On apprend que les Catalans ont conclu un accord avec Louis XIII et se sont mis sous sa protection (2).

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 130.

1141. ....., 19 octobre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Sur la remise de 2,000 ducats pour le paiement de 30 soldats des garnisons d'Espagne incombant au Conseil suprême de Flandre.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1142. Bruxelles, 31 octobre 1640. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Gilles van Halbeck, maître général des monnaies se rend en Espagne. Il a pris ici les arrangements pour la conclusion d'un *assiento* d'un million ou plus de ducats sous le nom de Roger Clarise. Le Roi est assurément convaincu de l'opportunité de s'adresser à l'avenir à des Belges pour la conclusion de

(1) Voir des lettres relatives à des affaires particulières, le 9 octobre, pour Everard de Sereri, châtelain de Namur (fol. 22); le 5 octobre, pour Agnès de Loen, veuve du capitaine espagnol Juan de Mallea (fol. 30); le 6 novembre, pour Antonio Martinez, fiscal de la *Sala de Quentas* (fol. 56); le 10 novembre, pour la veuve et les enfants de Martin de Axpe (fol. 65); le 10 novembre, pour le baron de Boemer (fol. 97); le même jour, pour Juan de Lira et Diégo de Ibernani (fol. 101), la duchesse de Chevreuse (fol. 103), Juan de Gavarcli (fol. 105), la veuve du défunt secrétaire San Juan de Iturrao (fol. 111), la duchesse de Phalsbourg (fol. 118), la veuve et les enfants du comte de Grobbendonck (fol. 137), André del Marmol, veedor général de l'armée de Bourgogne (fol. 145); Philippe de Silva, châtelain d'Anvers (fol. 147); le 15 novembre, pour la comtesse douairière de Bucquoy (fol. 155); le 25 novembre, pour François de Gand, baron de Rassenghien (fol. 183); Thoribio de Bustamente, pagador et dépositaire de la flotte (fol. 185).

(2) Voir en annexe un mémoire indiquant la composition de l'armée opérant en Catalogne (fol. 131).

semblables contrats. Il faudrait que les consignations à faire à cet effet en Espagne soient fixées et bien assurées; van Halbeck a fait tous ses efforts pour s'assurer de la collaboration de nobles et d'hommes d'affaires. Il conviendrait que le Roi lui accordât une faveur spéciale (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 34.

1143. Bruxelles, 8 novembre 1640. — ..... *au Cardinal-Infant.*

Remise des rapports de Philippe de Silva et du comte de Fontana relatifs aux opérations à tenter en vue de la récupération d'Arras (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 81.

(1) Le nom du personnage en question a été écrit de plusieurs façons par les scribes de la Secrétairerie d'État. On peut trouver sur la carrière de Van Haelbeck des détails intéressants dans les registres aux commissions de la Chambre des Comptes, où son nom n'est d'ailleurs pas plus respecté. Gilles van Haelbeck, père de l'intéressé, fut désigné par Philippe II en 1575, comme maître de la monnaie à Maestricht et promu au titre de conseiller et maître général de la monnaie à Maestricht en 1581. Il fut confirmé dans ses fonctions par les Archiducs, le 7 novembre 1600. Gilles van Haelbeck le jeune, fut d'abord essayeur de la monnaie à Anvers, puis le 6 mai 1618, l'archiduc Albert lui conféra la survivance de la charge de conseiller et maître général de la monnaie, à condition qu'il ne jouirait d'aucun gage du vivant de son père. Dans la suite il fut envoyé en mission en Bourgogne. A son retour, par un acte du 3 février 1623, Isabelle lui accorda la jouissance des gages de conseiller et maître général de la monnaie même du vivant de son père. (*Chambre des Comptes*, reg. 505, fol. 159 et 586.)

(2) Ce billet émane sans doute de M. de Salamanca. En marge, le Cardinal-Infant indique qu'il se rallie à l'avis de Silva.

Les rapports se trouvent en annexe folio 82. Dans celui de Silva il est dit qu'il faut renoncer à l'espoir de reprendre la place. L'ennemi dispose de forces supérieures et a fait venir des renforts de Lorraine. Le pays est tout ravagé, l'armée royale manque d'approvisionnements, elle est mal payée, ravagée de maladies et découragée. Elle comprend notamment la cavalerie du duc de Lorraine dont on ne peut faire aucun cas et des formations nouvelles. Les effectifs sont très réduits. Le Cardinal-Infant s'est vu obligé de faire procéder à la levée des *élus*. La situation en Allemagne est telle qu'il ne faut attendre aucun secours de ce côté. La situation sera bien dangereuse au printemps prochain, l'ennemi a bien amélioré sa position; toutes les places de la frontière doivent être mises en état de défense, ce qui nécessitera des levées plus considérables. Il faudra augmenter les provisions pour éviter de nouveaux succès des ennemis, dont les suites seraient des plus néfastes pour les Pays-Bas. Est-ce à la suite de ce rapport défaitiste ou pour des motifs plus sérieux, toujours est-il que l'année suivante Philippe de Silva fut emprisonné à la citadelle de Gand sous l'inculpation de trahison à Arras. (Voir J. Cuvelier, *Le voyage du cardinal Rossetti en Belgique*. Bulletin de la Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique, 1927, p. 21.) Le rapport de Fontana, très bref, se trouve folio 84.

1144. ....., 9 novembre 1640. — *Un secrétaire d'État à Diego Suarez.*

Dans une de ses lettres, le président Roose avait émis l'avis qu'il fallait publier dans les principales villes des Pays-Bas l'autorisation accordée par le Roi à ses sujets des provinces obéissantes, de faire le commerce aux Indes orientales. Le Roi, à la suite de la consulte du Conseil d'État du 28 octobre, a résolu de renvoyer la lettre du président à l'examen de la jointe ordinaire du Portugal.

Estado, 2241.

1145. Madrid, 10 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant a envoyé à Madrid la copie du projet de traité à conclure avec le duc de Soissons en insistant sur l'opportunité de sa conclusion, qui faciliterait la récupération d'Arras. Le Roi déclare qu'il a pris, en vue de cette récupération, toutes les dispositions qui étaient en son pouvoir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 40.

1146. Madrid, 10 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le marquis de la Fuente a rappelé que Friquet, envoyé en Allemagne par le Cardinal-Infant pour demander du secours à l'Empereur, avait reçu deux instructions, l'une publique, l'autre secrète destinées à être montrées à Piccolomini. Depuis, on a appris que cette dernière a été connue de Trauttmansdorff. Friquet se défend cependant de lui avoir rien communiqué. Il semble qu'il faudrait insister auprès de Piccolomini pour qu'il agisse et parle de la façon discrète, qui est nécessaire en Allemagne. Le Roi veut que le Cardinal-Infant fasse une enquête au sujet de cette affaire singulière, interroge en particulier Friquet et puis envoie son avis à la Cour (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 46.

(1) Le 8 janvier le Cardinal-Infant envoie à Madrid copie des indications qu'il a pu se procurer à ce sujet (reg. 227, fol. 50).

1147. Madrid, 10 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant a fait connaître au Roi, par une lettre du 13 juin, la déclaration faite par les Liégeois par rapport à leur neutralité. Le Roi approuve la réponse que son frère a faite à ce sujet au Prince-Évêque.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 54.

1148. Madrid, 10 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a appris que Friquet est revenu d'Allemagne en n'ayant presque rien obtenu. Piccolomini refuse de se remettre au service de l'Espagne. Quant à ce qui concerne l'envoi de secours allemands pour les Pays-Bas, on n'a rien pu arracher d'autre que la décision de mobiliser un corps d'armée sur le Rhin pour faire des diversions contre les Français. Le Cardinal-Infant a fait de nouvelles démarches, ce que le Roi approuve.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 67.

1149. Madrid, 10 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant a fait savoir qu'on continuerait à faire des démarches auprès de Piccolomini pour obtenir une diversion contre les Hollandais en Frise. Le Roi approuve cette conduite. Il ajoute que pour lui, il lui semble qu'il faut s'attaquer avant tout au plus redoutable des ennemis (1) afin de procurer une fin heureuse de la guerre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 73.

1150. Madrid, 10 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Il faut remercier Roose pour son rapport relatif aux subsides. De Madrid, on a envoyé avec soin les provisions ordinaires et la provision extraordinaire. On enverra bientôt de nouvelles mensualités. Roose pourra alors entrer en négociations avec les provinces.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 79.

(1) *El partido grande* : sans doute la France.

1151. Madrid, 10 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant a demandé au Roi de prendre une rapide décision au sujet de la désignation des délégués à Ratisbonne, ajoutant que, d'après lui, les sujets les plus convenables seraient l'évêque de Bois-le-Duc et Saavedra.

Le Roi a renvoyé l'évêque aux Pays-Bas. Il permet au Cardinal-Infant de donner à l'évêque de Mayence les subsides qu'il juge nécessaires. Dans une autre lettre du même jour, il ajoute que Bergaine se rendra incontinent à Cologne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 87-114.

1152. Madrid, 10 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Roose a écrit jadis à Olivarès pour demander à être dispensé d'assister aux jointes où on traite des matières qui ne sont pas de sa compétence. Le Roi fait remarquer à ce propos qu'en ce moment il n'y a pas de sujet irréprochable, que dans le Président on trouve de grandes qualités et un zèle louable. Le Cardinal-Infant lui témoignera des égards même s'il doit supporter ses défauts.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 107.

1153. Madrid, 10 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet de l'octroi de passeports à des Hollandais en vue du Congrès de Cologne, le Roi se ralliera à la décision que prendra le Cardinal-Infant après avoir entendu Roose. Le Cardinal-légat a quitté Cologne pour Ferrare. Le patriarche de Constantinople, dit-on, l'a remplacé à Cologne. Ce personnage n'est pas mal disposé envers l'Espagne. On aura gagné au change.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 109.

1154. Madrid, 10 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les ministres anglais ont fait des propositions relatives à un emprunt de 200,000 ducats. Le Roi approuve la réponse faite à ce propos par le Cardinal-Infant. Il ajoute qu'il faut éviter toute dépense qui n'est pas indispensable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 121.

(1) Le Cardinal-Infant accuse réception de cette lettre, le 8 janvier suivant (reg. 227, fol. 21).

1155. Madrid, 10 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant s'est plaint de sa détresse financière provenant des dépenses extraordinaires de cette année et a demandé au Roi d'y porter remède. Le Roi répond que le Cardinal-Infant n'aura pas de peine à constater que jamais par le passé les provisions n'ont atteint le montant envoyé cette année (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 127.

1156. Madrid, 10 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant a bien fait de prescrire à Walter Zapata de donner 5,500 patacons pour l'approvisionnement de la forteresse de Siegburg dans le duché de Berg, sur la demande de l'Empereur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 131.

1157. Madrid, 10 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les Hollandais ont fait mine de tenter une attaque contre Geldern. Le Cardinal-Infant a prescrit au comte de Fontana d'observer leurs mouvements. Le Roi approuve cette décision.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 133.

1158. Madrid, 10 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a appris avec plaisir que le Cardinal-Infant s'efforcera au cours de l'hiver prochain de réunir les fonds nécessaires pour reprendre en mars les travaux du port de Gravelines.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 135.

1159. Madrid, 10 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Approbation des instructions données par le Cardinal-Infant à Saavedra, envoyé à Ratisbonne. Départ prochain de Bergaine et de Melo.

Les commis des finances refusent de payer quoi que ce soit aux délégués désignés pour la diète, sous prétexte du manque de ressources. Il n'y a que le

(1) Cette déclaration est renouvelée dans une autre lettre datée du même jour (fol. 143).

juriste faisant partie de la délégation qu'ils consentent à payer. Le Roi déclare qu'il est impossible d'envoyer de l'argent d'Espagne pour payer des délégués comme commissaires à la diète, d'autant plus qu'ils sont de nationalité belge.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 149.

1160. Madrid, 10 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi approuve les mesures prises par le Cardinal-Infant pour assurer le paiement de la troupe. Au sujet du commerce avec la France, le Roi rappelle qu'il est prohibé dans toute la monarchie, mais il reconnaît qu'il peut y avoir des circonstances particulières aux Pays-Bas. Le Cardinal-Infant peut prendre à ce sujet la décision qui lui paraît opportune, sous cette réserve qu'il ne permette ce commerce en tout cas que pour un temps limité et à titre d'expérience (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 151.

1161. Madrid, 16 novembre 1640.

Déclaration de Philippe IV que les nobles belges ne dérogent pas en participant aux *asientos*.

Secretarias provinciales, reg. 1433.

1162. Madrid, 21 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi exige qu'à l'avenir on lui envoie des relevés plus exacts des effectifs de ses différentes armées (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 161.

1163. Madrid, 21 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a appris avec plaisir que la flotte des Pays-Bas était revenue de Dunkerque ramenant 484 soldats et que le Cardinal-Infant était prêt à envoyer des frégates pour transporter encore d'autres hommes. Pour la fin de décembre un millier d'hommes sera prêt à La Corogne et un autre millier à la fin des trois mois suivants.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 163.

(1) Le 8 janvier, le Cardinal-Infant répond qu'il va examiner la question avec Roose (reg. 217, fol. 54).

(2) Le Cardinal-Infant promet de se conformer à cet ordre (fol. 215).

1164. Madrid, 21 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

L'évêque de Bois-le-Duc a demandé des instructions. Le Roi a estimé qu'il y avait lieu d'en remettre le texte au Cardinal-Infant, non seulement pour ce qui concerne les Pays-Bas, mais aussi pour toutes les questions touchant à la monarchie en général. Comme le Gouvernement de Bruxelles est le plus rapproché du lieu des travaux, il pourra donner aux diplomates les indications nécessaires.

L'objectif principal à poursuivre est la conclusion de la paix entre l'Empire et la Suède, tout en évitant un accommodement entre l'Empire et la France et en provoquant la rupture entre l'Empire et la Hollande, tant que Français et Hollandais n'auront pas restitué les territoires qu'ils occupent au détriment des Habsbourgs et des princes allemands.

Pareille attitude sauvegarde les intérêts et l'honneur de l'Empire. Dans le cas où les diplomates espagnols verraient que les princes allemands qui participent à la diète feraient mine de s'accommoder avec les Français, sans l'approbation du Cardinal infant ou des représentants autorisés de l'Espagne, ou dans le cas où on agiterait le projet d'établir une neutralité générale entre l'Allemagne et la Hollande, et cela avec l'assentiment de l'Empereur, ils devront protester clairement. Ils déclareront que le roi d'Espagne ne pourra plus continuer à les assister, puisqu'ils font de leur côté si peu de cas de ses convenances. Ils ne feront d'ailleurs cette déclaration qu'à la toute dernière extrémité. Dans la situation présente, il ne faut guère s'attendre à ce que les Allemands commencent les hostilités contre les Hollandais. Le Cardinal-Infant prendra toutes les dispositions pour éviter d'arriver à une rupture avec l'Empereur et l'Allemagne.

Bergaine a demandé qu'on dise clairement en quelle qualité il doit siéger à la diète. Le Roi ne veut pas lui donner le titre d'ambassadeur, titre qui a été conféré à Melo. Le Cardinal Infant prendra la décision opportune. L'évêque de Bois-le-Duc paraît content de l'accueil qu'on lui a fait à Madrid. Le Roi remet en originaux une série de lettres destinées aux princes allemands.

Il a été enjoint à Melo de prendre conseil de Bergaine pour tout ce qui a trait à la diète [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 167.

[1] Voir en annexe une lettre du Roi à Bergaine et les instructions de ce dernier (fol 172 et suiv.).

1165. Madrid, 23 novembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi insiste à nouveau sur la nécessité d'assurer le paiement fixe des conseillers du Conseil suprême de Flandre, à charge des finances royales, en particulier celui de de Volder et Asseliers. La volonté est formelle : les conseillers et officiaux siégeant à ce Conseil, éloignés de leur patrie, doivent jouir d'un traitement de faveur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 187 [1].

1166. Madrid, 11 décembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

En cas de maladie, Roose peut se faire remplacer par les conseillers Laurin et Gavarelle. Geronimo d'Espinosa pourra remplacer le veedor général Juan de Necolalde. Au sujet de la requête du duc de Lorraine, le Cardinal-Infant prendra la décision la plus opportune.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 225.

1167. Madrid, 17 décembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Melo a reçu ordre de se rendre à Bruxelles. Le Roi espère que le Cardinal-Infant sera servi de ses conseils. Il faut éviter de le mettre en contact avec Philippe de Silva de peur qu'il n'en résulte des inconvénients.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 230.

1168. Madrid, 17 décembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Salamanca a remis un rapport indiquant le montant des effectifs nécessaires à chaque place forte pour être à l'abri d'une surprise. Le Cardinal-Infant est

[1] Voir des lettres relatives aux affaires particulières : le 27 novembre, pour le licencié Christoval de Oica, aumônier militaire (fol. 145); pour Louis de Barrio, lieutenant du gouvernement de Cambrai, (fol. 197); le . . . novembre, pour Grégoire Lovel, gentilhomme anglais, en service dans l'armée des Pays-Bas (fol. 213); le 4 décembre, pour Pedro de Villamor, commissaire de cavalerie (fol. 216); le 18 décembre, pour Isabelle Schotte, veuve de Marcel Wilters, auditeur général de l'armée (fol. 295); le même jour, pour le secrétaire Louis Hurtado (fol. 301); le 21 décembre, pour le comte de Gargies, gentilhomme de la chambre du Cardinal-Infant (fol. 320).

mieux à même de prendre sur chaque point la décision appropriée. Il en est de même dans la réforme projetée de l'artillerie (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 253.

1169. Madrid, 17 décembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a pris connaissance d'un rapport indiquant les crédits nécessaires au service de l'armée après l'exécution des réformes.

La somme demandée s'élève à cinq millions et demi d'écus, non compris les deux millions d'écus fournis par les États ni les nécessités de la Cour. Le budget total atteint ainsi les huit millions. Si on ajoute les pertes qu'on subit sur les monnaies, et le paiement des intérêts, l'ensemble de la dépense s'évalue à neuf millions. On table ainsi sur 80,000 fantassins et 12,000 cavaliers. On compte aussi sur la présence de l'armée de Piccolomini pour laquelle on prévoit 400,000 ducats.

Le Roi objecte que Piccolomini ne viendra peut-être pas et qu'il ne faut compter sur 80,000 fantassins que dans le cas où ils sont réellement sous les drapeaux. Malgré les efforts faits l'an dernier et l'envoi d'une armée entière d'Espagnols et d'Italiens, le chiffre réel s'est arrêté à 60,000. A la fin de la campagne, les effectifs seront moindres et cela pendant les mois de novembre à février. En outre, une partie de l'armée est cantonnée sur le territoire de l'Empire.

Si les levées à faire cette année permettent de mobiliser en tout 70,000 hommes, il y aura tout lieu d'être content. Au cours de la campagne il faut s'attendre à des déchets, qui ne pourront être totalement comblés par de nouveaux recrutements. Ce sont là autant d'arguments irréfutables. Si le Cardinal-Infant entre en campagne avec 40,000 hommes, il pourra au cours des deux premiers mois, enlever une place forte française. Dans les cas de nécessités imprévues, comme aussi dans l'éventualité de la venue de Piccolomini, le Roi enverra des crédits spéciaux. Il est question aussi d'une dette d'un million d'écus, au sujet de laquelle le Roi fait observer que tandis que l'armée se plaint d'être mal payée et qu'on envoie des provisions aussi considérables, l'existence de cet arriéré est déplorable. Il réclame à ce sujet des éclaircissements.

(1) Voir un second exemplaire de cette lettre (fol. 266).

Le Roi insiste pour que le Cardinal-Infant surveille la gestion financière de façon à éviter les abus qu'il signale. Il promet, en conclusion, d'envoyer quatre millions d'écus, plus 400,000 autres si Piccolomini vient aux Pays-Bas. Les aides accordées par les provinces seront affectées au paiement des 30,400 Wallons. Il convient de ne payer que les hommes dont la présence est effective (1).

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 226, fol. 255.

1170. Madrid, 17 décembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Père Jean de Saint-Augustin est arrivé à Madrid. Le Roi a ordonné qu'on lui communique les rapports de Salamanca sur la réforme de l'armée. Il a pris aussi une décision au sujet du nombre de chariots qui seront à la disposition des officiers d'infanterie. Quant aux officiers qui sont au service du Cardinal-Infant, ils doivent passer l'hiver dans leurs campements respectifs et non à Bruxelles (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 239.

1171. Madrid, 17 décembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le marquis de Velada et le marquis Vergilio Malvezi ont reçu ordre de se rendre aux Pays-Bas. Ce dernier assistera le Cardinal-Infant de ses conseils particulièrement en ce qui concerne les tractations avec le duc de la Valette et les autres partisans français.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 250.

1172. Madrid, 17 décembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi envoie un rapport sur l'insuccès subi par ses armées en Catalogne, et la révolte du Portugal. Il est indispensable d'aviser aux mesures à prendre. La meilleure serait une suspension d'armes de douze ou dix huit mois. Le Roi s'est donc décidé à profiter des bons offices du Nonce et de l'ambassadeur de Venise. Il veut aussi arriver à conclure une trêve avec les Hollandais, sur terre et sur mer. Il est résolu à concéder même le maintien du *statu quo* au Brésil,

(1) Voir à la même date une autre lettre sur le montant des provisions avec un rapport annexé (fol. 244).

(2) Voir en annexe un rapport du religieux sur la réforme de l'armée.

à condition qu'il soit convenu que durant les douze ou dix-huit mois, ni Français ni Hollandais ne prêteront assistance aux Portugais ni aux Catalans, mais laisseront au Roi pleine liberté d'agir de ce côté comme bon lui semble. Le Cardinal-Infant s'efforcera d'arriver à une pareille suspension d'armes, mais en évitant qu'elle ne dure plus de deux ans, eu égard à ce que la situation présente est trop favorable à la France. D'ailleurs, cette situation pouvant se modifier d'heure en heure, le Cardinal-Infant demandera, avant de conclure cette suspension d'armes, un armistice de quinze à vingt jours, de façon à ce que d'Espagne on puisse le tenir au courant de l'état des choses. Passé ce délai, le Cardinal-Infant pourra conclure la convention indiquée soit sans réserve, soit sous réserve de l'approbation royale, comme bon lui semble. Il faut avertir les Allemands des décisions qu'on vient de prendre. Les bases de la trêve doivent être le maintien par chacune des parties des possessions qu'elle occupe, et la cessation des hostilités aux Indes, si on peut l'obtenir. Dans le cas où les ennemis refuseraient cette cessation, on y renoncera. Si la trêve se limite aux Hollandais, le Cardinal-Infant peut conclure immédiatement et sans aucune réserve, eu égard à ce que, dans ce cas, on pourrait espérer une amélioration dans l'ensemble de la situation.

Le Cardinal-Infant s'informera si les Bragance font quoi que ce soit pour envoyer des secours au Portugal. Dans ce cas, il fera tous ses efforts pour les en empêcher ou les tuer. Il se tiendra en contact avec les ministres espagnols en Allemagne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226 fol. 284.

1173. Madrid, 17 décembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Il y a en Espagne disette de poudre, les événements survenus au Portugal aggravent la situation. Le Cardinal-Infant doit envoyer 2,000 quintaux de poudre.

Dans une seconde lettre du même jour, le Roi prescrit l'envoi de mousquets, d'arquebuses, de pistolets et de carabines, qui doivent, dit-il, être meilleurs que ceux envoyés cette année (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 270.

(1) Voir en annexe un rapport non daté sur les événements du Portugal et de la Catalogne (fol. 262).
(2) Le . . . janvier suivant, le Cardinal-Infant promet de se conformer à ces ordres.

1174. Madrid, 17 décembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Salamanca a remis six mémoires sur la réforme de l'armée. Le Roi a pris à ce sujet les décisions suivantes :

Si le prince de Savoie revient aux Pays-Bas, il n'y aura pas lieu de nommer un maître de camp général, dont la présence est incompatible avec celle d'un gouverneur des armes; dans le cas contraire, on maintiendra un seul maître de camp. Les lieutenants de maître de camp général doivent avoir 800 écus de solde à moins que le traitement des gouverneurs [de places fortes] soit plus élevé. Il faut punir rigoureusement ceux qui s'absenteront de leur poste.

Les dispositions préconisées par Salamanca sur l'armement, la solde et les effectifs de l'infanterie espagnole rencontrent l'assentiment du Roi.

La compagnie des invalides peut rester à Hal, mais on n'y doit admettre que des invalides véritables. Dans le cas où la Bourgogne est neutralisée, on peut garder deux *tercios* de cette nation. Les compagnies wallones doivent être groupées en *tercios*. Les compagnies dites d'ordonnances sont payées par les États.

Le nombre des régiments allemands pourrait être ramené à six ou huit. Les maîtres de camp doivent être Allemands, aucun homme de nationalité non allemande ne peut être admis dans ces régiments. Il faut veiller à ce que les soldats émargeant au budget de l'*exercito* et ceux payés par les Finances, soient traités également quant à la régularité de leur solde.

Les compagnies de cavalerie seront au nombre de cent, y compris la garde du gouverneur général et du gouverneur des armes. La caisse de la compagnie doit être administrée par le lieutenant et deux soldats anciens sous la surveillance du capitaine.

Au sujet de la nomination d'un administrateur de l'hôpital de Malines, le Roi a prescrit qu'on lui désigne des candidats.

Il faut éviter de faire escompter les effets des provisions. Il est indispensable de liquider la dette arriérée d'un million d'écus. Le Cardinal-Infant doit aviser à un procédé d'amortissement, employer les biens confisqués. Il faut éviter que des abus se produisent à l'occasion des revues. Le Roi désire qu'on réprime sévèrement les excès de la soldatesque. Tous ces ordres doivent être exécutés sans réplique.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 272.

1175. Madrid, 19 décembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Il est de toute importance de bien choisir les chefs chargés du commandement de l'armée. Comme le Roi ne connaît guère les diverses personnalités, il demande au Cardinal-Infant de lui faire un rapport à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 304.

1176. Madrid, 19 décembre 1640. — *Philippe IV à Melo* (1).

Le Cardinal-Infant se trouve dépourvu de ministres capables de l'assister dans les difficultés présentes. Melo doit se rendre en Flandre. Il conservera la possession de l'ambassade d'Allemagne, la commission au Congrès de paix, le commandement de l'armée du Tyrol. Il procurera l'entrée hâtive en campagne de l'armée des Pays-Bas et négociera en Allemagne l'envoi de renforts et l'arrivée de Piccolomini.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 306.

1177. Madrid, 19 décembre 1640. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

En ce moment la plus grande prudence est indispensable. Le Cardinal-Infant doit chercher à écarter Philippe de Silva du château d'Anvers, d'une manière adroite et dissimulée. Il trouvera bien des prétextes à cet effet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 314.

1178. Bruxelles, 24 décembre 1640. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le prince-électeur de Cologne vient de conclure avec ses sujets liégeois un contrat de neutralité tout à fait défavorable aux intérêts du Roi et de l'Empereur. Le Cardinal-Infant a chargé ses ministres d'examiner les documents ayant trait à cette affaire. Il a envoyé ensuite des instructions appropriées à Saavedra pour que celui-ci induise l'Empereur à poursuivre l'annulation de cette convention (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 226, fol. 324.

(1) D. Francisco de Melo, du Conseil d'État, vice-roi et capitaine général de Sicile. Cette lettre est communiquée le même jour au Cardinal-Infant.

(2) Voir en annexe la teneur des instructions de Saavedra et d'autres documents relatifs à la neutralité liégeoise. Les instructions de Saavedra font l'objet d'une lettre adressée à ce personnage par le Cardinal-Infant en date du 24 novembre. Le Cardinal-Infant déclare qu'il a vu les documents que le Prince-Évêque lui a fait remettre par son conseiller Gaspar de la Roche et ayant trait à la convention conclue par lui avec ses sujets liégeois. Le prince-Évêque aurait voulu convaincre le Cardinal-Infant que cet accord était plutôt favorable à la cause espagnole. En fait, ce dernier déclare que pour toutes ces raisons, il convient de faire en sorte que cette convention soit annulée, car elle est bien dangereuse, tant pour l'Empire que pour les Pays-Bas. La neutralité concertée est tout à fait opposée à la fidélité que l'Électeur et ses sujets doivent à l'Empereur. Saavedra fera les plus vives instances auprès de l'Empereur pour que celui-ci se refuse à consentir à ce traité. C'est un scandale. L'auteur du traité est le duc de Bouillon, ennemi de l'Empire et des Pays-Bas. Le dommage causé par cette neutralité tant aux Pays-Bas qu'à l'Empire résulte principalement de ce qu'elle permet la jonction des armées française et hollandaise et assure leur liaison. Il est à craindre d'ailleurs que le Prince-Évêque cherchera ultérieurement aussi à neutraliser la principauté de Cologne, les Etats de Juliers et du duc de Neubourg. Ainsi l'Empire sera entouré de tous côtés de Français et les princes, alliés à la France et à la Hollande, y feront la loi. Le grand âge du Prince-Évêque et le fait que la possession de ses États n'est pas héréditaire doivent faciliter l'annulation du traité. Le texte de la convention, conclue à Tongres entre les députés du Prince-Évêque et ceux de la Cité de Liége le 26 avril, se trouve au folio 332. Au folio 330, on peut lire une lettre non datée du Prince-Évêque au Cardinal-Infant lui annonçant l'arrivée de son conseiller Gaspar de la Roche chargé de fournir tous les éclaircissements au sujet de la convention. Il y a enfin, au folio 328, un mémoire anonyme, rédigé en neuf points et mettant en relief le tort causé ainsi à l'Espagne.

1179. Bruxelles, 8 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les nécessités urgentes provoqueront peut-être l'ajournement des travaux du port de Gravelines (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 4.

1180. Bruxelles, 8 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a fait connaître sa décision d'envoyer sans tarder aux Pays-Bas, Antonio Sarmiento. Le Cardinal-Infant attend ce personnage, mais désire savoir en quelle qualité il doit l'employer (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 19.

(1) Voir la réponse du Roi, datée du 4 mars (fol. 294).

(2) On trouve à la même époque des lettres relatives à des affaires particulières : le 4 janvier, pour le capitaine irlandais Mauro Mac-Mahon (fol. 1); le 6 janvier, pour Isabela Anderson, veuve de Guillaume Layn (fol. 15); le 8 janvier, pour la comtesse de Grobbendonck (fol. 34); pour la comtesse douairière de Bossu, veuve du lieutenant-général des hommes d'armes (fol. 88); le 24 janvier, pour le colonel français Allot (fol. 114); le même jour la veuve et les enfants du secrétaire Jacques Bruneau (fol. 123); le 28 janvier, pour la princesse de Barbançon (fol. 186).

1181. Bruxelles, 8 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a insisté dans une de ses dernières lettres sur le besoin d'envoyer des Wallons en Espagne. Le Cardinal-Infant assure que la question l'a toujours préoccupé, en considération des grands services que ces gens pourraient rendre là-bas. Mais on se trouve ici devant des dangers toujours plus grands et il est indispensable de renforcer l'armée. Il promet cependant de faire son possible pour donner satisfaction au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 23.

1182. Bruxelles, 8 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les passeports pour les Hollandais ont été remis à l'ambassadeur vénitien résidant à Paris. Celui-ci, reconnaissant les intentions pacifiques du Roi, a répondu d'une manière très satisfaisante. Sur les instances de ce même ambassadeur, le Cardinal-Infant a fait ajouter les mots « la paix » à ceux « la trêve ». On est aussi d'avis à Bruxelles que la substitution du patriarche de Constantinople au Cardinal-légat est favorable à l'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 25.

1183. Bruxelles, 8 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il est d'usage à la secrétairerie de Bruxelles que les lettres relatives aux affaires d'Etat soient transmises en paquets au Cardinal-Infant pour qu'il y appose sa signature. Quand il s'agit de dépêches chiffrées, on joint la minute à l'original afin que Don Ferdinand puisse relire le texte. Une lettre chiffrée a été récemment égarée. On suppose que par inadvertance elle a été brûlée. Il se pourrait pourtant qu'elle fût tombée entre les mains de l'ennemi et que le chiffre général fût ainsi dévoilé. Le Cardinal-Infant a voulu avertir le Roi pour qu'il prenne les mesures requises.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 27.

1184. Bruxelles, 8 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi est prié de prendre une décision au sujet du retour projeté du prince Thomas de Savoie, dans le cas où le bruit répandu en France d'un accommodement entre le prince et Louis XIII serait reconnu faux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 29.

1185. Bruxelles, 8 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les ordres ont été donnés au conseiller Gavarelle pour assurer le prompt envoi des frégates destinées à aller chercher en Espagne les renforts pour l'armée des Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 46.

1186. Bruxelles, 8 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le président Roose a bien voulu se charger des négociations à entreprendre auprès des Etats pour obtenir l'octroi des subsides les plus élevés possibles (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 48.

1187. Bruxelles, 8 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les effectifs des tercios italiens sont si réduits qu'il est indispensable de faire venir un nouveau tercio. Le Cardinal-Infant demande au Roi de permettre la levée d'un tercio de Napolitains.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 50.

1188. Bruxelles, 8 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Conformément aux ordres du Roi, le juriste envoyé comme délégué à la diète de Ratisbonne sera payé sur le budget des finances des Pays-Bas. Le Cardinal-Infant a désigné le président Weyms. Le Procureur général du parlement de Bourgogne se rendra aussi à Ratisbonne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 58.

1189. Bruxelles, 8 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant s'est informé auprès du trésorier général de Kinschot sur les mesures prises pour assurer le paiement régulier des membres du Conseil suprême de Flandre et, d'après les renseignements donnés, il semble que ces magistrats n'ont jamais eu à se plaindre d'aucune irrégularité.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 60.

(1) Voir la réponse du Roi, le 4 mars (fol. 289).

1190. Bruxelles, 8 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Accusé de réception de lettres de provision générales pour l'exercice en cours. Les provisions extraordinaires manquent encore, ce qui est déplorable, car c'est au cours des premiers mois de l'année qu'on achète les approvisionnements. Au reste, le montant des provisions est élevé, ce dont le Cardinal-Infant est tout heureux. Il remercie aussi Olivarès.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 62.

1191. Bruxelles, 8 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des dernières recommandations royales par rapport aux égards à témoigner à Roose. Le Cardinal-Infant reconnaît les mérites du président, mais répète que c'est l'intéressé lui-même qui s'est généralement excusé de ne pas assister à certaines jointes, cherchant à se limiter à ses attributions spéciales de président. Son absence fut souvent déplorable. Le Cardinal-Infant veut espérer que depuis sa dernière lettre à Olivarès, Roose voudra se montrer plus accommodant en répondant aux invitations qu'on lui adresse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 64.

1192. Bruxelles, 8 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a décidé à la fin de l'année dernière de faire une nouvelle tentative pour engager des pourparlers avec les Hollandais. Le Cardinal-Infant a chargé un messager de porter une lettre au prince d'Orange et de remettre au secrétaire Musch une lettre de Salamanca. Le messager est revenu sans avoir remis les dépêches. Musch a déclaré que le moment était mal choisi, mais que le Gouvernement de Bruxelles serait averti si les circonstances changeaient. Roose vient de faire savoir au Cardinal-Infant que le messager a appris qu'à l'occasion de la réunion des États-Généraux, il serait bon de lui remettre les lettres dont il a été question jadis. Le Cardinal-Infant consultera Roose à ce sujet et puis avertira le Roi de sa décision.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 66.

1193. ....., 11 janvier 1641. — *Philippe IV au Conseil des Finances des Pays-Bas.*

Comme le Cardinal-Infant manque de ressources pour l'entretien de sa maison, le Conseil doit lui fournir 40,000 écus de 10 réaux provenant du revenu des biens confisqués et, dans le cas où ce revenu serait insuffisant, il doit vendre ou engager les biens eux-mêmes.

Secretarias provinciales, registre 2626.

1194. Madrid, 15 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Ordre de remettre une gratification à l'évêque de Bois-le-Duc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 72.

1195. Madrid, 15 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Ordre d'envoyer des renforts wallons et irlandais pour l'armée de Cantabrie (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 74.

1196. Madrid, 15 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a fait donner ordre au Conseil des Finances de payer au Cardinal-Infant une somme de 40,000 écus à prendre sur des recettes extraordinaires et ce pour l'entretien de sa maison.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 86.

1197. Madrid, 15 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a désigné Juan de Necolalde comme veedor général de l'armée des Pays-Bas. Il convient qu'il ait accès aux jointes de guerre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 78.

(1) Voir une autre lettre à ce sujet, le 24 janvier (fol. 127). — Le 9 mars, le Cardinal-Infant promet de se conformer à ces ordres (reg. 228, fol. 53).

1198. Madrid, 13 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Ordre de prendre des précautions spéciales pour éviter que des fraudes ne se commettent à l'occasion des revues et qu'on entretienne à charge de l'armée trop de gens inoccupés. Ordre de veiller sur la qualité du pain de munition.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 80.

1199. Madrid, 24 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le 26 août 1640, le Cardinal-Infant avait transmis à Madrid ses observations sur le bref récent du Pape ayant trait aux nominations ecclésiastiques en Flandre et en Bourgogne. Depuis, le Père de Saint-Augustin a fait aussi des réserves à ce sujet. Le Roi a chargé ce même religieux d'examiner à fond la question avec les membres du Conseil suprême de Flandre. Ils ont rédigé une consulte qui a inspiré la réponse du Roi à la Curie. Le Cardinal-Infant examinera le tout, donnera les instructions appropriées aux évêques élus et fera toute l'opposition nécessaire dans le cas où Louis XIII présenterait un évêque pour Arras (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 97.

1200. Madrid, 24 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Il faut prohiber tout commerce avec le Portugal et tout envoi de munitions vers ce pays.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 107.

1201. Madrid, 24 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Condoléances à présenter par le Cardinal-Infant à l'occasion de l'assassinat du prince, fils du roi de Danemark.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 109.

(1) La consulte se trouve en annexe. Elle porte la date du 1er janvier..

1202. Madrid. 24 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi rappelle que dans une de ses dernières lettres le Cardinal-Infant lui a fait part du congé sollicité par Philippe de Silva désireux de se rendre à Lisbonne, à la suite du décès de son frère aîné; il ajoutait qu'à son avis c'était une bonne occasion de se débarrasser du personnage. Depuis est arrivée la révolte du Portugal. Dans une autre lettre, le Roi a recommandé à son frère d'écarter Silva du château d'Anvers. On a appris ultérieurement que le marquis de Govea, frère de Silva, se trouve parmi les chefs de mutins portugais. Silva lui-même pourrait sans peine passer des Pays-Bas en Hollande, et de là en Portugal. Aux Pays-Bas, il est difficile de s'assurer de sa personne. Il est à craindre qu'il pourrait éventuellement mettre au service du duc de Bragance l'expérience qu'il a acquise là. Il convient donc, si possible, de l'envoyer en Castille, en toute sécurité.

Le Cardinal-Infant avisera le Roi de ce qu'il a fait en l'occurrence.

Le Roi réitère ses instructions quant à la nécessité de mettre la main sur Duarte de Portugal; il faut continuer les diligences faites à cet effet, en retenant qu'il est préférable de le saisir vif que de le tuer (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 105.

1203. Madrid, 24 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet de la situation périlleuse de la Bourgogne. Le Roi a donné des instructions à Melo et il en communique le texte au Cardinal-Infant (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 131.

(1) Sur le dos de la pièce se trouve une note écrite par le Cardinal-Infant lui-même faisant savoir qu'on n'a trouvé d'autre moyen de s'assurer de Silva, sinon de le mettre en état d'arrestation. Don Ferdinand estime pourtant comme une chose certaine que d'après toutes les apparences Silva n'a aucune part dans la révolte portugaise. L'envoyer en Castille est dangereux à cause de la mer. Il attendra donc de nouveaux ordres du Roi avant de le faire partir.

(2) La lettre du Roi à Melo, datée du 17 décembre 1640, se trouve jointe en annexe. Elle a trait à la mise sur pied d'une armée de 15,000 hommes chargée de la défense de la Bourgogne (fol. 33). — Le 9 mars, le Cardinal-Infant accuse réception de ces documents (reg. 228, fol. 65).

1204. Madrid, 24 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi rappelle ses ordres relatifs aux sanctions à prendre contre Duarte de Portugal, frère du duc de Bragance, et tous les émissaires de ce dernier (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 137.

1205. Madrid, 24 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

C'est au Cardinal-Infant à prendre une décision au sujet de la dissolution proposée de l'armée du duc de Lorraine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 145.

1206. Madrid, 27 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi est averti des dernières négociations qui ont eu lieu en Allemagne avec le duc de Bouillon. Il approuve la manière dont elles ont été menées. Il a donné les ordres nécessaires pour faire envoyer l'argent destiné à ce service.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 153.

1207. Madrid, 27 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet de Francisco de Melo. Depuis les événements survenus en Portugal, on a eu des doutes sur le meilleur emploi à faire de sa personne. Le Roi lui a donné ordre de se rendre en Flandre, en conservant le titre de capitaine général de l'armée d'Alsace. Il recommande au Cardinal-Infant d'exercer la surveillance requise sur l'attitude de ce personnage (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 155.

1208. Madrid, 27 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Envoi de la patente de capitaine général destinée au duc de Lorraine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 160.

(1) Voir la réponse du Cardinal-Infant, datée du 9 mars (reg. 228, fol. 95).

(2) Voir la copie de la lettre du Roi à Melo, datée du 27 janvier (fol. 159). — Le 9 mars le Cardinal-Infant accuse réception de la lettre royale et promet de se conformer aux instructions (reg. 228, fol. 107).

1209. Madrid, 27 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi approuve le choix fait par le Cardinal-Infant d'Antoine Brun et du président Weyms pour le représenter à la diète de Ratisbonne au titre du Cercle de Bourgogne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 164.

1210. Madrid, 27 janvier 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi approuve les nouvelles tentatives d'accommodement avec les Hollandais. Le Cardinal-Infant dispose de pleins pouvoirs. Il s'inspirera des considérants d'un mémoire qui lui est envoyé avec la présente. Il se règlera aussi sur la situation réelle du moment (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 168.

1211. Bruxelles, 28 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'Empereur a décidé d'envoyer un agent en Hollande pour traiter de la paix et a arrêté son choix sur le comte d'Auersperg, favori de Trauttmansdorff. Le gentilhomme a reçu ordre de s'en tenir aux instructions que le Cardinal-Infant lui donnera. On a trouvé divers prétextes pour expliquer l'envoi de cet agent. Le Cardinal-Infant a décidé d'envoyer quelqu'un pour accompagner Auersperg (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 191.

(1) Le 9 mars le Cardinal-Infant accuse réception de cette lettre (reg. 228, fol. 61).

(2) Un mémoire, anonyme, rédigé en trente-neuf articles est joint à la lettre (fol. 178). Il est douteux — y lit-on — que la révolte du Portugal ait augmenté ou diminué les tendances pacifiques chez les Hollandais. Ils en profiteront peut-être pour conquérir tout le Brésil. Il n'est pas impossible que le duc de Bragance se mette en rapport avec eux, éventuellement par l'intermédiaire de la France. Les protestants allemands y verront aussi un affaiblissement de la Maison de Habsbourg. Mais, d'autre part, les Hollandais chercheront peut-être à profiter des avantages actuels pour proposer une convention favorable. Ils peuvent craindre que l'Espagne ne fasse la paix avec la France et que, demeurés seuls, ils soient réduits à subir un sort plus défavorable. La défiance contre les tendances monarchiques du prince d'Orange, les dangers qui pourraient résulter d'un affaiblissement trop accentué du roi d'Espagne, l'éventualité d'une attaque de l'Empereur ou du roi de France, tout cela provoquera des discussions en Hollande. Au sujet des conditions à exiger, le mémoire préconise la liberté du culte catholique, une certaine reconnaissance de la souveraineté du roi d'Espagne, la frappe de la monnaie à son nom, la renonciation de toute alliance avec ses ennemis, l'ouverture de l'Escaut, la restitution de quelques places conquises en Flandre et en Brabant, etc.

(3) Le 22 mars, le Roi approuve cette décision (reg. 228, fol. 171).

1212. Bruxelles, 28 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant promet de se conformer aux ordres du Roi relatifs à Duarte de Portugal et aux autres partisans du duc de Bragance (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 193.

1213. Bruxelles, 28 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Salamanca a envoyé à Madrid un rapport sur le montant des effectifs nécessaires pour assurer le service des garnisons. Le Roi a décidé de s'en remettre au Cardinal-Infant. Celui-ci déclare que les mémoires de Salamanca relatifs à la réforme de l'armée ont été composés en connaissance de cause et d'accord avec les autorités militaires. Sous réserve du fait que depuis lors certaines places, Arras notamment, ont été perdues, il faudra plutôt augmenter que diminuer les effectifs destinés aux places frontières. Les nécessités militaires ont provoqué aussi des dépenses plus considérables pour l'artillerie et le service administratif (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 199.

1214. Bruxelles, 28 janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'Empereur a promis des secours, mais, eu égard à la mauvaise situation de l'Allemagne, on peut douter de l'exécution de ses promesses. Le Cardinal-Infant a fait écrire à nouveau à Melo de prendre les dispositions pour assurer l'exécution des conventions arrangées par lui, car, si le renfort qu'on doit se procurer ainsi en Allemagne venait à manquer, la situation serait désastreuse (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 203.

1215. Bruxelles [28] janvier 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des commandements supérieurs à exercer au cours de la campagne prochaine. Contre la Hollande il faut maintenir en fonctions Fontana et

(1) Voir diverses autres lettres relatives au même Duarte, deux du 9 mars (reg. 228, fol. 95 et 145), une troisième du 22 mars (fol. 142) et une quatrième du 29 mars (fol. 200).

(2) *Officiales.*

(3) Le 22 mars, le Roi accuse réception de cette lettre (reg. 228, fol. 158).

Sfondrato et y ajouter Velada comme maître de camp général, s'il revient d'Angleterre. Sur le front français, à défaut de Thomas de Savoie, Piccolomini serait à placer en premier lieu, puis Beck et en troisième lieu Fuensaldaña. Cet ordre est conforme à celui de l'an dernier. Don Juan de Vivero exercerait le commandement de la cavalerie. Si Piccolomini ne vient pas, Francisco de Melo prendra sa place. Dans le cas contraire, Melo pourrait être chargé du commandement d'un groupe opérant séparément (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 209 (2).

1216. Madrid, 10 février 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Envoi de nouvelles instructions relatives à la Diète de Ratisbonne (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 220.

1217. Madrid, 10 février 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a prescrit au Marquis de Velada et à Cardenas de continuer la levée qu'on fait en Irlande pour l'armée d'Espagne. Il les a assurés que le Cardinal-Infant leur enverrait les fonds nécessaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 228.

1218. Bruxelles, 20 février 1641. — *Le Cardinal-Infant à Jean Weyhard, comte d'Auersperg.*

Le Cardinal-Infant est heureux de ce que le choix de l'Empereur se soit

(1) Voir la réforme du Roi, en date du 22 mars (reg. 218, fol. 144). Cette réponse indique que la lettre du Cardinal-Infant, dont la minute ne porte pas de date, doit être placée au 28 janvier.

(2) Citons les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 9 février, pour Gilles van Halbeck (fol. 215); le 13 février, pour Jean-Baptiste de la Beaume, marquis de Saint-Martin, gouverneur de Bourgogne (fol. 235); le même jour pour Antoinette et Anne d'Ognies, fille du défunt maître de camp, comte de Villerval (fol. 238); le 2 mars, Georges Stenard, agent d'information (fol. 266).

(3) Ces instructions se trouvent en annexe (fol. 222 et suiv.). — Voir l'accusé de réception du Cardinal-Infant, en date du 28 avril (reg. 228, fol. 394).

arrêté sur le comte d'Auersperg. Il lui remet une instruction et promet que Salamanca y ajoutera de vive voix les compléments nécessaires. Jean Friquet est mis par le Cardinal-Infant à la disposition du comte pour l'assister (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 27.

1219. Madrid, 23 février 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Don Francisco de Melo a demandé des pouvoirs plus étendus de façon à pouvoir conclure éventuellement la paix avec différents princes. Puisque ce diplomate doit se rendre à Bruxelles, le Roi veut qu'il soit subordonné au Cardinal-Infant, étant donné que ce dernier tient les pouvoirs les plus étendus. Philippe IV envoie à son frère une nouvelle procuration à cet effet. Elle comprend l'autorisation de déléguer sa puissance à celui qui lui conviendra. Il lui recommande de favoriser en tout point les intérêts communs de la maison de Habsbourg (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 254.

(1) Les instructions d'Auersperg se trouvent en annexe folio 29. Il y est rappelé que l'Empereur a décidé d'imposer sa médiation, que le désir de paix est général dans le pays, tandis que le prince d'Orange et ses partisans veulent continuer les hostilités en poursuivant des profits personnels et en se laissant entraîner par les Français. Le prince d'Orange veut favoriser la candidature de son fils. Le diplomate se mettra en relation avec les États Généraux, il fera une visite protocolaire au prince d'Orange et au secrétaire Musch, mais sans leur parler des conditions de la paix éventuelle. Ce n'est que devant l'Assemblée générale qu'il fera des propositions formelles. Auersperg tâchera de gagner le prince d'Orange, se servant à cet effet de l'influence de la princesse sa femme. Au sujet des conditions de la trêve, il faut offrir d'en revenir aux conditions antérieures [sans doute de la trêve de 1609]. Auersperg profitera de son séjour en Hollande pour tâcher de se fournir des indications sur la situation de ce pays. On trouve aussi en annexe les indications données à Jean Friquet, qui est envoyé à Cologne (fol. 37). Ces documents précisent la mission de Friquet qui assistera Auersperg et se mettra tout à sa disposition. L'objectif principal des négociations est la conclusion d'une paix ou d'une trêve avec les Hollandais. Les négociateurs se rendront donc au plus vite à La Haye. Friquet rappellera à Auersperg qu'il ne doit s'occuper que des différends entre l'Empereur et les Hollandais, comme il lui est d'ailleurs prescrit par ses propres instructions. Il est de toute importance que nul ne sache que c'est le Roi qui a envoyé Friquet pour assister Auersperg et Friquet observera la plus grande discrétion. Il profitera de son séjour à La Haye pour s'enquérir des projets des Hollandais pour cette année; il cherchera à se procurer des correspondants bien informés et leur promettra de l'argent. Il correspondra avec Salamanca. Il fera tous ses efforts pour que Auersperg soit satisfait.

(2) Le texte de ces pouvoirs se trouve folio 288.

1220. Madrid, 4 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le religieux Guillaume Geraldino, frère de Don Patrice Geraldino, a rédigé un rapport concernant les levées à faire en Irlande. Le Roi veut qu'on procède au recrutement d'un *tercio* de cette nation. Il envoie en blanc cinq patentes de capitaine (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 271.

1221. Madrid, 4 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

A la suite de la perte d'un document chiffré, sur quoi le Cardinal-Infant a fait rapport au Roi, celui-ci a ordonné la confection immédiate d'un nouveau chiffre. En attendant, on usera d'un chiffre composé antérieurement à Milan (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 281.

1222. Madrid, 4 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi approuve le Cardinal-Infant d'avoir fait connaître au roi de Danemark une faveur qu'on se disposait à accorder à son fils (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 283.

1223. Madrid, 4 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi remercie son frère pour le zèle qu'il mettra à envoyer en Espagne un grand nombre de Wallons. Sans ces Wallons et sans les Allemands, l'Espagne toute entière courra les plus grands dangers. Il approuve aussi la condescendance témoignée dans l'octroi des passeports aux Hollandais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 287.

1224. Madrid, 4 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Ordre de donner à Sarmiento un emploi dont celui-ci puisse se contenter.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 285.

(1) Voir en annexes ces patentes et le rapport du religieux (fol. 273).
(2) Le 5 avril, le Cardinal-Infant promet de se conformer à ces instructions (reg. 228, fol. 229).
(3) Le 5 avril, le Cardinal-Infant accuse réception de cette lettre (reg. 228, fol. 235).

1225. Madrid, 4 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le nonce de Madrid a fait un rapport général sur les tractations relatives à la suspension d'armes et l'ambassadeur de Venise a parlé dans le même sens. Le Roi envoie au Cardinal-Infant divers documents ayant trait à cette négociation. Au reste, le Cardinal-Infant agira de son côté de la façon la plus favorable aux intérêts du Roi. Il avertira les ministres en service en Allemagne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 227, fol. 299.

1226. ....., 5 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les archers de la garde ont représenté que le Roi leur avait accordé, le 1er juin 1626, pour soulager leur vieillesse, le maintien de certains offices de leur *tour de rôle*. Sont vacants les postes de châtelain de Genappe, de maître des aunages d'Artois, de gardien des bêtes sauvages du parc de Bruxelles, de prévôt d'Arlon. Le Roi recommande les archers à qui reviennent ces places.

Secretarias provinciales, liasse 2626.

1227. Madrid, 6 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi approuve les mesures prises par le Cardinal-Infant pour assurer le paiement de 2,000 ducats dus aux trente soldats dont la charge incombe à l'ensemble des conseillers.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 96.

1228. Bruxelles, 6 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Recommandation pour Jean de Vivero, lieutenant général de la cavalerie (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 1.

(1) Voir les annexes (fol. 301 et suiv.).

(2) Voir d'autres lettres relatives aux affaires particulières : le 9 mars pour l'évêque de Bois-le-Duc (fol. 59); le même jour, pour le veedor général intérimaire Christoval de Almiron (fol. 15), pour Diego Sarmiento (fol. 67), pour le duc de Lorraine (fol. 69), pour le marquis Ceralbo (fol. 135 à 137); le 12 mars, pour Charles de Mansfeld, fils du comte Ernest de Mansfeld, en son vivant gouverneur général intérimaire des Pays-Bas, et lui-même doyen de Sainte-Gudule et vicaire général de l'armée (fol. 130); le même jour, pour le capitaine Gilles-Valentin de Sotomayor (fol. 138); le 26 mars, pour le seigneur d'Annoires, capitaine de cavalerie bourguignonne (fol. 156); le même jour, pour le baron Corneille Kenedy (fol. 192); le 4 avril, pour l'amiral Francisco Feixo de Sotomayor

1229. Bruxelles, 9 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a donné tous les ordres utiles afin de se procurer par voie d'aides et subsides de nouvelles ressources extraordinaires. On a abouti à bien peu de chose, pour ne pas dire à rien. Roose a fait à ce sujet un rapport dont le Cardinal-Infant envoie la copie à Madrid (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 12.

1230. Bruxelles, 9 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La provision extraordinaire qui a été régulièrement envoyée les années précédentes n'est pas encore arrivée, alors que c'est en ce moment qu'elle est le plus nécessaire pour faire les achats en vue de l'entrée en campagne. Le Cardinal Infant a eu recours jusqu'ici à certains expédients, mais s'il doit renoncer définitivement à la provision extraordinaire, il ne pourra mettre l'armée en état. Les dépenses se sont fortement accrues. Plus de 2,500 cavaliers se trouvaient sans cheval, le train d'artillerie doit être augmenté, il faut pourvoir au pain de munition. Depuis la fin de la campagne on n'a plus rien payé à la troupe. Les garnisons des places frontières ont pu être conservées grâce à des subventions fournies par le pays. La situation est des plus difficile et la révolution portugaise cause au Cardinal-Infant les plus grands soucis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 23.

1231. Bruxelles, 9 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a examiné tous les moyens qui pourraient mener à la conclusion d'une trêve avec les Hollandais. Il lui semble qu'un des procédés les plus efficaces et les plus honorables est l'intervention de l'Empereur. Celui-ci a désigné le comte d'Auersperg pour aller en Hollande. Francisco de Melo en aura sans doute rendu compte au Roi. Le Roi prendra connaissance des instructions que le comte d'Auersperg a reçues du Cardinal-Infant et aussi de

(fol. 215); le 5 avril, pour le duc de la Valette (fol. 251); le 9 avril, pour le capitaine Henri de Vicq (fol. 261); le 26 avril, pour Charles Cocquel et Antoine Gallo, commerçants résidant à Madrid (fol. 308); le 27 avril, pour Arman de Horne, proveedor général des vivres de l'armée (fol. 316); le ... avril, pour le comte de Rœux (fol. 327); le 27 avril, pour la comtesse douairière de Grimbergen (fol. 329).

(1) Le rapport de Roose se trouve en annexe (fol. 14).

celles qui ont été données à Jean Friquet. On n'a guère confiance en l'issue des négociations, car le prince d'Orange incline peu à la paix. Il est tenu par les Français. D'ailleurs récemment il a fait répondre au Cardinal-Infant qu'il excluait tout traité de paix séparé. Par contre, les États Généraux paraissent être dans de meilleurs sentiments. Ils seront plus coulants encore quand ils auront connaissance des tractations de l'Espagne avec la France.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 25.

1232. Bruxelles, 9 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Père Gonzalo Pacheco vient de mourir. Éloge du défunt. Le Cardinal-Infant se trouve ainsi sans confesseur. Il prie le Roi de lui en désigner un nouveau.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 41.

1233. Bruxelles, 9 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il convient que l'Empereur soit satisfait et persuadé que le Roi ne songe nullement à séparer sa cause de la cause impériale. Le Cardinal-Infant lui a donc écrit pour lui faire savoir que le roi de France consent aux pourparlers. Il a pourtant dissimulé qu'il était tout prêt à envoyer un délégué à Cambrai, puisqu'au moment où ce délégué devrait partir, il serait encore loisible de le notifier à Vienne. Le Cardinal-Infant craint qu'une révélation hâtive de cette condescendance pourrait servir de prétexte à Louis XIII pour rompre la conférence. D'autre part, il estime toujours que la situation serait meilleure si l'Empereur se décidait à envahir la France. Il faut tenir compte du fait que les Français sont peut-être décidés à ne pas conclure de traité, si favorable soit-il, et ne se prêtent à des négociations que par feinte. Le Roi devrait prendre des mesures pour faire face à cette manœuvre éventuelle (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 45.

1234. Bruxelles, 9 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant profitera de toute occasion favorable pour faire reprendre Calcar.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 57.

(1) Voir les annexes (fol. 46 et suiv.).

1235. Bruxelles, 9 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet de l'interdiction du commerce avec le Portugal. Le Cardinal Infant a fait avertir Roose. Il enverra des instructions aux gouverneurs des places maritimes. Le point essentiel lui semble être de députer quelqu'un à Anvers avec mission d'espionner les Portugais établis en cette ville.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 71 (1).

1236. Bruxelles, 9 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Si la guerre doit continuer avec la France, il n'y aura guère moyen de passer à l'offensive. Les armées espagnole et impériale sont si réduites qu'elles ne peuvent rien entreprendre. Il n'y a qu'une ressource, se créer des partisans en France et chercher, grâce à eux, à amener le Gouvernement de Paris à se montrer raisonnable. Le Roi connaît les tractations qui ont eu lieu ces derniers temps avec les ducs de Bouillon et de Guise, les projets d'accommodement avec eux ont été communiqués à l'Empereur. Celui-ci refuse obstinément de fournir les troupes nécessaires à l'expédition projetée. Depuis lors, Louis XIII a pris des sanctions contre Bouillon et Guise et ceux-ci se trouvent en grand danger. Ils ont pris à nouveau leur recours auprès du Cardinal-Infant lui demandant des troupes. Le Cardinal-Infant a fait examiner la question par ses ministres, cherchant à s'informer des forces et des intentions des deux princes. Il communique au Roi une série de documents relatifs à cette affaire. Il conclut en disant que ces Français promettent beaucoup plus qu'ils ne sauraient exécuter réellement (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 75. — *Estado*, 2056.

1237. Bruxelles, 9 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a déjà notifié au Roi le bruit qui courait au sujet des tractations du duc de Lorraine avec les Français. La chose s'est confirmée, le duc s'est rendu à Paris et s'est remis à la parole de Richelieu. Le Cardinal-Infant aurait voulu attirer à son service toute l'ancienne armée du duc. Il n'a pas les ressources nécessaires à cet effet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 85.

(1) Le 6 mai le Roi approuve cette conduite (reg. 229, fol. 42).
(2) Voir les annexes (fol. 79 et suiv.).

1238. Bruxelles, 9 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a désigné les maîtres de camp, marquis de Tourlon, comte de Bassiny et de Meghem, pour aller prendre service avec leurs tercios d'infanterie wallonne en Espagne. Ces officiers viennent de lui faire savoir que leurs hommes ne veulent pas aller servir dans la Péninsule et désertent en si grand nombre qu'avant l'embarquement la débandade sera complète. Ce serait une perte sèche. Il ne faut pas songer à châtier les coupables; ils passeraient à l'ennemi. Les trois tercios seront dissous; on en lèvera un autre composé de volontaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 87.

1239. Bruxelle, 9 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant décline l'invitation que le Roi lui avait faite de désigner un candidat pour le poste de général de la cavalerie, sous prétexte que le Roi connaît bien ses sujets. Il se contente de faire remarquer qu'il faut prendre un Espagnol de grande famille.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 89.

1240. Bruxelles, 9 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a communiqué au conseiller Gavarelle l'ordre du Roi d'empêcher l'envoi de tout secours aux révoltés du Portugal. Celui-ci vient de remettre un rapport qui est porté à la connaissance du Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 92.

(1) Le rapport de Gavarelle, daté de Dunkerque, le 11 février 1641, se trouve en annexe. Il promet de faire observer l'ordre royal, mais déclare que c'est au moyen de navires de course que la prohibition sera rendue la plus effective. Ceux-ci ne manqueront pas d'arrêter les vaisseaux transportant des munitions. Gavarelle prétend savoir qu'à Flessingue on équipe deux vaisseaux chargés de munitions à destination du Portugal. Les frégates de la flotte royale ont reçu ordre de prendre la mer au plus vite. On désirerait savoir si toutes les marchandises destinées au Portugal seront de bonne prise. On donne en Espagne des passeports à des vaisseaux hollandais pour chercher du sel. On abusera certainement de ces passeports pour transporter de la contrebande en France et au Portugal. Il s'agit là d'une chose de première importance. Le commerce du sel devrait être réservé à une compagnie anglo-flamande. Cinq navires sont prêts à partir pour transporter de l'infanterie en Espagne. On prétend qu'une flotte de trente navires de guerre va venir bloquer Dunkerque, D'autre part, les Français font des préparatifs à Calais. Les Hollandais réunissent une grande flotte; il n'est pas impossible qu'ils aient l'intention de se rendre à Lisbonne. Il faut aussi arrêter les autorités du Brésil (fol. 93).

1241. Bruxelles, 9 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Francisco de Melo se trouve sans argent. Il craint qu'à cause de cela toutes les conventions qu'il a arrangées en Allemagne pour l'envoi de secours aux Pays-Bas vont être annulées. Il demande qu'on lui envoie de l'argent des Pays-Bas. Le Cardinal-Infant lui a répondu, le 2 mars, et communique au Roi la teneur de sa réponse. Le Cardinal-Infant sait que Saavedra a écrit au Roi pour lui annoncer comme certain l'envoi de secours venant d'Allemagne, alors qu'on sait à Bruxelles que cet envoi est très hypothétique. Il proteste contre cette attitude craignant que le Roi n'estime que le Gouvernement des Pays-Bas est assisté effectivement par l'Allemagne et ne renonce ensuite à lui envoyer d'autres secours (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 99.

1242. Bruxelles, 9 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant insiste pour que le Roi accorde son assentiment au mariage du prince de Neubourg avec la sœur du marquis de Brandebourg (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 109.

1243. Bruxelles, 9 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a appris à Madrid que le marquis de Govea compte parmi les principaux rebelles portugais. Il est le frère de Philippe de Silva. Celui-ci pourrait sans peine passer en Hollande et de là au Portugal. On a donc prescrit au Cardinal-

(1) Voir en annexe la lettre du Cardinal-Infant à Melo (fol. 101). Le Cardinal-Infant répète qu'il est convaincu que la conservation des Pays-Bas dépend des secours demandés en Allemagne. Cette opinion est sans doute partagée à Madrid. Il espère donc que Melo continuera ses efforts auprès de l'Empereur. Il faut laisser ce dernier dans l'espoir que le roi d'Espagne lui enverra de l'argent, car le jour où les ministres impériaux seraient convaincus que cet espoir est chimérique, ils fausseraient compagnie aux Espagnols et se rapprocheraient des Français, dussent ils céder la moitié de l'Allemagne. Melo multipliera donc ses assurances aux ministres de l'Empereur, encore que pour le moment il n'y a pas moyen de les exécuter. Il prendra courage au milieu des difficultés où il se trouve, comme le Cardinal-Infant doit d'ailleurs aussi faire lui même. Quant à envoyer de l'argent des Pays-Bas en Allemagne, c'est chose tout à fait impossible.

(2) Voir la réponse dilatoire du Roi, le 6 mai (reg. 229, fol. 5) et l'accusé de réception de cette lettre par le Cardinal-Infant, le 1er juin (fol. 170).

Infant d'arrêter Silva et de le conduire en Espagne. En fait, le Cardinal-Infant a fait exécuter l'ordre donné, tout en sauvegardant la dignité de l'intéressé. On a saisi ses papiers, on pourra ainsi se rendre compte de sa conduite, encore que le Cardinal-Infant tient Silva pour innocent (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 118.

1244. Bruxelles, 9 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du prêt de 200,000 ducats demandé par Charles Ier. Le Roi est disposé à y consentir mais voudrait cependant éviter de faire cette dépense eu égard aux nécessités du moment. Le Cardinal-Infant a demandé l'avis de différents diplomates et, en attendant, s'est excusé de satisfaire au désir du monarque anglais.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 120.

1245. ....., 16 mars 1641. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

L'Impératrice se trouve dépourvue de dames espagnoles et demande qu'on lui en envoie. On a pensé notamment à solliciter comme dame d'honneur la comtesse de Villerval, qui se trouve aux Pays-Bas, qui a jadis été dame d'Isabelle et connaît les usages de la Cour. Le Cardinal-Infant est prié de tâcher de la convaincre pour qu'elle accepte la place.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 131 v°.

1246. Madrid, 22 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi rappelle qu'au mois de décembre 1639, il a prescrit à son frère de faire une enquête détaillée sur la bataille navale livrée par la flotte de la mer océane dans le port de Downs. Jusqu'ici on ignore à Madrid si le Cardinal-Infant a exécuté cet ordre. Le Roi voudrait être informé à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 146.

(1) Voir la réponse du Roi au sujet de Silva en date du 22 mars 1641 (fol. 149). Elle n'apporte aucun renseignement nouveau.

1247. Madrid, 22 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet du retour du prince Thomas. En ce moment le Roi estime qu'il n'y a pas lieu de faire de proposition ni au prince ni à aucun de ses agents. Il faut attendre comment les choses s'arrangeront en Italie. Le Roi approuve les décisions prises relatives aux missions de Bergaine et de Friquet et à la subvention accordée à l'Électeur de Mayence.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 152.

1248. Madrid, 22 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Ordre de remercier Piccolomini pour le zèle qu'il met à défendre les intérêts des Habsbourgs (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 156.

1249. Madrid, 22 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

La réforme décidée de l'artillerie et la compression des dépenses dont le Cardinal-Infant a entretenu le Roi dans une de ses lettres précédentes méritent l'approbation royale. Il est bon aussi que Geronimo d'Espinosa soit chargé de l'achat et du transport en Espagne des armes que le Roi a demandées. Il doit s'occuper de la chose jusqu'à ce qu'elle soit complètement achevée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 160.

1250. Madrid, 22 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Approbation de la conduite du Cardinal-Infant dans la question de l'armistice général. Le Roi doute que les Français soient disposés à prendre une attitude à la fois conforme à la justice et à leurs intérêts.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 165.

1251. Madrid, 22 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les princes français insistent pour que la convention projetée avec eux soit signée. Le Cardinal-Infant a cherché à traîner la chose en longueur. Le Roi

(1) Le 28 avril, le Cardinal-Infant promet d'exécuter cet ordre (fol. 577).

approuve cette conduite et insiste sur la nécessité de continuer les négociations relatives à cette affaire en Allemagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 166.

1252. Madrid, 22 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi remercie le Cardinal-Infant des ordres qu'il a donnés pour l'achat et l'envoi en Espagne de 2,000 quintaux de poudre. Il insiste pour que ces ordres soient exécutés au plus vite car le besoin en est grand.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 174.

1253. Madrid, 22 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le comte Walter Zapata a fait savoir que l'Électeur de Cologne avait eu le projet de prendre un coadjuteur dans la personne de son cousin. Le Roi attire l'attention de son frère sur l'opportunité de retirer cette dignité électorale à la maison de Bavière. Il faut agir avec une prudence extrême. Si les intéressés se doutaient de la chose, le Roi aurait à en subir les plus grands inconvénients tant pour la paix que pour la guerre. Le Cardinal-Infant veillera avec soin à maintenir les bonnes dispositions de l'Électeur.

On aurait voulu connaître à Madrid des particularités sur les dispositions du cousin de l'Électeur et du prince François de Lorraine, car il se pourrait que malgré tout la candidature du premier soit encore préférable à celle du second. Le Cardinal-Infant agira de la façon la plus profitable aux intérêts du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 178.

1254. . . . . . , 23 mars 1641. — *Olivarès au Cardinal-Infant.*

On n'a pas encore pu terminer les négociations avec les banquiers. Le Ministre n'a rien à ajouter à ce qu'il a écrit à Salamanca. Il ne croit pas que les Français seront assez chevaleresques pour consentir à la paix qui leur serait cependant si favorable. Le Cardinal-Infant est invité à régler l'affaire de Duarte de Portugal. Il faut le prendre mort ou vif, cela coûtât-il des centaines de millions.

Bibliothèque de l'État à Munich. Codex hispanicus, 22, fol. 152 v°.

1255. Madrid, 23 mars 1641. — *Fernando de Contreras à André de Rozas.*

Le Roi a résolu de se plaindre au Cardinal-Infant des armes défectueuses envoyées de Belgique à la Corogne.

Estado, 2056.

1256. . . . . . , 27 mars 1641. — *Consulte d'une jointe d'État.*

Sur l'autorisation sollicitée par la duchesse d'Aerschot de retourner aux Pays-Bas.

La jointe à laquelle participèrent, pour la circonstance, deux membres du Conseil suprême de Flandre, est en principe disposée à condescendre au désir de la duchesse, mais elle se demande si les parents de celle-ci, à l'occasion de son retour, ne provoqueront pas des difficultés au gouvernement.

Estado, 2159

1257. Madrid, 29 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les armes que Miguel de Salamanca a fait envoyer à La Corogne sont de mauvaise qualité. Le Cardinal-Infant devra donner ordre pour qu'à l'avenir on s'assure de la qualité des munitions qu'on destine à passer dans la Péninsule.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 196.

1258. Madrid, 29 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

On a appris à Madrid qu'on vient de conclure une convention pour l'échange général des militaires en service sur la flotte de la mer océane et tombés entre les mains de Hollandais lors de la bataille de Downs. Il faudrait ramener au plus vite ces hommes en Espagne, afin qu'ils puissent prendre à nouveau service.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 202.

1259. Madrid, 29 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le pagador Juan de Lira a fait un rapport exposant qu'il était à craindre que les correspondants anversois des banquiers portugais qui font le service des

provisions ne pourront pas effectuer avec toute la régularité désirable leurs paiements. Le pagador a indiqué certains procédés à suivre pour éviter cet inconvénient, mais le Roi les juge impraticables. Il recommande au Cardinal-Infant d'insister auprès des financiers en question pour assurer la régularité du service (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228. fol. 204.

1260. Madrid, 29 mars 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le capitaine Jean Roberti a fait au nom du baron de Merode des propositions relatives à une levée de 3,000 Allemands. Le Cardinal-Infant doit examiner ce contrat et conclure l'affaire, soit avec ce Roberti, soit avec un autre, dans le plus bref délai possible (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 211.

1261. Bruxelles, 5 avril 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant envoie le rapport qu'a fait Salamanca sur ses négociations avec les ducs de Guise et de Bouillon. Don Ferdinand a remercié Salamanca et insiste auprès du Roi pour que celui-ci témoigne ostensiblement sa satisfaction au secrétaire d'État. Il a fait envoyer 80,000 ducats aux ducs pour qu'ils commencent leurs levées. L'invasion de la France se fera par Sedan. Le Cardinal-Infant espère que les résultats correspondront aux préparatifs (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 225.

1262. Bruxelles, 5 avril 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Faute de ressources, on n'a pu continuer cette année les travaux du port de Gravelines. Grâce aux conventions conclues avec les seigneurs français, on peut espérer que la France sera envahie du côté de Sedan, si l'Empereur tient ses promesses.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 227.

(1) On trouve dans cette lettre d'intéressants détails sur le mécanisme du service des provisions, les relations des financiers portugais et génois de Madrid avec leurs correspondants établis aux Pays-Bas, etc.

(2) Le 23 mai le Cardinal-Infant répond qu'on ne peut faire aucun cas des propositions de Merode (reg. 229, fol. 129).

(3) Voir encore une lettre du Cardinal-Infant datée du 6 avril relative à ces mêmes négociations (fol. 238).

1263. Bruxelles, 5 avril 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi sait qu'on a tenté en Allemagne de reprendre Creutznach et qu'on continuait aux Pays-Bas à payer une subvention mensuelle de 1,000 écus à Piccolomini. Tout cela est approuvé. Le Cardinal-Infant ajoute que l'opération contre Creutznach a échoué. On continuera à donner satisfaction à Piccolomini, conformément aux ordres du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 233.

1264. Bruxelles, 5 mars 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les officiers et soldats wallons ont la plus vive répugnance à se rendre en Espagne, au point qu'ils préfèrent déserter. Le Cardinal-Infant a fait lever 12 compagnies de volontaires. Un régiment allemand partira aussi pour l'Espagne. C'est tout ce qu'on peut faire (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 237.

1265. Bruxelles, 5 avril 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Alonso de Cardenas a conclu une convention avec le comte de Heris, gentilhomme écossais autorisé par Charles Ier à se rendre en Espagne avec 2,000 soldats écossais. Le Cardinal-Infant a fait remettre les 12,000 ducats nécessaires à l'exécution du contrat (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 241.

1266. Bruxelles, 6 avril 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Piccolomini a envoyé un courrier exprès pour faire connaître le succès récent des armées impériales. Le Cardinal-Infant a fait publier la nouvelle pour encourager la population. Il faudrait en faire autant en Espagne et au Portugal. L'occasion est propice pour envoyer une personnalité marquante en Allemagne,

(1) Voir les remerciements du Roi, le 6 mai (reg. 229, fol. 27).

(2) Voir en annexe une lettre de Cardenas au Cardinal-Infant datée du 19 mars 1641. Voir une seconde lettre au Cardinal-Infant relative à la même matière datée du 28 avril (fol. 368). La réponse du Roi datée du 18 mai se trouve registre 229, folio 87.

sous prétexte de féliciter l'Empereur, l'archiduc et Piccolomini. On tenterait à nouveau de réengager ce dernier au service du Roi. Le choix du Cardinal-Infant s'est arrêté sur Salamanca, encore que celui-ci est souffrant. On est occupé à rédiger ses instructions. Il partira dans peu de jours. Féliciter l'Empereur, insister pour l'envoi des secours indispensables à la défense des Pays-Bas, exposer l'état des négociations avec les ducs français, demander l'exécution de la promesse que leur a faite l'Empereur de mettre à leur disposition une armée de 22,000 hommes, justifier la conduite du Roi en acceptant les propositions médiatrices du nonce et de l'ambassadeur de Venise, tels sont les objectifs de sa mission. Salamanca est bien au courant des intentions du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 249.

1267. Bruxelles, 6 avril 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'une série de documents relatifs à la médiation papale et vénitienne en vue de la paix (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 251.

1268. ....., 11 avril 1641. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur le retour de la duchesse d'Aerschot en Belgique. Le Conseil est favorable à la demande de la duchesse. Celle-ci, du reste, pense-t-il, ne restera pas aux Pays-Bas, mais se rendra en Allemagne. A noter l'appréciation émise sur le compte de la duchesse par l'inquisiteur, « une sainte femme, incapable d'un péché véniel et encore bien moins de créer des ennuis au Roi ».

Estado, 2159.

1269. Madrid, 12 avril 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Salamanca doit envoyer incontinent à La Corogne les armes qu'il a déjà achetées, sans attendre que les autres soient prêtes. S'il n'avait pas l'argent nécessaire, le Cardinal-Infant doit suppléer à ce qui manque, de façon à ce qu'il n'y ait aucun retard.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 275.

(1) Les annexes manquent.

1270. Madrid, 13 avril 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a reçu les copies envoyées par le Cardinal-Infant de différentes lettres écrites à Salamanca par le nonce et l'ambassadeur vénitien de Paris. Il a pu se rendre compte ainsi de l'état des négociations. Les Français se montrent donc disposés à conclure une suspension d'armes pour dix ou douze ans. Depuis lors, le Cardinal Infant aura sans doute reçu la dépêche royale lui communiquant un rapport du nonce de Madrid. Il se sera ainsi mis bien au courant. Le Roi n'a rien à ajouter. Dès que les diplomates se rencontreront, il faudra arrêter les hostilités.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 275.

1271. Madrid, 22 avril 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Sarmiento se plaint de devoir rester aux Pays-Bas sans emploi. Le Cardinal-Infant fera à son sujet un rapport au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 285.

1272. Bruxelles, 23 avril 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant rappelle qu'il a notifié déjà la conclusion d'une convention avec les ducs de Guise et de Bouillon. De la part du duc de Guise on a réclamé 20,000 écus pour réunir une armée. Depuis lors, ce même duc de Guise a fait savoir que ses projets d'attaque étaient découverts. Ce sont de fâcheux contretemps. Pour continuer les négociations, Don Ferdinand a député Sarmiento et il communique au Roi la teneur des instructions qu'il lui a remises (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 291.

1273. Bruxelles, 24 avril 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les instructions données à Salamanca sont très détaillées. Le Secrétaire est chargé en ordre principal d'expliquer à l'Empereur, à ses ministres et

(1) Voir le texte de ces instructions (fol. 294). On consultera encore à ce sujet une autre lettre du Cardinal-Infant du 28 avril (fol. 352).

aux princes allemands la politique suivie dans la question de l'armistice général (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 298 (2).

1274. Bruxlles, 28 avril 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le financier anversois Jean van Bierens a transmis au pagador général Juan de Lira, les doléances de ses collègues financiers belges participant au service des provisions envoyées d'Espagne pour le compte de l'exercito. Le Cardinal-Infant transmet à Madrid la plainte de l'intéressé et le rapport du pagador général. Il rappelle les efforts qu'on a faits pour obtenir le concours des banquiers flamands pour le service des provisions et la nécessité de faire en sorte qu'ils n'aient en aucune façon lieu de se plaindre (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 334.

1275. Bruxelles, 28 avril 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Roi a raison de suspecter les intentions pacifiques des Français; jusqu'ici, il ne semble pas qu'ils soient disposés à traiter de la paix. En tout cas, s'ils en manifestaient l'intention, il faut engager les pourparlers en Espagne et non aux Pays-Bas, car c'est la situation des affaires en Portugal et en Catalogne qui doit en ordre principal pousser le Roi à être accommodant ou à ne pas l'être. Le Roi voudra prendre des mesures pour que le Cardinal-Infant soit tenu au courant.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 365.

(1) La copie de l'instruction se trouve en annexe (fol. 300). Voir l'accusé de réception du Roi, le 8 juin (reg. 229, fol. 230).

(2) On peut citer ici quelques lettres relatives à des affaires particulières : le 27 avril, pour le docteur Aviles, médecin de chambre du Cardinal-Infant (fol. 335); le même jour, pour l'amiral Francisco de Feyjoo de Sotomayor (fol. 339); le même jour, pour les deux religieux Nicolas de Espinossa et Bartholomé de la Serna (fol. 345); le 28 avril, pour le surintendant de la Justice militaire Martin Nieto de Trejo (fol. 345); le même jour, pour le marquis de Valada et pour Vergilio Malvezi (fol. 361); le 28 avril, pour la veuve et les enfants du président Jacques Bruneau (fol. 401); le même jour encore, pour le marquis Vergilio Malvezi (fol. 403).

(3) Voir les annexes (fol. 336 et suiv.).

1276. Bruxelles, 28 avril 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Jean Friquet a été chargé par le Cardinal-Infant d'accompagner le comte d'Auersperg dans sa mission en Hollande. Il vient d'écrire que les États-Généraux n'ont pas voulu entendre le gentilhomme allemand, parce que la lettre qu'il leur apportait de la part de l'Empereur ne comprenait pas le prédicat d' « Illustrissimes ». Ils se sont montrés exigeants sur les questions de protocole au point de causer du scandale. Depuis lors, ils ont fait dire que si l'Empereur voulait les traiter d' « Illustrissimes », ils écouteraient avec plaisir son envoyé. Le Cardinal-Infant a fait examiner la question par tous ses ministres et envoie au Roi le texte de la consultation qui lui a été remise (1). Il a écrit à Auersperg pour le remercier de son zèle (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 367.

1277. Bruxelles, 28 avril 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant connaît les ordres formels donnés par le Roi à Salamanca d'appliquer rigoureusement tous les crédits mis à sa disposition à l'objet propre pour lequel on les a envoyés. Cependant, devant la nécessité urgente du moment et l'imminence de l'entrée en campagne de l'ennemi, le Cardinal-Infant a fait prélever 250,000 ducats pour la remonte du train de l'artillerie. Le Roi est prié d'approuver cette décision.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 369.

1278. Bruxelles, 28 avril 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les cantons suisses catholiques ont envoyé une lettre demandant qu'on les aidât conformément à l'alliance renouvelée en 1634. Le Cardinal-Infant leur a répondu par des généralités. Les cantons qui ont fait cette instance sont les moins importants, Fribourg et Lucerne n'y sont pas compris. La chose devrait être soumise à l'examen de Leganès.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 372.

(1) Cette annexe manque.

(2) Voir l'accusé de réception de cette lettre le 8 juin (reg. 229, fol. 246).

1279. Bruxelles, 28 avril **1641**. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Malgré les instances réitérées du Cardinal-Infant, le Roi n'a pas encore procédé à des nominations à titre définitif aux postes militaires vacants. La chose devient urgente. Usant de son droit de désigner les titulaires pour l'année courante, Don Ferdinand a nommé le comte de Fontana, gouverneur des armes contre la Hollande, le marquis de Velada, maître de camp général et le comte de Sastago, général de l'artillerie. Dans l'armée opérant contre la France, Beck sera maître de camp général, Fuensaldaña général d'artillerie. Le gouvernement de cette armée est tenu en réserve pour Piccolomini ou Melo. Cantelmo restera en Flandre avec la surintendance des troupes qui s'y trouvent. Lede, gouverneur de Gueldre, dirigera les troupes envoyées dans la région de la Meuse. Le Cardinal-Infant espère que le Roi approuvera ces décisions (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 374.

1280. Bruxelles, 28 avril **1641**. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

La situation militaire est telle en Allemagne qu'on pourrait s'attendre à des succès considérables. Mais l'opinion est générale aux Pays-Bas que certains chefs de l'armée impériale ne poussent pas les affaires à cause de leurs intérêts particuliers qui seraient lésés par la fin de la guerre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 381.

1281. Bruxelles, 28 avril **1641**. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet de l'envoi en Espagne des munitions réclamées par le Roi. On a essayé d'engager des marchands liégeois, anglais et hollandais à amener la poudre demandée à Dunkerque avec promesse de les payer dans le mois de la livraison. Le Roi doit prendre une prompte décision sur les procédés à suivre pour assurer l'exactitude de ce paiement (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 387.

(1) Voir l'approbation royale à la date du 8 juin (reg. 229, fol. 226).
(2) Voir une annexe (fol. 388).

1282. Bruxelles, 28 avril **1641**. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les vaisseaux revenus récemment de La Corogne ont ramené 600 fantassins, en six compagnies, quatre espagnoles et deux portugaises. Remerciements du Cardinal-Infant. En retour, douze compagnies de Wallons comprenant au total 1,200 hommes sont parties de Dunkerque, le 24 courant. On a envoyé aussi des armes. On s'occupe d'équiper un régiment d'Allemands, mais cela est très difficile à cause de la répugnance que ces gens ont de quitter leur pays. Le Cardinal-Infant fera tout son possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 583.

1283. Bruxelles, 28 avril **1641**. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Doléances sur le manque d'argent où le Cardinal-Infant se trouve et l'incertitude du paiement des effets envoyés d'Espagne. Le pagador général est dans l'impossibilité d'emprunter quoi que ce soit. Des finances il n'y a pas grand'chose à attendre. Le Roi seul peut apporter un remède à cette situation en assurant la régularité du paiement des effets et en envoyant une provision extraordinaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 585.

1284. Bruxelles, 28 avril **1641**. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Charles Ier a permis à Moriarto Obreen de lever un tercio de 1,500 Irlandais. Alonso Cardenas a demandé des crédits en vue de cette opération. Le Cardinal-Infant a donné ordre de surseoir aux négociations. Il rappelle au Roi que d'autres antérieurement ont reçu semblables permissions, mais sans résultat appréciable (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 398.

1285. Bruxelles, 28 avril **1641**. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Geronimo d'Espinosa se procurera en diligence les 8,000 mousquets, 4,000 arquebuses et 2,000 paires de pistolets demandés par le Roi. Le tout sera bien emballé de façon à arriver à destination en bon état.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 396.

(1) Voir en annexe (fol. 392) la copie du contrat de Cardenas avec Moriarto Obreen. Le 8 juin, le Roi répond en exprimant le regret que les choses n'aient pas été poussées plus loin. Il insiste sur la nécessité extrême où on se trouve en Espagne d'avoir des renforts (reg. 229, fol. 222).

1286. Bruxelles, 28 avril 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet du sort de Melo. Celui-ci doit évidemment exécuter l'ordre formel du Roi de venir à Bruxelles. D'autre part, les affaires d'Allemagne, en particulier l'envoi de troupes destinées à renforcer l'armée des Pays-Bas, requièrent sa présence là-bas. Le Cardinal-Infant fait observer qu'avec l'arrivée de Salamanca les choses s'arrangeront facilement. Il se propose donc de lui écrire à bref délai de venir ici, espérant que dans l'entretemps Castel-Rodrigo aura rejoint son poste à Ratisbonne. Don Ferdinand attend les ordres du Roi pour lever les dernières difficultés relativement au sort à lui réserver à Bruxelles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 399.

1287. Bruxelles, 28 avril 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'un rapport secret de Melo sur la bonne voie dans laquelle se trouvent les négociations de paix entreprises en Allemagne. Le Roi est prié d'envoyer les ressources nécessaires pour qu'on puisse profiter de ces bonnes dispositions (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 405.

1288. Bruxelles, 28 avril 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le patriarche de Constantinople Machaveli a fait de nouvelles démarches. Il est à craindre qu'elles seront portées à la connaissance du public et feront retomber sur l'Espagne la responsabilité de la continuation des hostilités. Il faut montrer au contraire tout ce que le Roi a fait pour la paix et le refus de la France de se prêter à un accommodement. Le Cardinal-Infant a répondu d'une façon courtoise au patriarche (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 407.

1289. Sedan, 30 avril 1641. — *Convention conclue par Don Antonio Sarmiento avec les comtes de Soissons, de Bouillon et de Guise.*

Estado, 2056.

(1) Le rapport de Melo manque. Il s'agit des négociations de paix avec les Suédois.
(2) Voir les annexes (fol. 409 et suiv.).

1290. Madrid, 1er mai 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

On se plaint à Vienne de la conduite du Gouverneur de Trèves. Le Cardinal-Infant est chargé de sévir contre le coupable (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 1 (2).

1291. Madrid, 1er mai 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Les ambassadeurs espagnols en Angleterre ont rendu compte des explications fournies par Cotinton au sujet de la bataille navale dans la rade de Downs et du mariage projeté de la seconde fille de Charles Ier avec le prince d'Orange. En substance, le Ministre a déclaré que l'Angleterre ne conclurait aucune alliance dirigée contre l'Espagne. Le Roi se rend compte de l'opinion du Cardinal-Infant au sujet du prince d'Orange, jugé par lui comme un obstacle à la conclusion d'une trêve. Dans ces conditions, il estime que l'on peut mettre tout en œuvre pour contrecarrer ces projets de mariage. Le Cardinal-Infant a la charge de ces négociations, il indiquera à Cardenas la ligne de conduite à suivre (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 9.

(1) Le 21 mai, le Cardinal-Infant répond qu'il a fait arrêter le coupable (fol. 105). Le Roi approuve cette décision à la date du 13 août (reg. 230, fol. 48).
(2) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 1er mai, pour le duc de la Valette (fol. 3); le 14 mai, pour le baron de Dramelay, maître de camp d'infanterie wallonne (fol. 46); le même jour, pour Diego Portillo, proveedor de la flotte navale des Pays-Bas (fol. 50); le 19 mai pour la veuve de Charles de Santa Cruz, bourgmestre d'Anvers (fol. 95); le 21 mai, pour Bergaine évêque de Bois-le-Duc (fol. 103); le même jour pour Antonio Sarmiento (fol. 107), pour Geronimo de Espinossa (fol. 109), pour les princes de la maison de Ligne (fol. 111); le 23 mai, pour le comte de Fontana, gouverneur des armes (fol. 127); le 27 mai, pour Antonio Sarmiento (fol. 140); le même jour, pour le doyen de Sainte-Gudule, Charles de Mansfeld (fol. 112); le 1er juin, pour le marquis de la Valette (fol. 166); le même jour, pour la princesse de Phalsbourg (fol. 172); le 4 juin, pour Jean de Urquina, fils du défunt secrétaire Matheo de Urquina (fol. 198 ; le 8 juin, pour Sarmiento et Malvezi (fol. 226); le même jour, pour le marquis de Velada (fol. 228); le 19 juin, pour l'évêque de Bois-le-Duc (fol. 285); le même jour, pour la veuve et les enfants du président Jacques Bruneau (fol. 289).
(3) Le 1er juin, le Cardinal-Infant répond que le mariage en question était déjà accompli quand est venue la lettre royale (fol. 162).

1292. Madrid, 6 mai 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Melo s'est conduit de telle manière qu'on peut l'employer sans hésiter n'importe où. Le Cardinal-Infant lui témoignera la plus grande estime.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 20.

1293. Madrid, 6 mai 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi approuve la façon dont le Cardinal-Infant a écrit à l'Empereur et à Melo au sujet de la cessation générale des hostilités. Le Cardinal-Infant continuera ses négociations avec les partisans français.

Le Gouvernement français prétend étendre l'armistice à la Catalogne, ce qui est l'indice de sa mauvaise foi.

Le Roi approuve aussi les tractations engagées avec les Hollandais par l'entremise du duc de Bouillon et du comte d'Auersperg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 22.

1294. Madrid, 6 mai 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet des nécessités pour la campagne prochaine. Assurances royales concernant l'envoi des provisions considérables.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 38.

1295. Madrid, 18 mai 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a pris connaissance de l'état des négociations commencées avec les ducs de Guise et de Bouillon par Miguel de Salamanca. Il convient de la grande importance de cette affaire dans les circonstances présentes. Il insiste cependant pour obtenir certaines garanties complémentaires, eu égard au caractère changeant de ces Français.

Il faut faire les plus vives instances auprès de Ferdinand III pour qu'il rende Piccolomini. L'absence de ce général pourrait tout compromettre. Le Cardinal-Infant doit remercier ce dernier de son zèle.

Le Roi, de son côté, n'oubliera pas l'activité méritoire témoignée en ces temps troublés, par Miguel de Salamanca (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 52.

1296. Madrid, 18 mai 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi rappelle ses ordres antérieurs relatifs à l'envoi en Espagne d'une compagnie de mineurs. Il ordonne, en plus, celui d'une compagnie de *petarderos*.

Dans une autre lettre, du même jour, le Roi demande aussi l'envoi d'une nouvelle quantité d'armes (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 83.

1297. Bruxelles, 20 mai 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les ennemis continuent à causer les plus grands soucis au Cardinal-Infant. De tout côté, on apprend que les Français concentrent des troupes importantes à la frontière; ils paraissent vouloir attaquer ces provinces avec deux armées. Ils sont déjà entrés en campagne dans la région de Béthune. Du côté de Sedan une armée se prépare à agir sous les ordres du maréchal de Châtillon. Les Hollandais ont réussi jusqu'ici à cacher leurs desseins. L'armée espagnole se trouve réduite à la défensive. Il est indispensable de mettre des garnisons dans toutes les places frontières. Le Cardinal-Infant a de très vives appréhensions; il n'a pu faire à temps les recrutements nécessaires faute d'argent; la troupe n'ayant pas été payée, les désertions se sont multipliées; le charroi dont on dispose est tout à fait insuffisant. Le Cardinal-Infant s'excuse de ces doléances, mais prétend que c'est son devoir de faire connaître la situation telle qu'elle est. Beck est parti contre les Français, les troupes de Lamboy sont en garde, Fontana se mettra en route incessamment. Le Cardinal-Infant se rendra du côté où sa présence sera le plus nécessaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 99.

(1) Voir en annexe une abondante documentation sur les tractations avec les ducs de Guise et de Bouillon (fol. 55). Le 26 juin, le Cardinal-Infant accuse réception de cette lettre (reg. 230, fol. 14).

(2) Le 1er juin, le Cardinal-Infant déclare qu'il fera tout son possible (fol. 168).

1298. Bruxelles, 21 mai 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le duc de Lorraine, offusqué du mauvais traitement qu'on lui inflige en France, a fait présenter par le marquis de Ville de nouvelles propositions pour passer au service de l'Espagne. Le Cardinal-Infant n'a guère confiance dans le caractère de ce prince, mais il attache le plus grand prix à l'arracher au parti français. Il a fait délibérer à ce sujet les ministres qui ont proposé d'accorder au duc tout ce qu'on pouvait. Le Cardinal-Infant a fait rédiger alors un projet de convention dont il envoie le texte au Roi. Il a chargé un de ses officiers de signer la convention en son nom. Dans le cas où le duc rentré au service du Roi recommencerait ses agissements, il y aurait lieu de s'assurer de sa personne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 115.

1299. Bruxelles, 21 mai 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Après avoir décidé d'abord d'envoyer à Sedan Salamanca avec mission de conclure une convention formelle avec le duc de Soissons, le Cardinal-Infant a remis cette affaire à Sarmiento. Celui-ci a abouti et le texte est communiqué au Roi. Le Cardinal-Infant discute les inconvénients et les avantages de la convention. Il espère pouvoir réunir avec l'assistance de l'Empereur et de l'armée du Tyrol les troupes nécessaires pour tirer de la situation tout le profit possible. Le Roi est prié d'envoyer des sommes suffisantes pour faire face à toutes ces nécessités (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 119.

1300. Madrid, 26 mai 1641. — *Le secrétaire d'État San Lazaro de Rios à Pedro de Coloma.*

Le Roi, à la suite de la consulte du Conseil d'État du 18 mai, a recommandé que l'on réserve un bon accueil aux navires qui viendront des Pays-Bas.

Estado, 2248.

(1) Voir le texte de la convention (fol. 117). Le 1er juin, le Cardinal-Infant ajoute qu'il attend toujours la réponse du duc (fol. 174).

(2) Voir les instructions données à Sarmiento. (*Estado*, 2056.)

1301. Madrid, 27 mai 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Ordre d'examiner à nouveau l'affaire de Philippe de Silva. Tenant compte des indications qu'on possédait antérieurement à son emprisonnement, de celles qu'on s'est procurées depuis et de celles trouvées dans sa correspondance, le Cardinal-Infant cherchera à savoir s'il y a lieu de poursuivre la procédure, ou de lui rendre la liberté ou de s'arrêter à une autre décision. Il traitera la matière avec circonspection, se fera assister à cet effet de conseillers sûrs et puis donnera son avis au Roi, qui pourra alors trancher l'affaire. Entretemps, il consolera Silva, disant qu'on ne sait encore rien de son frère, et que pour lui-même il peut être assuré de recevoir une compensation adéquate à ses mérites et à son infortune présente si, comme le Roi l'espère, il est innocent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 144.

1302. Bruxelles, 1er juin 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet de l'armistice général, le Cardinal-Infant estime que d'ici à la fin de la campagne, il ne faut pas s'attendre à des progrès. Il faut espérer que dans l'entretemps, les succès des armes espagnoles forceront les Français à se montrer plus conciliants. Dans ce cas, il vaudrait mieux que les négociations se fissent en Espagne. Peut être serait-il bon de faire connaître dès maintenant cette façon de voir au Nonce et aux Vénitiens.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 164.

1303. Bruxelles, 2 juin 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'une correspondance engagée avec Cardenas par rapport aux levées à faire pour le service du Roi en Irlande. Le Cardinal-Infant continuera à insister auprès de Cardenas pour faire en sorte qu'on arrive au résultat désiré (1).

Dans une seconde lettre du même jour, le Cardinal-Infant rend compte des instructions qu'il a données relativement à la levée à faire en Angleterre par le comte de Heriss.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, fol. 178 et suiv.

(1) Voir les annexes (fol. 178 et suiv.).

1304. Bruxelles, 3 juin 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Il y a tout lieu de croire que Salamanca fera rapport lui-même au Roi sur la situation financière. Il lui est impossible de faire payer différents effets envoyés d'Espagne à titre de provisions. La cause doit en être cherchée dans la faillite des Piquenoti. Le Cardinal-Infant s'est décidé pourtant à remettre à Madrid un rapport du même Salamanca. Il se plaint à son tour de sa misère déclarant que si le Roi n'y apporte remède, on arrivera aux dernières extrémités (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 188.

1305. Bruxelles, 3 juin 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant fait rapport au Roi sur les négociations qui ont eu lieu avec le comte de Soissons et le duc de Bouillon, afin de pousser ceux-ci à commencer leurs opérations. Tous les ordres ont été donnés afin que les intéressés soient tout à fait satisfaits. En particulier, on leur a fait donner les sommes convenues dans les accords faits avec eux. Le Cardinal-Infant insiste ensuite sur la nécessité absolue que le Roi pourvoie aux dépenses considérables qui doivent résulter de ces opérations. Il a désigné le marquis Vergilio Malvezi pour se rendre dans le Luxembourg et y surveiller l'exécution des contrats passés avec les princes français.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 192.

1306. Madrid, 8 juin 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi insiste pour que le Cardinal-Infant fasse continuer dans la mesure du possible les travaux du port de Gravelines. Il remet ensuite un nouveau chiffre et ajoute que dès que l'on saura à Madrid que le Cardinal-Infant l'a reçu, on en fera usage pour la correspondance.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 229, fol. 206.

(1) En annexe se trouve un rapport de Salamanca daté d'Anvers, le 2 juin. Il y est exposé que différents banquiers refusent de payer des effets qu'ils ont acceptés. Le secrétaire insiste pour que le Cardinal-Infant écrive au plus vite au Roi.

1307. Madrid, 8 juin 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant fera savoir en Angleterre qu'on doit exécuter la levée d'un *tercio* de soldats destinés à prendre service en Espagne, conformément à la proposition du comte de Heris, quels que soient les inconvénients dont il est question dans les lettres du Cardinal-Infant. Il faut mettre fin à ces retards. Les ministres en service à Bruxelles n'ont pas agi en cette occurrence comme ils l'auraient dû, en tenant compte des difficultés où on se trouve en Espagne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 208.

1308. Madrid, 8 juin 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Melo a fait rapport au Cardinal-Infant sur la situation des affaires en Allemagne relativement à la paix avec les Suédois. Le Cardinal-Infant a écrit alors à Madrid pour demander qu'on lui envoie l'argent nécessaire à la continuation de ces négociations. Par la teneur d'une lettre d'Olivarès à Melo, le Cardinal-Infant pourra se rendre compte de ce qui a été fait pour donner satisfaction à cette demande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 212.

1309. Madrid, 8 juin 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet des négociations avec les ducs de Guise et de Bouillon. Approbation de la conduite du Cardinal-Infant. Il faudra procéder évidemment à cet effet à des envois d'argent considérables et réguliers. Le Roi a fait remettre dans ce but des provisions spéciales à Salamanca. Il est formellement défendu d'en divertir quoi que ce soit.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 216.

1310. Madrid, 8 juin 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Eu égard aux difficultés signalées par le Cardinal-Infant, le Roi renonce à la commande qu'il avait faite de 2,000 quintaux de poudre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 220.

(1) Le 26 juin, le Cardinal-Infant envoie à Madrid des indications complémentaires sur cette affaire (reg. 230, fol. 12); le 16 août il proteste à nouveau de son zèle (reg. 230, fol. 78-80).

1311. Madrid, 8 juin 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi a vu la copie de la lettre du patriarche de Constantinople Machaveli, relative au désir du Pape de l'intervention de l'Espagne dans les négociations faites en vue de la pacification générale. Il reconnaît que le Saint-Siège veut rendre publiques ces démarches, afin de rendre l'Espagne responsable de la continuation des hostilités. Il partage ainsi l'opinion du Cardinal-Infant sur la nécessité de faire connaître au monde entier les intentions pacifiques de son gouvernement et les entraves mises par la France à la cessation des hostilités. Le Roi approuve complètement la teneur de la réponse faite au patriarche. Il a l'intention de charger ses diplomates de montrer aux différents gouvernements tout ce qui a été fait du côté espagnol pour arriver à la conclusion d'un armistice et de représenter que ce sont les Français qui refusent de s'y prêter en prétendant y comprendre les insurgés portugais et catalans. A considérer la date où cette lettre a été écrite par le patriarche, alors que la réponse de l'Espagne, impliquant l'exclusion des insurgés catalans et portugais devait déjà être connue, on pourrait soupçonner que le patriarche n'ait eu d'autre but que de pousser le Cardinal-Infant à faire en sorte que le gouvernement espagnol renonçât à cette exclusion et voulût comprendre les insurgés dans l'armistice Ce serait une manœuvre déloyale dont il y aurait lieu de se plaindre à Rome (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 232.

1312. Madrid, 8 juin 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Ordre de faire venir au plus vite les armes achetées pour le compte du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 236.

1313. Madrid, 8 juin 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi approuve le prélèvement de 250,000 ducats faits par le Cardinal-infant sur les crédits de Salamanca, à condition de les restituer lors des premiers paiements. Le Roi ajoute que l'acquisition des chariots se fait bien tard, que l'ennemi entrera sans doute le premier en campagne, que cela lui cause les plus grands soucis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 242.

(1) Le 16 août, le Cardinal-Infant promet de se conformer à ces instructions (reg. 230, fol. 99).

1314. Bruxelles, 15 juin 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Melo a fait savoir qu'il était inopportun d'envoyer Bergaine à Ratisbonne. Le Cardinal-Infant s'est rallié à cet avis et en avertit le Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 258.

1315. Bruxelles, 15 juin 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Duarte de Portugal a sollicité l'intervention du duc de Bavière et de l'Empereur pour obtenir sa libération. Le Cardinal-Infant a fait ordonner à Melo de prendre les mesures pour empêcher l'intéressé de correspondre avec qui que ce soit.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 262.

1316. Bruxelles, 15 juin 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi de nouvelles lettres de Cardenas réclamant de l'argent pour pouvoir continuer les opérations en vue de la levée d'Irlandais. Le Cardinal-Infant estime que le Parlement anglais et les ennemis de l'Espagne peuvent trop facilement empêcher ces levées pour qu'on puisse les considérer comme certaines ; en plus, il y a des difficultés au sujet de l'embarquement des hommes, on ne peut trop avoir confiance dans les officiers. Le Cardinal-Infant ne veut pourtant pas entraver le recrutement en question et il a pris des mesures pour mettre à la disposition de Cardenas l'argent demandé (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 264.

1317. Madrid, 16 juin 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi notifie au Cardinal-Infant les instructions qu'il a données à Martin Carlos de Mencos, amiral de la flotte de la mer océane, au sujet de l'attitude a prendre vis-à-vis des navires appartenant à des puissances alliées et fréquentant les ports portugais (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 273.

(1) Voir en annexe la lettre de Melo (fol. 260).
(2) Voir les annexes (fol. 266 et suiv.).
(3) Voir l'accusé de réception de cette lettre, le 16 août 1641 (reg. 230, fol. 91).

1318. Madrid, 16 juin 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Dans le cas où les Français feraient de nouvelles propositions plus précises relatives à la conclusion d'un armistice, le Cardinal-Infant en fera rapport au Roi. L'exclusion des affaires catalanes et portugaises doit demeurer formelle. Si les Français veulent conclure une suspension d'armes en tenant compte de cette exclusion, le Cardinal-Infant doit s'y prêter conformément aux ordres donnés précédemment.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 275.

1319. Madrid, 19 juin 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant comprendra que dans les difficultés présentes il est impossible d'envoyer des provisions plus considérables que celles des années précédentes. Salamanca dispose de crédits spéciaux tant pour les opérations des ducs de Bouillon et de Guise que pour les troupes de Piccolomini.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 281.

1320. Madrid, 19 juin 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

En conséquence de l'ordre donné à Melo de se rendre en Flandre, Castel-Rodrigo, ambassadeur à Rome, a été déplacé à titre provisoire à Vienne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 287.

1321. Madrid, 19 juin 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet du duc de Lorraine. Le Roi ne fait pas grand cas de lui. Il ne peut admettre que la comtesse de Cantecroi retourne aux Pays-Bas et que le scandale de sa cohabitation avec le duc continue dans ses États. Le Roi aimerait mieux que le projet de convention arrêtée avec le Duc ne fût pas réalisé (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 229, fol. 291.

1322. Bruxelles, 26 juin 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les Bourguignons se sont plaints à juste titre à diverses reprises parce qu'on

(1) Voir une autre lettre du Roi — très courte — au sujet du duc, le 10 juillet (reg. 230, fol. 28).

n'avait pas rendu publiques les faveurs que le Roi avait décidé de leur faire. Le Cardinal-Infant insiste près du Roi pour qu'on leur donne satisfaction.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 1.

1323. Bruxelles, 26 juin 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Si en Allemagne il n'y a pas moyen de faire des levées, il faudra se contenter de Polonais, encore qu'ils soient indisciplinés et se livrent à des excès dans les régions où on les établit.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 3 (1).

1324. Bruxelles, 26 juin 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le secrétaire d'État Finia a proposé l'année dernière au Cardinal-Infant de demander aux provinces une contribution volontaire. L'archevêque de Malines et le chancelier de Brabant ont appuyé cette proposition. Le résultat a été mince; on s'est borné à prêter à intérêt une somme réduite. Avant d'engager à cet effet le domaine royal, le Cardinal-Infant veut avertir le Roi. Il désire aussi lui faire connaître l'auteur et les fauteurs de ce projet si utile.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 10.

1325. Madrid, 5 juillet 1641. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

On propose des candidats pour remplacer le Cardinal-Infant dans le Gouvernement civil et militaire (2).

Estado, 2056.

(1) Voir les lettres suivantes relatives aux affaires particulières : le 26 juin 1641, pour le duc de la Valette (fol. 3); le même jour, pour Diego de la Torre, official major de la Secrétairerie d'État et de Guerre (fol. 16) et pour le colonel Bamberger, gouverneur de Philippeville (fol. 22-24); le 5 juillet, pour le sergent de bataille Gilles de Haix (fol. 26); le 17 juillet, pour le marquis Malvezi (fol. 33); le 18 juillet, pour le chancelier de Brabant, Ferdinand de Boisschot (fol. 35); le 20 juillet, pour Antonio Benavidès, chambellan ecclésiastique du Cardinal-Infant (fol. 46); le 14 août, pour Piccolomini (fol. 50); le 16 août, pour l'évêque de Bois-le-Duc (fol. 64); le 14 septembre, pour le même évêque (fol. 111); le même jour, pour le duc de la Valette (fol. 113); le 7 novembre, pour Diego Texeira Sampayo, financier portugais établi à Anvers (fol. 190); le 8 novembre, pour l'abbé et prince de Corbery (fol. 213).

(2) Voir le décret royal rendu, à la suite de cette consulte, le 19 juillet, et désignant les fonctionnaires chargés éventuellement de remplacer le Cardinal-Infant. (*Estado,* 2056.)

1326. Madrid, 6 juillet 1641. — *Un secrétaire d'État à Diego Suarez.*

Il faut faire savoir en Belgique qu'il y a lieu d'examiner le moyen le plus sûr d'amener les habitants à naviguer au Brésil avec profit.

Estado, 2248.

1327. Bruxelles, 13 juillet 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Après la banqueroute d'Andrea Piquenoti, conséquence de la faillite de son frère, on a pris des mesures pour rétablir le crédit de ce banquier en cherchant à procurer un concordat avec ses créanciers. On espérait le mettre à même ainsi de continuer les services qu'il rend depuis tant d'années, en payant régulièrement les provisions de l'*exercito*. Le Cardinal-Infant le recommande à la bienveillance royale (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 30.

1328. Bruxelles, 18 juillet 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant rappelle les démarches qu'il a fait faire à Sedan auprès des princes français pour qu'ils commencent leurs opérations. Le baron de Lamboy s'est joint à eux. Ainsi, on pouvait compter sur près de 15,000 hommes. Ils ont heurté l'armée du maréchal de Châtillon et lui ont causé des pertes sensibles. De leur côté, les Espagnols ont fait un butin considérable, étendards, canons, etc., tout en ne subissant que des pertes légères. Le comte de Soissons est mort glorieusement (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 39.

1329. Morbecq, 20 juillet 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Affaire du duc de Lorraine. On a intercepté près de Thionville des lettres du duc adressées à Louis XIII et à Richelieu, d'où il résulte que celui-ci traitait à la fois avec la France et l'Espagne. Le duc a signé la convention

(1) Voir en annexe un rapport de Salamanca (fol. 32).
(2) Le 14 août, le Roi exprime sa satisfaction (fol. 54).

proposée avec l'Espagne, mais dès le lendemain il s'est excusé de ne pouvoir exécuter la promesse y contenue de passer la Moselle, sous prétexte qu'il devait retourner en Lorraine, pour défendre son pays. Le Cardinal-Infant n'a plus aucune confiance en lui. Il demande des instructions au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 44.

1330. Madrid, 11 août 1641. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les consolations et les instructions à donner à l'évêque de Bois-le-Duc.

Estado, 2056.

1331. Aire, 16 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a reçu les instructions royales relatives à la nécessité d'interdire tout commerce avec les Portugais et les Catalans. Le tout a été porté à la connaissance de Cardenas. Un placard prohibitif sera édicté aux Pays-Bas. On réclamera au magistrat d'Anvers la copie des conventions conclues antérieurement avec les villes hanséatiques. On chargera Gabriel de Roye de prendre sur place les mesures nécessaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 56.

1332. Aire, 16 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les habitants de l'Andalousie ont offert au Roi d'envoyer au Brésil des vaisseaux chargés d'approvisionnements et de munitions. Le Roi voudrait savoir si on ne pourrait persuader les Flamands de faire une démonstration semblable. Le Cardinal-Infant a fait demander l'avis du surintendant Gavarelle et d'autres personnalités. Il en avertira le Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 58.

1333. Aire, 16 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le duc de Medina de las Torres aura communiqué au Roi tout ce qui a trait aux négociations avec la Pologne. La conclusion du traité dont il est question serait très favorable, elle permettrait de renforcer les effectifs des armées des

Pays-Bas, ce qui est de toute nécessité pour tenir la campagne entre deux ennemis si puissants (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 60.

1334. Aire, 16 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Travaux de Gravelines. Le manque d'argent est plus réel que jamais, la continuation des hostilités ruine les provinces, le port de Dunkerque est exposé aux plus grands dangers. Le Roi devrait envoyer un crédit particulier pour assurer sa défense.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 62.

1335. Aire, 16 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Diego de Saavedra, qui se trouve en Suisse pour négocier le traité de neutralisation de la Bourgogne, a demandé qu'on lui donne une lettre de créance auprès des treize cantons. Pour éviter tout retard le Cardinal-Infant lui a fait remettre les lettres en question en son nom propre et en vertu de la procuration que le Roi lui a donnée. Il lui a fourni aussi des instructions sur l'usage à faire de ces documents.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 66.

1336. Aire, 16 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a donné ordre à Salamanca de prélever sur ses crédits la somme nécessaire pour payer les armes que le Roi a réclamées pour l'Espagne. Celles-ci seront expédiées à bref délai. Il convient que le Roi fasse remettre le montant de cette somme à Salamanca.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 68.

1337. Aire, 16 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant rappelle que Friquet a accompagné le comte d'Auersperg

(1) Voir une seconde lettre au sujet du duc de Medina de las Torres (fol. 84).

en Hollande. Ce Friquet a remis à son retour un rapport sur les dispositions pacifiques qu'on peut relever dans ce pays (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 70.

1338. Aire, 16 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le duc de Bouillon s'est réconcilié avec Louis XIII. Le duc de Guise proteste que, pour sa part, il restera fidèle à sa parole.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 76.

1339. Aire, 16 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a été tout heureux d'apprendre l'arrivée des galions et de la flotte. Le Cardinal-Infant remercie le Roi des assurances données au sujet de l'envoi des provisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 82.

1340. Aire, 16 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet de certaines indications données par Cardenas à Olivarès à propos des dispositions pacifiques des Hollandais et au sujet des princes français résidant en Angleterre. Le Cardinal-Infant a prescrit à Cardenas de continuer les pourparlers. Il convient aussi de l'intérêt qu'il y aurait à combiner l'action des princes français résidant en Angleterre avec celle des troupes qui opèrent à Sedan.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 87.

(1) Le rapport se trouve en annexe. Il examine successivement la mentalité du prince d'Orange, des gouvernants et du peuple. Les sentiments pacifiques du prince sont indubitables : son grand âge, sa santé, la crainte de compromettre par un insuccès sa réputation militaire, le souci d'assurer sa succession à son fils suffisent pour les expliquer. L'intervention de Louis XIII et de Richelieu a seule empêché jusqu'ici la conclusion d'une trêve. L'empressement montré par le Prince à rechercher pour son fils une princesse anglaise montre qu'il veut se soustraire à la tutelle de la France. Le roi de Danemark serait un excellent intermédiaire entre Philippe IV et le prince d'Orange et ce pour différentes raisons qui sont expliquées longuement. Les membres du Gouvernement hollandais suivront, la plupart, en ceci comme en tout, l'opinion du Prince. Le peuple soutiendra le Prince, si la trêve lui est représentée comme favorable, car l'intérêt est le seul mobile de sa conduite. Il peut y avoir des divergences entre les provinces à cause de la diversité de leurs intérêts. Il est à noter que les négociations doivent viser à la conclusion non seulement d'une trêve mais d'une paix définitive.

1341. Aire, 16 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a prescrit au surintendant de la justice militaire de faire les investigations nécessaires au sujet de la bataille navale à Downs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 89.

1342. Aire, 16 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi d'un rapport de Cardenas au sujet de la levée d'un *tercio* de 1,500 Irlandais destinés à servir en Espagne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 93.

1343. Aire, 16 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les ennemis ont bloqué Dunkerque, leur flotte croise devant le port et a coutume d'y rester jusqu'en novembre. Ainsi, on n'a pu faire partir le régiment d'Allemands destinés à l'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 95.

1344. Aire, 16 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des princes français. La mort du comte de Soissons a bouleversé la situation. Il faut se borner à demander aux survivants l'accomplissement des conventions arrêtées avec eux. Le Cardinal-Infant informera le Roi de tout ce qui se passera. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'on puisse assiéger de grandes villes ni soulever la population. Si on peut loger quelques troupes en France cet hiver, ce sera bien. Le projet de mettre en sécurité la Reine de France et ses fils est d'une exécution difficile mais non impossible. Quand le duc de Bouillon sera placé d'une façon définitive sous la protection de l'Espagne, on pourra chercher à s'en servir pour négocier une trêve avec le prince d'Orange.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 97.

(1) Voir une autre lettre du Cardinal-Infant au même sujet en date du 14 septembre (fol. 109).

1345. Estaires, 20 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le duc de Lorraine a émis de nouvelles exigences. Le Cardinal-Infant a envoyé vers lui Sarmiento, qui est parvenu à obtenir un engagement écrit de ne rien faire contre les intérêts de l'Espagne. Le duc a protesté qu'il ne pouvait manquer de défendre ses États. Le Cardinal-Infant à fait surseoir au payement des 50,000 ducats destinés au duc. Il n'est pas facile, dit-il, en terminant, de se rendre compte des mobiles qui poussent le duc à agir de façon si contraire à ses propres intérêts.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 101.

1346. Estaires, 21 août 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant rappelle les efforts faits pour secourir Aire. L'ennemi s'est décidé à faire l'assaut de la ville. La garnison a capitulé le 25 juillet. Il n'y a rien à reprocher à la troupe qui a fait son devoir. Le Cardinal-Infant s'est efforcé de reprendre la ville. Il a déjà pu s'emparer de Lillers et vient de commencer le siège d'Aire. Il n'est pas sans appréhension car Louis XIII concentre toutes ses troupes et disposera d'une forte supériorité numérique.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 103.

1347. Madrid, 3 septembre 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Sarmiento a rendu compte au Roi des pourparlers qu'il a tenus avec le duc de Lorraine. Eu égard à l'inconstance du duc, le mieux serait de s'emparer de sa personne et de son armée. On pourrait le livrer au jugement de l'Empereur. En tout état de cause, le Roi est d'accord avec Sarmiento pour reconnaître qu'on ne peut aucunement se fier au duc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 107.

1348. ....., 12 septembre 1641. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la succession à l'archevêché de Cologne. Candidature éventuelle de l'archiduc Sigismond.

Estado, 3860.

1349. Madrid, 17 septembre 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Cardinal-Infant doit empêcher que des hérauts d'armes donnent des certificats de noblesse à des particuliers connus comme roturiers.

Secretarias provinciales, registre 2626.

1350. ....., 27 septembre 1641. — *Consulte d'une Jointe d'Etat.*

Cette jointe qui se réunit chez le cardinal de Borja eut à revoir les instructions données au Cardinal-Infant et les réformes concernant le gouvernement des Pays-Bas proposées par frère Jean de Saint-Augustin.

Estado, 2056.

1351. ....., 27 septembre 1641. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Conseil délibère sur le sujet qui était soumis le même jour à la jointe d'État, c'est-à-dire la revision des instructions données au Cardinal-Infant. Il demande qu'un conseiller bourguignon siège parmi ses membres ainsi qu'au Conseil privé, comme le Roi l'avait ordonné.

Secretarias provinciales, liasse 2439.

1352. Courtrai, 4 octobre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Marie de Médicis a proposé de prendre part à la ligue des princes français opérant dans la région de Sedan. Le Cardinal-Infant lui a fait faire une réponse accueillante. Il rend compte au Roi des pourparlers qu'a tenus à ce sujet Cardenas, relativement au retour de Marie de Médicis aux Pays-Bas et à l'offre qui à lui a été faite d'une pension. Pour sa part, il estime qu'il faut souhaiter que Marie de Médicis se tienne à Cologne. Son nom et son influence pourront être utiles à la cause espagnole.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 115.

1353. Courtrai, 4 octobre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Salamanca a reçu deux lettres de l'ambassadeur vénitien à Paris. La première accuse réception du passeport impérial pour les agents français envoyés à Munster et ceux des principautés alliées à la France et annonce l'envoi de passeports français pour les représentants de l'Empereur et ceux du Roi.

La seconde propose des négociations préliminaires à tenir à Hambourg pour la détermination du jour de l'ouverture du Congrès.

C'est par cette première lettre qu'on a appris la désignation de Munster comme siège de l'assemblée qui, primitivement, devait se tenir à Cologne. Dans l'incertitude où il se trouve au sujet de l'approbation donnée par le Roi à ce changement et pour d'autres motifs encore, Salamanca a donné au diplomate vénitien une réponse dilatoire et le Cardinal-Infant attend des instructions complémentaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 123.

1354. Courtrai, 4 octobre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Necolalde vient d'arriver. Il siégera à la *Junta de Hazienda.* Le Cardinal-Infant désire savoir s'il faut continuer à y convoquer Virgilio Malvezi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 127.

1355. Courtrai, 4 octobre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Melo fera les démarches nécessaires pour obtenir que Duarte de Portugal soit remis aux autorités espagnoles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 129.

1356. Courtrai, 4 octobre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a communiqué à Castel Rodrigo les documents relatifs aux propositions de paix faites par le secrétaire anglais Butiller à Olivarès. Castel Rodrigo en avertira l'Empereur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 131.

1357. Courtrai, 4 octobre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le roi d'Angleterre a réclamé à nouveau la restitution de leurs États aux princes de la maison palatine. A ce propos, le Roi a prescrit à Castel Rodrigo d'examiner les archives de l'ambassade de Vienne, où doit se trouver toute la documentation relative à cette question et puis se gouverner d'après les ordres y contenus et les instructions qu'il recevra du Cardinal-Infant. A Bruxelles, le Roi a fait savoir qu'il fallait tâcher de gagner du temps, pour voir si la

question sera agitée à la prochaine Conférence. Le Cardinal-Infant, de son côté, a demandé à Castel Rodrigo un résumé du contenu des archives de l'ambassade. Il l'a averti de la nécessité de mettre tout en œuvre pour empêcher que la question du Palatinat ne soit mise sur le tapis à la Conférence. Si toutefois l'ambassadeur d'Angleterre en émettait la prétention et si Ferdinand III et ses ministres paraissaient y consentir, Castel Rodrigo chercherait à traîner les choses en longueur sous prétexte qu'on avait pour mission de conclure une paix générale et qu'il ne fallait pas entraver les négociations par des pourparlers relatifs à un traité particulier.

Sur ces entrefaites est arrivé à Bruxelles un député de Ferdinand III nommé Isola, envoyé en mission à Londres et dont les instructions comprenaient formellement l'ordre de chercher un accommodement sur la question du Palatinat. Il était prescrit à ce diplomate de notifier simplement sa mission au Cardinal-Infant. Cette attitude a paru suspecte au gouvernement de Bruxelles. Il semble que Ferdinand III et son gouvernement montreront plus de confiance en ce moment après les démonstrations non équivoques faites par Philippe IV. Isola a reçu la permission de continuer son voyage, mais Castel Rodrigo a été chargé de faire des représentations à Vienne. Il déclarera que si le roi d'Angleterre et le Palatin sont induits à croire qu'on leur rendra leurs possessions avant la conclusion de la paix universelle, ils entraveront certainement celle-ci. C'est leur intérêt que la guerre continue entre la France et l'Espagne et aussi en Allemagne, et que le parti autrichien s'affaiblisse en Allemagne. L'Empereur devrait donc leur faire dire que c'est à l'occasion de la paix universelle qu'on leur donnera satisfaction. On a écrit dans ce sens à Castel Rodrigo. Quand le Cardinal-Infant aura examiné avec soin tout le dossier de l'affaire palatine, il donnera des instructions formelles à l'ambassadeur espagnol.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 133.

1358. Courtrai, 4 octobre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le duc de Lorraine a envoyé un agent pour conclure un nouveau traité avec l'Espagne. Il fait montre du désir de s'attacher définitivement au parti espagnol. Le Cardinal-Infant fait examiner la question et en rendra compte au Roi (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 137.

(1) Voir ce rapport daté du 19 octobre (fol. 155).

1359. . . . . . , 7 octobre 1641. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

On reprend la discussion commencée le 27 septembre. Le Conseil se rallie aux propositions de la jointe en demandant que son président puisse en faire partie.

Secretarias provinciales, liasse 2439.

1360. Courtrai, 19 octobre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

On a appris à Bruxelles que le déplacement du Congrès à Munster s'était fait par décision impériale ratifiée par le Nonce et que sur les instances de l'ambassadeur de Venise, Ferdinand III avait accordé les passeports demandés. Seule la question de la duchesse de Savoie (1) demeurait en suspens. Voulant montrer à nouveau combien le Roi désirait arriver à un arrangement, le Cardinal-Infant a chargé Salamanca d'écrire à l'ambassadeur vénitien à Paris, que le Roi concédait la translation à Munster, que ses délégués se mettraient en route dès qu'on apprendrait le départ des représentants de Louis XIII et du Pape, que tous les passeports demandés étaient envoyés, y compris celui de la duchesse de Savoie, que, si le duc de Lorraine en fait la demande, on réclamera à Louis XIII des passeports pour les délégués lorrains. Castel Rodrigo s'informera si le duc a fait à ce sujet quelque démarche à Vienne et en avertira le gouvernement de Bruxelles.

L'ambassadeur de Venise a demandé que l'ambassadeur impérial à Hambourg, et les ambassadeurs français et suédois résidant dans la même ville, fussent chargés de déterminer le jour de l'ouverture du Congrès. Le Cardinal-Infant a consenti à cette demande. L'opportunité de l'envoi d'un diplomate espagnol à Osnabrück, chargé de participer aux négociations entre l'Allemagne et la Suède, a été mise en discussion. Castel Rodrigo sondera les intentions de l'Empereur à ce sujet et on se règlera là-dessus.

Les pleins pouvoirs remis au Cardinal-Infant ne contiennent pas la clause de pouvoir substituer d'autres à sa place. Cela pourrait amener des inconvénients (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 139.

(1) Celle-ci revendiquait la reconnaissance de son titre de tutrice et gouvernante de son fils, le duc de Savoie.

(2) Le Roi accuse réception de cette lettre le 26 novembre (fol. 256).

1361. Courtrai, 19 octobre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'Empereur a envoyé un courrier pour obtenir un secours de 300,000 ducats. Il prétend pouvoir ainsi gagner les chefs des armées ennemies et provoquer la débandade de ces dernières. Il a promis en retour d'envoyer des secours pour la campagne prochaine. Le Roi devrait envoyer de l'argent pour satisfaire à ce désir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 143.

1362. Courtrai, 19 octobre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les Français connaissent l'état de la Bourgogne, son manque de moyens de défense, les difficultés qu'il y a à la secourir. Ils paraissent bien décidés à profiter de la situation qui leur est si favorable. Il faut craindre qu'ils n'y fassent de grands progrès. Une armée de 4,600 hommes avec de l'artillerie s'apprête à envahir la province. Les effectifs espagnols y sont si réduits. Les Français ont déjà pris et brûlé différents châteaux, ils se montrent très cruels. On n'a pu jusqu'ici envoyer aux Bourguignons que des exhortations et de l'argent. Les communications sont rompues avec les Pays-Bas depuis longtemps. On espère que la saison avancée empêchera l'ennemi de faire de grands progrès. Au cours de l'hiver, on prendra des mesures pour assurer la défense de la province.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 145.

1363. Courtrai, 19 octobre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

D'accord avec Melo et ses ministres, le Cardinal-Infant a chargé Castel Rodrigo de faire des déclarations à l'Empereur au sujet de la restitution du Palatinat. Il faut tâcher d'ajourner la question jusqu'au Congrès. Le Cardinal-Infant tâchera de se mettre d'accord avec Ferdinand III en lui donnant satisfaction tant qu'il est possible. Il s'efforcera de sauvegarder en tout les intérêts espagnols. Il fait remarquer que, d'après les affirmations de Castel Rodrigo et de Melo, il n'y a aucune instruction à trouver à ce sujet. Le Roi est invité à faire connaître ses intentions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 149.

1364. Courtrai, 19 octobre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Au sujet des négociations de Saavedra à la diète de Baden relativement à la neutralité de la Bourgogne. Le projet de Saavedra de lever des compagnies suisses et de les placer en garnison dans différentes places bourguignonnes mérite d'être pris en considération. Il faut pourtant éviter de confier les places frontières à des troupes mercenaires qui pourraient causer le plus grand dommage au moindre retard dans le payement de leur solde. C'est le motif pour lequel on s'est abstenu jusqu'ici de recourir à de semblables troupes, mais dans les circonstances présentes, il faudrait s'y résigner. Les négociations pour neutraliser la province sont difficiles à cause du mauvais vouloir des Français qui cherchent la continuation de la guerre et ne changeront que quand on aura envahi leur propre pays. Aux Suisses le Cardinal-Infant transmettra les remerciements du Roi. Ce dernier est prié d'écrire à son tour aux cantons catholiques, dans la forme indiquée par Saavedra. Il devrait aussi envoyer au Cardinal-Infant une procuration lui permettant d'arranger la neutralisation de la Bourgogne, s'il se présentait une occasion favorable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 152.

1365. Madrid, 26 octobre 1641. — *Philippe IV à Salamanca.*

Le Roi a vu le rapport adressé par le Secrétaire d'État et de Guerre à Olivarès, relativement aux envois de troupes en Espagne. Il y a lieu de se mettre en rapport avec Melo. Le Secrétaire doit mettre tout en œuvre pour assurer la venue des formations allemandes. Le départ pour l'Espagne de 2,000 Wallons ne causera aucun scandale. Roose a reçu ordre de favoriser la réussite de cette affaire. Il faut tâcher aussi de faire des levées en Bourgogne, soigner que les colonels des régiments allemands soient des gens de valeur. On peut promettre aux officiers allemands et wallons des possessions au Portugal. On soignera que Salamanca dispose de l'argent nécessaire.

Le Roi écrira au Cardinal-Infant; il soupçonne que l'état de santé de celui-ci est moins satisfaisant qu'on ne le désirerait.

Salamanca portera le tout à la connaissance du Cardinal-Infant et de Melo. Tous les ministres doivent coopérer à la réussite de ces recrutements (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 159.

(1) Voir la lettre du Roi au Cardinal-Infant (fol. 157). Elle n'apprend rien de neuf.

1366. Madrid, 26 octobre 1641. — *Philippe IV au Parlement de Dole.*

Pour assurer la défense de l'Espagne, il manque quelques troupes de nations différentes. Le Roi espère que la Bourgogne voudra bien lui fournir un régiment de volontaires. Il prie le Parlement d'examiner les mesures à prendre pour assurer la réalisation de ce projet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 163.

1367. Madrid, 26 octobre 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Salamanca a fait rapport au sujet des dispositions pacifiques du prince d'Orange. Le meilleur procédé pour réussir consiste dans l'intervention du roi de Danemark, ami et confident du prince, et dont le résident à La Haye est tout disposé à favoriser les pourparlers. Salamanca a ajouté qu'il faudrait envoyer en secret un agent à Copenhague, sous prétexte d'y recruter des troupes pour l'Espagne. De fait d'ailleurs, on n'aurait pas de peine à y rassembler des hommes, des munitions et de l'artillerie. Le Roi veut qu'on ne cesse pas les tractations qui pourraient amener la paix ou la trêve avec les Hollandais. L'intervention danoise n'est pas sans inconvénient. Ce souverain est protestant, son rang est tellement inférieur à celui du Roi et le succès reste douteux. Aussi doit-on examiner à nouveau la question et le Cardinal-Infant délibérera à ce sujet avec ses ministres. Il faut rechercher les moyens qui assureraient la conclusion d'une trêve. Le Cardinal-Infant fera rapport à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 166.

1368. Bruxelles, 1er novembre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Palatinat inférieur est si éloigné des Pays-Bas qu'il n'y a pas moyen de le secourir. Les pillages de l'ennemi l'ont ruiné, les troupes qui y sont encore se trouvent dans une situation lamentable. Le Roi devrait envoyer de l'argent pour y remédier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 169.

1369. Madrid, 3 novembre 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi porte à la connaissance du Cardinal-Infant la teneur d'une correspondance échangée avec Castel Rodrigo par rapport au recrutement en Allemagne de troupes destinées à partir en Espagne. Le Cardinal-Infant doit coopérer à la réussite de ce projet. Il avisera le Roi dès que le courrier sera parti pour l'Allemagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 173 (1).

1370. Madrid, 5 novembre 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet du tableau de la situation des Pays-Bas tracé par Francisco de Melo. Le Roi apprend à son frère qu'il a nommé Melo grand majordome avec les mêmes attributions que ses prédécesseurs, ce qui lui permettra de garder le commandement des armes dont il s'est acquitté jusqu'ici à la satisfaction du Cardinal-Infant et de tous.

Estado, 2248.

1371. Bruxelles, 7 novembre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le Cardinal-Infant a donné les ordres nécessaires pour l'achat des armes et munitions demandées par le Roi pour le service de l'armée en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 197.

1372. Bruxelles, 8 novembre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Les passeports envoyés en France, en particulier celui destiné à la duchesse de Savoie, ont été jugés satisfaisants à Paris. Semblables passeports ont été demandés maintenant pour les ducs de Brunswick et Lunebourg, l'Électeur de Trèves et la reine de Suède. Le Cardinal-Infant a fait répondre que le passeport général donné pour tous les alliés de la France semblait devoir suffire, mais que le Cardinal-Infant était prêt à en remettre, si besoin était, à tous

(1) Voir les annexes (fol. 177 et suiv.).

ceux qui en auraient reçu de la cour de Vienne. Sur ce point il a fait prendre des renseignements auprès de l'Empereur par le comte Walter Zapata (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 199.

1373. Bruxelles, 8 novembre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Envoi de rapports émanant du marquis de Saint-Martin et du président du Parlement de Bourgogne exposant la triste situation de cette province. De Bruxelles il n'y a moyen d'envoyer ni hommes, ni argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 201.

1374. Bruxelles, 8 novembre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

L'Empereur insiste de nouveau pour obtenir des secours d'argent. Il paraît indispensable de lui donner satisfaction, à condition qu'à titre de réciprocité on obtienne des renforts en hommes tant pour les Pays-Bas que pour l'Espagne (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 205.

1375. Bruxelles, 8 novembre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

De tous côtés on continue à parler des levées d'infanterie et de cavalerie faites par le roi de Danemark. On ignore le mobile de ces préparatifs. Castel Rodrigo et de Roye ont reçu ordre de se procurer toutes les indications à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 209.

(1) Dans une seconde lettre du même jour, le Cardinal-Infant ajoute que toute l'affaire a été portée à la connaissance de Castel Rodrigo (fol. 203).

(2) En annexe se trouve une lettre de Piccolomini, datée du 13 octobre, relative aux pourparlers qui ont lieu pour s'assurer le concours des généraux et officiers allemands précédemment au service de l'ennemi. Sur le dos de la copie se trouve le schéma de la réponse donnée à Piccolomini au nom du Cardinal-Infant, le 8 novembre. Il porte en substance que le Gouvernement de Bruxelles a appris la nouvelle avec intérêt et que le tout a été notifié à Madrid.

1376. Bruxelles, 8 novembre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Marie de Médicis a décidé de se rendre à Cologne par la Hollande sans vouloir passer par les Pays-Bas, malgré qu'on lui eût donné un passeport dans ce but. Walter Zapata a reçu ordre de lui rendre visite au nom du Cardinal-Infant. Cette politesse a été appréciée par la Reine-Mère. Elle a donné des explications sur son voyage, disant que même en passant par Bruxelles elle n'aurait pu voir le Cardinal-Infant à cause de sa maladie, mais qu'elle avait été charmée d'apprendre qu'il allait mieux. Le Cardinal-Infant désire que le Roi sache combien on a témoigné d'égards à la Reine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 211.

1377. Bruxelles, 8 novembre 1641. — *Le Cardinal-Infant à Philippe IV.*

Le duc de Guise a demandé un subside pour l'entretien de sa maison. Salamanca lui a remis 8,000 écus. Le Roi devrait déterminer ce qu'il y a lieu de lui payer régulièrement en tenant compte de ses bonnes intentions et des pertes qu'il a subies.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 215.

1378. ....., 13 novembre 1641. — *Consulte de la Jointe d'État.*

Sur la revision des instructions données au Cardinal-Infant (1).

Estado, 2056.

1379. Madrid, 14 novembre 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Parlement de Bourgogne a fait remettre un mémoire contenant des plaintes contre André del Marmol, nommé par le Cardinal-Infant veedor général de l'armée et demandant l'éloignement de ce personnage. Le Cardinal-Infant fera une enquête. Si les griefs sont fondés, l'intéressé doit être puni et satisfaction sera donnée au Parlement (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 225.

(1) Le Cardinal-Infant mourut à Bruxelles, le 9 novembre.

(2) Voir les annexes (fol. 227 et suiv.).

1380. Madrid, 26 novembre 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet du duc de Lorraine. Si la nouvelle donnée par l'ambassadeur de Venise d'un accommodement du duc avec l'Empereur est vraie, il faut fermer les yeux sur la conduite de ce prince [1].

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 230.

1381. Madrid, 26 novembre 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi remercie le Cardinal-Infant du soin qu'il prend de la Bourgogne dont la fidélité a été si éprouvée. Il a fait examiner comment on pourra l'assister. Il croit qu'on aura déjà envoyé quelques secours d'Italie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 233.

1382. Madrid, 26 novembre 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet des demandes d'argent formulées par Ferdinand III. Le Roi approuve la conduite du Cardinal-Infant. Il s'efforcera d'envoyer les crédits supplémentaires avant les provisions générales. Il faudra déterminer avec l'Empereur comment devront s'accomplir les promesses faites en retour.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 238.

1383. Madrid, 30 novembre 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet des négociations de Cardenas relatives à la participation de Marie de Médicis à la ligue des princes français alliés à l'Espagne et à son voyage à Cologne.

Le Roi approuve que le voyage se soit fait par la Hollande et que le Cardinal-Infant ait fait faire à la Reine les politesses convenables. Au reste, la ligue des princes étant dissoute, les négociations n'ont plus d'objet. Il faut montrer à Marie de Médicis qu'on est mécontent de ce qu'elle ait suivi tant de mauvais conseils. Il n'y a pas lieu de lui octroyer une pension au nom du Roi. On peut lui donner quelque secours tant qu'elle est à Cologne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 228, fol. 160.

[1] Le 30 novembre le Roi ajoute qu'il faut agir prudemment, de concert avec l'Empereur (fol. 245).

1384. Madrid, 30 novembre 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi fait savoir qu'il a nommé Pierre Roose, neveu du président, commis des Finances en considération des services rendus par son oncle [1].

Estado, 2248. — *Secrétairerie d'Etat et de Guerre,* reg. 230, fol. 247.

1385. Madrid, 30 novembre 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le Roi approuve les démarches faites pour se mettre en possession de Duarte de Portugal et l'envoyer en Espagne. Les négociations doivent être continuées, car cette affaire est de grande importance.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 251.

1386. Madrid, 30 novembre 1641. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Au sujet de la levée de compagnies suisses pour assurer la défense des places fortes en Bourgogne. Il faudra toujours maintenir la bonne entente entre Suisses et Bourguignons, assurer à ces soldats le payement régulier de ce qui leur est dû, sinon pour le tout, au moins pour une partie considérable, témoigner aux cantons la gratitude qu'on a pour leur coopération à la défense de la monarchie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 230, fol. 256.

1387. . . . . , 3 décembre 1641. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet des lettres de Francisco de Melo, de Miguel de Salamanca et du président Roose écrites du 3 au 14 novembre et traitant de la mort du Cardinal-Infant. La succession du Prince présente des difficultés depuis que le gouvernement militaire a été partagé entre Francisco de Melo et le comte de Fontaine. Le premier est mécontent, parce qu'on lui avait promis le commandement suprême. Deux points principaux sont à examiner; d'abord, la même personne exercera-t-elle l'autorité politique et militaire pour éviter les inconvénients d'un partage; ensuite, qui convient le mieux pour succéder au Cardinal-Infant? Le Conseil, à l'unanimité, propose de confier le gouvernement à Melo, puisqu'il

[1] Voir à la fin de l'année quelques lettres relatives à des affaires particulières : le 30 novembre, pour Virgilio Malvezi (fol. 249 et 254), le même jour pour l'ingénieur Simon Carnachioli (fol. 258) et une lettre non datée pour le comte de Solre (fol. 260).

possède les deux pouvoirs et qu'en attendant la nomination d'un prince de sang royal, il est le plus qualifié. On pourrait lui remettre des dépêches semblables à celles que reçut le marquis d'Aytona à la mort d'Isabelle. En tout cas le gouvernement des armes restera le plus important. Éloge du Cardinal-Infant.

Le cardinal de Borja reconnaît que le prince Thomas de Savoie a des intérêts en Italie et que pour cela sa candidature doit être écartée. Il recommande en premier lieu l'archiduc Léopold qui a l'âge requis et qui a été soldat. Quoiqu'on puisse faire des objections contre cette nomination, tout compte fait, si l'on juge impartialement, c'est le prince qui convient le mieux (1). Le prince d'Innsprück est trop jeune. Si l'on ne veut pas de l'archiduc, on peut choisir le duc de Modène ou un des princes de Florence.

Olivarès, après avoir fait l'éloge du Cardinal-Infant, trouve aussi que l'archiduc Léopold est le meilleur candidat, mais il faut savoir, avant tout, si l'Empereur lui donnera son consentement.

En définitive, tout le Conseil se rallie à la candidature de l'archiduc Léopold et le Roi l'approuve également.

Estado, 2056.

1388. . . . . , 4 décembre 1641. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil se prononce de nouveau, à l'unanimité, en faveur de l'archiduc Léopold. Le Roi doit faire connaître sa décision à l'Empereur par le marquis de Castel Rodrigo, son ambassadeur à Vienne. Le Conseil discute, ensuite, sur la manière dont l'archiduc viendra aux Pays-Bas, la composition de sa maison, etc. Il demande qu'on fasse revenir par mer le corps du Cardinal-Infant et désigne les personnes qui pourraient, le cas échéant, remplacer Francisco de Melo.

Estado, 2056.

1389. . . . . , 11 décembre 1641. — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi lui apprend la nomination de Pierre Roose, *junior*, au poste indiqué plus haut.

Estado, 2248.

(1) *Con buena edad y algunos años de soldado y aunque la speculation politica podria tener algo en que reparar, haziendo juicio entero sobre su ellecion pareze que todo junto lo que se vee en este principe es lo mejor.*

1390. . . . . , 11 décembre 1641. — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi lui confère pleins pouvoirs pour traiter d'une trêve avec les Hollandais.

Estado, 2248.

1391. . . . . , 11 décembre 1641. — *Philippe IV à Melo.*

Réponse à la lettre du 11 novembre dans laquelle Melo a rendu compte de la situation des Pays-Bas (1).

Estado, 2248.

1392. . . . . , 11 décembre 1641. — *Philippe IV à Roose.*

Rappelle la lettre du 14 novembre où Roose informait le comte-duc Olivarès de la mort du Cardinal-Infant Le Roi le remercie de ses services.

Estado, 2248.

1393. . . . . , 11 décembre 1641. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi veut que Roose assiste aux séances de la jointe des Finances.

Estado, 2248.

1394. . . . . , 11 décembre 1641. — *Philippe IV au marquis de Velada.*

Au sujet du gouvernement des Pays-Bas dont Velada a été chargé par intérim.

Estado, 2248 (2).

1395. . . . . , 27 décembre 1641. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur les réformes à introduire dans le gouvernement des Pays-Bas. Le Conseil insiste sur l'envoi d'argent, une juste distribution des deniers aux soldats, le

(1) Il est dommage que le rapport même de Melo, du 11 novembre, n'ait pu être retrouvé.

(2) Dans cette liasse on trouve de nombreux documents relatifs au gouvernement du Cardinal-Infant et de ceux qui furent chargés de l'administration *ad interim* après sa mort.

maintien de la discipline. En un jour, remarque le Conseil, les chefs et les soldats volent quelquefois plus que le montant de leurs gages d'une année (1). Il constate que le surintendant de la justice militaire sortait de ses attributions et empiétait sur celles des juges ordinaires. Il faudrait restreindre ses pouvoirs. Il faut, d'autre part, ouvrir secrètement des négociations avec les rebelles pour les amener à conclure une trêve en invoquant le profit qu'ils en retireraient et en montrant les progrès des Français, l'ambition sans bornes de Richelieu, le danger pour les Hollandais d'avoir les Français comme voisins. Si on laissait les États des provinces payer eux-mêmes les soldats, on ramenerait la confiance dans le pays. Le clergé, depuis longtemps, a offert de payer une partie de la solde, si on fait aux populations cette concession.

Estado, 2249.

1396. . . . . , 13 janvier 1642. — *Philippe IV à Francisco de Melo* (2).

Le Roi recommande l'observation de la discipline. Aucun officier supérieur, maître de camp, capitaine d'infanterie ou de cavalerie ne doit rester à Bruxelles, quand sa présence est nécessaire à l'armée (3).

Estado, 2249.

1397. Madrid, 30 janvier 1642. — *Philippe IV à Melo.*

L'ambassadeur impérial à Madrid a demandé qu'on arrêtât le procès engagé entre le duc de Saxe et celui de Neubourg au sujet de la terre de Wynendael. Melo demandera un rapport à ce sujet à Roose.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 148.

(1) *Mas de lo que importa un año de sus sueldos.*

(2) Le titre complet du Gouverneur Général est : Francisco de Melo, comte de Assumar, gentilhomme de chambre, du Conseil d'État, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas.

(3) Voir des lettres relatives à des affaires particulières : le 21 janvier, pour Jean van der Beken, du Conseil des finances (*Secrétairerie d'État et de Guerre*, reg. 231, fol. 1); le 23 janvier, pour Jean-André Jordan, de la maison du Cardinal-Infant (fol. 3); le 11 février, pour (*le nom est resté en blanc*), trésorier général des Pays-Bas (fol. 6); le 21 février, pour la comtesse de Bucquoy (fol. 9); le 13 avril, pour les Récollets irlandais établis à Louvain (fol. 11); le 11 mai, pour Antoine Brun, procureur général de Bourgogne et Claude Berreur, conseiller privé (fol. 13); le 19 octobre, pour le comte de Grobbendonck (fol. 30); le 5 décembre, pour le commissaire général Pedro de Villamor (fol. 32).

1398. Madrid, 30 janvier 1642. — *Philippe IV à Melo.*

Salamanca a écrit à Olivarès que le roi de Danemark a fait remettre au Cardinal-Infant une copie du traité conclu à Madrid avec son ambassadeur et a demandé l'observation de cette convention.

Le Cardinal-Infant a fait demander l'avis de l'amirauté de Dunkerque. Melo prescrira à l'amirauté de s'exécuter et fera donner une réponse courtoise au souverain danois. Il rendra compte au gouvernement de Madrid de ce qui a été fait en cette matière.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 5.

1399. . . . . , 30 janvier 1642. — *Philippe IV à Melo.*

Envoie la copie de la Consulte du Conseil suprême de Flandre du 27 décembre 1641 (1) sur les réformes à introduire dans le gouvernement des Pays-Bas et demande l'avis de Melo (2).

Estado, 2249.

1400. . . . . , 10 février 1642. — *Philippe IV à Melo.*

Insiste sur l'observation de l'édit du 14 décembre 1616 en matière de noblesse (3).

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1401. . . . . , 21 février 1642. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur le gouvernement des Pays-Bas. Le Roi, à raison des résolutions antérieures du Conseil, avait fait choix de l'archiduc Léopold avec Piccolomini pour gouverneur des armes. Le cardinal de Borja rappelle la chose en l'approuvant parce qu'il faut à Bruxelles un prince du sang royal et que personne ne convient mieux que Léopold. Le cardinal approuve aussi la nomination de

(1) Nous l'avons analysée plus haut.

(2) Cette dépêche fut envoyée à la suite d'une consulte du Conseil d'État, du 11 janvier.

(3) Le secrétaire du Conseil de Flandre, Jacques Brecht, écrit dans le même sens à Hovines, officier fiscal.

Piccolomini. Il n'y a pas lieu, selon lui, de tenir compte des avis de Francisco de Melo, quels que soient ses mérites, Melo peut sans honte céder à Piccolomini sur le terrain militaire (1). Mais il doute que Melo puisse rester aux Pays-Bas, quoiqu'il s'y montre résigné. Il conviendrait mieux que personne pour l'ambassade d'Allemagne, fonction qu'il a déjà exercée.

Olivarès, qui sur l'ordre du Roi avait, le 8 décembre, informé Melo qu'il resterait en Flandre avec Piccolomini comme gouverneur des armes et avait appris par sa réponse ce qu'il pensait de l'archiduc et de Piccolomini, ne trouve pas qu'il y ait lieu de rappeler Melo en ce moment.

Le Conseil et le Roi partagent son avis.

Estado, 3860.

1402. ....., 24 février 1642. — *Philippe IV à Melo.*

Il a différé de rendre au chapitre cathédral de Trèves la ville et les places occupées par ses troupes. Melo demandera à ce sujet l'avis du Conseil provincial du Luxembourg et, pour donner satisfaction aux habitants de Trèves, réprimera les excès de la soldatesque.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1403. Madrid, 10 avril 1642. — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi sait que des abus se sont produits dans l'observation des instructions des Conseils. Il veut que des rapports lui soient envoyés sur la façon dont ces instructions sont appliquées et qu'il soit libre à chacun de faire à ce sujet ses observations particulières.

Le Roi prescrit aussi de veiller à la restauration du commerce et de la navigation, au maintien de la discipline militaire, à la prohibition du commerce avec la France. Il veut qu'on mette fin à tout abus en matière monétaire. On ne peut ériger aucun emploi nouveau sans sa permission.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 153.

(1) *En la parte de soldado.*

1404. Madrid, 10 avril 1642. — *Philippe IV à Melo.*

Quand des postes seront vacants en Bourgogne, le Gouverneur enverra au Roi la liste des candidats. Il enverra aussi incessamment son avis sur les promotions à faire aux dignités ecclésiastiques vacantes.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 150bis-154.

1405. Madrid, 10 avril 1642. — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi rappelle les instructions qu'il a données sur le rétablissement du commerce, la monnaie, le redressement des abus, l'obligation de ne pas créer d'offices sans une autorisation spéciale. Melo doit indiquer les provisions de dignités épiscopales que le Cardinal-Infant aurait laissées en souffrance. Quant aux bénéfices ecclésiastiques, Melo lui fera connaître les noms de ceux qu'il aura désignés à mesure que ces bénéfices seront vacants, car le roulement que l'on pratiquait jadis n'est plus possible.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1406. ....., 17 avril 1642. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Repousse la prétention du chancelier de Brabant (1) d'être créé comte à l'occasion du mariage de sa fille aînée.

Le Roi est de l'avis du Conseil (2).

Secretarias provinciales, reg. 2440.

1407. ....., 10 mai 1642. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les intrigues de la duchesse de Chevreuse.

Estado, 2057.

1408. Aranjuez, 11 mai 1642. — *Philippe IV à Melo.*

Approuve les nominations faites par le Cardinal-Infant en faveur des trois neveux de Roose dont l'un est entré au Conseil des Finances, le second

(1) Ferdinand de Boisschot.

(2) Il existe une Consulte du Conseil suprême de Flandre du 9 mai suivant se rapportant au même sujet et confirmant la décision précédente. (*Secretarias provinciales*, liasse 2440.)

a été investi de la prévôté de Gand et le troisième a été nommé capitaine d'infanterie.

Estado, 2249.

1409. Aranjuez, 11 mai 1642. — *Philippe IV à Melo.*

Au mois de mars précédent, Melo a fait savoir à Madrid qu'on a commencé à exécuter le testament de l'Infante Isabelle. Le Roi approuve cette décision.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 13.

1410. Cuença, 7 juin 1642. — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi a reçu une lettre de Melo datée du 23 mars et relative à la détention à Anvers du prince de Barbançon et du sergent-major Carondelet et à la proposition de rendre la liberté à Barbançon à condition qu'il aille prendre du service en Espagne.

Dans la situation présente, cette proposition semble raisonnable, surtout si l'intéressé pouvait réunir une armée de 2,000 ou 3,000 hommes, dont le maître de camp et les officiers seraient nommés par Melo. Il n'y aurait pas d'inconvénient à ce que le prince vînt en Espagne avec toute sa famille.

Quant à Carondelet, Melo lui assignera la résidence qu'il juge convenable (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 18.

1411. Molina, 5 juillet 1642. — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi le remercie de l'assistance qu'il prête à Francisco de Melo.

Estado, 2249.

(1) Voir en annexes une relation de tous les incidents survenus au prince depuis le 28 avril 1634 (fol. 20) et la copie des deux lettres du Roi à Aytona en date du 18 mars 1634. Celles-ci ont été analysées plus haut, nos 26 et 27. Le 28 octobre de l'année suivante, le Roi écrit de nouveau à Melo pour que celui-ci tâche de surmonter les difficultés que Barbançon rencontre dans la levée de son régiment. Par contre, il refuse d'admettre Carondelet en Espagne (fol. 62). Voir les annexes de cette lettre, fol. 64 et suiv.

1412. Saragosse, 5 août 1642. — *Philippe IV à Melo.*

Depuis le décès du Cardinal-Infant, on a fait aux Pays-Bas différentes nominations ecclésiastiques, qui n'auraient pas dû être faites, puisqu'il s'agit d'emplois réservés à la collation royale, comme il est d'ailleurs stipulé dans les instructions remises à Melo. Celui-ci voudra bien faire connaître le motif de cette façon d'agir. A l'avenir, il enverra régulièrement ses propositions au sujet des candidats aux postes vacants par le canal des secrétaires belges, comme cela s'est fait régulièrement au temps d'Isabelle et du Cardinal-Infant. En plus, il devra donner avis des nominations qu'il fait lui-même en conformité avec la teneur de ses instructions. Roose doit veiller à ce qu'en rien, il n'excède dans la sphère de ses attributions les limites fixées par les instructions, sauf avec dispense royale notoirement constatée.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 160.
Secretarias provinciales, reg. 2626.

1413. Saragosse, 6 août 1642. — *Philippe IV à Melo.*

Le gouverneur ne peut en aucun point excéder la teneur de ses instructions, à moins que ce ne soit avec une dispense formelle du Roi notifiée par le Conseil suprême de Flandre.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 152.
Secretarias provinciales, reg. 2626.

1414. Saragosse, 10 août 1642. — *Leganès à Melo.*

On a appris en Espagne qu'après la mort du Cardinal-Infant on a publié aux Pays-Bas diverses nominations ecclésiastiques à des dignités que le Roi s'était réservées. Celles-ci auraient dû se faire en apparence au nom du Gouverneur Général des Pays-Bas, mais en réalité à Madrid et sur consulte du Conseil suprême. Leganès rappelle que Melo a déclaré ne vouloir causer de préjudice aux droits du président du Conseil suprême. Il le prie de se conformer aux précédents, d'envoyer à Madrid les listes des candidats qu'il propose pour semblables postes. On ne pourrait, sans inconvénient, s'écarter des règles établies.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 168.

1415. ....., 7 septembre **1642.** — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur un mémoire remis par l'abbé Mercy de la part de la duchesse de Chevreuse.

Estado, 2057.

1416. Saragosse, 8 octobre **1642.** — *Philippe IV à Melo.*

L'abbé Mercy a proposé, au nom de quelques mécontents de France, une alliance avec la maison d'Autriche pour l'avancement de la paix. On lui a répondu qu'on traitera avec ces mécontents s'ils forment un parti assez fort pour aider à atteindre le but désiré.

Estado, 2249 (1).

1417. ....., 6 novembre **1642.** — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur une proposition de Melo de former en Belgique une jointe pour une prompte expédition des affaires politiques (2). Cette proposition fut combattue par le cardinal de Borja, comme elle l'avait été par le frère Jean de Saint-Augustin, le marquis de Leganès et le marquis de Mirabel.

Le marquis de Santa-Cruz et le duc de Villa-Hermosa furent du même avis.

Le Roi se rallie à l'opinion du Conseil.

Estado, 2057.

1418. ....., 10 janvier **1643.** — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les conséquences de la mort de Richelieu connue à Madrid par une lettre de Francisco de Melo du 11 décembre 1642. — Réflexions d'Olivarès à ce sujet.

Estado, 3860.

(1) Cette liasse renferme des documents relatifs à d'autres propositions faites à Olivarès par le même abbé Mercy, notamment à propos du différend entre la duchesse de Chevreuse et le duc d'Elbœuf.

(2) *Para el breve expedimente de los negocios politicos.*

1419. Saragosse, 12 janvier **1643.** — *Philippe IV à Melo.*

Sur les *mercedes* à accorder aux anciens serviteurs du Cardinal-Infant.

Estado, 2250.

1420. ....., 16 janvier **1643.** — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi répond à la lettre du 11 décembre 1642 dans laquelle le gouverneur parlant de la mort de Richelieu examinait ce qu'on pourrait faire pour arriver à la conclusion de la paix. A Madrid, on trouvait qu'il fallait envoyer en France un Flamand, un Bourguignon ou un Italien, pour sonder Mazarin et ouvrir des négociations. Le Roi a choisi, à cet effet Antoine Brun récemment nommé au Conseil suprême de Flandre et qui doit passer par Paris pour se rendre en Espagne.

Estado, 2250.

1421. ....., 14 mars **1643.**

Patente de maître de camp général de l'armée d'Alsace pour le comte d'Isenbourg, gouverneur de Namur.

Estado, 2250.

1422. Madrid, 24 mars **1643.** — *Philippe IV à Melo.*

Au sujet des nominations abbatiales, il est bien possible, comme Melo l'a représenté, que les revenus des abbayes réservées à la collation royale aient diminué au point de descendre en dessous du taux que peuvent atteindre celles qui sont à la collation du Gouverneur, mais cette réduction est accidentelle. Le Gouverneur doit donc en tout cas faire connaître à Madrid les nominations qu'il a faites. Il n'est pas défendu par les instructions que le Gouverneur écrive directement au Roi ou à ses secrétaires d'État, quand il croit la chose utile. Mais quand il s'agit d'affaires qui touchent aux attributions du Conseil suprême de Flandre, il faut se régler sur la teneur des instructions. En agissant autrement, on pourrait facilement faire expédier les affaires par des organismes incompétents eu égard à *l'embarras des affaires de ceste monarchie*. Il faut éviter de traiter les affaires en dehors du Conseil compétent, car on rendrait ainsi tout à fait inutiles les instructions données tant aux Gouverneurs qu'aux Conseils.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 162.

1423. . . . . . , 9 avril **1643.** — *Philippe IV à Roose.*

Le Roi le félicite de son zèle.

Estado, 2250.

1424. Madrid, 9 mai **1643.** — *Philippe IV à Melo.*

Recommandation pour les comtes d'Isenghien et de Middelbourg (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 34.

1425. Madrid, 5 juin **1643.**

Instructions données à Diego de Saavedra au sujet de la conduite qu'il doit tenir à Paris quand il passera par cette ville pour se rendre au Congrès de Munster.

Estado, 2250.

1426. . . . . . , 5 juin **1643.** — *Philippe IV à Melo.*

Dispositions à prendre pour ramener le corps du Cardinal-Infant en Espagne.

Estado, 2250.

1427. . . . . . , 17 juin **1643.** — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la bataille de Rocroy. Le Conseil trouve qu'il faut encourager Francisco de Melo et lui envoyer des renforts.

Estado, 2059. — Publié par Canovas del Castillo, *Estudios del Reinado de Felipe IV,* t. II.

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 10 août, pour Nicolas-Georges Raispergher, vice-chancelier de l'Électeur de Mayence (fol. 45); le 5 septembre, pour Guillaume de Han, sacristain de la Commanderie de l'Ordre teutonique de Maestricht (fol. 51); le 29 septembre, pour le comte d'Isenghien (fol. 60); le 30 octobre, pour le même gentilhomme (fol. 83); le 28 décembre, pour la princesse de Phalsbourg et son amant Carlos Guasco (fol. 99).

1428. . . . . . , 30 juin **1643.** — *Davila Munoz à Jean Garcia.*

Voulant parer aux conséquences de la défaite de Rocroy, le Roi a résolu de faire tous ses efforts pour remettre avec la provision de mars celle d'avril le plus tôt qu'on pourra, de manière à fournir le plus grand secours qu'il soit possible. Il avertit son correspondant de la décision royale (1).

Estado, 2250.

1429. Atienza, 5 juillet **1643.** — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Les Belges sont tristes d'être sans gouverneur. Le Roi avise donc Rodrigo qu'il est nommé gouverneur général des Pays-Bas en attendant l'arrivée de Don Juan. Rodrigo quittera le Congrès de Munster pour se rendre à son poste.

Estado, 2250.

1430. Atienza, 5 juillet **1643.**

Patente de gouverneur et capitaine général pour les Pays-Bas, en faveur du comte d'Isenbourg, pour le cas où Melo viendrait à mourir et en attendant l'arrivée d'un prince de sang royal ou du marquis de Castel Rodrigo.

Estado, 2250. (Titre original avec cachet et signature du Roi.)

1431. Atienza, 5 juillet **1643.** — *Philippe IV à Juan de Necolalde, veedor général des Pays-Bas.*

Le Roi l'avise des nominations d'Isenbourg et de Castel Rodrigo. Le veedor gardera une des dépêches secrètes relatives à ces nominations, tandis que l'autre sera déposée au château d'Anvers, et il ne s'en servira qu'en cas de besoin.

Estado, 2250.

(1) Ce décret royal fait suite à la consulte du Conseil d'État du 18 du même mois.

1432. Atienza, 5 juillet 1643. — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi le console de la défaite de Rocroy et le félicite de la valeur qu'il a déployée. L'honneur est sauf. Il accorde à Melo une mercède de 12.000 ducats comme compensation des bagages qu'il a perdus sur le champ de bataille.

Estado, 2250.

1433. Atienza, 5 juillet 1643. — *Philippe IV aux provinces belges.*

Le Roi les remercie de leur dévouement à sa cause. Melo l'a assuré qu'il réparera son échec et lui-même attend l'arrivée de la flotte de la Nouvelle-Espagne (Mexique) pour remettre le tout en ordre.

Estado, 2250.

1434. . . . . . , 8 juillet 1643. — *Consulte de la Jointe d'État.*

Au sujet de la situation de la Flandre. Sur les observations formulées par le président Roose et le Conseil suprême de Flandre qu'on avait contrevenu aux instructions concernant le gouvernement civil de nos provinces, le Conseil trouve qu'il faut, pendant l'*interim*, suivre les instructions données jadis à l'archiduc Albert.

Estado, 2059.

1435. Bruxelles, 10 juillet 1643. — *Rapport du Conseil des Finances.*

Sur l'impossibilité de payer 100 écus de *encomienda* par mois au comte d'Isenghien. Ce rapport est suivi de chiffres justificatifs.

Estado, 2058.

1436. Saragosse, 10 juillet 1643. — *Philippe IV au duc d'Albuquerque.*

Le Roi est satisfait de la valeur déployée par les Espagnols à la bataille de Rocroy et de la manière dont Albuquerque s'est acquitté de ses obligations. Il espère que les choses finiront par aller mieux, puisque cette guerre n'a d'autre but que la défense de notre sainte religion.

Estado, 2250.

1437. Gand, 15 juillet 1643. — *Melo à Philippe IV.*

Sur le billon qui est introduit de France et de Hollande en Belgique. Notre pays, comme la Castille, souffre de cet afflux de monnaies avariées, avec la différence que les Belges y sont moins habitués. Le Conseil d'État (de Belgique) et les magistrats insistent sur l'extinction de ce billon. Il faut republier les anciennes lois sur la matière et ordonner que, après l'arrivée en Espagne de la flotte des Indes, les hommes d'affaires s'engagent à faire passer à Anvers par Dunkerque ou par la Hollande l'argent en barre qu'ils recevront pour le service des provisions, ou, tout au moins, une grande partie. De cette façon, on pourra, en Belgique, régler les comptes avec la Hollande et frapper de la monnaie.

Estado, 2058.

1438. Gand, 16 juillet 1643. — *Melo à Philippe IV.*

Il demande des instructions au sujet de la collation des bénéfices ecclésiastiques. Il fait entendre qu'on désire généralement une réforme du Conseil suprême de Flandre. Le président Roose ne le juge pas nécessaire. Il a déclaré que quand il en faisait partie, le Conseil n'avait à travailler qu'une heure par semaine. En capitalisant la somme affectée annuellement à son entretien et dépensée inutilement, on obtiendrait plus de 200,000 écus, ce qui par le temps qui court, dit Melo, représente quelque chose.

Estado, 2058.

1439. Saragosse, 9 août 1643. — *Philippe IV à Melo.*

La princesse de Phalsbourg a demandé le titre de prédicateur pour le jésuite Laurent Chifflet. Elle a remis aussi un mémoire émanant des chanoinesses du monastère de Saint-Nicolas en Lorraine, demandant à être admises à Bruxelles. Elle a fait, en outre, diverses protestations d'attachement au service royal. Le gouverneur consultera à ce sujet Roose et le Conseil privé et puis fera connaître son opinion.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 58.

1440. Saragosse, 9 août **1643**. — *Philippe IV au secrétaire d'État, Jeronimo de Villanueva.*

Ordre au Conseil suprême de Flandre d'aviser le président Roose que, en attendant les décisions définitives du Roi et ses dernières instructions, on doit se conformer aux instructions données à l'archiduc Albert. Pour que cet ordre ne paraisse pas trop vif, il faut ajouter que le Roi a vu les observations de Roose, qu'il veillera à ce que pendant l'*interim* tout marche bien en Belgique et qu'il sait comme tout s'est bien passé sous le gouvernement de l'archiduc Albert.

Estado, 2038.

1441. Saragosse, 9 août **1643**. — *Philippe IV à Melo.*

Comme il a trouvé bon de suspendre les instructions et les ordres secrets donnés pour le gouvernement des Pays-Bas, il ordonne d'observer les instructions données en **1595** à l'archiduc Albert (1).

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1442. Saragosse, 9 août 1643. — *Philippe IV à Jeronimo de Villanueva.*

Le Roi lui ordonne d'écrire à Melo de se conformer à la réponse qu'il a faite à une consulte du Conseil de Flandre, consulte annexée à sa lettre et signée de Rozas (2).

D'après cette réponse, dont une copie non datée est jointe à l'ordre précité, le Conseil aurait trouvé que les aides et les subsides ne pourraient être demandés que par les Conseils et les ministres compétents et qu'on ne devait pas laisser prendre trop d'autorité aux provinces. Le Roi, de son côté, déclarait qu'on pouvait recommander à Melo d'agir avec prudence dans cette affaire en n'abandonnant pas aux provinces des droits qui relevaient de sa souveraineté

(1) Le même jour Philippe IV envoie à Roose une lettre concernant le même sujet. (*Secretarias provinciales*, registre 2626.)

(2) Nous ne l'avons pas retrouvée et le Roi n'en donne pas la date.

et, s'il y était forcé, il ne pouvait le permettre que sous réserve de son approbation. Melo devait communiquer au président les articles de l'instruction secrète de l'an **1595** qui n'impliquent aucune restriction. Il faut écrire au président qu'il doit faire connaître les points sur lesquels il est en désaccord, tout en obéissant et en rendant compte de ses actes. On respectera les prérogatives de sa charge, comme on les laissa à ses prédécesseurs, conformément aux instructions de l'archiduc Albert, instructions qui, comme le Roi l'a recommandé dans une lettre spéciale, doivent être suivies afin d'éviter les inconvénients que l'on a reconnus dans les nouvelles. Il fera écrire en ce sens à Francisco de Melo.

Estado, 2038.

1443. Madrid, 9 août **1643**. — *Philippe IV à Melo.*

Il faut veiller que dans les actes d'acceptation des aides et subsides offerts par les provinces belges, il ne leur soit fait de concession touchant la souveraineté royale. En cas de nécessité absolue, on ne le fera qu'avec approbation royale.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 164.

1444. Madrid, 9 août **1643**. — *Philippe IV à Melo.*

Il se commet de grands désordres en matière monétaire et il est nécessaire d'y porter remède. Il ne faut pas baisser le cours des monnaies espagnoles, mais réduire à leur juste valeur les monnaies étrangères.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 163.
Secretarias provinciales, reg. 2626.

1445. Saragosse, 10 août **1643**. — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi rappelle que le président Roose avait fait des représentations au sujet des dépêches conférant une place au Conseil d'État de Belgique au trésorier général Kinschot. Le Roi n'approuve pas le président, mais il se borne à recommander l'observation des instructions données à Albert en **1595**. Il reconnaît le zèle de Roose, mais le président aurait dû présenter ses critiques

au gouverneur en personne et sans en rien dire à l'intéressé. Sans doute, le président du Conseil privé peut faire des observations, mais en respectant la personne qui représente le Roi et en avisant Sa Majesté. Son devoir, à lui, est de faire respecter les lois et les ordonnances. Roose, d'autre part, aurait pu s'exprimer en termes moins vifs et obéir avec plus d'empressement. Il doit suivre les instructions secrètes, à moins qu'il n'ait reçu une dispense du Roi ou pour des raisons majeures. Après tout, que le trésorier général prêtât serment quatre mois plus tôt ou plus tard, c'était peu important.

Estado, 2250.

1446. Saragosse, 10 août **1643**. — *Philippe IV à Roose.*

Bien que le président doive être avisé par le Conseil suprême de Flandre, le Roi a voulu lui faire savoir par la Secrétairerie d'État espagnole (1) que, vu les inconvénients que présentent les instructions données au Cardinal-Infant et à Melo, il en prépare de nouvelles et, qu'en attendant, Roose et les Conseils collatéraux doivent suivre les ordonnances données à Albert en 1595.

Estado, 2250.

1447. Saragosse, 10 août **1643**. — *Philippe IV à Melo.*

Comme l'a reconnu le Conseil suprême de Flandre, les subsides ne peuvent être demandés qu'à l'intervention des ministres compétents, et il faut éviter, quand on débat les conditions, d'accorder aux provinces plus d'autorité qu'il ne convient...

Estado, 2250.

1448. Saragosse, 10 août **1643**. — *Philippe IV à Melo.*

Le gouverneur doit s'informer auprès de Roose des circonstances relatives

(1) En marge, on rappelle que cette lettre a été écrite en vertu d'un ordre du Roi du 9. On a vu que le même jour le Roi donnait un ordre identique à Villanueva, secrétaire du Conseil suprême de Flandre. Roose était donc avisé de la décision royale par les deux secrétaireries ou comme on disait *por via de Estado* et *por via de Flandes*.

à la suspension d'un procès engagé entre l'Électeur de Saxe et le duc de Neubourg, au sujet de la terre de Winendael (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 41.

1449. Saragosse, 10 août **1643**. — *Philippe IV à Melo.*

La princesse de Phalsbourg a représenté au Roi les dommages qu'elle a subis à cause de son attachement à la cause espagnole, les services rendus par son mari, la détresse qui l'a contrainte de vendre ses bijoux. Elle a demandé le paiement des arriérés de sa pension, l'assurance que celle-ci lui sera continuée sa vie durant et après sa mort pendant deux ans à ses héritiers. Le Roi propose de lui donner satisfaction partielle et puis de l'éconduire avec de belles paroles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 43.

1450. Saragosse, 10 août **1643**. — *Philippe IV à Melo.*

L'ambassadeur allemand à Madrid a demandé au nom de son maître le paiement des troupes d'artillerie allemandes servant dans l'armée des Pays-Bas. Le gouverneur donnera satisfaction aux intéressés, exécutant ainsi la décision notifiée par le Roi au diplomate.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 47.

1451. Saragosse, 10 août **1643**. — *Philippe IV à Melo.*

La Corogne sera le port de concentration pour toutes les forces militaires envoyées d'Espagne aux Pays-Bas ou vice versa. Les autorités du port auront la charge de veiller à l'exécution de cet ordre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 49.

(1) Voir une seconde lettre au même sujet (fol. 53), 6 septembre. Le 20 décembre, le Roi ordonne de terminer le procès en donnant au duc de Saxe toutes les faveurs compatibles avec les exigences de la justice (fol. 91). Le 17 février 1644, le Roi approuve la décision prise par Melo (fol. 119).

1452. ....., 10 août 1643. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le président Roose a demandé à pouvoir grever ses biens d'un fidéicommis perpétuel et non seulement jusqu'à la troisième génération, comme le stipulait l'édit perpétuel de 1611. Le Conseil, reconnaissant les mérites de Roose, le recommande à la bienveillance du Roi.

Le Roi, dans son apostille, déclare qu'il ne prendra pas de résolution avant que Roose ne lui ait indiqué la nature des biens qu'il veut passer en *vinculo*, et le Conseil ne pourra délibérer à ce sujet sans un ordre spécial.

Secretarias provinciales, reg. 2441.

1453. ....., 17 août 1643. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la lettre de Melo du 16 juillet, demandant des instructions au sujet du gouvernement des Pays-Bas et signalant la nécessité de modifier le Conseil suprême de Flandre. Le Conseil d'État fait au sujet de cette réforme d'expresses réserves. La question, selon lui, demande réflexion. Il remarque que le Conseil de Flandre a été rétabli quand les Pays-Bas firent retour à l'Espagne. Chaque province de la monarchie désire être représentée à Madrid par un Conseil. Le Roi doit avoir auprès de lui des ministres de chacun de ses États. Les vassaux, de leur côté, doivent se sentir plus près du Roi, quand ils ont un Conseil chargé de défendre leurs intérêts. Que Melo précise ses plaintes, qu'il dise si le Conseil possède un pouvoir plus étendu qu'autrefois et si l'on a exagéré les gages de ses membres. Il voudrait connaître sur cette question l'opinion du frère Jean de Saint-Augustin et de Miguel de Salamanca.

Le Roi décide qu'on demandera l'avis de ces personnages.

Estado, 2058.

1454. Bruxelles, 27 août 1643. — *Consulte du Conseil des Finances de Belgique.*

Sur les inconvénients que présente la circulation de la monnaie de bas aloi en Flandre.

Estado, 2058.

1455. ....., 30 août 1643. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la lettre de Melo du 15 juillet [1], signalant les dommages résultant de la circulation de la monnaie de billon.

Estado, 2058.

1456. ....., 1er septembre 1643. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Réponse au décret royal du 9 août. Le Conseil propose des réformes en certaines matières; il demande, notamment, qu'on ne rédige pas en Flandre même les dépêches relatives aux charges dont le Roi et le Conseil se sont réservé la collation, qu'à l'occasion des aides et des subsides on ne fasse aux provinces aucune concession au détriment de la souveraineté royale, qu'on republie les anciennes ordonnances sur les monnaies, etc.

Estado, 2059.

1457. Madrid, 7 septembre 1643. — *Consulte de frère Jean de Saint-Augustin.*

Il faut procéder avec précaution dans la réforme du gouvernement des Pays-Bas, afin qu'un parti ne triomphe pas de l'autre, surtout vis-à-vis du président Roose, à qui il faut éviter tous les désagréments possibles, à cause du poste qu'il occupe; plus on a limité son autorité, plus on doit veiller qu'avec les prérogatives qui lui restent et qui sont raisonnables, il soit estimé et respecté comme ses prédécesseurs.

Melo a demandé que le Roi prenne une résolution en matière de provision des bénéfices ecclésiastiques de revenu modique et que le Roi s'est réservés. Les inconvénients résultant du retard à la remise de ces bénéfices sont notoires. En Belgique, les intéressés préféreraient être investis par des bulles venues de Rome, comme cela se pratiquait avant le premier indult, plutôt que d'attendre leur nomination de l'Espagne. La réforme du Conseil suprême de Flandre est une affaire grave. Il rappelle les représentations qu'il a faites à ce sujet le 1er avril 1641 sur l'ordre du Cardinal-Infant. Il faudrait donner au Conseil la forme qu'il convient. S'il n'est pas populaire en Belgique, c'est qu'il coûte cher, sans être bien utile, et que les conseillers prennent trop d'autorité. En

[1] Analysée plus haut au n° 1437.

examinant les instructions qui lui ont été données quand on l'a rétabli et celles de Philippe II (1), on pourra voir ce qu'il y a lieu de faire et réduire les dépenses de moitié. Mais il n'est pas d'avis de capitaliser l'économie actuelle qui résultera de cette réforme. On criera dans le pays qu'on consume le patrimoine du Roi.

Estado, 2058.

1458. Saragosse, 8 septembre 1643. — *Philippe IV à Miguel de Salamanca.*

Ordonne de renvoyer à une jointe la consulte du Conseil suprême de Flandre du 1er septembre.

Cette jointe se réunit chez le cardinal de Borja. Le 7 du même mois, elle avait demandé communication de toutes les instructions des gouverneurs généraux ainsi que les observations du président Roose et du Conseil suprême de Flandre sur la matière.

Estado, 2058.

1459. Madrid, 9 septembre 1643. — *Consulte de Miguel de Salamanca.*

Melo a proposé une réforme du Conseil suprême de Flandre, réforme demandée par le président Roose. Pour sa part, il croit de son devoir de représenter au Roi comme une chose constante, que Roose veut relever son autorité et se rendre indépendant. La dernière fois qu'il fut à Madrid, quand on rédigea les instructions du Cardinal-Infant, il fit entendre très habilement que ce Conseil était inutile. Il croyait ainsi gagner la confiance du Cardinal-Infant et devenir le maître du gouvernement. Son calcul fut découvert, et le Roi mû par d'autres raisons dignes de sa grande prudence fit venir de Flandre des magistrats pour siéger au Conseil. Le président retarda leur départ; quand il ne put plus le différer davantage, il s'arrangea pour que le choix du Roi tombât sur De Bolde et Asseliers. Le premier était si vieux que, selon toute apparence, il ne pourrait arriver en Espagne; le second était un de ses confidents; quant au secrétaire Brecht, il était autant à sa dévotion qu'Asseliers. Maintenant Roose revient à sa première opinion et pousse Francisco de Melo à faire cette proposition de réforme qui serait déplacée chez quelqu'un qui n'aurait pas toujours montré tant de zèle et d'application au service du Roi.

(1) Les instructions données au Conseil suprême, lors de son établissement en 1588, se trouvent transcrites dans le registre 194 des *Papiers d'État et de l'Audience*, fol. 1.

Miguel de Salamanca trouve que le Conseil d'État agit très prudemment en demandant que Melo fasse connaître ses raisons et les observations du président au sujet de la réforme du Conseil. Après, on avisera à lui donner la meilleure organisation et à choisir les conseillers les plus capables. Que le Roi presse l'arrivée d'Antoine Brun, qu'il a fait entrer au Conseil pour représenter la Bourgogne, accordant ainsi à cette province une faveur qui est très appréciée des habitants. Le Conseil vaudra plus et coûtera moins cher.

Estado, 2058.

1460. ....., 15 septembre 1643. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet des difficultés que faisait le Conseil des Finances belge de payer 100 écus de *encommienda* par mois au comte d'Isenghien.

Le Conseil approuve les observations de Melo; qu'on donne les 100 écus à Isenghien là où il servira le Roi et, si c'est en Flandre, qu'on le paie sur l'*Exercito* (et non sur la caisse des Finances).

Estado, 2058.

1461. Saragosse, 15 septembre 1643. — *Philippe IV à Melo.*

Pour réprimer les excès des rois-d'armes.

Secretarias provinciales, liasse 2626.

1462. Saragosse, 20 septembre 1643. — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi communique au gouverneur le texte d'une lettre qu'il a écrite ce jour aux exécuteurs testamentaires du Cardinal-Infant défunt. Melo, qui est un des exécuteurs, est chargé de veiller à l'observation des ordres y contenus. Il faut que les dettes soient payées et le gouverneur prendra les mesures requises à ce sujet (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 56.

(1) La lettre royale aux exécuteurs se trouve *Estado*, 2250. Ces exécuteurs étaient : les marquis d'Este et de Velada; l'archevêque de Malines; le président du Conseil privé; le comte de Noyelles, premier majordome du Prince et chef des Finances; le chancelier de Brabant; frère Jean de la Mère

1463. Saragosse, 20 septembre 1643. — *Philippe IV à Melo.*

Hilaire Welfeld, ministre-résident danois accrédité à Madrid, a demandé la ratification du traité conclu entre les deux couronnes et déjà ratifié par son maître. Le Roi fait droit à ce désir, il prétend vouloir maintenir bonne correspondance avec la Cour de Copenhague. Seulement les questions relatives aux Pays-Bas sont toujours en suspens. Il faudrait que ces difficultés soient résolues de façon à ce que la ratification puisse être générale. Le Cardinal-Infant avait été chargé de traiter cette affaire avec l'ambassadeur Annibal Seensted. Le Roi en confie maintenant la mission à Melo.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 58.

1464. Saragosse, 30 septembre 1643. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Roi doit écrire aux provinces belges pour les remercier de leur patriotisme. Le Conseil suprême de Flandre a proposé d'envoyer en Belgique le baron d'Auchy pour faire connaître les intentions du Roi, mais le comte de Monterey, conseiller d'État, craint qu'Auchy ne commette des indiscrétions, parce qu'il sait tout ce qui se passe en Espagne. Il serait d'avis d'envoyer le baron d'Isenghien.

Estado, 2059.

1465. Saragosse, 2 octobre 1643. — *Philippe IV au comte d'Isenghien.*

Fait part des remerciements qu'il adresse à nos provinces par la Secretairerie d'État et celle de Flandre.

Estado, 2250.

de Dieu, carme déchaussé et confesseur du Prince; frère Jean de Saint-Augustin, son ancien confesseur; le comte-duc d'Olivarès, et le président de Curtille, gouverneur de l'archevêché de Tolède. Ces trois derniers étaient alors en Espagne. Voir une relation de la mort et des funérailles du Cardinal-Infant qui était jointe à une lettre envoyée de Bruxelles à Madrid sur la date du 14 novembre, relation qui a été publiée par M. A. Rodriguez Villa, *Curiosidades de la historia de España*, t. III, pp. 219-224.

Quant au testament du Prince, il est du 4 novembre 1641 et se trouve au *British Museum*, add. 14, 106, fol. 187, cf. l'*Inventaire de Gayangos*, I, 775.

Une copie assez fautive et qui porte la date du 10 novembre se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles, ms. 16160-16163. — Le Prince était mort le 9.

1466. Saragosse, 2 octobre 1643. — *Philippe IV à l'archevêque de Malines.*

Même sujet.

Estado, 2250.

1467. Saragosse, 4 octobre 1643. — *Philippe IV aux provinces belges.*

Le Roi les remercie de leur patriotisme.

Secretarias provinciales, registre 2626.

1468. Saragosse, 2 novembre 1643. — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi a désigné Gaspar Winck comme abbé de Saint-Pierre à Gand. Il a chargé l'abbaye d'une pension de 15,000 florins. Il faut en assurer le recouvrement en douceur, sans molester l'abbé ni le couvent; si les religieux demandent une modération, le gouverneur en avertira le Roi et donnera en attendant une réponse encourageante.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 85.

1469. Saragosse, 24 novembre 1643. — *Philippe IV à Melo.*

Wynsel van Brust, Thomas Walscart, Pierre de Rudder, veneurs à cheval, Simon van Beveren et Corneille Walscart, valets de meute à la vénerie de Brabant, ont représenté que dans l'exercice de leur charge ils ont été maltraités par le comte de Bassigny accompagné d'une troupe de sept ou huit personnes. Ils ont engagé une action au Conseil de Brabant, mais sans résultat. Le Roi veut que justice soit faite sans délai.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 167.

1470. Saragosse, 9 décembre 1643. — *Philippe IV à Melo.*

Le gouverneur a fait rapport au Roi au sujet du poste de veedor général de l'artillerie et de l'opportunité d'en faire exercer le cumul avec celui de contador. Il faut s'informer de la règle en usage à l'époque de l'archiduc Albert. Galarette pourrait être chargé des deux fonctions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 87.

1471. Saragosse, 9 décembre 1643. — *Philippe IV au marquis de Castel Rodrigo.*

Annonce sa nomination aux Pays-Bas comme gouverneur des armes en partage avec le duc d'Amalfi (1). Il doit se rendre à son poste le plus tôt possible. L'un attendra l'autre. Si l'un ne peut venir, le premier arrivé exercera ses fonctions. Si le duc est absent, il sera remplacé par Andrea Cantelmo ou par Isenbourg. S'il arrive le premier, il formera une jointe pour le gouvernement civil en attendant l'arrivée de Rodrigo et cette jointe sera composée des ministres qu'il a désignés à Francisco de Melo.

Estado, 2250.

1472. . . . . . , 15 décembre 1643. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la monnaie et l'absence de numéraire dont souffrent les Pays-Bas. Le Conseil approuve la résolution du Roi de maintenir les règlements sur la matière. Que Sa Majesté envoie les provisions en lingots d'argent. Il suffirait de faire entrer en une fois 600,000 ducats de deux *mesadas* dans le *Pagadoria general* en les faisant remettre au pagador général lui-même à Anvers par les facteurs royaux, ce qui lui donnerait du crédit auprès des hommes d'affaires. On tâcherait d'obtenir de ceux-ci qu'ils paient leurs licences comme la dîme au pagador général à Anvers en lingots. On enverrait cet argent en Hollande pour le faire assurer; ainsi assuré, il serait dirigé avec les garanties nécessaires à Anvers, comme le Roi le veut, et tout serait préparé en Espagne pour l'arrivée des galions. Le Conseil constate que le pays souffre de l'absence de numéraire, surtout à Anvers où neuf maisons ont fait faillite, laissant un passif de 1,000,000 ducats, ce qui met la place dans la plus grande gêne.

Estado, 2058.

1473. Madrid, 15 décembre 1643. — *Philippe IV à Melo.*

Au sujet des titres conférés par des princes étrangers et dont les intéressés se prévalent sans être autorisés par le Souverain lui-même. Nécessité de republier l'ordonnance de 1616 sur la matière.

Secretarias provinciales, registre 2626.

(1) Piccolomini.

1474. Madrid, 18 décembre 1643.

Patente conférant à Don Juan d'Autriche le titre de gouverneur général des Pays-Bas.

Estado, 2883. (Parchemin avec sceau.)

1475. Madrid, 18 décembre 1643. — *Philippe IV au comte d'Oñate.*

Le Roi communique le rapport remis par frère Jean de Saint-Augustin au secrétaire Andrea de Rozas, lui ordonne de se réunir avec le frère et Michel de Salamanca et de lui faire rapport à son tour sur chacun des points.

Estado, 2059.

1476. Madrid, 18 décembre 1643. — *Rapport du frère Jean de Saint-Augustin.*

Sur le gouvernement des Pays-Bas. Ce rapport est divisé en plusieurs alinéas.

Au n° 7, frère Jean déclare qu'il faut revenir aux instructions données à l'archiduc Albert en 1595, mais puisque l'exécution de ces instructions soulèvera des difficultés, surtout de la part du président Roose, comme on l'a vu par ses lettres au Roi, il faut prévenir Francisco de Melo et Castel Rodrigo et leur indiquer comment ils doivent procéder dans quelques cas qui se présenteront, à en juger par les mêmes lettres du président.

Il faut aussi que les observations légitimes de Roose fassent l'objet d'une consultation en règle du Conseil de Flandre qui réside à Madrid. Cette mesure soulèverait moins de difficultés et obtiendrait l'adhésion générale du pays qui demande à être gouverné par ses ministres, ce qui lui rend moins dur le régime monarchique.

Au n° 10, frère Jean signale les embarras qui résulteront pour la marche des affaires aux Pays-Bas de la personne et des procédés de Roose. Il faut prévenir ces difficultés en employant les moyens les plus appropriés et, à cet égard, on doit faire plus de cas des conseils réitérés donnés par le Cardinal-Infant que des jugements de Melo.

Estado, 2059.

1477. Madrid, 20 décembre 1643. — *Philippe IV aux provinces belges, aux maîtres de camp, au veedor, au contador, au pagador et au capitaine général de l'artillerie.*

Le Roi annonce qu'il a nommé Don Juan d'Autriche, son fils, gouverneur général des Pays-Bas et, comme gouverneur des armes, le duc d'Amalfi, dont il proclame la valeur, l'expérience militaire, les services rendus à l'empereur et dont il attend beaucoup.

Estado, 2250.

1478. Madrid, 20 décembre 1643. — *Philippe IV au comte Andrea Cantelmo.*

Le Roi lui apprend qu'il a nommé Don Juan d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas, avec Castel Rodrigo comme gouverneur civil et le duc d'Amalfi comme gouverneur des armes. Il suppléera ce dernier dans le cas où il tarderait à venir aux Pays-Bas.

Estado, 2250.

1479. Madrid, 20 décembre 1643. — *Philippe IV au comte d'Isembourg.*

Le Roi lui annonce qu'il a nommé comme gouverneur des armes le comte Andrea Cantelmo qui est le plus ancien des maîtres de camp. Quant à lui, il exercera les fonctions de maître de camp général.

Estado, 2250.

1480. Madrid, 20 décembre 1643. — *Philippe IV au comte d'Isembourg.*

Le Roi le nomme gouverneur des armes pour le cas où le duc d'Amalfi ne pourrait venir exercer ces fonctions (1).

Estado, 2250.

(1) Ces trois lettres, ne l'oublions pas, ne sont que des minutes rédigées en prévision des combinaisons qui pouvaient se produire. Chacune d'elles ne devait avoir d'effet que pour autant que se réalisaient les circonstances en vue desquelles elle avait été rédigée.

1481. Madrid, 20 décembre 1643. — *Philippe IV à Melo* (1).

Pour donner satisfaction aux Belges, il faut leur donner comme gouverneur un prince de sang royal. En conséquence, il a nommé à ces fonctions son fils Don Juan en lui donnant les mêmes pouvoirs qu'au feu Cardinal-Infant. En attendant l'arrivée du prince, le gouvernement sera exercé par une jointe composée du duc d'Amalfi, de l'archevêque de Malines, du président Roose, du chancelier de Brabant et, en outre, de deux Espagnols, comme le comte de Sastago et le comte de Fuensaldaña.

Le Roi remercie Melo de ses services, lui promet une mercède et ajoute, par manière de flatterie, qu'une des raisons — et non des moindres — qu'il a d'envoyer son fils en Belgique est sa conviction que Melo peut lui être utile à Madrid.

Estado, 2250.

1482. Madrid, 22 décembre 1643. — *Consulte de la Jointe d'État.*

Cette jointe composée du comte d'Oñate, de frère Jean de Saint-Augustin et de Michel de Salamanca eut à examiner le rapport signé de frère Jean. La consulte contient un résumé du rapport et les annotations marginales renferment les observations de la jointe. Le rapport original du même que nous avons déjà signalé est annexé à cette consulte.

Estado, 2059.

1483. . . . , . , 22 décembre 1643. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil propose de donner le titre de comte à Ferdinand de Boisschot, chancelier de Brabant (2).

Estado, 2061.

(1) Le texte de cette dépêche a été modifié et la pièce n'a été expédiée que le 15 janvier 1644. (Lonchay, *La Rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*, p. 119.)

(2) Cette consulte est accompagnée des lettres originales de Boisschot demandant cette faveur. Le 24 novembre, le Conseil l'avait recommandé au Roi pour une mercède à la suite d'une proposition de Francisco de Melo et en attendant le mémoire où l'intéressé devait exposer ses titres.

1484. Madrid, 28 décembre 1643. — *Philippe IV à Melo.*

La question monétaire est de grande importance, elle est de nature à provoquer de graves inconvénients. L'altération de la monnaie amènerait des désordres. Le Roi est convaincu que Melo aura agi en cette matière avec la prudence requise, il attend cependant le rapport que Melo lui a promis par sa lettre du 4 novembre. On s'efforcera d'envoyer d'Espagne de l'argent en barres. D'accord avec Melo, la quantité à envoyer serait équivalente à deux mensualités, soit 600,000 ducats. Melo s'efforcera d'obtenir un arrangement avec les Hollandais, pour pouvoir effectuer le transport en toute sécurité, eu égard à ce que l'affaire présente tant d'intérêt pour la population.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 93.

1485. Madrid, 28 décembre 1643. — *Philippe IV à Melo.*

A diverses reprises le Roi a recommandé au gouverneur général de continuer les négociations pour assurer la neutralité de la Bourgogne et la démolition du château de Pologny occupé par les Français. En vue d'arriver à cette neutralisation, on a convenu déjà de renoncer aux raids (1) et cela suivant le désir des habitants de la Bourgogne et des régions voisines. Ceux-ci ont offert de payer à cet effet à Condé une indemnité. Melo estime que le Roi devrait concourir en secret au paiement de cette somme. Le Roi approuve l'attitude du gouverneur et lui permet de recourir, pour arriver à la neutralisation, même à la politique de... l'argent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 96.

1486. . . . . . , 1643. — *Les États du Luxembourg à Philippe IV.*

Les États exposent leur misère depuis la perte de Thionville et les conséquences stratégiques de la perte de cette place.

Secretarias provinciales, reg. 2528.

1487. . . . . . , 1er janvier 1644. — *Consulte d'une Jointe d'État.*

Sur les prétentions de Roger Clarisse à un emploi de commis des Finances.

Estado, 2062.

(1) *Correrias.*

1488. Madrid, 1er janvier 1644. — *Rapport du comte d'Oñate à Philippe IV.*

Au sujet de la jointe des finances dont la création avait été décidée aux Pays-Bas et qui devait comprendre le marquis de Castel Rodrigo, le duc d'Amalfi, le veedor général et éventuellement Michel de Salamanca. Faut-il y adjoindre un Belge? La question soulève des doutes. Les provinces belges verraient une pareille nomination avec satisfaction, mais, d'autre part, il y aurait dans la jointe un témoin des embarras financiers de l'Espagne. Dans l'affirmative, il conviendrait de nommer Kinschot.

Estado, 2062.

1489. Madrid, 4 janvier 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi autorise le Conseil des Finances à engager le domaine à concurrence de 300,000 ducats.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1490. Madrid, 8 janvier 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi permet que ses veneurs aux Pays-Bas puissent prendre le bois dont ils ont besoin. Ce privilège accordé par ses prédécesseurs était contesté par la Chambre des Comptes de Brabant, mais avait été maintenu par Isabelle.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1491. . . . . . , 17 janvier 1644. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la composition de la maison de Don Juan d'Autriche (1).

Estado, 2062.

1492. Madrid, 26 janvier 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Ordre de faire payer régulièrement les gages de Roose (2).

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 168.

(1) Le Conseil délibéra une seconde fois sur le même sujet le 18 février. (*Ibid.*)

(2) Voir le 8 mars une lettre pour Jean-Baptiste Maes du Conseil des Finances (fol. 170), une autre du 10 mai pour l'abbaye de Saint-Nicolas à Furnes, de l'ordre de Prémontré (fol. 173).

1493. Madrid, 28 janvier 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Le baron de Carondelet a remis un mémoire relatif au projet de financer les provisions destinées aux Pays-Bas par l'intermédiaire de Hollandais qui font le commerce avec l'Espagne. Cette proposition a déjà été faite en 1637 par Gilles van Haelbeck, maître des monnaies aux Pays-Bas. La proposition a été jugée favorable; elle ferait économiser le montant de l'intérêt à payer aux *assentistos*, mettrait fin aux exportations de métaux précieux, renforcerait le crédit en Flandre, favoriserait le commerce espagnol et pourrait conduire à la conclusion d'un traité.

D'autre part, en agissant ainsi, on confierait à des ennemis le transfert des provisions servant à payer l'armée et à mettre le pays à l'abri de la révolte. Tolérer en Espagne le trafic avec les Hollandais en temps de guerre pourrait l'implanter à titre définitif, puisque c'est pour ce seul motif que les Hollandais ont désiré une trêve. Ce serait la fin de la flotte de Dunkerque. Les Flamands, à qui le trafic avec les Hollandais est interdit, seraient mécontents. Il en résulte que c'est à Anvers que les contrats doivent se conclure et cela sans passer par la Hollande. Le Roi veut que Gilles van Haelbeck, naturel d'Anvers, qui a dans la ville de nombreux amis et parents, s'y rende et cherche à y conclure les contrats nécessaires. Tant qu'il y sera on lui paiera régulièrement l'indemnité journalière de 8 florins qui lui a été reconnue (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 103.

1494. Madrid, 1er février 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Dans un des articles des instructions données aux plénipotentiaires français et dont Melo a communiqué le texte à Madrid, il est question des Pays-Bas. Sans doute les Français chercheront à conserver les places qu'ils occupent et

(1) Voir les annexes (fol. 105 et suiv.). — La première est constituée par le mémoire de Carondelet, d'ailleurs peu étendu. On y rappelle l'opportunité de faire assurer le service des provisions par les financiers hollandais et on indique le procédé à suivre, consistant essentiellement en ce qu'un Belge se rende en Hollande, muni d'une permission pour y importer des produits d'Espagne. La deuxième est une proposition de Gilles van Haelbeck indiquant les conditions du contrat à conclure avec lui; la troisième est l'avis du Père Juan de Saint-Augustin qui est favorable à la proposition de van Haelbeck; la quatrième, enfin, est une lettre anonyme adressée au Roi, le 29 octobre 1684, vantant les qualités de van Haelbeck, qui est représenté comme étant l'homme capable de mener cette affaire à bonne fin.

sur lesquelles ils prétendent — injustement d'ailleurs — avoir certains droits. Melo chargera certains ministres belges de rédiger à ce sujet un mémoire avec des développements historiques, afin de pouvoir tenir tête aux prétentions ennemies (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 115.

1495. Saragosse, 23 février 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Au sujet du mariage projeté entre le prince de Havré, fils du comte d'Egmont, avec Mademoiselle d'Arschot. Il y a lieu de connaître, au préalable, l'avis du duc d'Arschot, frère de la jeune fille.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 121.

1496. Saragosse, 23 février 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Antoine Brun, jadis délégué à la Diète de Francfort, a été envoyé à Munster. Il convient qu'un représentant du Roi demeure à la Diète. Le Cardinal-Infant a choisi à cet effet le président du Luxembourg, Weyms.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 124.

1497. . . . . . , 29 février 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Sur la composition de la maison de Don Juan. Il faut racheter les joyaux du Palais de Bruxelles et de Tervueren qui ont été aliénés.

Estado, 2251.

1498. . . . . . , 1er mars 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Pedro Willemsens a fait remettre au connétable de Castille différents oiseaux rares que le Roi avait fait acheter pour sa maison. Ordre de le payer (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 127.

(1) Le 6 février, le Roi insiste pour obtenir au plus vite la communication du mémoire demandé (fol. 116).

(2) On trouve pour l'année 1644 les lettres suivantes relatives à des affaires de particuliers : les 18 et 31 mars et 24 mai, pour la princesse de Phalsbourg et son amant Carlos Guasco (fol. 130-136 et 171); le 5 avril, pour le pagador général Juan de Lira (fol. 138); le 7 avril, pour le marquis Sfondrato, officier italien (fol. 144); le 18 avril, pour le sergent-major Antoine Carondelet (fol. 148); le 14 juin, pour le comte de Solre (fol. 179); le 16 juin et le 12 août, pour Diego de Hernani, contador de l'armée (fol. 185 et 205); le 23 août, pour le conseiller privé Claude Berreur (fol. 212).

1499. Bruxelles, **24** mars **1644.** — *Ferdinand de Boisschot à Philippe IV.*

Le chancelier de Brabant rappelle la promesse qui lui avait été faite par le Roi dans une lettre à l'Infante Isabelle du 24 novembre 1632 (1).

Estado, 2162.

1500. Saragosse, **26** mars **1644.** — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi a reçu le rapport du gouverneur au sujet des traitements payés aux officiers supérieurs de l'armée. Il trouve exagéré le nombre de 7 lieutenants-maîtres de camp généraux et 8 adjudants. Il faut en revenir aux chiffres de 1641. D'autres réductions doivent être opérées dans le nombre des *entretenidos*, dans le traitement du contador de l'armée et du contador et veedor de l'artillerie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 132.

1501. . . . . . , 31 mars **1644.** — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi le remercie des services qu'il lui a rendus.

Estado, 2051 (2).

1502. . . . . . , 31 mars **1644.** — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi expose les dangers qui le menacent. Une province (3) est soulevée, mais des Pays-Bas dépendent ce qu'il appelle les *consequencias de mi mayor servicio*, et il fera tout au monde pour les assister.

Estado, 2251.

(1) Voir t. II, nº 1974.

(2) Dans cette liasse, on trouve un papier exposant le trouble de Melo quand il a appris la nomination de Don Juan, les propos tenus à ce sujet par son confesseur à des prélats belges, l'excitation qu'on cherchait à créer au sein des États de Brabant et le scandale qu'avait produit la nomination du fils naturel du Roi. On y trouve aussi la lettre de Francisco de Galaretta, datée de Bruxelles le 2 février 1644, dans laquelle le secrétaire d'État et de Guerre fait part du mécontentement de la noblesse au sujet de la nomination de Don Juan et parle de l'impopularité de Melo. Cette lettre a été publiée dans les *Documentos inéditos*, t. LIX.

(3) La Catalogne.

1503. Saragosse, **7** avril **1644.** — *Philippe IV à Melo.*

Le Gouverneur a décidé de laisser vacante la place actuellement ouverte au Conseil des Finances à la suite de la mort du conseiller van Male et de donner aux candidats à cette place des réponses évasives de façon à pouvoir faire entrer au Conseil le fils du Grand trésorier. En plus, le maître Roberti, de la Chambre des Comptes, a été désigné comme conseiller extraordinaire au Conseil des Finances. Le Roi approuve ces décisions.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 142.

1504. Saragosse, **7** avril **1644.** — *Philippe IV à Melo.*

Ordre de liquider ce qui reste dû aux gens de la maison du défunt Cardinal-Infant.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 146.

1505. Saragosse, **18** avril **1644.** — *Philippe IV à Melo.*

Au sujet du poste de chef des finances convoité par le marquis d'Aiseau. Le gouverneur a rappelé qu'il y a eu souvent trois chefs des finances et presque toujours deux. A l'heure actuelle il n'en reste qu'un, le comte de Noyelles, qui est malade mais sert bien. Le marquis sera désigné comme second chef.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 152.

1506. Saragosse, **16** avril **1644.** — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi ordonne de faire dire des prières publiques aux Pays-Bas.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1507. . . . . . , 19 avril **1644.** — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le Conseil insiste sur l'envoi de secours aux Pays-Bas. Le Roi, dans l'apostille, répond qu'il fait tous ses efforts pour fournir ces secours. Mais les ressources sont insuffisantes pour subvenir à tant de besoins et il sera bon de peser la résolution que l'on prendra.

Estado, 2060.

1508. ....., 20 avril 1644. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur le rapport du frère Jean de Saint Thomas au sujet de la prohibition ordonnée par le Pape du livre l'*Augustinus*. Le Conseil est d'avis que le gouverneur général doit consulter les Conseils du pays que la chose regarde en donnant ensuite son opinion (1).

Secretarias provinciales, reg. 2442.

1509. Gand, 26 avril 1644. — *Les ecclésiastiques et les quatre membres de Flandre à Philippe IV* (en français).

Les signataires espèrent que le Roi maintiendra leurs privilèges et qu'il retirera la présidence du Conseil de Flandre au conseiller Malineus, sujet brabançon, pour la donner à un Flamand.

Secretarias provinciales, reg. 2522.

1510. Barbastro, 5 mai 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Le frère Benoît de Pologne, a représenté au nom de l'Électeur de Mayence, qu'en ce moment les places d'abbé de Saint-Pierre à Gand, de Sainte-Gertrude à Louvain et une troisième à Bruges sont vacantes et doivent être pourvues d'un nouveau titulaire par le Roi. L'Électeur voudrait recevoir une pension annuelle de 4,000 écus. Melo fera connaître son avis sur cette demande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 156.

1511. Munster, 7 mai 1644. — *Diego Saavedra Fajardo à Philippe IV.*

Le diplomate rappelle l'ordre du Roi de n'engager aucune négociation sans l'avis de Castel Rodrigo aux ordres duquel les délégués de Munster doivent se conformer jusqu'à l'arrivée du duc de Medina de la Torres. Il prétend n'avoir jamais excédé ses pouvoirs et relate longuement ses états de service (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 161.

(1) Le bref du Pape avait été tenu en suspens aux Pays-Bas, parce qu'il s'agissait de savoir si la prohibition des livres, même de ceux qui traitaient de matière de foi, n'était pas de la compétence du gouvernement ou, comme on dit dans la consulte, n'appartenait pas aux *regalia* du souverain.

(2) Le document est publié dans les *Documentos ineditos*, t. LXXXII, p. 46, Madrid, 1884.

1512. Sarimena, 17 mai 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Au sujet du sort à faire aux prisonniers portugais, aux soldats français et hollandais pris au cours de la campagne en Portugal ou sur des navires portugais. Suivant les cas on les échangera, on leur rendra la liberté ou on cherchera à les attirer au service royal.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 169.

1513. Fraga, 27 mai 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Melo a émis la prétention de jouir d'une franchise postale illimitée. Il se fonde sur le fait que la correspondance des conseillers d'État est exempte de taxe et qu'à plus forte raison, il doit en être de même pour celle d'un gouverneur général. Le Roi déclare que cette franchise n'atteint que les lettres que Melo écrit à des ministres politiques mais non celles adressées à ses agents.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 175.

1514. ....., 31 mai 1644. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur les prétentions de Henri Pietersen, fils de l'amiral Jean Pietersen.

Estado, 2252.

1515. Fraga, 7 juin 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Ordre de veiller avec soin à ce que l'artillerie soit approvisionnée de tout ce qui est nécessaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 177.

1516. Fraga, 7 juin 1644. — *Philippe IV au secrétaire Pedro Coloma.*

Le Roi ordonne de renvoyer la consulte du 31 mai (n° 1514) au Conseil d'État.

Estado, 2252.

1517. ....., 9 juin 1644. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

L'archevêque de Malines, dans une lettre du 4 mai, avait demandé qu'on ne tolérât pas dans l'entourage de Don Juan des personnes de mauvaise vie ou de mauvais exemple. Le Conseil trouve que le Roi devrait obliger les futurs compagnons du prince à changer de vie. Le Roi, dans l'apostille, promet de veiller à la chose.

Estado, 2061.

1518. Fraga, 9 juin 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Le gouverneur fera envoyer au comte de Haro (1), qui dirige à titre provisionnel la volière, différentes espèces d'oiseaux. L'expédition doit se faire par la France. Pour le payement, on suivra les procédés en usage précédemment.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 197.

1519. Fraga, 15 juin 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Pour faire l'échange des prisonniers espagnols pris par les Français à la bataille de Tulinghen, le gouverneur prélèvera les crédits nécessaires sur les provisions ordinaires. Les sommes ainsi employées seront remboursées ponctuellement par une provision extraordinaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 183.

1520. Bruxelles, 15 juin 1644. — ..... *à Philippe IV* (2).

A l'entrée de la campagne, Francisco de Melo a désigné trois généraux d'artillerie, Alvaro de Melo, son frère, le marquis Sfondrato et le comte de Saint Amour. Ces désignations sont contraires à l'ordre royal limitant à un le nombre des généraux. L'auteur de la lettre demande au Roi de lui faire savoir de quelle façon il doit se comporter en cette occasion.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 192.

(1) Iñigo Melchior Fernandez de Velasco y Tovar.
(2) L'auteur de la lettre est vraisemblablement le secrétaire d'État et de Guerre.

1521. Fraga, 16 juin 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Le Gouverneur doit désigner un agent compétent pour assister au nom du Roi à la réunion qui doit se tenir à Dantzig par des diplomates polonais et danois. Il donnera des instructions à l'intéressé.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 189.

1522. Fraga, 16 juin 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Le contador Diego de Hernani a envoyé en février dernier un relevé des effectifs des armées de campagne et des troupes de garnison, basé sur une revue faite tout récemment. Le Roi prescrit de donner ordre au contador de s'appliquer à extirper les abus qui se produisent lors des revues de façon à déterminer le nombre exact des effectifs.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 75.

1523. ....., 18 juin 1644. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le chancelier de Brabant, Ferdinand de Boisschot, avait demandé le titre de comte et le Roi le lui avait accordé pour sa personne. L'intéressé jugeait cette faveur insuffisante, attendu que ses héritiers n'en profiteraient pas. Il faisait remarquer, d'autre part, qu'il n'en avait pas besoin pour lui-même, puisqu'il était chancelier de Brabant et de Limbourg. Le Conseil trouve qu'il méritait d'être créé comte à titre héréditaire.

Estado, 2062.

1524. ....., 27 juin 1644. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Admet que le chancelier de Brabant soit créé comte, mais seulement à titre personnel.

Secretarias provinciales, liasse 2442.

1525. Bruxelles, juin 1644. — ..... *à Philippe IV.*

Rapport sur la mauvaise situation de l'artillerie, le manque de munitions, de pièces de rechange, etc. L'auteur, qui se dit chargé du service de l'artillerie, prétend que celle-ci est le nerf de la guerre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 193.

(1) *El nervio principal para la guerra.*

1526. Fraga, 9 juillet 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Le Portugais Domingo Cabral est arrivé en Espagne. Il a remis différents mémoires sur les affaires de Hollande et du Brésil. Le Roi lui a prescrit de retourner en Flandre. Melo l'écoutera et examinera ses rapports.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 200.

1527. ....., 12 juillet 1644. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur le maintien des privilèges des francs-bateliers de la ville de Gand.

Secretarias provinciales, liasse 2442.

1528. Fraga, 18 juillet 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Recommandation pour Pierre-Ignace Wulins (1).

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 118.

1529. ....., 19 juillet 1644. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la prétention du chancelier de Boisschot que le titre de comte soit héréditaire dans sa maison. Le Conseil invoque la consulte du Conseil suprême de Flandre d'après laquelle il n'y avait pas d'exemple qu'un ministre de robe flamand, même de vieille noblesse et occupant un poste plus élevé que le chancelier, eût obtenu le titre de comte en Espagne et aux Pays-Bas. Toutefois, ajoutait-il, le Roi reconnaissant les services du chancelier, pourrait consulter le gouverneur général qui demanderait l'avis du Conseil d'État belge.

Le Conseil d'État espagnol se rallie à l'avis du Conseil de Flandre.

Estado, 2061.

(1) Voir encore d'autres lettres concernant des affaires particulières : le 22 novembre 1644, pour les ecclésiastiques Martin Woislawsky et Jean Henri. Gobelinus (fol. 123); le 17 janvier 1646, pour Charles de Beaufremont (fol. 126); le 25 septembre 1646, pour les domestiques de la maison du feu Cardinant-Infant (fol. 136); le 11 février 1647, pour la collation de divers canonicats vacants à Tournai (fol. 139).

1530. ....., 19 juillet 1644. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur l'interdiction de l'*Augustinus*.

Estado, 2162.

1531. ....., 20 juillet 1644. — *Geronimo de Villanueva, secrétaire d'État, à Jacques de Brecht, secrétaire du Conseil suprême de Flandre.*

Signifie un ordre du Roi pour qu'on paie au comte de Solre *les propines et les luminaires* arriérés qu'on devait à son père défunt (1).

Secretarias provinciales, liasse 2456.

1532. ....., 23 juillet 1644. — *Commission de commis des Finances pour le capitaine Pierre Van Goirle.*

D'après cet acte, Pierre Van Goirle, originaire d'Anvers et résidant à Séville, devait d'abord prêter serment entre les mains du licencié Don Juan de Gongora, alcade de cour et d'hôtel et visiteur de la *Casa de contratacion* de Séville. Ce serment, il devait le renouveler à Bruxelles. Mais, au préalable, il avait à faire enregistrer la commission par Don Melchior de Vera y Contreras, chevalier de Calatravo et secrétaire du *Registre général des mercèdes* (2).

Secretarias provinciales, reg. 1433, fol. 442.

1533. Fraga, 26 juillet 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Par un rapport du Gouverneur du 1er avril, le Roi s'est rendu compte de l'impression causée aux Pays-Bas par l'*Augustinus* de Jansénius. Il avait appris que le Pape en avait fait défendre la lecture et avait adressé un bref à ce sujet à Melo. L'affaire est importante. Le Roi a donné ordre d'écrire à Melo par la Secrétairerie du Conseil de Flandre pour que, d'accord avec les autorités

(1) Cet ordre est annexé à la consulte du Conseil de Flandre du 17 mars 1659.

(2) Il est écrit en marge : cette patente n'a pas été et ne devait pas être vérifiée en Finances (par devant notre Conseil des Finances) pour les raisons contenues dans la cédule royale enregistrée ci-après (fol. 450).

D'après cette cédule, Van Goirle avait offert 9,000 ducats d'argent pour obtenir sa place. Comme il ne l'obtint pas, il demanda celle de receveur d'Anvers. Il ne l'obtint pas davantage et après

belges compétentes, il fasse connaître son avis au sujet de cette prohibition. Le Roi veut savoir si le retard apporté dans l'exécution du bref papal provient de ce que l'on a considéré que semblable prohibition relève de l'autorité royale, même quand il s'agit de matières religieuses, ou s'il provient d'une autre cause. Toute disposition en matière de jansénisme doit être suspendue jusqu'à ce que le Roi ait pris une décision sur les consultes que Melo lui a envoyées et qu'il ait pris connaissance des rapports demandés aux prélats et aux abbés belges. Melo est invité à répondre au plus vite de façon que la diffusion du jansénisme puisse être combattue énergiquement. L'intervention des États de Brabant dans la députation à Rome de certains professeurs de l'Université de Louvain pour la défense des doctrines jansénistes doit faire l'objet d'un autre rapport.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 202 (1).

1534. Lerida, 12 août 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo* (2).

Le Roi rappelle qu'il a remis précédemment à Melo des rapports émanant du Portugais Domingo Cabral au sujet des affaires hollandaises et brésiliennes, et de l'attitude du prince d'Orange. Il vient d'y joindre de nouvelles indications relatives à la question portugaise. Le Roi les envoie au gouverneur afin qu'il les examine (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 21 (4).

huit ans de démarches, il réclama les 9,000 ducats versés, plus 7,500 réaux de droit de médianate et les intérêts à 8 °/₀ des années écoulées, s'élevant à 78,160 réaux, en tout 167,160 réaux d'argent. Le 14 juin 1653, le Roi, par un arrêté daté du Buen Retiro, donna satisfaction au frère de ce Van Goirle, qui était en même temps son héritier et le 6, Jacques de Brecht, secrétaire du Conseil suprême de Flandre, en prit note, comme il lui avait été ordonné, pour qu'on ne pût jamais se prévaloir de la patente conférant cet emploi.

Nous donnons ces détails pour montrer jusqu'à quel point la vénalité des charges était poussée en Espagne à cette époque.

(1) Voir en annexe (fol. 203) un billet relatif à l'action du Conseil de Brabant.

(2) Dans cette lettre, le Gouverneur général porte les titres suivants : *Marques de Castel Rodrigo, primo gentilhombre de mi camara, de mi consejo de Estado, mi teniente General en el Govierno de Flandes, y primer plenipotenciario para la paz universal.*

(3) Ces mémoires se trouvent joints, fol. 4 à 54.

(4) Le 23 novembre, Castel Rodrigo répond qu'il y a lieu de se montrer sceptique sur l'efficacité des mesures proposées par l'auteur des mémoires (fol. 140). Voir encore lettre, d'ailleurs insignifiante, du marquis à la date du 31 mars 1645 (*Secrétairerie d'État et de Guerre,* reg. 233, fol. 33); une lettre du Roi datée du 15 avril suivant (*Ibid.*, fol. 72); une lettre du marquis du 1er juin suivant (*Ibid.*, fol. 180), toutes relatives aux mêmes affaires.

1535. Du camp de Riemen (dép. d'Ertvelde), 16 août 1644. — *Melo à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit de renvoyer les troupes qui ont tenu jadis tenu garnison à La Corogne. Cet ordre sera exécuté incessamment. Melo a remis au veedor général les lettres du Roi concernant le paiement de la solde arriérée du pagador général baron de Limal, Thomas Lopez de Ulloa. Le gouverneur a pris des mesures pour remédier aux abus qui se commettent lors des revues de l'armée (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 72.

1536. Lerida, 17 août 1644. — *Philippe IV à Melo* (en francais).

Le nonce a fait des représentations sur la publication des bulles pontificales relatives au jansénisme et le caractère inusité de la prétention d'un prince catholique de soumettre au *placet* des bulles concernant des matières purement doctrinales. Il a rappelé que Charles-Quint a laissé décréter sans contradiction la condamnation de Michel Bayus, docteur de Louvain dont Jansénius s'est inspiré (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 209.

1537. Lerida, 17 août 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi rappelle l'ordre donné antérieurement de faire mener en Espagne et tenir à la disposition du Conseil des Indes le nommé Diego d'Azcaray. On l'accuse d'avoir permis qu'un vaisseau appelé la « Urca Santa Clara », parti de Saint-Domingue, fasse escale en Angleterre. D'autre part, il aurait été attrait devant le Conseil de Brabant et acquitté. Le Roi veut savoir si le personnage en question n'a pas cherché lui-même à se faire actionner par le Conseil de Brabant pour échapper à son juge ordinaire et si on peut éventuellement le saisir à nouveau.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 243, fol. 98.

(1) Le 16 juin 1644 le Roi avait écrit à Melo au sujet des intérêts du pagador. On trouve le texte de cette lettre. (*Ibid.*, fol. 73.)

(2) Voir folio 211, la traduction espagnole de cette lettre.

1538. Lerida, 17 août 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Le gouverneur peut laisser publier la dernière bulle pontificale condamnant les doctrines de Jansénius sans autre autorisation ni placet, puisque c'est une bulle dogmatique.

Secretarias provinciales, registre 2626.

1539. ....., 1644. — *Votes du Conseil d'État espagnol sur les dernières dépêches reçues de Flandre jusqu'au 25 août 1644.*

Ces votes, comme nous l'apprend une consulte postérieure du comte de Chinchon (1), furent émis dans une séance du Conseil du même jour. Ils portent sur les dépêches reçues depuis la perte de Gravelines (2) et depuis le moment où le Sas de Gand s'est trouvé sérieusement menacé, ainsi que sur le choix du gouverneur général à envoyer aux Pays-Bas. Chacun des conseillers émit son avis. A remarquer celui du marquis de Santa-Cruz (3) et celui du comte de Castrillo. Le premier demande qu'on suspende le départ de Don Juan d'Autriche et qu'on donne le titre de lieutenant général de nos provinces au marquis de Castel Rodrigo, si Piccolomini consent à servir sous ses ordres; sinon, on doit rappeler le marquis en Espagne. Castrillo, par contre, trouve que si l'on doit modifier l'organisation du gouvernement aux Pays-Bas, il faut le confier à l'archiduc Léopold pour un temps limité, comme il l'avait proposé au début.

Estado, 2252.

1540. ....., août 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Quand il s'agira de pourvoir l'évêché de Cambrai d'un nouveau titulaire, le gouverneur tiendra compte du conseiller Jean de Gavarelle, qui a toujours vécu dignement quand il était encore laïc (4).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 231, fol. 219.

(1) Écrite à Saragosse dans le mois d'octobre.
(2) Parvenue le 29 juillet 1644.
(3) Son rapport vient en premier lieu et compte quatre pages de texte.
(4) La lettre en question n'est pas signée, la datation est incomplète, il n'y a pas d'adresse.

1541. Saragosse, 1ᵉᵉ septembre 1644. — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi rejette la prétention des chanoinesses de Nivelles de pouvoir armer chevalières celles qui entrent dans leur chapitre « par l'épée d'honneur et par l'entremise de tel chevalier qui bon leur semblera. »

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1542. Saragosse, 19 septembre 1644. — *Philippe IV aux provinces belges.*

Le Roi les console de leurs malheurs et promet l'envoi de secours (1).

Estado, 2251.

1543. Saragosse, 20 septembre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Recommandation pour l'évêque de Bois-le-Duc (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 55.

(1) Des lettres identiques furent envoyées le même jour au Conseil d'État, au Conseil privé, à Roose, au chancelier de Brabant.

(2) Voir d'autres lettres de recommandation : le 26 octobre, pour Pedro Fernandez del Campo, official de la secrétairerie d'État et de Guerre (reg. 232, fol. 108); le même jour, pour le comte de Salazar, gouverneur de la place forte de Gand (fol. 110); le 23 novembre, pour le contador Diego de Hernani (fol. 144); le même jour, pour Gabriel de Roye (fol. 146); le 23 novembre 1644, pour le secrétaire Geronimo de Villanueva (fol. 155); le même jour, pour le contador Diego de Hernani (fol. 157); le 8 décembre, pour le contador Antonio Sanchez de Taybo (fol. 174); le même jour, pour le contador Diego de Hernani (fol. 179); le 15 décembre, pour le conseiller privé Berreur (fol. 201); le même jour, pour Jean de Schinckelle, seigneur de Wallecourt (fol. 215); le 18 décembre, pour Juan Colart (fol. 217); le 24 décembre, pour la Dona Anna Albaro Balbiano, fille du capitaine Geronimo Albaro (fol. 234); le 1ᵉʳ janvier 1645, pour Ignace le Roy, fils de Jacques le Roy, président de la Chambre des Comptes (fol. 256); le 17 janvier, pour l'abbé Chifflet et Antoine Brun (fol. 251); le 21 janvier, pour le prince de Ligne (fol. 256); le 27 janvier, pour le contador Antonio Martinez (fol. 258); le 27 janvier, pour Dona Jacinta de Bilbao, veuve du commissaire ordinaire Lope Suarez de Aedo (fol. 260); le lendemain, pour Louis Spinola (fol. 264); le 7 février, pour Ignace le Roy (fol. 269); le 14 février, pour Pierre de la Faille, commissaire ordinaire des finances (fol. 278); le 14 février, pour le capitaine Maurice de Haveskerke (fol. 282); le 21 février, pour le vicomte de Langle, duc de Havré (fol. 286); le 1ᵉʳ mars, pour le chevalier irlandais Maur Mac-Mahon (fol. 298); le 1ᵉʳ mars, pour le maître de camp Pedro Rocho de Villagutierre (fol. 302); le 4 mars, pour l'Électeur de Mayence (fol. 309); le 7 mars, pour le Bourguignon Jean Monot (fol. 337²); le 9 mars, pour Gabriel de Roye (fol. 338); le 9 mars, pour Jacques d'Ennetières, président de la Chambre des Comptes de Lille (fol. 340); le 12 mars, pour Francisco Foysote, délégué en Irlande par Melo (fol. 342-344); le 14 mars, pour l'abbé de Mercy (fol. 349).

1544. Saragosse, 20 septembre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le marquis Yennes, maître de camp d'un tercio d'infanterie wallonne, a remis un mémoire demandant que les soldats wallons fussent mis au point de vue de la solde sur le même pied que les soldats espagnols. Le gouvernement est invité à examiner la demande (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 57.

1545. Saragosse, 24 septembre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

André de Soto a rapporté qu'il avait reçu la permission d'introduire aux Pays-Bas certaines quantités de marchandises françaises de contrebande en exportant en retour des produits belges ou des articles venant des Indes, sauf des métaux précieux et des perles. Il a donc équipé un navire à destination de la France avec un chargement de cochenille, d'étoffes, etc. Ce bateau a été arrêté par quatre frégates de Dunkerque et les marchandises ont été saisies. C'est une très malheureuse affaire pour l'intéressé. Il a demandé au Roi d'intimer l'ordre à l'amirauté de Dunkerque et autres tribunaux flamands compétents de terminer le procès en diligence. Le Roi charge le gouverneur de faire rendre justice.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 62.

1546. Saragosse, 24 septembre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

On sait que les magasins de l'artillerie établis aux Pays-Bas sont à court de poudre. Voilà trois ans, paraît-il, qu'on n'a plus fait les achats nécessaires. Le gouverneur prendra les mesures requises après avoir entendu Galaretta.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 64.

1547. Saragosse. 24 septembre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Philibert de Espinossa a fait un rapport sur différents abus qui sévissent aux Pays-Bas. Le gouverneur fera une enquête et prendra les dispositions nécessaires (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 66.

(1) Voir les annexes, très courtes (fol. 59 et 61).

(2) Le mémoire du plaignant daté du 12 juillet se trouve en annexe (fol. 168). Il y est affirmé que le Conseil d'État, le Conseil privé et le Conseil de guerre gouvernent avec passion et d'une façon

1548. . . . . , 30 septembre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Un moyen de conclure la paix serait le mariage de l'infante avec le duc d'Anjou en lui assignant comme dot l'Artois et la Bourgogne. Le Roi n'aime pas d'aliéner des provinces fidèles, mais le désir de la paix l'emporte sur ses sentiments. Si les époux n'ont pas de progéniture, ces provinces retourneraient au domaine royal.

Estado, 2251.

1549. Saragosse, 1er octobre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi rappelle l'ordre qu'il a donné antérieurement à Melo au sujet du paiement de la solde du pagador général Thomas de Ulloa et de la nécessité de procéder à des inspections de l'armée. Il communique les réponses données à ce sujet par Melo ainsi qu'une lettre de ce dernier relative au retour en Espagne de certaines troupes qui avaient été à un moment donné transportées aux Pays-Bas (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 70.

1550. Saragosse, 1er octobre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi rappelle l'ordre donné à Melo de faire venir en Espagne des ingénieurs, des mineurs et autres techniciens. Il prescrit au marquis d'en assurer l'exécution. Il lui permet de donner aux intéressés toutes les assurances requises pour leur voyage.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 77.

1551. Saragosse, 1er octobre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

L'organisation de l'artillerie est capitale dans une armée. D'autre part, les Espagnols n'ont aucun goût pour servir dans cette arme; il n'y a donc qu'à

intéressée, le service royal est négligé, la soldatesque non payée, les effectifs insuffisants, la cavalerie démontée, les places fortes sans défense. Les ministres des Conseils sont dans l'aisance (*muy adinerados*). Si le Roi veut porter remède à cette situation, qu'il autorise l'auteur à indiquer les moyens de résister d'une manière efficace aux Français et Hollandais, de remettre l'armée en état, de reconquérir les places perdues, de porter les hostilités sur le territoire ennemi. L'auteur se déclare fils et parent d'Espagnols qui ont tous prodigué leur vie pour la cause du Roi.

(1) Ces lettres se trouvent en annexes. Nous les avons analysées ci-dessus. — Le 23 novembre, Castel-Rodrigo promet de se conformer à l'ordre donné (fol. 138).

faire venir des artilleurs de l'étranger. Les armées de Catalogne et de Badajoz sont dépourvues d'artilleurs. Le gouverneur en recrutera aux Pays-Bas le plus possible et les enverra en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 79.

1552. Saragosse, 1er octobre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Les Français ont fait de grands préparatifs sur mer. Il en résulte que l'Espagne se trouve dans la nécessité absolue de renforcer sa flotte de la Mer océane. On considère à Madrid qu'on pourrait trouver des renforts au Danemark. Le marquis reçoit ordre d'engager des Danois et des Hanséates à équiper pour le service de l'Espagne le plus de navires de guerre possible et à prendre un engagement pour la saison prochaine. On pourrait tâcher de les attirer en leur accordant des avantages d'ordre économique.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 81.

1553. Madrid, 10 octobre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Antoine Brun, membre du Conseil suprême de Flandre, n'a pas encore touché ses émoluments qui, en dehors de la pitance de vin donnée par l'hôtel royal, consistent en *propines et en flambeaux*. Le gouverneur doit les faire payer sans retard.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1554. Bruxelles, 14 octobre 1644. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de Charles Guasco et de la princesse de Phalsbourg (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 83.

(1) Cette aventure, dont on a trouvé tant de traces dans la correspondance du Roi avec le Cardinal-Infant et Melo, continue encore sous le gouvernement de Castel-Rodrigo : Voir notamment les lettres suivantes : 28 octobre 1644, lettre du Roi accompagnée d'un long mémoire rétrospectif (reg. 232, fol. 118); le 29 novembre, lettre du Gouverneur (fol. 170); le 15 décembre, lettre du même (fol. 199); le 7 mars 1645, lettre du Roi (fol. 335); le 29 avril 1645, lettre du Roi (reg. 233, fol. 95); le 12 mai 1645, lettre du marquis (reg. 233, fol. 153); le 30 mai, lettre du Roi (fol. 176); le 16 juillet, deux lettres du Roi (fol. 227-229).

1555. Bruxelles, 14 octobre 1644. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Rapport sur la situation militaire en Flandre, dans le Luxembourg et à la frontière hollandaise. Le gouverneur espère qu'à la fin de la saison les Hollandais se retireront dans leurs quartiers d'hiver et qu'on pourra attaquer vivement les Français. Il promet de faire tout son possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 90.

1556. Bruxelles, 14 octobre 1644.. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Voyant les difficultés qu'on rencontrait pour régler les échanges des prisonniers avec la France, le comte de Garzies est retourné en prison. Le gouverneur voudrait que le Roi lui envoyât les pouvoirs nécessaires pour conclure éventuellement cet échange, encore qu'il n'ait aucune confiance dans la sincérité des Français.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 88.

1557. Bruxelles, 14 octobre 1644. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur envoie deux consultes du Conseil de Brabant relatives à Diego d'Ascaray, déclarant que celui-ci a été cité au Conseil de Brabant par le fiscal et expliquant sa mise en liberté sous caution.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 94.

1558. Bruxelles, 14 octobre 1644. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur a prescrit à l'audiencier Verreycken de rechercher le formulaire usité par D. Juan d'Autriche pour sa correspondance avec le Roi, les princes d'Europe et les usages suivis par ce prince dans ses relations avec les ministres en service aux Pays-Bas et les particuliers. On n'a pu découvrir des documents relatifs à ces questions, mais on a mis la main sur des pièces émanant de la duchesse de Parme. Il est vraisemblable que les choses devaient se faire de la même façon sous les deux gouvernements. On continuera les recherches mais, en attendant, le Roi pourrait déjà faire examiner les documents en question que le gouverneur lui envoie.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 100.

1559. Bruxelles, 14 octobre 1644. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Envoi de rapports émanant des exécuteurs testamentaires de l'Infante. Le Roi doit envoyer des crédits pour faire face aux obligations qui en résultent, car dans la situation présente le gouvernement de Bruxelles ne saurait rien dépenser pour cela (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 102.

1560. Bruxelles, 14 octobre 1644. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Félicitations pour la victoire remportée à Tarragona. Le marquis espère que le Roi pourra lui envoyer des secours. Melo va partir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 104.

1561. Bruxelles, 14 octobre 1644. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur a demandé l'avis du Conseil privé au sujet de la doctrine de l'*Augustinus*. Il envoie au Roi le texte de la consulte qui lui a été faite et attend ses ordres.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 106.

1562. Saragosse, 15 octobre 1644. — *Consulte d'une Jointe d'État.*

La Jointe a vu la consulte du Conseil d'État au sujet de la lettre de Castel Rodrigo dans laquelle celui-ci déclare ne pas encore avoir fait usage de la dépêche qui lui confère le commandement militaire aux Pays-Bas. La Jointe rend hommage à la prudence du marquis.

Estado, 2061.

1563. ....., 15 et 22 octobre 1644. — *Sommaire d'avis communiqués chaque semaine à Castel Rodrigo par un confident établi à Paris.*

Les faits relatés dans ses avis sont la maladie de Mazarin, les tractations au conclave, les mesures d'ordre financier, une conspiration découverte au Portugal, les événements militaires survenus en Catalogne, etc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 114.

(1) Les annexes manquent.

1564. Madrid, 21 octobre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Ordre d'envoyer une liste de candidats pour le poste de conseiller au Conseil suprême vacant par la mort d'Antoine de Vulder (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 295.

1565. Madrid, 21 octobre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Désignation du comte de Saint-Amour comme gouverneur de Dôle.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 119.

1566. Madrid, 23 octobre 1644. — *Philippe IV au Conseil d'État.*

Le Roi transmet au Conseil la teneur d'une lettre qu'il vient d'écrire aux États de diverses provinces (2).

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 120.

1567. Bruxelles, 28 octobre 1644. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Envoi de deux rapports de Piccolomini sur les opérations militaires. Les troupes prennent leurs quartiers d'hiver. On tâchera de protéger la Flandre contre les raids des Français. La détresse financière cause de grands soucis. Il n'y a pas moyen de payer la troupe. Il ne faut pas attendre une aide considérable de la Flandre qui jusqu'ici contribuait plus généreusement que les autres provinces, mais qui, cette année, a été ravagée par le passage des troupes. Le gouverneur voudrait aussi que le Roi lui envoyât une procuration pour pouvoir en cas de besoin vendre des parties du domaine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 112.

1568. San Lorenzo, 28 octobre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Ordre de continuer les négociations relatives à la neutralisation de la Bourgogne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 128.

(1) Le 1er mars 1645, Castel Rodrigo déclare qu'il attendra pour s'exécuter que le Roi ait pris une décision sur une consulte du Conseil des Finances relative à la même matière (fol. 293).

(2) Voir le texte de cette lettre (fol. 121). Elle ne contient que de belles paroles.

1569. Saragosse, octobre 1644. — *Consulte du comte de Chinchon.*

Le comte a vu, dit-il, en débutant, les dépêches reçues de Flandre depuis la capitulation de Gravelines et le jour où le Sas de Gand se trouva privé de tout espoir de secours, dépêches sur lesquelles délibéra le Conseil d'État dans sa séance du 25 août à Madrid. Il a pris connaissance également des rapports du marquis de Leganès, du marquis Virgilio Malvezzi, de frère Jean de Saint-Augustin, et d'un anonyme (1).

Le comte partage l'avis de ceux qui sont opposés à l'arrivée en Belgique de l'archiduc Léopold. Aux raisons invoquées il en ajoute une autre : s'il était nécessaire de renvoyer le prince, l'Empereur serait irrité et s'en plaindrait. Par contre, il persiste à croire qu'il faut plus que jamais faire venir Don Juan. On ne peut méconnaître les difficultés du gouvernement des Pays-Bas. Si le marquis de Castel Rodrigo se prévaut de la dépêche le nommant lieutenant général de Don Juan, on peut craindre que Piccolomini ne s'en montre froissé, et ce ne sera pas sans raison.

Estado, 2252.

1570. Madrid, 16 novembre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

L'armée de Catalogne a vu ses effectifs très réduits à la suite de la campagne de cette année. Il est indispensable de la renforcer au moyen d'éléments venus de l'étranger. Le marquis doit soigner pour l'envoi des effectifs wallons et allemands qui lui ont été demandés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 131.

1571. Madrid, 22 novembre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

L'instruction secrète donnée par le gouvernement des Pays-Bas détermine que toutes les survivances, expectatives ou résignations d'offices accordées à Bruxelles sans le consentement du Roi sont nulles. Le Gouverneur général est seul chargé de l'exécution de cette instruction. Il donnera aux Conseils et aux autres collèges les ordres nécessaires pour éviter leur transgression.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 122.

(1) Nous avons indiqué plus haut cette séance du Conseil et les *votes sur les dernières dépêches reçues de Flandre avant le 25 août*, nous avons analysé les avis (*votos*) du marquis de Santa Cruz et du comte de Castrillo. Nous avons analysé aussi la consulte du marquis de Leganès qui figure sur la même feuille que celle de Malvezzi et de l'anonyme.

1572. Bruxelles, 23 novembre 1644. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet des mesures à prendre pour renforcer la flotte de la Mer océane par l'acquisition de vaisseaux danois et hanséates Le marquis de Lede a fait à ce propos un rapport que le gouverneur communique au Roi. Il est indispensable d'envoyer incontinent de l'argent pour pouvoir mettre en application les moyens proposés par Lede (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 134.

1573. Bruxelles, 23 novembre 1644. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Melo a remis à son successeur les lettres royales relatives à la levée d'artilleurs, de mineurs et autres techniciens pour l'armée d'Espagne. Castel Rodrigo a confié la chose à Francisco de Galaretta. Depuis il a reçu les dernières demandes du Roi, relatives au même objet. Galaretta déclare que les personnes en question éprouvent la plus grande répugnance à partir pour la Péninsule.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 153.

1574. Bruxelles, 23 novembre 1644. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet des approvisionnements en munitions. Le gouverneur en fait l'objet de ses préoccupations, mais ajoute que c'est une question d'argent. On a été contraint, depuis le départ de Melo, de retirer une bonne partie des approvisionnements des places fortes. Il y a plus de 2,500 cavaliers dépourvus de montures, le pain de munition manque, la détresse est extrême, les banquiers d'Anvers refusent de payer les effets sous prétexte qu'ils n'ont pas reçu les ordres nécessaires. Les provisions doivent être aussi considérables que possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 160.

(1) Le mémoire de Lede se trouve en annexe (fol. 136). L'auteur propose les trois mesures suivantes : 1° que Gabriel de Roye soit chargé de faire connaître sur place en Danemark et dans les villes hanséates le désir du Roi de louer des bateaux ; 2° que lui Lede soit commis pour faire des démarches semblables à Dunkerque ; 3° enfin, qu'en secret, un émissaire soit chargé de négocier, à cet effet, en Hollande, où il y a abondance de vaisseaux de toute nationalité et où on pourrait se procurer des marins catholiques.

1575. Bruxelles, 23 novembre 1644. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le comte de Henin, fils du duc de Bournonville, a eu une entrevue avec Diego de Saavedra et a exprimé le désir de se rendre en Espagne pour se jeter aux pieds du Roi. Saavedra a fait rapport à ce sujet à Madrid et Castel Rodrigo a été invité à faire connaître son opinion. Le gouverneur prétend que lui-même a reçu une lettre du jeune comte, pleine de compliments, sollicitant l'autorisation de venir à Bruxelles. De l'avis de Roose, il a été décidé de ne pas répondre par écrit, mais de lui faire dire par Galaretta quelques paroles d'espérance. Au reste, Castel Rodrigo estime qu'avant d'accorder à l'intéressé l'autorisation de venir en Espagne, il faudrait prendre une décision sur la restitution éventuelle de ses biens. Il faut envisager aussi le sort à faire aux autres qui sont dans le même cas parce que leur père a quitté le pays en traître. Il faut se souvenir que Bournonville a porté à diverses reprises les armes contre le Roi. Si le Roi veut recevoir en grâce ces personnes, il serait bon de les autoriser à prendre service en Espagne et de tâcher de les marier avec des Espagnoles. Si la décision royale est encore en suspens, on peut entretenir les intéressés avec de belles paroles. On parle en bons termes de Henin, il a pris service en Allemagne et on y est content de lui. Ce fut le procédé suivi par les fils des anciens conjurés (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 252, fol. 162.

1576. Bruxelles, 23 novembre 1644. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Détresse financière. Envoi d'un rapport du pagador général Thomas de Lopez de Ulloa sur le refus des banquiers anversois de payer les provisions. Le danger est extrême (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 252, fol. 164.

1577. Bruxelles, 23 novembre 1644. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Les dernières attaques de l'ennemi ont été dirigées contre la Flandre. Le Cardinal-Infant avait pris en considération les grands inconvénients résultant

(1) Le 11 février, Philippe IV déclare qu'il faut traîner les choses en longueur en prodiguant à Henin de bonnes paroles. En plus, le Gouverneur doit faire connaître son avis sur la question et, en particulier, sur l'état des biens confisqués (reg. 232, fol 273). Le 31 mars, le Gouverneur plaide à nouveau la cause de l'intéressé (reg. 233, fol. 68).

(2) Voir le rapport de Ulloa (fol. 166).

pour les soldats malades et les blessés de la nécessité de se rendre à l'hôpital de Malines, si éloigné quand leurs maux étaient de nature telle qu'ils ne pouvaient se faire soigner dans l'hôpital ambulant qui suit l'armée. Il avait donc décidé d'ériger un hôpital militaire à Gand, pour tout le temps où les hostilités se dérouleraient en Flandre. Pour pourvoir aux nécessités de cet établissement on a pensé qu'on pourrait s'aider d'une partie des revenus de l'abbaye Saint-Pierre à Gand, actuellement vacante. Ce ne serait d'ailleurs qu'une mesure passagère, comme l'existence de l'hôpital lui-même. Il semble qu'il ne faille pas se faire de scrupule en la matière. Les prélats à qui on en a parlé sont favorables au projet. C'est au Roi à décider.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 252, fol. 168.

1578. Madrid, 6 décembre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Depuis quelque temps on a créé aux Pays-Bas de nouveaux offices à la surcharge du domaine. Conformément à l'instruction secrète donnée pour le Gouvernement, Philippe IV prescrit à Castel Rodrigo de supprimer ces offices au fur et à mesure qu'ils deviendront vacants.

Manuscrits divers, reg. 464, fol. 124.

1579. Madrid, 8 décembre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le gouverneur doit faire partir pour l'Espagne l'amiral Salvador Rodriguez avec six frégates pour rejoindre la flotte de la Mer océane. Il faut en profiter pour envoyer du personnel technique. Lede pourra aider Castel Rodrigo dans l'exécution de cet ordre.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 232, fol. 176.

1580. Madrid, 13 décembre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Annonce de l'envoi de 500,000 écus de provision extraordinaire pour l'achat des munitions nécessaires à l'entrée en campagne. Les envois faits précédemment ont été insuffisants pour couvrir toutes les dépenses de l'année. Un crédit de 50,000 écus doit être prélevé sur les 500,000 dont il est question pour l'envoi en Espagne de certains navires de la flotte de Dunkerque.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 196.

1581. Madrid, 19 décembre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le gouverneur ne doit pas permettre qu'on rédige aux Pays-Bas mêmes les patentes conférant des offices réservés au Roi.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1582. Madrid, 20 décembre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Les membres du Conseil suprême doivent être payés avant tous les autres fonctionnaires belges.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1583. Madrid, 20 décembre 1644. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a appris que le personnel du Conseil suprême est mal payé. On doit à un conseiller deux ans de gages! Les intéressés ne peuvent vivre avec la décence requise à Madrid où tout est aussi cher! Le gouverneur devra donner au Conseil des Finances l'ordre nécessaire pour mettre fin à cette situation (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 290.

1584. Bruxelles, 23 décembre 1644. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de la neutralisation de la Bourgogne. On a entendu dire qu'avec la permission de Melo, le gouverneur du duché a conclu, le 17 septembre 1643, une suspension d'hostilités avec le lieutenant de Condé. Elle devait durer jusqu'au début de mai 1644 et a été prorogée jusqu'en janvier 1645. On tâchera d'en assurer le renouvellement (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 225.

1585. Bruxelles, 23 décembre 1644. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Gabriel de Roye a écrit au Danemark pour procurer l'achat de navires. Ses correspondants ont répondu qu'en ce moment on construit peu de bateaux

(1) Le 1er mars, Castel-Rodrigo promet de se conformer à cet ordre (fol. 288).
(2) Voir le texte de la Convention (fol. 227).

pour le compte d'armateurs espagnols et le nombre ne cessera de diminuer parce que ce sont les Hollandais qui font le commerce du sel et le transportent du Portugal dans la Baltique. Cependant si on voulait envoyer d'avance la moitié du prix, on pourrait se procurer les navires désirés. Le Roi doit prendre des mesures en conséquence de ces indications (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 230.

1586. ....., 1644. — *Rapport sur les soldes dont jouissent diverses veuves d'officiers.*

Les intéressées sont : la veuve du comte de Bucquoy, celle du comte de Salazar, Mme de Borja, veuve d'Inigo de Borja, Dona Louise Osorio, veuve de Manuel de Portugal.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 208.

1587. S. d. (1644). — *Consulte du marquis de Leganès, président du Conseil suprême de Flandre sur l'organisation du gouvernement des Pays-Bas* (2).

Leganès est d'avis qu'il faut envoyer en Belgique un prince de sang royal. Don Juan est trop jeune, mais il faut se garder de faire connaître ce motif d'exclusion. Parmi les autres candidats figurent l'archiduc Léopold. Il ignore où en sont les négociations engagées au sujet de la nomination de ce prince, nomination qui avait été bien accueillie en Belgique. Il reconnaît que pour le moment ces négociations souffrent des difficultés, mais on doit les continuer. Leganès indique un moyen d'aboutir en envoyant à Vienne une personne diligente qui n'aurait pas le titre d'ambassadeur, comme, par exemple, le comte de la Rivière et le président Arese, et qui pourrait en même temps traiter de la levée de troupes avec Piccolomini. Si l'on ne veut pas de l'archiduc, il propose un duc de Modène, ou Jean-Charles et Matheo de Florence.

Estado, 2052.

(1) Voir en annexe un billet de Gabriel de Roye et l'analyse d'une lettre adressée au même, de Lubeck par Pedro Mayers (fol. 231-232).
(2) Il existe dans la même liasse *Estado*, 2252, une consulte du marquis Virgilio Malvezzi et celle d'un anonyme écrites sur la même feuille que celle de Leganès et en outre une consulte du frère Jean de Saint-Augustin et le résumé d'une consulte du comte d'Oñate, toutes sur le même sujet.

1588. Madrid, 10 janvier 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le gouverneur, dans sa lettre du 9 septembre, avait fait entendre qu'on préparait une réponse aux libelles que les Français avaient répandus en Flandre. Le Roi lui recommande d'empêcher toute réunion des États généraux, mais il doit procéder si discrètement qu'on ne soupçonne pas ses véritables intentions. Si toutefois on lui en demandait l'autorisation, il doit la refuser.

Estado, 2253.

1589. Madrid, 10 janvier 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Attend réponse au sujet des demandes de titres renvoyées pour avis aux Pays-Bas par le Conseil suprême de Flandre.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1590. ....., 10 janvier 1645. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le Roi doit rappeler à Castel Rodrigo, conformément aux ordres donnés à son prédécesseur en 1642, qu'il ne peut conférer aucun bénéfice ecclésiastique sans en avoir d'abord référé à Sa Majesté. — Approuvé.

Secretarias provinciales, liasse 2443.

1591. Madrid, 10 janvier 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le capitaine Guillaume de Fumal s'est offert pour lever aux Pays-Bas 1,200 hommes pour servir dans la cavalerie de l'armée d'Espagne; il s'est chargé de leur équipement. Le Roi veut que cette proposition soit exécutée. Il veut qu'on dresse la liste détaillée de tous les hommes enrôlés. Le gouverneur aura grand soin de leur expédition (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 240.

(1) Voir les annexes (fol. 242 et suiv.). Voir une autre lettre du Roi, le 31 janvier suivant (fol. 265-267).

1592. Madrid, 17 janvier 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Au sujet du paiement des dettes du défunt Cardinal-Infant. Le Roi réclame des explications complémentaires de la part des exécuteurs testamentaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 245.

1593. Madrid, 17 janvier 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi rappelle qu'il a expédié récemment 50,000 écus pour l'envoi en Espagne de plusieurs unités de la flotte de Dunkerque avec l'ordre de soigner que certaines frégates, appartenant à des particuliers, viennent à la côte du Portugal. Il réitère ce dernier ordre. Il est de toute importance que les navires de Dunkerque viennent au plus vite.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 247.

1594. Madrid, 17 janvier 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Félicitations pour le zèle du gouverneur. La situation financière actuelle est si difficile qu'il faut s'aider de tous les moyens disponibles. Le projet de mettre le payement de la soldatesque à charge des finances des Pays-Bas est très ancien. On a toujours renoncé à l'appliquer, mais c'est pourtant le remède unique pour soulager le Trésor espagnol. On a objecté que si les provinces payaient la soldatesque, celle-ci serait à leur service et prendrait leur parti en cas de révolte. Mais cette considération est dépourvue d'intérêt en présence de la fidélité témoignée à l'heure actuelle plus clairement que jamais. Le gouverneur remettra donc la question sur le tapis et la traitera avec l'archevêque de Malines et l'évêque de Gand, qui se sont toujours montrés pleins de zèle pour le service royal. Le projet en question a toujours rencontré l'opposition de Roose. Le gouverneur doit tenir compte de cette circonstance.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 253.

1595. Madrid, 17 janvier 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi donne de nouveaux ordres relatifs à l'envoi en Espagne de renforts allemands et wallons et d'unités appartenant à la flotte de Dunkerque. Le

gouverneur discutera la chose avec Salamanca de façon à ce que les levées puissent se faire le plus rapidement possible (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 254.

1596. ....., 6 janvier au 1er février 1645. — *Relation des négociations du seigneur de Noiremont à La Haye* (2).

Estado, 2063.

1597. ....., 8 février 1645. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Francisco de Galaretta doit se rendre en Flandre pour s'aboucher avec Francisco de Melo qui lui indiquera le moyen d'entamer les négociations avec le prince d'Orange que le comte d'Oñate avait conseillées au Roi. — (Il s'agissait de gagner le prince d'Orange en lui offrant une partie de nos provinces.)

Estado, 2063.

1598. Madrid, 7 février 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

La comtesse Jeanne de Lalaing, douairière de Solre, a demandé la permission de fonder un couvent de Capucins à Condé. Le gouverneur doit faire connaître son avis sur ce point.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 271.

1599. Madrid, 11 février 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Salamanca a représenté au Roi qu'un Hollandais, jadis intéressé dans les armements de la Compagnie des Indes orientales a fait une proposition intéressante au gouvernement de Bruxelles et en a expliqué la portée à la Cour. Le Roi a examiné les documents et trouve que la chose est inexécutable cette année.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 275.

1600. Madrid, 14 février 1645. — *Philippe IV aux Luxembourgeois.*

Le Roi les remercie de leur fidélité.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

(1) Le 4 mars, Castel Rodrigo promet de se conformer à ces ordres (fol. 311).
(2) Voir parmi les annexes quelques détails au sujet de ces négociations.

1601. Bruxelles, 19 février 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur a désigné le lieutenant maître de camp général Gabriel de Toledo pour aller le représenter à la Diète de Ratisbonne. Les nouvelles venues de l'Allemagne relatives aux événements militaires sont moins mauvaises qu'on ne l'appréhendait. Les Suédois sont entrés en Bohême mais l'armée impériale jointe aux troupes du duc de Bavière se dispose à les attaquer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 284.

1602. Bruxelles, 2 mars 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

La princesse mère du prince de Ligne (1) est religieuse au couvent des Capucines pénitentes à Douai. Elle y mène une existence admirable. Elle désire fonder un couvent de cet ordre à Mons et propose de le doter de revenus suffisants pour qu'il n'en résulte aucune charge pour la population. La princesse et le prince son fils ont sollicité le gouverneur pour qu'il insiste auprès du Roi afin d'obtenir l'autorisation requise. Castel Rodrigo rappelle les mérites du prince et propose au Roi de prendre une décision favorable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 305.

1603. ....., 3 mars 1645. — *Proposition faite à Madrid par le marquis de Carretto, ambassadeur impérial.*

Au sujet de la nomination au gouvernement des Pays-Bas de l'archiduc Léopold.

Dans le préambule de cet acte, le marquis de Carretto rappelle que dans une lettre datée de Linz, le 22 novembre 1644, l'Empereur lui ordonnait de proposer Léopold pour le poste de gouverneur. L'Empereur émettait onze conditions; ainsi il voulait que son frère eût le plus d'autorité possible et un traitement minimum de 20,000 écus par mois, qu'il pût nommer aux postes militaires ceux qui lui paraîtraient les plus méritants, qu'il ne fût pas lié par les décisions prises à la majorité des voix au Conseil d'État, etc.

Le Roi consigne en marge les observations qu'il croit devoir faire sur chacun de ces points.

Estado, 2069.

(1) Louise de Lorraine, veuve de Florent de Ligne.

1604. Bruxelles, 4 mars 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Conformément au désir du Roi, le gouverneur a prescrit à nouveau au marquis de Lede, qui s'était rendu à Dunkerque pour y régler le départ des vaisseaux pour l'Espagne, de presser l'exécution des ordres donnés à cet effet. La saison est déjà fort avancée, un retard de quelques heures pourrait faire échouer les opérations des flottes espagnoles. Le gouverneur lui a remis 20,000 écus à compte des 50,000 envoyés de Madrid pour ce service. Lede a répondu qu'il a fait tout son possible pour presser le départ des vaisseaux mais les Hollandais l'ont devancé. Depuis le 16 janvier, ils bloquent Dunkerque. C'était le lendemain que les vaisseaux du Roi devaient partir! Leur mise à point n'avait duré que douze jours, ce qui est sans doute remarquable. Depuis, on n'a plus eu le moindre vent favorable pour tenter le départ. On croit que les bateaux pourront sortir s'il y a un peu de vent. Mais il est nécessaire aussi que ce soit à marée haute et pendant la nuit. Le concours de ces diverses circonstances n'est pas fréquent et cela occasionne le retard si regrettable.

Lede est d'avis qu'il est inopportun de renvoyer ultérieurement aux Pays-Bas les navires qui ont servi en Espagne. C'est une source de dépenses. Le départ de la Flandre ne peut se faire qu'au prix des plus grands dangers. Ces unités ne peuvent guère rendre du service ici, elles seront plus utiles en Espagne. L'argent qu'on dépense ici à leur réparation pourrait être plus utilement employé à construire de nouveaux navires. Ceux-ci pourraient servir pendant l'hiver à inquiéter les Hollandais (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 314.

1605. Bruxelles, 4 mars 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de la neutralisation de la Franche-Comté de Bourgogne. Le gouverneur rappelle qu'on a laissé entreprendre des tractations à ce sujet par l'intermédiaire de la Suisse, sous la réserve que toute convention serait soumise à l'approbation royale et sans montrer aucun désir de voir ces négociations se terminer par un accord positif. Jusqu'ici on n'a pas appris qu'on soit arrivé

(1) Le 1er mai 1645, le Roi approuve cette façon de penser (fol. 155).

à un arrangement quelconque. On sait que Louis XIII a écrit à ce sujet à Condé lui permettant de se prêter au désir des habitants moyennant l'accomplissement de certaines conditions (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 316.

1606. Madrid, 7 mars 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

D'après un rapport remis par Salamanca (2) on pourrait, moyennant le payement d'une somme déterminée, obtenir la conclusion d'un arrangement pour la neutralisation de la Bourgogne et cette province serait disposée à payer elle-même la moitié de cette somme. S'il en est réellement ainsi, le gouverneur peut prélever l'autre moitié sur les disponibilités de l'*Hazienda*.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 320.

1607. Madrid, 7 mars 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi rappelle l'ordre donné de satisfaire les créanciers de l'Infante Isabelle et du Cardinal, parmi lesquels se trouvent des marchands et des employés. Il renouvelle cette prescription permettant de faire à cet effet une coupe extraordinaire dans une des forêts domaniales. Il semble que la dépense n'excédera pas les 30 ou 40,000 florins.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 336.

1608. Madrid, 7 mars 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Salamanca a fait rapport sur le contrat passé avec le comte de Gronsfeld pour la levée de 1,000 Liégeois et Allemands et leur expédition en Espagne. Le gouverneur doit faire tous ses efforts pour que la chose soit menée à bien le plus rapidement possible (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 330.

(1) Voir en annexe la lettre de Louis XIII à Condé, datant du 22 novembre 1644. Le 1er mai, le Roi approuve la politique suivie en engageant les négociations par l'intermédiaire des Suisses (fol. 124).

(2) Le rapport de Salamanca, assez étendu, se trouve en annexe (fol. 323).

(3) Le 29 avril, le marquis promet de faire son possible pour donner satisfaction au Roi (reg. 233, fol. 99). Nouvelles instances du Roi, le 1er mai suivant (fol. 158).

1609. Maranchon, 14 mars 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a pris connaissance de la teneur d'une proposition faite à Bruxelles par George Pereira de Sande, Portugais, par rapport à une attaque contre une ville de Portugal. Castel Rodrigo examinera le crédit qu'on peut accorder à cet homme.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 347.

1610. Maranchon, 14 mars 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Au sujet d'un mémoire de Piccolomini dans lequel celui-ci prétend que les gouverneurs des places fortes lui doivent obéissance. La conduite de Piccolomini est telle qu'il y a lieu de lui donner satisfaction et de le traiter comme le furent les autres gouverneurs des armes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 232, fol. 352.

1611. Bruxelles, 25 mars 1645. — *Castel Rodrigo à Ferdinand III.*

Le gouverneur a pris connaissance des propositions du duc de Bavière. Elles sont peu satisfaisantes. Elles ne tiennent pas compte des intérêts communs. La politique française a toujours été bien différente. Il a envoyé à Madrid la copie des documents que l'Empereur lui a expédiés à ce sujet et pour l'envoi desquels il remercie ce dernier (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 32.

(1) Voir les lettres suivantes, relatives à des affaires particulières : le 18 mars, pour le capitaine Esteban de Echariz (fol. 1); le même jour, pour le comte d'Isenghien (fol. 3); le 25 mars, pour Henri van der Hagen, licencié en lois (fol. 5); le même jour, pour le comte de Tilly (fol. 9), pour Victor-Robert de Maisin, officier en service aux Pays-Bas (fol. 24) et pour le baron de Furno, gentilhomme du Cardinal-Infant (fol. 28); le 28 mars, pour le veedor général de l'armée Juan de Necolalde (fol. 47); le 29 avril, pour le duc de Havré (fol. 91); le même jour, pour Nicolas de Sart, seigneur d'Élincourt, bourgeois de Cambrai (fol. 97); le 30 avril, pour Michel d'Olivarès, maître de chambre du Cardinal-Infant (fol. 115); le même jour, pour la comtesse de Salazar et Hélène de Borja (fol. 117); le 1er mai, pour Thomas de Aguirre et Juan del Mazo, prisonniers en Hollande (fol. 126); le même jour, pour Antonio de la Cueba (fol. 133); le 8 mai, pour Gabriel de Roye (fol. 149); le 11 mai, pour Alonso de Uribarri, proveedor de la flotte de Dunkerque (fol. 151); le 12 mai, pour le conseiller du Conseil suprême de Flandre Maillard de Volder (fol. 155); le 12 mai, pour le duc de Bouillon (fol. 164); le 27 mai, pour le maître de camp Philippe Pene (fol. 173); le 31 mai, pour le comte de Wiltz,

1612. Bruxelles, 27 mars 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Conformément à la convention conclue en 1641 à Madrid avec l'ambassadeur danois et à celle qui suivit, en 1644 avec le résident danois à Bruxelles, le gouverneur général a accordé les lettres de réconciliation demandées pour Adrien Diricxsen, patron du navire *Hoffnung,* Henri Rulef, patron du navire *Pax* et Joris Janssen, patron du navire *Le prince de Danemark.* Il ajoute qu'il a agi avec l'approbation du général de la flotte. Il a prescrit dans tous les ports qu'on s'abstienne de porter la moindre entrave au commerce danois (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 34.

1613. Bruxelles, 28 mars 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Recommande frère Joseph Arnolfini de Illescas, moine bénédictin, qui s'est réfugié de Paris aux Pays-Bas (2).

Estado, 2163.

1614. Bruxelles, 31 mars 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le duc de Lorraine a exprimé à nouveau son intention de se retirer avec ses troupes au delà du Rhin. On a essayé en vain de l'en dissuader. L'internonce à Bruxelles a reçu du Saint-Siège des instructions très sévères au sujet du duc qui devrait être traité comme excommunié à la suite de ses relations avec la princesse de Cantecroy. Le gouverneur rend compte des dispositions qu'il a

gouverneur de Limbourg (fol. 178); le 1er juin, pour le comte d'Isenghien, candidat au poste de gouverneur de Namur, évincé par le baron de Balançon (fol. 182); le 5 juin, pour le commissaire ordinaire Juan de Salzedo (fol. 188); le 8 juin, pour le capitaine et sergent-major Michel van Laer (fol. 192); le 9 juin, pour le capitaine Antoine Meny (fol. 194); le 10 juin, pour le commissaire Juan de Bourco Martiarto (fol. 197); le 19 juillet, pour Jean-Baptiste Jacquet (fol. 237); le 5 août, pour Eugène-Ambroise de Maldeghem (fol. 246); le même jour, pour le baron de Channeroy (fol. 248); le 12 août, pour le commissaire militaire Gallo (fol. 259); le même jour, pour le capitaine Diego Goni y Peralta (fol. 261); le 20 août, pour Geronimo de Arragon (fol. 265); le 22 août, pour le capucin Eleodore de Barea y Davila, Francisco Davila Calderon, Eugène-Ambroise de Maldeghem y Barea et Antonio Carondelet (fol. 267).

(1) Voir les annexes (fol. 36 et suiv.).

(2) Voir une nouvelle recommandation pour ce personnage, à la date du 22 juin. (*Secrétairerie d'État et de Guerre,* reg. 233, fol. 221.)

prises dans cette affaire. Il soupçonne l'internonce d'agir sous l'influence française. Il avertira le Roi de la tournure que prendront les événements.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 49.

1615. Bruxelles, 31 mars 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Français et Hollandais font leurs préparatifs en vue de l'entrée en campagne. Le marquis a reçu de Paris la nouvelle que les préparatifs pour la reprise des des opérations en Catalogne sont en très mauvais état. De Hollande on apprend que les États refusent de faire la levée de 10,000 hommes demandée par le prince d'Orange. Les Hollandais voient avec inquiétude les progrès que les Français font aux Pays-Bas et craignent pour leur propre sécurité. Un agent français, le comte d'Estrades a fait auprès des Hollandais les plus vives instances pour qu'ils se décident à entreprendre une opération importante. On a appris que l'armée de Turenne, cantonnée en Lorraine, a reçu l'ordre de s'avancer dans la direction du Rhin. En plus on veut envoyer les troupes nécessaires en Catalogne. L'armée du duc d'Orléans opérant en Flandre pourrait être réduite à la défensive. Il est question aussi d'un projet de jonction des armées françaises et hollandaises qui pourraient se diriger sur Damme, Bruges ou Gand. Les vastes desseins de l'ennemi inspirent de tout côté la plus grande inquiétude.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 55.

1616. Bruxelles, 31 mars 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

De divers côtés on apprend que le duc de Lorraine négocie avec la France. Mazarin se sert à cet effet de la princesse de Cantecroy. Le gouverneur promet d'être sur ses gardes. On ne peut faire aucun fondement sur la conduite du duc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 58.

1617. Bruxelles, 31 mars 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Défaite subie par les armées impériales en Bohême de la part des Suédois, préparatifs de retraite sur Vienne. Situation lamentable de Ferdinand III qui n'a plus aucune armée à son service immédiat. Il faudrait à l'heure actuelle comme ambassadeur espagnol un homme d'autorité pour rendre courage à

l'Empereur. La situation est telle que ni des Pays-Bas ni d'Italie on ne peut envoyer aucun secours. La menace turque vient encore compliquer la situation.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol 60.

1618. Bruxelles, 31 mars 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

La provision de mars n'est pas encore arrivée. Ce n'est pas sans peine que les banquiers ont consenti à des avances. Le gouverneur était très inquiet à cause du danger qu'il y aurait à arrêter les recrutements faits par Lamboy. Il y avait aussi 30,000 patacons à payer au duc de Lorraine. Heureusement l'arrivée à Dunkerque de Josse Pieterssen avec une frégate apportant de l'argent en barres a mis fin à ces soucis. C'est un encouragement pour les habitants du pays qui croient d'ailleurs que la quantité de métal importée est beaucoup plus considérable.

Au moyen des ressources fournies par le pays on a remonté la cavalerie, fait des recrutements, travaillé à la remise en état des fortifications. On a eu de la peine à obtenir le consentement des États de Brabant. L'intervention en l'occurrence du baron de Hoboken est très méritoire. Lorsqu'on aura déterminé le montant général des aides et subsides et leur application, on en fera un rapport détaillé au Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 64.

1619. . . . . , 10 avril 1645. — *Philippe IV au duc de Lorraine.*

Il continuera de payer la pension de la princesse de Phalsbourg, sœur du duc et donnera à son mari 4,000 écus par an, assignés sur une commanderie aux Pays-Bas, en attendant qu'il puisse lui donner une charge.

Estado, 2353.

1620. Saragosse, 19 avril 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a pris connaissance des rapports du gouverneur sur la personne et le caractère de Roose. Il partage l'opinion y exprimée. Il veut qu'on ne change rien à la situation du chef-président, à qui on doit donner satisfaction, sans lui laisser prendre une autorité excessive. Castel Rodrigo aura l'œil là-dessus et avertira le Roi de ce qui se passe.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 70.

1621. Saragosse, 19 avril 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Envoi de deux rapports du veedor général Necolalde sur des recrutements de Wallons et d'Allemands, pour l'armée des Pays-Bas et sur des prétentions du baron de Lamboy au paiement de certaines soldes arriérées qui lui seraient dues (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, fol. 75 et 81.

1622. Saragosse, 21 avril 1645. — *Philippe IV à Piccolomini* (2).

Depuis les derniers événements survenus en Allemagne, la présence de l'archiduc Léopold est plus nécessaire dans ce pays qu'en Belgique. Le Roi a résolu, en conséquence, d'exposer à l'Empereur et à l'archiduc les raisons pour lesquelles il suspend l'exécution des ordres qu'il avait donnés en vue de l'arrivée de l'archiduc en Flandre, jusqu'à ce que les choses aient pris une meilleure tournure. A la fin de l'année on verra quelle est la situation générale et le Roi pourra prendre ses dispositions pour que l'archiduc, à son arrivée, soit reçu avec l'autorité qui lui revient. Il envoie au marquis de Castel Rodrigo et à Amalfi les ordres nécessaires pour qu'ils continuent, comme par le passé, à administrer en commun les Pays-Bas. D'autre part, il a pris les mesures nécessaires pour exécuter le plus tôt possible sa décision première au sujet du départ pour la Flandre de Don Juan (3).

Estado, 2253.

1623. Bruxelles, 29 avril 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Sans même attendre les ordres du Roi, le gouverneur a fait déclarer aux Bourguignons qu'il paierait une partie de la somme nécessaire pour obtenir la neutralisation de leur pays. On continue les négociations avec Condé. On a peu d'espoir de réussir malgré que le général français soit très sensible à son intérêt personnel (4).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 101.

(1) Ces documents se trouvent en annexe (fol. 77 et suiv.).
(2) Lettre écrite à la suite de la consulte du Conseil d'État du 17 avril, est-il dit en note.
(3) Il existe, dans la même liasse, une lettre de la même date, du Roi à Castel Rodrigo, au même sujet.
(4) Le 10 août, le Roi recommande à nouveau l'exécution des ordres qu'il a donnés pour soulager les Bourguignons (fol. 257).

1624. Bruxelles, 29 avril 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet des prétentions de Piccolomini. La prééminence qu'il réclame n'a jamais été reconnue ni au prince Thomas ni à aucun gouverneur des armes. La lettre du Roi à ce sujet renferme donc une contradiction. Le gouverneur veut avoir des ordres précis sur la décision définitive.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 101.

1625. Bruxelles, 29 avril 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur a pris connaissance des promesses royales relatives au paiement régulier des provisions, qui sont absolument indispensables pour faire face aux nécessités des deux guerres actuelles, le paiement des soldats, le pain de munition, la conservation de l'armée de Lamboy, etc. Il se confirme que Français et Hollandais se disposent à attaquer les Pays-Bas cette année. Les ecclésiastiques, en particulier l'archevêque de Malines, font tout leur possible pour contribuer à la défense du pays et montrer leur zèle pour la cause royale. Le gouverneur a remis à l'archevêque la lettre royale qui lui était destinée et l'a remercié. Il recommande le neveu de ce prélat pour le poste d'amman de Bruxelles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 106.

1626. Bruxelles, 29 avril 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Il importe hautement d'assurer le paiement de la mensualité de mars. Tout retard est dangereux en ce moment où l'armée est entrée en campagne; le proveedor des vivres nouvellement entré en fonctions n'a guère de crédit. Personne ne veut le remplacer. Il est de toute nécessité que la mensualité soit payée intégralement. C'est le seul remède.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 109.

1627. Bruxelles, 29 avril 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Les navires de Dunkerque sont partis depuis plusieurs jours. Le gouverneur espère qu'ils seront déjà arrivés. Une unité a été prise dans la Manche par les Hollandais. Deux frégates ont dû rester à Dunkerque faute d'armement. On

tâchera de les mettre en état au plus vite. Les armateurs particuliers font de grandes difficultés pour envoyer leurs navires en Espagne. On a eu connaissance aussi aux Pays-Bas des projets de l'ennemi contre Dunkerque. La question n'est pas perdue de vue. Tous les chefs reconnaissent que cette place mal située et mal fortifiée ne peut être défendue sans le concours de l'armée entière. Piccolomini a reçu la charge expresse de veiller sur elle (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 111.

1628. Saragosse, 30 avril 1645. — *Consulte de la Jointe d'État.*

A la mort du conseiller (du Conseil suprême de Flandre) Vulder, le marquis de Castel Rodrigo, invoquant la pénurie du Trésor, avait consulté le Conseil des Finances au sujet de la suppression de la place du défunt et de la nécessité de rétablir le Conseil lui-même sur le pied où il était du temps de Philippe II, attendu qu'en Belgique on le jugeait inutile et qu'il fallait trouver dans le pays même les ressources nécessaires à son entretien. La Jointe est d'avis que cette affaire doit être renvoyée à l'examen du ministre que le Roi désignera.

Estado, 2063.

1629. Bruxelles, 1er mai 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur rappelle qu'il a rendu compte déjà précédemment du traité conclu avec les Hollandais pour l'échange des prisonniers capturés en mer. Une nouvelle convention vient d'assurer la mise en liberté par le Roi, du lieutenant major Eustache Piecq, hollandais, pris au Portugal et de Jacob et Abraham Bruno, David et Moïse Cohen, d'origine portugaise et habitant la Hollande. Le gouverneur prie le Roi de s'exécuter.

Dans une seconde lettre du même jour, Castel Rodrigo ajoute que pareils échanges sont très favorables à l'Espagne et que le Roi doit donner des ordres précis pour qu'on rende la liberté aux intéressés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 119.

(1) Le 10 août, le Roi accuse réception de cette lettre (fol. 250).

1630. Saragosse, 1er mai 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi approuve les instructions que Castel Rodrigo a données à Cardenas pour réclamer du roi d'Angleterre la levée de l'embargo d'un navire anglais qui avait pris à San Lucar un chargement d'argent, affaire dans laquelle plusieurs Anversois étaient engagés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 131.

1631. Saragosse, 1er mai 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Jean-Baptiste Jacquet, résidant à la Cour de Madrid à titre de député de la Bourgogne, a rapporté que jadis, au moment où l'ennemi a essayé d'envahir cette province, le Gouvernement espagnol avait décidé d'accorder diverses faveurs à des Bourguignons et de les faire exécuter par le comte de Salazar, au nom du Cardinal-Infant. Parmi ces faveurs se trouvaient l'octroi du titre de comte à Luis de Laverne. Le Roi convient de ce qu'on avait décidé d'envoyer à Dôle le comte de Salazar, mais celui est mort avant d'avoir pu entreprendre sa mission. Il charge Castel Rodrigo de la réalisation des promesses faites aux Bourguignons (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 141.

1632. Saragosse, 4 mai 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi rappelle que, le 5 décembre 1638, il a chargé le Cardinal-Infant d'acheter divers ornements pour la chapelle du palais de Saint-Laurent. Aucune suite n'a été donnée à cet ordre qui doit cependant être exécuté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 146.

1633. Bruxelles, 12 mai 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

L'attitude du duc de Lorraine provoque toujours des soucis. Il a fait mine un moment de vouloir retourner en Allemagne. En réalité il voulait, d'après

(1) Voir en annexe la copie de l'instruction remise le 5 décembre 1636 à Philippe-Albert de Velasco, comte de Salazar, gentilhomme de la chambre du Roi et du Cardinal-Infant. Éloge des Bourguignons. Envoi du comte à Dôle, où il fera une entrée solennelle. Octroi de faveurs diverses à l'évêque de Besançon et au comte de Laverne. Mission de récompenser ceux qui ont coopéré à la défense de Dôle. Désir du Roi de voir à nouveau des Bourguignons prendre service comme archers de sa garde.

Castel Rodrigo, ou négocier avec les Français, ou s'incorporer dans l'armée du duc de Bavière. En tout cas, son départ ferait mauvaise impression sur la population. On s'efforce de trouver à ce problème une solution favorable aux intérêts de tous, comme le serait une diversion faite par le duc de Lorraine contre les Français. L'intervention de Carlos Guasco et de sa femme a été très opportune. On continue à assurer que le duc entretient des négociations avec le gouvernement français.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 157.

1634. Saragosse, 12 mai 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Conseil des Finances a remis au Gouverneur une consulte proposant de réduire le Conseil suprême de Flandre à Madrid à l'état où il se trouvait pendant le règne de Philippe II. Le Roi a pris connaissance de cette consulte. Il veut que l'on délibère sur la question aux Conseils d'État et privé (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 160.

1635. Saragosse, 12 mai 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi rappelle qu'en 1643 il a envoyé deux plis relatifs à l'exercice du Gouvernement en cas de mort de Melo. Ces dépêches n'ont plus d'objet. On a écrit au veedor général Necolalde de restituer ces documents qui lui avaient été confiés. Le marquis assurera l'exécution de cet ordre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 162.

1636. Saragosse, 12 mai 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Alonso Cardenas a fait savoir que le prince palatin Robert se montrait disposé à se mettre au service du Roi et refusait de prendre parti pour la France, encore qu'on lui eût offert la main de la duchesse de Rohan. Il a annoncé aussi qu'il y avait une tentative d'accommodement entre le Roi d'Angleterre et le

(1) Le 1er septembre, le marquis envoie le texte des consultes des deux Conseils, qui se conforment à l'avis du Conseil des Finances (fol. 275). Le texte de ces deux consultes manque dans le registre.

Parlement. Dans le cas où les choses s'arrangeraient, on pourrait, par l'intermédiaire du prince palatin, recruter un nombre respectable d'hommes en Angleterre. Le Roi prescrit à Castel Rodrigo de veiller à ce que Cardenas ne soit pas dépourvu d'argent de façon à ce que les négociations puissent continuer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 170.

1637. Bruxelles, 1er juin 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a donné ordre de remercier Francisco Foissote pour les efforts qu'il a faits en vue de recruter des troupes en Irlande. Il en sera fait ainsi. On a conclu un contrat avec le marquis de Antreim, noble Irlandais, très riche et mari de la veuve de Buckingham. Il s'agit de la levée d'un tercio de 2,000 hommes pour l'Espagne. Un religieux franciscain, Ugo del Borgo, se prétend envoyé en mission en Espagne par le Conseil d'Irlande. Il court des bruits divers au sujet de ce moine, dont on prétend qu'il est en correspondance avec Mazarin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 184.

1638 Bruxelles, 1er juin 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le pagador général a fait rapport sur l'état des effets des provisions y compris ceux des mensualités d'avril-mai-juin. La situation financière est déplorable, l'armée est dans le dénuement; il n'y a pas eu moyen de remettre quoi que ce soit aux généraux. La campagne qui va commencer ne sera pas plus courte que les précédentes, les besoins sont immenses. Le marquis compte sur l'assistance royale qui est indispensable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 186.

1639. Saragosse, 12 juin 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi rappelle encore une fois qu'en décembre 1638, il a chargé le Cardinal-Infant d'acheter aux Pays-Bas des ornements pour la chapelle du palais de Saint-Laurent. Il prie le marquis d'assurer l'exécution de cette commande.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 201.

1640. Saragosse, 18 juin 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a appris de l'Électeur de Mayence que celui-ci n'avait pas reçu les subventions qui lui avaient été promises. Cet électeur a toujours été dévoué à la maison des Habsbourgs. Il faut le satisfaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 204.

1641. Bruxelles, 21 juin 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur est tout attristé de parler à nouveau de questions de finances. Il sait que le Roi a déjà tant d'embarras et doit faire face à tant de dépenses. C'est son zèle pour le service qui le force à parler. A l'heure actuelle, fin de juin, la mensualité d'avril seule est arrivée. La détresse est incroyable. Il faut satisfaire les troupes du duc de Lorraine, fournir du pain de munition à l'infanterie et à la cavalerie. Le proveedor des vivres n'a ni crédit ni autorité. Il est fort à craindre que la Flandre refuse la continuation de ses aides à la suite des exactions des soldats lorrains. Nouvelles instances pour obtenir l'envoi des provisions. Envoyé à Anvers, Juan de Lira n'a pu se procurer aucune ressource. Il faudrait pourtant procéder à des recrutements. Les Français sont bien pourvus, tandis qu'ici on n'a pas un real pour payer les officiers ni la troupe.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 206.

1642. Bruxelles, 21 juin 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur a pris connaissance de la dernière lettre adressée au Roi par l'Empereur au sujet de la restitution de la principauté de Trèves à son propriétaire légitime. Le marquis répond que s'il est possible de défendre la ville de Trèves, on ne changera rien à la situation présente sans l'autorisation royale. Si on ne peut la défendre, il vaut mieux qu'elle ne soit prise par les Français qu'après avoir été remise à l'Électeur par l'Empereur (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 211.

(1) Voir en annexe un projet de lettre adressée à l'Empereur, non daté et non signé (fol. 213).

1643. Bruxelles, 21 juin 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Conformément aux ordres qu'il a reçus, le veedor général a remis au marquis les plis relatifs à la substitution d'un gouverneur en cas de décès de Melo. On a renvoyé ces documents en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 215.

1644. Bruxelles, 21 juin 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a recommandé jadis au gouverneur de s'occuper de la libération du veedor Thomas de Aguirre et du chapelain major D. Juan del Mazo, actuellement détenus en Zélande et de leur envoyer en attendant des vivres. On a essayé de réunir de l'argent pour secourir les prisonniers, mais la détresse présente est telle qu'il n'y a pas moyen de travailler à leur libération des prisonniers. Nécessité de l'envoi d'une somme considérable pour mettre fin à la misère actuelle.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 216.

1645. Bruxelles, 21 juin 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le veedor général a envoyé un rapport à Madrid désapprouvant les recrutements faits avec le baron de Lamboy et le paiement à celui-ci de certains arriérés qui lui étaient dus depuis l'époque du Cardinal-Infant. A quoi Castel Rodrigo répond qu'il est facile de critiquer! (1). Il désapprouve le veedor d'avoir fait cette relation à Madrid. L'expérience du passé a montré que les recrutements faits aux Pays-Bas ne donnent aucun résultat et ne constituent que des pertes d'argent. C'est d'accord avec les autorités militaires que le gouverneur a décidé d'effectuer, avant tout, les recrutements confiés à Lamboy. Ceux-ci se font en pays neutres, avec le consentement de l'Empereur et sans grandes dépenses immédiates. Lamboy n'a voulu en accepter la charge qu'après qu'on lui eût payé les arriérés de sa solde. Lui seul pouvait cependant exécuter ces recrutements indispensables à l'heure où les effectifs des armées sont si réduits et les préparatifs de l'ennemi si menaçants. Si on n'avait pas agi ainsi, la perte de ces provinces était certaine. Le gouverneur espère que le Roi approuvera sa conduite.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 218.

(1) *Como de ordinario suele ser mas facil poner difficultades que superar y allanarlas.*

1646. Saragosse, 22 juin 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Les postes de veedor et de contador de la flotte de Dunkerque vacants par la promotion d'Alonso de Uribari, seront donnés à Toribio de Bustamente. Il est nécessaire qu'en cas de vacature, le gouverneur propose trois candidats et non pas un seul comme il a fait.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 219.

1647. Saragosse, 22 juin 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Ordre de continuer tous les efforts pour assurer l'expédition rapide en Espagne des effectifs recrutés par le comte de Gronsfeld.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 223.

1648. Madrid, 26 juin 1645. — *Le Conseil suprême de Flandre à la Chambre des comptes de Lille.*

La Chambre des comptes levait sur les nouveaux titres de noblesse des droits plus élevés que ceux fixés par les ordonnances. Le Conseil suprême lui rappelle que le Roi n'a pas l'intention d'innover en cette matière.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1649. Saragosse, 16 juillet 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le gouverneur doit envoyer en Espagne cinq compagnies de 200 Wallons pour renforcer les tercios de cette nationalité qui servent dans la Péninsule. Il faudrait tâcher aussi de conclure un accord avec Lamboy pour se procurer ainsi 1,500 à 2,000 hommes. On pourrait lui promettre la possession de ce régiment avec la jouissance du titre de colonel. On demandera au duc de Bavière d'envoyer un régiment dans le Milanais. Les régiments irlandais en service dans la Péninsule sont aussi très réduits, il sera nécessaire de les renforcer. On fera des efforts aussi auprès de l'Electeur de Cologne et du duc de Neubourg pour qu'ils envoient des hommes. Tout ce travail doit être confié à Salamanca qui discutera la chose avec le gouverneur. Celui-ci soignera pour tout ce qui a trait à l'embarquement de ces hommes par le port de Dunkerque.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 231.

1650. Saragosse, 27 juillet 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a pris connaissance des conditions proposées par le marquis d'Antrain pour la levée de 2,000 Écossais pour le service des Pays-Bas et éventuellement 6,000 pour l'Espagne. Il a lu la lettre du gouverneur relative à Hugo de Burgos. Au sujet des Écossais, il y a lieu de tenir compte de ce qu'ils ont de tout temps été ennemis de l'Espagne et alliés de la France. De plus, ils sont protestants. Le gouverneur prendra à ce sujet la décision la plus opportune.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 241.

1651. Bruxelles, 6 août 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a écrit au gouverneur pour se plaindre de Don Diego de la Torre. Depuis que celui-ci a quitté Saint-Sébastien pour l'Irlande, il n'a fait aucun rapport à la Cour au sujet de son arrivée et de ses négociations. Castel Rodrigo répond que lui-même a reçu quelques lettres de Don Diego et qu'il était convaincu que le Roi était aussi en correspondance avec lui. C'est ainsi qu'il a négligé de rendre compte à Madrid des rapports de de la Torre. Il communique maintenant les derniers de ces rapports. On peut y voir qu'il ne faut pas s'attendre à recruter par là des effectifs considérables.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 249.

1652. Saragosse, 6 août 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi insiste à nouveau pour qu'on procure la mise en liberté de Juan del Mazo et de Thomas de Aguirre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 253.

1653. Saragosse, 10 août 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le marquis de Lede a accusé réception de l'ordre qu'il a reçu par l'entremise de la Secrétairerie de la guerre pour les affaires maritimes (1) d'avoir à déclarer aux armateurs de Dunkerque qu'ils étaient tenus de signaler les prises qu'ils faisaient sur les cotes espagnoles et en payer un droit de 5 %. Le marquis a

(1) *Secretaria de guerra de la parte de la mar.*

ajouté qu'il n'avait pas donné suite à cet ordre à cause des inconvénients qui en résulteraient. Le Roi approuve cette conduite. Il ajoute qu'on ne doit exécuter que les seuls ordres expédiés par la Secrétairerie d'État. Il a défendu à ceux de la Secrétairerie de guerre d'envoyer aucune dépêche aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 263.

1654. Saragosse, 30 août 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a pris connaissance du projet, rédigé par le conseiller Hovynes, d'une représentation à faire au Saint-Siège, pour obtenir la concession au Trésor du cinquième des revenus ecclésiastiques. Ce supplément de ressources devrait être affecté aux dépenses de la guerre. Le Roi convient de la nécessité urgente de se procurer les moyens d'assurer la défense de ces provinces. La mesure proposée serait efficace. Pourtant dans le cas où le clergé refuserait de se prêter à son application, le Gouvernement serait dans une situation plus dangereuse encore. Le Roi désire donc avoir au préalable l'avis du gouverneur. Il veut connaître les charges grevant les revenus du clergé, la contribution que celui-ci a apportée volontairement à la défense du pays et le produit éventuel de l'impôt nouveau proposé par Hovynes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 269 (1).

1655. Gand, 1er septembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Affaire du duc de Lorraine. On agit avec lui en douceur pour éviter que l'ennemi ne tire avantage de cette situation.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 272.

(1) Voir les lettres suivantes relatives à des affaires personnelles : le 1er septembre, pour le secrétaire Michel Routart (fol. 276); le 16 septembre, pour la marquise Caroline d'Autriche (fol. 294); le 19 septembre, pour le baron de Ribeaucourt (fol. 296); le 21 septembre pour Bernardo Rebolledo et le cardinal Franchipani, gouverneur de Frankenthal (fol. 322); le 22 septembre, pour Pedro de Léon, gouverneur de Dunkerque (fol. 323); le même jour, pour la marquise Caroline d'Autriche (fol. 335); le 23 septembre, pour le veedor général Juan de Necolalde (fol. 336); le même jour, pour le capitaine de marine Antoine Menq (fol. 338); le 26 septembre, pour l'abbé de Mercy (fol. 346).

1656 Gand, 1er septembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur demande au Roi l'octroi de la *Encomienda Mayor d'Alcantara* dont son père a été jadis gratifié par Philippe II et qui est vacante depuis la mort d'Olivarès.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 273.

1657. Gand, 2 septembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a accordé précédemment au comte de Fuensaldaña le titre de maître de camp général de l'armée des Pays-Bas. Le gouverneur a décidé de surseoir à la publication de cette promotion à cause des différends survenus entre l'intéressé et le général de la cavalerie et de la nécessité dans laquelle on s'est trouvé de les séparer et de les attacher à des armées différentes. Le gouverneur envoie encore à Madrid divers documents qui permettent au Roi de décider en connaissance de cause.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 278.

1658. Gand, 2 septembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

A l'occasion du refus de Juan de Lira de se charger de la pagadorie générale, le Roi a répondu qu'il fallait laisser au pagador l'autorité inhérente à sa charge, qui est directement subordonnée au gouverneur général. En plus, le Roi insiste sur la nécessité de maintenir tous les fonctionnaires dans les limites de leurs attributions, défendant au pagador de faire aucune dépense extraordinaire sans l'autorisation du gouverneur et l'intervention du veedor. Le marquis prétend que jamais il n'a cherché à introduire aucune nouveauté dans l'organisation de la pagadorie. La défense de faire aucun paiement sans ordre signé du gouverneur a toujours été maintenue. Tous ces billets sont enregistrés par le veedor. Le gouverneur a évité soigneusement qu'un sujet de sa maison se mêlât en quoi que ce soit de l'administration des finances. Il convient de la nécessité d'obliger tous ceux qui participent à cette administration à rendre leurs comptes au pagador.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 279.

1659. Gand, 2 septembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Affaires militaires. Attaques des Hollandais en Flandre restées sans résultat marquant. Les Français se sont emparés en quelques jours de Bourbourg. On croyait que cette place aurait pu se défendre. L'armée du duc de Lorraine était prête à passer la Lys, ce projet a été arrêté par la perte de Bourbourg. Un conseil de guerre a été tenu à Bruxelles avec Piccolomini, Beck et autres. On s'est efforcé de persuader le duc de Lorraine de continuer sa marche en avant dans la région de la Lys, mais sans résultat. L'ennemi s'est emparé de Cassel. Une partie de la garnison s'est mise au service de l'ennemi qui a occupé depuis Béthune. Son action était dirigée contre Ypres. Le gouverneur rend compte de l'intervention du duc de Lorraine et de Piccolomini. Il exprime les inquiétudes que lui cause la situation présente, l'occupation par l'ennemi de ces diverses places, l'impression produite sur la population de cette province qui contribuait considérablement à la défense du pays. Le Roi doit absolument faire un effort considérable, fût-ce même confisquer l'argent des églises. Sans cela il n'y aura pas moyen de résister. Il n'est pas possible de combler les vides de l'infanterie. Il faut éviter que la population ne se laisse aller au désespoir, surtout en voyant la grande puissance des Français. Le marquis prie le Roi de croire en sa sincérité et de prendre la décision opportune.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 283.

1660. Gand, 2 septembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le comte de Fuensaldaña a demandé un congé de six mois. Le Roi qui connaît la situation militaire et l'état du commandement prendra la décision qui lui semble opportune.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 290.

1661. Saragosse, 20 septembre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Depuis qu'on a perdu Mardyck, on doit résoudre la question à quel port devront rentrer les frégates qui opèrent sur les côtes espagnoles. Le gouverneur fera savoir aussi à quel moment ces frégates doivent quitter la Flandre et y revenir.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 291.

1662. Gand, 20 septembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Quand Miguel de Salamanca s'est rendu en Espagne, il a apporté un rapport sur les prétentions de certains seigneurs belges et bourguignons à la Toison d'or. Le gouverneur insiste à nouveau sur les mérites du prince de Ligne et l'opportunité de lui octroyer la distinction convoitée. Il signale aussi les mérites du duc de Havré (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 300.

1663. Saragosse, 20 septembre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

La flotte de la Mer océane est dépourvue d'équipages. Le gouverneur fera en sorte qu'avec les frégates qui vont venir en Espagne on embarque un grand nombre de marins (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 304.

1664. Saragosse, 20 septembre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Il est nécessaire que le gouverneur fasse connaître au comte de Peñaranda, plénipotentiaire au Congrès de Munster, tous les événements militaires qui surviennent aux Pays-Bas. Le même jour, il prescrit encore d'envoyer au même plénipotentiaire le personnel d'archers, de cavaliers et de fonctionnaires nécessaires à son service (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 307.

1665. Gand, 23 septembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur rappelle les négociations qui ont eu lieu au début de l'année avec le duc de Lorraine, l'ordre venu de Madrid de conclure un accord avec lui impliquant l'augmentation des troupes qui se trouvent sous ses ordres, les per-

(1) Une copie du rapport en question se trouve en annexe. Il fournit d'intéressants détails sur les prétendants : prince de Ligne, prince de Chimay, N. de Hornes, vicomte de Furnes, le comte de Rœulx, le comte de Boussu, le marquis de Trazegnies, le baron de Seey, le comte de Saint-Amour, le comte de Berghes, le comte de Bucquoy.

(2) Le 8 novembre, le gouverneur promet de faire son possible pour assurer l'exécution de cet ordre (reg. 234, fol. 87).

(3) Le 23 octobre, le gouverneur promet de se conformer à cet ordre (reg. 234, fol. 67).

pétuelles menaces de quitter le service. Il rend compte des derniers pourparlers, dans lesquels est intervenue sa sœur, la princesse de Phalsbourg et envoie au Roi certains documents y relatifs. La situation a été très dangereuse au point que, d'accord avec Piccolomini, on s'est décidé à passer par ses conditions. Les tractations entre le gouverneur lui-même, le duc, Piccolomini — que la perte de Bourbourg avait complètement découragé — et le marquis de Caracena, au sujet de la tactique à suivre et le partage du commandement, sont commentées en détail et de nombreux documents y relatifs sont envoyés en annexes à la lettre. Celle-ci comporte la conclusion suivante : le duc de Lorraine connaît la situation réelle, il sait que ses troupes causent les plus grands embarras, ravageant le pays, mécontentant la population, que d'autre part on est sans cesse dans la crainte de les voir quitter le parti du Roi au moment où on en a le plus besoin, en plus, qu'on s'est trouvé dans la nécessité de souscrire à toutes ses exigences. Avant la fin de la campagne on ne peut se passer de lui. Piccolomini et lui sont en mauvaise intelligence. Le gouverneur déclare que l'obligation de transiger avec le duc à des conditions défavorables a été une des peines les plus grandes de sa carrière. Il reconnaît les talents du duc.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 327.

1666. Gand, 23 septembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a rappelé que les mensualités de cette année sont arrivées régulièrement, que le dernier courrier a apporté 400,000 ducats. Le gouverneur convient de la nécessité qu'il y a de tirer le meilleur parti possible des ressources dont on dispose. Il ajoute que les envois sont insuffisants. Antérieurement quand il n'y avait qu'une seule guerre à faire, quand le pays entier contribuait à sa défense, le Roi envoyait des provisions plus grandes. Le prochain courrier apportera un rapport complet sur les provisions envoyées cette année. Les derniers envois ont été tout à fait insuffisants. L'invasion du territoire par les ennemis a diminué les aides fournies par les provinces. Toutes les dépenses, entretien des troupes de Lorraine, recrutements, remonte de la cavalerie, approvisionnements d'Anvers nécessitent des sommes considérables. Doléances coutumières!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 333.

1667. Gand, 29 septembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis de Lede a reçu ordre de faire une enquête sur les plaintes des Hollandais par rapport à la non-exécution des conventions relatives à l'échange des prisonniers. Le rapport du marquis est joint à la lettre. Le gouverneur se rallie à ses conclusions (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 233, fol. 340.

1668. Saragosse, 3 octobre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Recommandation pour Juan de Arrazola de Oñate (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 1.

1669. Saragosse, 7 octobre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le gouverneur doit user de son influence pour persuader aux officiers bourguignons, qui ont jadis servi en Lombardie, d'y retourner.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 7.

(1) Le rapport se trouve en annexe (fol. 343). On y trouve l'énumération des prisonniers hollandais dont la captivité excite le mécontentement des États généraux.

(2) Voir encore une série de lettres relatives à des affaires personnelles : le même jour, pour l'Électeur de Mayence (fol. 3), pour le baron de Chamuirroy, bourguignon (fol. 6); le 16 octobre, pour le maître de camp Pedro Rocho de Villaguttierre (fol. 21); le 19 octobre, pour le baron de Ribeaucourt (fol. 23); le 23 octobre, pour le conseiller Hovynes (fol. 43); le même jour, pour le capitaine P. van Goirle (fol. 73); le 27 octobre, pour le capucin Héliodore Barca (fol. 79); le 8 novembre, pour le pagador Juan de Lira (fol. 88), pour le veedor André del Marmol (fol. 91), pour l'official de la secrétairerie de guerre Juan Perez de Sagastisaval (fol. 95), pour le baron de Ribeaucourt (fol. 100), pour l'abbé de Mercy (fol. 102), pour Jean-Baptiste Jacquet (fol. 104); le 9 novembre, pour le marquis Sfondrato (fol. 159), pour le secrétaire Placide Velarde (fol. 161), pour le religieux Éléodore de Barea et consorts (fol. 168), pour le pagador général baron de Limal (fol. 180); le 14 novembre, pour Antonio de Villaviciosa, fils de Come de Villaviciosa, conseiller de la Chambre des Comptes de Brabant (fol. 182); le 25 novembre, pour Juan de Necolalde (fol. 199); le 28 novembre, pour le religieux Barthélemy de Los Rios (fol. 200); le 10 décembre, pour le maître de camp Philippe-René de Warelles (fol. 253); le même jour, pour Juan de Arrazola de Oñate (fol. 254); le 10 décembre, pour le duc de Bouillon (fol. 297); le 11 décembre, pour le père jésuite Pedro de Vivero, prédicateur du Roi (fol. 305); le 29 décembre, pour le comte de Fuensaldaña (fol. 329); le même jour, pour le baron de Ribeaucourt (fol. 354); le 30 décembre, pour le pagador Juan de Lira (fol. 380); le même jour, pour Miguel de Ugarte, lieutenant du veedor général (fol. 384).

1670. Saragosse, 8 octobre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi est prêt à envoyer d'Espagne 6,000 fantassins, à condition qu'en compensation 6,000 Wallons soient expédiés vers la Péninsule (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 10.

1671. Bruxelles, 14 octobre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet des tractations qui ont eu lieu avec les ducs de Vendôme et de Bouillon. Ce dernier a exprimé le désir de se rendre à Cologne et a demandé ses passeports à cet effet. La duchesse de Chevreuse est venue à Bruxelles. Il est question d'une entreprise — tentative d'assassinat — dirigée contre Mazarin. Le gouverneur convient de ce que la réussite de ce projet amènerait de grands changements en France, parce que Mazarin a continué la politique de Richelieu. Le pape se réjouirait en secret de l'événement. Le gouvernement espagnol n'a rien à craindre puisqu'il n'interviendrait ouvertement que quand la tentative aurait réussi. Mais il se présente de très graves difficultés et la princesse ne paraît pas encore avoir, à l'heure actuelle, un plan d'action bien déterminé. Nouvelles demandes d'argent (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 14.

1672. Saragosse, 15 octobre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Diego de la Torre, secrétaire du Roi, a reçu ordre de se rendre en Irlande afin de s'aboucher avec le conseil des catholiques de ce pays pour arranger certains recrutements pour les armées d'Espagne. Le Roi envoie à Bruxelles un chiffre dont ce Diego fera usage. Celui-ci a reçu ordre d'agir prudemment pour ne pas éveiller la susceptibilité du Parlement anglais (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 18.

(1) Le 19 octobre, le Roi écrit de nouveau à ce sujet et annonce que le nombre des Espagnols qui pourront être envoyés en Flandre atteindra 5,000, à condition qu'il puisse recevoir autant de Wallons (fol. 25).

(2) Voir en annexe un papier remis à Castel Rodrigo au nom de la duchesse (fol. 16).

(3) Le 10 décembre, le gouverneur répond qu'il a donné les ordres nécessaires (fol. 236).

1673. Saragosse, 19 octobre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Les députés de la Navarre ont représenté que les deux capitaines navarrais de Boyar et de Gransian sont depuis quatre ans détenus prisonniers en France et qu'il conviendrait de s'efforcer d'obtenir leur libération. Le Roi remarque qu'ils auraient dû être compris dans l'échange général des prisonniers qui fut convenu avec la France, pendant le gouvernement de Melo. Le Roi charge le gouverneur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour obtenir satisfaction.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 29.

1674. Bruxelles, 20 octobre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Rapport sur la situation militaire. Le désespoir de la population est indescriptible; les habitants se rendent compte que tous les efforts qu'ils ont faits l'année précédente ont été vains, qu'ils ont été pillés à la fois par leurs amis et leurs ennemis. Français et Hollandais lèvent des contributions. On craint que le Roi ne sera pas à même de faire venir ici les troupes nécessaires à la défense du pays. Il paraît difficile de mettre Anvers à l'abri de l'ennemi. Et cependant la perte de cette place entraînerait la ruine des Pays-Bas tout entiers. La confusion est portée à son comble! Dans ces conditions il ne faut pas attendre du pays une aide considérable. En plus la troupe n'a pu être payée complètement, l'indiscipline en a été la conséquence. Les magasins sont vides. On ne dispose d'aucune ressource pour faire face aux dépenses de la fin de la campagne. Les Lorrains doivent être tenus pour un troisième ennemi, plus redoutable que les Français et les Hollandais (1).

Les recrutements d'infanterie — même abstraction faite de la question d'argent — sont très difficiles à effectuer. En Allemagne, ils sont sévèrement défendus; dans le pays même il n'y a rien à trouver. On a songé à recruter des Suisses, mais il faut que le Roi envoie promptement de l'argent. Les renforts anglais sont peu importants. Il est indispensable que de nouveaux contingents espagnols arrivent sans retard. Il faudrait aussi des Italiens. L'année prochaine, il est indispensable de faire un effort extraordinaire, tant en hommes qu'en argent. On doit pouvoir faire face aux dépenses indispensables pour

(1) *Siendo un tercer enemigo, y aun mas sensible al pays.*

l'artillerie et la cavalerie. Il y a lieu de craindre de la part de la population une tentative de trahison (1). Tous les efforts faits en vue de la conclusion de la paix seront inutiles si l'ennemi n'est pas convaincu qu'il est plus profitable de cesser les hostilités que de les continuer. Les ennemis de la religion catholique commettent ici des sacrilèges nombreux. Le gouverneur promet de faire tout ce qu'il pourra.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 31.

1675. Bruxelles, 20 octobre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Rapport sur la situation militaire. Arrivée des Français à Courtrai, résistance qu'ils y rencontrent. Le gouverneur a envoyé de ce côté le duc de Lorraine avec 600 hommes ayant pour mission de renforcer les 350 Anglais qui y avaient été envoyés la veille. Après différents pourparlers, le gouverneur a réussi à persuader le duc d'agir de concert avec Piccolomini. Les Français ont pu cependant se diriger sur Bruges, puis ont opéré leur jonction avec les Hollandais et ont pénétré dans le pays de Waes par Wetteren et Melle, à deux lieues de Gand. Ils ont menacé de marcher directement sur Bruxelles. Le baron de Beck est parti à leur rencontre avec un peu plus de 3,000 hommes. Le gouverneur a fait rappeler alors le duc de Lorraine et Piccolomini. Beck a dû se retirer devant la supériorité numérique de l'ennemi. L'armée française était évaluée à 16,000 hommes, l'armée hollandaise à 20,000. Toutes les forces espagnoles n'atteignaient pas 14,000 hommes. La tactique à suivre fit l'objet de discussions multiples et agitées entre les généraux et le gouverneur en expose la substance au Roi. Les Français se sont depuis éloignés de La Bassée mais ont pris Lens. A la suite de la perte de cette ville, le duc de Lorraine et Piccolomini ont une nouvelle fois modifié leur tactique. On prétend qu'une partie de l'armée française va prendre ses quartiers d'hiver en Flandre et s'occupe pour cela de fortifier Menin et Armentières. Beck a été blessé lors du passage de l'Escaut. Les Hollandais serrent la place de Hulst et s'en empareront bientôt, aggravant ainsi leur menace contre Anvers. On s'occupe de fortifier cette ville et d'assurer la navigation sur l'Escaut.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 35.

(1) *Puede V. M. hacer muy poca quenta de estos estados, pues ellos, si ya no lo hacen antes, trataran entonces de no perderse por conquista, como publican.*

1676. Bruxelles, 23 octobre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

L'ambassadeur vénitien à Madrid a fait une démarche au nom de son Gouvernement pour exposer les inquiétudes que cause l'attaque de l'île de Candie par les Turcs. Le Roi a fait donner au diplomate une réponse favorable. Le gouverneur, qui a eu connaissance de ces événements, ajoute que les Français n'ont pas moins prétendu que la réponse du Roi avait été toute différente, que la situation de l'Espagne est pleine de dangers. On peut voir par là combien les Français sont loin de partager les sentiments pacifiques du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 41.

1677. Bruxelles, 23 octobre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le duc de Bavière a fait connaître à Bruxelles son désir d'être mis en possession de Frankenthal. Le gouverneur rappelle que l'année précédente le Roi a voulu qu'on insérât, dans les instructions données à Miguel de Salamanca, un passage relatif à la remise au duc d'une place forte du Palatinat. Il est nécessaire que le Roi fasse connaître sa décision finale.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 44.

1678. Bruxelles, 23 octobre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis est plein d'inquiétudes à la pensée de l'étendue de la puissance des Français, le jour où ceux-ci seraient maîtres des Pays-Bas. Les États-Généraux hollandais se sont séparés. Il semble que les États eux-mêmes ne sont pas si hostiles à tout accommodement que ne le sont leurs chefs (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 46.

(1) Voir en annexes une lettre de Castel Rodrigo au comte de Peñaranda, datée du 23 octobre (fol. 48) et une lettre d'un confident hollandais du 20 octobre (fol. 50). La première insiste sur les dangers résultant de l'annexion des Pays-Bas à la France. Dans la seconde, non signée, il est question de l'attitude des États généraux, de l'éventualité d'une trêve, du projet d'établir une Chambre mi-partie pour régler les différends surgis pendant durée de la trêve, etc. Il y a encore (fol. 52) un billet non daté, insistant sur la nécessité de faire des préparatifs militaires pour amener une paix favorable.

1679. Bruxelles, 23 octobre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Affliction que cause au marquis la situation présente, orgueil des ennemis, espoirs qu'ils ont conçus à la suite de leurs récents succès. On n'a pas encore trouvé moyen d'ouvrir des pourparlers de paix avec la Hollande. Le gouverneur rend compte d'une démarche faite par les États de Brabant et au sujet de laquelle il a consulté les principales personnalités espagnoles, Peñaranda, Caracena, Fuensaldaña, l'archevêque de Malines, Piccolomini et Roose. L'archevêque de Malines déclare que les États n'ont aucune mauvaise intention, mais il avoue qu'ils ont écrit à différents membres des États de Flandre. Roose continue à persister dans les idées qui ont fait échouer les négociations précédentes, tandis que l'archevêque prétend que cet échec fut un malheur pour le Roi. Roose prétend que les États ne cherchent qu'à se débarrasser des souffrances de la guerre. Le gouverneur n'a pas encore reçu la consulte qu'il a demandée, mais les États insistent pour obtenir nne réponse. Il a porté tout cela à la connaissance de Peñaranda. L'Empereur a envoyé à Munster Trauttmansdorff (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 54.

(1) Voir à cette lettre deux annexes. La première (fol. 58) expose les desiderata des États : le gouverneur doit désigner deux *personnes du pays* et leur permettre de demander un passeport pour se rendre en Hollande et y traiter directement de la paix, sans se rendre à Munster. La deuxième est le memorandum (fol. 59) remis par le gouverneur à ses ministres et exposant l'état de la question sur laquelle il sollicite leur avis. Ce document, ainsi qu'on pourra le voir, est du plus haut intérêt. Il rappelle d'abord que le Roi désire souverainement conclure la paix avec les Hollandais. Le comte de Peñaranda prétend qu'à Munster on n'arrivera à aucun résultat, qu'il est d'ailleurs bien douteux que les Hollandais y envoient des plénipotentiaires. On a fait par le passé des propositions multiples au prince d'Orange. Elles n'ont servi à rien. Le prince et ses satellites ont déclaré formellement ne rien pouvoir faire sans l'intervention des Français. Tout cela rend plus ardue la conclusion de la paix. Il faut tenir compte de la grande influence dont le prince jouit, des intrigues des Français, du peu d'appui que l'Espagne peut espérer rencontrer aux Provinces-Unies. Le peuple, en particulier celui de Hollande, désire la paix, a insisté pour l'envoi de plénipotentiaires, même après ses récentes victoires. De Munster, on a répandu le bruit que Français et Hollandais sont en désaccord. La situation de l'Espagne est telle que la conclusion de la paix est pour elle une nécessité. Déjà des pourparlers ont été entamés l'année passée avec le prince d'Orange; on sait que c'est pour cela que les Hollandais se sont empressés d'envoyer des délégués à Munster. Un membre des États de Brabant a adressé un discours à Castel Rodrigo proposant de reprendre l'antique procédure de tractations directes d'États à États. Les Hollandais se sont engagés à ne pas traiter avec le Roi, peut-être accepteraient-ils de le faire avec les États. Castel Rodrigo s'est efforcé de réfuter ce discours. Depuis, une délégation des États de Brabant, composée de l'archevêque de Malines, du baron d'Hoboken et du pensionnaire d'Anvers Edelheer, a fait une nouvelle représentation au marquis. Les récentes défaites, le danger couru par Anvers depuis l'invasion du pays de Waes, la menace d'un bombardement, les obstacles mis aux communications fluviales avec Bruxelles la cessation du commerce, la puissance de l'ennemi sont incontestables. Pour y remédier, il faut agir par la force ou négocier. Ni les Pays-Bas ni l'Espagne ne peuvent fournir les hommes et l'argent nécessaires à la guerre. Il n'y a donc qu'à tenter des négociations. Les délégués proposent que le gouverneur désigne deux ou trois citoyens belges qui demanderont par un héraut un passeport à l'ennemi et chercheront à conclure une trêve ou une paix sans se rendre à Munster. Si l'ennemi refuse d'accorder le passeport, on réitérera la demande par écrit et on fera connaître la démarche au monde entier. S'il accorde le passeport, le gouverneur désignera des délégués pour les négociations. La situation est des plus délicates. L'ennemi prétendra ne traiter qu'avec les États et cherchera à séparer leur cause de celle du Roi. Refuser aux États ce qu'ils demandent, c'est s'exposer au danger de voir la population agir par elle-même contre la volonté royale et encourir la haine du peuple. On se retrouve ainsi dans la même situation qu'en 1635. Il faut se rappeler que du côté espagnol on s'est toujours proclamé disposé à négocier directement avec les Hollandais, tous les ministres du Roi qui s'en occupent partagent cette opinion et désespèrent d'arriver à quelque chose à Munster. Il convient d'examiner et de fixer par écrit ce qui sera le plus utile au service royal.

1680. Bruxelles, 23 octobre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Pape insiste pour qu'on observe sa bulle sur le Jansénisme. Il a envoyé à ce sujet un bref au gouverneur. Le Conseil privé a rendu une nouvelle consulte. Déjà l'année dernière ce Conseil avait proposé à Melo de faire appliquer la bulle, mais la consulte qu'il avait rédigée à cette époque avait été arrêtée en l'absence de Roose, que l'internonce prétend très sympathique au Jansénisme. Castel Rodrigo a fait examiner tous ces documents par le trésorier général et par Hovynes. Il se rallie à l'avis de ces derniers. Lui aussi convient que la matière dépend exclusivement du Pape, qu'il n'y a aucune raison d'empêcher l'exécution des volontés pontificales. Le gouverneur aurait pris lui-même la décision, mais il fait remarquer qu'il y a aux Pays-Bas beaucoup de partisans de cette doctrine, qu'on prétendra que la conduite du gouvernement est inspirée par le désir de plaire aux Jésuites, ce qui causera de grands inconvénients. C'est au Roi à décider.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 63.

1681. Bruxelles, 23 octobre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Arrivée des lettres royales annonçant l'envoi de renforts. La faiblesse des effectifs qui se trouvent aux Pays-Bas est telle qu'il faut craindre la perte totale

des Pays-Bas. Les habitants sont cependant de si fidèles sujets et le sort de la monarchie dépend de la conservation du pays. Protestations de dévouement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 65.

1682. Bruxelles, 23 octobre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur demande des instructions complémentaires relatives à un achat d'arbres destinés à être envoyés en Espagne et dont le Roi veut charger le licencié Garcia Illan (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 69.

1683. Bruxelles, 23 octobre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur déclare qu'il a toujours entretenu une correspondance régulière avec le comte de Peñaranda pour le tenir au courant d'une façon détaillée de la situation militaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 71.

1684. Bruxelles, 23 octobre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Situation financière déplorable, dangers qui en résultent. Le gouverneur envoie un rapport sur l'état des provisions récemment envoyées avec le montant des sommes dont on n'a pu obtenir le paiement. Avec des ressources aussi restreintes, environ un million de ducats, il est évident qu'on ne peut faire deux guerres importantes (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 75.

1685. Bruxelles, 24 octobre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Envoi d'un mémoire du conseiller Hovynes, relatif aux négociations de paix à engager en Hollande (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 78.

(1) Voir une autre lettre du gouverneur, du 8 novembre, relative encore à un envoi d'arbres en Espagne (fol. 83).

(2) Voir le rapport en annexe (fol. 76).

(3) Ce rapport manque.

1686. Bruxelles, 8 novembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

On vient de perdre Hulst. Le gouverneur est dans la plus grande inquiétude par rapport aux projets des Hollandais. Les forces espagnoles ne peuvent opposer la moindre résistance, la plus grande partie est en débandade. Beck se trouve dans la région d'Anvers, il craint une attaque de l'ennemi, et ne pourrait la soutenir à cause de la faiblesse de ses effectifs. Piccolomini a envoyé de ce côté quelques renforts afin d'assurer la défense de Rupelmonde, Willebroeck et des postes situés sur l'Escaut. Les ouvrages établis au printemps précédent dans le pays de Waes sont exposés aux plus grands dangers parce qu'ils sont dépourvus de garnison suffisante. Les ressources manquent toujours, la mensualité du mois d'août, la dernière qui a été envoyée, est consommée. Les banquiers d'Anvers ont été très émus de la perte de Hulst. Le duc de Lorraine s'était proposé de tenter la récupération de Comines et des autres places situées sur la Lys. Depuis la prise de Cassel par les Français ce projet a été abandonné. Pour le moment, il n'y a nulle part un groupe conséquent de forces espagnoles. Seul le duc de Lorraine dispose d'une armée relativement nombreuse : 6,600 hommes. Mais on n'a pu encore s'entendre avec lui au sujet de sa permanence aux Pays-Bas. D'ailleurs, si on pouvait s'en défaire, ce serait un grand soulagement pour le pays. Le gouverneur a envoyé Salamanca à Tournai, pour demander l'avis de Piccolomini, de Caracena, du duc d'Havré et du comte de Bucquoy, au sujet des propositions à faire au duc de Lorraine. Ceux-ci se sont excusés de donner leur opinion sur la question. Ils reconnaissent d'un côté la nécessité dans laquelle on se trouve et, d'autre part, font état des plaintes des habitants. Il est hors de doute qu'à l'heure actuelle, il n'y a aux Pays-Bas aucune armée, tandis que l'ennemi se trouve à l'intérieur du pays. Toute la Flandre est livrée aux Français, qui essayent de se concilier les sympathies des habitants des campagnes et font le désespoir des bourgeois des villes. Il est indispensable de faire venir des renforts, suisses, espagnols, italiens, renforcer l'artillerie, réparer les fortifications, etc. Il est très dur de devoir faire un pareil rapport (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 112.

(1) Voir en annexe un rapport de Piccolomini sur les mesures à prendre pour restaurer l'armée royale (fol. 117).

1687. Bruxelles, 8 novembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur rappelle sa lettre du 23 octobre exposant la démarche faite par les États de Brabant. Depuis, il a reçu les avis qu'il a demandés aux chefs de l'armée et aux ministres. Tous proposent de céder à la nécessité. Roose seul persiste dans son opposition. Il fait à nouveau les mêmes objections qu'en 1633. Jusqu'ici le gouverneur a donné aux États des réponses dilatoires. Il a cependant désigné comme délégués éventuels, l'archevêque de Malines, l'évêque de Cambrai et le marquis de Lede. Il a pleine confiance dans l'archevêque, dont il fait l'éloge. Il craint d'ailleurs que les négociations ne pourront même pas commencer à cause de l'opposition du prince d'Orange. Il paraît que certaines propositions ont été faites à ce dernier pour devenir duc de Brabant. En tout cas les Pays-Bas se trouvent dans le plus grand danger. La conclusion de la paix ou une révolution en France pourraient seules les sauver. Le gouverneur est en rapports constants avec Peñaranda. Si les Français s'emparent des Pays-Bas, on ne voit pas comment les Espagnols pourront encore vivre en sécurité dans leur patrie. Envoi de nombreuses annexes (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 125.

1688. Bruxelles, 8 novembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Les frégates que le Roi enverra à l'avenir hiverner aux Pays-Bas devront désormais être dirigées sur Ostende, où le débarquement des troupes pourra se faire plus facilement. Il faut d'ailleurs se presser car il y a tout lieu de craindre les attaques de l'ennemi. Il faut aussi de l'argent pour remettre les embarcations en état. La flotte des Pays-Bas est hors d'état de procéder à n'importe quelle opération.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 89.

(1) Les annexes se trouvent folios 127 et suivants. Ce sont deux avis de Hollande ayant trait aux prétentions des États de Zélande, au paiement des troupes destinées à être envoyées au Danemark, au licenciement éventuel de l'armée hollandaise, au départ prochain des délégués à Munster, aux instances du landgrave de Hesse pour obtenir l'évacuation de la Frise orientale, des lettres de Peñaranda des 27, 28 et 29 octobre et une lettre flamande avec traduction espagnole de la dame N. à l'évêque de Gand. Cette dernière lettre annonce l'échec des négociations et prie l'évêque de ne pas faire venir en Hollande l'agent dont l'arrivée avait été annoncée. L'auteur de la lettre demande si elle peut faire des ouvertures basées sur les éléments suivants : la personne bien connue (sans doute le prince d'Orange) deviendrait duc de Brabant et pour ce qui est de la question religieuse on demeurerait au *statu quo*. Elle insiste sur la nécessité du secret et émet l'espoir de recevoir une récompense.

1689. Bruxelles, 9 novembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

On a appris, par un avis envoyé par l'Électeur de Mayence (1), les succès remportés par l'armée impériale que commande l'archiduc Léopold-Guillaume. Les Français ont été contraints de repasser le Rhin. Le gouverneur a envoyé à l'archiduc un officier pour lui exposer la situation des Pays-Bas. Il sera évidemment difficile de persuader au prince de passer le Rhin afin d'inquiéter les Français. Pourtant l'officier en question a reçu l'ordre d'en faire la proposition. La chose a été portée aussi à la connaissance du duc de Bavière.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 165.

1690. Bruxelles, 9 novembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

On a répandu le bruit à Bruxelles que le Roi avait accordé le collier de la Toison d'or au comte de Bossu. Le gouverneur rappelle que les princes de Chimay et de Ligne et le duc d'Havré ont sollicité depuis longtemps cette faveur, qu'ils méritent à plus d'un titre. Il insiste sur les inconvénients qui pourraient résulter de l'octroi prématuré du collier au comte de Bossu.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 177.

1691. Bruxelles, 9 novembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

La duchesse de Chevreuse prétend que les négociations qu'elle a entamées avec ses correspondants sont en bon état. Elle a demandé des indications sur les projets des Espagnols en vue de la campagne prochaine. Le gouverneur cherche à l'entretenir dans ses bons sentiments, car il voit là l'unique manière de contraindre les Français à la paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 179.

1692. Valence, 23 novembre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi rappelle qu'il a pris des décisions relatives à l'importation en Espagne des produits hanséates et allemands et aux passeports délivrés à cet effet par

(1) Le texte de l'avis se trouve en annexe (fol. 167).

Gabriel de Roye et ses subordonnés. De fait, les délégués des villes hanséatiques ont fait des représentations par rapport à certaines difficultés. Pour les aplanir le Roi veut que le gouverneur désigne un homme de confiance pour le poste occupé antérieurement par de Roye. Celui-ci remettra les instructions qui lui ont été données jadis de façon à ce qu'on puisse les passer au nouveau titulaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 184.

1693. Valence, 23 novembre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

La cessation des hostilités entre le Danemark et la Suède a rendu disponibles bon nombre de soldats. Le gouverneur tâchera d'en faire venir le plus qu'il peut en Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 186.

1694. Valence, 23 novembre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi renouvelle les instructions qu'il a données précédemment pour le maintien des prérogatives du pagador général.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 189.

1695. Valence, 25 novembre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Envoi de rapports du cosmographe Michel-Florent van Langren au sujet des travaux à effectuer au Sas, à Gravelines, Mardyck et Dunkerque (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 191.

1696. Buñol, 4 décembre 1645. — *Philippe IV aux évêques de Cambrai, de Gand, d'Anvers et à l'archevêque de Malines.*

Le Roi remercie ces prélats pour leurs sacrifices pécuniaires.

Estado, 2253.

(1) Ces rapports, au nombre de deux, accompagnés d'une carte et d'un plan de répartition des troupes de garnison, se trouvent folios 193 et suivants.

1697. Buñol, 4 décembre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a donné des ordres nécessaires pour la libération de Juan Naelbort, Hubert Neselinck et leurs compagnons, marins hollandais pris sur le navire le *Jupiter* (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 201.

1698. Bruxelles, 9 décembre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Nouvelles instances pour obtenir la stricte exécution des conventions ayant trait à l'échange des prisonniers de guerre. Les États de Hollande se plaignent de la lenteur apportée à la libération de leurs sujets, des mauvais traitements qu'on leur fait subir. Ils menacent d'user de représailles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 205.

1699. Bruxelles, 10 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de la démarche faite par les États de Brabant pour arriver à la conclusion de la paix. Le gouverneur a demandé l'avis de ses ministres et en envoie le texte à Madrid. D'accord avec eux, il a écrit aux États généraux des Provinces-Unies et au prince d'Orange. Il leur a proposé de rechercher les moyens d'abréger les négociations de Munster. Le but qu'il vise est de séparer les Hollandais des Français. Ainsi on a donné satisfaction au désir de la population. Les Hollandais s'empresseront d'envoyer des délégués à Munster, malgré les embarras que suscitent les États de Zélande dominés par le prince d'Orange. M. de Noirmont s'est rendu à La Haye sur l'ordre du gouverneur. Il a montré à ses confidents qu'il disposait réellement d'un million de florins pour accomplir les promesses qu'il avait faites. Les États de Brabant ont pris l'engagement nécessaire à cet effet, sur la proposition de l'archevêque dont le zèle est méritoire. Le gouverneur les a d'ailleurs assurés que le cas échéant le Roi rembourserait tout ce qu'ils auraient dépensé à cet effet.

La personne qui envoie les avis de Hollande a fait remettre une copie de l'instruction qu'elle prétend avoir été donnée aux délégués hollandais envoyés à Munster. De divers côtés, on reçoit des ouvertures pour négocier avec les

(1) Voir en annexe une consulte du Conseil de l'Inquisition par rapport à l'équipage de ce vaisseau et notamment à l'évasion de son capitaine nommé Jean Anhelaut (fol. 205).

Hollandais. Le gouvernement écoute tous ceux qui s'adressent à lui à cet effet, pour reconnaître s'ils ont quelque autorité (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 207.

1700. Bruxelles, 10 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

L'Électeur de Trèves a profité de la tournure des opérations pour appeler les Français. La ville de Trèves s'est rendue sans combat, les habitants avaient reçu de l'évêque l'ordre de ne pas opposer de résistance. Depuis l'Électeur a manifesté le désir de voir neutraliser sa principauté et cela d'une manière qui sauvegarde les droits qui reviennent au Roi comme duc de Luxembourg. Le gouverneur lui a fait donner une réponse conciliante (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 238.

1701. Bruxelles, 10 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le prince d'Orange vient d'envoyer un héraut avec des dépêches dont le gouverneur transmet le texte à Madrid. Elles contiennent une demande de passeports pour les délégués hollandais à envoyer au Congrès de Munster (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 240.

1702. Bruxelles, 10 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur a prescrit au Parlement de Bourgogne de mettre Don Juan d'Autriche en possession de l'abbaye de Saint-Claude. Les religieux de ce monastère ont élu le prince comme abbé (4).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 246.

(1) Il y a à cette lettre différentes annexes dont voici l'énumération : 1° 2 décembre 1645, lettre du marquis au prince d'Orange (fol. 211); 2° même jour, lettre du même aux États généraux (fol. 213); 3° 2 novembre 1645, avis du comte de Fuensaldaña (fol. 214); 4° sans date, avis de Roose (fol. 218); 5° annexe à cet avis (fol. 228); 6° 23 octobre 1645, avis du marquis de Caracena (fol. 230); 7° 22 octobre 1645, avis de Piccolomini (fol. 232); 8° 21 octobre 1645, lettre de Peñaranda (fol. 234).

(2) Le 30 janvier, le Roi approuve cette conduite (reg. 235, fol. 48).

(3) On trouve en annexes : 1° la lettre du prince d'Orange (fol. 242); 2° les noms des délégués hollandais : Berthelt de Gent, seigneur de Loenen, Jan de Matesses, Adrien de Pauw, Jean de Knuyt, Godert de Rede, François de Donia, Guillaume de Ripperda, Adrien Clant de Stedam (fol. 245); 3° le texte du passeport demandé (fol. 244).

(4) Voir le procès-verbal de l'élection en annexe (fol. 248).

1703. Bruxelles, 10 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de la correspondance de Peñaranda. Le gouverneur se conformera toujours aux décisions prises par ce diplomate. On ne saurait faire aux Français une plus grande concession que de leur remettre l'Infante, encore qu'en agissant ainsi on ouvre la porte à un démembrement de la monarchie. Le gouverneur se rallie à l'opinion de Peñaranda sur l'opportunité de céder le Roussillon plutôt que les Pays-Bas. Il ajoute pourtant qu'au printemps prochain ces provinces courront le plus grand danger. Les mariages projetés à échéances si lointaines peuvent réserver bien des surprises, peut-être les Français se contenteront-ils de promesses. Le marquis fait part aussi de certaines propositions qui lui ont été faites par l'intermédiaire du nonce de Paris et relatives à des négociations de paix séparée avec la France. Il croit que l'intervention de Mazarin dans ces démarches ne peut être mise en doute. Au reste, on ne prendra aucune décision avant de connaître l'opinion de Peñaranda (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 263.

1704. Bruxelles, 10 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de la libération de soldats navarrais détenus prisonniers en France. Le gouverneur a fait les premières démarches et s'efforcera de les continuer jusqu'à la réussite (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 256.

1705. Bruxelles, 10 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Suivant l'ordre du Roi, Gabriel de Roye a été mis en état d'arrestation. Le gouverneur envoie à Madrid une série de documents relatifs à la comptabilité

(1) Il y a à cette lettre plusieurs annexes : 1° un papier de l'internonce de Bruxelles transmettant le texte d'un entretien du nonce de Paris avec Mazarin (fol. 267); 2° une lettre de Castel Rodrigo au nonce de Paris, datée du 11 décembre (fol. 269); 3° une lettre du nonce de Paris à Castel Rodrigo, datée du 2 décembre (fol. 271); 4° la traduction d'un projet de convention préliminaire de trêve donné en 1629 à Kesseler pour être remis à Roosendael aux délégués hollandais (fol. 274); 5° rapport de Necolalde sur les négociations qui eurent lieu à la fin du gouvernement de l'Infante, en vue du renouvellement de la trêve de 1609 (fol. 276).

(2) Voir différentes annexes (fol. 258 et suiv.), en particulier la liste de ces personnes.

des crédits employés par ce personnage, à l'occasion des achats de navires qu'il a été chargé de faire (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 280.

1706. Bruxelles, 10 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Les Espagnols ont repris par surprise Mardyck. Le gouverneur envoie un rapport relatif à cette heureuse opération, émanant du lieutenant maître de camp général Antonio Pimentel. Il y joint ses félicitations. Tous les ministres sont d'accord sur l'importance qu'il y a à conserver cette place. On tâchera de la fortifier en achevant les travaux déjà commencés par les Français. Nouvelles demandes d'argent. Il ne faut pas attendre des provinces une aide conséquente. Le Brabant s'est pourtant décidé à faire un effort méritoire. Il faut l'attribuer au zèle de l'archevêque de Malines, du clergé et des nobles. La Flandre fait des difficultés, sous prétexte qu'elle est ravagée à la fois par l'armée de Lamboy et par l'ennemi. Le Hainaut et le Tournésis ont eu autant à souffrir des Lorrains. La situation est déplorable. On tâche de donner satisfaction à Lamboy et au duc de Lorraine pour éviter leur départ. Des efforts vont être tentés pour récupérer Menin et assurer ainsi la sécurité de la Flandre, en particulier de Lille et de Courtrai. La chose sera d'ailleurs difficile, mais le gouverneur la recommandera au zèle des généraux. On a renoncé, faute de ressources, à faire une levée de Suisses. Le Roi devrait envoyer des renforts en quantité aussi considérable que possible. La récupération de Mardyck a provoqué la retraite de la flotte hollandaise. Le port de Dunkerque est ainsi à nouveau accessible. Les Anglais arrivent, mais on ne peut, faute d'argent, assurer leur traversée avec toute la ponctualité désirable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 300.

1707. Bruxelles, 11 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Envoi de nouvelles lettres relatives aux négociations avec le nonce de Paris. M. Roncales (2), secrétaire du roi de Pologne, estvenu à Bruxelles. Il a rapporté qu'il était chargé par Mazarin de faire des ouvertures en vue de la conclusion

(1) Ces annexes se trouvent folios 282 et suiv.

(2) Plus loin (n° 1718) on l'appelle Roncagli.

de la paix entre la France et l'Espagne. Le gouverneur relate la conversation qui s'est engagée à ce propos entre le délégué polonais et lui. Les Français prétendent exiger qu'on leur laisse toutes leurs conquêtes. Le gouverneur n'a pas manqué d'objecter l'impossibilité qu'il y a pour l'Espagne de tolérer les Français en Catalogne et de traiter avec les révoltés portugais. Le délégué s'est offert à retourner en France pour conduire les négociations, et cela en conformité des ordres qu'il avait reçus de son maître. Il était tout prêt à servir d'intermédiaire auprès de Mazarin. Le gouverneur a accepté la proposition et ainsi les pourparlers vont continuer. Castel Rodrigo croit que Mazarin appréhende des changements en France. Il en voit la preuve dans les attestations multipliées de Roncales, au sujet des préparatifs militaires des Français pour la campagne prochaine et de leurs multiples ressources (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 308.

1708. Bruxelles, 11 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Considérant la charge résultant pour la population de la présence des troupes du duc de Lorraine, le gouverneur a prescrit à Miguel de Salamanca de se rendre à Tournai pour s'aboucher avec Piccolomini et lui demander si on ne pourrait se dispenser du concours de ces Lorrains. Piccolomini a consulté à cet effet diverses autorités militaires, en particulier Bucquoy, Barbançon et Havré. Tous trois ont déclaré que la présence de ces Lorrains était indispensable, qu'ils aimaient mieux être ruinés que tomber aux mains des ennemis, que la retraite du duc et de ses 6,000 hommes, la seule force militaire conséquente du pays, entraînerait forcément ce malheur. Caracena n'a pas été consulté, mais il est du même avis. Lede et de Ribeaucourt le sont aussi. Piccolomini a prescrit alors à Caracena et à Salamanca de négocier avec le duc une convention définitive. Celle-ci n'a pas encore été conclue. Le duc réclame une place, de préférence Limbourg, comme garantie du paiement de ce qu'on lui doit.

(1) Voir en annexe une lettre de Castel Rodrigo au nonce de Paris (fol. 312). Elle ne contient guère que des généralités. Le nonce ayant fait part à Castel Rodrigo des entretiens qu'il a eus avec Mazarin, Castel Rodrigo ajoute qu'il regrette les mauvaises dispositions de la Cour pontificale et prétend que Philippe IV désire conclure la paix grâce à l'intermédiaire de Mazarin, qui est Italien et ne porte pas contre l'Espagne la haine qui est naturelle aux Français. Il ne saurait croire que le Cardinal renonçât à l'honneur d'être le médiateur de la paix de la chrétienté.

Le gouverneur est disposé à céder; c'est un moindre mal que de se perdre complètement. Avant d'avoir obtenu satisfaction, le duc ne fera rien pour reprendre Menin. Le mobile du duc paraît être d'employer ses ressources à l'acquisition de propriétés qu'il pourra léguer à sa fille et exercer le commandement des armées espagnoles aux Pays-Bas. Il a consenti à se séparer de la princesse de Cantecroy. Il s'entend très bien avec Caracena, mais celui-ci est en désaccord avec Fuensaldaña. Le duc, en outre, ne manque aucune occasion d'attaquer Piccolomini, tout cela fait du tort à la cause royale. Il convient d'y porter remède en vue de la campagne prochaine (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 315.

1709. . . . . , 15 décembre 1645. — *Un secrétaire d'État au président du Conseil des Finances espagnol.*

Sur l'ordre du Roi, ce secrétaire lui communique une lettre écrite de Flandre par Francisco de Galaretta, d'après laquelle un des principaux banquiers d'Anvers aurait appris à celui-ci que les négociants les plus riches, poussés par la peur, envoyaient leurs capitaux en France et en Hollande. Ce banquier trouvait qu'on devait être informé de la chose à Madrid et qu'il était nécessaire d'envoyer de l'argent comptant pour subvenir aux nécessités du pays.

Estado, 2253.

1710. Madrid, 20 décembre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi fera donner les ordres nécessaires pour assurer le paiement exact des provisions. Le gouverneur doit envoyer la liste des effets qui n'ont pu être négociés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 327.

1711. Bruxelles, 29 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet des renforts à faire venir du Danemark. Le gouverneur déclare qu'il n'a pas les ressources nécessaires pour les effectuer. Il convient d'ailleurs

(1) Voir en annexe une lettre de Caracena au sujet de son refus de se mettre aux ordres de Fuensaldaña (fol. 321).

que dans le cas où on disposerait des ressources indispensables, engager les troupes en question serait le seul moyen d'obtenir la paix. A l'heure actuelle, dans la situation où l'Espagne se trouve, personne ne voudra faire la paix avec elle. La flotte hollandaise reste toujours dans les parages de Dunkerque. Si des troupes doivent être amenées par ce port, la chose peut se faire plus facilement maintenant qu'au mois de mars. On tâchera d'envoyer des Wallons en Espagne si on a les ressources. Salamanca s'occupe de cette affaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 337.

1712. Bruxelles, 29 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de la démarche des États de Brabant. A l'heure actuelle, il semble que ces gens se tiennent tranquilles, mais ils ont l'œil sur ce qui se passe à Munster. S'ils voient qu'on fait les préparatifs nécessaires à leur défense, ils demeureront dans leurs bonnes dispositions. Il est vrai que de Hollande on continue à leur faire des ouvertures. L'abbé du Parc et l'archevêque de Malines ont mis le gouverneur au courant d'une nouvelle tentative d'engager des pourparlers d'États à États. Cela n'a pas été poussé plus loin. Si on disposait de ressources suffisantes, on n'aurait rien à craindre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 341.

1713. Bruxelles, 29 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de l'envoi en Espagne du baron de Beck ou du marquis de Caracena pour gouverner l'armée de Catalogne. Le premier ne convient pas, à cause de son caractère et de son grand âge. Caracena est très utile aux Pays-Bas, son absence serait une grande perte. C'est au Roi à décider.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 343.

1714. Bruxelles, 29 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a fait savoir à Bruxelles qu'il avait décidé d'envoyer une lettre aux villes, aux prélats et aux ministres des Pays-Bas. Il a ajouté qu'il était opportun d'accorder des faveurs à la noblesse. Il a demandé qu'on lui fasse connaître les souhaits des intéressés. Il y a fourni certains détails relatifs

aux princes de Ligne et de Chimay, au comte de Rœulx et au duc d'Havré.

Le gouverneur répond qu'on ne doit guère avoir de souci à l'heure actuelle au sujet de la fidélité des nobles. Sauf le duc d'Havré, aucun n'a capacité ni popularité. Le procédé le plus efficace à employer ici consiste à laisser les intéressés dans l'attente d'une faveur et à ne jamais rien accorder sans laisser la porte ouverte à l'octroi ultérieur d'autres faveurs. Beaucoup désirent la Toison d'or. Le gouverneur répète qu'il convient de l'accorder sans tarder au prince de Ligne. Il faut songer aussi au prince de Chimay, dont les mérites sont indiscutables. Le comte de Rœulx est gouverneur de Lille, il mérite aussi cet honneur. On ne pourrait pas le refuser non plus à Havré. Quant au comte de Bucquoy, il a été suffisamment récompensé jusqu'ici.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 347.

1715. Bruxelles, 29 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Visite de la reine de Pologne à Bruxelles. Bon accueil qui lui a été fait. Étant à Anvers, la Souveraine a décidé soudainement de se rendre en Hollande pour continuer son voyage. Les ministres polonais qui l'accompagnaient ont parlé beaucoup de la paix. On a appris que de Hollande l'un d'eux s'est rendu à Munster. Le nonce de France a fait savoir qu'il ne dispose pas encore des renseignements nécessaires pour répondre à la lettre que le gouverneur général lui a envoyée. On annonce que Mazarin est très inquiet des rapports que le gouvernement de Bruxelles entretient avec la duchesse de Chevreuse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 353.

1716. Bruxelles, 29 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le tercio de Fernando de Solis, composé d'Espagnols et de Wallons, est réduit au point de ne plus comprendre que 300 hommes. On a décidé de le réformer et d'adjoindre ces hommes à la garnison de Mardyck. Il convient de déterminer le sort de Fernando de Solis, officier de valeur, à qui on doit la récupération de Mardyck. Le gouverneur propose de lui confier le commandement d'un autre tercio.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 355.

1717. Bruxelles, 30 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de la démarche faite en Hollande. Le prince d'Orange a fait demander des passeports pour ses délégués au Congrès de Munster. D'autre part, le héraut envoyé par Castel Rodrigo pour porter sa lettre (1) a rapporté la réponse jointe à la présente. Le gouverneur ajoute encore d'autres documents. Dès que les délégués hollandais seront rentrés à La Haye, on verra la tournure que prendront les événements (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 358.

1718. Bruxelles, 30 décembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV*

Au sujet des dispositions pacifiques de Mazarin. Le secrétaire Roncagli est revenu à Bruxelles. Il a assuré que les Français abandonneraient les Portugais mais voulaient conserver toutes leurs conquêtes aux Pays-Bas et en Italie. Castel Rodrigo a fait des difficultés pour continuer les négociations, prétendant qu'il ne pourrait le faire qu'avec une personne ayant pleins pouvoirs. Le secrétaire n'avait apporté aucune lettre de Mazarin. Tous les pourparlers engagés avec lui ne servaient qu'à perdre du temps. Castel Rodrigo est toujours convaincu que ce sont autant de tentatives pour tromper les Espagnols et arrêter l'action de la duchesse de Chevreuse et de ses partisans.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 372.

1719. Madrid, 30 décembre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi remet au marquis la décision à prendre au sujet de la restitution de Frankenthal au Palatin.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 374.

(1) Cf. *supra*, n° 1701.

(2) Il y a à cette lettre une série d'annexes : La réponse des États généraux, datée du 9 décembre, est évasive. Après quelques assurances protocolaires, il est déclaré qu'un Congrès se tient à Munster et que c'est là que les délégués espagnols pourront faire leurs propositions aux agents des Provinces-Unies (fol. 360, 364, 366 et 370). La deuxième annexe est un avis de Hollande, relatant les préparatifs faits en vue de la continuation des hostilités au Brésil, le départ des délégués à Munster, les sentiments pacifiques des Provinces-Unies, les convoitises du prince d'Orange sur Anvers, les intrigues possibles de la France (fol. 362). On trouve aussi une lettre des États généraux aux résidents hollandais à Paris, prescrivant de porter la lettre de Castel Rodrigo à la connaissance de Mazarin (fol. 368).

1720. Madrid, 30 décembre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Peñaranda a rendu compte à Madrid des démarches que les Français font en Allemagne pour recruter des troupes. Il serait opportun de faire des efforts pour persuader les capitaines allemands qui ont servi l'Empereur de prendre service avec leurs troupes dans l'armée du Roi. On pourrait s'en servir tant aux Pays-Bas qu'en Espagne. Salamanca a reçu ordre aussi de s'occuper de cette affaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 378.

1721. Madrid, 30 décembre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Les États de Brabant avaient proposé de traiter avec les Hollandais de la paix ou d'une trêve. Le Roi juge ces négociations dangereuses et le gouverneur ne peut les autoriser.

Estado, 2253.

1722. . . . . , décembre 1645. — *Philippe IV à Castel Rodrigo*

Le Roi a appris qu'il y a en Hollande bon nombre de marins originaires de Guipuscoa qui ont dû prendre service à bord de navires de course. Il veut que Castel Rodrigo s'efforce d'obtenir leur libération.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 234, fol. 325.

1723. Bruxelles, 6 janvier 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis de Villeroy a fait des propositions relatives à la mise en liberté d'un officier espagnol, D. Jorge de Castelvi, en échange de prisonniers français détenus à Tolède. Le gouverneur engage le Roi à accepter cette offre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 1 (2).

(1) Voir en annexe une liste de ces prisonniers français (fol. 3).

(2) Voir les lettres suivantes, relatives à des affaires personnelles : le 7 janvier, pour Charles de Gavre, baron d'Embise, gouverneur de Charlemont (fol. 4) et pour le baron de Chamuirroy (fol. 13); le 12 janvier, pour Charles-François Yvernoti, agent du Saint-Siége (fol. 15); le 16 janvier, pour M. de Brias, gouverneur de Mariembourg (fol. 32); le 30 janvier, pour Gabriel de Roye (fol. 39) et pour le secrétaire Diego de la Torre (fol. 45); le 6 février, pour le comte de Saint-Amour fol. 82), pour Balthasar Mercader, officier (fol. 85) et pour Balthasar Ledesmal, official de la contadorie (fol. 88); le 25 février, pour le comte de Bassigny (fol. 99), pour Jean-Baptiste Jacquet, résident bourguignon à Madrid (fol. 101), pour le veedor général Juan de Necolalde (fol. 104), pour le prince de Lixhein (fol. 106) et pour le sergent-major Antoine Carondelet (fol. 110); le 28 février, pour Thomas Lopez de Ulloa (fol. 113); le 1er mars, pour Marie-Anne Miller, veuve d'Antonio Rovelasco, trésorier et maître de chambre des Archiducs (fol. 115); le 7 mars, pour le capitaine de cavalerie Ambroise Ambrosini (fol. 121); le 14 mars, pour Pedro del Campo, secrétaire de l'ambassade de Munster (fol. 146); le 15 mars, pour Georges Ettenharder, trésorier général de la *Cruzada* (fol. 147); le 16 mars, pour Domingo Ochoa de Zevallos, official de la Secrétairerie de guerre (fol. 153), et pour le fiscal du Conseil privé Hovynes (fol. 155); le 16 mars, pour le baron de Scey, officier en service aux Pays-Bas (fol. 168); le 30 avril, pour Francisco de Lisola, résident de l'Empereur à Londres (fol. 210-215); le 6 avril, pour le capitaine et sergent-major Pedro Vay (fol. 216); le 12 avril, pour le sergent-major Antoine Carondelet (fol. 218) et pour le capitaine Juan de Toledo y Portugal (fol. 220).

1724. Madrid, 12 janvier 1646. — *Rapport du comte Monterey à Philippe IV.*

Sur la situation des Pays-Bas.

Estado, 2065.

1725. Madrid, 15 janvier 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a reçu les lettres du gouverneur relatives aux négociations de la duchesse de Chevreuse, qui se propose de s'emparer, avec l'aide des mécontents français, de la place de Péronne. Il a vu aussi les documents ayant trait au passage du duc de Bouillon à Cologne et à ses projets de soulever le Languedoc avec la coopération du duc de Vendôme. Il lui envoie de son côté une lettre relative à une attaque contre la Rochelle. Toutes ces diversions sont propices à la préparation de la paix; le Roi a ordonné de mettre à la disposition de Bouillon les 400,000 ducats qu'il a demandés, mais il semble qu'il vaudrait mieux employer l'argent disponible pour l'opération de Péronne. Il est opportun de chercher à s'enquérir dans quelle mesure Mazarin a connaissance de toutes ces machinations. Au reste, le Roi s'en remet à la décision du gouverneur sous les conditions suivantes : 1° On ne peut agir en faveur d'hérétiques qu'après avoir eu sur ce point l'avis de théologiens autorisés; 2° il ne faut pas se fier à la parole ni à la constance des Français, dès lors il n'y a qu'à agir avec dextérité pour éviter des dépenses improductives; 3° il est nécessaire pour le même motif de choisir avec la plus grande prudence les procédés qu'on se décidera à employer pour arriver à la paix. Si on commence à négocier avec Mazarin, on ne peut pas dans la suite recourir à un autre intermédiaire. Si on le faisait, on irriterait le Cardinal et on ferait mettre en doute la loyauté du Gouvernement espagnol.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 20.

1726. Madrid, 15 janvier 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

On peut relâcher les soldats français prisonniers, on ne doit garder que les officiers et les personnalités dont on peut faire état éventuellement pour un échange.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 25.

1727. Madrid, 15 janvier 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le marquis soignera que la perception des aides et subsides consentis par les provinces se fasse avec douceur et suivant les règles de la justice. Le Roi communique un mémoire qu'on lui a fait remettre à ce sujet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 27.

1728. Bruxelles, 16 janvier 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Nouvelles doléances sur le retard apporté à la libération des prisonniers hollandais. Le gouverneur envoie à Madrid le veedor Thomas de Aguirre, pour solliciter la libération de six prisonniers encore détenus (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 29.

1729. Madrid, 21 janvier 1646. — *Le secrétaire Fernando Ruiz de Contreras au secrétaire Pedro Coloma.*

Le Roi a demandé qu'on fasse venir de Flandre des ingénieurs des fortifications, parce qu'il en manque en Espagne.

Estado, 2065.

1730. ....., 21 janvier 1646. — *Rapport du Père Marcelin de Barea.*

Sur la situation des Pays-Bas, particulièrement sur les rapports de l'Espagne avec les nobles français révoltés.

Estado, 2065.

(1) Voir en annexe la liste de ces prisonniers (fol. 31).

1731. ....., 23 janvier 1646. — *Consulte d'une Jointe d'État.*

Sur la relation faite au comte de Monterey par Fray Marcelino de Barrea, capucin, envoyé par le marquis de Castel Rodrigo. Cette relation portait sur trois rapports remis par Barrea et sur les propositions du marquis.

Les rapports de Barrea concernaient un avis donné de Flandre au Roi sur la personne du duc de Lorraine et la valeur de son armée, ainsi que sur l'inféodation éventuelle du duché de Gueldre à ce prince, un autre donné par le marquis de Lede au marquis de Castel Rodrigo pour combattre cette proposition d'inféodation, enfin une instruction de la duchesse de Chevreuse et de Marcelino lui-même sur les intelligences nouées avec les mécontents de France. Les propositions du marquis contenaient cinq points : 1° Provisions d'argent et envoi d'armes; 2° nomination de chefs pour un temps illimité; 3° nécessité d'envoyer en Belgique un prince du sang; 4° embarras créés par le duc de Lorraine; 5° profit à tirer des troubles de France.

La Jointe délibère longuement sur chacun de ces points.

Estado, 2065.

1732. ....., 26 janvier 1646. — *Rapport du Frère Marcelin de Barrea.*

Sur la situation des Pays-Bas.

Estado, 2065.

1733. San Lorenzo, 30 janvier 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Nécessité de hâter l'envoi des renforts destinés à l'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 36.

1734. San Lorenzo, 30 janvier 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Ordre de faire venir en Espagne des ingénieurs et des techniciens pour les travaux de fortifications.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 41.

1735. Madrid, 2 février 1646. — *Rapport du comte Monterey à Philippe IV.*

Monterey rappelle la conférence qu'il eut avec le Frère Marcelin de Barrea au

sujet des Pays-Bas. Détails sur les officiers généraux de l'armée de notre pays. Situation fausse du marquis de Fuensaldaña auquel Caracena ne veut pas obéir.

Estado, 2065.

1736. Madrid, 4 février 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Il a reconnu qu'il est difficile pour son fils Don Juan de se rendre immédiatement en Flandre. Or, l'expérience a montré que la distinction entre le gouvernement militaire et le gouvernement civil n'est pas avantageuse et, bien que Castel Rodrigo s'entende avec le duc d'Amalfi, il faut changer de système. Depuis qu'il a vu les rapports de Marcelino de Barrea, il est convaincu de la nécessité de réunir les deux administrations. Castel Rodrigo possédera ainsi les deux pouvoirs, bien qu'il ne soit pas un soldat de profession. Le duc d'Amalfi ayant déclaré qu'il ne servirait que sous un prince du sang royal, le Roi a résolu de l'appeler en Espagne, car il ne peut faire venir ni Beck, ni Caracena (1).

Estado, 2254.

1737. Madrid, 4 février 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le roi de Pologne Wladislas fait notifier à la Cour son mariage en demandant à Philippe IV de se faire représenter à la cérémonie. Le marquis prendra connaissance par la copie jointe, de la réponse qui a été donnée au souverain polonais. Le Roi confirme sa décision de se faire représenter par le chanoine Henri Teller (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 52.

1738. Madrid, 4 février 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Frère Marcelino de Barrea a fait part à Madrid de la situation des affaires des Pays-Bas et de l'impossibilité où on s'y trouve de réunir les forces indispensables à la défense de ces provinces. Il est nécessaire alors de se préoccuper des diversions qu'on pourrait faire en France, quelle que soit la voie par où on peut y arriver. La duchesse de Chevreuse fait grand état des intelligences qu'elle s'est ménagée avec des gouverneurs des provinces et autres

(1) Le 15 avril, le Roi confirme cette lettre. (*Estado*, 2254.)
(2) Il n'y a aucune annexe.

sujets français. Le religieux prétend que Castel Rodrigo est convaincu de l'importance des menées de la duchesse. Dans un papier que cette dernière a remis au religieux, il est question des tendances qui se manifestent au Poitou et au Languedoc de susciter un mouvement en faveur de l'hérésie (1). Elle prétend aussi avoir des influences sur plusieurs officiers de l'armée française, tel le maréchal de Gasion, qui dispose de 5.000 cavaliers et n'attend qu'un mouvement pour passer au parti de la duchesse. Celle-ci voudrait que le Roi se chargeât de marier sa fille. Le religieux fait insinuer qu'on pourrait donner à la duchesse le duché de Limbourg, en garantie de la contribution financière du Roi aux opérations à entreprendre contre la France.

Le Roi est d'accord avec le marquis pour reconnaître l'importance des diversions à faire en France. Il rappelle ses instructions antérieures concernant l'assistance pécuniaire à accorder au duc de Bouillon et prodigue des promesses à l'adresse de la duchesse. Au reste, il confie toute cette affaire au marquis, mais insiste sur la nécessité d'agir avec prudence eu égard à la duplicité française. Fomenter en France une guerre civile serait le procédé le plus efficace pour arriver à la paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol 54.

1739. Madrid, 4 février 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Lamboy a offert de venir servir en Espagne avec 6,000 hommes. Les conditions qu'il pose donnent lieu à certaines difficultés, comme le marquis pourra le voir dans le billet que détient Salamanca. Il tâchera de dissiper ces difficultés et de faire en sorte que l'intéressé vienne au plus vite. Il peut disposer à cet effet d'un crédit de 170,000 écus.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 59.

1740. Madrid, 4 février 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo*

Le religieux de Barrea a rendu compte d'une proposition que lui a faite Jacques Van der Val au sujet d'un port qu'on pourrait construire à Blankenberghe et qui serait de plus grande importance que Mardyck. Le marquis doit

(1) *De la secta que profesan.*

faire une enquête, d'autant plus qu'on prétend que ce ne serait pas une grande dépense (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 62.

1741. Madrid, 4 février 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Une des grandes raisons d'inquiétude pour le Roi est le manque d'intelligence qu'il y a aux Pays-Bas entre les chefs de l'armée et les difficultés que les inférieurs font pour obéir aux supérieurs. Le religieux M. de Barrea en a parlé à la Cour. Il faut tenir compte de ce que Beck et Fuensaldaña sont maîtres de camp généraux, que Caracena est chef de la cavalerie et Bucquoy de l'artillerie. Les dernières dispositions qui ont été prises par rapport à Fuensaldaña doivent avoir donné satisfaction à l'intéressé, qui est ainsi promu maître de camp général. Depuis lors Caracena n'a plus de raison pour lui refuser obéissance. Le marquis est d'ailleurs autorisé à modifier le partage des commandements, de façon à faciliter le maintien du bon ordre. Il est indispensable que Caracena ajourne sa demande de congé pour revenir en Espagne. Le Roi lui écrit personnellement à ce sujet. Castel Rodrigo y joindra ses propres efforts et au besoin lui proposera le titre de maître de camp général à la place de Fuensaldaña, que dans ce cas on laisserait revenir en Espagne.

Quant à Bucquoy, il serait plus utile dans la cavalerie que dans l'artillerie. En tout cas Castel Rodrigo reçoit carte blanche.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 65.

1742. Bruxelles, 6 février 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis rappelle sa correspondance antérieure relative aux tractations avec le duc de Lorraine et la décision de conclure un accord avec lui. Le duc se montre jusqu'ici plein de bonnes dispositions. Il faudrait que le Roi lui écrive pour lui témoigner son contentement. A l'armée du duc se réuniront différents régiments et tercios des troupes du Roi, de façon à former une force considérable (2). Les changements à faire dans le personnel des officiers supérieurs présentent toujours les plus grandes difficultés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 68.

(1) Le 14 mars suivant, Castel Rodrigo promet de faire l'enquête prescrite (fol. 142).

(2) Voir en annexe la liste de ces tercios et régiments (fol. 70).

1743. Bruxelles, 6 février 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet du rapatriement des marins espagnols prisonniers en Hollande. L'affaire a été confiée à Miguel de Necolalde. Le marquis rappelle qu'il a déjà écrit au Roi qu'un accord général a été conclu avec les Hollandais pour la libération de tous les prisonniers, mais qu'on manque d'argent pour payer les dépenses de bouche faites par les intéressés et que ce payement est le prélude indispensable à leur mise en liberté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 72.

1744. Bruxelles, 6 février 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de l'ordre donné par le Roi d'envoyer des vaisseaux à La Corogne pour chercher des troupes destinées à passer aux Pays-Bas et de l'impossibilité d'exécuter cet ordre faute de ressources. On a réussi enfin à réunir une somme suffisante qui a été remise au marquis de Lede avec mission de préparer le départ des navires. On espère que celui-ci pourra s'effectuer sans retard.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 74.

1745. Bruxelles, 6 février 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis envoie la liste des effets que les banquiers ont refusé de payer. Le Roi pourra voir quel déficit il y a eu et il est prié d'y faire suppléer. Il en est résulté les plus grands inconvénients. A l'heure actuelle on est très en retard dans la préparation de la campagne prochaine. Nécessité d'assurer les provisions prochaines, sous peine de s'exposer à des dommages irréparables. L'ennemi continue ses préparatifs et se renforce (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 76.

(1) Voir en annexe (fol. 78) un rapport indiquant le montant des provisions envoyées pour la période de janvier-octobre 1645. Le document est très intéressant pour l'histoire de l'organisation financière. On constate que le montant mensuel des effets envoyés varie de 210 à 220,000 écus environ. Régulièrement il y a un déficit qui atteint au moins 20,000 écus et certains mois progresse jusqu'à 150 ou 160,000 écus ! On notera que le service est confié à onze financiers : Jorge de Paz Silveira, Salvador Vaz Martinez, Duarte Diaz de Olivarès, Juan de Silva de Lixboa, Benjamen Ruit, Duarte Fernandez, Andrea Piquenoti, Alexandro Palavesino, Luis Rogero Clarisse, Jacomo Maria Espinola, Duarte Brandon.

1746. Aranjuez, 6 février 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Nouveaux ordres pour hâter l'envoi des renforts en Espagne. Les frégates de Dunkerque doivent servir dans la flotte de la Mer océane, il faut donc rassembler d'autres embarcations. Par contre, on essayera de faire venir deux ou trois frégates de course de Saint-Sébastien et d'y embarquer une partie des 3,000 Espagnols qui sont destinés aux Pays-Bas. A leur retour elles pourront ramener des Wallons. La volonté du Roi, au sujet de l'envoi de ces renforts, est formelle. Le marquis d'Aytona, gouverneur de Galice, a fait savoir que dans les ports de ce royaume on trouve des vaisseaux capables de transporter des troupes. Si certains viennent aux Pays-Bas avec des Espagnols, ils doivent aussi à leur retour transporter des militaires destinés à l'armée d'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 92.

1747. ....., 15 février 1646. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur la demande de l'amiral Joos de Pietersen qu'on confère à un de ses gendres, membre du Conseil de contrebande (Consejo de contrabando) à Dunkerque, la première place vacante au Conseil de Flandre.

Secretarias provinciales, reg. 2444.

1748. Madrid, 19 février 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le contador Diego Hernani a fait savoir que de toute la campagne dernière on n'a pas passé une seule revue des effectifs. Le gouverneur doit prendre des mesures pour éviter les fraudes, de façon à pouvoir faire face aux dépenses nécessaires (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 97.

1749. Madrid, 19 février 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Envoi d'un rapport d'Estevan de Gamarra relatif aux fortifications de Cambrai, avec ordre de se souvenir à l'occasion des mérites de cet officier.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 119.

(1) Le 12 avril, le marquis promet de se conformer à cet ordre (fol. 252).

1750. Bruxelles, 6 mars 1646. — *Déclaration authentique du marquis de Castel Rodrigo en faveur du duc de Lorraine.*

Tant qu'on ne lui aura pas remboursé les 200,000 écus qu'on lui doit, le duc gardera le droit de placer une garnison dans la ville et le château de Limbourg.

Estado, 2255.

1751. Madrid, 7 mars 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Ordre de faire envoyer au président du Conseil des Finances à Madrid les pièces justificatives du compte que doit rendre Juan de Lira, par rapport à la pagadorie générale de l'armée (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 124.

1752. Paris, 10 mars 1646. — *Le Nonce à Castel Rodrigo* (en italien).

Le Nonce est allé trouver Mazarin pour l'éclairer sur les propositions faites à Munster par les plénipotentiaires espagnols et l'a trouvé très touché pour les honneurs faits par le Roi à la Reine sa sœur. Défense sera faite aux gazettes d'en parler. Il y a lieu d'espérer qu'on pourra terminer tous les différends à Munster en peu de temps. Les députés français recevront des instructions précises à cet égard, de manière que les préparatifs faits pour la prochaine campagne seront inutiles. Mazarin a fait préparer de grand cœur les passeports demandés par le gouverneur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 128.

1753. Bruxelles, 13 mars 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le comte d'Isembourg a accepté la place de premier chef des finances. Il faut que le Roi prenne une décision au sujet du traitement à lui allouer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 126.

(1) Le 12 avril, le gouverneur fait savoir que les documents en question ont été envoyés (fol. 230).

1754. Bruxelles, 14 mars 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Conformément aux ordres du Roi, le gouverneur a chargé le marquis de Lede du gouvernement de Dunkerque et de la surintendance des places maritimes. Celui-ci a refusé d'accepter cette mission, malgré les instances personnelles et répétées de Castel Rodrigo lui-même. En d'autres temps il faudrait faire une démonstration énergique contre semblable attitude; à l'heure actuelle il n'y a qu'à dissimuler son mécontentement (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 130.

1755. Bruxelles, 14 mars 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a fait remettre à Bruxelles un mémoire qui lui avait été transmis au sujet des dommages causés l'année précédente aux habitants des Pays-Bas; il a insisté sur la nécessité de ne confier qu'à des sujets désintéressés les fonds de l'armée et a prescrit au gouverneur général d'agir avec douceur.

Il est incontestable que les habitants de la Flandre ont eu beaucoup à souffrir des désordres des gens de guerre; ceux-ci provenaient du défaut de paiement de la soldatesque. Les États de la province n'ont consenti qu'à une aide insuffisante malgré toutes les démarches faites auprès d'eux. C'est particulièrement auprès des magistrats de certaines villes et de ceux du Conseil de Flandre qu'on a rencontré les moins bonnes dispositions. La population voudrait que la charge retombe sur les hommes politiques (2) et les gens riches, mais ceux-ci cherchent à s'y soustraire. Les États de Brabant montrent de meilleures intentions, le gouverneur leur a fait des concessions, leur permettant d'exercer une certaine surveillance sur l'emploi des subsides octroyés. Celui qui a le plus contribué à cet état favorable est le capucin Héliodore de Barrea, prédicateur du Roi, qui par ses sermons a excité la population. L'archevêque de Malines et l'évêque d'Anvers ont fait preuve aussi de bons sentiments. Le gouverneur envoie la copie des conditions demandées par les États et acceptées par lui. Avec la violence on n'arriverait à rien en Flandre, les autres provinces font preuve d'une bonne volonté incroyable.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 138.

(1) Voir les annexes (fol. 152 et suiv.).
(2) *Los ministros.*

1756. Bruxelles, 14 mars 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de l'ordre de faire venir en Espagne des ingénieurs des Pays-Bas. Le général de l'artillerie a déclaré que ceux dont on dispose ici sont si peu nombreux et de si peu de capacités qu'il ne faut pas compter sur eux pour le service du Roi. D'ailleurs on les paie si mal, qu'ils n'ont pas l'occasion de se perfectionner dans leur métier. Le Roi doit examiner la question s'il n'y aurait pas moyen d'améliorer leur sort.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 144.

1757. Bruxelles, 16 mars 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Une troupe de 285 hommes embarqués à Los Passajes pour prendre service dans l'armée des Pays-Bas est arrivée; une autre, d'un effectif semblable, est tombée toute entière aux mains des Hollandais, ainsi qu'on pourra le voir par un rapport d'Alonso de Uribarri. Depuis, plus aucun renfort n'est arrivé. Il convient cependant de se presser, car si les Hollandais bloquent Dunkerque et se portent dans le Pas-de-Calais, l'accès des Pays-Bas sera encore plus difficile. Il convient d'insister sur la prudence avec laquelle les intéressés doivent se conduire pendant le voyage. On tâchera d'échanger les prisonniers en question et tous les autres qui sont encore en captivité en Hollande (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 149.

1758. Bruxelles, 16 mars 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

On a fait à Anvers toutes les démarches possibles pour toucher les 500,000 ducats récemment envoyés. Une partie considérable de cette somme n'a pu être perçue, pour le motif que les banquiers avaient consenti à des anticipations importantes et qu'ils n'ont pas voulu attendre pour rentrer dans leurs fonds l'arrivée des mensualités suivantes. A l'entrée en campagne, ce resserrement de crédit est désastreux. On attend donc avec impatience le secours extraordinaire qui doit venir de Séville. On croyait qu'on aurait pu effectivement toucher ces 500,000 ducats. Doléances coutumières! (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 160.

(1) Voir en annexe le rapport d'Alonso de Uribarri, daté de Nieuport, le 1er mars (fol. 151).
(2) Voir en annexe le rapport des sommes perçues et du déficit. Celui-ci s'élève à 215,000 écus! (fol. 162).

1759. Bruxelles, 16 mars 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi est invité à donner au comte de Peñaranda l'ordre de payer un traitement mensuel de 500 écus à l'archevêque de Cambrai, envoyé à Munster.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 163.

1760. Bruxelles, 16 mars 1646.. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet des négociations confiées à Beck par rapport à la neutralisation de Trèves, d'une manière conforme au droit de protection qui revient au Roi à titre de duc de Luxembourg. On a cru que l'Électeur demanderait la restitution du château de Hammerstein, occupé par une troupe royale. Pour prévenir les difficultés, on a remis la place au duc de Lorraine, sous réserve que celui-ci la tiendra toujours à la disposition de l'Empereur. L'Électeur s'est plaint de cette décision; il a remis ses doléances à Peñaranda. Le gouverneur communique le texte de la réponse qu'il lui a fait donner.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 171.

1761. Bruxelles, 16 mars 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet du procès soutenu devant l'amirauté de Dunkerque par Andrès de Soto, de Madrid, par rapport à une prise de marchandises espagnoles dirigées vers la France. La question a été déférée à l'amirauté de Bruxelles. Celle-ci a reconnu que la prise avait été déclarée bonne par les juges de Dunkerque mais a ajouté que les parties en avaient appelé à elle. Dans ces conditions, il n'y a qu'à attendre la sentence qui sera rendue à Bruxelles (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 173.

1762. Bruxelles, 16 mars 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis de Lede a fait savoir que le motif du retard apporté à la libération des prisonniers réside dans l'ignorance où on se trouve de l'endroit de leur détention. On a interpellé à ce sujet l'écoutète de Roosendaal qui a alors remis

(1) Voir les annexes (fol. 175 et suiv.).

la liste ci-jointe, donnant tous les détails. Il est à souhaiter dans l'intérêt du service royal que la libération se fasse sans délai (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 179.

1763. Bruxelles, 16 mars 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis est d'accord avec le Roi pour considérer les diversions en France comme l'unique moyen de se procurer la paix, mais il n'a guère confiance dans les personnes de l'entourage de la duchesse de Chevreuse. Cette dernière a envoyé un émissaire à Bruxelles et le Roi pourra voir, par un rapport joint à cette lettre, le cours des négociations. Sur son avis aussi, le gouverneur a eu une entrevue avec le duc de Lorraine et lui a fait de telles promesses qu'il a été tout satisfait. Il a renouvelé aussi ses assurances d'assistance à la duchesse. On a reçu également de bonnes nouvelles du duc de Bouillon. Mais le gouverneur éprouve le besoin de répéter une fois de plus combien urgent est le besoin d'argent. Il promet de ne pas gaspiller un réal.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 184.

1764. Bruxelles, 16 mars 1646. — *Castel Rodrigo à Ferdinand III.*

Les négociations entreprises en vue d'un échange de prisonniers avec les Français ont complètement cessé. Les prisons des Pays-Bas sont remplies, c'est très ennuyeux et il en résulte une très grande dépense. Ce serait cependant dur de renvoyer à l'ennemi tant de vieux soldats. Le Roi doit prendre une décision.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 188.

1765. Bruxelles, 17 mars 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Rivalités excessives entre les chefs de l'armée Caracena, Fuensaldaña, Beck, Piccolomini; conflits entre eux et le duc de Lorraine. Mécontentement de Beck parce qu'il n'a pas reçu la charge de maître de camp général des Pays-Bas; sa jalousie causée par le projet de confier le gouvernement des armes à Caracena.

(1) La liste en question se trouve en annexe (fol. 181). Les intéressés sont : Jacob Bueno, David Cohen, Moïse Cohen, Abraham Bueno, le lieutenant-colonel Eustache Piecq et Jean Hendricsen. Voir aussi (fol. 182) la lettre du marquis de Lede.

Celui-ci a remis un papier contenant l'énumération de ses desiderata et le marquis trouve qu'il y a lieu de le satisfaire. Bucquoy paraît disposé à échanger le commandement de l'artillerie avec le commandement de la moitié de la cavalerie. Il convient de donner l'autre moitié à un Espagnol. Le marquis discute ensuite les mérites de différents autres officiers, notamment les princes de Ligne et de Chimay, le marquis Sfondrato et le comte de Saint-Amour.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 200.

1766. Bruxelles, 17 mars 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur expose que pressé par l'attitude de l'ennemi, il s'est décidé d'urgence à désigner le comte de Bucquoy comme commandant d'une partie de la cavalerie et que celui-ci a accepté. Il a offert le commandement de l'artillerie à Sfondrato. Au sujet du commandement de l'autre partie de la cavalerie, il est à souhaiter que le Roi prenne une prompte décision.

Au reste il y a encore bien du frottement entre les chefs au sujet de leur autorité réciproque. Il faudrait que le Roi manifestât clairement sa volonté. Il est nécessaire de nommer quatre sergents majors de bataille, à choisir parmi les plus anciens maîtres de camp des diverses nationalités. Le gouverneur indique divers candidats et propose de fixer leur solde à 300 écus par mois.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 194.

1767. Madrid, 28 mars 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi reconnaît l'opportunité de faire les démarches nécessaires pour assurer la libération de Georges Cantelvi. Il ne consent pas pourtant à libérer en échange tous les prisonniers détenus à Tolède. Il insiste pour que les négociations soient entamées en vue d'un échange général, s'étendant tant aux prisonniers des Pays-Bas qu'à ceux de la Catalogne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 204.

1768. Madrid, 5 avril 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Un des moyens les plus efficaces pour réduire les Portugais est de les empêcher de faire du commerce avec la Castille. Il est indispensable de mettre fin aux

abus commis à ce propos, notamment à l'importation de produits portugais par des navires anglais. D'autre part, en faisant preuve d'une rigueur excessive, on pourrait aussi se heurter à des inconvénients. Le marquis donnera son avis sur cette question.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 207.

1769. ....., 10 avril 1646. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les rapports remis par le frère Marcelino de Barrea au sujet des désordres qui se sont glissés dans le gouvernement des Pays-Bas. Avis du marquis de Valparaiso et du comte de Fontana. Il faut reviser les instructions données à l'archiduc Albert et au Cardinal-Infant, puis, quand ils auront entendu les capucins, les deux conseillers pourront se former une conviction en tenant compte du membre de sa famille que le Roi enverra en Belgique.

Estado, 2255.

1770. Bruxelles, 12 avril 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Conformément à l'ordre du Roi, le comte de Garcies a été proclamé gouverneur de Cambrai. Le gouvernement d'Anvers est exercé, en ce moment, par le maître de camp Pedro de la Cotera. Cet officier rencontre l'approbation unanime de la population. Il serait souverainement nuisible de changer quoi que ce soit à cet état de choses. Le peuple est assuré que la Cotera défendra bien la ville (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 222.

(1) Voir encore les lettres suivantes relatives à des affaires particulières : le 12 avril, pour Fernando de Solis, officier espagnol (fol. 224), pour le comte de Fuensaldaña (fol. 226), pour le comte de Bucquoy (fol. 232) et pour le veedor général Necolalde (fol. 236); le 15 avril, pour le comte Maurice de Havesker (fol. 241); le 14 avril, pour le comte Bernard de Rebolledo, officier supérieur en service aux Pays-Bas (fol. 250); le 18 avril, pour le comte de Fuensaldaña (fol. 252); le 24 avril, pour Pedro de Villamor, lieutenant général de la cavalerie (fol. 254); le 1er mai, pour le secrétaire Pablo de Guevara (fol. 258); le 4 mai, pour la comtesse douairière de Pestacalda (fol. 260); le 12 mai, pour Jean de Mayere, natif d'Anvers, domicilié à Séville (fol. 264), pour le duc de Havré (fol. 266) et pour Alonso de Cardenas (fol. 274); le 19 juin, pour la comtesse douairière de Tassis et son fils (fol. 299) et pour le sergent major Antoine Carondelet (fol. 504).

1771. Madrid, 12 avril 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo*

Le marquis de Fresno (1), qui administre la volière royale, a fait savoir que le gouverneur a envoyé cette année les faucons qu'on lui avait demandés y compris ceux donnés en cadeau par les Pays-Bas Il convient de continuer à agir ainsi à l'avenir. Le Roi recommande la chose au comte de Bassigni, son grand chambellan (2) aux Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 238.

1772. Madrid, 13 avril 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

On a remis au Roi un mémoire concernant les abus qui depuis longtemps se sont introduits aux Pays-Bas et les remèdes à y apporter. Ce mémoire a été communiqué à fin d'avis aux ministres compétents. Le gouvernement doit examiner le mémoire et les avis et exécuter les réformes qui lui paraissent praticables. Il est urgent de mettre fin aux désordres en matière de justice et de discipline militaire, d'administrer avec économie les finances, tant celles des provisions d'Espagne que celles des aides et subsides, interdire tout abus de la part des officiers supérieurs, supprimer les emplois inutiles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 248.

1773. Bruxelles, 26 avril 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur rapporte qu'en vertu de la convention conclue avec les Hollandais, tous les prisonniers détenus en Espagne auraient depuis longtemps dû être relâchés. L'exécution ponctuelle de cet accord importe souverainement. Voyant le long retard y apporté, le gouverneur a envoyé à la Cour le veedor Thomas de Aguirre, avec mission de solliciter la libération des intéressés. Cet officier a reçu un passeport des Hollandais. A diverses reprises le gouvernement de Bruxelles a écrit à ce sujet à Madrid, sans recevoir de réponse. A l'occasion de la mission du veedor, le gouvernement fait de nouvelles instances pour obtenir sans délai la libération demandée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 256.

(1) Luis Fernandez de Tovar.

(2) Voir en annexe (fol. 239) la liste des oiseaux qui avaient été demandés. Ce sont : 1° huit gerfaults et quatre gélinottes; 2° quatre gerfaults et quatre torcals; 3° quatre faucons dressés pour la chasse; 4° dix sept faucons de petite race de Campine avec des jeunes; 5° quatre faucons d'une autre race, dont deux dressés pour la chasse au lièvre et au perdreau

1774. Bruxelles, 12 mai 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Envoi d'un rapport du pagador général sur la situation des finances. Le manque d'argent rend les opérations difficiles. L'année dernière la troupe est rentrée très mécontente dans ses cantonnements. A l'heure actuelle, quand la campagne commence, on ne peut pas même lui donner une demi-paye. A la cavalerie, on ne l'a plus fait depuis un an. Même les capitaines doivent partir à pied et mal vêtus (1). Le gouverneur en est fort inquiet. Il ne peut ainsi donner satisfaction à la population qui réclame contre les excès de la soldatesque, alors que ces désordres proviennent de l'extrême misère. Il n'y a pas grand chose à attendre d'une armée ainsi démoralisée. Si le Roi ne prend les mesures, il faut s'attendre à un désastre irréparable. La population des Pays-Bas, par sa fidélité et sa constance, a bien mérité l'assistance royale (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 270.

1775. Bruxelles, 13 mai 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

On a longuement discuté au sujet de la tactique à suivre contre la France. Il a été décidé que Caracena et le duc de Lorraine entreraient en campagne. L'armée de Beck se placera à Gand. On tentera d'investir Armentières, encore que l'on craint que l'on a attendu trop longtemps. Ce retard est dû au manque de ressources. A l'heure actuelle, la conduite du duc de Lorraine est relativement bonne. Le duc sera accompagné de Bucquoy, de Ribeaucourt et éventuellement du duc de Lixem. Ce qui cause le plus de soucis au gouverneur ce sont les tractations d'Allemagne. Elles provoquent la méfiance du duc de Lorraine qui craint que les Espagnols aussi ne l'abandonnent. On s'efforce de le rassurer. Le gouverneur a envoyé à Vienne le colonel de Grammont pour se plaindre à l'Empereur de la façon dont on traite les affaires à Munster. Il a donné à cet officier les instructions dont le Roi trouvera trouvera la copie ci-jointe. Depuis, on a appris que le Roi a cédé à l'Empereur ses droits sur l'Alsace. Grammont a aussi reçu comme mission de rassembler autant de troupes qu'il pourrait, dans le cas de la conclusion d'une paix dont l'Espagne demeurerait exclue. Le

(1) *Desnudos.*

(2) Le rapport du pagador se trouve en annexe (fol. 271). C'est une série de doléances qui a évidemment inspiré la lettre de Castel Rodrigo lui-même.

colonel Beehr a été envoyé vers le landgrave Georges d'Armstadt. Un gentilhomme devait venir rendre compte à Bruxelles de l'état des tractations de la duchesse de Chevreuse. Le personnage en question n'a pu arriver à cause d'une maladie subite. Le gouverneur va envoyer à la duchesse de nouvelles instructions. Il s'agit de se presser, car la saison est avancée et les armées françaises font montre de grande activité à la frontière. La duchesse a été invitée à faire de nouvelles démarches auprès du gouverneur de Péronne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 276.

1776. Bruxelles, 22 mai 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Accusé de réception des dépêches royales relatives aux charges confiées à Caracena, Bucquoy, Ligne, Sfondrato et aux quatre sergents majors de bataille. On n'a rien reçu pour le comte de Saint-Amour. Sfondrato a décliné la charge qu'on lui proposait. Estevan de Gamarra a été désigné comme général de l'artillerie pour l'armée opérant contre la France. On tâchera de faire de nouvelles instances auprès de Sfondrato pour qu'il accepte la patente que le Roi a envoyée pour lui. Il faudra tâcher aussi de donner satisfaction à Saint-Amour.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 281.

1777. Bruxelles, 22 mai 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis rappelle qu'à l'intermédiaire de l'écoutête de Roosendaal on s'efforce d'obtenir la libération des prisonniers qui se trouvent en Hollande. Il a été convenu que la libération serait réciproque, qu'on payerait pour chaque intéressé les frais d'entretien. On peut se féliciter de l'issue heureuse de ces négociations. Un commissaire est parti en Hollande avec de l'argent pour la réalisation de l'accord ainsi convenu. Le gouverneur espère que les prisonniers seront rentrés à temps, pour pouvoir encore prendre part à la campagne. Il insiste auprès du Roi pour que celui-ci fasse libérer les prisonniers qui se trouvent en Espagne. Un envoyé du gouvernement français est arrivé à Bruxelles pour traiter aussi d'un échange de prisonniers. On fera le nécessaire pour que cette affaire soit menée rapidement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 283.

1778. Linz, 24 mai 1646. — *Décret de l'empereur Ferdinand III* (texte latin avec traduction).

Gabriel de Roye, qui était chargé dans les villes hanséatiques de délivrer les passeports aux navires se rendant en Espagne, est mort. Le Roi l'a remplacé par Balthasar Walderode de Eckausen et Dolva. L'Empereur, après en avoir conféré avec le duc de Terra Nova, ambassadeur d'Espagne (1), confirme la patente.

Estado, 2165.

1779. Linz, 24 mai 1646. — *Ferdinand III à Philippe IV.*

L'Empereur rappelle les plaintes des villes hanséates. Pour en prévenir le retour, il a décidé que les passeports en destination d'Espagne seraient donnés en son nom (2).

Estado, 2165.

1780. Bruxelles, 27 mai 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur a envoyé à Madrid une lettre qu'il a reçue de Peñaranda avec la copie de sa réponse, de façon à ce que le Roi puisse prendre rapidement une décision sur les questions y traitées, dont dépend la conclusion d'un traité avec les Hollandais. Sans doute, il faut craindre que le prince d'Orange tâchera de traîner les choses jusqu'à la fin de la campagne, mais des derniers avis qu'on a reçus, il résulte que l'unanimité ne règne pas parmi les Hollandais. Il semble aussi que c'est pour ce motif que les opérations militaires projetées par les Français ont été retardées. Tenant compte de cette situation, on a décidé de renforcer les troupes opérant contre la France, au moyen de prélèvements faits sur le front hollandais, des prisonniers qui rentrent, des Espagnols récemment arrivés de Saint-Sébastien et de quelques Anglais envoyés par Cardenas.

Le gouverneur rappelle ensuite ses dernières plaintes par rapport au duc de Lorraine, dont on craint qu'il prétendra gouverner son armée d'après ses volontés personnelles. La duchesse de Chevreuse l'a engagé à travailler au

(1) Diego d'Aragon, connétable et amiral de Sicile.
(2) Ces deux lettres sont accompagnées de pièces justificatives.

service du Roi, d'autres ont fait de même. Tout dernièrement il est parti en faisant montre de bonnes intentions. Plusieurs officiers supérieurs l'accompagnent. Piccolomini est aussi sur le point de partir. L'année dernière, le Roi a bien voulu lui accorder une *ayuda de costa* de 8,000 écus. Il faudrait encore lui faire une faveur maintenant, car les dépenses qu'il doit faire en campagne sont grandes. Les troupes de Piccolomini sont de quantité et de qualité inférieures, l'artillerie est insuffisante. On tâchera d'y remédier. On s'efforcera aussi de donner quelque chose à l'infanterie. Le Père de Barrea a passé une revue des troupes à Anvers, il y a trouvé 1,030 hommes de bonne qualité. La ville d'Alost a offert 1,000 hommes, on travaille à leur recrutement. L'inaction des Hollandais est propice à tout cela.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 285.

1781. Bruxelles, 28 mai 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

On a dû avoir recours à des expédients pour faire face aux grandes dépenses du moment. Nouvelles supplications pour le prompt envoi des provisions.

Secrétairerie d'État et de Guerre, reg. 235, fol. 289.

1782. Pampelune, 29 mai 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a fait expédier à Madrid une patente de conseiller de Brabant pour Jean Albert van den Winckel. Cette patente a été remplacée à Bruxelles par une autre en faveur du même van den Winckel. Le ministre doit faire une enquête sur la justification de ces procédés (1).

Manuscrits divers, reg. 465, fol. 132.

1783. Saragosse, 7 juin 1646. — *Philippe IV à Peñaranda.*

Le Roi a reçu toutes les lettres du diplomate datées du 3 février au 7 mai 1646. Il a vu que les délégués hollandais au Congrès de paix ont envoyé

(1) Voir en annexe un mémoire explicatif. Il y est indiqué que la première patente a été remplacée parce qu'elle n'était pas pourvue du sceau de Brabant.

des émissaires auprès des diverses provinces et que ceux-ci ont tardé longtemps à revenir. Il envoie en retour un texte de pleins pouvoirs pour conclure un traité avec les Hollandais; ce texte est rédigé de façon à donner satisfaction à ces derniers. Il a pris connaissance aussi du règlement arrêté en matière protocolaire et concernant les délégués espagnols et leurs collègues hollandais, ainsi que de tous les autres détails relatifs à cette négociation et de la bonne correspondance entretenue à ce sujet avec Castel Rodrigo. Il est satisfait de la conduite de son délégué. La question essentielle est le formulaire de la procuration exigée par les Hollandais et dans laquelle il faut insérer l'expression de « Provinces libres unies ». Il eût été à souhaiter qu'on eût repris purement et simplement le formulaire de la trêve de 1609, mais la situation est telle qu'il faut céder sur ce point, d'autant plus que la conclusion d'une trêve avec les Hollandais améliorerait beaucoup la position de l'Espagne. Le Roi espère que cette condescendance facilitera la pacification générale de la chrétienté. Il a donc fait rédiger dans ce sens les pleins pouvoirs et les envoie en diligence. Le plénipotentiaire ne manquera pas de faire voir aux Hollandais l'importance de cette concession, de façon à ce que ceux-ci se montrent décents et raisonnables dans la suite des négociations. Le Roi a écrit à Castel Rodrigo d'envoyer à Peñaranda tout l'argent dont il peut disposer. Il tâchera aussi de lui en faire parvenir lui-même. Au sujet du commerce des Indes, il faudrait qu'on puisse s'en tenir aux décisions antérieures. Il est à considérer que si on doit abandonner aux Hollandais la liberté de trafiquer aux Indes, c'en est fait du commerce espagnol. Sans doute la paix ou la trêve entraînent par leur nature l'établissement de relations commerciales, mais cela doit s'entendre dans les régions où on n'a pas de motif particulier de l'interdire. Il en va autrement des Indes, qui sont fermées aux sujets mêmes du Roi et à ceux de ses alliés. Il n'y a que les sujets du royaume de Castille qui y soient admis. Les Hollandais ne doivent pas prétendre à une situation privilégiée.

Le Roi se trouve dans l'impossibilité de faire connaître assez rapidement sa volonté sur tous les autres points, mais il est toujours loisible à Peñaranda de s'informer auprès de Castel Rodrigo et des autres ministres qui se trouvent aux Pays-Bas. Le diplomate doit mettre tout en œuvre pour arriver à un résultat, de façon à ce que l'on soit débarrassé de cette guerre là. Il faut cependant que la paix soit effective, que les Hollandais ne puissent par une interprétation

quelconque mettre leurs forces à la disposition d'un autre ennemi de la monarchie. Il convient d'agir le plus rapidement possible (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 295.

1784. Saragosse, 10 juin 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi convient de l'opportunité de continuer les tractations avec la duchesse de Chevreuse. Il tâchera d'envoyer de l'argent spécialement destiné à cet effet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 297.

1785. Saragosse, 19 juin 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Arrivée en Espagne de soldats allemands et autres envoyés par le marquis. Il faudra continuer à en envoyer le plus possible. Il est opportun de prendre les mesures nécessaires pour éviter les fraudes en matière d'effectifs militaires. Le Roi approuve la désignation du comte de Bassigni comme général de l'artillerie. Fuensaldaña est arrivé en Espagne, où on l'emploiera comme il convient.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 235, fol. 301.

1786. Saragosse, 20 juin 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Pour être agréable aux Luxembourgeois qui ont particulièrement souffert de la guerre, le Roi veut qu'ils soient revêtus, comme les naturels des autres provinces, des charges qui deviendraient vacantes aux Pays-Bas.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1787. Saragosse, 20 juin 1646. — *Philippe IV aux États du Luxembourg.*

Le Roi fait part de la décision précédente.

Secretarias provinciales, reg. 2626.

(1) Par une autre lettre du même jour, le Roi envoie la copie de cette lettre à Castel Rodrigo.

1788. Bruxelles, 21 juin 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Les ministres espagnols à Rome ont fait savoir que le duc de Bouillon était prêt à conclure un accord avec l'Espagne, si on déclarait en quelle place il pourrait rassembler ses troupes. Il aurait voulu disposer à cet effet de Juliers. Le gouverneur a répondu qu'on ne détenait Juliers qu'à titre de dépôt, mais que le duc pourrait avoir Montmedy (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 6.

1789. Bruxelles, 21 juin 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

On a remis au marquis de Lede, général de la flotte, les propositions de Van de Walle relatives à l'ouverture de nouveaux ports sur la côte flamande entre Mardyck et Blankenberghe. Lede a consulté à ce sujet des techniciens et le gouverneur envoie au Roi leur avis (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 8.

(1) Voir diverses lettres relatives à des affaires particulières : le 21 juin, pour le chanoine de la collégiale de Sainte-Gudule, à Bruxelles, Henri Teller (reg. 236, fol. 1), pour Carlos Guasco, prince de Lixen (fol. 3 et 27) et Francisco de Lisola (fol. 21); le 28 juin, pour Alonso de Cardenas (fol. 36); le 30 juin, pour Juan de Lira (fol. 50); le 5 juillet, pour le comte d'Isembourg (fol. 66); le 19 juillet, pour la comtesse de Gamalerio, veuve du comte de Bruay (fol. 84), pour la princesse de Phalsbourg et de Lixen (fol. 85) et pour la duc d'Aerschot (fol. 89); le 21 juillet, pour l'audiencier Louis-François Verreycken (fol. 92); le .. juillet, pour Mme de Melder, veuve du baron de Berlo (fol. 99); le 8 août, pour le veedor Juan de Necolalde (fol. 118); le 12 août, pour César Chambley (fol. 120); le 25 août, pour Francisco de Lisola (fol. 122) et pour le baron de Dramelay (fol. 124); le 5 septembre, pour Carlos Guasco (fol. 165); le 7 septembre, pour le fiscal du Conseil privé Hovynes (fol. 177); le 8 septembre, pour le financier Francisco Sanchez de Sossa (fol. 169), pour son collègue Gaspar Rodriguez Pasanno (fol. 171), pour le veedor Juan de Necolalde (fol. 180), et pour Juan Gomez de Espinosa, soldat (fol. 182); le 12 septembre, pour le marquis Matei, maître de camp général (fol. 200); le 1er octobre, pour le comte de Beaurieu, fils du marquis d'Aiseau, chef des finances (fol. 274); le 6 octobre, pour le baron de Limal (fol. 283), pour le comte de Bassignies (fol. 284); le 12 octobre, pour la comtesse de Tassis et son fils (fol. 286).

(2) Voir les annexes (fol. 10 et suiv.). L'avis des ingénieurs se trouve reproduit en français et en espagnol. Ces ingénieurs sont Jan Heymenssone, Coeck et J.-G.-D. Gillis. Il est intéressant au point de vue de la connaissance de la côte à cette époque. Les ingénieurs repoussent les deux premiers projets, à savoir la construction d'un port entre Dunkerque et Mardyck, ou entre le fort Saint-Paul près de Blankenberghe et l'Écluse, comme trop coûteuse et trop longue à exécuter. Par contre, ils se rallient à l'idée de construire le long de la côte une quinzaine de redoutes et de batteries dont le coût ne dépasserait pas 90,000 florins et qui pourraient être exécutés en deux mois.

1790. Bruxelles, 21 juin 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Envoi d'une requête des États de Bourgogne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 23.

1791. Saragosse, 28 juin 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Dans une lettre du 12 mai, le gouverneur a relaté que le prince d'Orange avait fait par l'entremise d'un certain Jean Mairet une proposition au maître de camp Pedro de la Cotera, lui offrant 300,000 florins pour la reddition de la place forte d'Anvers. Le Roi regrette qu'on n'ait pas sévi en cette occurrence avec plus de rapidité et demande des détails complémentaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 33.

1792. Saragosse, 28 juin 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

La province de Bourgogne a envoyé un rapport au sujet de la nécessité qu'il y a de lui faire parvenir de prompts secours, si on veut la préserver de la perte totale. Ses délégués ont insisté pour que les provisions, qui lui étaient destinées, fussent envoyées directement à Besançon par des Suisses ou des Gênois, sans passer par la Flandre. Le Roi s'en remet à la décision de Castel Rodrigo, tout en insistant sur la détresse de ses finances et sur la fidélité des Bourguignons!

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 39.

1793. Saragosse, 30 juin 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a vu les lettres que le gouverneur a écrites aux États de Hollande et au prince d'Orange et les réponses qui y ont été faites. Il a vu la proposition faite par le gouverneur d'offrir une somme de deux millions de florins pour favoriser la conclusion de la trêve au Congrès de Munster. Il a pris connaissance aussi de la situation de l'armée des Pays-Bas. Il approuve la conduite du gouverneur, à qui il témoigne toute sa confiance.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 42.

(1) La requête se trouve en annexe (fol. 26). Il y est dit que la province est très affligée par suite de la guerre, que néanmoins ses habitants doivent payer des sommes considérables pour l'expédition à Madrid des patentes relatives aux emplois qui leur sont conférés. Les États demandent que ces patentes soient expédiées en Flandre. La pièce est datée de Dôle, le 22 avril 1646.

1794. Saragosse, 30 juin 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le cardinal de La Cueva a fait savoir que le Pape était très mécontent de la conduite des membres de différents conseils des Pays-Bas, en particulier de celui de Brabant, à cause de leurs attaques contre la juridiction ecclésiastique. Il faut faire attention à cette affaire pour ne pas donner lieu à de justes ressentiments. Le gouverneur fera connaître son avis à ce sujet (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 45.

1795. Saragosse, 30 juin 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a pris en considération les lettres du gouverneur ayant trait à l'attitude du duc de Lorraine et à la convention passée avec lui, en vertu de laquelle il est chargé de la direction des hostilités contre la France. Il a vu combien le duc agit avec lenteur. Le Roi observe qu'on peut tout craindre de son extravagance, qu'il ne faudrait pas s'exposer à perdre une partie des Pays-Bas pour conserver le duc. Il espère que Castel Rodrigo agira avec discernement. Il est certain qu'en ce moment l'armée du duc constitue le moyen le plus efficace de faire la guerre contre les Français, mais d'autre part on sait que le duc conserve des relations en France, ce qui n'est pas un moindre danger pour les Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 54.

1796. Saragosse, 30 juin 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le secrétaire Diego de la Torre a été envoyé en Irlande pour y lever des troupes, en décembre 1645. Depuis, on n'a plus eu de ses nouvelles. Castel Rodrigo doit lui faire savoir, s'il en a l'occasion, combien on s'étonne de ce long silence.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 59.

1797. ....., 3 juillet 1646. — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Le baron de Hoensbroeck demande le titre de comte. Bien qu'il soit un personnage qualifié, le Conseil ne trouve pas qu'il possède les mérites justifiant

(1) Voir en annexe (fol. 48) un extrait de lettre de La Cueva. Les plaintes du Pape, y est-il dit, proviennent des attentats contre les juges ecclésiastiques, en particulier contre le tribunal du nonce.

une telle faveur. Le Roi peut répondre qu'il songera au baron et à son avancement dans d'autres circonstances. — Approuvé.

Secretarias provinciales, liasse 2444.

1798. Bruxelles, 4 juillet 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis s'est plaint déjà si souvent de ce qu'on ne remettait pas en liberté les prisonniers hollandais détenus en Espagne et compris dans les échanges qui ont été conclus. Il envoie un rapport contenant les noms des intéressés dont la libération se fait encore attendre. Il cite en particulier un Pedro Simon, de Rotterdam (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 60.

1799. Saragosse, 13 juillet 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Piccolomini et Isembourg se sont plaints de ce qu'on ait prétendu les assujettir au paiement d'un droit dont les chevaliers de la Toison d'or sont exempts. Le marquis examinera la chose et en fera rapport au Roi, pour qu'on puisse leur donner satisfaction éventuellement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 68.

1800. Saragosse, 18 juillet 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le duc de Montalto, vice-roi de Sardaigne, a fait savoir que deux vaisseaux français ont fait naufrage sur la côte. Ils étaient chargés d'infanterie qui se rendait à Barcelone. On a fait bon nombre de prisonniers. Le Roi envoie la liste des personnes qualifiées, qui pourraient faire l'objet d'un échange éventuel (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 70.

(1) Voir au folio 62 une deuxième lettre de la même date réclamant la mise en liberté des quatre juifs citoyens d'Amsterdam, dont il a déjà été question et qui sont enfermés dans des couvents. Le même jour encore, le gouverneur écrit à ce même sujet à Luis de Alencastro. Le 19 juillet, il revient de nouveau à la charge (fol. 79).

(2) La liste se trouve en annexe (fol. 72).

1801. Bruxelles, 18 juillet 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Affaires de finances. Relevé des sommes qui ont été touchées jusqu'ici à titre de provisions, des anticipations qui ont été faites et des dépenses auxquelles les unes et les autres ont servi.

On a été forcé de créer le corps d'armée de Lamboy et de doubler les effectifs du duc de Lorraine. Jadis les provisions étaient plus considérables et plus hâtives. Maintenant, on ne pourra plus toucher avant la mi-août les provisions d'avril! Les Pays-Bas sont ruinés, l'ennemi occupe le cœur de la Flandre, les troupes ont épuisé cette même province, elle n'a pu contribuer en rien au service de l'État. Le Brabant ne donne pas beaucoup. Il n'y a plus rien à vendre. Il ne faut pas essayer d'obtenir des anticipations à Anvers, les *paguistas* les plus riches se sont retirés de la ville, comme viennent de le faire les Pinto et Diego Texeira. Le service des provisions est tout à fait troublé, les effets qu'on envoie ne sont pas payables. Voilà dix-huit mois qu'on n'a pu payer l'armée, il y a lieu de craindre une mutinerie, depuis longtemps la pagadorie n'a plus pu réunir 50,000 ducats. Il faut 80,000 ducats pour le pain de munition, on ne sait si on pourra se les procurer. On répand le bruit que les Hollandais menacent Anvers : cela a jeté le trouble chez les financiers. Si le pain de munition vient à manquer un mois, c'en est fait de l'armée. On manque totalement de munitions tant pour l'armée de campagne que pour les places fortes. Ces dernières ont été vidées les années précédentes. Le duc de Lorraine insiste pour qu'on lui paie les 100,000 ducats qui lui sont dûs. On a toutes sortes d'autres dettes. Il n'y a pas moyen de faire les levées indispensables.

Il faudrait un effort extraordinaire pour éviter un accident qui entraînerait la perte totale. L'ennemi connaît la faiblesse de l'Espagne, c'est ce qui a empêché la conclusion de la paix. Si le Roi n'envoie pas des provisions ponctuelles jusqu'au mois d'octobre, il est certain que les Pays-Bas se trouveront dans la situation la plus dangereuse où ils ont jamais été! (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 73.

(1) Le 4 août, le gouverneur renouvelle toutes ses doléances par rapport à sa détresse d'argent (fol. 112).

1802. Saragosse, 30 juillet 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a reçu la lettre du marquis du 22 juin relative à la situation militaire avec les copies d'une série d'autres lettres du duc de Lorraine, de Piccolomini, de Ribeaucourt, de Caracena (1) et du comte de Garcies. La mauvaise intelligence qui règne entre les généraux est manifeste et il y a tout lieu de craindre qu'il n'en résulte les pires conséquences tant pour le service royal que pour la défense des Pays-Bas. Le Roi est surtout soucieux de la conduite du duc de Lorraine. Le marquis doit se souvenir que le principal objectif est la conservation de ces provinces. Dans le cas où la conduite du duc serait répréhensible, il faudrait prendre les mesures extrêmes, se saisir de sa personne et s'assurer de ses troupes. Au reste, le Roi attend un rapport ultérieur sur cette question.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 94.

1803. Bruxelles, 31 juillet 1646. — *Consulte du Conseil des Finances de Belgique.*

Sur la situation des Pays-Bas.

Estado, 2065.

1804. Saragosse, 1er août 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Ordre d'envoyer en Espagne des bois de construction pour la flotte de la Mer océane.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 104.

1805. Bruxelles, 3 août 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Inquiétudes que cause la conduite du duc de Lorraine. Castel Rodrigo, ne sachant à quel parti se résoudre, a consulté tous ses subordonnés, Salamanca, Caracena, le comte de Garcies. La duchesse de Chevreuse a fait savoir que Mazarin avait tenté de négocier avec le duc de Lorraine. La façon dont celui-ci a réparti ses troupes donne lieu aussi à des soupçons. L'attitude de la Phalsbourg est équivoque, on soupçonne qu'elle a poussé le duc à se retirer, pour faire échapper ainsi son mari aux dangers de la guerre. La conduite des Gantois a montré que la population est antipathique au duc. Le marquis craint

(1) Luis de Benavidès Carillo y Toledo, marquis de Caracena, dans la suite gouverneur intérimaire des Pays-Bas.

que le duc n'abandonne les Pays-Bas prenant comme prétexte qu'on ne lui paie pas ce qu'on lui doit et qu'il doit prendre ses quartiers d'hiver. Il céderait à l'influence de sa maîtresse et du parti français. Castel Rodrigo a résolu de dissimuler ce ressentiment, de tâcher de gagner la confiance du duc, de lui faire savoir que le prochain courrier apporterait pour lui une patente de général. Le Roi peut juger combien cette situation est difficile. En tout cas le marquis a averti Garcies et Caracena qu'ils auront le cas échéant à exécuter un ordre d'une rigueur extrême. Si la guerre continue avec la France et la Hollande, les Pays-Bas sont perdus. Le pays ne peut pas donner un real et, si même il le pouvait, il ne voudrait pas le faire. Le marquis a envoyé un agent auprès de l'archiduc Léopold-Guillaume pour le mettre au courant de la situation présente. Il fera connaître au Roi le résultat de cette mission.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 107.

1806. Bruxelles, 6 août 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Félicitations pour le mariage récemment décidé du prince héritier avec l'archiduchesse Marie-Anne d'Autriche.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 116.

1807. Bruxelles, 6 août 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur a eu une entrevue avec un Portugais venu de La Haye pour lui parler. L'individu en question paraît peu intéressant.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 117.

1808. ....., 9 août 1646. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Les chanoinesses de Sainte-Gertrude, à Nivelles, ont demandé la continuation du privilège en vertu duquel elles ne sont tenues de recevoir parmi elles que des personnes possédant quatre quartiers de noblesse du côté paternel et du côté maternel. Le marquis de Castel Rodrigo avait émis un avis favorable. Le Conseil trouve qu'il faudrait, au préalable, avoir l'avis du Conseil suprême de Flandre (1).

Estado, 2065.

(1) Les pièces justificatives originales concernant cette affaire se trouvent dans la liasse 2165. Le texte de la lettre de Castel Rodrigo, datée du 20 juin 1646, se trouve *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, reg. 235, fol. 309.

1809. ....., 16 août 1646. — *Consulte du Conseil des Finances de Belgique.*

Sur la situation du pays.

Estado, 2065.

1810. Madrid, 16 août 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Les religieux de l'abbaye Saint-Pierre à Gand se plaignent de ce que l'élection faite dans la personne de Gaspar Vinck comme abbé est irrégulière. Le Roi veut connaître l'avis de Castel Rodrigo. Il est indigné que Roose refuse de faire connaître son sentiment personnel, bien qu'on le lui ait déjà demandé. S'il persiste dans son refus, on n'a qu'à se passer de son avis.

Manuscrits divers, reg. 465, fol. 135.

1811. Saragosse, 25 août 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le gouverneur de la Bourgogne a insisté sur l'opportunité d'envoyer un résident d'Espagne à Lucerne, de préférence un Bourguignon, comme l'était antérieurement le comte de Marci. Il convient que le parlement de Dôle désigne quelqu'un à cet effet.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 126.

1812. Saragosse, 28 août 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a reçu les rapports du gouverneur au sujet de la situation des finances. Il a pris les mesures pour l'envoi régulier des provisions. Il joint à la présente les effets du mois de juin et compte envoyer au plus vite ceux de juillet et des mois suivants. On tâchera aussi d'envoyer une somme d'argent. Le Roi proteste de sa décision de faire tout ce qui est possible.

On prendra des mesures pour expédier des renforts espagnols et italiens.

Il faut examiner s'il ne serait pas opportun de chercher à conclure un accord avec le parlement d'Angleterre, pour que des navires de ce pays viennent coopérer à la défense de Mardyck et des autres ports de la côte flamande. La nation anglaise aura toujours grand intérêt à ce que les Français ne puissent s'en emparer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 129.

1813. Saragosse, 28 août 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Remerciements pour le zèle du marquis. Il y a peu d'espoir de pouvoir arriver à un échange de prisonniers avec la France, pourtant il est à souhaiter qu'on entreprenne des pourparlers à cet effet. Diego de la Torre a échoué dans sa négociation en Irlande, il va revenir et remettra à Salamanca les crédits dont il disposait. Il y a lieu de prendre des mesures pour le logement des armées au cours de l'hiver prochain.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 134.

1814. Saragosse, 28 août 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a appris la perte de Courtrai et de Bergues-Saint-Winoc. Il sait aussi que les Français ont envoyé un groupe de 6,000 hommes de renfort aux Hollandais. La question capitale est l'attitude du duc de Lorraine. A voir sa conduite, il semble qu'il a eu des intentions perverses. Telle est l'opinion qui résulte du contenu des lettres de Piccolomini, Beck et autres. Elle est accréditée aussi par les revers qu'on a subis à un moment où on devait attendre des succès. Le Roi discute toute la conduite du duc au cours des récentes opérations. Il insiste sur le danger que présente son armée pour les Pays-Bas et par conséquent pour tout le reste de la monarchie. Si l'innocence du duc n'est pas clairement démontrée, le gouverneur doit incessamment se saisir de sa personne et cela de telle manière qu'il n'ait pas l'occasion de passer avec son armée chez les Français. Au besoin, il peut invoquer le mécontentement de la population causée par les excès de ses troupes. Le Roi approuve la décision de Castel Rodrigo de faire demander du secours à Léopold-Guillaume. Il termine en déclarant que le marquis doit se rendre lui-même à l'armée.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 161.

1815. Saragosse, 3 septembre 1646. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur l'autorisation demandée par le duc d'Aerschot de pouvoir porter le titre de duc qui lui a été conféré par l'Empereur. Le Conseil est favorable à sa demande. L'intéressé pourra s'intituler duc d'Arenberg. — Approuvé.

Estado, 2066.

1816. Saragosse, 3 septembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo,*

Au sujet des religieux qui se mêlaient d'affaires et des procès des particuliers. Le Roi trouve qu'il n'est pas convenable que des religieux s'occupent pour des laïcs de négociations, de recouvrements, sollicitent des procès, procurent des charges. Ils ne pourront le faire que pour les gens nécessiteux avec l'autorisation de leurs supérieurs (1).

Secretarias provinciales, reg. 2626.

1817. Saragosse, 6 septembre 1646. — *Le marquis Léopold de Carretto à Philippe IV.*

En faveur du duc d'Aerschot. Le marquis déclare que le père du duc ne fut pas, comme on l'accusa, le complice de Wallenstein.

Estado, 2164.

1818. Bruxelles, 8 septembre 1645. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Conseil d'Irlande paraît peu disposé à aider le Roi et les négociations de Diego de la Torre sont ainsi restées infructueuses. Le Roi lui a donc donné l'ordre de revenir en Espagne et a prescrit à François Foisot de revenir aux Pays-Bas. Il est pourtant incontestable qu'il convient qu'il y ait en Irlande un agent de l'Espagne tout comme il y a un nonce et un agent français. Le gouverneur a donc décidé que Foisot restera en Irlande jusqu'à nouvel ordre du Roi.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 184.

1819. Bruxelles, 8 septembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de l'ordre du Roi de prendre éventuellement des mesures extrêmes contre le duc de Lorraine, tout en cherchant à conserver ses troupes au service de l'Espagne. Le Roi aura pu voir tant par la lettre de Castel Rodrigo lui-même, que par les écrits qui y étaient joints, combien grand était le souci causé par cette attitude. Le gouverneur rappelle qu'il avait appris de diverses

(1) Notification de cette défense fut faite le même jour à grand nombre d'ordres religieux indiqués dans le registre précité.

personnes appartenant à l'entourage du duc que celui-ci se retirerait et abandonnerait l'Espagne. De fait, jusqu'ici il n'en est pas venu à cette extrémité, mais il a renouvelé ses menaces, sous prétexte qu'on n'exécute pas la convention faite avec lui. Ce grief est fondé, on n'a pas pu lui payer plus de 20,000 écus à l'entrée de la campagne, alors qu'on lui doit 115,000 patacons.

Le duc a exécuté les instructions que le gouverneur lui a données pour la défense de Bruges. Les troupes du duc qui sont aux ordres de Caracena ont bien contribué à la récupération de Menin et à la défense de Mardyck. Le plus grand grief qu'on peut alléguer contre le duc, c'est qu'il a abandonné toute la Flandre lors de l'invasion des Français et des Hollandais. Il en est résulté les pires conséquences pour le service du Roi. Il a laissé ses troupes aux généraux espagnols et est venu seul à Bruxelles, après avoir éloigné de la ville la Cantecroy qui s'est retirée à Braine-le-Comte. Tout cela n'a pas été fait pour favoriser l'ennemi, mais uniquement pour pouvoir s'amuser en ville.

A la suite de cette retraite Castel Rodrigo a délibéré avec le comte de Garcies et avec Salamanca s'il convenait d'exécuter les ordres royaux relatifs au duc. Eu égard à la non-observance du contrat convenu avec lui, de l'émotion que provoquerait son arrestation dans le monde entier, du trouble qui en résulterait pour l'armée espagnole et de l'encouragement que cela donnerait aux Français, on s'est décidé à proposer plutôt au duc un nouvel arrangement. Celui-ci a refusé et a fait offrir à l'Empereur de passer à son service, sous prétexte que sa situation est devenue impossible aux Pays-Bas. On a répandu le bruit que le duc s'était laissé corrompre pour de l'argent, mais il semble que ce sont autant de racontars. Tel est l'avis de l'évêque de Gand, qui a été chargé par Castel Rodrigo de l'examen de cette question.

Le marquis conclut : Si vraiment le duc essaie de se retirer avec son armée, il y a lieu d'exécuter les ordres du Roi et de s'assurer de sa personne, mais sa venue à Bruxelles semble indiquer qu'il n'a pas cette intention. Au contraire, il paraît vouloir prendre des mesures pour renforcer ses troupes au cours de l'hiver prochain. Il faudrait qu'on puisse disposer d'autres forces que de celles-là, et pour cela on devrait avoir des ressources plus grandes qu'on n'en peut espérer. Il n'y a qu'à conclure la paix à n'importe quel prix. Tel est aussi l'avis de Peñeranda.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 185.

1820. Saragosse, 11 septembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a reçu la requête des chanoinesses de Nivelles et il est assez disposé à se rallier à l'avis du gouverneur, quand les intéressées auront remis la copie des privilèges qui leur ont été accordés par Charles-Quint en 1549. Les chanoinesses ont demandé aussi que le Roi réservât à sa décision toutes les difficultés qui pourraient résulter de l'interprétation de ces privilèges. Sur ce point aussi, il veut connaître l'avis du gouverneur général (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 194.

1821. ....., 12 septembre 1646. — *Rapport de l'archevêque de Malines.*

Sur la situation des Pays-Bas.

Estado, 2065.

1822. Saragosse, 14 septembre 1646. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la demande de François Verrycken concernant la succession du bailli de Nivelles et que Castel Rodrigo appuyait. Le Conseil trouve qu'on doit renvoyer l'affaire au Conseil suprême de Flandre. — Approuvé.

Estado, 2066.

1823. Saragosse, 14 septembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi désire savoir si Henri Feller a été averti qu'il doit se rendre en Pologne pour féliciter le souverain de ce pays à l'occasion de son mariage. Il veut aussi que le marquis lui fasse connaître son opinion sur l'opportunité de prolonger le séjour en Pologne du baron d'Auchy.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 205.

1824. Saragosse, 14 septembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Il paraît opportun d'ajourner les projets de création de nouveaux ports sur la côte flamande. Si les États voulaient y contribuer, on pourrait faire les travaux nécessaires à Dunkerque et à Mardyck.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 210.

(1) Voir en annexe la requête des chanoinesses (fol. 198).

1825. Saragosse, 14 septembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

L'évêque et les habitants de la ville de Munster se sont plaints des vexations qu'ils ont à subir de la soldatesque cantonnée en Gueldre. Il importe de maintenir les bonnes dispositions des intéressés. Le gouverneur fera une enquête et appliquera les sanctions requises (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 213.

1826. Saragosse, 14 septembre 1646 (2). — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Eu égard aux indications fournies par Castel Rodrigo, le Roi a jugé indispensable de faire venir aux Pays-Bas l'archiduc Léopold-Guillaume, afin de se charger du gouvernement de ces provinces. Miguel de Salamanca reçoit la mission de se rendre auprès de l'Empereur pour obtenir son consentement. Le Roi envoie la copie des instructions rédigées par Miguel de Salamanca, que Castel Rodrigo engagera à partir sans délai. Il convient que l'archiduc arrive aussitôt, pour remettre l'armée en bon état et prendre la campagne dès

(1) Le mémoire de l'évêque et des habitants se trouve en annexe (fol. 215). Il y est dit que la terre de Munster est franche et neutre, ne dépendant que de l'Empire, que ses habitants ont eu beaucoup à souffrir des Hollandais, à cause de l'intérêt qu'ils ont témoigné à la cause espagnole et que malgré cela la soldatesque vient commettre chez eux toutes sortes d'excès. Ils ont déjà adressé leurs plaintes au comte de Peñaranda, ils ont reçu en retour de belles paroles, mais sans effet. Ils prient le Roi de prendre des mesures appropriées en leur faveur.

(2) Il se pose à l'occasion de cette lettre un petit problème de chronologie. Notons d'abord que nous ne possédons pas l'original, mais seulement un déchiffrement. Celui-ci porte la date... 14 de octobre 1646, et cette même date est reproduite sur le dos de la pièce. Conformément à ces deux indications, nos prédécesseurs, en classant les archives de la Secrétairerie, ont placé la lettre en question à la suite d'une autre datée du 12 octobre. Il est pourtant bien certain que la date réelle est 14 septembre. La réponse du marquis annonçant l'arrivée de la missive royale qui prescrit la mission de Salamanca, avec ses instructions et les annexes, c'est-à-dire le document que nous venons d'analyser, est datée du 16 octobre et elle débute par ces mots: *La carta de V. M. de 14 de sept^bre*. Il va de soi, au surplus, que Castel Rodrigo n'aurait pas pu accuser réception le 16 octobre d'une lettre qui ne serait partie d'Espagne que le 14 du même mois. Voir plus loin, sous le n° 1844, la lettre du 16 octobre. L'explication de l'anomalie est très simple. La lettre chiffrée du 14 septembre est arrivée à Bruxelles au mois d'octobre. Le secrétaire qui l'a mise au clair a, par une distraction bien naturelle chez quelqu'un qui datait à ce moment ses lettres du mois d'octobre, attribué ce mois à la missive royale datée du mois précédent. Voir aussi la Consulte de la Jointe d'État, du 2 décembre 1646 (n° 1864).

les débuts de l'année prochaine. Castel Rodrigo l'assistera pendant quelques mois, afin qu'il puisse se mettre au courant, en attendant que le Roi désigne un ministre compétent pour le remplacer. Il y a lieu d'espérer que Castel Rodrigo acceptera cette mission. Vis-à-vis du duc de Lorraine il se conformera à la décision indiquée dans les instructions de Salamanca. Le voyage de celui-ci doit se faire dans le plus grand secret; il doit être particulièrement caché au duc de Lorraine. En cours de route Salamanca prendra part à la conférence qui va se tenir en Allemagne, par rapport à la façon de continuer les hostilités (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 303.

1827. Saragosse, 14 septembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Il convient que les diverses fonctions militaires soient exercées par des titulaires. Le Roi désigne le marquis Sigismond de Sfondrato comme général de l'artillerie des Pays-Bas (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 217.

1828. Saragosse, 16 septembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a pris connaissance des nouvelles démarches qui ont eu lieu aux Pays-Bas de la part des Etats, en vue de renouveler la tentative faite l'année précédente d'engager des négociations d'États à États.

On a reçu les dernières dépêches de Peñaranda. Il en résulte que les Français ne montrent aucune bonne volonté pour faire avancer les négociations, que les tractations qui ont lieu entre eux, les Suédois et les Impériaux n'avancent pas plus, que les ennemis malgré leurs protestations contraires désirent la continuation des hostilités. Les pourparlers avec les Hollandais ne prennent pas davantage la tournure qu'on désirerait.

L'ambassadeur d'Allemagne à Madrid a exposé que son maître a été contraint par les circonstances de faire aux Français des concessions pénibles. Il a remis à ce sujet divers documents, dont Castel Rodrigo est invité à prendre connaissance. Il faut éviter à tout prix un désaccord entre l'Espagne et l'Empire, car ce serait pour l'un et pour l'autre le plus grand malheur (1).

(1) Voir en annexe les instructions données à Salamanca et ses lettres de créance (fol. 307).
(2) Le 21 octobre, le marquis annonce que cet ordre a été exécuté (reg. 237, fol. 20).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 219.

1829. Saragosse, 24 septembre 1646. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le duc d'Aerschot, prince d'Arenberg, demande à pouvoir porter en Belgique le titre de duc d'Arenberg qui lui a été conféré par l'Empereur. Le Conseil appuie sa demande.

La consulte est accompagnée d'une lettre du duc dans laquelle celui-ci défend son père qu'on accusait d'avoir été le complice de Wallenstein.

Estado, 2164.

1830. Bruxelles, 25 septembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Envoi du texte de l'échange général des prisonniers convenu avec la France. Des délégués français se rendront à Irun pour y recevoir leurs concitoyens. Il convient que le Roi expédie pour eux le passeport nécessaire. Il faut aussi qu'il donne ordre à Gênes de remettre au délégué français tous les prisonniers français qui se trouvent sur les navires espagnols. Il convient enfin de prendre toutes les mesures pour assurer l'exécution de la convention (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 244.

1831. Posen, 26 septembre 1646. — *Ferdinand III à Castel Rodrigo.*

L'Empereur a appris que le marquis désire envoyer un délégué pour assister à la conférence qui doit se tenir entre les ministres de l'Empire et ceux de la Bavière. Il promet de faire connaître la date de l'assemblée. Il convient que le délégué en question soit muni de pouvoirs suffisants et que notamment il soit

(1) Il y a à cette lettre plusieurs annexes : 1° une copie d'une réponse donnée par le secrétaire Pedro Coloma au marquis de Carreto, ambassadeur allemand à Madrid ; 2° une copie de la note remise par ce même ambassadeur ; 3° une copie d'une lettre de Ferdinand III à Philippe IV (fol. 224 et suiv.).
(2) Le texte de la convention franco-espagnole, datée du 25 août, se trouve en annexe (fol. 246).

autorisé à garantir une assistance pécuniaire au duc de Bavière de la part du roi catholique.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 6.

1832. Saragosse, 28 septembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Barthélemy Ximenès a dénoncé les malversations du licencié Garcia de Illan et autres. Le gouverneur est chargé de procéder à une enquête.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 259.

1833. Saragosse, 28 septembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le baron d'Auchy a fait savoir récemment que le diplomate que Wladislas, roi de Pologne, a envoyé à Madrid pour présenter ses condoléances à l'occasion de la mort de la Reine, avait la qualité d'*ablegatus* et non de ministre. Il faut tenir compte de ce fait pour la réglementation de la mission d'Henri Teller.

Ce même d'Auchy a ajouté que le roi de Pologne prépare vivement la guerre contre les Turcs, malgré l'opposition des principaux seigneurs de son pays. D'Auchy a reçu ordre de prendre des informations particulières à ce sujet et Teller devra en faire autant.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 261.

1834. Malines, 30 septembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Déjà au mois d'août, le Roi a demandé des renseignements au sujet du logement de l'armée au cours de l'hiver prochain, de sa conservation, des recrutements à faire, de l'attitude à prendre vis-à-vis des troupes du duc de Lorraine. Castel Rodrigo avoue que tout cela lui cause bien des soucis. L'espace disponible pour le logement des troupes est devenu si étroit! En tout cas la solution de ce problème dépendra de l'attitude que prendra l'ennemi. Au sujet des recrutements à faire, Castel Rodrigo envoie les avis de ses subordonnés, mais il ajoute que tout dépendra de l'argent dont on pourra disposer. Il n'y a rien à espérer du pays. Si on peut conclure une trêve, on emploiera l'argent dont on dispose à tirer profit de la cessation des hostilités.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 270.

1835. Malines, 30 septembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis rappelle la décision qu'il a prise de partir pour Gand, après avoir reçu la nouvelle de l'occupation de Furnes par l'ennemi. Il voulait assurer la défense de Dunkerque. Le concours du duc de Lorraine est indispensable à cet effet. Nouvelles difficultés avec le duc; enfin, grâce à l'intervention de Miguel de Salamanca, un accord a pu se faire. Les Hollandais ont évacué le pays de Waes et se sont retirés à Bergen-op-Zoom. Rapport sur les efforts faits par Castel Rodrigo pour décider le duc de Lorraine à se charger de la défense de Dunkerque, dont la perte ferait sensation dans le monde entier et entraînerait celle de tous les autres ports de la côte flamande. En conclusion, le marquis proclame qu'il est absolument indispensable de conclure la paix à n'importe quel prix. Il n'y a pas moyen de faire face à la situation actuelle, il n'y a ni troupes ni munitions, ni chef. Le marquis envoie en outre deux rapports sur la tactique à suivre pour la campagne prochaine. Dans l'un et l'autre, on fait état des troupes du duc de Lorraine. Or, il n'y a pas moyen de vivre ni avec lui ni sans lui! (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 264.

1836. Malines, 1er octobre 1646. — *Le duc de Lorraine à Philippe IV.*

Le duc a décidé de faire rapport au Roi sur les opérations entreprises cette année par ses troupes. Il ne doute pas que Castel Rodrigo n'ait écrit à ce sujet, mais il soupçonne que les subordonnés du marquis auront relaté au Roi des erreurs. Il proteste d'avoir toujours agi dans l'intérêt du service royal. Mais ses bonnes intentions n'ont guère rencontré d'appui. L'hiver approche, le duc croit que son séjour aux Pays-Bas va devenir inutile. Dès que les Hollandais seront rentrés dans leurs quartiers d'hiver, lui-même reconduira ses troupes en Allemagne. Il restera toujours à la disposition du Roi. Protestations de dévouement.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 272.

1837. Malines, 1er octobre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet du duc de Lorraine. Le marquis envoie à ce propos un rapport du comte de Garcies, qui est resté toute la campagne auprès du duc. Les raisons

(1) *Que con el ni sin el no puede vivirse.*

qu'on allègue pour excuser le duc d'avoir tenu à l'écart pendant toute la campagne 4,000 hommes, sans avoir jamais voulu les réunir à une des armées, sont autant de prétextes! On n'a pas de preuves qu'il ait nourri des intentions perverses, aussi ne s'est-on pas décidé à l'arrêter. D'une façon générale on souhaite qu'il fasse loger ses troupes au delà de la Meuse. L'extravagance du duc, l'impossibilité de pouvoir disposer de ses troupes de la facon opportune ont causé les désastres de cette année. Rien n'est plus important que de se débarrasser du duc et de ses troupes. Nouvelles déclarations au sujet de la nécessité de conclure la paix à tout prix. Le duc a perdu la Lorraine, il perdra tout ce qui aura été confié à ses soins. Castel Rodrigo espère qu'un arrangement pourra se conclure à Munster et qu'ainsi il sera délivré du duc! (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 276.

1838. Bruxelles, 12 octobre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Avant le départ de Francisco de Melo, Jean Friquet avait été désigné pour remplacer Gabriel de Roye à Hambourg. De fait, Friquet a passé depuis au service du comte de Peñaranda à Munster. Gabriel de Roye est mort. Il convient de pourvoir à son remplacement (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 301.

1839. Bruxelles, 13 octobre 1646. — *Consulte du Conseil d'État belge.*

Au sujet des mesures à prendre pour faire face aux difficultés présentes et assurer la conservation du pays. Le Conseil insiste sur la nécessité de remédier aux excès de la soldatesque sous peine de provoquer la colère divine. Il faut réduire le nombre des officiers et l'effectif des soldats de façon à rétablir la discipline. Le Conseil rappelle ses consultes antérieures rédigées à ce propos au cours des années 1644, 1645 et 1646. Les juges militaires devraient être chargés de réprimer sévèrement ces abus. Quant aux moyens d'assurer le payement de la troupe, le Conseil ne peut que rappeler les indications contenues

(1) Voir en annexe un rapport sur les arrangements convenus à Termonde, le 10 septembre 1646, entre Piccolomini et le duc de Lorraine (fol. 278).

(2) Le 11 décembre, Philippe IV annonce qu'il prendra bientôt une décision et qu'en attendant on doit ajourner le départ de Friquet (reg. 237, fol. 94).

dans ses consultes précédentes. Il insiste sur la ruine générale des provinces, l'occupation par l'ennemi de portions considérables du territoire, l'empressement mis par l'aristocratie à contribuer volontairement aux charges publiques.

Il y a peu à espérer des aides et subsides. Le Brabant n'a pas encore satisfait à ses engagements. Une demande de nouveaux subsides ne ferait qu'augmenter la confusion. Avant d'introduire l'impôt du papier timbré, il y a lieu d'en faire la proposition aux États. Le Conseil n'est pas favorable au rétablissement pur et simple du commerce avec la France. Il veut bien tolérer l'exportation illimitée des articles belges, mais entend restreindre l'importation des produits français.

Estado, 2065. — *Conseil d'État,* reg. 4 (1).

1840. Bruxelles, 12 octobre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de la détresse de la Bourgogne. Le gouverneur reconnait qu'il est bien vrai qu'on n'a envoyé des Pays-Bas aucune assistance aux Bourguignons, parce qu'on s'y trouvait dans une nécessité extrême et qu'il n'y avait pas moyen de tirer quoi que ce soit du pays. Il attire l'attention sur le fait que cette province va être placée dans un état de neutralité. Il est convaincu que, par les documents qui lui ont été remis, le Roi aura pu apprécier la manière dont on a employé les fonds envoyés aux Pays-Bas (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 288.

1841. Bruxelles, 12 octobre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Henri Teller est déjà parti pour sa mission en Pologne. Son départ aurait eu lieu plus tôt, si on avait disposé de l'argent nécessaire (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 290.

(1) La présente consulte ayant été transmise à Madrid par Castel Rodrigo, elle trouve tout naturellement sa place dans notre recueil. Signalons à ce propos que pour la période 1634 à 1650, il existe dans le fonds du Conseil d'État à Bruxelles six registres où sont transcrites toutes les consultes du Conseil. Ces documents peuvent parfois compléter heureusement les données fournies par la correspondance diplomatique.

(2) Le 11 décembre, le Roi répond que désormais on enverra de l'argent en Bourgogne directement d'Espagne, mais le marquis devra cependant continuer à faire ce qu'il peut pour les Bourguignons et notamment assurer le renouvellement de la suspension d'armes.

(3) Voir en annexes les instructions de ce diplomate et une série de lettres de courtoisie dont il était porteur (fol. 292 et suiv.)

1842. Bruxelles, 15 octobre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le parlement de Dôle a fait connaître à Madrid la crainte qui règne en Bourgogne à la suite de l'expiration de l'armistice conclu pour six mois et de l'appréhension d'une nouvelle attaque des Français. Il demande que le Roi veuille envoyer une somme considérable, pour mettre le pays en état de défense. Le Roi a décidé qu'un crédit mensuel de 100,000 écus sera affecté à la Bourgogne au cours de l'année suivante et que tout le produit des impôts sur les salines sera également consacré au même objet. En tout cas, si on peut, on doit renouveler la suspension des hostilités entre le comté et le duché de Bourgogne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 531.

1843. Saragosse, 15 octobre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le duc d'Aerschot a exposé au Roi les raisons qui l'ont incité à demander à l'Empereur l'érection de sa maison d'Aremberg en duché et il a sollicité l'autorisation d'accepter la faveur qui lui a été faite. Le Roi y a consenti et il prescrit qu'il soit appelé à l'avenir duc d'Aremberg au lieu de prince d'Aremberg.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 236, fol. 507.
Manuscrits divers, reg. 465, fol. 137.
Publié dans *Biographie nationale*, t. I, p. 406.

1844. Diest, 16 octobre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis recommence ses doléances contre le duc de Lorraine. Il est impossible de vivre avec lui et il est impossible de vivre sans lui. On a fait tout ce qu'on a pu pour éviter qu'il ne s'en aille dans les circonstances présentes, on lui a raconté qu'une patente de général pour l'armée du pays du Rhin et de la Meuse allait lui être donnée. Cela n'a pas empêché le duc — qui se rend compte de la situation réelle — de réitérer sans cesse ses menaces par rapport à son départ. Par les rapports qui lui ont été remis, le Roi a pu voir qu'on fait état ici des troupes du duc. On pourra se passer de lui quand la campagne finira. Nouvelles doléances au sujet de la situation désespérée, sur les mauvaises dispositions des Français, leurs manigances pour éloigner le duc de Lorraine, la débandade de l'armée, l'insuffisance des revenus, — les mensualités même payées régulièrement ne couvriraient que 50 % des dépenses, —

l'impossibilité de tirer quoi que ce soit du pays. L'archevêque de Malines a permis que, dans certains cas, on se serve de l'argenterie des églises. Éloge de de ce prélat (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 11.

1845. Diest, 16 octobre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis a pris connaissance des ordres du Roi relatifs à la venue de Léopold-Guillaume aux Pays-Bas et il en a donné communication à Salamanca avec mission de préparer son départ rapidement et en secret. Il prétextera l'intention d'assister à la réunion qui doit se tenir entre l'Empereur et les ministres du duc de Bavière. Le marquis assure qu'on a fait tout ce qu'on peut pour tenir le secret vis-à-vis du duc de Lorraine, de peur que celui-ci n'abandonne les Pays-Bas en ce moment où les ennemis s'y trouvent et cela quand il a déjà menacé de se retirer en Allemagne. Le marquis ne croit guère à ces menaces, mais les considère comme une tentative de chantage, pour obtenir le gouvernement des armes, ce qui a toujours été son désir. Or, on a appris que le duc sait quelque chose de la mission de Salamanca, sans qu'on connaisse la source de cette indiscrétion. On soupçonne que c'est le marquis de Grana (2) qui lui a révélé le secret et dans ce cas il ne sera pas facile de le tromper. On a sur le champ annoncé au duc le prochain départ de Salamanca en donnant comme motif l'obligation d'assister à la réunion précitée. Salamanca est sur le point de

(1) Voir quelques lettres relatives à des affaires particulières : le 15 octobre, pour le commissaire Balthasar de Ledesma (fol. 13); le 21 octobre, pour le conseiller Hovynes (fol. 24); le 16 novembre, pour le baron de Limal, pagador général aux Pays-Bas (fol. 41); le 16 novembre, pour le comte de Tassis (fol. 51); le 22 novembre, pour le baron de Dramelay, maître de camp d'infanterie wallonne (fol. 71); le 4 décembre, pour Mlle de Melder (fol. 81); le 8 décembre, pour Francisco de Peña, veedor et contador de la cavalerie (fol. 87); le 11 décembre, pour le marquis Sfondrato (fol. 113); le 12 décembre, pour le conseiller Hovynes (fol. 125); le 22 décembre, pour le comte d'Isembourg (fol. 150); le 6 janvier 1647, pour Carlos Guasco, prince de Lixheim (fol. 164); le 17 janvier, une autre encore, pour le même (fol. 176); le 18 janvier, pour Michel de Ugarte, faisant fonctions de veedor général de l'armée (fol. 178); le 29 janvier, pour Balthasar de Ledesma, official de la contadorie (fol. 184); le 25 février, pour le comte de Bucquoy (fol. 194), pour le baron d'Auchy (fol. 198); le même jour, pour les orphelins délaissés par Sancho de Faro, colonel, et sa femme Isabelle de Luna y Carcano (fol. 216 et 231), pour Miguel de Luna, surintendant de la justice militaire (fol. 220), pour Charles de Glimes, officier de cavalerie (fol. 221), pour le commissaire général Antonio de la Cueva (fol. 227), pour le comte de Garcies, gouverneur de Cambrai (fol. 229).

(2) Francisco marquis dal Carretto Savona y Grana, conseiller d'État et de guerre de Ferdinand III.

partir. Il semble que l'archiduc se trouve près de Ratisbonne. Le marquis espère que Léopold-Guillaume ne fera pas de résistance. Salamanca a reçu 3,000 ducats pour son voyage.

Au sujet de l'ordre donné au marquis de rester comme ministre auprès de Léopold-Guillaume, l'intéressé fait observer qu'au bout d'un mois l'archiduc sera tout à fait au courant. Pour le surplus, il se refuse à servir auprès d'un prince qui ne soit fils du Roi. Il désire se retirer à Cambrai. Il rappelle qu'à l'arrivée d'Albert, le comte de Fuentès s'est retiré immédiatement en Italie.

Si le Roi ne peut envoyer une somme considérable, ni la venue de l'archiduc ni toute autre mesure, sauf la conclusion de la paix, ne pourra remédier au danger évident que courent nos provinces.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 1.

1846. Madrid, 17 octobre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Les États du comté de Bourgogne ont demandé que les offices vacants soient conférés par le gouvernement des Pays-Bas. Le Roi juge inopportun de modifier quoi que ce soit aux usages suivis en la matière depuis la mort du Cardinal-Infant. Il veut qu'on lui propose sans délai des candidats pour tous les postes qui deviendront vacants.

Manuscrits divers, reg. 465, fol. 138.

1847. Diest, 17 octobre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Envoi du texte de la capitulation de Dunkerque arrêtée entre le marquis de Lede et le duc d'Enghien (1). Affliction du marquis à la suite de cette nouvelle perte. On s'est trouvé malheureusement dans l'impossibilité absolue de secourir la place. L'armée du Roi reste en observation pour voir ce que vont faire les Français. Le prince d'Orange, estimant les forces espagnoles supérieures à ce qu'elles étaient en réalité, a renoncé à pénétrer en Brabant. Depuis, l'armée ennemie s'est dirigée vers la Meuse et a passé le fleuve à Gennep. Le marquis expose les différentes mesures qu'il a prises pour parer à ces coups. Il se plaint du manque de troupes. L'ennemi a attaqué Venlo et cherche à provoquer un soulèvement de la population.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 16.

(1) Henri-Jules de Bourbon.

1848. Diest, 21 octobre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Rapport sur les événements militaires. Le prince de Ligne a introduit des troupes de secours dans la place de Venlo. La garnison de cette ville atteint pour le moment 1,500 hommes. On espère que la place pourra résister. Doléances sur la situation actuelle, désir d'arriver à la conclusion d'une trêve, ennuis causés par le duc de Lorraine, étonnement de l'obstination des Français à refuser la conclusion d'un accord même à des conditions aussi défavorables pour l'Espagne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 24.

1849. Bruxelles, 22 octobre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Des arrangements ont été conclus avec le duc de Lorraine pour la mise en activité de forces suffisantes pour la campagne prochaine. Il est indispensable que le Roi envoie l'argent nécessaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 28.

1850. Bruxelles, 27 octobre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Les Hollandais ont renoncé au siège de Venlo. Les Français ont été dans l'impossibilité d'avancer encore après la prise de Dunkerque. La situation militaire en Allemagne, particulièrement l'avance des Suédois contre Vienne, a causé les plus grands soucis. On a appris que l'ennemi a dû se retirer.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 29.

1851. Saragosse, 31 octobre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Affaire du duc de Lorraine. Le marquis a reçu des ordres formels, il doit les exécuter si les circonstances l'exigent.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 257, fol. 31.

1852. Saragosse, 31 octobre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi espère que le marquis assurera le logement de l'armée pour l'hiver prochain de façon à la conserver intégralement, tout en sauvegardant les intérêts du pays. Quant à la réorganisation de l'armée, on ne dispose pas encore de

tous les rapports nécessaires pour pouvoir prendre des décisions. Entretemps, le marquis pourra déjà exécuter les mesures qu'il trouve utiles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 34.

1853. Bruxelles, 15 novembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Les Français ont interdit le passage des lettres envoyées par les financiers anversois à leurs correspondants en Espagne, en plus de celles que portaient les courriers ordinaires. Les interessés se sont plaints de cette nouveauté et le marquis communique à Madrid le texte de leurs doléances. Ils demandent particulièrement que le Roi prenne des mesures pour assurer à l'avenir le départ régulier des courriers ordinaires. Le marquis prie le Roi de bien vouloir leur faire donner satisfaction, d'autant plus que les négociations sont déjà si difficiles à la Bourse d'Anvers (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 36.

1854. Bruxelles, 16 novembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Doléances sur la situation générale et en particulier le manque d'argent. Nécessité d'un envoi considérable pour la campagne prochaine. Il est indispensable que les mesures appropriées soient prises dès le début de ce mois, de façon à éviter des ennuis de la part des banquiers d'Anvers. Les places fortes sont dépourvues de munitions. Le ministre s'excuse de faire toutes ces doléances, mais il ne voudrait pas qu'on pût se trouver à l'entrée de la campagne sans armée, sans munitions et sans argent et imputer cette situation à sa négligence. Nouvelles incriminations à charge du duc de Lorraine. Le marquis ne demanderait pas mieux que d'en être quitte, mais devant la nécessité présente il s'est décidé encore une fois à négocier avec lui. Seulement, ici encore, on ne saurait éviter des dépenses d'argent. On attend à bref délai des nouvelles de l'archiduc Léopold-Guillaume. Le marquis n'est pas rassuré quant à la teneur des dernières propositions faites par les Français au Congrès de paix.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 43.

(1) Voir en annexe le mémoire des banquiers.

1855. Bruxelles, 17 novembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Les chanoinesses de Sainte-Gertrude à Nivelles ont sollicité la confirmation de leurs privilèges. Le Roi a demandé à ce sujet l'avis de Castel Rodrigo. Celui-ci ne veut pas saisir de la question le Conseil d'État, où ne siègent que des juristes. Il persiste dans son opinion première quant à la nécessité qu'il y a pour le Roi de remettre les affaires de ce genre à la décision de ceux qui sont chargés du gouvernement des Pays-Bas.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 52.

1856. Bruxelles, 19 novembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet des mesures à prendre pour assurer le logement et la conservation de l'armée et à préparer les recrutements nécessaires. La question du logement est réglée par Piccolomini, d'accord avec les maîtres de camp généraux. L'emplacement choisi est la région de la Meuse. Quant aux recrutements, il ne peut en être question tant qu'on n'a pas d'argent. Il ne faut pas compter sur le duc de Bavière pour assurer la défense de la Gueldre. On a fait des propositions au landgrave de Darmstadt par rapport également à des recrutements et on attend la réponse.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 55.

1857. Bruxelles, 19 novembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet du congé sollicité par Piccolomini et de la décision du Roi de s'en remettre sur ce point à Castel Rodrigo. Celui-ci fait l'éloge de Piccolomini mais ajoute que sa présence a été plus nuisible qu'utile. Elle a provoqué la désunion entre les chefs, elle pourrait être une source d'embarras nouveaux. Aussi lui a-t-on remis le titre de congé qu'il sollicitait. Le marquis lui a prodigué diverses attentions. Un accord a été conclu avec le duc de Lorraine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 59.

1858. Bruxelles, 19 novembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Condoléances pour la mort du prince royal.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 61.

1859. Bruxelles, 19 novembre 1646. — *Roose à Philippe IV.*

Le président charge le frère Marcelin de Barrea de remettre une justification des accusations que lancent contre lui certains de ses rivaux à Madrid.

Estado, 2167.

1860. Madrid, 20 novembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi prescrit la stricte exécution des ordres qu'il a donnés pour éviter les abus en matière de franchise postale et notamment la remise de lettres privées dans les courriers officiels.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 65.

1861. Bruxelles, 21 novembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a fait demander un rapport sur les crédits nécessaires pour la mise en ordre des affaires des Pays-Bas. Le marquis répète encore une fois que tout manque. Il faut donc envoyer le plus possible. On tâchera néanmoins de faire parvenir au Roi le rapport qu'il a demandé. Le marquis se plaint de nouveau des chefs de l'armée. Sauf les Espagnols, ils ne peuvent garder aucun secret. On a conclu un accord avec le duc de Lorraine, la copie en est jointe à la présente lettre (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 67.

1862. Madrid, 28 novembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Un nommé Barthélemy Ximenès ne cesse de dénoncer le licencié Garcia de Illan qui a eu la direction de la proveedorie des vivres pendant les années 1642 et 1643. Le Roi veut qu'une enquête soit faite à ce sujet par Ferdinand de Boisschot, chancelier de Brabant. Il prescrit en plus de remettre une *ayuda de costa* à Barthélemy Ximenès.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 73.

(1) Voir le texte de cet accord (fol. 69).

1863. Madrid, 28 novembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Ordre d'envoyer à Cadix et dans les autres ports d'Andalousie 300 marins des Pays-Bas (1),

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 75.

1864. Madrid, 29 novembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Envoi de lettres de provision extraordinaire à concurrence de 200,000 écus. Ordre de ne pas en employer un real sans nécessité absolue, ni de faire servir quoi que ce soit au payement de soldes arriérées ou de dettes quelconques (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 78.

1865. ....., 2 décembre 1646. — *Consulte de la Jointe d'État.*

Sur la lettre du marquis de Castel Rodrigo du 16 octobre accusant réception d'une dépêche royale du 14 septembre qui annonçait le départ de Miguel de Salamanca pour l'Allemagne en vue de presser l'arrivée de l'archiduc Léopold. Cette mission avait été tenue secrète pour ne pas indisposer le duc de Lorraine qui, en l'apprenant, aurait pu se retirer des Pays-Bas.

Estado, 2065.

1866. Madrid, 7 décembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Lamentations sur la perte de Dunkerque! Remerciements pour le zèle du marquis. Ordre donné à celui-ci d'envoyer son avis personnel sur les rapports de Piccolomini et de Caracena, eu égard à la mauvaise intelligence qui règne entre eux.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 82.

(1) Le 21 décembre, Castel Rodrigo promet de se conformer à cet ordre (fol. 141). — Le 31 décembre, il envoie un rapport du marquis de Lede, sur la difficulté qu'il y a à exécuter l'envoi demandé (fol. 160).

(2) Le 22 décembre, le marquis se lamente à nouveau sur la mauvaise situation financière et déclare qu'on pourra faire bien peu de choses avec des provisions aussi réduites (fol. 149).

1867. Madrid, 7 décembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi rappelle qu'il a écrit en janvier dernier au gouvernement de Bruxelles, pour recommander l'exécution de la bulle d'Urbain VIII par rapport à l'*Augustinus* de Jansenius. Le nonce de Madrid fait de nouvelles instances pour l'application intégrale des mesures énoncées. Le Roi prescrit à nouveau de veiller à la publication et à l'exécution de la sentence pontificale (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 85.

1868. Madrid, 11 décembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a reçu les plaintes du marquis relatives aux trois grandes sources de difficultés : l'impossibilité de mener la campagne prochaine sans l'armée du duc de Lorraine et par conséquent la nécessité de subir les vexations de celui-ci, la difficulté d'assurer le logement de cette armée et enfin le manque d'argent.

La réponse royale est brève. Du premier point le Roi rappelle les ordres qu'il a donnés antérieurement et laisse au marquis le soin de prendre la décision la plus opportune. C'est lui aussi qui tranchera la seconde question après avoir entendu l'avis de ses subordonnés. Quant au troisième point et malgré l'avis de différents tribunaux et même de l'archevêque, le Roi refuse de faire usage de l'argenterie des églises. Il veut cependant que le marquis remercie l'archevêque de son zèle et lui remette la lettre qui lui est destinée (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 107.

1869. Madrid, 11 décembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Envoi de lettres de provisions pour l'exercice prochain à concurrence de 200,000 ducats. Le marquis pourra les faire escompter et se procurer ainsi l'argent nécessaire pour les préparatifs de la campagne prochaine. Il prélèvera aussi 20,000 ducats et les prêtera à Salamanca qui a été chargé de faire des recrutements pour l'armée d'Espagne. Plus tard, cette somme sera rendue au marquis.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 90.

(1) Nous n'avons pas retrouvé la lettre royale du mois de janvier. Le 14 janvier 1647, le marquis répond qu'il a remis une copie de la lettre royale aux Conseils privé et de Brabant (fol. 166).

(2) Voir en annexe la copie d'une lettre de Philippe IV à l'archevêque annonçant sa décision négative quant à l'emploi de l'argenterie des églises et le remerciant (fol. 108).

1870. Madrid, 12 décembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Envoi d'un rapport de l'ambassadeur vénitien à Paris ayant trait à l'effet déplorable produit en France par l'échec des armées françaises en Toscane (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 97.

1871. Madrid, 12 décembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi rappelle qu'il a chargé Salamanca de procéder à des recrutements pour l'armée d'Espagne. On craint que Salamanca ne pourra pas s'occuper de cette affaire comme il le faudrait, à cause de son voyage. Il faut pourtant profiter des mois d'hiver. Aussi le marquis s'en chargera-t-il lui-même. Il se servira à cet effet de tout l'argent dont il peut disposer, de façon à faire venir le plus d'hommes possible.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 120.

1872. Madrid, 12 décembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Ordre du marquis d'opérer dans l'armée les réformes nécessaires en faisant usage des pouvoirs étendus que le Roi lui a donnés.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 122.

1873. Bruxelles, 12 décembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Les États de Hainaut se sont engagés à payer l'entretien de 4,000 hommes pendant l'hiver. Les États de Flandre n'ont pas encore pris de décision, mais leurs propositions montent à 15,000 florins alors qu'antérieurement ils en payaient 90,000. Les États de Brabant n'ont pas encore pris de décision non plus, mais il n'y a pas grand chose à attendre d'eux. Voilà qu'on a atteint la mi-décembre sans disposer d'aucun moyen pour préparer la campagne prochaine ni soigner pour les recrutements. En ce moment on est occupé à licencier bon nombre de soldats. On n'a pas un réal à donner à ceux qu'on congédie! Le pain de munition a manqué de tous côtés pendant un mois. Il n'y a pas un banquier

(1) Le rapport se trouve en annexe (fol. 99 et suiv.). Il y est exposé que la position de Mazarin pourrait être très ébranlée à la suite de cet incident.

qui voudrait avancer un réal! On n'a rien pu payer à Piccolomini! Les Français font des préparatifs redoutables en vue de la campagne prochaine. Rien ne fait voir qu'ils soient disposés à la paix, loin de là, les lettres de Peñaranda et les avis de Paris semblent annoncer le contraire. On essaie de détourner les Hollandais de leurs dispositions pacifiques. Il faudrait pouvoir envoyer en Hollande Philippe le Roy, avec de l'argent pour traiter publiquement. Si les Français peuvent convaincre les Hollandais de reprendre la campagne l'année prochaine, on se trouvera aux Pays-Bas dans les plus grandes difficultés. Léopold-Guillaume avait décidé d'envoyer à Madrid son grand majordome, puis il a retardé l'exécution de ce projet jusqu'à l'arrivée de Salamanca. Les Suédois passent par la Bavière, au grand désespoir de l'Électeur.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 127.

1874. Bruxelles, 12 décembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

D'après les dernières nouvelles reçues de Hollande, il semble que les dispositions des rebelles vis-à-vis de la conclusion de la paix sont moins mauvaises qu'il ne résultait des lettres de Peñaranda. Au sujet des places d'Outre-Meuse, les délégués hollandais ont reçu ordre de faire diligence, ce qui implique bien qu'ils n'ont pas l'intention de rompre. Ils ont décidé aussi d'évacuer Daelhem et d'autres places du Limbourg pour pouvoir se maintenir à Maestricht. Castel Rodrigo a écrit à Peñaranda de proposer aux Hollandais de vendre cette place aux Espagnols.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 131.

1875. Bruxelles, 12 décembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Recommandation pour Alexandre de Bournonville, comte de Hennin, fils du duc de Bournonville, jadis mêlé à la conspiration de 1632, qui demande la restitution des propriétés saisies à son père (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 132.

(1) Voir les annexes (fol. 133 et suiv.).

1876. Madrid, 12 décembre 1646. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Depuis quelque temps on a conféré aux Pays-Bas diverses charges réservées au Roi par les prescriptions de l'instruction secrète. Ordre de faire cesser cet abus (1).

Manuscrits divers, reg. 465, fol. 125.

1877. Bruxelles, 22 décembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de la conclusion d'un échange général de prisonniers avec les Français et de la prétention de ces derniers de ne pas y comprendre les prisonniers qu'ils avaient faits à Mardyck le jour même de la conclusion de l'accord. Le marquis a donné ordre de remettre en liberté ceux qui étaient détenus aux Pays-Bas et il a reçu de ses commissaires le relevé des frais de rançon et autres qui en résultent. Il envoie le tout au Roi. Il semble que depuis les derniers succès remportés par les Espagnols les Français seront plus conciliants. Ils se sont plaints de ce qu'on détenait en Espagne des prisonniers catalans. Le marquis est convaincu que le Roi exécutera ponctuellement la convention (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 142.

1878. Bruxelles, 25 décembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Félicitations pour la victoire de Lerida. Joie causée à la population belge par ce succès. Le ministre espère que ce n'est qu'un heureux commencement, que d'autres victoires vont suivre, que l'orgueil de la nation française en sera diminué.

Les lettres de Peñaranda font voir que les Français mettent toutes les entraves possibles à la conclusion de la paix. Le marquis estime qu'il est impossible que les Hollandais continueront à dépenser leur argent et à recommencer la campagne en voyant que leurs désirs sont réalisés et que la politique française est absurde (3).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 152.

(1) Cet ordre est renouvelé, spécialement pour les fonctions ecclésiastiques, le 13 mars 1646 (fol. 131).

(2) Voir les annexes (fol. 143 et suiv.).

(3) *Palpando la sin razon de Franceses.*

1879. Bruxelles, 30 décembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis rappelle son intention d'envoyer en Hollande Philippe le Roy, pour contrecarrer les machinations des Français. La nécessité de cette mission est devenue plus urgente encore. Seul le manque d'argent a arrêté la réalisation de ce projet. Depuis, on a pu se procurer 150,000 florins. L'intéressé va partir. Les Français sont toujours hostiles à la paix. Salamanca fera rapport au Roi de ses négociations. On a commencé à prendre des dispositions pour la campagne prochaine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 156.

1880. Bruxelles, 31 décembre 1646. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le gouverneur fait parvenir un rapport du marquis de Lede sur l'envoi demandé par le Roi de 300 marins pour prendre service en Espagne (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 160.

1881. ....., 31 décembre 1646. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Au sujet de la demande des chanoinesses de Nivelles. Castel Rodrigo, comme il le dit dans sa lettre du 19 novembre, n'a pas voulu saisir le Conseil d'État (belge) de cette demande, parce qu'il est uniquement composé de conseillers de robe longue. Il propose de remettre la décision au gouverneur lui-même. Francisco de Melo, au Conseil, ne fut pas d'avis de modifier la situation existante.

Le Roi, dans l'apostille, déclare que, vu l'incertitude dans laquelle se trouve le Conseil, il demande l'avis du marquis de Leganès.

Estado, 2065.

(1) Le rapport se trouve en annexe (fol. 162). Lede insiste sur les difficultés qui se présentent : impossibilité de réunir tant d'hommes, surtout s'il est requis qu'ils soient sujets du Roi. Refus des intéressés d'aller servir en Espagne, où ils savent qu'on paie mal, nécessité de payer au moins six mois d'avance. Le budget de la flotte ne dispose plus d'un réal, mais il est chargé de dettes. Nécessité absolue de recevoir de l'argent pour mettre la flotte en état.

1882. S. d. (fin 1646). — *Le comte de Warfusée à Philippe IV.*

Warfusée rappelle que pendant de longues années il a servi l'Empereur tant en Belgique qu'en Allemagne, que pour le moment il commande un régiment de cuirassiers, que dans toutes les occasions il a fait preuve de zèle comme peut le témoigner l'archiduc Léopold, sous la bannière de qui il a combattu. Il demande qu'on lui rende les biens paternels et promet de désintéresser tous les créanciers de son père.

Estado, 2068.

1883. Posen, 14 janvier 1647. — *Ferdinand III à Philippe IV.*

L'Empereur rappelle qu'il est déjà intervenu pour qu'on rende à Warfusée (1) les biens que son père possédait dans l'évêché de Liège. N'ayant pas réussi, il renouvelle ses instances et il le fait avec plaisir parce que Warfusée l'a servi avec distinction à la guerre. Il supplie donc le Roi de faire juger le plus tôt possible la cause de Warfusée en Espagne.

Estado, 2068.

1884. Bruxelles, 15 janvier 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de la composition du Conseil d'État. Le nombre des conseillers est variable. L'influence du chef-président y est décisive. L'archevêque de Malines est bien intentionné, mais timide et facilement convaincu par le président. Le chancelier de Brabant est si insignifiant qu'on s'étonne qu'il soit arrivé à un poste si élevé. Il est l'ennemi de Roose. Portrait des autres conseillers (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 167.

(1) Alexandre de Renesse, fils du fameux René de Renesse, comte de Warfusée.

(2) L'évêque de Gand est aussi l'ennemi de Roose et ses talents sont modestes. Barbançon réside dans son gouvernement et a été destitué du généralat de l'artillerie pour incapacité. Noyelles n'a pas voulu prendre place au Conseil pour une question d'étiquette et son absence est très regrettable. Wulder a quatre-vingts ans ; comme président du Conseil privé, il était jadis très actif. De tous les juristes, aucun n'a autant de talent que Hovynes. Si le Roi ne veut pas l'admettre au Conseil d'État, il serait pourtant opportun de lui faire une faveur.

1885. Bruxelles, 15 janvier 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Depuis les derniers événements en particulier, la réconciliation du duc d'Enghien et la mort de Condé (1), les Français ont repris leurs intentions guerrières, qui sont en rapport avec la politique de Mazarin. Le marquis a appris qu'on fait des préparatifs considérables.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 170.

1886. Bruxelles, 15 janvier 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Nouvelles doléances sur la détresse financière. Il n'y a pas eu moyen de faire rentrer de l'argent en escomptant les dernières lettres. On ne peut songer à faire des préparatifs pour la campagne prochaine surtout en vue de l'attitude des Français. Il ne faut pas que l'espoir de conclure la paix avec la Hollande fasse réduire le montant des provisions, car il n'y a là aucune certitude. D'ailleurs même si les hostilités cessaient complètement, il faudrait pouvoir réunir une armée pour l'envoyer au Portugal, comme le Roi l'a demandé. Pour tous ces motifs, il est indispensable que le Roi fasse remettre le plus d'argent possible.

Le ministre justifie ensuite l'emploi des 200,000 ducats récemment envoyés (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 171.

1887. Madrid, 15 janvier 1647. — *Leganès à Philippe IV.*

Affaire des chanoinesses de Nivelles. Leganès est d'avis que c'est au Roi de trancher la question et de préciser les privilèges accordés par Charles-Quint aux chanoinesses. — Le Roi approuve la manière de voir du marquis.

Estado, 2065.

1888. Madrid, 18 janvier 1647. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a pris connaissance des lettres de Melo, des consultes du Conseil privé et du Conseil de Brabant, ainsi que des avis des différents ministres au sujet de la bulle d'Urbain VIII condamnant l'*Augustinus* de Jansenius. Pour publier cette

(1) Louis de Bourbon, prince de Condé.
(2) Voir en annexe un rapport sur les nécessités de la campagne prochaine (fol. 174).

bulle et la mettre à exécution, le *placet* n'est pas nécessaire. L'internonce peut agir librement sans que les ministres royaux doivent y mettre le moindre empêchement. Le Roi prescrit au marquis de faire donner toute assistance aux agents du Saint-Siège chargés de l'exécution de cette affaire, étant donné que le Pape insiste sur la publication, même après avoir entendu les observations de la délégation envoyée à Rome par l'Université de Louvain.

Manuscrits divers, reg. 465, fol. 150.

1889. Bruxelles, 19 janvier 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis rappelle qu'il a eu recours aux services du comte de Noris, seigneur anglais, ancien ambassadeur d'Angleterre à Paris, pour raffermir les Hollandais dans leurs dispositions pacifiques. Ce seigneur est en très bons termes avec la princesse d'Orange. Il a rendu de grands services. Il a proposé, depuis, de faire venir d'Angleterre 6,000 hommes pour prendre service aux Pays-Bas et même, au besoin, en Espagne. Si le Roi accepte cette dernière proposition, il devra envoyer l'argent nécessaire.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 182.

1890. Madrid, 28 janvier 1647. — *Un secrétaire d'État à Jacques Brecht.*

A la suite de la consulte du Conseil d'État du 21 du même mois, le Roi a résolu d'envoyer à l'archiduc Léopold, par la secrétairerie d'État ou par celle du Conseil de Flandre, les mêmes pouvoirs que ceux accordés à Rodrigo pour, en cas de nécessité, vendre ou engager le domaine ou négocier des avances sur le montant des provisions mensuelles.

Estado, 2257.

1891. Bruxelles, 7 février 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Envoi d'avis de l'ambassadeur vénitien à Paris, au sujet des préparatifs que font les Français contre le royaume de Naples (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 186.

(1) Voir ces avis (fol. 187).

1892. Bruxelles, 8 février 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet des tentatives faites auprès des Français pour obtenir l'échange des prisonniers faits à Maestricht. Ces tentatives ont eu un certain succès. Mazarin est prêt à rendre les prisonniers, si Castel Rodrigo voulait s'obliger personnellement à garantir la mise en liberté des Français détenus en Espagne. Le marquis a promis de faire des instances auprès du Roi. Il s'exécute par la présente et prie le Roi d'envoyer de l'argent (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 190.

1893. Bruxelles, 8 février 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit de mettre Ostende en état de résister à un siège de deux ans. Il faudrait près de 100,000 écus pour trois mois d'approvisionnement. Or on ne saurait faire une pareille dépense en ce moment. Il faut que le Roi y pourvoie. Il devrait aussi assurer la mise en état des diverses autres fortifications en Flandre. Il n'y a pas un réal pour veiller à tout cela.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 192.

1894. ....,, 10 février 1647. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Le capucin Marcelino de Barrea avait proposé au Roi d'écrire aux provinces et aux villes belges pour les réconforter. Le Conseil trouve qu'on a souvent écrit de pareilles lettres et qu'il ne faut pas en abuser, que, d'autre part, il est contraire aux usages et peu profitable de confier des missions à des religieux dans nos grandes villes et dans nos provinces et cela, pour beaucoup de raisons qu'on pourrait détailler.

Estado, 2067.

1895. ....., 23 février 1647. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le comte de Hennin demande à rentrer en grâce. Le Roi a fait part de son désir dans une lettre que Castel Rodrigo fera passer au comte de Peñaranda à Munster. Il faudra accorder cette faveur au moment opportun et quand il en

(1) Le 25 février, le marquis déclare qu'il attend toujours la réponse royale (fol. 200).

résultera un bien pour notre pays. On procédera de manière que cette grâce paraisse à la fois une marque de reconnaissance pour la conduite du comte et une satisfaction donnée à la justice.

Estado, 2257.

1896. Bruxelles, 25 février 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit au marquis de lui procurer un livre, imprimé à Paris et combattant l'élection du Pape. Cet ordre sera exécuté.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 196.

1897. Bruxelles, 25 février 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi veut qu'on assiste ponctuellement l'Électeur de Mayence, qui est dans le besoin et a toujours témoigné les meilleures dispositions. Castel Rodrigo est tout enclin à le faire, mais il dispose de ressources si restreintes et doit faire face à tant de besoins !

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 198.

1898. Bruxelles, 25 février 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a demandé au marquis de prendre une décision sur la répartition des commandements au cours de la campagne prochaine, tant pour le cas où Léopold-Guillaume viendrait aux Pays-Bas, que pour le cas contraire. Castel Rodrigo déclare qu'il a traité la question des généraux de cavalerie dans une lettre adressée au secrétaire d'État Pedro Coloma et qu'il attend une réponse à cette lettre.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 201.

1899. Bruxelles, 25 février 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a envoyé des lettres de provision extraordinaire d'un montant de 140,000 écus. En réalité le produit net de ces effets ne dépassera guère les 91,000 écus. Il n'y a pas moyen d'obtenir un réal de crédit eu égard aux mauvaises dispositions des financiers. Rien que du chef du pain de munition, on doit plus de 91,000 écus. Si on ne paie pas cet arriéré, on ne fournira pas de pain pour le mois de mars. Ce serait la perte de toute l'armée. Le marquis

envoie un rapport général du pagador au sujet des provisions arriérées. Il est indispensable que le Roi envoie l'argent nécessaire. Il ne faut pas songer à se procurer quoi que ce soit en vendant des parties domaniales dans le pays. Les aides et subsides font partie d'un rapport que le marquis joint également à sa lettre. La situation alarmante dans laquelle on se trouve est exploitée par les Français pour détourner les Hollandais de leurs dispositions pacifiques. Ils font voir que eux, Français, sont capables d'en finir avec l'Espagne, qu'ainsi l'espoir de garder les Pays-Bas espagnols entre la France et la Hollande pourrait s'écrouler, qu'ils offenseraient ceux-là qu'ils garderont quand même comme voisins. Ils font tout cela pour pouvoir marcher avec d'autant plus de forces contre l'Italie. Il serait opportun que l'Espagne fût en état de se faire craindre. Le marquis se croit obligé de rapporter tout cela, pour que le Roi puisse décider en connaissance de cause (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 203.

1900. Bruxelles, 25 février 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Promesse de faire remettre à leurs destinataires les lettres que le Roi a fait écrire aux États des diverses provinces pour stimuler leur zèle à contribuer à la défense du pays (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 212.

1901. Bruxelles, 28 février 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Toutes les nouvelles qu'on reçoit annoncent les grands préparatifs des Français. En dernier lieu on a appris que Condé abandonne l'expédition d'Italie pour se charger de celle de la Catalogne. C'est un chef de grande autorité, enorgueilli par ses récents succès. Il y a lieu de fortifier les places catalanes, en particulier Lerida qui est la porte d'Arragon. Les dernières dépêches de

(1) Voir en annexes différents rapports et documents ayant trait à l'envoi, au paiement et à la distribution des provisions. Il y a aussi un relevé des aides et subsides consentis par les diverses provinces (fol. 205 et suiv.).

(2) Voir encore quelques lettres relatives à des affaires particulières : le 26 février, pour le secrétaire Francisco de Galaretta (fol. 233); le ... février, pour Esteban de Gamarra (fol. 239); le 2 avril, pour le même (fol. 262); le même jour, pour Eugène de Maldeghem (fol. 276).

Peñaranda font voir le peu de chance qu'il y a d'arriver à la paix avec les Français. Il faut faire un grand effort.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 235.

1902. Bruxelles, 28 février 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a envoyé des colliers de la Toison d'or pour différents seigneurs belges. Maintenant les intéressés sont en compétition au sujet de la préséance à établir entre eux. Le marquis a confié la décision de cette affaire au comte d'Isembourg. Le prince de Chimay en particulier a émis des prétentions à la suite de l'octroi par l'Empereur du titre de duc d'Aremberg. Il voudrait que suivant l'usage allemand le titre de prince fût reconnu à tous les membres de la famille. Cette faveur, pour laquelle l'intéressé prétend avoir obtenu le consentement du Roi, amènerait beaucoup de contestations. Il paraît que c'est le Père Charles qui est l'instigateur de ce mouvement. Il faudrait que le Roi défendît totalement le port d'un titre conféré par un prince étranger, fût-ce l'Empereur. Les placards émanés à ce sujet devraient être observés rigoureusement. Le Conseil privé aurait à charge de révoquer les permissions accordées à cet effet. Il ne faut pas que les sujets du Roi sollicitent des honneurs, sinon de lui.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 237.

1903. Bruxelles, 28 mars 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Les États de Hollande prétendent qu'on doit rendre la liberté à Baren Hendricsen de Arwick, pilote, détenu à Saint-Sébastien et aux marins qui ont été pris récemment dans la baie de Bordeaux. Le pilote en question, déclare Castel Rodrigo, est compris dans le dernier échange. Sa libération est donc acquise de droit. Il conviendrait que le Roi accordât gracieusement la liberté aux autres marins, ce serait une galanterie digne de sa grandeur et bien en rapport avec l'exactitude dont les États Généraux font preuve dans l'exécution des derniers échanges. Il serait opportun aussi de ne plus différer la libération des quatre Juifs Jacob et Abraham Bueno, David et Moïse Cohen, du cousin de Juan-Noël Hont, de son pilote et des gens qui ont été pris avec lui et qui sont poursuivis par l'Inquisition. On sait que les Hollandais, avertis du sort fait à leurs prisonniers en Espagne, usent de représailles.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 241.

1904. Bruxelles, 29 mars 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Joos Pietersen a posé sa candidature au poste d'amiral de la flotte des Pays-Bas. Castel Rodrigo envoie à ce sujet les avis du marquis de Lede et du proviseur Alonso de Uribarri, auxquels il se conforme (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 243.

1905. Bruxelles, 1er avril 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis communique au Roi les lettres reçues de Peñaranda. Il pourra se rendre compte ainsi de l'insolence des Français et du peu d'aide qu'on rencontre chez les Allemands. Les affaires vont bien mal. Les Français sont pleins d'ambition et sans aucun désir de faire la paix. Le traité de Bavière, dont le Roi sera informé par une lettre de l'archiduchesse Claudine adressée au comte de Trauttmansdorff, va renforcer encore les mauvaises dispositions des Français. La situation est extrêmement dangereuse. L'Empereur, privé du secours que lui apportait l'armée des Princes, pourrait se retirer de la lutte. Les Français se jetteraient alors avec toutes leurs forces sur l'Italie et les Pays-Bas. Une lettre de Philippe le Roy, jointe à la présente, fait voir que cette éventualité n'est pas exclue. Les vice-rois d'Italie rassemblent sans doute toutes les forces dont ils peuvent disposer. L'archiduchesse Claudine semble avoir perdu courage. Les ministres impériaux font preuve de négligence. Pour empêcher la négociation de ce traité, l'Empereur aurait dû intervenir personnellement. Au contraire, le tout a été abandonné aux soins d'un personnage dépourvu de talent et d'autorité! Les Français font les plus grands préparatifs contre les Pays-Bas. Le duc d'Orléans va venir en personne. La Reine s'est rendue à Calais et peut-être ira-t-elle à Dunkerque. Ici, faute de ressources, il n'y a guère moyen de faire des préparatifs de défense. Le pays n'apporte aucun

(1) Les avis se trouvent en annexes. Ils sont nettement défavorables à l'intéressé. On y trouve des détails intéressants sur l'administration de la flotte (fol. 245). La prétention de l'intéressé est déplacée eu égard à la différence qu'il y a entre le poste qu'il occupe et celui qu'il convoite. Il n'est que capitaine, subordonné aux conseillers de l'Amirauté. L'amiral est le chef de tous les fonctionnaires de la flotte, a autorité sur l'Amirauté et a la direction générale des affaires politiques et militaires, en l'absence du général de la flotte. La promotion demandée par Pietersen est sans précédent, elle ferait perdre tout crédit au personnel de l'Amirauté. Les maîtres de camp sont aux ordres de l'amiral en l'absence du général; ils refuseraient sans doute d'obéir à Pietersen. En plus, celui-ci a déjà reçu tant de faveurs qu'il pourrait se déclarer satisfait.

concours, les mensualités de l'année dernière ne sont pas arrivées; de cette année, on n'en a encore reçu qu'une, les financiers d'Anvers disposent de fort peu de ressources. On fait les achats indispensables, mais on n'a pas un réal à donner. La remonte de la cavalerie ne peut se faire que d'une façon tout à fait insuffisante. Il n'y a aucun espoir de donner une paie à la troupe qui va partir en campagne. Tout cela cause au marquis les plus grands soucis. Nécessité absolue de l'envoi régulier des provisions ordinaires et d'un effort extraordinaire pour secourir la soldatesque. On a fait le nécessaire pour remettre en état les effectifs des régiments allemands et wallons. On tâchera de renforcer les unités anglaises et écossaises. On espère pouvoir attirer une bonne partie des Anglais qui ont été au service de la Hollande. L'incertitude au sujet de la venue de Léopold-Guillaume cause les plus grands soucis, comme aussi l'attitude du duc de Lorraine. Les prétentions de celui-ci au sujet de l'escorte de 400 cavaliers qui devrait l'accompagner sont inadmissibles. Il faudrait évidemment pouvoir prendre quelque initiative avant l'arrivée de l'ennemi, mais le manque de ressources met obstacle à tout et notamment à une tentative à entreprendre contre Courtrai.

Par les lettres de Philippe le Roy, le Roi pourra juger de l'état de la question hollandaise. Aucune proposition plus sinistre ne pourrait être faite que celle que les Français voudraient mettre sur le tapis, d'après ce qu'écrit Peñaranda, qui consisterait à conclure une trêve pour les Pays-Bas. Les Belges auraient ainsi l'impression qu'ils pourraient jouir de la paix, mais que les intérêts des autres États de la monarchie y mettaient obstacle. Amalfi est à Bruxelles, Léopold-Guillaume a annoncé son arrivée, Beck est à Luxembourg, Caracena vient d'arriver (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 247.

(1) Cette importante lettre est accompagnée d'annexes : 1° une lettre italienne, datée de Paris, du 23 mars 1647, contenant certains détails sur la politique française et les projets militaires contre l'Espagne; 2° des nouvelles de Paris (en français), datées du 27 mars 1647. On y annonce notamment la conclusion de la neutralité bavaroise, l'envoi d'une armée anglaise au Palatinat et les efforts du jeune prince d'Orange pour empêcher la conclusion de la paix avec l'Espagne; 3° la copie d'une lettre, en italien, de l'archiduchesse Claudine à Piccolomini, datée d'Innsbrück, le 19 mars 1647. On y incrimine la duplicité des Français et les dangers qui résultent pour l'Allemagne et l'Italie de la conjonction des Français et des Suédois; 4° la copie d'une lettre en italien de l'archiduchesse au comte de Trauttmansdorff, datée du 13 mars 1647, par laquelle elle le remercie de sa lettre du 18 février, contenant en post-scriptum la nouvelle de l'accord signé avec les Suédois. Elle lui donne des nouvelles sur les négociations entreprises en Allemagne par le seigneur de Gebhart.

1906. Bruxelles, 2 avril 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a insisté précédemment sur la nécessité d'exiger la remise des comptes des pagadors généraux, en particulier du baron de Limal. Les soucis que causent l'entrée en campagne ont empêché l'exécution de ces ordres. Il faut absolument y surseoir, eu égard à l'insuffisance des ressources et la déchéance des financiers. Ultérieurement on s'exécutera. En tout cas, le Roi devrait envoyer, pour diriger la pagadorie, une personnalité de grande intelligence et de grande honnêteté. Juan de Lira a reçu ordre du Roi de retourner en Espagne pour rendre ses comptes. L'intéressé fait des difficultés. S'il refuse de s'exécuter, Castel Rodrigo prendra les dispositions nécessaires.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 258.

1907. Bruxelles, 2 avril 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a fait connaître sa décision au marquis de correspondre exclusivement avec le gouvernement de Bruxelles par l'intermédiaire du secrétaire Pedro Coloma et il a recommandé de s'assurer de la loyauté de ceux à qui on confie le maniement des affaires. Le marquis se conformera à ses ordres. Il veille rigoureusement à l'intégrité des fonctionnaires de la Secrétairerie d'État et de sa maison.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 260.

1908. Bruxelles, 2 avril 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet de l'ordre donné par le Roi d'envoyer en Espagne le plus grand nombre possible de marins et de soldats. La levée des marins a été confiée au marquis de Lede, à titre de général de la flotte. Celui-ci a fait diligence, cherchant même à se procurer les ressources nécessaires à cet effet et le Roi pourra en juger lui-même par le rapport joint en annexe. En l'absence de Salamanca, le baron de Ribeaucourt a été chargé de l'exécution des ordres royaux relatifs aux efforts à faire pour obtenir la libération des prisonniers encore détenus en Hollande et pour recruter des soldats pour être envoyés dans la Péninsule. Un rapport de Ribeaucourt est également joint à cette lettre. On s'efforce aussi de faire des levées dans le pays de Hambourg et en Angleterre.

Le marquis proteste de son désir de mener à bien ces levées, il reconnaît combien elles sont nécessaires, car le duc d'Englien tentera sans doute des opérations importantes si on lui confie des forces considérables. Les 100,000 ducats que le Roi a envoyés pour être affectés à ces levées ne seront pas dépensés à autre chose (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 266.

1909. Bruxelles, 2 avril 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Au sujet du duc de Lorraine. Les lettres que le Roi lui a expédiées à l'occasion de la victoire de Lerida sont arrivées bien à propos. L'Empereur, de son côté, a écrit aussi au duc et lui a envoyé un commissaire pour l'engager à passer au service de l'Empire, dans le cas où il quitterait celui de l'Espagne. Tout cela, joint à la nouvelle de la venue de Léopold-Guillaume, a provoqué chez le duc un état d'indécision qui lui est coutumier. Il prétend qu'il ne doit ni ne peut rester aux Pays-Bas, qu'on doit tâcher de lui procurer le généralat de l'armée du Rhin, titre qu'il a demandé aux autorités allemandes, qu'il lui faut absolument un titre, que si on le lui refuse et que l'archiduc arrive, lui-même sera déshonoré. Le marquis a essayé de le consoler, il lui a fait remettre une lettre de Léopold-Guillaume. Enfin, le duc de Lorraine a déclaré qu'il laisserait une partie de son armée aux Pays-Bas et voulait passer avec le reste en Allemagne. Ce sont là des déclarations qui ne sont pas conformes à ses désirs réels. Entretemps, il paraît se montrer disposé à avancer de l'argent pour recruter certains régiments et remonter la cavalerie. Il demande seulement qu'un financier se porte garant. Ces tergiversations et l'incertitude où on se trouve quant à la venue de Léopold-Guillaume sont des plus nuisibles en ce moment.

Aujourd'hui, ajoute le marquis, en finissant, le duc est venu annoncer qu'il

(1) Le rapport de Lede se trouve folio 268. Il relate que la levée a commencé, qu'on a placé des affiches à Ostende, Bruges et Nieuport, indiquant les faveurs accordées à ceux qui se présenteraient. On a envoyé aussi secrètement des affiches à Dunkerque. Le marquis promet de faire tout son possible. Le rapport de Ribeaucourt se trouve folio 279. On y lit que les prisonniers encore retenus en Hollande sont sur le point de rentrer; ils sont au nombre de 450 environ. Le crédit affecté à la libération de ces prisonniers se monte à 28,000 écus, dont l'emploi fera l'objet d'un rapport. On y trouve aussi des détails sur les recrutements en cours pour l'Espagne.

partait. Le marquis lui a représenté le tort qu'il ferait à la cause commune, l'encouragement qu'il donnerait aux Français, la perplexité où se trouvaient les Hollandais. Il a supplié le duc de faire connaître ses désirs. Celui-ci a avoué que si on lui donnait le titre de général de l'armée d'Outre-Meuse, sa situation serait admissible. Castel Rodrigo répète qu'il fait son possible pour le retenir, eu égard aux conséquences désastreuses qui résulteraient de son départ.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 264.

1910. Bruxelles, 2 avril 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a prescrit à Castel Rodrigo de l'informer de tout ce qu'il apprendrait par rapport au départ des navires de la flotte française du Nord vers le Levant. On n'a pu se procurer aucun détail à ce sujet. Tout ce qu'on sait, c'est qu'à Dunkerque et ailleurs les Français lèvent des hommes pour renforcer les équipages de leur flotte.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 274.

1911. Madrid, 7 avril 1647. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Ordre de faire remettre une somme de 6,000 écus aux fonctionnaires de la secrétairerie pour les affaires du Nord établie à Madrid. Cette somme sera prélevée sur le produit des droits perçus sur l'expédition des patentes militaires, droits qui sont levés par l'audiencier et le secrétaire d'État et de Guerre, au profit du Trésor.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 278.

1912. Madrid, 7 avril 1647. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi a appris que, conformément à ses ordres, Castel Rodrigo a envoyé des faucons en Espagne pour la volière royale. Remerciements. Il en résulte un bénéfice considérable, aussi le marquis continuera-t-il à l'avenir de faire de semblables envois et ce déjà l'année prochaine.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 280.

1913. . . . . , 14 avril 1647. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur les raisons pour lesquelles on a suspendu l'exécution de la bulle conférant l'évêché de Tournai au baron de Rassenghien.

Cet ecclésiastique est accusé de vivre en concubinage avec une femme qu'il a gardée chez lui dix-huit ans et dont il a eu sept enfants, au moins. Il est accusé aussi d'adultère et même d'inceste et ces accusations sont confirmées par l'archevêque de Malines. Mais certains membres du Conseil, comme Francisco de Melo, les marquis de Leganès et de Valparaiso, qui ont résidé longtemps en Belgique et en sont sortis depuis peu de temps seulement, n'ont jamais rien entendu de pareil. Rassenghien doit être victime d'une calomnie, peut-être d'origine janséniste. Il faut exécuter la bulle.

Le Roi s'étend longuement sur cette affaire et conclut qu'il faut remettre la cause à Castel Rodrigo et au Conseil privé.

Estado, 2067.

1914. Bruxelles, 15 avril 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le Roi a fait savoir à Castel Rodrigo, qu'il serait peut-être utile de désigner un nouveau conseiller d'État pour suppléer à l'incapacité des conseillers actuels. Il a ajouté que si le marquis en jugeait ainsi, il pouvait installer Hovynes. Castel Rodrigo déclare l'avoir fait, tant à raison de l'incompétence de la majorité des conseillers, qu'à cause des maladies et infirmités de l'archevêque et du trésorier général. Ceux-ci sont hors d'état de prendre part aux travaux, il en est parfois de même du chancelier. Il n'y a pas même eu moyen de tenir conseil pour prendre des dispositions à l'occasion de l'arrivée prochaine de Léopold-Guillaume.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 282.

1915. Bruxelles, 15 avril 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le 4 avril précédent, Castel Rodrigo a appris que l'archiduc Léopold-Guillaume était arrivé à Coblence. Lui-même se disposait à se rendre à Anvers pour voir si les banquiers ne voudraient pas avancer sur la mensualité de février la somme nécessaire pour entrer en campagne. Devant la nécessité d'aller à la rencontre de l'archiduc, le marquis a envoyé à sa place le pagador

général et puis Salamanca pour l'assister. Lui-même a rencontré Léopold-Guillaume à Namur et il l'a décidé à venir incontinent à Bruxelles. Il est entré incognito, remettant à plus tard son entrée officielle. Détails sur l'entrée du nouveau gouverneur : *Te Deum,* visite au Saint-Sacrement du Miracle à Sainte-Gudule. Le marquis insiste sur la nécessité de faire rédiger une patente officielle pour l'archiduc. Celui-ci mérite la reconnaissance du Roi pour avoir entrepris ce voyage au milieu des risques. Détails sur la visite faite par l'archiduc au duc de Lorraine. Celui-ci a parlé à nouveau de son départ pour l'Allemagne, malgré les représentations de l'archiduc au sujet de la nécessité de son séjour aux Pays-Bas. De nouvelles tractations se sont engagées depuis à ce propos. Castel Rodrigo estime que le duc ne tient pas tant à s'en aller et que finalement il se laissera convaincre. Le marquis s'étend ensuite sur certaines difficultés d'ordre protocolaire et demande au Roi de faire connaître sa décision. Il est question aussi de la composition de la Maison de l'archiduc. Il conviendrait que les emplois principaux y soient occupés par des Espagnols. Le marquis a fait chercher en France son passeport de façon à pouvoir se mettre en route sans tarder.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 306.

1916. Bruxelles, 15 avril 1647. — *Castel Rodrigo à Philippe IV.*

Le marquis rappelle qu'antérieurement déjà, il a insisté sur les inconvénients résultant de l'octroi de titres à des sujets des Pays-Bas par des princes étrangers, même de l'Empire, et de l'opportunité qu'il y avait pour le Roi d'interdire de porter ces titres. Un nouveau conflit a éclaté. Le prince de Chimay réclame une préséance sur le prince de Barbançon à cause du titre de duc d'Aremberg conféré par l'Empereur au duc d'Arschot. Le marquis a fait déclarer au prince de Barbançon que tant que le Roi n'aurait pas approuvé ce nouveau titre, il n'y avait pas à en tenir compte, Cela a amené des protestations. L'intéressé s'intitule par la grâce de Dieu duc d'Aremberg, ce qui paraît ridicule à tous. Le marquis a consulté à ce propos le fiscal du Conseil privé Hovynes et envoyé à Madrid le texte de sa consultation. Il insiste encore sur les inconvénients qui résultent de l'octroi de semblables titres et propose les mesures à prendre pour y parer. Il indique notamment l'opportunité de faire déclarer au duc d'Arschot

que, puisqu'il est Grand d'Espagne, il n'a pas besoin d'autres titres et ajoute que ce sont toutes intrigues du Père Charles (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 312.

1917. Bruxelles, 15 avril 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

L'archiduc déclare s'être mis en route pour les Pays-Bas dès que les affaires d'Allemagne l'ont permis. Il est arrivé à Namur en vingt-deux jours, après avoir pu éviter les dangers résultant du voisinage de l'ennemi. Castel Rodrigo l'attendait en cette ville, puis ensemble ils se sont rendus à Bruxelles. Le marquis a eu soin de mettre son successeur au courant de la situation tant oralement que par écrit. Éloge de son zèle.

L'archiduc transmet au Roi différents rapports qu'il a reçus de Castel Rodrigo rélatifs aux nécessités financières, à la détresse présente. Si on ne dispose pas des ressources nécessaires, il y a grand risque que l'armée se débande. Dès son arrivée Léopold-Guillaume a prescrit à Salamanca de se rendre à Anvers, pour tâcher, grâce à son influence, d'induire les banquiers à avancer quelque somme considérable par voie d'anticipation. Il attend son retour. Instance pressante pour obtenir un envoi d'argent important (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 285.

1918. ....., 22 avril 1647. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la lettre de Roose du 19 novembre 1646. Cette lettre fait allusion à des papiers que le Conseil n'a pas vus. Il ne peut donc voter en connaissance de cause. Que le secrétaire Coloma réponde à Roose qu'on donnera suite à ses plaintes quand on aura examiné ces papiers.

Estado, 2167.

1919. ....., 4 mai 1647 (3). — *Consulte du Conseil suprême de Flandre.*

Sur les instructions à donner à l'archiduc Léopold.

Estado, 2069.

(1) Voir en annexe le rapport d'Hovynes et un décret du marquis adressé au Conseil privé.
(2) Voir en annexe une série de documents relatifs à la situation des finances (fol. 286 et suiv.).
(3) Cette consulte est jointe à celle du Conseil d'État du 2 juin.

1920. ....., 9 mai 1647. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la Maison de l'archiduc Léopold et l'avis rendu par la jointe sur les seize points du projet d'organisation de cette maison.

Estado, 2166.

1921. Bruxelles, 11 mai 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Le Roi connaît le caractère du duc de Lorraine, il sait jusqu'à quel point on peut se fier à lui. Depuis son arrivée aux Pays-Bas, Léopold-Guillaume s'est efforcé de tenir une correspondance suivie avec lui afin de l'induire à laisser ses troupes au service du Roi. Le duc a fait diverses propositions, le maximum de ce qu'il offre est 2,000 fantassins et 2,000 cavaliers. L'archiduc pense que diverses propositions ont été faites à l'intéressé de la part de l'Empereur pour le décider à passer le Rhin. Lui-même a résolu de ne plus faire de nouvelles instances auprès du duc de Lorraine, car il ne convient pas de vivre sous la dépendance de ce duc. Il supplie le Roi de lui envoyer de l'argent de façon à pouvoir faire des levées. On fait tous les efforts qu'on peut pour obtenir des banquiers des anticipations. On espère que le pays contribuera à sa propre défense. Léopold-Guillaume termine en représentant combien il est triste pour lui de régir une armée de race valeureuse qui depuis trois ans n'a plus été payée et de se trouver sans ressources pour remédier aux misères les plus pressantes.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 323.

1922. Bruxelles, 11 mai 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La mensualité de mars est arrivée. mais tout le produit en avait été anticipé. On a pu se procurer encore un peu d'argent chez les banquiers d'Anvers. Le manque de ressources et l'immensité des besoins créent une situation extrêmement difficile, à l'entrée en campagne. C'est le motif pour lequel l'archiduc n'a pas commencé plus tôt les opérations. Il manque d'argent même pour les nécessités de sa Maison. D'accord avec ses subordonnés, il s'est décidé à attaquer Armentières. Il explique les motifs qui ont amené cette résolution. Il a pris des mesures aussi pour contrecarrer une attaque éventuelle des Français. Protestations de dévouement et réclamations sur la détresse financière. On ne dispose pas d'un réal pour dédommager un soldat blessé ou payer un espion (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 325.

1923. Bruxelles, 11 mai 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

La conclusion du pacte de neutralité entre le duc de Bavière, le roi de France et la Suède et la tendance de l'Électeur de Cologne à suivre la même politique, le fait que le cercle de Westphalie se trouve ainsi séparé du reste de l'Empire et exposé à être attaqué par l'ennemi mettent les Pays-Bas dans le plus grand danger. Léopold-Guillaume a écrit personnellement à Ferdinand III pour lui demander d'être chargé du commandement des armées impériales opérant de ce côté. En attendant la réponse de Ferdinand III, l'archiduc a déjà écrit aux autorités militaires de la région pour les encourager dans leur résistance et il a envoyé un peu d'argent au commissaire impérial de Cologne.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 335.

1924. Bruxelles, 11 mai 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Au sujet de la remise de 6,000 écus à faire aux fonctionnaires de la secrétairerie des affaires du Nord établie à Madrid. L'archiduc expose qu'au commencement de son gouvernement Melo a accordé des remises sur les droits à payer lors des nominations militaires et cet usage a été continué depuis. Ainsi les recettes ont été très restreintes et le peu qu'on a perçu a dû être consacré aux nécessités indispensables des secrétaireries. Un jour on s'est trouvé sans une feuille de papier! (2).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 237, fol. 337.

(1) Voir une lettre datée du même jour et relative aux affaires particulières de la princesse de Phalsbourg et des princes de Barbançon et de Chimay (fol. 329). Une autre concerne le dissentiment entre Piccolomini et Caracena (fol. 333). Une troisième fait part des promotions accordées au prince de Chimay et au prince Frédéric, frère du landgrave de Darmstadt (fol. 340).

(2) Le 7 juillet, le Roi revient à la charge. Il demande s'il est plus pratique d'envoyer les 6,000 écus des Pays Bas ou de diminuer d'autant les provisions à envoyer d'Espagne (fol. 371).

1925. Madrid, 13 mai 1647. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Le Roi se réjouit de l'arrivée prochaine de l'archiduc Léopold. Il compte que Castel Rodrigo assistera le prince et ne partira pas avant d'être remplacé par quelqu'un dûment qualifié pour remplir le même emploi auprès de Léopold.

Estado, 2257.

1926. ....., 24 mai 1647. — *Consulte du Conseil d'État espagnol.*

Sur la mercède faite à Hovines d'une place au Conseil d'État de Belgique. Le Conseil suprême de Flandre a déclaré ignorer les motifs qu'avait eus le Roi pour accorder cette faveur et fait remarquer qu'il n'y a jamais eu tant de jurisconsultes au Conseil d'État, que le grand nombre de ces conseillers n'est pas nécessaire, que cette nomination a provoqué des froissements, surtout dans la noblesse, et qu'en outre c'est au Conseil de Flandre qu'il appartient d'expédier la patente conférant cette dignité qui est à la collation du Roi. Mais Castel Rodrigo, ajoute le Conseil d'État espagnol, a écrit que cette nomination a été bien vue et lui-même (le Conseil) a déjà exprimé l'avis que la nomination devait être expédiée par le Conseil de Flandre.

Estado, 2067.

1927. Madrid, 25 mai 1647. — *Le secrétaire Coloma au secrétaire Jacques de Brecht.*

Le Conseil d'État ayant par sa consulte du 21 rendu compte des lettres de condoléances adressées au Roi par les provinces belges à l'occasion de la mort du prince (Balthasar-Carlos), Sa Majesté a ordonné de répondre par la voie du Conseil de Flandre et conformément au style en usage.

Secretarias provinciales, liasse 2522.

1928. Lille, 26 mai 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Difficultés rencontrées au siège d'Armentières. Erreurs commises dans l'évaluation des effectifs des deux armées royales. Il n'y a pas plus de 9,000 fantassins et de 4,000 cavaliers. Le siège avance lentement, l'artillerie manque, on n'a pu réunir le train nécessaire faute d'argent. L'archiduc espère quand même

pouvoir aviser bientôt le Roi qu'il est sorti d'embarras. L'ennemi a tenté de secourir Armentières, mais il s'est retiré. On dit qu'il reviendra en plus grand nombre. Léopold-Guillaume espère cependant que la place se rendra rapidement. Nouvelles protestations de dévouement (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 9.

1929. ....., 27 mai 1647. — *Consulte d'une Jointe d'État.*

La jointe recommande d'envoyer en Flandre le marquis de Fuensaldaña qui sera la première personne de confiance de l'archiduc Léopold. Il aura l'emploi de maître de camp général et le marquis de Caracena le remplacera à Milan.

Estado, 2166.

1930. ....., 3 juin 1647. — *Pedro Coloma à Jacques Brecht.*

Au sujet de la réponse à faire aux lettres de condoléances signalées plus haut (n° 1927). Le secrétaire d'État, informations prises, répond à son collègue du Conseil de Flandre, qu'il n'est pas d'usage de répondre à de telles lettres (2).

Secretarias provinciales, liasse 2522.

1931. Armentières. 8 juin 1647. — *Léopold-Guillaume à Philippe IV.*

Capitulation d'Armentières. Les prisonniers pourront être échangés à l'occasion contre ceux que les Français détiennent. L'archiduc a désigné le maître de camp Carlo Campi, qui se trouvait à Dixmude, comme commandant d'Armen-

(1) Voir aussi quelques lettres relatives à des affaires particulières : le 20 mai, pour Ernest Woislawsky, ancien aide de chambre du Cardinal-Infant (fol. 1); le 27 mai, pour Philippe Dierlexsens, un des archers de corps du Roi (fol. 11); le 23 juin, pour le marquis de Taragona (fol. 29); le 29 juin, pour Diego Bruneau, fils du défunt président Jacques Bruneau (fol. 33); le 8 juillet, pour les fils du défunt secrétaire d'État et de guerre Pedro de San Juan (fol. 39); le 5 août, pour le comte de Salazar (fol. 84); le 12 août, pour le même (fol. 94); le même jour, pour le chanoine Henri Teller (fol. 96); le 16 septembre, pour Diego Giron qui vient d'être nommé veedor général (fol. 98); le 18 septembre, pour le pagador général Juan de Lira (fol. 102); le 24 septembre, pour Michel de Ugarte (fol. 146); le même jour, pour le musicien Juan Pedro Finalti et son père Christoval Finalti (fol. 148); le 31 octobre, pour Thomas Lopez de Andrada, secrétaire du marquis de Castel Rodrigo (fol. 204); le 9 décembre, pour le prince de Chimay et le comte de Bucquoy (fol. 259-265).

(2) *El estilo es de no responder á estas respuestas.*

tières. Il a envoyé Estaban de Gamarra avec des Italiens, des Wallons et des Anglais pour récupérer Comines. Il espère la reddition à bref délai de ce poste. Il espère pouvoir persuader le duc de Lorraine de faire une diversion.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 14.

1932. Madrid, 15 juin 1647. — *Philippe IV à Léopold-Guillaume.*

Castel Rodrigo fera connaître à l'archiduc les décisions qui ont été prises au sujet de la composition de sa Maison. Il faudra y employer des sujets de diverses nationalités.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 16.

1933. Madrid, 15 juin 1647. — *Philippe IV à Castel Rodrigo.*

Lorsqu'on apprit à Madrid l'arrivée de Léopold-Guillaume, on s'est préoccupé de la composition de sa Maison, de manière à lui donner le lustre requis. On a appris par le marquis de Grana que l'archiduc désire faire des représentations à la Cour au sujet du poste de grand majordome et des autres fonctions importantes. Le Roi a fait répondre à l'ambassadeur impérial qu'il attendrait les propositions. En tout cas, il faut reprendre le plan de la maison de l'archiduc Albert et y mettre des Espagnols, des Belges et des Allemands. Castel Rodrigo tâchera de persuader l'archiduc d'agir de la sorte. Il convient qu'il se contente des sujets que le Roi désignera. Celui-ci cite entre autres comme candidats parmi les Belges, le prince de Chimay, celui de Rebecq, le comte de Saint-Amour, le comte de Rœulx, le comte de Noyelles, le prince de Barbançon. Le marquis est chargé aussi de faire des propositions par rapport au personnel de la chapelle. On emploiera autant qu'on peut pour les emplois inférieurs les anciens sujets d'Isabelle et du Cardinal-Infant (1).

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 238, fol. 18. — *Estado,* 2257.

(1) Dans une autre lettre, datée du 19 juin, le Roi désigne le comte de Salazar, châtelain de Gand, comme devant être un des gentilshommes de la chambre de Léopold-Guillaume (fol. 19).

ANNEXES ET SUPPLÉMENT

I

Madrid, 10 octobre 1632. — *Instruction générale du Cardinal-Infant.*

1. Le Roi ne peut se rendre en personne aux Pays-Bas, il y envoie le Cardinal-Infant pour témoigner sa bonne volonté aux habitants.

2. Protestations d'affection pour Isabelle, qui jouit du respect non seulement des provinces obéissantes, mais même des rebelles. Le Cardinal-Infant l'assistera.

3. Les habitants ont beaucoup souffert à cause de leur fidélité au Roi. Jadis les rebelles auraient pu être réduits par la force. A l'heure actuelle il faut faire la guerre pour les contraindre à accepter une paix ou une trêve honorable.

4. Malgré la bonne volonté d'Isabelle, le désordre est à peu près général. Le Cardinal-Infant se procurera les connaissances nécessaires et sa collaboration avec sa tante amènera une amélioration de la situation.

5. Le gouvernement des Pays-Bas est difficile. Il comprend des affaires ecclésiastiques, civiles, économiques, militaires, commerciales, etc. Le Roi a confiance que son frère s'appliquera de façon à ne rien négliger.

6. La cause de Dieu doit être la première préoccupation du Cardinal, qui peut à ce propos s'inspirer de la conduite d'Isabelle.

7. Pour conserver la religion, il est indispensable de bien établir l'autorité royale en matière de choix et de présentation pour les dignités ecclésiastiques. Le conflit mû jadis à ce sujet pourrait reprendre à la mort d'Isabelle. Il porte sur le point de savoir si le droit du Roi en la matière résulte d'un indult, lui appartient en propriété ou est basé sur un concordat. Dès maintenant, le Cardinal-Infant assurera le maintien des droits du Roi à la nomination des évêques et des abbés et ce en réduisant au minimum l'intervention de la Curie

romaine. Il s'informera des usages et coutumes en consultant les archives et en écoutant l'avis des conseillers et ministres.

8. La désignation de bons évêques et abbés est le fondement de la discipline ecclésiastique. Albert y a apporté jadis tous ses soins. Don Ferdinand l'imitera. Énumération des qualités requises : il faut en particulier quelques théologiens éminents. Ils sont nécessaires tant pour la prédication de l'Évangile que pour la conversion des hérétiques. Les évêques et prélats ayant entrée aux États, il ne faut choisir que des sujets attachés au service du Roi.

9. Inconvénients résultés par le passé à la suite des conflits entre les évêques et les Conseils de justice. Les Conseils veilleront à ce qu'aucun abus ne s'introduise dans le domaine de l'autorité royale.

10. Prescription de veiller à préserver le pays de l'hérésie. On apprend que les promoteurs fiscaux des évêques s'accordent avec les hérétiques pour de l'argent. Il faut écarter des magistratures communales tous les hérétiques, veiller à la conservation des universités de Louvain, Dôle et Douai et des séminaires royaux.

11. Il convient que les monastères et les institutions ecclésiastiques soient pourvus de revenus suffisants. Plusieurs nouveaux monastères se sont établis aux Pays-Bas, certains sont venus de France. Le nombre des monastères s'est trop augmenté. Il y a des contestations entre les nouvelles et anciennes fondations. Cela discrédite l'état ecclésiastique et excite les plaintes du peuple. Le Cardinal fera appliquer les placards empêchant l'établissement de nouvelles institutions. Aucun monastère ne peut être fondé sans la permission expresse du Roi. Isabelle ne peut pas accorder de dispense à cet égard.

12. Nécessité d'extirper les abus introduits par les Curiaux romains en matière de pensions.

De la police civile.

13. Le Roi a fait reviser et compléter les instructions du Conseil d'État et du Conseil privé. Il les a envoyées dans leur nouvelle rédaction à Isabelle. Don Ferdinand veillera à leur observation.

14. Les conseils provinciaux et autres ne peuvent modifier leurs constitutions. Dans le cas où un changement doit y être apporté, ce ne peut être que sur l'ordre du Roi.

15. On a coutume de donner aux gouverneurs des provinces des instructions, inspirées de celles de leurs prédécesseurs. En cas de nouvelles nominations le le Conseil privé veillera à donner aux titulaires des instructions appropriées. Le titulaire doit prêter au préalable le serment d'observer les instructions et ordres particuliers qui lui seront donnés. Pour toute modification dans les instructions, Ferdinand demandera les ordres du Roi, car antérieurement les gouverneurs étaient nommés par la Cour de Madrid, et les changements opérés dans ce domaine sont postérieurs à la mort d'Albert.

16. Le pouvoir législatif appartient exclusivement au Roi. La surintendance de la justice et de la police ainsi que la préparation et l'exécution des lois sont confiées au Conseil privé. Certains conseils de province, notamment celui du Brabant, se sont avancés jusqu'à édicter des ordonnances sur la police générale du pays. Il faut arrêter cette usurpation au plus vite. La conservation de cette prérogative du Conseil privé importe beaucoup pour l'unification du pays. Il faut réduire le Conseil de Brabant à ses attributions propres.

17. Le Hainaut prétend qu'en vertu de certaines clauses de ses chartes, on ne peut les changer sans l'intervention des États. Cette réserve est très préjudiciable au service royal. Don Ferdinand évitera tout ce qui pourrait favoriser cette prétention des États. Il verra si l'entrée en charge du comte de Bucquoy ne pourra fournir l'occasion d'essayer quelque chose pour y remédier.

La même stipulation se trouve dans les chartes de la Gueldre. Jusqu'ici il n'y a pas eu de conflit à ce sujet.

18. Il serait de grand intérêt de réduire à une seule toutes les coutumes du pays. La multiplicité des coutumes est telle que non seulement les provinces, mais les villes et les bailliages en ont en particulier. Un grand nombre de privilèges ont été obtenus depuis la mort d'Albert, sans l'intervention du Roi, parfois même sans celle de l'Infante, mais uniquement par la voie des Conseils. Il y a là un abus auquel il est nécessaire de remédier.

Des bons Conseils, gouverneurs et magistrats.

19. Importance primordiale de la bonne composition des Conseils. Énumération des conditions à exiger des conseillers. Les trois Conseils s'assemblent dans le Palais. Prééminence du Conseil privé sur les Conseils des provinces.

20. Le Conseil privé doit être composé de quelques membres, trés dévoues

au service du Roi. Il faut réduire le nombre à sept, y compris le président. Défense pour ces conseillers de recevoir aucun présent de particuliers ou de princes étrangers.

21. Ordre d'assurer l'autorité du Conseil privé et le respect qui lui est dû.

22. Le Conseil privé devra assurer le maintien de l'autorité des gouverneurs des provinces et des Conseils établis dans ces mêmes provinces. Surveillance à exercer sur les gouverneurs. Attitude à prendre par le Conseil privé dans l'administration de la justice. Nécessité de réduire le nombre des secrétaires. Les conseillers ne peuvent pas entrer au Conseil sans robe longue.

Conseil des Finances.

23. L'administration du domaine et la perception des revenus royaux forment la mission de ce Conseil. Sa situation actuelle exige une réforme. Le Cardinal fera exécuter soigneusement les instructions que le Roi a décrétées à cet effet. Il faut réduire le Conseil à l'état où il se trouvait du temps d'Albert.

24-25. Le nombre des conseillers doit être ramené à ce qu'il était à l'époque d'Albert, les traitements doivent être réduits, les consultes doivent être mises par écrit de même que les résolutions prises sur ces consultes. Ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'on peut prendre des avis oralement et cela toujours en présence du chef trésorier ou de son remplaçant. Nécessité de surveiller la conduite des conseillers. Défense de leur accorder des gratifications par la voie des *gastos secretos*, ni de tolérer qu'ils reçoivent de l'argent des princes étrangers, de villes ou de particuliers. Lorsque le nombre des conseillers aura été ramené à ce qu'il était à l'époque d'Albert, on remplacera les vacatures ultérieures. On fera appel à cet effet, de préférence, à ceux ayant déjà servi à la Chambre des Comptes.

Le Grand Conseil.

26. Il a été établi par Charles de Bourgogne à l'exemple du Parlement de Paris. Il faut lui rendre son lustre. Nécessité de choisir de bons conseillers et surtout un bon président.

27. Indépendance des Conseils de province vis-à-vis des gouverneurs. Il faut s'efforcer de maintenir dans de justes limites l'autorité de ces derniers.

28. Énumération d'abus commis à propos des gouvernements de provinces. Certains gouvernements sont pourvus à charge de pension. Plusieurs gouverneurs s'arrogent le droit de lever des impositions, distribuent des passeports pour marchandises destinées à l'ennemi, reçoivent des gratifications de la population pour contenir la soldatesque. Nécessité de bien choisir les gouverneurs et de réprimer tous les abus.

29. Les *cantines franches* des gouverneurs sont une source de fraude. Cette question fera l'objet d'un examen.

30. Nécessité de conserver le droit du Roi de changer annuellement les magistrats locaux. Le Cardinal-Infant tâchera de rétablir ce droit là où il s'est perdu et réformera tout abus en cette matière. Il portera son choix sur des sujets sûrs et bons catholiques. En Flandre et en Brabant il préfèrera la noblesse.

31. Les sollicitations et les corruptions employées pour obtenir des places dans la magistrature sont d'autant plus scandaleuses que les nouveaux magistrats doivent prêter serment de n'avoir pas sollicité l'emploi dont on les revêt. A l'époque de l'archiduc Albert, on a proposé la suppression de ce serment. Le Roi s'y est refusé et a maintenu les prescriptions du placard de 1626 sur la vente des offices. Le Cardinal-Infant avisera aux remèdes à employer et donnera toute autorité à cet effet aux chefs des tribunaux de justice.

32. Il est indispensable de déterminer d'une manière précise la compétence des tribunaux et des juridictions, de façon à éviter les usurpations.

33. La confusion s'est introduite entre les différents tribunaux depuis la mort d'Albert. Le Cardinal-Infant surveillera l'observation exacte des instructions des différents organismes, il assurera l'obligation pour les chefs des Conseils de faire eux-mêmes les rapports, il veillera à ce que les consultes des Conseils d'État et privé soient *rubriquées* par le chef président et s'abstiendra de toute résolution verbale.

34. Le Cardinal-Infant rendra le lustre à la justice en châtiant au besoin les conseillers et non en détournant les affaires du Conseil qui doit les traiter. Il n'abusera pas de la clémence sous prétexte que les Pays-Bas doivent être régis par un gouvernement doux.

35. En agissant autrement, on porte le peuple à s'irriter contre les ministres et puis contre le prince.

36. Les Conseils de justice sont obligés de surveiller les magistrats locaux, les Conseils collatéraux doivent surveiller les Conseils de justice, le prince doit avoir l'œil sur tous, en particulier sur les Conseils collatéraux.

37. Arrivé aux Pays-Bas, le Cardinal-Infant apercevra bien vite le dommage qu'on a causé à la souveraineté et à l'autorité royales. Le remède consiste à faire cesser les désordres et rétablir la justice de façon que le peuple respecte les magistrats et que ceux-ci n'oppriment pas la population. Le Cardinal assurera le respect de la souveraineté du Roi; si on y a fait du tort, il y remédiera par la voie de la justice et en s'aidant des circonstances.

Du commerce.

38. La prospérité antérieure du commerce procédait de la commodité des rivières, de l'industrie des habitants et des faveurs accordées aux commerçants. La longue durée de la guerre, l'impossibilité d'atteindre la mer par les rivières, l'insécurité des ports de Flandre ont amené sa décadence. On pourrait user de représailles envers l'ennemi, anéantir la navigation sur le cours supérieur des rivières en défendant le commerce des provinces obéissantes avec les rebelles. On se heurtera à l'opposition de la population, puisque la misère et la tristesse qu'on a causées par la dernière prohibition y subsistent encore. Il y a peu d'espoir de restaurer le commerce des Pays-Bas tant que la liberté de la navigation n'est pas rétablie. Il paraît que depuis quelque temps les Zélandais seraient enclins à permettre l'ouverture de l'Escaut, on pourrait leur faire des ouvertures et pour les amener à se montrer conciliants, on les molestera par des incursions, dans l'espoir de provoquer de l'antagonisme entre eux et les Hollandais.

39. Le bon état de la flotte procurera la sécurité de la mer. Le Cardinal-Infant fera en sorte que la flotte inquiète l'ennemi et protège le commerce des sujets. On organisera l'escorte des vaisseaux marchands. On veillera à ce que le produit des prises soit réservé au développement de la flotte.

40. Le commerce des Pays-Bas avec l'Espagne est très déchu. Cause principale : insécurité de la mer. L'on a déjà délibéré sur les remèdes à y apporter, on a suggéré d'employer la flotte espagnole à escorter les navires marchands, mais il y aura lieu d'aviser encore à d'autres moyens, de façon à ce que les Belges trouvent plus de profit à trafiquer directement avec l'Espagne que de

recourir à l'intermédiaire des Français et des Anglais. Les commerçants flamands déclarent que la prime des assurances pour leurs marchandises envoyées par la voie de France n'atteint que 10 % tandis que pour les expéditions par les ports flamands, elle atteint 20 ou 25 %. Le Cardinal-Infant s'informera de toutes ces questions auprès des gens compétents, il rendra compte au Roi des mesures à prendre. Si on pouvait assurer la sécurité de la mer grâce à l'escorte de la flotte espagnole ou par tout autre moyen, on arriverait facilement à diminuer les autres entraves qui gênent le commerce.

41. Diverses personnes bien intentionnées et zélées ont prétendu que pour faire cesser les inconvénients qui résultent de la prohibition du commerce et affaiblir la Compagnie que les Hollandais ont formée pour le commerce avec les Indes, il serait peut-être opportun de permettre aux Hollandais de venir trafiquer en Espagne, même pendant la guerre, comme cela s'est fait par le passé, à condition que ce ne soit pas avec des vaisseaux de leur fabrication. La proposition est sans doute étrange, mais elle trouve l'appui de plusieurs gens graves et bien intentionnés. Nécessité d'en faire l'examen.

42. D'autres causes de la décadence commerciale : surcharge des péages et licences, mauvais traitement des commerçants, droits prohibitifs perçus dans les pays voisins.

43. Autres causes encore : cherté des denrées occasionnée par le passage, le logement et les excès des gens de guerre. les impôts établis par les capitaines et gouverneurs commandant sur les frontières ou aux endroits de passage et de vente de marchandises, ainsi que par les magistrats locaux, la surcharge et l'inégalité des impôts établis par les États pour les aides.

44. Le remède à tous ces désordres consiste dans la bonne administration de la justice.

45. Il faut faire loger la troupe sur les frontières.

46. Il serait très heureux de pouvoir diminuer les impôts qui sont la conséquence de la guerre, ainsi on trouverait moyen d'encourager le commerce. Cela ne peut se concevoir sans la conclusion d'une paix favorable. Il faut considérer cependant que les autres États de la monarchie sont aussi très chargés. Le Cardinal-Infant persuadera les Belges que le Roi désire ardemment les soulager, il aura l'œil sur les diverses provinces et tâchera de faciliter le commerce.

47. Le Roi a demandé à Isabelle des renseignements sur le montant des péages et licences afin de rechercher si on ne pourrait y apporter quelque modification heureuse en faveur de la population. Il voudrait des indications aussi sur l'exemption accordée en 1627 aux Bruxellois. Lorsqu'on possédera les indications demandées, la question sera mise en délibération et le Cardinal-Infant sera averti des décisions prises. D'après les renseignements qu'on possède, il y aurait lieu de modérer les droits sur les matières premières que l'on importe et sur les articles manufacturés que l'on exporte. On relèvera en même temps les droits d'entrée sur les produits manufacturés à l'étranger. Ceci est le point essentiel; moins les importations sont considérables, plus la richesse d'une contrée est grande. L'on peut alors augmenter impunément les droits de sortie sur les produits dont l'étranger ne peut se passer et qu'il achète donc à n'importe quel prix.

48. Il y a plus de profit à imposer des droits moins élevés quand le commerce est abondant que des droits très élevés sur un commerce restreint; ceux-ci d'ailleurs incitent à la fraude.

49. Nécessité de faire traiter ces questions par des ministres peu nombreux mais compétents.

50. Le Prince ne fera usage pour sa Cour que d'habillements de production indigène. Cet exemple est plus efficace que les ordonnances prohibitives qui se heurtent d'ailleurs à toutes espèces d'oppositions. Veiller à ce que les marchandises soient de bonne qualité.

51. Il faut éviter d'accorder à des particuliers des licences d'importer des marchandises quand cette importation est défendue en général, car c'est là un véritable monopole. Il faut refuser aussi des lettres d'attermination et de cession aux banqueroutes, car cela a causé le plus grand tort. Bien des familles aisées ont, de ce chef, abandonné le commerce. Le Roi a appris que la faillite des banqueroutiers a causé la ruine de bien des gens qui leur avaient confié leur argent à un intérêt modéré.

52. Les marchands se plaignent de la façon dont on les traite dans les bureaux des douanes et des licences. Ici il y a des excès de part et d'autre. Les uns fraudent, les autres agissent par *surprises et exactions*. Il y aura toujours des plaintes. Le seul remède c'est de publier et d'afficher les tarifs des droits, veiller à leur observance stricte, choisir avec soin le personnel des douanes.

De l'économie.

53. La Flandre n'est pas en état de supporter seule les frais d'une guerre aussi ruineuse; l'aide de l'Espagne est indispensable. Il est nécessaire de redresser tous les abus en cette matière. Ici le Roi compte sur la collaboration de son frère.

54. Une partie de l'économie dans les Pays-Bas dépend du Conseil des Finances chargé de veiller à l'augmentation des revenus royaux et à la diminution des dépenses. Il faut qu'on tienne note des mesures prises en vue de l'un et de l'autre de ces objectifs et ce dans deux registres séparés.

55. Chaque année on enverra à Madrid un état détaillé des recettes et des dépenses.

56. Les revenus royaux des Pays-Bas proviennent du domaine, des droits d'entrée et de sortie, des contributions, aides et subsides et des parties casuelles. Il y a trois points de vue à considérer : maintenir les sujets en état de supporter leurs charges, ne porter aucune atteinte au domaine ni aux prérogatives régaliennes, aviser aux moyens de les augmenter par une bonne économie.

57. En contravention avec ces principes, on a engagé et aliéné des parties domaniales, on a déboisé les forêts. Cela est contraire aux instructions du Conseil des Finances. Sans doute la longueur et le poids de la guerre ont pu pousser le Roi lui-même à permettre *quelque chose de pareil,* mais le dommage est grand et il faudra y apporter tous les remèdes possibles.

58. Il sera bien difficile de trouver des remèdes efficaces; en tout cas il est utile d'en appointer quelques-uns. Il faut observer strictement les instructions du Conseil des Finances et dégager les parties domaniales engagées à bas prix.

59. Les habitants des terres et seigneuries engagées se plaignent souvent de leurs nouveaux maîtres. On tâchera de profiter de cette situation pour les inciter à se dégager eux-mêmes, en acceptant au besoin formellement de ne plus jamais les engager. Peut-être les mauvais traitements des nouveaux propriétaires fourniraient-ils une raison de confiscation. Albert a eu recours jadis à divers procédés pour récupérer le domaine. Si, par l'attention des gouverneurs et ministres de toutes les parties de la monarchie, on pouvait reconstituer le domaine royal, ce serait au plus grand profit du peuple.

60. Il y a eu par le passé en tout ceci la plus grande négligence. Les engagères ont été faites dans de mauvaises conditions; on aurait pu réserver une partie du prix pour faire ultérieurement le dégagement.

61. On a décidé déjà de prendre quelques mesures et le Roi a prescrit d'en communiquer la teneur au président Roose. Le Roi attend beaucoup de son intervention. Éloge de l'intelligence et du dévouement de Roose. Recommandation au Cardinal de s'aider de ses avis. Le Roi espère qu'une réglementation sérieuse des finances et l'obéissance stricte à ses ordres ramèneront une situation convenable. Le peuple voit avec plaisir les dégagements de parties domaniales. En tout cas le Roi réclame incontinent un état général de toutes les parties qui ont été engagées.

62. L'augmentation des droits de douane sur certaines marchandises s'est heurtée à l'opposition des États de Brabant et de Gueldre; cette opposition s'est manifestée lors de la demande d'une aide extraordinaire. Le Roi s'est refusé à accepter les conditions mises à l'octroi de ces aides. Il a écrit à son frère de tâcher de faire cesser cette opposition et de refuser au besoin l'aide proposée par les États de Gueldre. Nécessité de maintenir les prérogatives de la Couronne, notamment en matière de douanes.

63. Il faut rétablir les contributions que l'on peut lever sur le pays ennemi. La situation militaire actuelle n'y est assurément pas très propice, mais en tâchant de se procurer la supériorité en campagne pour pousser les hostilités au delà du Rhin, en faisant des raids en chaloupes, on tâchera d'inquiéter l'ennemi, pour l'obliger à payer des contributions. Il faut défendre sous des peines rigoureuses aux gouverneurs des places frontières de recevoir des présents de l'ennemi ou d'accorder des sauvegardes. On cherchera à reprendre des négociations avec l'ennemi afin d'égaliser les contributions, suivant un plan envoyé des Pays-Bas en 1626 et, si on ne peut y aboutir, on augmentera celles que l'on perçoit au nom du Roi.

64. On a été tout aussi négligent à propos de l'augmentation des aides. Il aurait fallu retenir les habitants du pays et tâcher d'attirer les étrangers par le commerce et la facilité d'y vivre à bon marché. Les États et villes ont mis à l'octroi des aides des conditions néfastes à la souveraineté royale. On s'est laissé aller insensiblement à cette pratique, qui s'est continuée plusieurs années au point que, profitant des mauvaises conjonctures et grâce à des intelligences avec les ministres, on est arrivé à usurper ouvertement les droits de

l'autorité royale, sous prétexte que les derniers subsides constituaient un don gratuit.

65. De toutes les sources d'abus, la corruption des ministres doit être tenue pour la principale. Il faudra tâcher d'ôter aux États tout sujet de plainte à ce sujet.

66. En remédiant à tous les désordres on verra revenir l'amour et le respect, surtout grâce à l'assistance de bons ministres dont le Cardinal-Infant fera le choix.

67. Il est nécessaire de recruter de bons magistrats, pourvus de l'autorité suffisante. Le Cardinal-Infant montrera le bon exemple, il gouvernera le pays de façon à ne pas faire perdre le respect que la population doit aux armes du Roi.

68. Il faut restreindre dans la mesure du possible les concessions faites aux États et villes à l'occasion des subsides. Le Cardinal-Infant écoutera les plaintes de la population sur les désordres des États. Il tâchera de rétablir la souveraineté royale, mais en usant de tous les ménagements nécessaires pour ne pas porter ombrage au peuple.

69. Il est de toute importance que les ministres employés dans les négociations relatives aux aides et subsides traitent les États avec douceur et s'abstiennent d'accepter d'eux des présents. L'acceptation de cadeaux constitue un abus fréquent et dangereux. Les droits et prérogatives du souverain sont souvent en jeu.

70. Quand les États mettent à l'octroi des subsides des conditions raisonnables, il y a lieu de les accepter, tout en leur faisant sentir qu'ils doivent savoir gré de cette condescendance. Lorsque les conditions sont autres, il faut tâcher de les éluder. Si les ministres sont tels qu'ils doivent être et si le Cardinal-Infant leur accorde son appui, cela ne sera pas difficile. Si, au contraire, les ministres sont discrédités et peu intègres, les États insisteront tant qu'ils auront espoir d'obtenir quelque chose. Si malgré tout les États de certaine province persistaient à réclamer des concessions inadmissibles, il n'y a qu'à renvoyer l'affaire en justice. De là ressort encore la nécessité de veiller à ce que le Conseil privé soit composé de ministres de choix. En suprême ressort, le Cardinal-Infant usera d'autorité, faisant sentir aux États que les aides et subsides ne sont pas un don gratuit, mais une contribution obligée et nécessaire à la défense du pays.

71. Le revenu des parties casuelles a été dissipé par une mauvaise administration. On cherchera à le relever en se montrant réservé dans l'octroi de grâces et au besoin en ayant recours à des confiscations. En cas de besoin, il faudrait modérer l'ardeur de quelques-uns des principaux représentants de la noblesse. Jamais on ne doit accorder des privilèges impliquant l'exemption de toute confiscation.

Modération des dépenses.

72. Les revenus des Pays-Bas sont suffisants pour remettre les affaires de la Couronne en bon état, à condition qu'ils soient bien administrés.

73. Il faut éviter tout luxe inutile; à ce propos le Roi lui-même donne l'exemple.

74. La modération est recommandée également au Cardinal-Infant pour ce qui concerne sa personne et sa maison.

75. Si l'argent dont on dispose était employé à la rénumération de ceux qui sont réellement en service et non aux *entretenements* et pensions, si les honneurs, charges et récompenses se distribuaient suivant les mérites réels, on aurait suffisamment pour remettre le tout dans un état florissant. La distribution des faveurs ne s'est pas faite d'une façon convenable. On a donné des pensions excessives à des étrangers, peut-être peu méritants.

76. L'Infante a reçu ordre de faire un rapport sur les économies qu'on pourrait réaliser dans le domaine civil. Elle s'est bornée à répondre que pour faire face à des besoins urgents, elle a dû engager les tonlieux et licentes d'Anvers et qu'elle a déposé pour 400,000 florins de meubles au mont-de-piété. Le Roi proteste qu'il n'a jamais voulu en rien réduire le budget personnel de sa tante. Au contraire, il désire l'assister, comme elle le mérite. Certains ministres intéressés à empêcher l'exécution des réformes se prévalent de ce prétexte. Un greffier des finances a prétendu que les frais de voyages dépassent de 400,000 florins par an le crédit affecté à cet effet au temps de l'archiduc Albert. Le Roi sait qu'il y a des réductions à faire sur les présents, dons, vacations, salaires, etc., qu'on peut diminuer le nombre des fonctionnaires, éviter les cumuls, les gages sans emplois, les survivances, etc. Il se propose d'écrire de rechef à sa tante. Le Cardinal-Infant s'efforcera de mettre cette réforme en train.

De la réforme militaire.

77. Depuis le commencement de la guerre on n'a jamais pu dresser un budget militaire bien en règle. Certains prétendent d'ailleurs que c'est impossible, eu égard à la variété des circonstances. Il y a aussi du désordre dans la comptabilité de l'artillerie.

78. Il existe un plan pour le paiement de l'armée. On tient compte de 50,000 hommes et on prévoit 5 écus par homme. La somme nécessaire atteindrait dans ce cas 20 % du revenu des finances. Ce plan est défectueux pour plusieurs raisons.

79. Le Roi est très embarrassé. Il a fait faire des calculs en Espagne. En attendant une décision, il veut qu'on tienne une liste exacte des militaires et un inventaire de l'artillerie et de la flotte. A la fin de chaque année ces documents devront être envoyés en Espagne. Dans le cas où il resterait de l'argent disponible après un paiement fait à la troupe, cet argent devra rester affecté aux paiements suivants, sans pouvoir être diverti sous quelque prétexte que ce soit.

80. L'accomplissement de toutes ces mesures dépend du choix de ministres intègres, sans quoi toutes les lois sont inutiles. Le Roi se fie au dévouement de son frère, il espère particulièrement qu'il châtiera sans pitié les délinquants.

Les gages et leur paiement.

81. La bonne paie et le logement des soldats sont le fondement de la discipline militaire.

82. Dans l'armée des Pays-Bas, la paie est différente suivant les diverses nations. Les Espagnols, Italiens, Bourguignons et Irlandais ont la même paie, les Wallons reçoivent moins, les Hauts-Allemands ont le plus. Des modifications ultérieures ont amené dans cette matière le plus grand trouble. Mauvaise conduite du soldat, discrédit de l'armée royale. Le Cardinal-Infant obligerait beaucoup le Roi et se rendrait agréable à tous les sujets des Pays-Bas en rétablissant la discipline dans l'armée. On devra déterminer le montant des effectifs et puis régler la solde suivant la norme ancienne.

83. Du temps d'Alexandre Farnèse l'armée a presque toujours vécu aux dépens du pays et des régions voisines. Les rapports avec Ernest de Bavière,

prince-évêque de Liège, étaient excellents et une grande partie de l'armée royale hivernait dans sa principauté et dans le pays de Juliers. Il n'y avait aucune plainte et l'armée se remettait en campagne en bon état.

84. Il faut prendre garde à l'altération de la monnaie et à la cherté des vivres. Tout ce que le soldat rapine par faute de paiement le Roi le perd, en ce sens que cela entraîne la diminution des aides et subsides. Si la troupe avait été exactement payée on aurait évité les plus grands inconvénients.

85. Les pays neutres sont actuellement de peu d'utilité pour l'armée royale. La cause en est la conclusion récente de traités entre certains princes de la Ligue catholique et le duc de Juliers. Il faut faire en sorte que les armées du Roi soient mieux reçues dans ces régions que celles des ennemis ou celles de l'Empire. Il faut à l'occasion faire hiverner les troupes dans le pays de Liège.

86. Il faut tâcher d'établir des contributions dans le pays ennemi. Si on y réussit on aura quelque chose de plus à affecter à la paie du soldat.

87. La paie effective du soldat lui donne de quoi se soutenir sans désordre. Il faut que le soldat du Roi soit mieux traité que celui de l'ennemi. Les provisions d'Espagne et les aides suffisent à ce paiement exact, si les désordres cessent. Il faut arranger les choses de façon que l'armée du Roi soit mieux payée que celle de l'ennemi et qu'il y ait égalité entre tous les soldats.

88. Par le passé on a payé entièrement certaines unités et laissé les autres sans rien. Il en résulte de la jalousie, des plaintes, etc.

89. Les provinces ont offert de payer elles-mêmes directement une partie de l'armée. Cela occasionnerait des inégalités dans le paiement. On pourrait cependant tâcher de conclure un arrangement à ce sujet.

90. Il faut éviter les fraudes dans l'artillerie et la fourniture des vivres. Il y a lieu de faire observer à l'égard du proveedor des vivres les anciennes ordonnances militaires qui sont très bonnes, mais qu'on n'observe pas.

91. Mesures à prendre pour l'entretien du train de l'artillerie et la fabrication de la poudre.

92. Il y a de grandes économies à réaliser par l'emploi du salpêtre du pays pour la fabrication de la poudre.

93. Le Roi a décidé de prendre des mesures pour réduire les dépenses de l'artillerie. Il sait que les officiers commettent des abus dans l'emploi des chariots et des chevaux. Il incrimine la conduite des ministres préposés à ce service et la non-observance des anciennes ordonnances émanées à ce sujet.

Nouvelles recommandations d'employer des ministres zélés, entendus et de toute confiance.

94. Il faut dans certains cas s'inspirer de la conduite de l'ennemi. Le Cardinal-Infant cherchera à connaître les plaintes des États, les étudiera et, quand il constatera qu'elles sont fondées, il y remédiera s'il le peut ou bien en fera rapport au Roi. Pareille conduite fera grand plaisir aux États et les incitera à supporter avec patience les maux qu'on ne peut réparer.

95. Parmi les griefs des États, le Roi cite : la grande dépense imposée au pays, le petit nombre de soldats et le manque de munitions; ces griefs sont imputés aux abus de tous genres. Le Roi indique les mesures à prendre. L'auditeur général doit agir contre les coupables, provoquera les dénonciations et sévira implacablement. Il faut remédier aussi à l'abondance des « entretenus ». On pourra extirper le mal en quelques années, mais il est impossible de le faire en une fois.

96. Le Roi veut que ses ordres soient exécutés. Pour les affaires non encore décidées, le Cardinal-Infant prendra les informations voulues et fera rapport à la Cour.

97. Dans la situation présente il faut ménager les dépenses, ne pas faire de nouvelles levées dispendieuses, il vaut mieux compléter les formations existantes. Il faut obliger les capitaines des unités wallonnes à tenir leurs effectifs au complet. Il y a toute une série de règles à suivre dans l'octroi des faveurs et récompenses.

98. Le Roi reconnaît qu'il ne peut remédier d'un coup à l'abus résultant du grand nombre des « entretenus » et des réformés, mais il a décidé que le paiement de ces gens-là ne peut avoir lieu qu'après celui des soldats, des invalides et des officiers, au prorata des disponibilités.

De la police et discipline militaire.

99. La discipline militaire est de toute nécessité. On recrutera la troupe dans les régions les plus aguerries et les plus fidèles, on admettra quelques Irlandais mais peu d'Allemands. Les officiers doivent avoir des qualités évidentes. La discipline s'est perdue lors de la conclusion de la trêve. Il faut faire observer les dernières ordonnances relatives au mariage des soldats. Il faut interdire trop de familiarité avec l'ennemi, surveiller l'octroi de passe-

ports et sauvegardes à l'ennemi y compris ceux qu'on accorde aux soldats ennemis pour se marier aux Pays-Bas. On aura l'œil aussi sur les passeports et sauvegardes que l'ennemi accorde aux militaires qui sont au service du Roi. Il faut sévir contre les cumuls, les concussions, etc.

Dernière exhortation à restaurer le catholicisme et promesse de l'assistance divine.

Papiers d'Etat et de l'Audience, reg. 1224, fol. 3 et suiv. (1).

II

Madrid, 10 octobre 1632. — *Instructions secrètes du Cardinal-Infant.*

1. Ordre de maintenir aux Pays-Bas l'observance intégrale de la foi catholique. Celle-ci ne pourrait se maintenir sans la protection royale. L'union de la religion et de la souveraineté royale doit être l'objectif principal de la conduite du Cardinal-Infant. Elle ne peut être mise en discussion en aucun cas sans avis du Roi.

2. A la dernière conférence tenue à Tilbourg, les commissaires de l'Espagne, à l'insu du Roi et sans permission de l'Infante, ont offert de permettre l'exercice du protestantisme dans la mairie de Bois-le-Duc. Le Cardinal examinera l'affaire avec soin de façon à maintenir, si c'est possible, dans la mairie l'exercice exclusif du catholicisme.

3. Les prélats et autres sujets de la mairie se plaignent des violences de l'ennemi et en prennent prétexte pour pousser à des concessions. Le Roi espère que, grâce à la mise sur pied d'une armée bien disciplinée, le Cardinal-Infant prendra l'initiative des opérations, passera le Rhin au plus vite, s'emparera de Wesel et inquiètera l'ennemi au point de lui faire renoncer à de nouvelles incursions.

4. L'ennemi a cherché à ébranler les habitants des Pays-Bas, en poussant certains à aller s'établir avec leurs familles sur le territoire des provinces

(1) Les instructions du Cardinal-Infant existent en plusieurs exemplaires, tant en français qu'en espagnol.

rebelles. A cet effet ils ont permis la « liberté de conscience ». Cette générosité apparente pourrait causer le plus grand dommage. Le Cardinal-Infant examinera avec le plus grand soin les mesures à prendre pour parer le coup et avisera le Roi de ce qu'il en pense et ce, de l'avis d'hommes instruits et prudents.

5. On a appris que les catholiques d'Amsterdam jurent de défendre la ville contre toute attaque des armées espagnoles. Quand le moment paraîtra opportun, le Cardinal-Infant devra faire composer un discours sur les mauvais traitements imposés, malgré les promesses faites, aux habitants de Bois-le-Duc, pour que les catholiques hollandais voient combien peu on observe les engagements pris vis-à-vis d'eux et combien est odieux le serment que leur imposent les rebelles.

6. Il faut maintenir les évêques et prélats dans l'observance de leurs fonctions pastorales. Le Cardinal-Infant surveillera leur conduite, il relèvera avec soin tout ce qui pourrait porter dommage à la souveraineté et à la juridiction royales de façon à ce qu'il ne soit rien fait de contraire à l'union entre les deux puissances séculière et ecclésiastique, union si importante pour préserver le pays de l'hérésie.

7. Nul n'y est plus intéressé que ces prélats. Il convient de leur faire voir que la conservation de la religion, de leurs personnes et de leurs biens est impossible sans la protection qu'ils ont à attendre du Roi seul et de personne d'autre.

8. Pour la nomination des évêques, il y a lieu de s'informer si les candidats sont instruits, si leur doctrine et leurs mœurs sont irréprochables de façon à pouvoir instruire leurs ouailles. Il faut écarter des hommes d'humeur inquiète, hostiles à la souveraineté royale. On prendra des précautions semblables pour le choix des conseillers ecclésiastiques du Conseil privé et des abbés. Le Cardinal-Infant cherchera à se mettre en relations avec quelques ecclésiastiques de grande valeur pour se servir de leurs lumières et décharger la conscience royale.

9. Les instructions générales prescrivent d'observer les édits des souverains antérieurs, d'éviter l'introduction de nouvelles prescriptions, l'érection de nouveaux monastères, l'acquisition de biens fonciers par des mainmortes. Ces mesures vont provoquer des objections de certains ecclésiastiques. Cependant les excès commis dans ce domaine au cours des dernières années, l'intérêt de la population, le spectacle de la misère publique en fourniront la justification. Si certains couvents sont réduits à la détresse, malgré la charité publique, le

Cardinal-Infant avisera aux moyens de les secourir en se servant des propriétés ecclésiastiques. Don Ferdinand pourra représenter ces prohibitions comme étant momentanées, et devant cesser à la disparition des désordres mentionnés ci-dessus. Dans les cas particuliers, le Roi donnera à son frère les indications nécessaires.

10. Le conflit entre la juridiction ecclésiastique et la juridiction royale ne peut amener de plus grand scandale que la menace et la publication des censures et excommunications. Dans un pays entouré d'hérétiques et d'ennemis cela est particulièrement grave. Il est arrivé qu'à la suite de conflits entre les subalternes, tant ecclésiastiques que civils, des procès ont surgi entre les évêques et les Conseils. Le Nonce du Pape y a pris partie. Il faut s'en tenir aux prescriptions des instructions générales, agir avec modération, de façon à conserver à l'autorité souveraine la prérogative d'agir comme arbitre ou trancher d'autorité. Il faudra donner des ordres pour que ce soient les subalternes ecclésiastiques et non les évêques qui engagent les procès et éviter que les uns et les autres ne s'unissent pour faire opposition à la juridiction royale. Le Cardinal-Infant tiendra compte des conflits que les ecclésiastiques peuvent avoir entre eux et des difficultés qu'ils auraient tous ensemble avec le Pape.

11. Les cumuls de bénéfices et dignités ecclésiastiques entraînent de graves inconvénients. Le Cardinal-Infant ne permettra pas qu'on sollicite une faveur de ce genre à la Cour romaine sans autorisation préalable du Roi. De même de son côté, il ne nommera ou ne proposera ni aux Pays-Bas ni surtout en Bourgogne, aucun ecclésiastique qui ne soit prêtre ou au moins diacre. Il s'informera au préalable des bénéfices dont les candidats pourraient déjà avoir la jouissance.

12. La conservation de la souveraineté royale est de toute importance. Les ministres doivent agir avec circonspection, il ne faut pas que cette souveraineté soit lésée. Quand une question de ce genre se posera, le Cardinal-Infant en avertira le Roi sans tarder et en donnera un avis circonstancié. Comme affaires de ce genre sont à considérer les changements en matière de religion, l'altération de la monnaie, la conclusion de la paix ou de la trêve, la déclaration de guerre, l'usurpation des titres royaux, l'engagement ou la vente du domaine, la convocation des États-Généraux. Il est cependant permis au Cardinal-Infant de prendre en ces cas des décisions provisoires, si le pays était exposé à se perdre avant l'arrivée des ordres du Roi.

13. Les gouverneurs des provinces ont certains droits quant à la collation des emplois et dignités. Le Cardinal Infant se règlera à ce propos sur l'instruction donnée à Isabelle, le 25 octobre 1625.

14. Il faut assurer le respect dû à la majesté divine, aux personnes et aux lieux qui lui sont consacrés. Il faut extirper les vices et péchés publics.

15. Il faut veiller à ce qu'en cas de vacance des sièges archiépiscopaux de Cambrai, Besançon et Malines et de la dignité abbatiale de Saint-Vaast, le Roi reçoive une liste des candidats les plus recommandables. Le Cardinal-Infant désignera lui-même les titulaires des autres dignités ecclésiastiques et en fera part à Madrid.

16. Le Roi a conclu la paix avec l'Angleterre. En agissant ainsi, il a eu en vue le bien de la religion et de sa monarchie. Il convient de la maintenir. Le Cardinal-Infant restera en rapports à cet effet avec l'ambassadeur espagnol accrédité à Londres. Dans la mesure du possible il protègera les catholiques anglais.

17. En cas de vacance du poste de gouverneur ou grand-bailli de Hainaut, le Cardinal-Infant se conformera aux prescriptions de son instruction générale. Il en sera de même pour la collation des sièges au Conseil d'État. Les présidences du Grand Conseil de Malines, du Conseil privé, la chancellerie de Brabant, la présidence du Parlement de Dôle, les offices du gouverneur de Luxembourg et de Bourgogne, la charge d'amiral des Pays-Bas seront conférés à Madrid, après envoi par le Cardinal-Infant d'une liste de candidats.

18. Les dignités militaires : maître de camp général, général de la cavalerie, gouvernements d'Anvers, Gand, Cambrai et Ostende, surintendance de la justice militaire, de la flotte, vecdorie générale et les autres offices *del sueldo* sont conférés à Madrid. Le Roi est désireux cependant de connaître les candidats présentés à cet effet par le Cardinal.

19. L'octroi de la grandesse, de titres de duc, prince, marquis, comte, vicomte, baron, chevalier, les annoblissements sont donnés à Madrid. On y aura toujours égard aux observations du Cardinal-Infant. D'autre part, le Roi espère que les postes qui sont à la collation du Cardinal-Infant, gouvernements et présidences de provinces, gouvernements de places fortes seront conférés à des sujets de valeur, comme aussi les commandements de l'armée. Il faut considérer l'intérêt exclusif du service. Il faudra observer aussi la justice

distributive pour le choix des conseillers. Les patentes militaires devront être expédiées dans les secrétaireries sans pouvoir être taxées de façon abusive.

20. Proscription des expectatives et des résignations d'offices.

21. Le nombre des emplois civils et militaires a beaucoup augmenté depuis quelques années. Le Cardinal-Infant empêchera la création ultérieure des postes nouveaux. On opérera par voie d'extinction les réductions nécessaires pour en revenir à la situation du temps d'Albert. Le personnel du Conseil privé est fixé à six conseillers et un président.

22. Certains baillis se sont octroyés inducment le titre de gouverneur ou de grand-bailli. Il faut réprimer les abus commis dans ce sens.

23. L'observation des instructions données aux Conseils collatéraux et aux fonctionnaires chargés du service financier de l'armée sont un élément essentiel de la sécurité du gouvernement des Pays-Bas. Il y a eu depuis quelque temps des changements dans ce domaine. Le Roi veut qu'à l'avenir les dispositions prescrites soient rigoureusement observées. On ne peut accorder aucune dispense. L'ambassadeur d'Espagne, le commandant des armes et le chef-président recevront défense de signer aucun ordre contraire à ces prescriptions. La privation de leur emploi sera la sanction immédiate de toute transgression.

24. Au sujet des ordonnances militaires et de la distribution des crédits de la *Hazienda*, le Roi a donné des ordres formels, dont le Cardinal-Infant prendra connaissance. Ils doivent être rigoureusement observés. En cas de nécessité absolue, le Cardinal-Infant pourra s'en écarter après en avoir délibéré avec l'ambassadeur espagnol, le gouverneur des armes et le veedor général. Il devra envoyer à Madrid le procès-verbal de leurs délibérations.

25. Il s'agit bien expressément — dans l'article précédent — de dispenses pour des cas imprévus et urgents

26. Les Conseils privé et des finances, les autorités militaires et les services de la *Hazienda* feront chaque année un rapport écrit au sujet de l'observance de leurs instructions.

27. Les autres Conseils de justice et la Chambre des comptes auront à faire des rapports semblables et les adresseront à un des deux conseils collatéraux.

28. Ces rapports seront envoyés en original à Madrid, ils seront accompagnés de l'avis rendu par le Cardinal-Infant lui-même après avoir entendu l'ambassadeur, le commandant des armes, le chef-président et le veedor général.

29. Exhortation à observer strictement la teneur de ces instructions.

30. Il faut maintenir les règlements en matière de police et en matière militaire de façon à conserver l'obéissance des sujets fidèles et de pouvoir ramener les rebelles.

31. L'ambassadeur, le gouverneur des armes et le veedor général doivent surveiller l'observance des instructions données aux autorités militaires, le chef-président surveillera ce qui a trait à la police. Tous ensemble assisteront le gouverneur de leurs conseils.

32. Chaque conseil doit se confiner dans sa sphère d'attributions. Les organismes espagnols, *Junta de Guerra* et *Junta de Hazienda* doivent éviter de se mêler des affaires qui concernent les conseils belges. Les secrétaires particuliers et autres domestiques du Cardinal-Infant n'ont pas à intervenir dans l'administration ni à entrer aux conseils. On ne peut faire aucune expédition sans un ordre écrit. Si les ministres supérieurs s'aperçoivent d'une faute commise par les conseils, ils en feront rapport au Cardinal.

33. Dans les cas d'affaires urgentes et secrètes les expéditions se feront avec la contresignature du chef-président, de l'avis de l'ambassadeur, du gouverneur des armes et du président même.

34. Il est de toute importance de garder le secret des affaires. L'observation de cette règle sera recommandée aux membres des différents conseils et on sévira contre les transgresseurs. En matière de politique et de guerre, le Cardinal-Infant aura soin de ne faire intervenir que très peu de personnes au point de pouvoir découvrir facilement la source de toute indiscrétion. Don Ferdinand proposera un sujet d'élite pour occuper le poste de secrétaire d'État après la mort du titulaire actuel. Il faudra réduire le personnel de la secrétairerie de façon à ce que les droits perçus par cet office soient suffisants pour payer les employés. Ceux-ci doivent prêter serment. Les affaires capitales ne peuvent être vues ni expédiées par un simple official. Le Cardinal-Infant surveilllera de près les secrétaires comme le personnel des conseils et sévira sans pitié contre les coupables.

35. Le secret des affaires a été découvert bien de fois parce qu'on faisait intervenir trop de gens, en particulier des gens non qualifiés. Nécessité d'éviter à l'avenir de pareils errements.

36. Il convient de disposer de confidents parmi les rebelles. Il faut qu'ils soient plusieurs, sans relations entre eux.

37. Il faut extirper l'abus qui s'est introduit de tolérer que des ministres et

des sujets des Pays-Bas aient des relations avec l'ennemi. Il y a lieu de veiller sur l'emploi des *gastos secretos* dont l'administration doit être confiée à un des ministres les plus fidèles.

38. Il faut exiger au préalable un rapport consciencieux sur l'emploi de ces *gastos secretos* et prendre les mesures requises pour l'avenir.

39. Dans les instructions secrètes des gouverneurs précédents, il est stipulé qu'il faut prendre l'avis des Conseils d'État et privé. Celui-ci doit accompagner le gouverneur général dans ses voyages.

40. Il faut veiller avec un soin particulier à prendre des décisions opportunes sur les consultes des Conseils d'État et des finances et assurer le bon usage des sceaux dont la garde revient au chef-président du Conseil privé.

41. Il est arrivé que les conseillers du Conseil d'État ont voulu intervenir dans des affaires judiciaires et ceux du Conseil privé dans des questions politiques. Le chef-président a reçu du Roi la mission d'extirper semblable abus et le Cardinal-Infant y veillera également. Il faut administrer la justice en toute intégrité et veiller avec le plus grand soin à la conservation de l'autorité royale.

42. Cambrai et le Cambrésis sont depuis longtemps sous la protection du roi d'Espagne, qui a cherché à les mettre à l'abri d'une invasion française. Le roi Philippe II particulièrement a délivré la ville et le pays de la tyrannie. Les habitants se sont rendu compte que ni le chapitre ni l'archevêque ne sont en état de les protéger d'une manière efficace. Ils ont volontairement tranformé le protectorat de l'Espagne en souveraineté! Le Cardinal-Infant assurera le maintien de ces droits, il tâchera d'écarter tout abus que pourraient commettre l'archevêque et le chapitre. Il veillera avec soin quand il s'agira de désigner les magistrats à y employer. Il prendra les mesures opportunes en cas de vacance du siège archiépiscopal.

43. Le Roi a toujours désiré favoriser le développement du commerce. Il a exprimé sa volonté à ce sujet dans son instruction générale. Certaines villes ont protesté contre le monopole des bateliers de Gand. Le Cardinal-Infant fera faire une enquête secrète par des gens compétents et désintéressés de façon à pouvoir mettre fin à ce conflit.

44. Il faut assurer la conservation des joyeuses entrées et privilèges des provinces, faire connaître aux habitants ce désir formel du Roi, mais éviter de les laisser s'accroître et user de tous les moyens pour arriver à amender ceux

de ces privilèges qui sont contraires au droit commun et néfastes pour l'autorité royale.

45. Il y a eu toujours des gens portés à profiter des difficultés du moment. Ainsi, depuis quelques années on a cherché à étendre les privilèges en posant des conditions pour l'accord des aides. Le Cardinal-Infant cherchera à éviter de semblables abus. En cas de tentative nouvelle faite par les États, il en rendra compte au Roi et ne fera rien sans son ordre.

46. Il faut éviter de donner aux habitants des raisons de se plaindre ou de préférer le gouvernement des rebelles. A cet effet on fera cesser tous les abus tant dans le domaine civil que militaire. Dans le cas où les États des diverses provinces continueraient à engager des procédures les uns contre les autres, ou si les différents membres des États d'une même province le faisaient entre eux, le Cardinal tâchera d'éviter tout abus et favorisera ainsi la restauration de l'autorité royale.

47. Recommandation de se montrer très exact dans l'administration de la justice, de défendre rigoureusement aux membres des Conseils et aux ministres de rien recevoir des particuliers, des provinces ou des princes.

48. La bonne administration de la justice aidera beaucoup à la conservation de la noblesse que le Cardinal-Infant doit tâcher de retenir près de sa personne, en lui accordant des honneurs et des fonctions.

49. Il faut surveiller la conduite de la noblesse, se poser comme arbitre dans certains cas opportuns, administrer à tous bonne justice, même au troisième État, si celui-ci avait à se plaindre du clergé et de la noblesse.

50. La noblesse moyenne et inférieure doit être rendue indépendante de la haute noblesse. Les seigneurs les plus qualifiés peuvent faire leur apprentissage militaire dans les tercios espagnols, de façon à être en état de servir ensuite avec avantage dans les unités nationales.

51. Chez de bons sujets comme ceux des Pays-Bas et de la Bourgogne aucune loi ne fait tant d'effet que l'exemple d'un bon chef. Le Cardinal-Infant surveillera donc sa conduite et celle de ses courtisans.

52. Il faut enlever aux habitants des Pays-Bas le prétexte d'envoyer leurs enfants en France pour y faire leurs premiers exercices dans des académies. Le Cardinal-Infant érigera une académie dans sa Cour, sur le pied de l'académie de Rome ou de Naples.

53. Le Conseil d'État a la prééminence sur les deux autres Conseils collaté-

raux. Le Roi a l'intention de lui donner de nouvelles instructions. On n'y fera plus entrer de conseiller ecclésiastique jusqu'à nouvel ordre. Le nombre des représentants de la noblesse sera réduit. On se limitera à quelques seigneurs âgés, expérimentés dans la carrière des armes ou dans l'administration, dont le zèle est reconnu. L'accès au Conseil d'État doit être le dernier et suprême honneur. Il ne doit pas y avoir plus de deux ou trois juristes.

54. En attendant de nouvelles instructions, on se règlera sur celles de 1559, 1580 et 1595.

55. On conservera avec soin au chef-président du Conseil privé ses prérogatives quant à la présidence du Conseil d'État. On n'admettra aux travaux du Conseil des ministres, officiaux ou particuliers qui n'en font pas partie que dans des cas déterminés et en prenant les précautions requises.

56. Il faut faire renouveler de temps en temps l'inventaire des papiers d'État et les faire mettre en ordre dans un dépôt d'archives. On ne peut enlever aucun papier sans permission. Les originaux doivent toujours rester dans le dépôt sauf nécessité absolue. La garde des archives doit être confiée au chef-président.

57. Pour la direction des Conseils privé et des finances, on se règlera sur leurs instructions respectives. La restauration de l'autorité royale et l'unification en matière judiciaire sont les missions du Conseil privé. Il faut faire une enquête sur les abus commis par le Conseil des finances en matière de collation d'emplois.

58. A l'époque des archidues, on a créé certains postes d'ambassadeur auprès des souverains étrangers. Ces postes ont été maintenus malgré le retour des Pays-Bas à la monarchie. Les titulaires font double emploi avec les diplomates espagnols. Après la mort d'Isabelle, le Cardinal-Infant supprimera ces ambassades. Il pourrait cependant garder au besoin un agent à Rome.

59. On a créé aussi un poste d'alcade de la Cour. A la mort du titulaire on supprimera l'emploi.

Cette instruction doit être tenue secrète.

Papiers d'État et de l'Audience, reg. 1224, fol. 235 et suiv. (1).

(1) La minute de cette instruction, portant la date du 18 octobre, se trouve dans les Papiers Roose (*Manuscrits divers*, reg. 464, fol. 29). Elle est de l'écriture du chef-président. Quant à la date première, il résulte de la lettre du Roi à son frère, dont l'analyse suit, qu'elle a été changée en celle du 10 octobre. De même que pour l'instruction générale, on trouve divers exemplaires de l'instruction secrète tant en français qu'en espagnol.

III

Madrid, 10 octobre 1632. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Dans le chapitre 18 des instructions secrètes, datées du 10 octobre, le Roi s'est réservé la collation des postes de maître de camp général, général de cavalerie et autres. Il ajoute ici qu'en plus il gardera seul la prérogative de désigner les titulaires des évêchés, les présidents des Conseils, excepté des Chambres des comptes, les abbés, quand il s'agit de monastères d'hommes, dont les revenus atteignent 3,000 florins aux Pays-Bas et 2,000 en Bourgogne, les abbesses de chanoinesses régulières, celles de La Cambre, près de Bruxelles et de Flines, les gouverneurs de Dunkerque, Mardyck, Gravelines et Ostende, le pardon des crimes de lèse-majesté et des autres grands crimes, les concessions de privilèges perpétuels. Dans tous les cas, le gouverneur général proposera des candidats et fera connaître son opinion.

Manuscrits divers, reg. 465, fol. 43.

IV

Madrid, 11 octobre 1632. — *Philippe IV au Cardinal-Infant.*

Le conseiller Roose doit se rendre aux Pays-Bas. Le Cardinal-Infant le rencontrera en route, il l'écoutera et aura pour lui toutes les attentions qu'il mérite.

Manuscrits divers, reg. 465, fol. 44.

V

Madrid, 29 septembre 1634. — *Instructions secrètes données par Philippe IV au marquis d'Aytona.*

Instrucion reservada para Vos el Marques de Aytona, Primo de mi Consejo de estado, la qual aveys de guardar en el discurso del tiempo que asistieredes cerca de la persona del Infante Cardenal, mi hermano, con toda puntualidad y secreto y sin que se entienda lo que contiene por ninguno caso y assi os lo

encargo sin dejaros arbitrio en la execuçion, ni facultad para communicarla con persona alguna.

Las consideraciones que han movido á embiar á esos estados al Cardenal Infante, mi hermano, os son notorias, y que entre ellas es una el consuelo de essos vassalos, que tanto han mostrado desear que pase á gobernarlos y defenderlos.

Las obligaciones de mi hermano son las que se pueden fiar de su sangre, pero nada me assegura mas de que obrara siempre muy conforme á ella, que lo que yo le quiero y he querido, á que el ha correspondido enteramente con prompta obediencia y subjection aun en las cossas menores, y assi me queda muy firme confiança de que no hara falta su persona, paraque lo continue atendiendo con particular desuelo y cuydado á la conservacion y defensa de mis estados de Flandes.

Lleva el Infante mi hermano potestad cumplida para obrar en todas materias, aviendose ynformado y tomado los pareceres que conviniere y sele señalaren, pero la ultima solucion ha de salir en su nombre ajustandose en ella con vuestro parecer, y assi se lo ordeno, y que aprueve, y ayude á vuestras resoluciones sin faltar á ninguna, ni consentir que nadie las censure, ni hable en ellas y que en publico y en secreto os favorezca de modo que entre vos y el no medie otro ninguno.

Si hubiere algo que advertir ó remediar en los negocios y casos que se ofrecieren, ó se atreviere alguno á desautoriçar de obra ó de palabra el gobierno, y las resoluciones que se tomaren, me lo avissareis luego para que mande poner el remedio que convenga. Si á caso el Infante Cardenal, mi hermano, se resolviere tal vez á no seguir vuestro dictamen en negocio tan grave y de calidad, que se aventure en todo ó parte la conservacion de los estados ó exercitos, me dareys punctualmente quenta aviendo tiempo para ello y sino diere lugar la ocasion, advirtireys á mi hermano lo que conviene á mi servicio que se execute, lo que representaredes, paraque no lo impida, y si no bastaren raçones á disuadirle, en tal caso (y no de otra manera) abrireys la carta, que se os embia con esta, y usareys de ella con el valor y prudencia que fio de vos, y á que os obliga el pleyto omenage que aveys de prestar sobre todo lo que se os encarga.

En la mudança de gobierno y proveer en los Castillos y plaças diferentes personas de las que sirven ó sirvieren por election mia, no se tomarara solucion

sin avisarme primero, y si la necessidad presente pidiere se obre algo en esto, sera en el ynterim que se tomare solucion en la propiedad.

Aveys de procurar tener grande conformidad y amistad con las personas de ymportancia que tubieren parte en el consejo, y resoluciones de la guerra y dispondreys los animos de todos de manera, que aunque se diferencien en el sentimento, sea una la voluntad, procurando el mayor acierto, y servicio mio, sin hacer tema y reputacion de mantener los proprios conceptos.

Elegido el modo, y tomada la resolucion en los negocios se ha de acreditar, y executar por todos como propria, persuadiendose á que es la que conviene, porque de lo contrario se seguirian graves inconvenientes.

Aunque estoy cierto, que no era necessario advertirlo, os encargo mucho asistar á mi hermano con el amor, y cuydado que es justo, procurando servirle y regalarle, teniendole muy grato, y obedeciendole en todo lo particular y que no se oppusiere á mi servicio y hareys grande ostentacion, de que le estays muy subordinado, porque justamente sentiria mi hermano que se entendiesse en lo publico que obrabades por vos mismo, y no le estays dependiente, y los negocios no caminarian con credito ni tendrian buenos subcessos, y, aunque las resoluciones han de salir ajustadas á vuestro parecer, la voz ha de ser de mi hermano, y pondreys el cuydado posible, paraque no aya platica, ni correspondencia assi de affectos, como de no affectos, de que no tengays noticia adquiriendo la por diferentes medios.

Si alguna cossa se os ofreciere en orden al remedio y mayor execucion de lo que contiene esta instrucion, me lo advirtireys con vuestro parecer, paraque ordene, lo que convenga mas á mi servicio.

Hase puesto particular cuydado en reformar los gastos, que han parecido superfluos en el exercito, como sabeys, paraque no falte al sustento de los soldados, que son los que peor lo passaban, y mas importa conservar, y, aunque mi hermano tiene orden mia muy apretada para guardar la reformacion que se ha hecho, me ha parecido advertiros dello, paraque por vuestra parte hagays se cumpla representando á mi hermano los inconvenientes que pueden resultar de no guardarse con perjuycio de mi servicio causandose el que se deja considerar de deshacerse el exercito.

Esto es lo que por aora se ofrece que advertiros, lo demas que fuere occurriendo se os avisara, remitiendo á vuestra prudencia que obrareys en todo lo

que se os dice y en lo demas que se ofreciere con la atencion, y celo á mi servicio que tengo bien experimentado. En Madrid á 29 de septiembre de 1634. Yo el Rey : Ger^mo^ Villanueva.

British Museum, Add. 14007, fol. 113.

VI

Madrid, 29 septembre 1634. — *Philippe IV au marquis d'Aytona.*

Una de las causas que me hacen esperar buenos efectos de la resolucion de aver embiado á mi hermano el Infante Cardenal á essos estados y la mayor la election que he hecho de vuestra persona para asistirle y servirme en essa plaza de armas, y conociendo vuestro afecto á mi servicio y la experiencia grande que aveys adquirido con las ocupaciones y cargos, que se os han encomendado, he advertido á mi hermano precisamente, que en las materias de la guerra se conforme y siga vuestra parecer, no porque las resoluciones no han de ser suyas, sino, paraque ajusten, conviene seguir á los sabios y experimentados, y, aunque me prometo de la obediencia y amor, que mi hermano me tiene en todo, se conformara con mis ordenes, quiero, que de vuestra parte le ayudeys, le obligueys, y hagais dueño de todo, y no por causas ligeras se le disguste. Pero, si en casos mayores y que se pueden aventurar esos estados, ó alguna plaça dellos, ó los buenos subcessos de la guerra, no se conformare con todo el respecto debido, le persuadireys, á que lo haga, y, no aprovechando ni aviendo lugar de poderme avisar, se executara lo mas conveniente á mi servicio y lo que Vos juzgaredes por tal, protestando á mi hermano los inconvenientes y el disgusto, que yo tomare desta desconformidad, y si huviere caso en que se aparte mi hermano de vuestro parecer con riesgo de essos estados, ó de alguna parte ó plaça de ellos, y no hubiere bastado á reduzirle, lo que le representareis en conformidad desta carta, es mi voluntad, que sin embargo de lo que mi hermano resolviere, se execute lo que os parecieres que conviene mas á mi servicio, que en virtud destas os doy poder para ello, y mando á los Maestros de Campo, Castellanos de castillos, y demas cabos, y ministros del exercito, que os obedezcan, y cumplan vuestras ordenes.

British Museum, Add. 14007 fol. 113 (copie).

VII

Le Pardo, 20 janvier 1638. — *Instructions de Miguel de Salamanca, secrétaire d'État et de guerre du Cardinal-Infant.*

1. Éloge du secrétaire d'État et de guerre.

2. Une des missions les plus importantes qui lui sont dévolues consiste à assurer la concorde entre les différents ministres qui assistent le Cardinal-Infant, tant politiques que militaires. Cette concorde doit assurer l'expédition rapide des affaires. Salamanca, qui sera indépendant de tous, cherchera d'une manière prudente et adroite à procurer cette union. S'il venait à rencontrer un obstacle considérable que le Cardinal-Infant ne pourrait lever, Salamanca en fera part au Roi et donnera son avis.

3. Autre mission : se mettre bien au courant de toutes les instructions que le Roi a données tant en matière politique qu'en matière militaire et au besoin en rappeler la teneur aux ministres en service. Salamanca s'y prendra de telle manière que les ministres lui en sachent gré. Il le fera directement lui-même ou s'il le juge plus à propos rappellera la chose au Cardinal-Infant. Toutes les ordonnances royales doivent se trouver dans la Secrétairerie d'État à Bruxelles. Salamanca en a vu les minutes à Madrid. Arrivé aux Pays-Bas, il se rendra compte si elles s'y trouvent réellement.

4. La procédure à suivre à Bruxelles doit être la même qu'à Madrid. Le secrétaire particulier du Cardinal-Infant est chargé de distribuer les documents suivant les attributions de chacun.

6. Les dépêches d'office destinées aux ministres politiques et militaires doivent être remises au Secrétaire d'État et de guerre qui les fera passer aux intéressés. C'est lui aussi qui mettra par écrit leurs avis. C'est au Cardinal-Infant à donner la réponse, mais si celle-ci est étendue c'est le Secrétaire d'État qui la rédigera.

6. Le Cardinal-Infant sait que le Roi désire qu'en matière militaire il écoute avant tout l'avis de Fontana et de Fuentes. Les ministres politiques sont Melo et Roose et actuellement Mirabel. Salamanca sera en rapport avec tous, sans cependant établir officiellement une jointe ordinaire. Au contraire, il ne faut pas qu'ils se réunissent toujours à quatre. Salamanca tâchera de traiter avec chacun en particulier. C'est là une chose essentielle.

7. En matière militaire, il faut savoir tenir grand secret. La décision ultime que le Cardinal-Infant prend avec les deux ministres cités ci-dessus ne doit être communiquée à personne, sinon en cas de besoin. Si l'on peut, on doit faire connaître seulement les mesures à prendre sans en indiquer l'objectif. Salamanca fera en sorte de traiter ces affaires lui-même ou de les faire traiter par un official de confiance, mais pas davantage.

8. Francisco de Galaretta est le secrétaire en titre du prince Thomas de Savoie. Il a aussi servi comme secrétaire d'État et de guerre du Cardinal-Infant, d'une façon intérimaire. Si Galaretta veut se mettre aux ordres de Salamanca, le Roi lui donnera un poste fixe. Il n'y a là aucune diminution pour l'intéressé. Les officiaux de la Secrétairerie doivent être capables de donner satisfaction à leur chef.

9. Éloge de Martin Lopez de Ibarra, secrétaire de chambre du Cardinal-Infant. De l'assentiment de don Ferdinand, Salamanca peut se servir de lui pour les affaires réservées.

10. Salamanca observera une égale indépendance à l'égard de tous les ministres supérieurs. Éloge de Roose. Salamanca cherchera à l'assurer de la confiance que le Roi a en lui, de façon à ce qu'il ne s'excuse pas de continuer à prendre part à la direction des affaires.

11. Salamanca agira avec douceur à l'égard des ministres inférieurs.

12. Il sera courtois vis-à-vis des soldats et traitera leurs affaires avec célérité, de façon à ce qu'ils puissent sans tarder retourner sous leurs drapeaux et débarrasser la Cour de leur présence.

13. Les indigènes désirent que les ministres les traitent avec douceur. Salamanca tâchera d'être en cela un exemple. Il est de toute importance que grands et petits se rendent compte que les Espagnols ne pensent pas à les dominer, mais veulent assurer leur conservation et les tiennent pour bons vassaux (1).

14. Il est de grande importance de garder des intelligences secrètes pour

(1) Voici le texte intégral de cet article :

Los naturales del pais quieren, como sabeis, ser tratados de los ministros con suavidad y llanezia. Spero de vuestra conduta que en esto tambien sereis exemplo de los demas, porque combiene mucho en todo tiempo, y en este particularmente, que vean grandes y pequenos que los Espanoles que ocupan puestos en la paz y en la guerra, no tratan de dominar los, sino de su conservacion y defensa y que los tienen por tan buenos y fieles vazallos mios como lo son y los aman y estiman como á tales.

pénétrer les secrets de l'ennemi et se mettre en défense. Salamanca se mettra au courant de celles qui existent et en assurera le développement d'accord avec le Cardinal-Infant et les ministres compétents.

15. Recommandation d'assurer le développement de la flotte qui fournit le moyen d'atteindre l'ennemi de la façon la plus sensible pour lui.

16. Le Roi envoie souvent des courriers. Tant que durera la guerre avec la France, le Cardinal-Infant doit envoyer aussi des courriers par mer, tenir deux frégates ou même plus à cet effet. Pour les affaires importantes il faut dépêcher deux ou trois lettres par des voies différentes.

17. Salamanca reçoit déjà le titre de Conseiller des Finances. Si ses services répondent à l'attente que le Roi a de lui, il s'en souviendra.

18. Il obéira promptement et respectueusement au prince Thomas de Savoie.

VIII

Budget militaire de l'exercice 1639.

Lo que importa el pagemento del Exercito en la forma que abajo yra declarado en este ano de 1639.

	Escudos.
Infanteria española :	
Para dar quatro medias pagas á los quatro tercios de infanteria española por haver recivido las tres por redempciones del pays . .	108,752
Los tres castillos de Amberes, Gante y Cambray y fuerte de Terramunda son pagados de quaranta en quaranta dias, que hazen nueve pagamentos al año y montan	95,229
Las companias del governador de Juliers y la de Don Simon Franco por siete medias pagas	13,300
Infanteria italiana :	
Para dar quatro medias pagas á los tres tercios de infanteria italiana por haver recivido tres por las redempciones del pays . . .	53,092

Infanteria borgoñona :

Escudos.

Para dar siete medias pagas al tercio de infanteria borgoñona del conde de Sant Amour 28,483

Infanteria irlandesa :

Para dar quatro medias pagas al tercio de Don Eugenio Oneyl por haver recivido tres por las redempciones del pays. 16,284

Para dar siete medias pagas á tres companias sueldatas desta nacion. 6,944

Infanteria inglesia :

Para dar quatro medias pagas al tercio de Don Guillermo Tressan por haver recivido tres por las redempciones del pais 13,488

Para da quatro medias pagas á las nueve companias del tercio de Gaxe por haver recivido tres por las redemptiones del pais . . . 4,940

Para la leva de mil Inglesses á quatro escudos 4,000

Para la paga de mil y quatrocientos Inglesses, inclusos los que ha de reinchir Gaxe en sus nueve companias á razon de cinco escudos por soldado uno con otro inclussos los officiales y las siete medias pagas montan 24,500

Auffgeldt de Walones :

Para la recruta de doce mil y treinta y dos soldados descontado el tercio á razon de un escudo de oro 14,438

Leva recrutas y pagas de los Alemanes :

Para los siete pagamentos de los regimientos de infanteria alemana alta de los coroneles Octavio Guaso, Renier Roberoy, conde de Issembourg, conde de Ritbergh y Guillermo de Meternick . . . 221,900

Por quatro pagamentos del regimiento del coronel Ber, por haver recivido tres por las redempciones del pais 11,320

Para dar siete medias pagas á diez y seis companias de Alemanes fuera de regimiento. 50,834

Para las recrutas de los Alemanes 17,200 escudos de que estan despachadas libranzas 17,200

Escudos.

Para la paga de dos mil soldades Alemanes que se supone recrutaran todos los regimientos desta nacion, á razon de tres escudos la media paga de cada uno y las siete montan. 42,000

Para la leva del regimiento de infanteria Alemana alta de 3,000 hombres que se ha de hazer porel S^r^ de Cobreville 20,000 escudos poco mas ó menos 20,000

Para su primera paga, inclussos los officiales y estado coronel tanteado á 6 escudos 18,000

Para tres medias pagas deste regimiento en lo restante del año 24,000 escudos, considerando que haura alguna vasca . . . , 24,000

Para la leva de mil y quinientos Alemanes vajos sin officiales, que ha de levantar en diez companias el theniente coronel Lefevre, á rason de seis escudos inclussas de primeras planas 9,000

Para la primera paga de dichas diez companias á cinco escudos un soldado con otro. 7,500

Para tres medias pagas de dichas companias en lo restante del ano 9,000 escudos, respecto de la vaja que haura 9,000

Pagas, recrutas y caxa de cavalleria :

Para dar ocho pagas á ciento y siete companias de cavallos pagadas por el exercito 976,808

Para otras ocho pagas á veinte y una companias de Croates y estado coronel de seis regimientos 132,272

A las caxas de las 107 companias de cavallos referidas 500 escudos a cada una . . . , ... 53,500

Mas á algunas caxas de companias pagadas por finanzas . . . 4,000

Para recrutas de setecientos cavallos de 30 escudos 21,000

Para doze pagas de la compagnia del Provoste general conforme la orden que ay para librarlo cada mes 18,312

Para cinco pagas de los 700 caballos de recruta. 35,000

Pagas de marineros y artilleros :

Para dar siete pagas á 15 companias y officiales maiores de los marineros de la armada de Amberes. 31,668

Para dar siete medias pagas á los artilleros y officiales del artil-

Escudos.

leria que ay en Navaña, Genep. Stevenswert, y la guarnicion de la villa de Nuestra Señora de Halt 8,368

Levas y recrutas de Piccolomini :

Para dichas levas y recrutas 200,000

Paga y levas de carros :

Para la paga de docientos carros de vivres que estan en servicio por 12 messes deste presente año á razon de ochenta y cinco florines cada uno al mes. 81,600

Para la leva de quinientos carros de vivres y su entretenimiento por seis messes los 250 dellos á cien florines cada uno al mes como el ano passado y los otros 250 á ochenta y cinco florines conforme al concierto de los comisarios viejos que va corriendo. 111,000

Artilleria :

Para la artilleria 30,000 escudos cada mes 360,000

Hospital real :

Para el hospital real á razon de 3,000 escudos al mes. . . . 36,000

Pan de Municion :

Para el pan de municion 70,000 escudos cada mes ó menos y los 12 messes qui se provee á este exercito montan. 840,000

Para lo que se provee á la gente de Piccolomini 100,000 excudos poco mas ó menos 100,000

Officiales maiores y entretenidos :

Montan 12 pagas de seis thenientes y maestre de campo general. 8,688

Por 12 pagas del Padre Maestre Fray Gonzalo Pacheco . . . 1,960

Al auditor general y á sus scrivanos y alguaciles por otras 12 pagas 1,392

Por 12 pagas á 18 entretenidos en el guion 8,508

Al page de guion otras 12 pagas 480

Al quartel maestre general y sus adjudantes tambor general y capitan de guias otras doze pagas. 1,788

Gastos secretos :

Escudos.

Para dichos gastos secretos en que entran las partidas que Su Magestad manda pagar y las que por ser contra orden no se pueden librar por via publica 200,000

Plumas :

Para la pluma 45,000

Para gastos de conduciones. 10,000

Para la paga de la libranza que esta despachada á los mercaderes de cavallos de los que se le deve por los que dieron et año de 1636 para la cavalleria 24,000

Para cumplir las pagas de las personas que tienen sueldo de Su Magestad y cobran por sus cartas de pago 15,000 escudos cada mes que en los 12 del ano montan 180,000

Las provisiones ordinarias que han venido de Espana para el año de 1639 importan 3,212,000

Las extraordinarias importan. 500,000

Trecientos mil escudos que entrego el Presidente Pedro Roose 300,000

4,012,000

Desta cantidad se vajan trecientos mil escudos que vienen aplicados para la armada de Dunkerque y los cobra su pagador 300,000

Ciento y ochenta mil escudos para la casa de S. A. R. 180,000

480,000

Resta liquido 3,532,000

La paga del Exercito en el mismo ano de 1638 importa quatro millones trecientos y quatro mil quinientos y sessenta y dos escudos como parece por el pliego inclusso 4,304,562

Por manera que falta para complir de la paga del Exercito setecientos y ochenta y un mil quinientos y sesenta y dos escudos (1). 781,562

(1) Ainsi qu'on pourra s'en rendre compte, ce dernier nombre n'est pas exact. Il faut lire 772,562.

Y lo que importare mas el gasta de la artilleria de lo que va senalado para ello y por las compras extraordinarias que se hazen de polbora sera de consideracion.

Y lo que cuestan las provisiones extraordinarios que se hazen de granos y vivros en las provincias de Luzembourg, Namur y otras partes.

Y lo que se paga de interesses de anticipaciones en el dicho año.

Secrétairerie d'Etat et de Guerre, reg. 221, fol. 314.

IX

Madrid, 6 décembre 1641. — ***Instruction particulière pour Francisco de Melo, gouverneur intérimaire des Pays-Bas.***

1. Octroi de pleins pouvoirs sur les Conseils collatéraux, les ministres et sujets des Pays-Bas.

2. Recommandation particulière de veiller à faire observer ces ordonnances relatives à la religion, à tenir la main à ce que les officiers ecclésiastiques s'acquittent bien de leur charge et à ce qu'ils soient payés régulièrement.

3. Ordre de faire exécuter les instructions des Conseils collatéraux et d'éviter qu'ils ne s'occupent d'affaires étrangères à leur compétence.

4. Conseils et officiers doivent s'acquitter ponctuellement de leur charge, sans partialité et témoigner le respect dû au gouverneur général.

5. Les conseillers doivent conserver le secret des affaires. Ceci s'applique surtout à ceux du Conseil d'État. Le gouverneur dénoncera au Roi ceux qui contreviendraient à cet ordre.

6. Défense de traiter au Conseil des affaires qui touchent directement certains conseillers, leurs parents ou alliés.

7. Stricte défense aux conseillers de toucher gages ou pensions de qui que que ce soit, sauf du Roi.

8. Éviter au sein des Conseils les cabales. Les décisions doivent y être prises à la majorité des voix.

9. Il faut faire observer tant au Conseil d'État qu'au Conseil privé le règlement en ce qui concerne les heures des séances.

10. Aucune dépêche ne peut être présentée à la signature du gouverneur général sans avoir été marquée au préalable par le chef-président du Conseil privé ou son remplaçant.

11. Le gouverneur s'informera régulièrement auprès du Conseil des Finances de la situation financière.

12. Il fera observer les règlements donnés antérieurement au Conseil des Finances.

13. Le *signet* des finances doit être conservé par le gouverneur général lui-même ou un des chefs des finances.

14. Les gouverneurs particuliers doivent observer les instructions qu'ils ont reçues.

15. Le gouverneur général peut cependant y déroger en cas de besoin.

16. Pour les affaires secrètes, le gouverneur général prendra les mesures requises pour en empêcher la divulgation.

17. Les conseillers procureurs, avocats et autres officiers fiscaux sont tenus de défendre les droits et prééminences de la Couronne.

18. Le Roi a appris que le gibier a fort diminué. Le gouverneur veillera à repeupler les forêts, soit en interdisant la chasse temporairement, soit autrement.

19. Recommandation de veiller sur les universités de Louvain, Dôle et Douai.

20. Assurance de la confiance royale dans le gouverneur général.

Papiers d'État et de l'Audience, reg. 1225, fol. 47 (1).

X

Madrid, 6 décembre 1641. — ***Instruction secrète de Francisco de Melo.***

1. Malgré les pleins pouvoirs donnés par l'instruction générale à Melo, le Roi veut que toutes les affaires soient traitées à la délibération des Conseils d'État et privé. La distribution des pièces doit être confiée au chef-président. Le gouverneur n'est pas tenu de s'en remettre à la décision que les Conseils prennent à la majorité des voix, il doit suivre l'opinion la plus saine et la meilleure, même quand c'est celle de la minorité.

(1) On trouve dans ce registre plusieurs exemplaires de l'instruction générale, tant en français qu'en espagnol.

2. Défense de convoquer les États-Généraux, sinon en cas de nécessité et d'urgence telle qu'il serait impossible de consulter le Roi lui-même.

3. En matière de finances, le gouverneur général suivra l'avis du Conseil des Finances.

4. Défense d'accorder aucune donation, aliénation, rémission et expectative au-delà de ce qui est prescrit par les ordonnances du même Conseil.

5. C'est à ce Conseil aussi que revient l'administration des biens confisqués.

6. Malgré le pouvoir accordé théoriquement à Melo de conférer tous les bénéfices qui deviendront vacants, le Roi a prescrit que ces bénéfices ne seront pourvus que conformément aux ordres qui viendront de la Cour.

7. Les dignités abbatiales et épiscopales sont à la collation du Roi. Le gouverneur s'informera au préalable des personnalités ayant les qualités requises. Il disposera alors lui-même de toutes les abbayes de femmes, sauf La Cambre, Forest et Flines. Il disposera aussi des abbayes d'hommes dont le revenu est inférieur à 3,000 florins. Pour les autres, il attendra les ordres du Roi. Il en sera ainsi aussi pour toutes les abbayes de Bourgogne dont le revenu excède 2,000 florins. Dans tous les cas, le gouverneur veillera à ne prendre d'informations qu'auprès de gens non suspects, ni passionnés, ni intéressés.

8. Pour les provisions réservées au Roi, le gouverneur général enverra incontinent un rapport sur l'enquête qu'il a faite et sur les candidatures qu'il propose.

9. En aucun cas — et particulièrement pour ce qui concerne la Bourgogne où il y a eu jadis des abus — le gouverneur ne proposera un candidat qui ne soit prêtre ou au moins diacre.

10. Le gouverneur fera connaître au Roi les nominations qu'il a faites lui-même. On ne peut admettre aucune coadjutorie sans l'assentiment du Roi.

11. Il y a eu jadis des difficultés à propos d'unions et d'incorporations de bénéfices. Aucune mesure de ce genre ne peut être sollicitée de la Curie romaine sans l'assentiment préalable du Roi.

12. Le Roi se réserve la désignation des gouverneurs des provinces, des membres de l'Amirauté, des gouverneurs, capitaines et châtelains de Lille, Douai, Orchies, Tournai et Tournésis, Anvers, Arras, Béthune, Saint-Omer, Hesdinfort, Bapaume, Cambrai, Le Quesnoy, Avesnes, Bouchain, Charlemont, Philippeville, Thionville, Mariembourg, Dunkerque, Ostende, Gravelines, Gand, Dôle et Gray. Il désignera aussi lui-même les présidents de la Chambre

des Comptes et des Conseils de justice, les trésoriers généraux des finances, les membres des Conseils d'État et privé, les baillis de Hainaut, de Gand et de Bruges, d'Amont, d'Aval et de Dôle en Bourgogne, le surintendant des salines de Salins, les emplois du Palais.

13. Pour ces postes, le gouverneur général désignera des candidats.

14. Ce n'est qu'en cas de nécessité qu'il désignera des intérimaires et, quand il le fera, il prendra des sujets qui puissent être facilement déplacés.

15. Il désignera les titulaires des autres emplois avec l'avis des Conseils collatéraux, sans prendre en aucune considération les promesses qui pourraient avoir été faites à qui que ce soit.

16. Il ne peut être question d'accorder de futures successions ou résignations d'offices sans la permission royale.

17. Défense de créer aucun emploi nouveau sans la permission royale.

18. L'octroi de grâces en matière de crimes de lèse-majesté et de grande importance, de même que les concessions de privilèges perpétuels, est réservé au Roi.

19. La gestion des affaires revient aux Conseils. Défense au gouverneur d'y faire intervenir ses secrétaires particuliers et domestiques, ni de leur donner entrée aux Conseils.

20. Les dépêches résultant des résolutions prises en Conseil s'expédieront par les greffiers et secrétaires des Conseils. Quant à celles venues d'Espagne, le gouverneur ne peut les tenir devers lui, sinon pour un motif raisonnable et dans ce cas il doit les renvoyer en Espagne.

21. Le gouverneur veillera à la stricte observance des instructions des Conseils collatéraux.

22. Il empêchera le Conseil privé de se mêler des procès des particuliers dont il laissera la connaissance aux Conseils de justice.

23. Il veillera à la discipline de la soldatesque de façon à éviter toute molestation aux habitants des villes, châteaux et villages où ils seront logés.

24. Il veillera aussi à ce que les compagnies soient complètes et punira ceux qui tenteront de frauder à ce propos.

25. La collation des postes militaires se fera au mérite. Les dépêches s'expédieront par les secrétaires ordinaires à qui il est défendu de prendre pour droit de dépêche le premier mois de gages, comme ils le faisaient par le passé.

26. Éviter que l'ennemi ne profite des Pays-Bas en matière commerciale.

Si on continue à permettre un certain trafic entre les provinces fidèles et les rebelles, il faut lever à cet effet un droit de douane et ce au profit du Roi.

27. Toutes les licences accordées à cet effet doivent être scellées du contre-sceau, qui est à la garde du chef-président du Conseil privé.

28. Recommandation de tenir bonne correspondance avec la Cour.

29. Recommandation de répondre rapidement à toutes les lettres du Roi.

30. Défense aux baillis des villes et régions des Pays-Bas de porter indûment le titre de grand-bailli.

31. Pour tous les points non repris dans les présentes, Melo se règlera sur les instructions données jadis au comte de Fuentès et au Cardinal-Infant.

32. Le Roi espère que Melo administrera le pays en toute équité sans avoir égard aux profits personnels ni se laisser guider par des amitiés ou des inimitiés. Il ne permettra pas non plus que les subordonnés le fassent. Il ne changera rien sans ordre du Roi et fera des rapports détaillés sur son administration.

Papiers d'État et de l'Audience, reg. 1225, fol. 61 et suiv. (1).

XI

Madrid, 11 décembre 1642. — *Patente de gouverneur général des Pays-Bas pour Francisco de Melo.*

En vue de l'éventualité de la mort de son frère, le Roi a désigné jadis une série de gouverneurs intérimaires. Depuis, on a reconnu que de grands inconvénients résultent de cette mesure. Il faut en revenir au système antérieur d'un gouverneur unique. Il désigne donc Francisco de Melo, comte d'Assumar, gentilhomme de sa chambre, membre de ses Conseils d'État et de guerre, ambassadeur extraordinaire en Allemagne, capitaine général de l'armée d'Alsace.

Manuscrits divers, reg. 443, fol. 33.

(1) L'instruction existe en deux exemplaires, français et espagnol. Voir dans le même registre, à la date du 10 décembre 1642, une consulte du Conseil d'État belge relative à l'interprétation de certains articles de la présente instruction.

XII

Saragosse, 9 août 1643. — *Philippe IV à Melo.*

Le Roi a décidé de suspendre l'application des instructions générales et des ordres secrets donnés à Melo lors de son entrée au gouvernement des Pays-Bas. En attendant une autre décision, le gouverneur général et les Conseils collatéraux se règleront sur les instructions données en 1595 par Philippe II à l'archiduc Albert. Melo avertira Roose de cette décision. Il continuera aussi à présenter des candidats pour les différents bénéfices ecclésiastiques, même si les revenus de ces bénéfices ont diminué.

Papiers d'État et de l'Audience, reg. 1225, fol. 77.

XIII

Madrid, 20 décembre 1643. — *Patente de gouverneur des armes pour Piccolomini.*

Le Roi a décidé d'envoyer aux Pays-Bas comme gouverneur général son fils Don Juan d'Autriche, avec les mêmes prérogatives et pouvoirs que le défunt Cardinal-Infant. Il est indispensable de désigner en plus un gouverneur des armes et il a choisi à cet effet Piccolomini. Il sera placé sous les ordres de Don Juan comme le prince Thomas de Savoie l'était sous le Cardinal-Infant. Le maître de camp général de l'armée, les maîtres de camp généraux de la cavalerie et de l'artillerie, les maîtres de camps, colonels, capitaines, sergents-majors, prévôt général, quartier-maître, lieutenants, alfères, auditeur général et autres officiers, le veedor général, le contador de l'armée, le pagador général, le veedor général, contador et pagador de l'artillerie, les commissaires des vivres et commissaires des montres et les autres officiers en service administratif devront reconnaître Piccolomini comme gouverneur des armes.

Papiers d'État et de l'Audience, reg. 1225, fol. 80.

XIV

Madrid, 15 janvier 1644. — *Philippe IV à Melo.*

C'est pour les Pays-Bas une consolation d'être gouvernés par un prince de sang royal. Aussi le Roi a-t-il désigné Don Juan d'Autriche pour remplacer le Cardinal-Infant. Celui-ci aura comme lieutenant général dans le gouvernement politique le marquis de Castel Rodrigo et comme gouverneur des armes Piccolomini. L'un et l'autre pourraient arriver avant Don Juan et le Roi a pris en vue de cette éventualité les dispositions suivantes :

Castel Rodrigo et Piccolomini doivent s'arrêter à trois jours de marche de Bruxelles. Melo peut abandonner ses fonctions dès qu'ils arriveront ou bien attendre l'entrée en charge de Don Juan, comme il le préfère. Dans ce dernier cas il pourra recourir à leur assistance, dans le premier cas l'un et l'autre prendront aussitôt possession de leur poste, après que lui-même les aura mis au courant.

Le Roi est satisfait de Melo. Il s'est décidé à envoyer Don Juan notamment parce qu'il estime que la présence de Melo est nécessaire à Madrid.

Papiers d'État et de l'Audience, reg, 1225, fol. 87.

XV

Saragosse, 25 avril 1644. — *Le Roi au marquis de Lede* (1).

En décembre 1643 le Roi a désigné Don Juan comme gouverneur général. Louis XIII refuse de lui accorder le passeport nécessaire. En attendant, le Roi a désigné le marquis de Castel Rodrigo pour présider au gouvernement des Pays-Bas.

Papiers d'État et de l'Audience, reg. 1225, fol. 89.

(1) Gouverneur et capitaine général de la Gueldre et de Zutphen, amiral de la mer.

XVI

6 janvier-1er février 1645. — *Relation des négociations du seigneur de Noirmont* (1) *à La Haye* (2).

Relacion de lo que ha negociado el señor de Normont en su viage de Bruselas á la Haya en Holanda desde 6 de Enero hasta 1° de Hebrero [1]645.

El Sr de Normont ha dado á entender al Principe de Oranje que los plenipotenciarios de S. M. que se hallan aora en Munster tienen autoridad bastante para tratar y concluir una tregua por largos años con los Estados Generales de las Provincias Unidas y que para no perder tiempo, se desseaba que los Plenipotenciarios de dichos Estados fuesen quanto antes á Munster con poderes para el mismo efecto, sino es que pareciese mejor entablar el dicho tratado en Holanda, con intento que estando todo ajustado se tendria secreto hasta que se tuviese de declarar y publicar en la junta general de Munster.

Lo qual el Principe sin descubrir abiertamente su parezer procuró algunas difficultades y razones por las quales en la coyuntura presente no se podria tratar en Holanda, y entre otras la confederación con la Corona de Francia renovada á 29 de febrero de [1]644, por la qual los Estados quedaban obligados á no hazer paz ni tregua con Su Magestad de España sin noticia ó intervención de Francia, y por esto era forzoso el tratarlo en Munster lugar señalado para esto por acuerdo comun, á donde se hallavan los Plenipotenciarios de Francia para este effecto.

Y ademas de esto que segun las apariencias seria mas facil el tratarlo en Munster que á la Haya, pues los Plenipotenciarios estavan authorizados para hazerlo alli y no en la Haya, y que assi seria menester nueva comisión y poder, pudiendose tambien que tratandose á la Haya, cada provincia de las Unidas querra á cada ocasión ser informada de las difficultades que se iran ofreciendo en el tratado, por donde se atrasaria mucho.

Mas el Sr de Normont no obstante lo que alegava el Principe, hizo ulterior instancia para comenzar el tratado en Holanda, pues se podria tratar con los mismos Plenipotenciarios nombrados para Munster en virtud de sus poderes e

(1) Antonio Gallo de Salamanca.

(2) Nous sommes redevables de cette copie à la bienveillante entremise de M. Jérôme Devos, professeur à l'athénée royal de Bruges, qui fit un séjour aux Archives de Simancas pendant l'été 1929.

instrucciones, las quales en tal caso se podrian estender, y que asi toda aquella dificultad vendria á cesar y que al contrario, si sucediese en dicho tratado algun caso de gran importancia para cuya resolucion los Plenipotenciarios se hallasen embarazados, se podria comunicar luego con los Estados y con el Principe sin perder tiempo, y asi ajustallo mas presto, lo qual aconteziendo en Munster no se podria deslindar sin gran pérdida de tiempo, y que assi desseava el S^r^ de Normont hazer alguna proposición para este fin con permissión y gusto del Principe á los Estados Generales.

El Principe interrumpiendo el discurso, preguntó con alguna alteración, por cuyo medio pensava hazer la dicha propossición y respondiendole que la haria por la persona que el Principe juzgase mas aproposito, desseando encaminarlo todo como lo havia hecho hasta aqui con su parezer y dirección.

El Principe se sosegó con esto y pidio tiempo para pensar en ello, offreciendole su resolución dentro de pocos dias, y de alli á poco le declaró que haviendolo todo bien considerado, no hallava que en ninguna manera se podria tratar por aora en Holanda, sino que era forzoso hazerlo en Munster y que en esta conformidad haria la diligencia con los Estados Generales para que sus Plenipotenciarios partiesen quanto antes, como en effecto lo hizo el dia siguiente por el Presidente de dichos Estados, encargandole que le diese á entender assi á la Junta, lo qual haviendose hechó los dichos Estados despues de larga deliberación resolvieron de hazer partir quanto antes sus Plenipotenciarios con poderes suficientes para Munster, requiriendo al Principe que hiziese saber al S^r^ de Normont su resolución como lo hizo, haviendo tambien el Grafier de los Estados enseñadole en el registro de las resoluciones secretas, assi la proposicion hecha por el Presidente por orden del Principe en nombre del S^r^. de Normont, como la resolución que se havia tomado sobre ella. La qual contenia en sustancia que el Principe de Oranje havia hecho saber á la Junta de los Estados por el Presidente que el S^r^. de Normont, haviendo asegurado que los Plenipotenciarios de Su Magestad tenian en Munster bastantes poderes para concluir una tregua con los Estados Generales, havia juntamente propuesto que dichos Estados embiasen alla sus Plenipotenciarios lo mas presto que fuese posible para el mismo effecto, y que en esta conformidad los Estados lo havian assi resuelto y ordenado que se le declarase por via del Principe de Oranje y á la Reyna de Francia por su Embaxador ordinario y á los Plenipotenciarios de Francia por carta espresa.

El dicho Grefier le dijo tambien que havia sido muy acertado el haverse valido del Principe para hazer esta proposición á los Estados, porque de otra manera, hechando mano de otra qualquiera que fuese de los Estados, no se huviera negociado nada, por razon de que los Estados havian resuelto algun tiempo hacia de no admitir ninguna proposicion tocante á tregua que por voca del Principe de Orange.

Durante el tiempo que el S^r^. de Normont se estuvo en la Haya, el S^r^. Marqués de Castel Rodrigo le mandó scribir que caso que lo hallase conveniente podria prometer al Principe de Orange en nombre de Su Magestad de darle ó bien á su hijo todo lo que toca á Su Magestad en el Ducadó de Gueldres, para con esto obligarle á procurar quanto antes con toda diligencia posible la conclussion del tratado de la tregua.

Pero como el S^r^. de Normont juzgava que el Principe por ventura huviera hecho dificultad en aceptar la oferta, temiendo que por alli le haria sospechoso á los Estados y que aun el Principe podria entrar en celos de que se le hiziese tal oferta con fin de hazerle odioso, no le ha parezido hablar hasta aora en dicha offerta por no perder la confianza que el Principe mostrava tener con él y por consiguiente la speranza de llegar por la mediazion del Principe á un buen fin.

Pero si no obstante [estas] consideraciones se hallare convenir que se le haga dicha offerta pareze, so correcion, que convendria de comenzarla por la Princesa de Orange, offreciendolo á ella en beneficio de su hijo el Principe Mozo, ó bien si resueltamente se ha de hazer al mismo Principe, que se le proponga al principio por via de trueque, á saber que Su Magestad le cedia todo lo que posee en el ducado de Gueldres y que en cambio se le restituyese la villa de Mastrique, y quando respondiese que los Estados harian dificultad de venir en ello como se puede presumir, entonces se podria ir mas adelante y ablarle mas claro, offreciendole para él ó para su hijo la parte de Gueldres, sin hazer mención del trueque, pero de qualquier manera conviene que se camine en esto con gran prudencia y circunspeción por no hecharlo todo á perder.

Assi mismo el S^r^. de Normont en conformidad de su instruccion ha procurado ganar algunos amigos de los mas acreditados en los Estados, para adelantar por medio dellos el tratado de la tregua, en que ha hecho tales diligencias que cree haver entablado muy buena inteligencia con algunos de ellos y particularmente con . . . . . [a] ha llegado tan adelante, que el mismo ha offrecido dar los

[a] Le nom est resté en blanc.

avisos y instrucciones segun las quales se podrá ir encaminando dicho tratado para que llegue á buen fin.

Haviendo pedido el S^r^. de Normont á este confidente le dijese su parezer tocante la primera y mayor dificultad del tratado, saber el punto de la soberania de las Prouincias Unidas, le respondió que juzgava que los Estados se podrian contentar con los mismos términos tocante a esta materia que se pusieron en el tratado pasado de la tregua, con que se admita por parte de Su Magestad que en los poderes y comissiones los Plenipotenciarios lleven el titulo de embaxadores y que en esta conformidad los traten como tales, por donde se facilitaria mucho el tratado y se ganaria mucho tiempo, pudiendose de otra manera temer, segun su parezer, que los términos que los Estados pedirán para asegurar su soberania seran tales que á los primeros lanzes los Plenipotenciarios de Su Magestad se podrian ver muy embarazados y que fuese necesario embiar sobre ello á España, con que se atrasaria mucho el tratado, y añadió que para dejarlos gozar mas cumplidamente del dicho titulo convendria que los Plenipotenciarios de Su Magestad que se hallan hoi en Munster fuesen á visitar primero y darles la bien venida á los Plenipotenciarios de Holanda como á los postreros llegados.

El S^r^. de Normont no puso gran difficultad el permitirles el titulo de embaxadores, mas si en la consequencia que podria sacar de ello, haber de hazerles la primera visita por haber llegado los postreros pues, quando los dichos Plenipotenciarios fuesen tenidos por embaxadores y aun los Estados por soberanos, con todo esso hay diferencia entre soberano y soberano, y los Principes y Repúblicas aunque soberanos no pueden entrar en competenzia de igualdad con el Emperador y Reyes de España y Francia.

Y en esta conformidad ha sabido el S^r^. de Normont de un confidente en la Haya que están resueltos los Plenipotenciarios de Francia de no admitir los de Holanda á esta igualdad, y aun rehusan claramente el hazerles la primera visita, no obstante que la Corona de Francia no puede tener pretenssión sobre ellos, pues con tanta mas razon los Plenipotenciarios de Su Magestad les han de negar la dicha primera visita pudiendo todavia alegar derecho á su soberania dellos.

El mismo confidente es tambien de parezer que para adelantar el tratado de la tregua conviene que por parte de Su Magestad se salga temprano en campaña con dos buenos exercitos bastantes para resistir á lo menos defensiva assi

á Franceses como á Holandeses y que se pague de manera á los soldados que se pueda entretener la diciplina militar, y haziendo justicia estorvar los robos y desordenes que por lo pasado se han disimulado demasiado.

Por que de otra manera los que dessean embarazar este tratado ponen tanta fuerza en estos dos puntos el de la flaqueza, el otro de los desordenes de los exercitos de Su Magestad, que por este motivo estorvan los effectos de la buena voluntad de los que dessean la paz, y aun afirman los tales que las provincias obedientes de Su Magestad se hallan tan disgustadas con los continuos robos e insolencias de los soldados que ellos imaginan que al cabo dichas Provincias perderán la paciencia y buscaran el remedio mudando de govierno y haziendose cantones en forma de liga offensiva y defensiva con dichos Estados y en conformidad desto se procuró y deliberó en la Junta de los Estados el que convendria que convidasen á ello á las provincias obedientes por medio de villetes que se esparcian para este effecto, asegurándoles que quedarán con plena libertad assi en materia de govierno como de religion.

Y deste mismo confidente ha entendido el S^r^. de Normont que convendria que desde luego primero que hazer la tregua se procurase hazer un acuerdo provisional tocante el exercicio de la religion en la Maeria de Bolduque, para que en caso que en dicho tratado no se podrian ajustar en el punto de la soberania de dicha Maeria (en qual caso la religion habria de quedar sin exercicio como hoi está, quando no se huviese proveido antes por el dicho acuerdo provisional) á lo menos quedaria la Maeria durante la tregua sin el exercicio de la religion con tanto peligro y pérdida de almas y descomodidad de los habitantes.

El mismo ha avisado al S^r^. de Normont que Mos. de Estrada imbiado por Franceses havia llegado alli hazia los fines del mes de Enero pasado, viniendo expresamento con orden de tratar y ajustar si se pudiere con los Estados Generales en la Haya lo tocante los designios que habrán de llevar los exercitos de Francia y Holanda esta próxima campaña contra el enemigo común, el Rey de España, el qual todavia á los 26 de Henero no havia tenido audiencia de los Estados.

Estado, reg. 2063.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Les chiffres renvoient aux pages et aux lignes. Il n'a pas été tenu compte des particules de, de la, du et van. Les noms de Philippe IV, Espagnols et Belges reviennent à chaque page, ils n'ont pas été repris dans la table. Les noms du marquis d'Aytona, de D. Ferdinand, Cardinal-Infant, de Francisco de Melo et du marquis de Castel Rodrigo, gouverneurs généraux, n'ont pas été repris non plus, pour la partie du volume consacrée à leur gouvernement respectif. Un certain nombre de documents sont cités dans le travail de Gachard, intitulé : *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royales de Munich* : ni le nom de Gachard, ni celui de Munich n'ont été *comme tels* indiqués dans la table. Plusieurs personnages sont désignés tantôt par leur nom de famille, tantôt par le nom d'une possession seigneuriale. On trouvera l'énumération des pages et des lignes à celle de ces désignations qui est la plus fréquente. A l'autre, on s'est contenté d'un renvoi. Les noms d'Espagne, Belgique, Pays-Bas, Flandre (dans le sens de Pays-Bas), Bruxelles et Madrid ont été omis. Les Institutions belges et espagnoles sont placées à leur nom. Les institutions étrangères sont groupées au nom de leur pays.

A

Aalten (La place forte de), en Gueldre, 87, 15; 121, 10, 25.

Abbeville (La ville de), en France, 254, 20.

Absdorff (Halsdorff?), dans l'Allemagne occidentale, 21, 20.

Adriatique (La mer), dans l'Europe méridionale, 192, 10.

Aedo. *Voir* Suarez de Aedo.

Aerschot (Le duc d'), Philippe-Charles d'Arenberg, conseiller d'État, chevalier de la Toison d'or, membre des États-Généraux; la duchesse d'Aerschot, sa femme, Pierre-Hippolyte-Anne de Melun, 1, 15; 3, 15; 4, 10; 5, 1; 8, 5; 9, 20; 10, 5, 10, 25; 11, 1, 5, 15; 12, 15; 13, 15, 20, 25; 14, 15, 20; 15, 1, 15, 20; 17, 1; 18, 10; 22, 5; 50, 1; 51, 20; 61, 20; 86, 15; 89, 15; 93, 10, 25; 125, 1, 10, 25; 129, 20; 132, 20; 134, 25; 135, 10; 139, 5; 147, 1, 5, 10, 20; 157, 5; 179, 20; 262, 20; 590, 10; 595, 10.

Aerschot (Le duc d'), Philippe-François d'Arenberg, fils du précédent, créé duc d'Arenberg par Ferdinand III, 147, 5; 417, 5, 10; 420, 15, 20; 487, 5; 581, 15; 589, 25; 590, 10; 595, 5, 10; 600, 10; 626, 25, 30.

Aerschot (Mlle d'), fille du duc Philippe-Charles, 50, 1; 51, 20; 89, 15; 487, 5.

Aguirre (Thomas de), militaire espagnol prisonnier en Hollande, 518, 25; 529, 5; 531, 20; 560, 10; 574, 20, 25.

Aire (La ville d'), en France, 318, 15; 439, 5, 10, 20; 440, 1, 10, 15, 20; 441, 1, 5, 10; 442, 1, 5, 10; 443, 10, 15.

Aiseau (Le marquis d'), Rasse de Gavre, chef du Conseil des finances des Pays-Bas, 489, 10; 581, 25.

Alameda (La prison de la), à Madrid, 11, 1.

Albaro (Geronimo), capitaine de l'armée espagnole des Pays-Bas, 499, 20.

Albaro Barbiano (Anna), fille du précédent, 499, 20.

Albech (Gilles). *Voir* Haelbeek.

Albert d'Autriche (L'archiduc), prince souverain des Pays-Bas, 96, 15; 138, 5; 166, 25; 206, 15; 234, 10; 310, 25; 382, 15; 468, 15; 470, 5, 10; 471, 5, 25; 472, 15; 479, 25; 481, 15; 559, 25; 573, 10; 602, 5; 632, 15; 634, 1; 635, 5, 25; 636, 15, 20; 637, 15, 25; 641, 30; 644, 25; 652, 5; 673, 5.

Albornoz (Le cardinal Gil), archevêque de Tarente, 184, 10; 331, 10.

Albues, 207, 25.

Albuquerque (Le duc d'), officier supérieur de l'armée espagnole en service aux Pays-Bas, 468, 20, 25.

Alegria (Juan Lopez de), fonctionnaire espagnol, 153, 1; 285, 1.

Alencastro (Luis d'), fonctionnaire espagnol, 584, 25.

Alexandre Farnèse, gouverneur général des Pays-Bas à l'époque de Philippe II, 645, 30.

Allemagne (L'), l'Empire, les affaires allemandes, 13, 15; 14, 5, 15; 23, 1, 10; 35, 1, 5; 57, 5; 42, 1; 47, 5; 57, 10; 59, 15; 63, 20; 73, 10, 25; 74, 15, 20; 75, 15; 93, 1; 94, 30; 98, 1, 15; 109, 15, 20; 117, 15; 118, 1; 122, 20; 124, 15; 125, 15; 136, 1; 172, 25; 176, 10; 177, 10, 20; 181, 10; 189, 25; 191, 20; 221, 25; 226, 10; 235, 25; 239, 25; 241, 5; 276, 25; 278, 20; 288, 15; 294, 15; 298, 5; 304, 15, 25; 307, 20; 308, 15; 310, 10, 25; 312, 1; 314, 15; 316, 1; 326, 10; 330, 20; 333, 15; 334, 5; 335, 10; 336, 30; 338, 15; 341, 1; 342, 15; 345, 1; 349, 5; 351, 1; 355, 20; 357, 15; 358, 1; 363, 1; 369, 10; 372, 15; 373, 10; 374, 1; 382, 25; 383, 15, 20; 384, 5; 388, 5, 10, 15, 25; 390, 20; 392, 20; 394, 10; 395, 15, 20; 402, 10; 404, 15, 20; 408, 5; 413, 1, 5, 10, 20, 25, 30; 416, 1; 419, 1, 20; 420, 15; 424, 15; 426, 1, 10; 433, 10; 437, 5; 446, 20; 447, 25; 451, 1, 5; 508, 1; 515 1; 522, 5; 525, 25; 539, 25; 558, 1; 575, 20; 593, 15; 594, 5; 595, 1, 20; 597, 25; 601, 10; 603, 15; 607, 10; 613, 1; 621, 30, 35; 623, 10, 15, 20; 626, 5, 20; 627, 5; 629, 5; 646, 10. — L'armée espagnole opérant en Allemagne, 5, 20; 9, 25; 36, 15; 38, 20; 66, 20. — Les diplomates allemands : les ambassadeurs en Espagne. *Voir* marquis de Grana et comte de Schomberg. — L'ambassadeur au Congrès pour la paix générale. *Voir* Louis de Nassau. — Le résident à Bruxelles, 285, 5. — Les diplomates en fonctions en Allemagne : les ambassadeurs espagnols, 106, 1; 123, 10; 156, 10; 174, 10, 20, 30; 394, 5. *Voir* Castañeda, Ceralbo, Melo, Oñate, Saavedra et Terra Nova. — Le résident des Pays-Bas. *Voir* Jacques Bruneau. — L'agent anglais.

Voir Jean Teller. — L'ambassadeur de Venise, 303, 20. — Le nonce. *Voir* Saint-Siège. — La Diète et le Collège électoral, 42, 1; 118, 5; 128, 1; 136, 20; 139, 20; 144, 10. — L'élection du roi des Romains, 20, 15; 55, 10. — Le gouvernement, 114, 25, 30. — Les produits, 547, 25. — La région rhénane, 313, 30.

Allemands (Les) en général, les hommes d'État et diplomates, les troupes allemandes tant celles au service de l'Empire que celles au service du roi d'Espagne, 17, 10; 24, 30; 30, 20; 33, 20; 37, 5; 38, 25; 46, 20; 54, 25; 55, 15; 65, 15; 68, 10; 73, 30; 75, 15; 83, 15; 85, 15; 88, 10, 15; 90, 30; 92, 15, 20; 93, 1; 98, 15; 105, 10; 108, 15; 110, 5; 114, 25; 115, 25; 116, 10; 117, 25; 120, 15; 124, 15; 128, 20; 130, 10; 131, 1, 10; 133, 15; 134, 1; 135, 15; 137, 5; 138, 15; 142, 15; 144, 1, 5, 10; 152, 15; 156, 15; 161, 10; 163, 20; 164, 15, 25; 170, 20; 173, 1, 30; 175, 5, 20; 181, 5; 182, 10; 185, 15; 191, 25; 192, 1; 194, 25; 203, 5; 206, 10; 223, 1; 228, 1; 247, 1; 276, 20, 25; 283, 15; 284, 10; 330, 5; 339, 10; 356, 15; 358, 15; 362, 25; 363, 10; 366, 5; 375, 1; 384, 5; 388, 20; 392, 10; 393, 15; 407, 15; 411, 5; 418, 5; 419, 10, 20; 424, 15; 425, 5; 442, 10; 449, 20, 25; 452, 25; 473, 15; 506, 20; 513, 20; 515, 5; 517, 20; 520, 25; 522, 1; 547, 1; 558, 1; 580, 5; 594, 20; 620, 5; 621, 5; 629, 10; 632, 15; 645, 25; 647, 30; 664, 20, 25; 665, 1, 10. — Les princes allemands, catholiques et protestants, les Électeurs, la Ligue des princes catholiques, 20, 20; 31, 15; 33, 5; 35, 30; 36, 25; 40, 20; 55, 20; 57, 1; 65, 1; 68, 10; 90, 20; 106, 10; 120, 15; 142, 20; 177, 5, 15; 182, 15; 194, 30; 196, 20; 201, 15; 215, 10; 230, 1; 232, 15; 238, 15; 259, 1; 292, 15; 312, 10; 326, 15; 327, 10, 15; 355, 20; 361, 5; 363, 5; 372, 15; 388, 10, 25; 422, 1; 620, 10; 646, 10. — Les protestants, 35, 30. — Les relations diplomatiques avec Hambourg, 447, 20.

Allot (Le colonel français), 395, 35.

Almiron-Castillo (Christoval de), veedor général intérimaire de l'armée des Pays-Bas, 25, 15; 347, 10; 362, 20; 408, 25.

Alost (La ville d'), en Flandre, 578, 10.

Alsace (L'), l'armée espagnole d'Alsace, 27, 25; 206, 1; 328, 5; 402, 15; 465, 10; 575, 25; 672, 20.

Amalfi (La seigneurie d'), au royaume de Naples, 260, 10. — Le duc d'Amalfi : Piccolomini.

Ambrosini (Ambroise), capitaine de cavalerie, en service aux Pays-Bas, 559, 25.

Amérique (L'), en général, la flotte espagnole d'Amérique, 7, 15; 62, 10; 210, 25.

Amiens (La ville d'), en France, 254, 15.

Amirautés (Les), établies à Bruxelles et à Dunkerque, 28, 25; 47, 10; 121, 1; 148, 1; 220, 35; 272, 20; 459, 5; 500, 15; 570, 15; 620, 25, 30; 670, 30.

Amsterdam (La ville d'), en Hollande, 75, 20; 584, 25; 649, 5.

Anapes (Le comte d'), Jean de Robes, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, 127, 5.

Andalousie (L'), région d'Espagne, 439, 15; 607, 1.

Andelot (Mr d'), majordome du Cardinal-Infant, 125, 20.

Anderson (Isabelle), veuve de Guillaume de Lain, 369, 25; 395, 30.

Andrada (Thomas Lopez de), secrétaire du marquis de Castel-Rodrigo, 631, 25.

Andueza. *Voir* Lodossa y Adueza (Firmin de).

Anglais (Les), en général, les diplomates et hommes d'État, les militaires, 57, 5; 67, 20; 91, 5; 109, 5; 111, 1; 121, 5; 149, 30;

152, 10; 156, 25; 157, 1, 15, 20; 159, 10; 190, 10; 220, 1, 15, 20, 30, 35; 258, 5, 10; 272, 5, 25; 273, 1; 279, 5; 289, 10; 290, 25; 312, 20; 325, 15, 20; 351, 5, 15; 357, 5; 376, 15, 20; 385, 25; 389, 20; 412, 30; 424, 20; 441, 25; 445, 20; 539, 25; 540, 10; 552, 20; 577, 25; 621, 10, 30; 632, 1; 639, 1; 664, 10, 15. — Les catholiques, 651, 15.

Angleterre (L'), en général, le gouvernement anglais, la Cour de Londres, 20, 5; 38, 20; 43, 15; 53, 20; 57, 10; 67, 10, 20; 75, 1; 79, 1; 82, 15; 86, 20; 88, 5; 98, 5; 101, 10; 106, 5; 107, 15; 116, 20; 121, 5; 137, 1; 148, 5, 25; 156, 5; 157, 1; 163, 35; 167, 10; 173, 5, 10; 188, 1; 193, 5; 196, 1; 200, 25; 210, 25; 213, 15; 219, 25; 220, 20, 30; 225, 20, 25; 233, 20; 241, 15; 250, 5; 263, 20; 265, 15; 272, 5; 273, 5; 280, 5; 282, 5; 283, 1; 288, 5; 292, 25; 336, 15, 25; 339, 15; 342, 5; 351, 5; 366, 15; 378, 10; 379, 30; 405, 1; 427, 5; 431, 25; 453, 1; 441, 15; 446, 5; 497, 20; 527, 1; 588, 25; 615, 10; 622, 30; 651, 10. Les ambassadeurs anglais : Jean Teller, accrédité en Allemagne; les diplomates envoyés à Madrid, 67, 20; 190, 10; 351, 10. *Voir* baron Aston. — L'ambassadeur en France. *Voir* comte de Noris. — Le résident à Bruxelles. *Voir* Balthasar Gerbier. — Les ambassadeurs accrédités à Londres : les diplomates espagnols, 111, 5; 137, 5; 156, 10; 651, 10. *Voir* Martin de Axpe, Alonso de Cardenas, Vergilio Malvezzi, Juan de Necolalde, le comte d'Oñate, le marquis de Velada. — L'agent des Pays-Bas. *Voir* Henri Teller. — Les cotes d'Angleterre, 250, 5. — Les flottes anglaises, 67, 10; 121, 1; 130, 5; 220, 30; 267, 15; 272, 5; 318, 20; 525, 1; 573, 1. — Les monnaies, 220, 30. — Le parlemenl anglais, 435, 10; 527, 1; 538, 20; 588, 25. — Les ports, 53, 25; 220, 25.

Anhelaut (Jean), capitaine du navire hollandais *Jupiter*, 349, 30.

Anjou (Le duc d'), prince royal français, 501, 1.

Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, reine de France, 126, 20; 620, 20; 676, 30.

Anne de Jésus (La Mère) religieuse, 26, 5.

Annoires (Le seigneur d'), capitaine de cavalerie bourguignonne en service aux Pays-Bas, 408, 30.

Antilles (Les ports des), 7, 20.

Antreim (Le marquis d'), noble irlandais, 527, 5; 531, 1.

Anvers (La ville d'), aux Pays-Bas, le magistrat de la ville, le château et le poste de châtelain d'Anvers, 16, 10; 17, 5; 23, 25; 60, 5; 77, 1; 98, 25; 119, 5; 160, 10; 161, 1, 25; 162, 10; 182, 15; 183, 15; 194, 1; 205, 15; 242, 1, 15, 25; 243, 5, 10, 15; 244, 1, 5, 15, 25; 245, 1; 246, 1, 5, 10; 247, 1, 5; 252, 10, 15; 253, 5, 15, 20; 254, 10, 15; 255, 1, 5; 256, 1, 5, 10; 257, 1, 5, 15; 258, 5; 275, 15, 20; 280, 15; 316, 5; 322, 5, 15, 20; 323, 5; 325, 1, 10; 326, 1, 10, 25; 327, 5; 328, 1, 25; 329, 5, 10; 332, 1; 359, 1, 10; 362, 30; 394, 15; 401, 5; 411, 1; 432, 25; 437, 25; 439, 10; 462, 10; 467, 20; 469, 5; 480, 15, 20; 486, 15; 495, 10, 25; 528, 15; 536, 30; 539, 15; 540, 25; 543, 15, 20; 545, 1; 556, 15; 557, 30; 569, 20; 573, 25; 578, 5; 582, 5; 585, 10, 15; 604, 10; 625, 25; 627, 10; 644, 20; 663, 20; 665, 30. — L'amman d'Anvers, 147, 15. — Les châtelains, 10, 10; 70, 25; 205, 15. *Voir* le comte de Feira, le comte de Sastago et Philippe de Silva. — Le commissaire de la monnaie, 210, 1. — Le couvent de Saint-Sauveur, 267, 20. — L'évêque, 548, 20; 568, 25. — Le gouvernement, 651, 25; 670, 30. — Le gouverneur : Pedro de la Cotera. — Le bourgmestre. *Voir* Carlos de Sancta Cruz.

Anversois (Les) en général, en particulier les banquiers anversois, 27, 20; 92, 1; 201, 20; 417, 25; 422, 5; 507, 20; 508, 20; 525, 5; 545, 10; 554, 15; 563, 15; 569, 20; 604, 5, 15; 621, 1; 628, 20.

Aragon (L'), dans la péninsule ibérique, 83, 30; 618, 25.

Aragon (Diego d'), connétable et amiral de Sicile, duc de Terra Nova, ambassadeur d'Espagne à Vienne, 577, 5, 30.

Aranjuez (La ville d'), en Espagne, résidence royale, 154, 20, 25; 155, 1; 156, 1; 461, 20; 462, 1; 566, 1.

Arebushen, 95, 10.

Arenberg (Le château d'), en Allemagne, 11, 10.

Arenberg (Le titre de duc d'), 589, 25, 30; 600, 15; 619, 5; 626, 20, 25.

Arenberg (Le Père Charles d'), capucin, 157, 5, 10; 247, 5; 619, 10; 627, 1.

Arenberg (Philippe-Charles d'). *Voir* le duc d'Aerschot.

Arenberg (Philippe-François). *Voir* le duc d'Aerschot.

Aresse (Le président), fonctionnaire au service de Philippe IV, 511, 25.

Arias (Dona Ana de), sœur du Père Philippe de Bruxelles, 323, 20.

Arlon (La ville d') dans le Luxembourg, le prévôt d'Arlon, 408, 10.

Armentières (La ville d'), aujourd'hui en France, 540, 25; 575, 15; 628, 25; 630, 25; 631, 1, 15.

Armstadt (Georges, landgrave d'), 576, 1; 605, 15. — Frédéric, son frère, 629, 25.

Arnolfini de Illescas (Frère Joseph), bénédictin, réfugié aux Pays-Bas, 519, 10.

Arragon (Geronimo de), officier espagnol, 519, 25.

Arras (La ville de), capitale de l'Artois, aujourd'hui en France, le district d'Arras, 135, 20; 136, 1, 5, 10; 137, 1, 5, 15; 138, 1, 10, 20; 139, 1, 5, 10, 15; 140, 1, 5, 10, 15; 141, 1, 5, 10, 15, 20; 142, 5, 15, 20; 145, 5, 10; 331, 15; 351, 25; 375, 20; 379, 10; 380, 5; 382, 5, 35; 383, 10; 400, 15; 404, 10. — L'abbaye de Saint-Vaast, 150, 25. — L'archidiacre. *Voir* Stravius. — L'évêché, 214, 10; 322, 20, — Le gouvernement, 670, 30.

Arrazola de Oñate (Juan), fonctionnaire espagnol du gouvernement des Pays-Bas, 537, 1, 25.

Artois (L'), 62, 20, 25; 63, 5; 64, 25; 163, 35; 181, 20; 193, 25; 194, 5; 197, 20; 310, 5; 318, 10; 501, 1. — Le Conseil d'Artois, 196, 15; 234, 5. — Le poste de maître des aunages, 408, 10.

Arwick. *Voir* Hendriesen Baren de Arwick, 619, 20.

Asseliers (Robert), conseiller du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne, puis chancelier de Brabant, 369, 30; 389, 1; 476, 25.

Assumar (Le comte d'). *Voir* Francisco de Melo.

Aston (Le baron Francisco d'), ambassadeur d'Angleterre en Espagne, 171, 15, 20; 190, 10.

Atienza (La ville d'), en Espagne, 467, 5, 10, 15; 468, 1, 5.

Atlantique (L'Océan), la flotte espagnole de cet océan, 62, 25; 102, 20; 120, 5.

Auchy (Le baron d'), Charles de Bonnières, agent diplomatique au service de Philippe IV, 37, 25; 38, 1, 5; 478, 15; 592, 20; 596, 5, 10; 601, 30.

Audenarde (La ville d'), en Flandre, 320, 25.

Auersperg (Le comte d'), Jean Weyhard, diplomate allemand, favori du comte de Trauttmansdorff, 403, 10, 15; 405, 15; 406, 1, 15, 20; 409, 20, 25; 423, 1, 10; 428, 10; 440, 25.
Augustinus (L'), de Jansenius, 490, 1; 495, 1, 20; 504, 10; 608, 1; 614, 25.
Autriche (L'), 306, 20. — La maison d'Autriche. *Voir* Habsbourg.
Autriche (L'archiduc Charles d'), 149, 25.
Autriche (La marquise Caroline d'), 532, 20, 25.
Autriche (Marie-Anne d'), femme du roi d'Espagne Charles II, 587, 15.
Avalos (Gabriel d'), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 45, 20.
Avesnes (La ville d'), aujourd'hui en France, 126, 10, 15; 127, 1, 5, 10, 25; 128, 5, 10. — Le gouvernement d'Avesnes, 670, 30.
Avilès (Le docteur), médecin de la chambre du Cardinal-Infant, 422, 25.
Avins (Les), commune de la province de Liége, 61, 25.
Axpe (Martin de), secrétaire d'État et de guerre du Cardinal-Infant, en service en Italie, puis aux Pays-Bas, agent diplomatique en Angleterre; sa veuve et ses enfants, 9, 1; 11, 20; 12, 20; 16, 20; 17, 5; 18, 25; 34, 5, 15; 38, 1; 40, 1; 43, 10; 44, 20; 60, 5; 63, 1; 66, 5; 73, 15, 20; 74, 5, 20, 25, 30; 75, 15, 20, 25; 77, 20, 25; 80, 25; 81, 15; 87, 5; 90, 1, 15, 25; 91, 25; 96, 5, 20; 97, 1, 25; 99, 25; 108, 5, 25; 109, 5, 25; 120, 15; 134, 25; 233, 20; 234, 20; 339, 25; 340, 1; 349, 20; 369, 25; 381, 20.
Aytona, (Francisco de Moncada), marquis d'Aytona, du Conseil d'État espagnol, ambassadeur à Vienne, puis à Bruxelles, gouverneur général intérimaire des Pays-Bas, 1 à 21, *passim*; 22, 10; 23, 15; 24, 5; 25, 15; 27, 20; 29, 20; 30, 1, 10; 31, 1; 32, 20; 39, 10, 15, 20; 41, 5; 43, 10, 25; 48, 15; 49, 15; 50, 1; 52, 1; 61, 10; 63, 1; 64, 10; 70, 1, 5, 20; 81, 25; 91, 5; 97, 10; 99, 1, 25; 100, 25; 102, 1; 111, 25; 112, 15; 113, 15; 126, 25; 127, 15; 189, 10; 212, 20; 236, 20; 263, 25; 280, 15; 342, 30; 456, 1; 462, 20; 657, 15, 20, 660, 5.
Aytona (N., marquis d'), fils du précédent, gouverneur de Galice, 102, 1; 342, 30; 566, 5.
Azcaray (Diego), capitaine de navire, 497, 20; 503, 15.
Azevedo (Don Pedro-Henriquez de). *Voir* le marquis de Fuentès.
Azevedo. *Voir* Zuniga y Azevedo.

B

Badajoz (La ville de), en Espagne, 502, 1.
Baden (La Diète de), en Allemagne, 449, 1.
Bahia (La ville de), au Brésil, 260, 20.
Balançon (Le comte de), Claude de Rye, conseiller d'État, gouverneur de Namur, capitaine d'artillerie, 48, 5; 63, 10; 70, 25; 79, 20; 84, 10; 105, 1; 109, 20; 116, 15; 187, 10; 196, 1; 205, 20; 213, 25; 222, 25; 224, 1; 237, 10; 238, 10; 284, 20, 25; 318, 10; 341, 20; 519, 20.
Baltazar-Carlos, fils de Philippe IV, prince héritier d'Espagne, 605, 25; 630, 20.
Baltique (La mer), dans l'Europe septentrionale, 511, 1.
Bamberger (Le colonel), gouverneur de la place de Philippeville, 437, 20.

Bapaume (La ville de), en France, 38, 1. — Le gouvernement, 670, 30.
Barbançon (Le prince de), Albert de Ligne, et la princesse, 8, 1; 10, 20; 11, 5, 10; 13, 10, 25, 30; 93, 15; 125, 15, 25, 30; 134, 25; 139, 10; 147, 20; 179, 20, 25; 462, 10, 15, 25; 553, 15; 613, 20; 626, 20, 25; 629, 25; 632, 20.
Barbançon (La princesse de), 595, 35.
Barbastro (La ville de), en Espagne, 490, 10.
Barber (Georges), Hollandais, 199, 10, 20.
Barberino (Le cardinal), 95, 5.
Barbiano. *Voir* Albaro Barbiano.
Barcelone (La ville de), en Espagne, 35, 10; 584, 20.
Barea y Davila (Marcellin-Eléodore de), capucin, 519, 25; 537, 20, 25; 560, 20; 561, 1, 5, 10, 15, 20, 25; 562, 5, 20; 563, 25; 564, 5; 568, 20; 573, 5; 578, 5; 606, 1; 616, 15.
Barea. *Voir* Maldeghem y Barea.
Barrameda (Le duc de San Lucar de). *Voir* Olivarès.
Barrio (Louis de), lieutenant du gouvernement de Cambrai, 389, 20.
Bassini (Le comte de), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, grand-chambellan de Philippe IV, 412, 1; 479, 15; 558, 30; 574, 5; 580, 10; 581, 25.
Bavai (La ville de), aujourd'hui en France, 179, 10, 20; 180, 1, 10, 15; 181, 1; 182, 1, 5; 183, 1, 5, 15, 25; 184, 5; 187, 15.
Bavière (La), 309, 15; 595, 20; 610, 10; 620, 10; 621, 30.
Bavière (La Maison de), 416, 10.
Bavière (Le duc de), Maximilien, chef des princes de la Ligue catholique, électeur de l'Empire, 30, 20; 40, 15; 106, 20; 145, 1; 167, 10; 193, 15; 215, 25, 30; 233, 5; 292, 15; 296, 20; 297, 10; 309, 15; 313, 30; 314, 15; 327, 25; 328, 20; 343, 20; 352, 25; 435, 5; 515, 5; 518, 10; 526, 1; 530, 20; 541, 10; 547, 5; 595, 20; 596, 1; 601, 10; 605, 15; 610, 10; 629, 5.
Bavière (Ernest de), prince-évêque de Liége, 645, 30.
Bavière (Ferdinand de), électeur de Cologne, prince-évêque de Liége, 3, 30; 5, 25; 9, 10; 21, 20; 33, 1, 5, 10, 15; 46, 20; 48, 25; 56, 5; 80, 20; 106, 10, 20; 128, 1; 136, 15; 141, 5; 144, 1, 5, 10; 163, 25; 168, 15; 174, 25; 177, 20; 182, 25; 196, 25; 201, 15; 221, 20; 229, 25; 230, 1; 239, 25; 244, 1; 534, 20; 556, 5; 560, 20; 563, 5; 570, 1; 585, 1; 594, 20; 595, 10, 15, 20, 25; 416, 10, 15; 550, 25; 629, 5.
Bayus (Le docteur Michel), professeur à l'Université de Louvain, 497, 15.
Beauffremont (Charles de), gentilhomme de l'époque du Cardinal-Infant, 494, 25.
Beauffremont (Henri de). *Voir* le baron de Scey.
Beaume (Jean-Baptiste de la). *Voir* le marquis de Saint-Martin.
Beaurieu (Le comte de), gentilhomme belge, 581, 25.
Becq (Le colonel baron de), Luxembourgeois, gouverneur intérimaire du Luxembourg, 30, 25; 233, 15; 284, 20; 313, 10; 345, 5; 353, 1; 405, 1; 424, 5; 429, 20; 534, 5; 540, 15, 25; 545, 1; 555, 20; 562, 10; 563, 5; 570, 5; 571, 20; 575, 15; 589, 10; 621, 20.
Beeringen (La ville de), dans le Limbourg, 63, 5
Behr (Le colonel), en service dans l'infanterie allemande aux Pays-Bas, 576, 1; 664, 25.
Beken (Jean van der), conseiller du Conseil des Finances, 458, 25.
Benavente y Benavidès (Christoval de), ambassadeur d'Espagne à Paris, 15, 5; 17, 25; 31, 1, 10; 42, 10; 43, 20; 49, 20; 52, 20;

57, 5, 10; 70, 5; 79, 1; 88, 1, 5, 25; 116, 20, 30; 128, 25.
Benavidès Carillo y Toledo, Luis de. *Voir* le marquis de Caracena.
Benavides. *Voir* Benavente y Benavidès.
Benavidès. *Voir* Vaca y Benavidès.
Benavidès (Antonio de), en service aux Pays-Bas, chambellan ecclésiastique du Cardinal-Infant, 369, 25; 457, 25.
Benavidès y la Cerva (Juan de), administrateur de l'hôpital militaire espagnol de Malines, 22, 15; 26, 25; 82, 5; 95, 30.
Benavidès (Louis de), gouverneur espagnol de Dunkerque, 23, 25; 362, 20.
Bénédictins (Les), 519, 10.
Berg (Le duché de), en Allemagne occidentale, 386, 10.
Bergaine (Joseph de), commissaire général de l'ordre des Franciscains, évêque de Bois-le-Duc, archevêque de Cambrai, agent diplomatique espagnol, 136, 15; 143, 25; 229, 25; 230, 1; 233, 25; 244, 1; 252, 5; 255, 20; 256, 20; 269, 5; 275, 10; 278, 10; 281, 25; 282, 10; 312, 10, 15; 321, 10; 322, 20; 327, 10, 15, 30; 332, 20; 334, 1; 355, 15; 357, 10; 364, 20; 372, 20; 385, 1, 5; 586, 20; 388, 1, 25, 30; 399, 5; 408, 25; 415, 5; 427, 20, 25; 435, 1; 437, 25; 439, 5; 499, 10.
Bergen-op-Zoom (La ville de), en Hollande, 254, 20; 597, 5. — Le gouverneur. *Voir* Charles Morgan.
Berghes (Le comte Henri de), inculpé dans la conspiration de 1632, 7, 10; 11, 10.
Berghes (Le comte de), gentilhomme de l'entourage du Cardinal-Infant, 535, 25.
Bergues-Saint-Winoc, 589, 10.
Berlaimont (La comtesse Marie-Marguerite de), 93, 15, 25; 303, 15; 320, 20.
Berlo (Le baron de), gentilhomme belge, 581, 20.
Bermerain (La ville de), 184, 15; 185, 1, 20; 186, 1, 10; 187, 10, 25; 188, 10, 25; 189, 1, 15, 25.
Berreur (Claude), conseiller au Conseil privé, 458, 30; 487, 30; 499, 20.
Besançon (La ville de), en France, 140, 1; 161, 5, 25; 186, 15; 582, 15. — L'archevêque et le chapitre cathédral, 140, 1; 144, 15; 315 5, 10; 334, 20; 525, 25; 651, 5.
Béthune (La ville et le district de), en France, 351, 25; 429, 15; 534, 10. — Le gouvernement, 670, 30.
Beveren (Simon van), valet de meute à la vénerie de Brabant, 479, 15.
Bierens (Jean van), banquier anversois, 422, 5.
Bilbao (Jacinta), veuve du commissaire Lope Suarez de Aedo, 499, 25.
Biscaye (La), région de l'Espagne septentrionale, 134, 25.
Blankenberghe (Le port de), sur la côte flamande, 563, 25; 581, 10, 30.
Bletterans (La ville de), en France, 186, 15, 25; 203, 10.
Bocangel (Gilles), bibliothécaire du Cardinal-Infant, 322, 25.
Bocatella (Jean-Baptiste), commis espagnol en service au Palatinat, 215, 15.
Boehmer (Le baron de), commissaire de l'empereur Ferdinand III, 258, 25; 307, 25; 374, 15; 381, 25.
Bohain (La ville de), en France, 130, 5.
Bohême (La), dans l'Europe orientale, 313, 10; 343, 5; 515, 5; 520, 25.
Bois-le-Duc (La ville et la mairie de), dans le Brabant septentrional, 82, 20; 98, 25; 127, 15; 131, 15; 133, 15; 224, 5, 25; 231, 15, 30; 251, 25; 254, 1; 263, 20; 275, 25, 30; 287, 10; 648, 15; 649, 5; 679, 20, 25; — L'évêque, 214, 10; 217, 1, 25; 322, 20. *Voir* Bergaine.

Boisschot (Ferdinand de), conseiller d'État, chancelier de Brabant, et sa femme, 18, 15; 201, 5; 252, 25; 309, 20; 322, 25; 369, 25; 437, 10, 25; 457, 10; 461, 15; 477, 30; 483, 5, 20, 25; 488, 1; 493, 10, 15, 20; 494, 10, 15; 499, 10; 606, 20; 613, 20; 625, 20.
Bolde (N. de), conseiller au Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne, 476, 25.
Bonivet (Le marquis de), gentilhomme de l'entourage du Cardinal-Infant, 95, 25.
Bonnières (Charles de). *Voir* le baron d'Auchy.
Boonen (Jacques), archevêque de Malines, membre du Conseil d'État, gouverneur *ad interim* des Pays-Bas, 1, 10, 15; 2, 5, 25; 3, 10; 10, 10; 89, 15; 252, 25; 437, 10; 477, 30; 479, 1; 483, 5; 492, 1; 513, 20; 523, 10, 15; 542, 5, 35; 546, 5; 548, 20; 552, 10; 555, 15; 568, 25; 592, 5; 601, 1; 608, 15, 30; 613, 15; 625, 5, 20.
Borcht (Nicolas van der), 95, 30.
Bordeaux (La ville de), en France, 167, 20; 619, 20.
Borgo (Ugo del), religieux franciscain, 527, 10.
Borja (Le cardinal de), 364, 10; 444, 5; 456, 5; 459, 20; 464, 15; 476, 10.
Borja (La famille de), 58, 30.
Borja (Hélène de), 518, 25.
Borja (Iñigo de), officier supérieur de l'armée espagnole en service aux Pays-Bas et sa veuve, 244, 15; 335, 25; 344, 15; 511, 10.
Bossu (Le comte de). *Voir* Boussu.
Bossu (La comtesse de). *Voir* Boussu.
Bouchain (La ville de), en France, 196, 15; 197, 5, 15; 198, 1. — Le gouvernement, 670, 30.
Boudre (La baronnie de), en Bourgogne, 301, 1.
Bouillon (Le duc de), Maurice de la Tour, gentilhomme français, 159, 25; 241, 10; 254, 10; 364, 5; 378, 10; 395, 15; 402, 10; 411, 10, 15; 418, 15; 420, 5; 421, 15; 426, 25; 428, 10, 20; 429, 25; 432, 10; 433, 15; 436, 10; 441, 5; 442, 20; 518, 30; 537, 30; 538, 5; 559, 5, 10; 563, 10; 571, 10; 581, 5.
Bourbon (Henri-Jules de). *Voir* le duc d'Enghien.
Bourbon (Louis de). *Voir* le comte de Soissons.
Bourbon (Louis de). *Voir* le prince de Condé.
Bourbourg (La ville de), en France, 534, 1; 536, 5.
Bourco Martianto (Le commissaire espagnol Juan), 519, 20.
Bourcy (Georges), armateur, 95, 30.
Bourcy (Nicolas), armateur, 95, 30.
Bourgogne (Le cercle de), 572, 15.
Bourgogne (La), le duché et la Franche-Comté, 36, 25; 44, 15; 45, 5, 10, 15, 30; 63, 15; 64, 25; 78, 20; 95, 1; 105, 1; 116, 20; 118, 10, 15; 124, 20; 130, 10, 15; 133, 5, 10; 135, 20; 145, 1; 161, 1, 10, 15, 30; 170, 20; 175, 15; 176, 15; 177, 10; 184, 10; 185, 15; 186, 15, 20; 188, 15; 192, 10; 197, 5; 200, 15; 203, 10, 15; 204, 1, 5; 207, 1; 215, 20, 25; 216, 1; 239, 10, 30; 243, 15; 255, 1; 264, 20; 265, 1, 5, 25; 272, 1; 273, 25; 274, 1; 281, 5; 288, 20; 294, 1, 15; 297, 15; 298, 5; 300, 10; 301, 1, 20; 302, 25; 305, 1, 5; 308, 10; 309, 15; 316, 15, 30; 328, 1, 15, 25; 329; 1; 338, 20; 340, 5, 10, 15, 30; 343, 15, 20, 352, 20; 354, 5; 356, 10, 20; 367, 20, 25; 372, 10; 382, 15; 393, 10; 400, 5; 401, 20, 25; 403, 1, 440, 10; 448, 5; 449, 1, 15, 20; 450, 1; 452, 5; 454, 5; 455, 10; 461, 1; 477, 5; 484, 15; 501, 1; 505, 20; 510, 15; 516, 25; 517, 5; 525, 5; 582, 10; 599, 10, 30; 600, 1, 5; 650, 20; 655, 25; 657, 5; 670, 15, 20;

671, 1. — L'abbaye de Saint-Claude en Bourgogne, 150, 15; 316, 25. — L'armée, 184, 20; 381, 25. — Le cercle, 372, 15. — Le Conseil et Parlement, 276, 15; 300, 20; 397, 15; 452, 5; 453, 20, 25; 550, 15. *Voir* le Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne. — Les Etats, 144, 15; 582, 1, 25; 602, 10. — Le Gouvernement de la Bourgogne, 50, 10; 63, 15; 588, 10; 651, 20. *Voir* le baron de Balançon, le marquis de Saint-Martin.

Bourguignons (Les) en général, en particulier les soldats, 8, 15; 36, 25; 37. 20; 152, 10; 187, 1, 5; 197, 10; 203, 10; 204, 1; 239, 15; 242, 5; 243, 20; 294, 5; 297, 15; 307, 25; 341, 20; 362, 30; 408, 30; 436, 25; 444, 10; 448, 15; 455, 10; 465, 5; 477, 5; 499, 30; 522, 20, 30; 525, 10, 30; 535, 1; 537, 10, 15; 558, 30; 582, 15; 588, 10; 599, 10, 30; 645, 20; 664, 1.

Bournonville (Alexandre, duc de). *Voir* le comte de Henin.

Bournonville (Alexandre), fils du précédent. *Voir* le comte de Henin.

Bourry (Georges), résident à Anvers, 16, 16.

Boussu ou Bossu (Le comte de), gentilhomme belge, 535, 25; 547, 10, 15.

Boussu ou Bossu (La comtesse de), 284, 25; 395, 30.

Boussu (Hélène de), veuve d'Iñigo de Borja, 244, 15; 335, 25.

Bouthilier (Le secrétaire), 295, 20.

Bouvin (Jean), secrétaire du Conseil suprême de Flandre, 300, 20.

Boyar (N. de), capitaine navarrais, 539, 1.

Brabançons (Les), 490, 10.

Brabant (Le), province des Pays-Bas catholiques, 181, 20; 185, 10; 187, 20; 197, 20; 205, 20; 293, 5; 318, 15; 363, 15; 368, 15; 403, 30; 546, 10, 30; 552, 10; 585, 10; 599, 1; 602, 25; 637, 10 — Le chancelier. *Voir* Ferdinand de Boisschot. — La chancellerie, 651, 20. — Le Conseil, 136, 1; 479, 20; 496, 25; 497, 20, 25; 503, 15; 578, 15; 583, 1; 608, 30; 614, 25; 635, 15. — Les Etats, 488, 25; 496, 5; 521, 15; 542, 5, 10, 35; 546, 1; 549, 10, 20; 555, 10; 558, 10; 568, 20; 599, 5; 609, 20; 642, 10. — Le sceau, 578, 25. — La vénerie, 479, 15.

Bracamonte (Gaspar de). *Voir* le comte de Peñaranda.

Bragance (Les), dynastie portugaise, 392, 15;

Bragance (Le duc de), roi de Portugal, 401, 10; 402, 1; 403, 20; 404, 1.

Braine-le-Comte (La ville de), dans le Hainaut, 591, 10.

Bran (Jérôme de), capitaine, agent de Piccolomini, 365, 30.

Brancacio (Lelio), conseiller d'Etat espagnol, 101, 15.

Brandebourg (L'Electeur de), 90, 20; 278, 20; 413, 15.

Brandon (Duarte), financier portugais chargé du service des provisions, 565, 30.

Brecht (Jacques), greffier du Conseil des Finances, secrétaire du Conseil suprême de Flandre, 83, 25; 234, 25; 299, 25; 300, 15, 20; 301, 1; 347, 15, 20; 348, 20; 357, 1; 376, 5; 459, 25; 476, 25; 495, 5; 496, 20; 615, 15; 630, 15; 631, 10.

Breda (La ville de), dans le Brabant septentrional, 14, 25; 74, 1; 90, 15; 162, 5; 169, 20; 170, 1, 15, 20; 175, 15, 20; 185, 5, 10; 187, 20; 191, 5; 200, 10; 206, 25; 208, 1; 209, 20. — Le gouverneur. *Voir* Jean de Maisières.

Brésil (Le), dans l'Amérique du Sud, possession espagnole, les ports et la côte, la flotte du Brésil, 7, 20; 34, 10, 20; 43, 25; 46, 25; 61, 15; 83, 1; 90, 15; 118, 25; 128, 25; 164, 20; 191, 15; 196, 5; 256, 20; 299, 20;

391, 25; 403, 20; 412, 35; 438, 1; 439, 15; 494, 1; 496, 15; 557, 25.

Bresse (La), en France), 161, 5.

Bresse (Le maréchal de), commandant d'armée française, au service de Louis XIII, 54, 20, 25; 62, 20.

Brest (Le port de), en France, 46, 25.

Bretagne (La), en France, 46, 25.

Brias (François-Bernard de), gouverneur de Mariembourg, 558, 25.

Brisach (La ville de), en Alsace, 17, 15; 20, 1; 284, 10; 289, 5; 294, 1; 298, 5; 301, 20.

Brisquieta (Jean de), commissaire de l'armée espagnole des Pays-Bas, 218, 25.

Brito (Jean-Oswald), secrétaire d'Etat, 83, 25; 172, 25.

Brito (Marie-Anne), petite-fille du précédent, 172, 25.

Brizeno (Jeromino), officier espagnol de l'armée des Pays-Bas, 331, 30.

Brizuela (Iñigo de), confesseur de l'archiduc Albert, 96, 15; 166, 25.

Bruay (Le comte de), officier de l'armée des Pays-Bas, 581, 15.

Brück, près de Dusseldorff, en Allemagne, 327, 5.

Bruges (La ville de), en Flandre, 318, 5; 332, 1, 5, 10, 20; 333, 1; 375, 20; 490, 15; 520, 15; 540, 10; 591, 5; 623, 25; 675, 30. — Le canal de Bruges, 273, 10. — Le poste de bailli de Bruges, 671, 1.

Brun (Antoine), membre du Conseil de Bourgogne, dans la suite ambassadeur d'Espagne à La Haye, 297, 15; 403, 1; 458, 30; 465, 5; 477, 5; 487, 10; 499, 25; 502, 15.

Bruneau (Diego), fils du suivant, 631, 20.

Bruneau (Jacques), agent diplomatique de Philippe III en Allemagne, sa veuve et ses enfants, 156, 1; 395, 35; 422, 25; 427, 30; 631, 20;

Bruneti (Jean-Francisco), ingénieur au service de Philippe IV, 159, 15.

Bruno (Abraham), Juif portugais. *Voir* Bueno.

Bruno (Jacob), Juif portugais. *Voir* Bueno.

Brunswick (Le duc de), prince allemand, 451, 20.

Brust (Wynsel van), veneur à cheval, 479, 15.

Bruxelles (La ville de), *passim*. L'amman, 523, 15. — Les capucins, 38, 10. — Les carmélites déchaussées, 26, 5; 101, 1. — Le palais, 487, 15. — Le parc, 408, 10.

Bruxelles (Le père Charles de), 183, 20,

Bruxelles (Le père Louis de), 172, 1.

Bruxelles (Le père Philippe de). *Voir* Stercq.

Bruxellois (Les), 640, 1.

Buckingham (Le duc de), homme d'Etat anglais, sa veuve, 527, 10.

Bucqart (Josse), doyen de chrétienté du pays de Diest, 217, 25.

Bucquoy (Le comte Charles Bonaventure de Longueval de), gouverneur du Hainaut, 48, 1; 179, 5; 535, 25; 545, 20; 553, 15; 556, 10; 564, 5, 15; 572, 1, 10; 573, 20; 575, 15; 576, 10; 601, 30; 631, 30; 635, 15.

Bucquoy (La comtesse douairière de), 381, 25; 458, 25; 511, 5.

Bueno (Abraham), Juif hollandais, 524, 20; 571, 25; 619, 25.

Bueno (Jacob), Juif hollandais, 524, 20; 571, 25; 619, 25.

Buen Retiro (Le palais des rois d'Espagne à Madrid), 347, 15; 496, 20; 619, 25.

Bunler, 306, 20.

Buñol (La ville de), en Espagne, 548, 20.

Burgos (Hugo de), 531, 5.

Bustamente (Thoribio de), pagador et dépositaire de la flotte, 381, 30; 530, 1.

Butiller (Le secrétaire d'Etat anglais), 445, 20.

C

Cabral (Domingo), agent d'information, portugais, 494, 1; 496, 15.

Cadix (La ville et le port de), en Espagne, 196, 5; 290, 25; 318, 25; 607, 1.

Calais (La ville), en France, 110, 15; 118, 10; 126, 5; 412, 30; 620, 20.

Calcar, aujourd'hui Kalkar, commune de la Prusse rhénane, 410, 25.

Calderon. *Voir* Davila y Calderon.

Calloo (Le fort de), sur l'Escaut (Flandre orientale), 251, 5; 252, 10; 511, 15.

Calo (Lopez de), fonctionnaire espagnol en service à Madrid, 570, 10.

Cambrai (La ville de), jadis place forte des Pays-Bas, aujourd'hui en France, 10, 1; 130, 5, 20; 131, 1, 5, 20; 132, 1; 133, 1, 20; 135, 10; 140, 15; 187, 15; 196, 10; 410, 15; 518, 25; 566, 25; 602, 5; 654, 15; 663, 20; 670, 30. — Le châtelain, 10, 10; 23, 25; 70, 25; 223, 5; 651, 25. *Voir* Fuentès et comte de Garcies. — L'évêque et l'évêché de Cambrai, 498, 20; 546, 5; 548, 20; 570, 1; 651, 5; 654, 20. — Le lieutenant du gouvernement, 389, 20. — Les membres du chapitre, 654, 20.

Cambrésis (Le), 654, 15.

Campi (Carlos), maître de camp espagnol, gouverneur d'Armentières, 631, 15.

Campine (La), région des provinces d'Anvers et de Limbourg, 574, 30.

Campo (Pedro del), secrétaire de l'ambassade espagnole de Munster, 559, 30.

Campo. *Voir* Fernandez del Campo.

Canaries (Les îles), 196, 5; 320, 25; 378, 20. — Le gouverneur des Canaries, Luis Fernandez de Cordoba.

Candie (L'île de), 541, 1.

Cantabrie (La), région d'Espagne, 298, 15; 399, 10.

Cantecroy (La princesse de), Béatrix de Cusance, 102, 10; 184, 20; 205, 1, 5; 244, 5; 436, 20; 519, 15; 520, 20; 554, 5; 587, 1; 591, 10.

Cantelmo (Andrea), maître de camp de l'armée espagnole en service aux Pays-Bas, gouverneur intérimaire du Luxembourg, 176, 25; 188, 25; 205, 10, 15; 209, 15; 211, 25; 222, 25; 281, 10; 284, 20; 305, 25; 318, 10; 424, 5; 480, 5; 482, 5, 15.

Cantelvi (Georges). *Voir* Castelvi.

Capucines (Les), pénitentes à Douai, 515, 10.

Capucins (Les), le provincial belge de l'ordre des Capucins, 14, 10; 40, 10; 157, 5, 10; 172, 1; 247, 5, 25; 372, 1; 514, 10; 561, 1.

Caracena (Luis de Benavidès Carillo y Toledo, marquis de), officier supérieur de l'armée espagnole, puis gouverneur général des Pays-Bas, 536, 5; 542, 5; 545, 20; 550, 25; 553, 20, 25; 554, 5, 25; 555, 20; 562, 1, 10; 564, 5; 571, 20, 25; 575, 15; 576, 10; 586, 1, 25; 591, 5; 607, 20; 621, 20; 629, 25; 631, 5.

Carcano. *Voir* Luna y Carcano.

Cardenas (Alonso de), ambassadeur d'Espagne en Angleterre, 256, 1; 263, 5; 267, 1, 25; 271, 20, 30; 279, 5; 280, 5; 285, 1; 286, 25; 287, 1, 25; 288, 5; 291, 20; 314, 5; 325, 15, 20; 335, 10; 336, 20; 339, 15; 350, 20; 351, 10, 15; 405, 10; 419, 15, 25; 425, 15, 25; 427, 10; 431, 20; 435, 10, 15; 439, 10; 441, 10, 15; 442, 5; 444, 20; 454, 15; 525, 1; 526, 20; 527, 1; 573, 30; 577, 25; 581, 15.

Caretto (Francisco del). *Voir* marquis de Grana.

Carignan (La princesse de), femme du prince Thomas de Savoie, gouverneur des armes aux Pays-Bas, 102, 10; 112, 5; 135, 5; 142, 5; 146, 5; 149, 15; 151, 20; 205, 1, 5; 269, 1.

Carillo y Toledo. *Voir* Benavidès Carillo y Toledo.

Carillo. *Voir* Chumacero y Carillo.

Carmélites déchaussées (Les). 26, 5; 109, 1.

Carmes (Les), 478, 20.

Carnachioli (Simon), ingénieur italien en service aux Pays-Bas, 455, 25.

Carnero (Antonio), secrétaire du Conseil d'Etat espagnol, 261, 5; 347, 15; 487, 25.

Carondelet (Le baron de), 486, 1, 25.

Carondelet (François), doyen de Cambrai, 18, 5; 10, 15.

Carondelet (Antonio), sergeant-major, 519, 25; 559, 25, 35; 573, 30.

Carondelet (Paul), frère du doyen, 18, 10, 15; 468, 10, 15, 25.

Casa de contracion (La), à Séville, 495, 10.

Cassel (La ville de), aujourd'hui en France, 534, 5; 545, 10.

Castañeda (Le marquis de), Sancho de Zuñiga y Monroy, ambassadeur d'Espagne à Vienne, 23, 1; 63, 25; 71, 20; 75, 15; 87, 25; 99, 15, 30; 105, 10; 118, 15, 25; 128, 1; 133, 10; 135, 15; 138, 15; 145, 1; 156, 5; 163, 1, 10, 15; 174, 10, 30; 177, 15; 181, 1; 182, 20; 189, 25; 191, 25; 213, 15; 230, 25; 264, 5; 277, 25; 278, 10, 20, 25; 279, 1, 10, 25; 283, 15; 285, 15, 25; 294, 20, 25; 300, 1; 309, 15; 310, 10; 321, 10; 322, 1; 326, 15; 330, 30; 331, 20; 332, 25; 334, 1; 341, 1; 246, 5; 363, 5; 369, 1.

Castel-Rodrigo (Le marquis de), Manuel de Moura y Cortereal, comte de Lumiares, ambassadeur d'Espagne à Rome et à Vienne, puis gouverneur général intérimaire des Pays-Bas, 40, 1; 95, 5, 20, 25; 138, 5; 157, 5; 165, 15; 183, 20; 184, 5, 10; 225, 1; 262, 15; 269, 5, 20; 303, 5; 319, 1; 322, 25; 329, 15; 375, 10; 426, 5; 436, 15; 445, 15, 20, 25; 446, 1, 5, 15, 20; 447, 15, 25; 448, 20, 25; 451, 1; 452, 20, 25; 456, 20; 467, 5, 10, 15, 20; 480, 1, 5; 481, 15; 482, 10; 485, 1; 490, 20; depuis la page 496 à la page 632, *passim;* 674, 5, 20; 677, 5.

Castelvi (Georges), officier espagnol, 558, 20; 572, 20.

Castille (La), en Espagne, les réaux castillans, 159, 5; 401, 10, 25; 469, 1; 572, 25; 579, 25.

Castille (Le connétable de), officier du palais de Philippe IV, 487, 20.

Castillo. *Voir* Almiron Castillo.

Castillo (Juan), secrétaire de chambre du roi d'Espagne, 153, 1; 370, 5, 10, 15.

Castrillo (Le comte de), conseiller d'Etat de Philippe IV, 498, 10, 15; 506, 30.

Castro (André de), officier de marine espagnol, 347, 1.

Castro (Diego-Sanchez de), maître de camp de l'armée espagnole, sa sœur, 362, 30.

Castro fuerto (marquis de), conseiller d'Etat espagnol, 147, 20.

Catalans (Les), 369, 10; 371, 1; 373, 15; 381, 5; 392, 1; 434, 10, 15; 439, 10.

Catalogne (La), en Espagne, les affaires et l'armée de la Catalogne, 135, 5; 228, 25; 370, 20; 381, 5, 30; 391, 20; 392, 30; 422, 15; 428, 5; 436, 1; 488, 30; 502, 1; 504, 25; 506, 15; 520, 5, 15; 553, 5; 555, 20; 572, 25; 618, 20.

Cateau-Cambrésis (La ville de), en France, 63, 10.

Cayro (Lucas), lieutenant général de cavalerie, en service aux Pays-Bas, 133, 25.

Ceralbo (Le marquis de), Rodrigo Pacheco

Ossorio, gentilhomme de la chambre du Roi, membre de son Conseil de guerre, ambassadeur en Allemagne, puis près des princes du Nord, 226, 10; 242, 5; 247, 10; 255, 10; 262, 20; 298, 25; 308, 10, 25; 314, 25; 320, 20; 355, 25; 408, 25,

Cerbellon (Jean comte de), officier supérieur allemand, 30, 25.

Cerbellon (La comtesse Louise), 234, 25.

Cerva. *Voir* Benavidès y la Cerva.

Césarée (L'Évêque de), coadjuteur de l'archevêque de Besançon, 140, 1.

Chambley (César), secrétaire, 364, 5; 581, 20.

Chambre des Comptes (La), à Bruxelles, 307, 25; 382, 10; 485, 15; 489, 5; 499, 25; 537, 25; 636, 25; 652, 30; 657, 5; 671, 1.

Chambre du Roi (La), en Espagne, 226, 25.

Champagne (La), en France, 202, 25; 313, 10, — Le gouverneur de Champagne : Charles de Lorraine.

Chamuiroy (Le baron de), gentilhomme bourguignon, 519, 25; 557, 25; 558, 25.

Chanteloup (Le père), religieux français de l'entourage de Marie de Médicis, 56, 1, 5; 265, 10.

Charlemont (La place forte de), 54, 15; 163, 25; 375, 20; 670, 30. — Le gouverneur. *Voir* Charles de Gavre.

Charles Ier Stuart, roi d'Angleterre, 20, 5; 33, 20, 25; 35, 25; 45, 5, 10; 52, 10; 53, 1, 15; 67, 20, 25; 68, 5, 20; 73, 10; 106, 20; 118, 1; 121, 5; 123, 10, 25; 130, 5; 142, 5; 148, 10, 25; 156, 10, 15, 20; 167, 5; 171, 15; 173, 5; 180, 1; 184, 1; 200, 25; 204, 10; 215, 1, 5, 10; 219, 15, 20; 220, 20; 232, 15; 233, 1; 238, 15, 25, 30; 239, 20, 25; 245, 15, 20; 256, 1; 258, 5; 263, 5, 10; 264, 5; 267, 1, 5; 271, 1; 279, 5; 288, 5; 292, 15, 20, 25; 297, 5; 300, 10; 304, 1, 5; 305, 15; 307, 5, 10; 309, 10; 312, 20; 314, 10, 15, 20; 315, 1; 321, 5; 325, 15, 20; 326, 1; 335, 10; 336, 1, 15, 20, 25, 30; 342, 20; 350, 20; 360, 15; 414, 5; 419, 15; 425, 15; 427, 5; 445, 20; 446, 15; 525, 1; 526, 25.

Charles II, roi d'Espagne, fils et successeur de Philippe IV, 587, 15.

Charles-Quint (L'empereur), 41, 15; 272, 15; 497, 10; 592, 1; 614, 20.

Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, 636, 25.

Charnasse (M. de), ambassadeur de France à La Haye, 115, 1, 20, 25, 30.

Chatelet (La ville du), en France, 130, 5; 285, 10; 352, 1. — Le gouverneur, Gabriel de la Torre.

Chatillon (Le maréchal français de), 54, 20, 25; 62, 20; 176, 20; 259, 10; 319, 20; 329, 15; 429, 15; 438, 25.

Cherfontayne (Le capitaine de), officier au service de l'Espagne, chef de la garnison de Trèves, 49, 1; 117, 10.

Chevreuse (La duchesse de), 233, 15; 244, 10; 286, 25; 287, 1; 362, 30; 370, 20; 381, 25; 461, 20; 464, 1, 25; 538, 5; 547, 15; 556, 20; 557, 15; 559, 5; 561, 10; 562, 25; 571, 5, 10; 576. 1, 5; 577, 25; 580, 5; 586, 25.

Chifflet (Laurent), Jésuite, 469, 20; 439, 25.

Chimay (La comtesse de), sœur du comte d'Egmont, 311, 10.

Chimay (Le prince de), Alexandre de Croy et sa fille, 4, 10; 50, 5; 51, 20; 89, 15; 555, 25; 547, 10; 556, 1, 5; 572, 5; 619, 5; 626, 20; 629, 25; 631, 30; 633, 20.

Chimay (La princesse de), 240, 20, 25

Clinchon (Le comte de), conseiller d'État de Philippe IV, 498, 5; 506, 1, 5.

Christian IV, roi de Danemark, 158, 1; 168, 25; 232, 15; 257, 1; 296, 1; 304, 25; 315, 20; 323, 5; 349, 10; 357, 20; 400, 20; 407, 10; 441, 25; 450, 10, 15; 452, 20; 459, 1, 5; 478, 1.

Christian-Ulrich, fils naturel du roi de Danemark, 357, 20.

Christine, reine de Suède, 32, 20; 252, 15; 451, 25.

Chumacero y Carillo (Juan), ambassadeur espagnol auprès du Saint-Siège, 331, 10, 25.

Clant de Stedam (Adrien), délégué hollandais au Congrès de Munster, 550, 30.

Clarisse (Louis), amman d'Anvers), 147, 15; 148, 1.

Clarisse (Louis-Roger), fils du précédent, financier chargé du service des provisions, 147, 5; 148, 1; 381, 15; 484, 25; 565, 30.

Claudine, archiduchesse d'Autriche, 620, 10, 15; 621, 30.

Clèves (La ville et le pays de), aujourd'hui en Allemagne, 76, 5; 90, 20; 92, 10; 115, 10, 30.

Coblence (La ville de), en Allemagne, 625, 25.

Cobreville (Le sr de), officier allemand en service en Espagne, 665, 5.

Cocquel (Charles), commerçant de résidence à Madrid, 409, 25.

Coeck (N.), ingénieur flamand, 581, 30.

Cohen (David), juif portugais résidant en Hollande, 524, 20; 571, 25; 619, 25.

Cohen (Moïse), juif portugais résidant en Hollande, 524, 20; 571, 25; 619, 25.

Colart (L'amiral), au service de l'Espagne, 167, 25.

Colart (Juan), 499, 20.

Colloredo, commandant de troupes allemandes, 62, 25; 120, 15.

Cologne (La principauté ecclésiastique de), en Allemagne et la ville du même nom, 5, 20; 33, 15; 37, 10; 46, 20; 48, 25; 49, 10; 63, 20; 80, 15; 115, 25, 30; 139, 10; 142, 10; 143, 25; 175, 1; 177, 5; 190, 20; 201, 25; 204, 10; 206, 15; 219, 15, 20; 223, 10; 242, 25; 243, 25; 253, 1; 275, 10; 283, 15; 290, 1; 326, 10; 327, 15; 333, 15; 343, 25; 355, 5; 365, 15, 20; 374, 10, 15, 20; 376, 5; 377, 5; 385, 5, 15, 20; 395, 20; 406, 25; 444, 20; 445, 1; 453, 1; 454, 15, 25; 538, 5; 559, 5; 629, 10. — L'archevêché, 443, 25. — Le chapitre cathédral, 356, 5.

Coloma (Blanca), fille du suivant et femme de Geronimo Brizeno, officier espagnol de l'armée des Pays-Bas, 331, 25.

Coloma (Carlos), officier supérieur de l'armée espagnole des Pays-Bas, châtelain de Cambrai, puis membre du Conseil d'État à Madrid, gouverneur intérimaire des Pays-Bas, 1, 10, 15; 2, 5, 15; 101, 15; 147, 20; 194, 25; 198, 1; 218, 1; 220, 25; 331, 25; 344, 15; 369, 25.

Coloma (Joseph), fils du précédent, 369, 25.

Coloma (Pedro), secrétaire d'État à Madrid, 430, 20; 491, 20; 560, 15; 595, 25; 617, 20; 622, 10; 627, 20; 630, 15; 631, 10.

Comines (La ville de), en Flandre occidentale, 545, 10; 632, 1.

Condé (Le prince de), Louis de Bourbon, officier supérieur au service de Louis XIII, 118, 10; 131, 15; 133, 1; 242, 10; 484, 15; 510, 15; 517, 1, 25; 522, 20, 25; 614, 1, 25; 618, 20.

Condé (La ville de), en France, 514, 10.

Coninck. *Voir* Willemsen Coninck.

Conseil de contrebande (Le), à Dunkerque, 566, 15.

Conseil d'État belge (Le), les conseillers d'État, 8, 20; 9, 20; 31, 35; 96, 15, 25; 112, 1; 173, 15; 183, 10; 213, 20; 217, 1, 25; 226, 20; 227, 20; 234, 25; 237, 10; 299, 1; 309, 20; 315, 5; 341, 10, 15, 20; 354, 10; 368, 15; 469, 1; 471, 25; 494, 20; 499, 10; 500, 30; 515, 25; 526, 10, 25; 598, 15, 20, 25; 599, 5, 25; 605, 1; 612, 15; 613, 15, 25; 615, 15; 625, 15; 630, 5, 10; 634, 25; 637, 25; 651, 15; 654, 5, 10; 655, 35; 656, 5, 10; 668, 20, 25; 669, 20; 672, 25.

Conseil d'État espagnol (Le), siégeant à Madrid, les conseillers, 3, 1, 20; 4, 1; 7, 15; 9, 10; 14, 10; 18, 5; 21, 5; 25, 25; 27, 10; 65, 25; 70, 1, 5, 15; 111, 15; 112, 10; 114, 1; 149, 25; 150, 1; 151, 30; 152, 20, 25; 153, 10; 194, 25; 195, 5; 200, 5; 223, 5; 235, 15; 259, 15; 298, 25; 300, 15; 301, 1; 323, 15; 347, 15; 348, 15, 20; 357, 1, 5; 364, 15; 366, 20, 25; 376, 20; 383, 15; 394, 25; 420, 15; 430, 25; 437, 15; 439, 5; 443, 25; 455, 15; 456, 15, 20; 459, 15, 25; 460, 10; 461, 20; 464, 1, 10, 20; 466, 15; 467, 25; 474, 10, 15; 475, 1; 477, 1, 10; 478, 10; 480, 10, 20; 483, 20, 25; 485, 20; 489, 20; 491, 5, 20; 492, 1; 493, 10, 15; 494, 10, 20; 495, 1; 498, 5; 504, 15; 505, 5; 506, 1, 30; 514, 5; 522, 25; 573, 5; 587, 20; 589, 25; 592, 10; 595, 1; 612, 10; 616, 15; 625, 1; 627, 15, 20, 30; 628, 1; 630, 5, 10, 15.

Conseil des Finances (Le), siégeant à Bruxelles, les chefs et conseillers du Conseil, 4, 5; 85, 1, 5; 153, 5, 10; 158, 10; 183, 10, 25; 223, 15; 232, 5; 234, 25; 244, 20; 254, 5; 256, 10; 286, 5, 10; 301, 5; 310, 25; 368, 20; 371, 25; 386, 25; 399, 1, 15; 455, 1; 458, 25; 461, 25; 468, 15; 474, 25; 477, 10, 15; 484, 25; 485, 10, 25; 489, 1, 5, 10, 15; 495, 25; 505, 25; 510, 10; 524, 10; 526, 10, 25; 367, 20; 586, 10; 588, 1; 636, 10, 15; 641, 5, 20, 25; 652, 25; 654, 10; 656, 15, 20; 669, 1, 5; 670, 1, 5.

Conseil des Finances (Le), en Espagne, 290, 10; 292, 1; 521, 10, 25; 554, 10; 567, 5; 663, 10.

Conseil de guerre (Le), en Espagne, 100, 5; 111, 15; 226, 25.

Conseil de guerre des Pays-Bas (Le), 500, 30.

Conseil de l'Inquisition (Le), en Espagne, 549, 30.

Conseil privé (Le), siégeant à Bruxelles, le chef-président du Conseil, 8, 20; 154, 10; 172, 25; 187, 5; 196, 15, 30; 209, 5; 225, 1, 15; 234, 5, 25; 239, 5, 15; 243, 20; 256, 15; 274, 25; 297, 15; 303, 10; 315, 5; 317, 1; 331, 10; 366, 20; 444, 10; 458, 30; 469, 25; 472, 1; 499, 10, 20; 500, 30; 504, 10; 526, 10, 25; 543, 1; 608, 30; 613, 25; 614, 25; 619, 15; 625, 10; 627, 25; 634, 25; 635, 1, 10, 30; 636, 1, 5; 637, 25; 643, 30; 649, 25; 651, 15; 652, 5, 15, 25, 30; 655, 5, 15; 654, 5, 10; 656, 5, 15; 668, 25; 669, 20; 671, 25; 672, 5.

Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne (Le), siégeant à Madrid, 6, 1; 8, 25; 11, 30; 41, 15; 42, 15; 47, 15; 50, 5; 58, 25; 65, 20; 83, 25; 84, 30; 102, 15; 132, 5, 15; 153, 5, 15, 25; 189, 20; 228, 10; 243, 20; 299, 30; 300, 20; 323, 15; 348, 25; 368, 15, 20; 369, 25; 370, 5, 10, 25; 371, 5, 30; 374, 25; 381, 10; 389, 1, 5; 397, 20; 400, 10; 417, 10; 444, 10; 447, 1; 457, 20; 458, 1; 459, 10, 25; 461, 15, 25; 463, 15, 25; 465, 10, 25; 468, 10; 469, 15; 470, 1, 15, 20; 472, 10, 15, 25; 474, 1, 5, 10, 15, 20; 475, 5, 25; 476, 5, 10, 15, 20, 30; 477, 5; 478, 10; 481, 20; 490, 1; 491, 10; 493, 20; 494, 5, 15, 20; 495, 5, 20; 496, 20; 502, 15; 505, 1; 510, 5, 10; 511, 10; 512, 10; 518, 30; 524, 5, 10; 526, 10; 530, 10; 566, 10; 583, 25; 587, 25; 592, 15; 615, 20; 627, 25; 630, 5, 10, 15, 20; 631, 10.

Conseils collatéraux (Les), siégeant à Bruxelles, 2, 20; 12, 30; 362, 5; 460, 20; 635, 30; 638, 1; 652, 10, 30; 655, 35; 657, 5; 668, 10, 15; 671, 5, 15, 20, 25.

Conseils provinciaux (Les), dans les Pays-Bas, 2, 30; 634, 10, 30; 635, 30; 636, 11, 30; 638, 1; 650, 10; 652, 30; 655, 15; 657, 5; 671, 1, 25.

Constance (La ville de), en Suisse, 75, 10.

Constantinople (Le patriarche de). *Voir* Machaveli.

Contreras (Fabien de), secrétaire de l'ambassadeur marquis de Ceralbo, 355, 25.

Contreras (Fernando-Ruiz de), secrétaire espagnol, 417, 1; 560, 15.

Contreras. *Voir* Vera y Contreras.

Coosmans (Jean), secrétaire pour les affaires du commerce des Pays-Bas avec l'Espagne, 132, 5.

Copenhague (La ville de), capitale du Danemark, la Cour, 376, 20; 450, 10; 478, 5.

Corbery (Le prince de), 437, 30.

Corbie (La ville de et le gouverneur de), en France, 143, 15; 146, 1; 352, 1

Cordoba (Alonso de), officier supérieur de l'armée espagnole en service aux Pays-Bas, 10, 5; 64, 5; 81, 25.

Cordoba (Louis-Fernandez de), gouverneur des Canaries, 320, 25.

Cortereal (Manuel de Moura y Cortereal). *Voir* Marquis de Castel-Rodrigo.

Costa (Le président), 30, 10, 25; 54, 10.

Cotera (Pedro de la), officier de l'armée espagnole, gouverneur d'Anvers, 205, 20; 573, 15; 582, 5.

Cotinton (François), diplomate anglais, 156, 20; 159, 5, 10; 427, 5.

Coupignies (Le comte de), Claude d'Ognies, chef du Conseil des finances aux Pays-Bas, sa veuve et ses enfants, 13, 30; 149, 30; 280, 25; 286, 5.

Cour (L'alcade de la), à Bruxelles, 656, 25.

Courtrai (La ville de), en Flandre occidentale, 320, 25; 444, 15, 25; 445, 10, 15, 20; 446, 25; 448, 1, 5, 20; 449, 1; 540, 5; 552, 15; 589, 10; 621, 15.

Cranenburg (La ville de), aujourd'hui Kranenburg, en Prusse rhénane, 73, 15; 75, 25; 96, 1, 5.

Creutznach (La ville de), en Allemagne, 419, 1, 5.

Croates (Les), militaires en service aux Pays-Bas, 665, 20.

Croix (Le comte de), chef du Conseil des finances aux Pays-Bas, 39, 25; 50, 1; 84, 25; 232, 5; 254, 5; 286, 5.

Croy (Le duc de), gentilhomme de l'entourage du Cardinal-Infant, 48, 5; 351, 15.

Croy (Alexandre de). *Voir* le prince de Chimay.

Croy (Charles-Alexandre de). *Voir* le duc de Havré.

Croy (Eustache de). *Voir* le comte de Rœulx.

Crumel (Arnould de), colonel, gouverneur de Straelen, 362, 25.

Cuença (La ville de), en Espagne, 462, 5.

Curtille (Le président de), gouverneur de l'archevêché de Tolède, 478, 25.

Cusance (Béatrix de). *Voir* princesse de Cantecroy.

Cuvelier (J.), 382, 35.

D

Daelhem (La ville de), dans le duché de Limbourg, aujourd'hui province de Liége, 610, 15.

Damme (La ville de), en Flandre occidentale, 520, 15.

Damvillers (La place forte de), en Lorraine, 188, 30; 206, 25; 207, 20; 209, 15, 20.

Danemark (Le), dans l'Europe septentrionale, 272, 10; 288, 5; 376, 25; 379, 1; 502, 5; 507, 25; 510, 20; 519, 5; 546, 25; 548, 5; 554, 25. — Le commerce danois, 519, 5. — Le roi de Danemark. *Voir* Christian IV.

— Le ministre danois à Madrid : Hilaire Welfeld. — Un prince danois, 376, 20. — Les vaisseaux danois, 507, 1.
Dangu, en France, dans le département de l'Eure, 150, 5.
Danois (Les), les diplomates danois, 323, 10; 372, 25; 376, 15, 20; 493, 1; 502, 5; 519, 1.
Dantzig (La ville de), en Allemagne, 220, 35; 493, 1.
Danube (Le), fleuve de l'Europe centrale, 78, 20.
Davila Calderon (Francisco), 519, 25.
Davila (Muñoz), homme d'État espagnol, 467, 1.
Davila. *Voir* Barea y Davila.
Davila. *Voir* Zuniga y Davila.
Deodati, officier supérieur, en service aux Pays-Bas, 30, 25.
Dentici (Pablo), lieutenant général italien au service de l'Espagne, 54, 1.
Devos (Jérôme), 675, 30.
Diaz de Olivarès (Duarte), financier chargé du service des provisions, 565, 25.
Diest (La ville de), en Brabant, le pays de Diest, 59, 1, 5, 10, 15, 20; 61, 5, 15, 20; 62, 1, 10, 15; 63, 1; 217, 25; 322, 5; 600, 20; 601, 5; 602, 20; 603, 1.
Dirickxsen (Adrien), capitaine de navire danois, 519, 5.
Dirickxsens (Philippe), archer de corps du roi d'Espagne, 631, 20.
Dixmude (La ville de), en Flandre occidentale, 631, 15.
Dole (La ville de), en France, 133, 1; 144, 15; 186, 15; 203, 15; 525, 10, 25; 582, 30; 600, 1; 634, 15; 670, 35; 671, 1. — Le gouverneur de Dole. *Voir* comte de Saint-Amour. — Le Parlement de Dole, 215, 25; 239, 15; 245, 20; 315, 10; 328, 25; 379, 20; 450, 1; 582, 30; 588, 15; 600, 1; 651, 20. — L'Université, 634, 15; 669, 15.
Dolva. *Voir* Eckausen et Dolva.
Dominicains (L'ordre des), 261, 1.
Donia (François de), délégué hollandais au Congrès de Munster, 550, 30.
Dorp (L'amiral hollandais), 168, 1.
Douai, en France, le collège irlandais, 41, 20. — Le couvent des capucines, 515, 10. — Le gouverneur. *Voir* comte de Vertaing. — Le poste de gouverneur, 670, 30. — L'Université, 213, 5; 634, 15; 669, 15.
Downs (La rade de), en Angleterre, au nord de Douvres, 331, 1; 334, 15; 335, 20; 339, 10; 345, 25; 346, 20; 347, 1; 414, 20; 417, 20; 427, 5; 442, 1.
Dramelay (Le baron de), maître de camp d'infanterie wallonne, 427, 20; 581, 20; 601, 20.
Dunkerque (La ville de), département du Nord, en France, la flotte espagnole y attachée, 23, 25; 29, 10; 33, 25; 47, 10; 49, 25; 58, 20; 62, 25; 65, 10; 66, 1, 10; 67, 25; 86, 5; 89, 5, 25; 98, 5; 100, 10; 104, 10; 107, 10; 110, 15; 111, 1; 115, 20; 117, 1, 5; 121, 1; 123, 5; 128, 20; 129, 5, 25; 146, 5; 151, 15; 164, 20; 168, 1; 169, 15, 25; 177, 1; 194, 10; 195, 20; 205, 20; 207, 1; 210, 20; 217, 15; 250, 5; 259, 10; 260, 1, 5; 261, 10; 272, 5; 275, 15; 290, 25; 293, 20, 25; 302, 1; 304, 20; 321, 5; 331, 5; 334, 1, 10; 335, 1, 5, 15, 20; 336, 5, 10; 337, 1, 5, 10, 15, 20; 339, 10, 25; 340, 5, 20; 341, 1, 10; 342, 1, 5; 344, 1, 15; 345, 25; 347, 5; 350, 10; 353, 15; 357, 1; 358, 5; 361, 10, 25; 363, 25; 387, 20; 412, 20, 30; 424, 20; 425, 5; 440, 5; 442, 10; 469, 5; 486, 10; 500, 10; 507, 25; 509, 25; 515, 5, 10, 20; 516, 1, 5; 518, 30; 521, 5; 523, 25; 524, 1; 530, 1, 25; 531, 25; 548, 15; 552, 20; 555, 1; 566, 1, 15; 568, 1; 569, 10; 581, 30; 592, 25; 597, 1, 5; 602, 20; 603, 15;

607, 15; 620, 20; 623, 25; 624, 10; 657, 5; 667, 20; 670, 30. — *Voir* Amirautés. — Les gouverneurs de Dunkerque : comte de Fuentès et Pedro de Leon.
Dusseldorff (La ville de), en Allemagne, 327, 5; 333, 10.
Dussen (Adrien van der), colonel en service aux Pays-Bas, 234, 25; 268, 10; 280, 15; 297, 1.
Duyen (Nicolas Vander), gentilhomme chargé de mission par le gouvernement hollandais, 108, 25; 109, 1, 10; 115, 1.
Dyle (La), rivière du Brabant, 59, 1.
Echariz (Le capitaine espagnol Esteban de), 518, 20.
Eckausen et Dolva (Balthasar-Walrode d'), agent du roi d'Espagne auprès des villes hanséatiques, 577, 5.
Écluse (La ville de l'), aujourd'hui en Hollande, 581, 30.
Écossais (Les), 419, 15; 531, 1, 5; 621, 10.
Écosse (L'), 256, 1; 263, 5, 10; 267, 5, 10, 20; 280, 5; 292, 20, 25; 297, 5; 321, 1; 377, 25.
Edelheer (N.), pensionnaire d'Anvers, 543, 15.
Eertbrug, en Flandre orientale, 275, 10.
Eertvelde, aujourd'hui Ertvelde, dans la Flandre orientale, 497, 1.
Egmont (Le comte d'), Louis, prince de Gavre, et sa famille, 5, 5; 8, 5; 225, 15; 230, 10, 15, 25; 236, 15; 240, 15, 25; 251, 15; 259, 15; 263, 15, 25; 266, 25; 276, 1; 303, 10; 311, 10; 320, 20; 331, 20, 25; 487, 5.
Eindhoven (La place d'), dans le Brabant septentrional (Hollande), 92, 10; 121, 15; 129, 5, 15; 131, 20.
Elbe (L'), fleuve allemand, 158, 1.
Elboeuf (Le duc d'), Charles de Lorraine, membre de la maison de Marie de Médicis, 27, 10; 44, 1; 89, 30; 119, 10, 25; 201, 5; 265, 10; 268, 15; 280, 20; 314, 25; 464, 25.
Elincourt (Le seigneur d'). *Voir* Nicolas de Sart.
Elins (Jean), habitant de Bruxelles, 261, 5; 275, 15.
Elisabeth de France, fille de Marie de Médicis, femme de Philippe IV, reine d'Espagne, 218, 10, 20; 235, 20,
Elmont. *Voir* Helmond.
Embise (Le baron d'). *Voir* Charles de Gavere.
Emden (Le comte d'), Christophe d'Oostfrize, gouverneur du Luxembourg, 30, 20; 48, 5; 49, 5; 211, 25.
Emmerich (La place forte d'), en Prusse rhénane, 197, 20.
Enghien (Le duc d'), Henri-Jules de Bourbon, 602, 20, 30; 614, 1; 623, 1.
Ennetières (Jacques d'), président de la Chambre des comptes de Lille, 499, 30.
Epernon (Le duc d'), Jean-Louis de Nogaret, gentilhomme français au service de Louis XIII, 167, 20.
Epinoy (Le prince d'), Guillaume de Melun, conseiller d'État, gouverneur du Hainaut, 8, 1; 10, 20; 11, 5; 13, 10, 25, 30; 18, 1; 21, 10; 63, 5; 127, 20; 225, 15; 230, 10.
Erquicia (Pedro d'), majordome de l'hôpital militaire de Malines, 89, 25.
Ertvelde. *Voir* Eertvelde.
Escaut (L'), fleuve des Pays-Bas, 82, 35; 156, 25; 273, 10; 403, 30; 540, 25, 30; 545, 5; 658, 20. — Le poste d'amiral de l'Escaut, 306, 1.
Escorza (Vincent), pagador de l'armée espagnole aux Pays-Bas, 33, 15.
Escovar. *Voir* Muñoz de Escovar.
Espinola (Jacomo-Maria), financier chargé du service des provisions, 565, 30.
Espinosa (Anne d'), veuve du capitaine Albert Vaca de Benavidès, 362, 25.
Espinosa (Jean-Gomez de), soldat espagnol, 581, 25.

Espinosa (Geromino de), provcedor de la flotte espagnole de Dunkerque, 217, 15; 284, 25; 322, 25; 353, 25; 359, 5; 389, 10; 415, 15; 425, 25; 427, 20.
Espinosa (Nicolas de), religieux, 422, 25.
Espinosa (Philibert de), fonctionnaire espagnol, 500, 25.
Estaires (La ville d'), en France, 443, 1, 10.
Este (Le marquis d'), exécuteur testamentaire du Cardinal-Infant, 477, 30.
Estrades (Le comte d'), agent diplomatique français en Hollande, 520, 10; 679, 25.
Ettenharder (Georges), trésorier général de la Cruzada, 559, 30.
Europe (L'), 77, 30.

F

Faille (N. de la), secrétaire du Conseil d'État, 5, 15.
Faille (Pierre de la), commissaire des finances, 499, 25.
Falconieri (Lelio), archevêque de Thèbes, nonce du Pape à la Cour de Bruxelles, 40, 1, 25; 78, 1, 25; 95, 5.
Fargis (Mr et Me de), Français, partisans de Marie de Médicis et du duc d'Orléans, 107, 5; 126, 1, 20, 25, 30; 245, 20.
Faro (Sancho de), colonel espagnol de l'armée des Pays-Bas, 601, 30.
Feira (Le comte de), ou de Féria (Emmanuel-Pimentel), gouverneur général intérimaire, maître de camp général, châtelain d'Anvers, vice-roi de Navarre, sa veuve et ses enfants, 1, 10, 15; 2, 10, 25; 9, 25; 23, 10, 25; 29, 20; 70, 25; 104, 25; 116, 30; 124, 5; 128, 25; 130, 25; 131, 15; 135, 15; 205, 15, 20; 213, 25; 222, 25; 228, 15; 238, 10; 246, 15; 252, 10; 284, 15; 295, 25; 305, 25; 307, 30; 318, 5; 352, 1; 362, 15.
Feixo de Sotomayor (Francisco de), amiral espagnol, 408, 25; 422, 25.
Ferdinand (Le Cardinal-Infant), frère de Philippe IV, gouverneur général des Pays-Bas, 1, 5; 2, 10, 15, 20; 3, 10, 20; 4, 15, 20; 5, 15; 7, 1, 5; 8, 25, 30; 9, 25, 30; 11, 30; 12, 5, 10; 13, 1, 5, 35; 14, 1; 16, 15; 17, 10, 15, 20; 18, 20, 25; 19, 1, 15, 20, 25, 30; 20, 5, 10, 20; 21, 1, 20, 25; 22 à 456, *passim*; 457, 10, 25; 461, 10; 463, 1, 20; 465, 1; 466, 10; 472, 10; 475, 25; 476, 20; 477, 20; 478, 25, 30; 481, 25; 483, 1; 489, 10; 494, 25; 502, 20; 513, 1; 517, 10; 518, 20; 527, 25; 529, 15; 573, 10; 602, 15; 631, 20; 632, 20; 634 à 674, *passim*.
Ferdinand II de Habsbourg, empereur d'Allemagne, 11, 20; 13, 5, 15; 14, 1, 5; 16, 20; 20, 20; 23, 5; 24, 25, 30; 26, 10, 15; 30, 1; 31, 15, 30; 35, 20; 57, 5; 46, 15; 47, 5; 49, 20; 50, 10, 25; 52, 10; 59, 15; 66, 25; 68, 1, 5; 71, 20, 25, 30; 72, 15; 73, 15; 74, 15, 20; 82, 10, 15; 85, 20; 87, 20, 25; 90, 15, 20; 92, 25; 99, 10; 104, 20; 105, 15, 25; 106, 5; 107, 1; 108, 15; 114, 10, 20, 25, 30; 115, 30; 117, 15; 118, 1, 15; 123, 15; 125, 15; 129, 10; 151, 1, 15; 132, 1; 133, 10; 135, 15; 142, 20; 156, 5; 158, 1.
Ferdinand III de Habsbourg, roi des Romains, roi de Hongrie, puis empereur d'Allemagne, 14, 5; 16, 20; 17, 15; 20, 20; 21, 1, 20; 23, 30; 26, 25; 36, 25; 55, 1, 10; 62, 15, 25, 30; 68, 15; 69, 15; 73, 1, 15; 74, 15; 76, 20; 87, 5; 90, 15; 105, 25; 117, 15; 124, 15, 20; 127, 25; 129, 1; 130, 20; 131, 15; 133, 5; 134, 15; 157, 15; 161, 5, 15; 163, 1, 15; 164, 15; 167, 10; 170, 20, 25; 171, 25; 172, 20; 173, 1, 30;

174, 10, 30; 177, 5, 20; 181, 1; 182, 15; 185, 1; 186, 5; 191, 1; 192, 1; 196, 20; 211, 20; 215, 5, 10; 221, 10, 20; 226, 25; 227, 10, 15; 233, 5; 236, 1; 238, 15; 259, 20; 240, 15, 20; 244, 10; 255, 1; 259, 20; 264, 5, 15; 271, 5, 10; 277, 30; 278, 5; 279, 1; 285, 5, 10; 292, 15; 294, 20, 25; 298, 5; 300, 10; 303, 20; 306, 20; 307, 1, 25; 308, 15; 310, 10; 311, 10, 25; 312, 15; 313, 10; 314, 15; 316, 1; 319, 5; 321, 10, 15, 20, 25; 322, 1; 325, 1, 5; 326, 5, 10, 15; 327, 15, 25; 330, 20, 25; 333, 10, 20; 334, 5; 335, 25; 338, 25; 339, 1, 5; 343, 10; 344, 5, 20; 345, 1, 15; 346, 1; 355, 20, 25; 357, 15; 358, 1, 25; 363, 1, 10; 374, 15; 383, 15; 386, 10; 388, 15, 20; 394, 20; 395, 15; 403, 10, 30; 404, 15; 405, 15; 406, 15, 25; 409, 20; 410, 10, 20; 411, 10; 413, 20, 25; 418, 20; 420, 1, 5; 421, 25; 423, 5; 428, 5, 20; 430, 15; 435, 5; 443, 20; 444, 30; 445, 25; 446, 5, 10, 13, 20; 447, 5, 25; 448, 1, 20, 25; 452, 1, 10; 454, 1, 10, 25; 456, 10, 20; 473, 10; 482, 5; 506, 10; 515, 20; 518, 10, 15; 520, 25; 521, 1; 522, 10; 528, 25; 529, 20; 542, 15; 558, 1; 559, 30; 570, 10; 571, 15; 575, 25; 577, 1, 5, 10; 589, 25; 591, 10; 593, 10; 595, 5, 20, 25; 600, 10; 601, 5, 35; 615, 1, 5, 10; 619, 5, 15; 620, 10, 20; 623, 5; 626, 25; 628, 10; 629, 10.
Feria Gomez Suarez de Figueroa (Le duc de), officier supérieur de l'armée espagnole, 40, 15.
Fernandez (Duarte), financier chargé du service des provisions, 565, 30.
Fernandez del Campo (Pedro), official de la Secrétairerie d'État et de Guerre, 499, 15.
Fernandez de Tovar (Louis), marquis de Fresno, administrateur de la volière royale, 574, 1, 25.
Fernandez de Velasco y Tovar (Inigo-Melchior), comte de Haro, gouverneur de la volière de Philippe IV, 492, 5, 25.
Ferrare (La ville de), en Italie, 585, 20.
Figueroa. *Voir* Sanchez de Figueroa.
Finalti (Christoval de), père du suivant, 631, 25.
Finalti (Juan-Pedro), musicien attaché au service de l'archiduc Léopold, 631, 25.
Finia (Le secrétaire du Conseil d'État, 437, 10.
Flamands (Les), en général, les hommes d'affaires et les marins, 66, 15; 321, 5.
Flandre, dans le sens général de Pays-Bas, *passim*. — Dans le sens particulier d'une des provinces des Pays-Bas, les ports et la cote flamande, 11, 20; 17, 20; 53, 15, 20; 58, 10; 125, 10; 129, 5; 147, 15; 150, 15; 160, 5; 162, 1; 163, 25, 35; 164, 30; 177, 20; 181, 20; 193, 25; 205, 20; 250, 5; 261, 10; 272, 5; 275, 25; 284, 20; 293, 5; 328, 10; 338, 1; 363, 10; 403, 30; 490, 10; 503, 1; 505, 10, 15; 508, 25; 509, 5; 528, 10; 534, 1, 30; 540, 25; 545, 25; 552, 10, 15; 568, 10, 25; 581, 10; 585, 5; 588, 25; 591, 10; 592, 25; 597, 10; 637, 10; 658, 10. — Les États de Flandre, 376, 10; 490, 5; 542, 5; 568, 15; 609, 15. — Le Conseil de Flandre, 490, 10; 566, 15; 568, 15.
Flessingue (La ville et le port de), en Zélande, 163, 25; 412, 25.
Flines (L'abbaye de), en France, 657, 5; 670, 10.
Florence (Jean-Charles de), candidat au gouvernement général des Pays-Bas, 456, 5; 511, 25.
Florence (Matheo de), candidat au gouvernement général des Pays-Bas, 456, 5; 511, 25.
Foisot. *Voir* Foysote.
Fontaine (Le comte de), officier supérieur de l'armée espagnole aux Pays-Bas, 80, 1; 109, 20; 455, 20.

Fontana (Le comte de), officier en service aux Pays-Bas, puis conseiller d'État espagnol, 196, 1; 205, 10; 223, 1; 224, 1; 227, 5, 25; 238, 5; 284, 15; 318, 5; 329, 10; 382, 5; 386, 10; 404, 25; 424, 5; 427, 25; 429, 25; 573, 5; 661, 25.
Force (Le maréchal français de la), 68, 10.
Forest (L'abbaye de), près de Bruxelles, 670, 10.
Foysote (Fernando), ou Foisot, délégué espagnol en Irlande, 499, 35; 527, 5; 590, 15.
Fraga (La ville de), en Espagne, 491, 5, 15, 20; 493, 1, 5; 494, 1, 10.
Français (Les), en général et en particulier, les princes français, les troupes françaises, les commerçants et diplomates, 9, 5; 17, 15; 18, 1; 21, 15; 22, 20; 24, 25; 30, 20; 31, 25; 32, 5, 20, 25; 36, 10; 38, 10; 39, 1; 45, 10, 15; 46, 10; 47, 1; 48, 20, 25, 30; 49, 1, 10, 15, 20; 51, 1; 54, 15; 56, 20; 58, 5, 15; 65, 10, 15; 66, 10; 68, 10, 30; 69, 15; 75, 20; 77, 10; 78, 10; 79, 10; 81, 30; 83, 10; 85, 15; 88, 15, 20; 90, 30; 93, 5; 96, 10; 101, 20; 104, 5; 107, 1; 108, 20; 109, 5, 10; 111, 5; 114, 25; 115, 30; 116, 1, 10; 118, 10, 20, 25; 120, 5; 122, 20; 124, 20; 126, 5, 25; 133, 20; 134, 10; 135, 5, 15; 138, 15; 139, 25; 142, 10; 143, 15, 20; 144, 20; 151, 5; 160, 5; 161, 1, 30; 162, 1; 163, 5, 25, 30, 35; 164, 25, 30; 165, 10; 166, 20; 170, 15, 25; 171, 15; 173, 15; 176, 15; 179, 5; 185, 5; 186, 25; 188, 15, 25; 192, 10; 193, 25; 194, 1, 15, 30; 195, 15; 205, 25, 30; 218, 15; 222, 10; 224, 15; 227, 10, 20; 230, 5; 233, 15; 235, 10; 237, 5, 15, 25; 241, 25; 242, 5, 10, 15; 245, 15; 251, 1; 253, 1; 254, 15, 20; 255, 20; 256, 20; 260, 20; 265, 10; 270, 10; 271, 20; 284, 20; 285, 10; 291, 5; 292, 25, 30; 299, 15, 20; 306, 10; 310, 5; 311, 5; 313, 15; 314, 20, 25; 316, 30; 317, 20; 318, 1; 322, 10; 326, 10; 328, 1, 5; 329, 10; 331, 15; 332, 20; 333, 15; 334, 15; 336, 15; 352, 1, 25; 354, 1; 356, 15, 20; 361, 5; 365, 15, 20; 374, 15; 384, 10; 388, 10, 15; 391, 15; 392, 1; 395, 20, 30; 406, 15; 410, 1, 20; 411, 20, 25; 412, 30; 413, 25; 415, 20, 25; 416, 25; 418, 20; 421, 1; 422, 10; 428, 5, 20; 429, 10, 20; 431, 15; 432, 15; 434, 10; 436, 1, 5; 438, 15; 441, 15; 442, 15; 443, 15; 444, 15, 25; 448, 5, 10; 449, 10; 454, 20; 458, 5; 484, 15; 486, 20, 25; 491, 1; 492, 10; 501, 25; 502, 5; 503, 5, 10; 505, 15; 512, 1; 520, 5, 10, 15; 521, 10; 526, 1, 5; 528, 15, 25; 534, 1, 15; 539, 10; 540, 5, 10, 15, 20, 25; 541, 5, 15; 542, 25, 30; 545, 10, 25; 546, 10; 547, 1, 5, 20; 549, 15; 550, 5; 551, 1, 5; 552, 5; 553, 1, 5, 10, 30; 557, 10; 558, 1, 20; 559, 5, 15; 560, 1, 20; 563, 1, 5; 567, 15; 571, 15; 577, 20; 583, 15; 587, 1; 588, 25; 589, 10, 20; 591, 10, 20; 594, 20, 25; 595, 15; 600, 1, 30; 602, 25; 603, 5, 15; 604, 5, 25; 609, 1; 610, 1; 611, 5, 10, 25, 30; 612, 1, 5; 614, 1, 10; 615, 25; 616, 1, 5; 618, 5, 20; 619, 1; 620, 5, 20; 621, 20, 25, 30; 624, 1, 10; 628, 30; 631, 15; 639, 1; 654, 15; 675, 20; 678, 25; 679, 1.
France (La), 14, 1; 16, 5; 17, 15; 18, 5; 23, 20; 26, 25; 27, 15; 29, 25; 33, 5; 36, 10; 41, 1, 10; 45, 20; 46, 15; 49, 30; 55, 1; 57, 5; 59, 15; 62, 10, 25, 30; 63, 20; 71, 20, 25; 72, 10; 75, 5, 10, 15; 78, 5, 15, 20; 79, 15; 81, 20; 82, 10, 15; 86, 1, 15; 90, 25, 30; 92, 1; 93, 10; 94, 25, 30; 98, 15; 101, 10; 103, 5; 105, 5; 106, 25; 107, 15; 112, 25; 114, 30; 116, 10, 15; 120, 10, 20; 123, 15, 25; 124, 5, 10, 25; 127, 25; 128, 5; 129, 1, 5; 130, 10, 15, 20; 131, 10; 133, 1, 10; 134, 5, 25; 137, 5; 138, 20; 139, 1, 5; 142, 10; 143, 5, 10;

144, 20; 145, 10; 146, 5; 150, 5, 20; 151, 25; 161, 10; 164, 25; 166, 10; 172, 15; 175, 20, 25; 179, 25; 182, 20; 186, 20; 188, 15; 190, 5; 192, 5; 195, 25, 30; 203, 20; 205, 20; 206, 5, 15; 211, 20; 221, 25; 222, 15; 233, 5; 257, 25; 242, 5; 250, 5; 263, 15; 266, 10; 271, 15; 272, 10; 280, 5; 285, 25; 289, 25; 292, 20, 25; 294, 10; 299, 15; 305, 20, 25; 306, 15; 315, 5, 25; 318, 25; 320, 5; 326, 25; 327, 1, 10; 328, 30; 335, 1; 360, 1, 5; 372, 30; 375, 1; 378, 15, 25; 381, 1; 387, 5; 388, 5; 390, 25; 392, 5; 395, 20; 396, 25; 403, 25; 405, 1; 410, 5, 20; 411, 5, 10; 412, 25; 418, 15, 20; 424, 5; 426, 20; 430, 1; 434, 5; 438, 25; 441, 25; 442, 15; 444, 25; 446, 20; 451, 20, 25; 460, 25; 464, 5; 465, 5; 469, 1; 483, 25; 492, 10; 500, 10; 503, 5; 520, 1, 20; 526, 20; 531, 5; 538, 10; 539, 1, 5; 541, 25; 546, 10; 551, 10, 15; 553, 1, 10; 554, 15; 557, 30; 561, 10; 562, 25; 563, 10, 15; 570, 15; 571, 5; 575, 15; 576, 10, 25; 577, 20; 585, 10, 15; 587, 5; 589, 1; 595, 10, 15; 599, 5; 609, 1; 618, 5; 626, 15; 634, 15; 639, 1; 653, 30; 663, 5; 675, 15, 20; 678, 25; 679, 25. — L'agent français aux Pays-Bas, 6, 15. — L'ambassadeur français en Espagne, 30, 15; 31, 10; 42, 10. — L'ambassadeur en Hollande, 163, 30. *Voir* M. de Charnasse. — L'agent français en Irlande, 590, 15. — L'ambassadeur anglais en France. *Voir* comte de Noris. — L'ambassadeur espagnol, 111, 20. *Voir* Christoval de Benavente. — Le résident hollandais, 557, 30. — L'agent des Pays-Bas. *Voir* Henri de Vicq. — L'ambassadeur de Venise, 118, 20; 171, 5; 289, 1; 320, 5; 355, 5; 444, 25. — Les nonces. *Voir* Saint-Siège. — La Cour de France, 3, 25; 75, 15. — Les flottes françaises, 89, 5; 123, 5, 20; 129, 20; 191, 15; 214, 15; 320, 10; 324, 1; 584, 15; 624, 10. — Les marchandises, 500, 5; 599, 10. — Les ports et la cote, 29, 20; 46, 25; 68, 5; 123, 10; 250, 5. — Les relations commerciales, 66, 1. — Les relations diplomatiques avec Hambourg, 447, 20.
Francfort-sur-Mein (La ville de), en Allemagne, les congrès tenus en cette ville, 312, 10, 15; 321, 10; 326, 10; 487, 10.
Franche-Comté (La), de Bourgogne. *Voir* Bourgogne.
Franciscains (Les), 136, 15; 226, 5; 229, 25; 260, 5; 527, 10.
Franco (Manuel), officier supérieur de l'armée espagnole aux Pays-Bas, 205, 20.
Franco (Simon), officier espagnol en service aux Pays-Bas, 663, 20.
Francquen (Arnould), jardinier belge, 60, 15.
Frangipani (Le cardinal), gouverneur de Frankenthal, 532, 25.
Frankenthal (La ville de), dans le Palatinat, 541, 10; 557, 20. — Le gouverneur. *Voir* Frangipani.
Frédéric V, électeur palatin, 118, 1; 177, 20; 232, 15; 239, 25; 278, 10; 336, 30; 446, 15; 557, 20.
Fresin (Le comte de), François de Thiculoye, gouverneur du Quesnoy, et ses fils, 210, 5, 10; 335, 25.
Fresno (Le marquis de). *Voir* Fernandez de Tovar.
Fribourg (Le canton suisse de), 423, 25.
Friquet (Jean), Bourguignon, agent diplomatique, 383, 15, 20, 25; 384, 5; 406, 1, 25, 30; 410, 1; 415, 5; 423, 1; 440, 25; 441, 1; 598, 10, 15, 30.
Frise (La), une des Provinces-Unies, 23, 20; 114, 25; 163, 1, 10, 35; 164, 15, 25; 170, 25; 181, 1; 182, 10, 15; 185, 20; 239, 25; 259, 20; 285, 20; 384, 15; 546, 25.

Fuensaldaña (Le comte de), officier supérieur espagnol, en service aux Pays-Bas, 62, 15, 25; 63, 25; 69, 10, 25; 405, 1; 424, 5; 483, 5; 533, 5; 534, 20; 537, 30; 542, 5; 550, 25; 554, 5, 25; 562, 1; 564, 5, 15; 571, 20; 573, 20, 25; 580, 10; 631, 5.
Fuente (Le marquis de la), Gaspar de Teves, Tello de Guzman, 383, 15.
Fuentès (Le marquis de), Pedro Henriquès de Azevedo, gouverneur des Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II, 602, 5; 672, 10.
Fuentès (Le marquis de), Juan-Claros de Guzman, gouverneur général intérimaire, chef de la flotte des Pays-Bas, gouverneur de Cambrai, Gravelines, Dunkerque et Mardyck, maître de camp général, 1, 10, 15; 2, 5, 25; 4, 1; 9, 20; 10, 1; 25, 15, 25; 29, 20; 44, 20; 98, 5; 110, 1; 111, 10, 30; 112, 20; 129, 5; 137, 15, 25; 146, 5; 154, 25; 164, 1; 165, 10; 174, 20; 178, 5, 10; 196, 1, 5; 198, 5; 205, 10; 209, 10; 223, 1; 224, 1, 10; 227, 5, 20; 234, 10; 249, 25; 252, 25; 257, 25, 30; 258, 25; 259, 30; 267, 30; 284, 20; 286, 20; 291, 5; 293, 20, 25; 502, 1; 505, 20; 518, 10; 319, 20; 322, 10; 331, 15; 353, 20; 661, 25.
Fumal (Guillaume de), capitaine en service aux Pays-Bas, 512, 15.
Furdin (Le colonel), gouverneur de Breda, 185, 10.
Furnes (La ville de), en Flandre occidentale, 597, 1. — L'abbaye de Saint-Nicolas, de l'ordre de Prémontré, 485, 25. — Le vicomte de Furnes. *Voir* N. de Hornes.
Furno (Le baron de), gentilhomme de la Cour du Cardinal-Infant, 518, 20.

G

Gachard (L.), *passim*.
Gaesbeek (La maison et ferme de), en Brabant, 244, 20.
Gage. *Voir* Goge.
Galaretta (Francisco de), secrétaire d'État et de guerre du prince Thomas de Savoie, secrétaire d'État et de guerre *ad interim* du Cardinal-Infant, 14, 5; 91, 25; 97, 5; 111, 20; 151, 25; 216, 25; 248, 20; 249, 5; 253, 20; 340, 1; 479, 25; 488, 25; 500, 20; 507, 10; 508, 5; 514, 5; 554, 10; 618, 30; 662, 5, 10.
Galice (La), région d'Espagne, 195, 25; 298, 15; 350, 20. — Le gouverneur. *Voir* marquis d'Aytona.
Gallas (Mathias, comte de), officier supérieur au service de l'Empereur Ferdinand III, 49, 15; 65, 25; 68, 10; 69, 15; 72, 10; 76, 20, 25; 78, 15, 20; 87, 5; 92, 20; 116, 15; 124, 20; 144, 20; 165, 20; 176, 10.
Gallego (Pedro), capitaine espagnol au service de Philippe IV, 190, 5.
Gallo (Antoine), commerçant de résidence à Madrid, 409, 25.
Gallo (Pedro-Lopez de), premier commis de la secrétairerie des mercèdes, à Madrid, 285, 1.
Gallo (N.), commissaire militaire en service aux Pays-Bas, 519, 25.
Gamalerio (La comtesse de), veuve du comte de Bruay, 581, 15.
Gamarra (Estevan de), officier supérieur espagnol, châtelain de Gand, dans la suite ambassadeur à La Haye, 89, 30; 117, 10, 25; 144, 25; 145, 25; 168, 20; 284, 25; 307, 30; 313, 1; 316, 1; 369, 25; 566, 25; 576, 10; 618, 30; 632, 1.
Gamerages (Le comte de). *Voir* N. Richardot.
Gand (La ville de), en Flandre, 272, 10, 15; 273, 15; 287, 1; 303, 15; 314, 25; 318, 1, 20; 319, 1, 15, 20, 25; 320, 1, 10, 15; 321, 1, 10; 330, 20; 331, 1, 5, 15, 20; 372, 5; 382, 15; 469, 1, 10; 490, 5; 494, 5; 509, 1; 520, 15; 532, 15; 533, 1, 5, 15; 534, 1, 20; 535, 1, 20; 536, 15; 537, 1; 540, 15; 575, 15; 597, 1; 654, 30; 663, 20. — L'abbaye de Saint-Pierre, 150, 25; 479, 5, 10; 490, 15; 509, 5; 588, 5 — Le grand bailli. *Voir* Albert baron de Guernonval. — Le châtelain, 70, 25; 361, 25. *Voir* Gaspar de Valdès et le comte de Salazar. — L'évêque, 29, 1; 513, 20; 546, 30; 548, 20; 591, 25; 613, 25. — Le gouvernement, 651, 25; 670, 25; 671, 1. — Le prévôt. *Voir* N. Roose.
Gand (François de), baron de Rassenghien, 381, 30.
Gand (Philippe-Lamoral de). *Voir* le comte d'Isenghien.
Gantois (Les), 272, 10, 15; 586, 30.
Garcia (Jean), fonctionnaire espagnol, 467, 1.
Garcies (Le comte de), gentilhomme de chambre du Cardinal-Infant, puis gouverneur de Cambrai, 389, 25; 503, 5; 573, 15; 586, 1, 25; 587, 5; 591, 15; 597, 30; 601, 35.
Gasion (Le maréchal de), officier français, 563, 5.
Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, roi de France, 13, 10; 14, 1, 5, 30; 22, 25; 24, 15, 20; 27, 5; 44, 1; 69, 1; 87, 15; 94, 15; 126, 25; 145, 5, 10; 149, 10; 166, 5; 173, 5; 320, 15; 620, 20.
Gavarelle (Le conseiller Juan de), surintendant de la flotte des Pays Bas, 16, 20; 23, 15; 27, 30; 28, 20; 29, 25; 43, 5; 46, 5; 47, 10, 25; 66, 5, 25; 83, 30; 91, 20; 103, 1; 107, 15; 117, 1; 196, 1; 310, 1, 25; 354, 10; 381, 25; 589, 10; 397, 1; 412, 15, 20; 439, 20; 498, 20.
Gavre (Charles de), baron d'Embise, gouverneur de Charlemont, 558, 25.
Gavre (Rasse de). *Voir* le marquis d'Aiseau.
Gaxe (N.), officier anglais en service aux Pays-Bas, 664, 10, 25.
Geamont (N. de), capitaine en service aux Pays-Bas, 362, 30.
Gebhart (Le secrétaire), en service aux Pays-Bas, 621, 35.
Geldern (La place de), dans la Prusse rhénane, 7, 1; 74, 1, 25; 90, 25; 271, 15; 301, 15; 311, 15; 313, 20; 329, 10; 586, 10.
Genappe (La ville de), en Brabant, le poste de châtelain, 408, 10.
Gênes (La république de), en Italie, 11, 20; 246, 20; 285, 10; 595, 15.
Gennep (La place de), en Hollande, 71, 1, 20; 72, 1, 5, 20; 73, 10; 76, 5; 82, 1; 92, 5, 10; 95, 15; 121, 10; 129, 15; 276, 5; 602, 25; 666, 1.
Génois (Les banquiers), 246, 20; 418, 25; 582, 15.
Gent (Berthold de), seigneur de Loenen, délégué hollandais au Congrès de Munster, 550, 25.
Geraldino (Guillaume), religieux irlandais, 407, 1.
Geraldino (Patrice), religieux irlandais, frère du précédent, 407, 1.
Gerbier (Le peintre Balthasar), agent diplomatique anglais, 3, 5; 11, 5; 258, 5, 10.
Gheel (La ville de), dans la province d'Anvers, 130, 25; 153, 15.
Gillis (J.-G.-D.), ingénieur belge, 581, 30.
Giron (Diego), veedor général de l'armée espagnole des Pays-Bas, 631, 25.
Giron (Pedro), agent espagnol en service aux Pays-Bas, 369, 20.
Gisbrechts (Gérard-Loen), pilote hollandais, 157, 25; 197, 15; 199, 20.
Gleanomallun (Le baron Albert), noble irlandais, 95, 25; 362, 20.
Glen (Le baron), commandant d'armée allemande, 164, 25.

Glimes (Charles de), officier de cavalerie de l'armée des Pays-Bas, 601, 30.
Glimes (Honorée de), femme de Henri de Lorraine, 140, 25.
Gobelinus (Jean-Henri), ecclésiastique, 494, 20.
Goch (La place de), en Prusse rhénane, 63, 10; 64, 1, 10, 15, 20; 65, 1, 10; 113, 3. — *Voir* Gouda.
Goirle (Pierre Van), désigné comme conseiller au Conseil des Finances, 495, 10, 25; 496, 20; 537, 20.
Goje (Henri), maître de camp anglais, 297, 3; 305, 10; 312, 20; 321, 1.
Golstein (N.), lieutenant-gouverneur de Maestricht, 163, 20.
Gomez de Espinossa (Juan), soldat espagnol de l'armée des Pays-Bas, 581, 25.
Gongora (Juan de), alcade de la Cour d'Espagne, 495, 10.
Goni y Peralta (Diego), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 519, 25.
Gonzaga (Hannibal), ambassadeur extraordinaire de Ferdinand III, 300, 10, 23.
Gonzague (Le marquis de), prince italien, 240, 20.
Gonzales (Manuel-Palomares), gouverneur du Quesnoy, 210, 10.
Gouda (La place de), « Goda », 129, 15. Il s'agit probablement d'une erreur de copiste pour « Goch ».
Govea (Le marquis de), seigneur portugais, 401, 1, 3; 413, 15; 431, 3.
Grammont (Le colonel de), 575, 25.
Grana (Le marquis de), Francisco del Caretto, marquis de Savona y Grana, ambassadeur d'Allemagne à Madrid, 88, 10; 92, 20; 104, 20; 114, 10, 30; 194, 25; 339, 1; 458, 15; 473, 15; 515, 15, 20; 590, 3; 594, 25; 595, 25; 601, 15, 35; 632, 10.
Gransian (N. de), capitaine navarrais, 539, 1.
Grave (La place forte de), dans le Brabant septentrional, 23, 20; 27, 1; 82, 20; 98, 25; 192, 3; 193, 25; 319, 25.
Gravelines (La ville et le port de, la région de), 8, 15; 32, 1, 15, 20; 68, 3, 20; 86, 1; 104, 1; 115, 15; 118, 10; 126, 3; 128, 20; 129, 3; 131, 20; 150, 20; 163, 33; 164, 30; 165, 10; 205, 20; 212, 1; 216, 20; 240, 10; 251, 10, 15; 256, 3, 10; 266, 10; 337, 10; 349, 20, 25; 386, 20; 395, 1; 418, 20; 432, 20; 440, 3; 498, 10; 506, 1; 548, 15; 657, 3; 670, 30. *Voir* les gouverneurs : marquis de Fuentès, Albert de Guernonval, N. Triest, Pedro de Leon de Villaroel.
Gray (La ville de), aujourd'hui en France, 670, 25.
Grimbergen (La comtesse douairière de), 409, 30.
Grobbendonck (Le comte de), Antoine Schets, officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, sa veuve et ses enfants, 59, 3; 127, 15, 25; 458, 30.
Grobbendonck (La comtesse de), 595, 30.
Groncio (Hubert), sujet hollandais, agent du roi de Suède, 52, 20.
Gronsfeld (Le comte de), officier supérieur au service de Philippe IV, 517, 20; 530, 3.
Guasco (Carlos), prince de Lixheim, maître de camp de l'armée espagnole en service aux Pays-Bas, 117, 15, 25; 216, 25; 217, 15; 466, 20; 487, 25; 502, 20; 526, 3; 528, 1; 558, 30; 575, 20; 581, 15, 20; 601, 25.
Guasco (Octavio), colonel d'infanterie en service aux Pays-Bas, 664, 25.
Gueldre (La), aujourd'hui province des Pays-Bas, 328, 10; 561, 3. — Les États de Gueldre, 109, 3; 164, 15; 561, 3; 593, 1; 605, 15; 635, 20; 677, 10, 20, 35. — Les États, 642, 10, 15. — Le gouverneur, marquis de Lede.

Guernonval (Albert-Hubert de), grand bailli de Gand, gouverneur de Gravelines, 521, 30.
Guernonval (Alonso de), en service aux Pays-Bas, 284, 25.
Guevara (Louis-Philippe de), membre du Conseil de guerre, veedor général de l'armée des Pays-Bas, sa femme et ses enfants, 24, 3, 15; 37, 15; 84, 25; 98, 10; 99, 20, 25; 100, 1, 3, 25; 154, 15; 160, 20; 189, 3; 232, 20; 277, 20; 347, 10; 358, 30.
Guevara (Inigo-Velez de). *Voir* le comte d'Oñate.
Guevara (Pablo de), secrétaire espagnol, 573, 25.
Guienne (La), dans le Midi de la France, 145, 3.
Guipuzcoa (La province de), en Espagne, 250, 3; 251, 15; 558, 15.
Guise (Le duc de), Charles de Lorraine.
Guzman (Diego-Felipez-Messia de). *Voir* marquis de Leganès.
Guzman (Gaspar de). *Voir* comte duc d'Olivarès.
Guzman (Juan-Claros de). *Voir* marquis de Fuentès.
Guzman (Ramiro-Nunnez de). *Voir* le duc Medina de la Torre.

H

Habsbourgs (Les), maison régnante d'Autriche, 14, 1; 22, 20; 33, 3; 55, 15; 63, 20, 25; 68, 15; 230, 3; 262, 1; 278, 15; 283, 30; 288, 10; 318, 10; 355, 25; 563, 1; 388, 10; 403, 25; 406, 10; 415, 10; 464, 3; 528, 1.
Haelbeeck (Gilles van), commissaire général des monnaies à Anvers, père du suivant, 382, 1, 10, 15.
Haelbeeck (Gilles van), le jeune, commissaire général des monnaies à Anvers, 141, 20; 209, 25; 266, 1; 272, 1, 20; 273, 1, 10; 381, 15; 382, 10, 15; 405, 20; 486, 3, 15, 30.
Hagen (Henri Van der), licencié en lois, 518, 20.
Hainaut (Le), une des provinces des Pays-Bas catholiques, 62, 25; 161, 30; 164, 30; 181, 20; 187, 10, 25; 193, 25; 194, 3; 197, 20; 210, 3; 552, 10; 635, 15. — Les Etats, 609, 15. — Les gouverneurs de Hainaut. *Voir* comte de Bucquoy et marquis de Havré. — Le poste de gouverneur ou grand-bailli, 286, 10, 15; 651, 15; 671, 1.
Haix (Gilles de), sergent de bataille en service aux Pays-Bas, 437, 20.
Hal (La ville de), dans le Brabant, 176, 1, 10, 20; 593, 10; 666, 1.
Halsdorff, commune de la Prusse rhénane, 21, 20.
Halt. *Voir* Aalten.
Hambourg (La ville et le port d'), aujourd'hui en Allemagne, 272, 10; 288, 3; 379, 25, 30; 445, 1; 598, 15; 622, 30. — Les ambassadeurs allemand, français et suédois accrédités à Hambourg, 447, 20. — Les vaisseaux hambourgeois, 220, 33.
Hamilton (Béatrix), fille du capitaine Robert et veuve du commissaire Jean de Brizquieta, 218, 25.
Hamilton (Robert), capitaine au service du roi d'Espagne, 218, 25.
Hammerstein (Le château de), en Prusse, 570, 3.
Han (Guillaume de), sacristain de la commanderie de l'Ordre teutonique à Maestricht, 466, 20.
Hanséates (Les), 502, 3.
Hanséatiques (Les villes), 350, 10; 439, 10; 507, 1, 25; 548, 1; 577, 1, 10. — Les pro-

duits hanséates, 547, 25. — Les vaisseaux hanséates, 507, 1.
Haro (Le comte de). — Fernandez Velasco y Tovar.
Harstfelt (Le comte d'), maréchal de camp général au service de Ferdinand III, 278, 5, 25.
Hasselt (La ville de), dans le Limbourg, 31, 15.
Haveskerke (Le comte Maurice de), 499, 30; 573, 25.
Havré (Charles-Alexandre de Croy, duc d'), chef du Conseil des finances aux Pays-Bas, gouverneur du Hainaut, 232, 10; 286, 5, 10, 15; 289, 10; 301, 5, 10; 365, 20; 376, 1; 487, 5; 499, 30; 518, 25; 535, 5; 545, 20; 547, 10; 553, 15; 556, 1, 10; 573, 25.
Hecheren (Jean van), noble flamand, 95, 30.
Hecq (Jean van), 95, 30.
Helmond (La place de), dans le Brabant septentrional, 92, 10; 121, 15; 129, 5, 15; 131, 20.
Hendricsen (Baren), pilote hollandais, 619, 20.
Hendricsen (Jean), prisonnier hollandais, 571, 25.
Henin (Le comte de), Alexandre de Bournonville, 11, 5; 13, 10, 25, 30; 15, 5, 10; 63, 10; 610, 25.
Henin (Le comte de), Alexandre de Bournonville, fils du précédent, 508, 1, 15, 25; 610, 20; 616, 25.
Henrard, 7, 30.
Henriette de France, reine d'Angleterre, femme de Charles Ier, 27, 5; 173, 10; 180, 15.
Henriquez de Azevedo (Don Pedro). *Voir* le marquis de Fuentès.
Herbipolis (L'évêque de), 327, 10; 356; 1.
Heris (Le comte de), gentilhomme écossais, 419, 15; 431, 25; 433, 1.
Hernani (Diego), contador de l'armée espagnole des Pays-Bas, 15, 25; 362, 25; 381, 25; 487, 30; 493, 5; 499, 15; 566, 20.
Hertoghe (Juste de), conseiller au Conseil de Brabant, 136, 1, 25.
Hesdin (La ville de), en France, 310, 5; 312, 5; 313, 5, 15; 317, 20; 318, 5; 324, 1; 328, 5; 351, 25.
Hesdinfort (Le gouvernement d'), aujourd'hui en France, 670, 30.
Hesse (Le landgrave de), 134, 1; 283, 15, 20, 25; 327, 10; 546, 25.
Hessois (Les), 328, 5.
Heylmer (Nicolas), président du Collège irlandais de Douai, 41, 20.
Heymenssone (Jan), ingénieur belge, 581, 30.
Hoboken (Le baron d'), Conrard comte d'Ursel, 168, 10; 308, 15; 319, 5; 326, 5; 521, 15; 543, 15.
Hoensbroeck (Le baron de), gentilhomme belge, 583, 25.
Hoffnung (Le), navire danois, 519, 5.
Hollandais (Les), en général, le gouvernement, les diplomates et hommes d'Etat, les financiers, les militaires, 7, 20, 25; 8, 10; 9, 5; 13, 5; 17, 5; 24, 25; 29, 1; 33, 20; 34, 25; 36, 10; 43, 25; 46, 10; 47, 1; 48, 25; 49, 10; 51, 1; 52, 20; 53, 25; 54, 25; 58, 5; 61, 10; 63, 15; 65, 10; 73, 25, 30; 74, 15, 20, 30; 75, 1, 10, 15, 25; 80, 5; 81, 10, 20, 30; 82, 25, 30; 83, 5, 10, 15; 88, 15; 89, 5; 90, 15, 20, 25, 30; 94, 25; 96, 1, 10, 30; 103, 1; 106, 20; 108, 10, 15, 20; 109, 10; 113, 10, 20; 114, 25, 30; 115, 5, 20, 30; 116, 1; 117, 1, 5; 118, 25; 122, 20; 124, 5; 130, 25; 131, 15; 139, 10; 148, 15; 157, 20, 25; 161, 15; 163, 25, 30; 164, 20, 25, 30; 167, 1; 169, 15; 170, 25; 171, 1; 175, 5, 10; 177, 20; 181, 10; 182, 20; 185, 10; 188, 15; 190, 20; 192, 5; 193, 30; 194, 15, 30; 195, 15; 196, 20; 197, 15; 199, 10, 20; 200, 10; 201, 25; 206, 5, 15; 210, 25; 213, 1; 218, 15; 221, 10, 20; 222, 10; 223, 10; 224, 10, 15; 227, 20;

231, 25; 237, 1, 5, 25; 238, 1; 239, 25; 246, 5; 251, 5; 252, 15; 253, 10; 255, 5, 15; 258, 10; 259, 25; 260, 20; 263, 1; 267, 5; 270, 5; 275, 5; 282, 15; 283, 5, 25; 285, 20; 287, 5, 20; 289, 1, 20; 290, 1; 292, 25; 296, 10; 298, 20; 299, 20; 306, 10; 309, 1; 310, 10; 313, 5, 20, 25; 314, 20; 318, 20; 319, 25; 320, 5, 25; 322, 1, 5; 327, 15; 328, 19; 329, 10; 331, 5, 15; 334, 10; 336, 1, 15; 337, 20; 348, 25; 349, 5; 350, 20; 351, 20; 352, 5; 353, 15; 355, 5, 10, 15; 361, 10; 363, 10; 375, 20; 376, 25; 377, 25; 378, 25, 30; 384, 15; 385, 15; 386, 10; 388, 10, 20; 391, 25; 392, 1, 15; 395, 20; 396, 10; 398, 15; 403, 5, 20, 25; 406, 25, 30; 407, 20; 409, 20; 412, 30; 417, 20; 424, 20; 428, 10; 429, 15; 441, 15, 25; 450, 15; 457, 1; 458, 5; 484, 5; 486, 1, 10, 25; 491, 1; 501, 25; 503, 1; 511, 1; 514, 15; 516, 5, 20; 520, 5, 10, 15; 523, 10, 25; 524, 15; 534, 1; 537, 1, 15; 539, 10, 20; 540, 15, 25; 541, 20; 542, 20, 30, 35; 543, 30; 545, 1; 546, 25; 549, 1, 15, 25; 550, 1, 15, 25; 551, 25; 557, 5; 558, 10; 560, 10; 565, 1; 569, 10; 574, 15, 20; 577, 15, 20; 578, 10, 25; 579, 1, 5, 10, 15, 20, 25, 35; 584, 5; 585, 15; 589, 10; 591, 10; 593, 15; 594, 20; 597, 5, 20; 603, 15; 610, 1, 5, 15; 611, 20; 615, 10; 618, 5; 619, 30; 621, 15; 624, 1; 633, 5; 638, 20; 639, 10; 653, 30
Hollande (La), généralement dans le sens de Provinces-Unies, 5, 1; 7, 10, 15; 34, 20; 43, 20; 46, 5; 63, 20; 75, 20; 82, 10, 15; 90, 35; 94, 30; 107, 15; 114, 25; 115, 20, 25, 30; 116, 10; 118, 10; 121, 1; 122, 10; 126, 5; 140, 5; 157, 25; 158, 20; 159, 25; 160, 1; 162, 20; 163, 5, 15, 20; 182, 10; 195, 25, 30; 199, 10; 213, 10; 217, 25; 220, 20, 35; 223, 25; 224, 15; 246, 10; 258, 10, 30; 261, 5; 268, 10; 272, 10, 25; 273, 10, 15; 275, 10; 280, 5, 15; 281, 20; 285, 20; 289, 15, 25; 305, 25; 309, 1; 350, 10; 351, 10; 360, 1; 377, 15; 379, 30; 380, 15; 388, 10, 15; 391, 25; 395, 20; 401, 5; 403, 10, 30; 404, 25; 406, 20; 409, 20; 413, 20; 423, 1; 424, 5; 441, 1; 453, 1; 454, 20; 469, 1, 5, 10; 480, 15; 486, 15, 25; 494, 1; 496, 15; 503, 1; 507, 25; 518, 25; 520, 5; 524, 20; 542, 1, 20, 25, 30; 544, 20; 546, 25, 30; 549, 25; 554, 15; 555, 10; 556, 15; 557, 1, 30; 558, 10; 565, 1; 569, 15; 576, 20; 587, 5; 610, 1, 10; 612, 1; 614, 10; 618, 5; 621, 10; 622, 25; 623, 30; 675, 5, 10, 15, 25; 678, 15; 679, 25. — L'ambassadeur hollandais à Hambourg, 447, 20. — L'ambassadeur de France en Hollande, 163, 30. *Voir* M. Charnasse. — Les catholiques hollandais, 150, 1; 223, 25; 649, 10. — La Compagnie des Indes, 34, 10; 118, 20; 514, 15. — Le Conseil d'État, 224, 20; 287, 25. — Les États de Hollande, 109, 5; 224, 20; 549, 5; 582, 20; 619, 20. — Les marchandises, 220, 30; 376, 25; 377, 25; 378, 15. — Le résident hollandais à Paris, 557, 25. — Les vaisseaux hollandais, 208, 20; 214, 15; 318, 25; 320, 10; 358, 20; 377, 10, 20; 412, 25; 552, 20; 555, 1.
Hongrie (Le roi de). *Voir* Ferdinand III.
Hont (Juan-Noël de), Hollandais, 619, 30.
Hoorn, ville de Hollande, 309, 1.
Hopton (Hartus), diplomate anglais, 267, 5
Hornes (Armand de), munitionnaire des vivres, 154, 15, 30; 409, 25.
Hornes (Le comte de), officier de l'armée des Pays-Bas, 69, 5; 89, 25.
Hornes (N. de), vicomte de Furnes, 535, 25.
Hovynes (Charles de), conseiller fiscal, puis chef-président du Conseil privé, 459, 25; 532, 5, 15; 537, 15; 543, 5; 544, 20; 559, 30; 581, 20; 601, 20, 25; 613, 25; 625, 15; 626, 25; 627, 25; 630, 5.

Hozespasa (Lope de), amiral espagnol au service de Philippe IV, 198, 5; 214, 1; 260, 1, 5.
Hulst (La ville d'), en Zélande, 227, 5; 262, 10; 331, 15; 540, 25; 545, 1, 10.
Humyn (Claude de), conseiller et procureur général au Grand Conseil de Malines, surintendant de la justice militaire, 310, 25.
Hurtado (Luis de), en service aux Pays-Bas, 389, 25.
Huy (La ville de), dans la principauté de Liége, 221, 25; 534, 20; 570, 1. — Le gouverneur de Huy, baron de Jehay.

I

Ibarra (Martin-Lopez de), secrétaire de chambre du Cardinal-Infant, 97, 5; 562, 30; 662, 10.
Ibarra (Le seigneur d'), 240, 15.
Illan. *Voir* Yllan.
Illescas (Joseph-Arnolfini de), moine bénédictin, 519, 10, 30.
Indes (Les), en général, tant occidentales qu'orientales, possessions espagnoles, le commerce des Indes, 61, 15; 75, 25; 74, 1, 5, 35; 75, 10; 77, 20; 82, 30; 90, 15, 25; 216, 5; 272, 30; 279, 5; 299, 20; 367, 5, 10, 25; 378, 20; 383, 5; 392, 10; 469, 5; 500, 10; 507, 25; 579, 20, 25; 639, 10. — La Compagnie hollandaise des Indes, 46, 25; 118, 20. — Le Conseil, 497, 20. — La flotte des Indes, 128, 20; 157, 20.
Insprück (L'archiduc d'), candidat au gouvernement général des Pays-Bas, 456, 5.
Insprück (La ville d'), aujourd'hui en Autriche, 621, 30.
Irlandais (Les), en général, en particulier les soldats au service de l'Espagne, 37, 20; 39, 1, 5; 61, 15; 73, 5; 135, 1; 145, 15; 196, 5; 241, 5; 262, 5; 276, 5; 335, 10; 362, 20; 395, 30; 399, 10; 425, 15; 435, 10; 499, 30; 527, 10; 530, 20; 645, 20; 647, 30; 664, 5. — Le Collège irlandais à Douai, 41, 25. — Les religieux irlandais établis à Louvain, 261, 1; 458, 30.
Irlande (L'), dans l'Europe occidentale, les affaires d'Irlande, 405, 10; 407, 1; 431, 20; 499, 35; 527, 5; 531, 10; 538, 15; 585, 20; 589, 5; 590, 15. — Le Conseil d'Irlande, 527, 10; 590, 10. — Le ministre français, 590, 15. — Le nonce, 590, 15.
Irun (La ville d'), dans l'Espagne septentrionale, 595, 10.
Isabelle (Claire-Eugénie), infante d'Espagne, princesse souveraine, puis gouvernante-générale des Pays-Bas, 1, 5, 10; 2, 1, 10, 15, 20; 3, 15; 6, 5, 15, 20; 13, 15, 25; 22, 10; 24, 10; 34, 25; 40, 25; 82, 5; 89, 20; 93, 20; 99, 20; 120, 1; 127, 5; 154, 25; 230, 15; 231, 1; 234, 10; 236, 15; 241, 25; 278, 1; 310, 25; 330, 10; 382, 15; 414, 15; 456, 1; 462, 5; 463, 5; 485, 15; 488, 1; 504, 1; 517, 10; 551, 25; 559, 25; 632, 20; 633, 5, 10, 15, 20; 634, 20, 25; 635, 25; 640, 1; 644, 20, 25, 30; 648, 15; 651, 1; 656, 20.
Isembourg (Le comte d'), maître de camp général de l'armée d'Alsace, gouverneur de Namur, 48, 5; 205, 20; 222, 30; 284, 20; 465, 10; 467, 15, 20; 480, 5; 482, 15, 20; 567, 20; 581, 15; 584, 10; 601, 25; 619, 5; 664, 25.
Isenghien (Le comte d'), Philippe-Lamoral de Gand, capitaine de cavalerie de l'armée des Pays-Bas, 361, 20; 362, 20; 466, 5, 20; 468, 20; 477, 10, 15; 478, 15; 518, 20; 519, 20.

Isola (N.), député de l'Empereur Ferdinand III, 446, 10, 15.
Italie (L'), en général, les possessions italiennes de la monarchie espagnole, 9, 25; 14, 10, 15; 51, 15, 25; 71, 1, 10; 73, 1; 81, 25; 82, 20; 98, 1; 100, 25; 134, 5; 140, 5; 145, 20; 166, 1; 181, 10; 183, 20; 199, 15; 203, 20; 205, 20; 206, 1; 215, 30; 216, 10; 219, 1; 237, 15; 276, 20; 277, 15; 295, 1, 10; 305, 25; 316, 20; 326, 25; 327, 1; 328, 15; 343, 15; 348, 5; 354, 1; 356, 20; 364, 15; 367, 1; 370, 20; 378, 15; 415, 1; 454, 5; 456, 5; 521, 1; 557, 10; 602, 5; 618, 10, 20; 620, 15; 621, 30. — Les princesses italiennes, 56, 25; 57, 1.
Italiens (Les), en général, en particulier les soldats au service de Philippe IV, 8, 15; 48, 10; 57, 1, 25; 71, 1; 131, 10; 152, 10; 174, 15; 191, 10, 15; 193, 1; 194, 15; 196, 5; 202, 20; 259, 5; 351, 20; 390, 15; 397, 10; 465, 5; 487, 25; 539, 25; 545, 25; 553, 30; 632, 1; 645, 20; 663, 25.
Iturrao. *Voir* San Juan de Iturrao.
Iturietta (Miguel de), official de la Secrétairerie d'État et de Guerre, 149, 25.
Ivarra (Martin-Lopez de), secrétaire espagnol. *Voir* Ibarra.

J

Jacquet (Jean-Baptiste), agent bourguignon à Madrid, 519, 20; 525, 5; 537, 20; 558, 30.
Jansénisme (Le), 496, 5, 10; 497, 10; 545, 1, 5; 625, 10.
Jansenius, évêque d'Ypres, 495, 20; 497, 15; 498, 1; 608, 1; 614, 25.
Janssen (Joris), capitaine de navire, 519, 5.
Jean de la Mère de Dieu (Le père), confesseur du Cardinal-Infant, 477, 30.
Jehay (Le baron de), gouverneur de Huy, 221, 20; 370, 1.
Jésuites (Les), 91, 10; 174, 1; 190, 10; 469, 20; 543, 10.
Jointes d'État (Les), à Bruxelles et à Madrid, 100, 5; 129, 15, 20; 140, 30; 141, 10; 147, 10; 214, 20, 25; 325, 10, 20; 417, 5; 444, 5, 10; 453, 15; 468, 10; 484, 25; 504, 15; 524, 5, 10; 561, 1, 15; 593, 35; 607, 10; 631, 5
Jointe des finances a Bruxelles (La), 485, 1.
Joinville (Le prince de). *Voir* Charles de Lorraine.
Jordan (Jean-André), de la maison du Cardinal-Infant, 458, 25.
Juan d'Autriche (Don), fils naturel de Philippe IV, gouverneur général des Pays-Bas, 467, 10; 481, 1; 482, 1, 10; 483, 1, 5; 485, 20; 487, 15; 488, 20, 25; 492, 1; 498, 10; 503, 20; 506, 10; 511, 15; 522, 20; 550, 15; 562, 3; 673, 15; 674, 1, 5, 10, 20.
Juifs (Les), 524, 20; 584, 25; 619, 25.
Juliers (La ville et le pays de), en Prusse rhénane, 22, 10; 48, 25; 49, 10; 63, 25; 72, 15; 87, 25; 105, 20; 106, 20; 574, 1; 595, 20; 581, 1, 5; 646, 1, 10. — Les États de Juliers, 395, 20. — Le gouverneur, 663, 20.
Jupiter (Le), navire, 549, 1.

K

Kalkar. *Voir* Calcar.

Kenedy (Le baron Corneille), 408, 30.

Kessel (Benoît van), docteur en droit, curé de Loon, agent diplomatique du Cardinal-Infant, 224, 20; 231, 5; 232, 25; 275, 5, 10, 20; 281, 10; 287, 10; 289, 15.

Kesseleer (Jean-Baptiste), conseiller au Conseil des Finances, 551, 25.

Kinge (Le général suédois), 278, 10.

Kinschot (François), conseiller d'État, trésorier général des finances aux Pays-Bas, 47, 25; 252, 25; 509, 25; 510, 20; 551, 15; 597, 20; 458, 25; 471, 25; 472, 5; 485, 5; 489, 5; 543, 5; 625, 20.

Knuyt (Jean de), délégué hollandais au Congrès de Munster, 550, 25.

Kranenburg. *Voir* Cranenburg.

L

La Bassée (La ville de), aujourd'hui en France, 510, 20.

La Cambre (L'abbaye de), près de Bruxelles, 657, 5; 670, 10.

La Chapelle (La ville de), en France, 126, 10; 187, 10; 208, 1; 352, 1.

La Corogne (La ville et le port de), en Espagne, 86, 5; 110, 15; 125, 10; 129, 25; 130, 5; 165, 20; 169, 1, 5, 25; 201, 20; 209, 10; 235, 10; 258, 1; 267, 15; 283, 25; 284, 1; 291, 5; 302, 1, 5; 317, 20; 324, 5; 342, 5; 350, 5; 369, 10; 374, 5; 387, 25; 417, 1, 15; 420, 20; 425, 1; 473, 20; 497, 1; 565, 10.

La Cueva (Alonso de), marquis de Bedmar, cardinal, ambassadeur de Philippe IV à Venise, puis à Bruxelles et enfin à Rome, 331, 10; 583, 1, 30.

La Cueva (Antonio de), officier espagnol, 518, 25; 601, 35.

Laer (Michel Van), sergent-major, 519, 20.

Lafère (N.), officier supérieur en service aux Pays-Bas, 110, 5.

La Haye (La ville de), capitale des Provinces-Unies, 46, 25; 98, 25; 109, 10; 263, 20; 271, 20; 365, 15; 406, 25, 30; 450, 10; 514, 5; 549, 20; 557, 5; 587, 15; 675, 1, 5, 20, 25; 677, 5; 679, 25.

Lain (Guillaume), en service aux Pays-Bas, 369, 25; 395, 30.

Lalaing (Jeanne de), comtesse douairière de Solre, 514, 10.

Lamboy (Le baron de), général de bataille au service de Ferdinand III, 264, 15; 271, 5, 15, 25; 345, 5; 429, 20; 438, 15; 521, 5; 522, 1; 523, 10; 529, 15, 20, 25; 550, 20; 552, 10, 15; 563, 20; 585, 5.

La Motterie (Le comte de). *Voir* de Lannoy.

Lanaeken, dans la province de Limbourg, 17, 10, 30.

Landrecies (La place forte de), en France, 160, 5; 161, 30; 170, 10; 175, 15; 185, 5; 187, 15; 194, 5; 206, 25; 209, 20.

Langle (Le vicomte de), 499, 30.

Langren (Michel-Florent van), cosmographe, 6, 1, 5; 548, 15.

Languedoc (Le), dans le Midi de la France, 559, 5; 563, 1.

Lannoy (Charles de), capitaine dans l'armée des Pays-Bas, 58, 30.

Lannoy (Claude de), comte de la Motterie, officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 49, 30; 116, 15; 134, 5; 168, 25; 211, 30; 233, 10, 15, 20.

La Rochelle (La ville et le port de), en France, 68, 5; 123, 20; 559, 10.

Laurin (Charles), président du Conseil d'Artois, puis membre du Conseil privé à Bruxelles, 196, 15, 30; 209, 1; 234, 5, 10, 25; 354, 10; 389, 5.

La Valette (Le cardinal de), Louis de Nogaret d'Epernon, 131, 15; 133, 1; 160, 5.

La Verne (Le maitre de camp de), gentilhomme bourguignon, 45, 30; 525, 10, 25.

Lede (Le marquis de), Guillaume Bette, gouverneur de la Gueldre et de Zutphen, amiral de la flotte espagnole des Pays-Bas, 23, 15; 178, 20; 182, 5; 185, 10; 193, 30; 196, 1; 197, 20; 205, 20; 284, 20; 311, 20; 424, 10; 507, 1, 20; 509, 20; 516, 1, 5, 15; 531, 20; 537, 1; 546, 5; 553, 20; 561, 5; 565, 10; 568, 1; 570, 20; 571, 25; 581, 10; 602, 20; 607, 20; 612, 10; 620, 1; 622, 20; 623, 25; 674, 15.

Ledesma (Balthasar de), official de la contadorie de l'armée des Pays-Bas, 558, 30; 601, 20, 30.

Lefèvre (N.), colonel au service de Philippe IV, 665, 10.

Léganès (Le marquis de), Diego-Felipez-Messia de Guzman, capitaine général d'artillerie, gouverneur de l'armée d'Allemagne, puis président du Conseil suprême de Flandre, gouverneur du Milanais, 6, 5; 9, 25; 42, 15; 58, 25; 60, 1; 65, 15; 83, 25; 98, 25; 161, 20; 306, 20, 25; 307, 1; 327, 1; 528, 20; 540, 10; 567, 1, 25; 423, 25; 463, 20, 25; 464, 15; 506, 5, 30; 511, 10, 15, 20, 30; 612, 20; 614, 20; 625, 5.

Lens (La ville de), aujourd'hui en France, 540, 20.

Leon (Pedro de), gouverneur de Dunkerque, 552, 25.

Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, 63, 30; 333, 25; 456, 5, 10, 15; 459, 20; 498, 15; 506, 5; 511, 15; 515, 20; 522, 5, 10; 547, 1; 587, 10; 589, 20; 593, 10; 601, 5; 602, 1, 5; 604, 25; 607, 10; 610, 5; 613, 5; 615, 20; 617, 15; 621, 10; 623, 10, 15, 20; 625, 20, 25; 626, 1, 5, 10; 627, 1. 5, 10, 25; 628, 1, 5, 10, 15, 20, 25; 629, 1, 5, 10, 15; 630, 1, 25; 631, 1, 5, 15; 632, 5, 10, 15, 25.

Le Pardo, résidence des rois d'Espagne, 148, 5; 214, 5; 661, 1.

Lerida (La ville de), dans l'Espagne septentrionale, 496, 10; 497, 10, 15; 498, 1; 611, 15; 618, 25; 623, 5.

Lerme (Le duc de), maître de camp général de l'armée espagnole des Pays-Bas, 10, 10; 14, 30; 23, 15; 29, 20; 58, 30; 64, 15; 65, 10; 75, 30; 76, 15; 79, 25; 84, 10, 25; 91, 1; 126, 25.

Leslie (Le comte de), agent de Ferdinand III, 335, 25.

Levant (Les pays du), 272, 10; 624, 10.

Liedekerque (Marie de), veuve de Carlos Coloma, châtelain de Cambrai, 218, 1.

Liége (La ville et la principauté de), les affaires liégeoises, 63, 20; 78, 25; 95, 20; 106, 25; 115, 25, 30; 118, 15; 127, 5, 10, 25; 131, 1; 136, 10; 182, 20; 201, 15; 202, 5; 221, 10, 20, 25; 227, 10; 318, 15; 354, 20; 375, 25; 395, 25; 613, 10; 646, 10. — Les États, 395, 20.

Liégeois (Les), 106, 10, 15; 107, 1; 144, 10; 163, 5, 20, 25; 202, 5; 227, 10; 243, 10; 560, 20; 584, 1; 594, 20, 30; 595, 10; 424, 20; 517, 20.

Ligne (La Maison de), 427, 20.

Ligne (Albert de). *Voir* le prince de Barbançon.
Ligne (Florent prince de), 515, 30.
Ligne (Le prince de), Claude Lamoral, 95, 30; 218, 5; 259, 25; 269, 20; 499, 25; 515, 10; 535, 1, 25; 547, 10; 556, 1, 5; 572, 5; 576, 10; 603, 1.
Lille (La ville de), en France, 341, 15; 342, 30; 552, 15; 630, 25. — La Chambre des comptes, 132, 10; 499, 30; 530, 10. — Les États, 376, 10. — Les gouverneurs. *Voir* le comte de Hennin, le comte de Rœulx et le comte de Vertaing. — Le poste de gouverneur, 670, 30.
Lillers, en France, 310, 5, 10, 15; 311, 1, 5, 25; 312, 10, 20; 313, 1, 25; 314, 1, 10; 315, 1, 5, 10, 15; 316, 1, 5, 10, 25; 317, 1; 443, 10.
Lima (Marc de), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 207, 25.
Limal (Le baron de). *Voir* Thomas Lopez de Ulloa.
Limbourg (La ville et le duché de), jadis dans les Pays-Bas catholiques, 46, 15; 48, 30; 73, 30; 74, 30; 75, 30; 83, 1; 119, 20; 493, 15; 553, 25; 563, 5; 565, 10; 567, 1; 610, 15. — Le gouverneur du Limbourg. *Voir* comte de Wiltz.
Lindoven. *Voir* Eindhoven.
Linz (La ville de), en Allemagne, 515, 20; 577, 1, 5.
Lira (Juan de), pagador général de l'armée espagnole des Pays-Bas, 160, 20; 248, 5, 10, 15; 302, 15; 381, 25; 417, 25; 422, 5; 425, 10; 487, 25; 528, 15; 533, 15; 537, 20, 30; 567, 5; 575, 1, 30; 581, 15; 618, 1; 622, 5; 626, 1; 631, 25.
Lisbonne (La ville de), capitale du Portugal, 220, 35; 367, 10; 401, 1; 412, 30.
Lisola (Francisco de), résident de l'Empereur à Londres, 559, 30; 581, 15, 20. — *Voir* Isola.
Lixhein (Le prince de). *Voir* Carlos Guasco.
Lixboa (Juan de Silva de), financier chargé du service des provisions, 565, 25.
Lodossa y Andueza (Clémence), veuve du suivant, 306, 25.
Lodossa y Andueza (Firmin de), amiral espagnol en service aux Pays-Bas, amiral de l'Escaut, 130, 1; 227, 5, 25; 286, 20; 306, 1.
Loen. *Voir* Gisbrechts-Loen.
Loen (Agnès de), veuve du capitaine espagnol Juan de Mallea, 381, 20.
Loenen (Le seigneur de). *Voir* Berthelt de Gent.
Lokeren (La ville de), en Flandre orientale, 273, 15.
Lombardie (La), en Italie, 537, 10.
Lonack. *Voir* Lanaeken.
Lonchay (H.), 485, 25.
Londres (La ville de), capitale du royaume d'Angleterre, 53, 5; 57, 5; 123, 30; 160, 15; 163, 35; 167, 5; 173, 10; 204, 15; 258, 10; 263, 25; 271, 20; 307, 5; 318, 25; 339, 15; 351, 10; 360, 15; 446, 10; 559, 30.
Longueval (Charles-Bonaventure de). *Voir* comte de Bucquoy.
Longueville (Le duc), Henri d'Orléans, commandant en chef d'une armée française au service de Louis XIII, 161, 1; 352, 10.
Loon (Le curé de). *Voir* Benoît Van Kessel.
Lopez de Andrada. *Voir* Andrada.
Lopez de Ulloa (Thomas). *Voir* Ulloa.
Lorraine (La), en France, 107, 20; 110, 5; 233, 1; 238, 15, 25; 239, 20; 241, 20; 245, 15; 257, 10; 288, 25; 294, 15; 314, 1; 328, 5; 382, 25; 439, 1; 469, 20; 520, 10; 598, 5.
Lorraine (Le cardinal de), frère du duc Charles, 5, 20.
Lorraine (Charles de). *Voir* le duc d'Elbœuf.
Lorraine (Charles de), duc de Guise, prince de Joinville, gouverneur de Champagne

et de Provence, 140, 10, 25; 411, 10, 15; 418, 15; 420, 5; 421, 15; 426, 25; 428, 20; 429, 25; 433, 15; 436, 10; 441, 5; 453, 10.
Lorraine (Le prince François de), 369, 25; 416, 15.
Lorraine (Henri de), évêque de Reims, 140, 15, 25; 378, 10.
Lorraine (Louise de), veuve de Florent de Ligne, 515, 5, 10, 30.
Lorraine (Le duc Charles de), 5, 20; 14, 5; 27, 15; 45, 1, 15, 20, 30; 49, 5, 15; 50, 25; 55, 1; 62, 30; 63, 10; 64, 25; 68, 10; 92, 20; 103, 5; 106, 25; 107, 20; 111, 25; 112, 30; 118, 10; 120, 10; 124, 15; 133, 5; 135, 15; 144, 20; 145, 25; 161, 5, 10, 20; 172, 20; 184, 15, 20, 30; 186, 1; 205, 1; 216, 1; 219, 10; 238, 30; 239, 20; 241, 15; 242, 5; 243, 15; 244, 5, 15; 255, 30; 264, 20, 25; 265, 1, 5; 275, 25; 274, 5; 288, 20; 294, 10; 297, 10; 305, 5; 308, 10; 315, 25; 314, 5, 25; 319, 15; 329, 5; 333, 1; 335, 1; 338, 10; 342, 25; 343, 1; 352, 10, 15; 359, 20; 360, 5; 373, 1, 5; 382, 25; 389, 10; 402, 5, 20; 408, 25; 411, 25; 430, 1, 25; 436, 20; 438, 20; 443, 1, 5, 20; 446, 25; 447, 15; 454, 1; 519, 15; 520, 20; 521, 5, 20; 525, 20; 526, 1; 528, 10; 532, 20; 534, 5, 10; 535, 20; 536, 1, 5, 10, 15; 540, 10, 15, 20; 545, 10, 15, 20; 552, 15; 553, 15, 25; 554, 1, 5; 561, 5, 10; 564, 20, 25; 567, 1; 570, 10; 571, 10, 20; 575, 15, 20; 577, 25; 583, 10, 15; 585, 5, 20; 586, 1, 5, 20, 25, 30; 589, 10, 15; 590, 20; 591, 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30; 594, 1, 5; 596, 20; 597, 1, 5, 15, 20, 25; 598, 1, 5, 10, 25; 600, 20, 25, 30; 601, 10, 15; 603, 5, 10, 20; 604, 20; 605, 25; 606, 15; 607, 10; 608, 10; 621, 10; 623, 5, 15, 25; 626, 5; 628, 5, 10; 632, 1.
Lorraine (Marguerite de), duchesse d'Orléans, femme de Gaston d'Orléans, 14, 10; 24, 15; 27, 10, 15; 32, 10; 44, 1, 5; 45, 1; 93, 5, 10; 173, 20; 193, 10, 15; 203, 1; 271, 20.
Lorraine (La maison de), 193, 15.
Lorrains (Les), en particulier les militaires, au service de l'Espagne, 45, 15; 93, 10; 223, 1; 314, 1; 447, 15; 528, 10; 536, 25; 559, 20; 552, 15; 553, 15, 20.
Los Balbases (Le marquis de), homme d'État espagnol, 16, 15; 122, 25.
Los Passages (Le port de), situé sur l'Océan atlantique, 169, 15; 195, 25; 569, 10.
Los Rios (Barthélemy de), prédicateur de l'armée espagnole aux Pays-Bas, 180, 10; 537, 25.
Los Velez (Le marquis de), homme d'État espagnol, 369, 15; 373, 20; 378, 1.
Louis XIII, roi de France, 6, 15; 13, 10; 17, 15; 21, 10; 25, 25; 27, 10; 28, 5; 30, 15; 31, 10, 20; 49, 20; 50, 15; 54, 25; 58, 15; 62, 1; 68, 20; 81, 15, 25; 85, 20; 88, 5; 115, 1, 15, 25; 131, 15; 133, 1; 134, 25; 139, 15; 150, 5; 152, 25; 163, 30; 167, 20; 172, 15; 173, 20; 180, 20; 192, 25; 193, 5; 197, 10; 201, 30; 206, 15; 218, 10; 232, 15; 238, 30; 250, 10; 254, 15; 318, 25; 322, 5; 326, 25; 328, 10; 333, 1; 342, 25; 343, 1, 15; 362, 1; 381, 5; 396, 30; 400, 10; 403, 30; 410, 15, 20; 411, 15; 438, 20; 441, 5, 20; 443, 15; 447, 15; 517, 1, 25; 674, 15.
Louis XIV, roi de France, 629, 5.
Louvain (La ville de), en Brabant, 59, 1, 5; 126, 1; 127, 15. — L'abbaye de Sainte-Gertrude, 490, 15; 497, 15. — Les dominicains irlandais, 261, 1. — Les récollets irlandais, 458, 30. — L'Université, 213, 5; 496, 10; 615, 5; 634, 15; 669, 15.
Lovel (Grégoire), gentilhomme anglais, 389, 20.
Lubeck (La ville de), aujourd'hui en Allemagne, 272, 10; 511, 25.

Lucerne (Le canton suisse de), 423, 25 ; 588, 10.
Lumbeck (Le vicomte de), recommandé par le Cardinal-Infant, 284, 25.
Lumiares (Le comte de). *Voir* marquis de Castel-Rodrigo.
Luna y Carcano (Isabelle de), veuve du colonel Sancho de Faro, 601, 30
Luna (Miguel de), surintendant de la justice militaire de l'armée des Pays-Bas, 601, 30.
Lunenbourg (Le duc de), prince allemand, 327, 10; 451, 20.
Luxembourg (Le duché de), dans les Pays-Bas catholiques, 5, 20; 16, 20; 17, 10; 49, 15; 58, 15; 64, 25; 78, 15; 107, 20; 120, 15; 142, 15; 176, 20; 181, 20; 193, 25; 518, 1; 522, 10 ; 528, 5, 10; 529, 20; 530, 15; 534, 5, 10, 15; 552, 10, 15; 561, 5; 432, 15; 503, 1; 550, 5; 570, 5; 621, 20; 668, 5. — Le gouvernement, 233, 10, 15; 651, 20. — Les gouverneurs : Beck, Andrea Cantelmo, comte d'Emden et comte de Manderscheidt. — Le Conseil de Luxembourg, 179, 15; 460, 15. — Les ducs de Luxembourg, 62, 5. — Les États, 580, 20. — Le président du conseil : P. Weyms.
Luxembourgeois (Les), 233, 15 ; 514, 25 ; 580, 15.
Lys (La), 534, 5 ; 545, 10.

M

Mabourg ? (La place de), dans le Nord de la France, 187, 15.
Machaveli (Le patriarche de Constantinople), 385, 20; 396, 10; 426, 10, 15; 434, 1.
Mac-Mahon (Mauro), capitaine irlandais, 395, 30; 499, 30.
Maes (Jean-Baptiste van), conseiller au Conseil des finances des Pays-Bas, 485, 25.
Maestricht (La ville de), dans le Limbourg hollandais, 13, 15; 17, 5, 10, 20, 30; 23, 20; 46, 15; 48, 30; 73, 30; 74, 30; 83, 1; 90, 15, 25; 106, 15; 129, 15; 193, 25; 194, 5; 202, 1, 5, 10; 221, 10; 227, 15, 20; 610, 15; 616, 1. — Le gouverneur. *Voir* N. Golstein. — La monnaie, 582, 10. — L'ordre teutonique à Maestricht, 466, 20.
Mairet (Jean), agent du prince d'Orange, 582, 5.
Maisières (Jean de), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, gouverneur de Breda, 80, 1, 5, 25; 95, 25; 109, 25.
Maisin (Victor-Robert de), officier en service aux Pays-Bas, 518, 20.
Maldeghem y Barea (Eugène-Ambroise de), 519, 25; 618, 30.
Maldeghem (Michel de), capitaine, gentilhomme flamand, 358, 25.
Male (Jean-Baptiste van), agent diplomatique des Pays-Bas en Angleterre, 220, 25.
Male (N. van), conseiller au Conseil des finances des Pays-Bas, 489, 1.
Malèvre (Le baron de), colonel d'un régiment allemand, en service aux Pays-Bas, 362, 25.
Malines, dans les Pays-Bas. — Le grand Conseil de Malines, 7, 10 ; 8, 20; 13, 10; 125, 5; 196, 10; 209, 1, 5; 236, 15, 25; 256, 15; 259, 15; 266, 25; 276, 1; 303, 15; 310, 1, 25; 330, 15; 596, 15; 597, 1, 15, 25; 636, 25; 651, 15. — L'hôpital militaire, 26, 25; 89, 25; 95, 30; 127, 5; 168, 20; 179, 15; 207, 5; 219, 5; 282, 10; 393, 25; 509, 1. — Le magasin militaire, 359, 10. — Le siège archiépiscopal, 651, 5.
Malineus (Le conseiller), Aurèle-Augustin, président désigné du Conseil de Flandre, 490, 10.
Mallea (Le capitaine espagnol Juan de), en service aux Pays-Bas, 581, 20.
Malvezzi (Le marquis Vergilio), ambassadeur d'Espagne à Londres, 362, 25 ; 366, 5 ; 591, 15; 422, 25, 30; 427, 25; 432, 15; 437, 20; 445, 10; 455, 25; 506, 5, 30; 511, 30.
Manche (La), dans l'Europe occidentale, 272, 5; 523, 25.
Manderscheidt (Le comte de), gouverneur intérimaire du Luxembourg, 211, 25.
Mansfeld (Charles de), conseiller au Conseil de Luxembourg, chapelain honoraire du Cardinal-Infant, doyen de Sainte-Gudule, vicaire général de l'armée des Pays-Bas, 179, 15; 408, 25; 427, 25.
Mansfeld (Ernest de), gouverneur général intérimaire des Pays-Bas, père du précédent, 408, 25.
Mansfeld (Le comte Philippe de), officier supérieur au service du roi d'Espagne, 54, 1, 20; 36, 25; 46, 20; 49, 15; 54, 15; 55, 5, 20; 358, 25.
Mantoue (Le duc Vincent-Gonzague de), 22, 20.
Mantoue (La princesse de), sa fille, 38, 10, 15.
Marazini, général au service de Ferdinand II, 306, 20.
Maranchon (La ville de), dans l'Espagne centrale, 518, 1, 5.
Marci (Le comte de), résident bourguignon à Lucerne, 588, 10.
Mardyck (Le port de), aujourd'hui en France, 46, 1; 123, 10; 128, 20; 129, 5; 137, 15; 177, 1; 207, 1; 286, 20; 293, 20; 298, 20; 331, 1; 336, 1; 347, 1, 5; 534, 25; 548, 15; 552, 5, 20; 556, 25 ; 563, 25; 581, 10, 30; 588, 25; 591, 5; 592, 25; 611, 5; 657, 5. — Le gouverneur de Mardick. *Voir* Fuentès.

Maréchal (François), procureur fiscal de Bourgogne, 186, 15.
Marie-Anne d'Autriche, femme du roi Charles II, 587, 15.
Marie-Anne de Jésus, carmélite, 26, 5.
Marie-Thérèse, infante d'Espagne, femme de Louis XIV, 551, 1.
Marie de Médicis, femme d'Henri IV, mère de Louis XIII, reine de France, 7, 30; 23, 20; 25, 25; 26, 1; 27, 5, 10; 32, 1, 5, 15; 54, 10, 15; 44, 1, 5; 56, 1; 68, 30; 76, 10, 15; 77, 1, 5, 10, 15; 79, 10, 15; 94, 10; 99, 5; 108, 1; 112, 5; 119, 1, 5, 25; 122, 1, 5; 134, 10; 159, 20; 162, 10; 165, 1; 166, 15, 20; 168, 10; 172, 15; 173, 10, 15, 20, 30; 179, 1, 5, 10; 180, 15, 25; 188, 10, 15; 193, 5, 10, 20; 197, 1; 200, 25; 201, 1, 5; 203, 1; 207, 15; 218, 5, 10, 20; 221, 15; 225, 5, 10; 235, 15; 245, 1; 250, 10; 253, 10; 263, 20; 264, 1; 265, 10; 271, 20; 291, 20, 25; 307, 5, 10; 337, 20; 349, 15; 444, 15, 20; 453, 1, 5, 10; 454, 15, 20.
Mariembourg (La place forte de), dans le pays de Namur, 163, 25. — Le gouverneur. *Voir* M. de Brias. — Le poste de gouverneur, 670, 30.
Mariemont (La localité et le château de), en Hainaut, 93, 25.
Marmol (André del), vecdor général de l'armée de Bourgogne, 381, 25; 453, 20; 537, 20.
Martiarto. *Voir* Bourco Martiarto.
Martinez (Le comte de), délégué de Ferdinand III au Congrès de Francfort, 321, 10.
Martinez (Antonio de), fiscal de la *Sala de Quentas*, 381, 20 ; 499, 25.
Martinez (Salvador-Vaz), financier chargé du service des provisions, 563, 30.
Mascarenas (Simon), maître de camp espagnol, 318, 25.
Matesses (Jan de), diplomate hollandais, 550, 25

Matthei (Le marquis de), maître de camp général, agent de Piccolomini, 238, 20; 581, 25.
Mayence (La ville et l'électorat de), 312, 15; 321, 10; 333, 25. — Le chapitre cathédral, 356, 5.
Mayence (Le prince-évêque de), 5, 25; 9, 10; 21, 25; 33, 10; 55, 10; 114, 10, 20; 136, 20; 143, 25; 168, 20; 174, 25; 196, 25; 222, 5; 244, 1; 262, 1; 312, 15; 327, 15; 332, 20; 350, 1, 25; 356, 1; 360, 25; 363, 5; 375, 5; 385, 5; 415, 5; 466, 20; 486, 20; 490, 15; 499, 30; 528, 1; 537, 5; 547, 1; 617, 10.
Mayere (Jean de), natif d'Anvers domicilié à Séville, 573, 25.
Mayers (Pedro), 511, 25.
Mazarin (Le cardinal de), Jules, nonce apostolique à Paris, puis premier ministre français, 78, 5, 10; 92, 1, 25; 95, 20; 365, 15; 465, 5; 504, 20; 520, 20; 527, 10; 538, 10; 551, 10, 25; 552, 25; 553, 5, 25, 30; 556, 20; 557, 10, 15, 20, 30; 559, 15, 20; 567, 10, 15; 586, 25; 609, 25; 614, 1; 616, 1.
Mazo (Juan del), Espagnol prisonnier en Hollande, 518, 25; 529, 5; 531, 20.
Medina de la Torre (Le duc de), Ramiro-Nunnez de Guzman, homme d'État espagnol, vice-roi de Naples, 290, 15; 439, 20; 440, 25; 490, 25.
Méditerranée (La), 49, 25; 191, 15; 192, 10; 324, 5.
Medrano (Pedro), Espagnol prisonnier en France, 372, 30.
Medrano. *Voir* Velez de Medrano.
Meghem (Le comte de), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 412, 1.
Melander, général allemand, 313, 20; 327, 10; 333, 10; 348, 10.
Melder (Mme de), veuve du baron de Berlo, 581, 20; 601, 25.
Melle (Le village de), en Flandre orientale, 540, 15.
Melo (Alonso de), frère du suivant, général d'artillerie en service aux Pays-Bas, 492, 20.
Melo (Francisco de), comte d'Assumar, marquis Tor de Laguna, gentilhomme de la chambre du Roi, conseiller d'État, vice-roi de Sicile, ambassadeur en Allemagne, gouverneur général aux Pays-Bas, 85, 10; 163, 15; 171, 25; 175, 1, 5; 176, 5; 177, 5, 15; 179, 5; 181, 1, 5, 30; 182, 20; 183, 10; 186, 1, 5; 190, 15, 20; 195, 10; 196, 1; 199, 1; 201, 10, 25; 202, 20; 204, 10; 206, 1, 15; 209, 20; 222, 1; 266, 1; 316, 20; 321, 25; 326, 20; 328, 20; 338, 20; 340, 10; 357, 15, 25; 365, 20, 25; 372, 10; 374, 10, 20; 377, 5; 379, 15; 380, 10; 386, 20; 388, 25, 30; 389, 15; 394, 5, 25; 401, 20, 25; 402, 15, 25; 404, 15; 405, 5; 406, 5; 409, 20; 413, 1, 20, 25; 424, 5; 426, 1, 10, 25; 428, 1, 5; 433, 10; 435, 1, 5, 25; 436, 15; 445, 15; 448, 20, 25; 449, 20, 30; 451, 10; 455, 15, 20, 25; 456, 25; 457 à 496, *passim*; 501, 5, 10, 15; 502, 20; 504, 5; 507, 5, 15; 526, 15; 529, 1; 539, 5; 543, 1; 598, 10; 612, 20; 614, 25; 625, 5; 629, 15; 668, 5; 669, 20; 670, 5; 672, 5, 10, 15, 20; 673, 1, 5; 674, 1, 5, 10, 25.
Melun (Guillaume de). *Voir* prince d'Epinoy.
Melun (Pierre-Hypolite-Anne de). *Voir* duc d'Aerschot.
Mencos (Martin-Carlos de), amiral de la flotte de la mer océane, 435, 20.
Menesses (Juan), prisonnier hollandais, 167, 1; 188, 1.
Menin (La ville de), en Flandre, 540, 25; 552, 15; 554, 1; 591, 5.
Meny (Le capitaine Antoine), en service aux Pays-Bas, 519, 20.

Menq (Antoine), capitaine de marine, 532, 25.
Meppen (La forteresse de), à la frontière de la Frise orientale, 258, 20; 259, 20; 322, 1.
Mercader (Balthasar), officier supérieur de l'armée espagnole des Pays-Bas, chatelain d'Anvers, 558, 30.
Mercy (L'abbé de), agent français, 364, 5; 464, 1, 5, 25; 499, 35; 532, 25; 537, 20.
Merode (Le baron de), officier allemand, 418, 5, 30.
Messia de Guzman (Diego-Felipez). *Voir* le marquis de Leganès.
Metternich (Guillaume de), colonel d'infanterie allemand, 664, 25.
Metz (La ville de), en Lorraine, 49, 5; 314, 5.
Meuse (La), le fleuve, les villes et le pays de la Meuse; les places d'Outre-Meuse, 21, 25; 74, 30; 82, 1; 90‘ 30; 95, 10; 103, 5; 160, 5; 162, 1; 237, 25; 256, 20; 424, 10; 598, 5; 600, 25; 602, 25; 605, 10; 610, 15; 624, 1.
Mézières (La ville de), en France, 54, 20, 25; 313, 10, 15.
Mexique (Le), dans l'Amérique du Nord, la flotte du Mexique, 159, 1; 468, 5.
Middelbourg (Le comte de), officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 466, 5.
Middelbourg (La ville de), en Zélande, 167, 1.
Milan (La ville de), dans l'Italie septentrionale, 2, 20; 35, 10; 38, 25; 78, 10; 91, 10, 15; 161, 20; 217, 10; 264, 20; 407, 10; 631, 5.
Milanais (Le), dans l'Italie septentrionale, possession espagnole, 38, 25; 55, 15; 85, 1; 100, 20; 294, 5; 308, 5; 530, 20.
Millare (M. de la), général d'artillerie français, 160, 5; 329, 10; 331, 15.
Miller (Marie-Anne), veuve d'Antonio Rovelasco, trésorier et maître de chambre des Archiducs, 559, 25.
Mirabel (Le marquis de), D. Antonio-Zuniga y Davila, ambassadeur d'Espagne à Paris, majordome du Cardinal-Infant, 91, 1; 96, 20; 98, 5, 20; 110, 1; 111, 15, 25; 112, 1, 10, 20, 25; 123, 15; 127, 5; 130, 5; 131, 20; 140, 30; 142, 10; 154, 15, 20; 160, 25; 171, 25; 183, 10; 195, 10; 211, 15; 224, 1, 10; 234, 10; 247, 10; 250, 10; 251, 1; 255, 10; 262, 20; 268, 5; 464, 15; 661, 25.
Mirabel (La marquise de), femme du précédent, 268, 5.
Modène (Le duc de), candidat au gouvernement général des Pays-Bas, 456, 10; 511, 25.
Moere (La), rivière de la Flandre, 273, 10.
Mogol (Le), prince hindou, 74, 10.
Moleur (L'abbé de), conseiller et secrétaire du duc de Lorraine, 241, 15.
Molina (La ville de), en Espagne, 462, 20.
Moncada (Luis-Guillem de). *Voir* duc de Montalto.
Monot (Jean), Bourguignon, 499, 30.
Monroy (Sancho de Zuniga y). *Voir* marquis de Castañeda.
Mons (La ville de), capitale du comté de Hainaut, 124, 5, 10; 125, 1, 15; 126, 1, 5; 515, 10.
Monsigot (M.), secrétaire de Gaston d'Orléans, 173, 5, 10; 291, 20.
Monson (L'abbé de), agent français, 227, 10.
Montalto (Le duc de), vice-roi de Sardaigne, Luis-Guillem de Moncada, 584, 15.
Mont-Saint-Martin (La baronnie de), en Bourgogne, 301, 1.
Monterey (Le comte Manuel-Zuniga y Azevedo de), conseiller d'État espagnol, vice-roi de Naples, 178, 15; 478, 15; 559, 1; 561, 1, 25.
Montmédy, (La ville de), en France, 322, 10; 581, 5.
Montquentin (La seigneurie de), dans le Luxembourg, 330, 15.

Moralès (Miguel de), official de la secrétairerie privée du Cardinal-Infant, 277, 20.
Morbecque, en France, 458, 20.
Morgan (Le colonel Charles), gouverneur de Bergen-op-Zoom, 287, 25.
Moselle (La), le pays de la Moselle, 49, 5; 62, 5; 345, 5; 459, 1.
Moura y Contrereal (Manuel de). *Voir* marquis de Castel-Rodrigo.
Mouzon, en France, 313, 10, 15; 318, 1; 319, 20; 322, 5.
Munich (La ville de), en Bavière, 513, 30; 540, 15.
Munoz (Davila), homme d'État espagnol, 467, 1.
Munoz de Escovar (Pedro), comptable espagnol en service aux Pays-Bas, 332, 5.
Munster (La ville de), en Westphalie, le Congrès de Munster, 26, 20; 33, 1, 10; 55, 5; 444, 25; 445, 1; 446, 5; 447, 5, 10; 466, 10; 467, 10; 487, 10; 490, 20; 535, 15; 542, 15, 20, 30, 35; 543, 25, 30; 546, 25; 549, 15, 25; 550, 15; 555, 10; 556, 15; 557, 1, 25; 559, 30; 567, 10, 15; 570, 1; 575, 25; 582, 20; 593, 1, 15; 598, 10, 15; 616, 25. — L'évêque, 593, 1, 15.
Musch, Corneille, greffier et secrétaire d'État hollandais, 73, 20; 75, 5, 10, 20, 25; 77, 25; 81, 1, 10; 90, 1, 25; 96, 1, 5; 108, 5; 398, 20; 406, 15.

N

Nadans (Le baron de). *Voir* Claude de Poitiers.
Naelbort (Jean), marin hollandais, 549, 1.
Namur (La ville et la province de), dans les Pays-Bas catholiques, 11, 10, 25; 18, 20; 49, 30; 71, 25; 332, 15; 626, 1; 627, 5; 668, 5. — Le châtelain. *Voir* Edouard Sereri. — Le gouverneur du pays de Namur, 158, 25. *Voir* comte d'Isembourg et baron de Balançon. — Le gouverneur de la ville, 18, 1.
Naples (La ville et le royaume de), en Italie, possession espagnole, 178, 15; 250, 25; 260, 10; 615, 25. — L'académie, 655, 30. — Le vice-roi, 200, 15.
Napolitains (Les), en général, les soldats en service dans l'armée espagnole, 24, 20; 100, 15; 135, 5; 250, 20; 267, 15; 290, 15; 342, 1; 397, 10.
Nassau (Le comte Casimir de), commandant d'armée hollandaise, 318, 15; 319, 25.
Nassau (Le comte Guillaume de), commandant d'armée hollandaise, 62, 20.
Nassau (Le comte Jean de), officier supérieur en service dans l'armée des Pays-Bas, 30, 20; 70, 25; 79, 20; 80, 1; 99, 10; 109, 15, 30; 112, 5; 128, 25; 132, 1; 133, 20; 139, 15, 20; 164, 1; 187, 25; 205, 15, 25; 213, 25; 223, 5; 238, 5.
Nassau (Le comte Louis de), ambassadeur d'Allemagne au Congrès de la paix générale, 355, 25.
Nassau (Maurice de). *Voir* le prince d'Orange.
Nassau (La comtesse douairière de), 279, 25.
Navagne (La place forte de), dans la province de Liége, 666, 1.
Navarrais (Les), 539, 1; 551, 15.
Navarre (La), région espagnole, 298, 15; 539, 1. — Le vice-roi. *Voir* Feria.
Necolalde (François de), capitaine espagnol, 362, 20.
Necolalde (Juan de), secrétaire de Philippe IV, résident espagnol à la Cour de Londres, veedor général de l'armée des Pays-Bas, 20, 5, 10, 25; 35, 20; 38, 20; 52, 10; 53, 15; 57, 10; 67, 5, 15; 86, 20, 25; 91, 20; 101, 10; 106, 5, 30; 107, 25; 111, 1;

112, 20; 121, 1; 123, 30; 232, 20; 234, 20; 378, 1; 389, 10; 399, 15; 445, 10; 467, 15; 518, 20; 522, 1; 526, 15; 529, 1, 15; 532, 25; 537, 25; 551, 25; 558, 30; 573, 20; 581, 20, 25.
Necolalde (Miguel de), agent espagnol, 565, 1.
Neslinck (Hubert), marin hollandais, 549, 1.
Neubourg (Le duc de), Wolfgang-Guillaume, prétendant au Palatinat, son gouvernement et son pays, ses enfants, 4, 20, 25; 16, 1; 22, 15; 23, 5; 26, 25; 28, 5, 10; 31, 5, 15, 20, 25, 30; 36, 20; 38, 10; 46, 10, 15; 47, 1; 53, 5; 56, 25; 131, 1; 165, 5; 185, 20 25 30; 194, 30; 222, 1; 228, 1, 5; 229, 25; 239, 25; 244, 1; 247, 1; 261, 20; 270, 15, 20; 278, 15; 296, 10; 311, 15; 315, 15; 327, 5, 20; 332, 10, 25; 339, 5; 341, 5; 344, 20; 360, 25; 363, 15; 373, 25, 30; 374, 1; 395, 20; 413, 15; 458, 20; 473, 1; 530, 25.
Nieto de Trejo (Manuel-Gaspar), surintendant de la justice militaire, en service aux Pays-Bas, 280, 10; 301, 25; 317, 5; 322, 25; 336, 15, 20, 25, 30; 539, 15; 569, 20; 578, 5; 422, 25.
Nieuport (La ville de), en Flandre, 150, 15; 569, 30; 623, 25.
Nimègue (La ville de), en Gueldre, 73, 20; 193, 25.
Nivelles (Les chanoinesses du chapitre de Sainte-Gertrude de), 499, 1; 587, 20; 592, 1; 605, 1; 612, 15; 614, 20. — Le bailli de la ville, 592, 15.
Nogaret (Jean-Louis de). *Voir* le duc d'Epernon.
Nogaret d'Epernon. *Voir* le cardinal de la Valette.
Noiremont (Le seigneur de), Antonio Gallo de Salamanca, diplomate, 514, 5; 549, 20; 675, 1, 5, 25; 676, 5, 20, 25; 677, 5, 10, 30; 678, 1, 15; 679, 15, 25.
Nonces (Les), en Espagne, en France, aux Pays-Bas. *Voir* Saint-Siège.
Nordan (Le fort de), près de Breda, 170, 1.
Nordlingen (La ville de), en Allemagne, 18, 20; 21, 1.
Noriega (Pedro de), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 369, 20.
Noris (Le comte de), ambassadeur anglais à Paris, 615, 5.
Normandie (La), région en France, 46, 25.
Nortwick (N. de), commissaire de la noblesse des États de Hollande, 224, 20.
Norwège (La), dans l'Europe septentrionale, 379, 25.
Nouvelle Espagne. *Voir* Mexique.
Noyelles (Hugues, comte de), premier majordome du Cardinal-Infant, chef des finances, 232, 10; 477, 30; 489, 15; 613, 25; 632, 20.
Nunnez de Guzman (Ramiro). *Voir* le duc Medina de la Torre.
Nuremberg (La diète de), en Allemagne, 372, 15.

O

Obreen (Moriarto), officier irlandais, 425, 15, 25.
Océan (L'escadre espagnole de l' et de la mer océane), 49, 25; 208, 20; 417, 20; 435, 20; 507, 1; 508, 5; 509, 20; 535, 5; 566, 1; 586, 20.
Ochoa de Zevalloz (Domingo), official de la secrétairerie de guerre, 559, 30.
Odocharty (Rosa), femme du maître de camp irlandais Eugène O'Neill, 369, 25.
O'Donnel (Rory). *Voir* comte de Tirconnel

Ognies (Anne d'), fille du maître de camp comte de Villerval, 405, 20.
Ognies (Antoinette d'), sœur de la précédente, 405, 20.
Ognies (Claude d'). *Voir* comte de Coupignies.
Ognies (Jean-François d'). *Voir* comte de Villerval.
Oiselet (Le baron Thomas-François d'), 149, 15.
Oldenbarnevelt, diplomate et homme d'État hollandais, 52, 25.
Olea (Christoval de), aumônier militaire, 389, 20.
Olivarès (Le comte duc d'), Gaspar de Guzman, duc de San Lucar de Barrameda, premier ministre de Philippe IV, 9, 10; 11, 1; 13, 25; 21, 15; 50, 10, 25; 72, 25; 73, 1; 80, 10; 90, 5, 10; 97, 15, 20; 98, 20; 99, 10; 101, 1; 110, 1; 112, 10, 25, 30; 113, 1, 15; 114, 1; 120, 15; 122, 15; 124, 1; 128, 15, 20; 134, 1; 135, 1, 5; 145, 15, 20; 146, 1, 15; 147, 10, 20; 148, 5; 149, 5, 10; 151, 5; 153, 10; 154, 25; 159, 5, 25; 168, 5, 10; 175, 15, 20, 25; 191, 1; 194, 15, 20; 195, 10, 15, 25; 196, 5; 199, 1; 200, 1, 10, 15, 20; 204, 10; 214, 1; 216, 25; 218, 20; 219, 1; 234, 15; 235, 5; 236, 5; 240, 20; 241, 1; 244, 10; 253, 1, 5; 259, 10; 260, 15, 20; 263, 5, 15; 266, 10, 15; 269, 1; 276, 15, 20; 277, 1; 285, 20; 284, 5, 25; 289, 5, 10; 290, 5, 10; 291, 1, 5, 10; 298, 1, 10; 299, 1, 5; 317, 10, 15, 20; 324, 1, 10, 20, 25; 329, 20; 330, 1; 338, 5; 342, 25; 343, 5; 344, 1, 5; 346, 1, 10, 15; 347, 20; 350, 15, 20; 357, 5; 366, 20; 369, 5; 370, 15; 371, 1; 375, 1, 5, 10, 15; 379, 5, 15; 381, 1; 385, 10; 398, 5, 10; 414, 10; 416, 20; 433, 10; 441, 10; 445, 20; 449, 20; 456, 10; 457, 10; 459, 1; 460, 5; 464, 20, 25; 478, 25; 533, 1.
Olivarès (Duarte-Diaz d'), financier chargé du service des provisions, 565, 25.
Olivarès (Michel d'), maître de chambre du Cardinal-Infant, 518, 25.
Olivera (Diego-Luis de), Portugais en service aux Pays-Bas, 253, 25.
Oliveyra (Louis de), Espagnol en service aux Pays-Bas, 223, 1.
Oñate (Le comte d'), Inigo-Velez de Guevarra y Tassis, ambassadeur espagnol en Allemagne; le comte d'Oñate y Villa Mediana, son fils, ambassadeur en Angleterre, 7, 10; 11, 20; 23, 1, 5; 24, 20, 25; 26, 10; 30, 1; 35, 20; 38, 25; 47, 5; 50, 15; 52, 10; 59, 15; 63, 1; 68, 1; 71, 20, 25; 73, 15; 87, 25; 95, 1; 98, 5; 99, 15; 105, 10; 111, 5; 114, 5, 10, 20, 35; 118, 1; 123, 10, 25; 128, 1; 131, 5, 25; 132, 1; 135, 20; 136, 1, 20; 138, 15; 141, 15; 143, 25; 145, 1, 25; 148, 5, 25; 149, 20; 156, 25; 157, 15; 159, 5, 10; 160, 15; 164, 5; 167, 5; 183, 25; 188, 5; 204, 10, 25; 213, 15, 25; 215, 5; 225, 25; 239, 20; 258, 15; 282, 5; 481, 5; 483, 15; 485, 1; 511, 30; 514, 10.
Oncle (Ambroise van), gentilhomme de la maison du Cardinal-Infant, 263, 20.
O'Neill (Eugène), colonel d'un tercio irlandais au service de Philippe IV aux Pays-Bas, comte de Tirone, 37, 20; 39, 1; 87, 5; 108, 30; 162, 15; 205, 20; 217, 20; 262, 5; 297, 25; 306, 5; 369, 20; 664, 5.
Oostfrize (Christophe d'). *Voir* le comte d'Emden.
Oquendo (Antonio de), amiral de la flotte espagnole, 324, 5, 30; 336, 5; 343, 25; 347, 5; 358, 20.
Orange (Le prince d'), Maurice de Nassau, généralissime de l'armée hollandaise, la princesse d'Orange, sa femme, 7, 1; 9, 5; 29, 10; 32, 20; 49, 20; 51, 1; 62, 20;

68, 10; 73, 20; 74, 5; 81, 5; 109, 5; 114, 20; 133, 15; 140, 10; 160, 1; 162, 1; 163, 25; 164, 15, 20, 25, 30, 35; 171, 5, 10; 213, 5; 227, 15; 231, 10; 246, 5; 254, 20; 255, 20, 25; 256, 20; 271, 20; 324, 1; 334, 15; 398, 20; 403, 25; 406, 15, 20; 410, 1; 427, 10; 441, 20, 25; 442, 20; 450, 5; 496, 15; 514, 10; 520, 5; 542, 25, 30; 546, 10, 30; 549, 15, 20; 550, 10, 20, 25; 557, 1, 30; 577, 15; 582, 5, 20; 602, 20; 615, 10; 621, 30; 675, 5, 10, 25, 675, 5, 10, 25; 676, 5, 10, 20, 25, 30; 677, 1, 5, 10, 15, 20.
Orchies (Le gouverneur d'). *Voir* comte de Vertaing. — Le poste de gouverneur, 670, 30.
Orchimont (Le château d'), dans le Luxembourg, 58, 15.
Orléans (Le duc d'). *Voir* Gaston d'Orléans.
Orléans (La duchesse d'), femme du précédent. *Voir* Marguerite de Lorraine.
Orsoy (La ville d'), dans la Prusse rhénane, 83, 1; 192, 5.
Osnabrück (La ville d'), en Allemagne, 447, 20.
Ossorio (Louise), veuve d'Emmanuel de Portugal, 247, 25; 511, 10.
Ossorio. *Voir* marquis de Ceralbo.
Ostende (Le port d'), en Flandre Occidentale, 128, 20; 208, 20; 546, 20; 616, 10; 623, 25; 670, 30 — Le gouverneur, 204, 20; 651, 25; 657, 5.
Osterhausen (Christian), agent saxon à Madrid, 16, 1.
Overyssel (Les États d'), province de Hollande, 109, 5.
Oxenstiern, homme d'État suédois, 52, 20.

P

Pacheco (Gonzalo), religieux espagnol de l'ordre de saint Augustin, prédicateur de Philippe IV, confesseur du Cardinal-Infant, 113, 20, 25; 114, 5; 122, 10, 25; 207, 10; 219, 5; 410, 5; 666, 25.
Pacheco-Ossorio (Rodrigo). *Voir* marquis de Ceralbo.
Palatin (Le comte), électeur de l'Empire. *Voir* Frédéric V. — Le prince palatin. *Voir* Robert. — La maison palatine, 445, 25.
Palatinat (Le), dans l'Allemagne occidentale, la question palatine, 63, 25; 106, 1, 20; 114, 10; 118, 1; 141, 15; 145, 25; 144, 25; 149, 1; 156, 10, 25, 30; 157, 15; 159, 10; 160, 15; 171, 20; 174, 5; 180, 1, 5; 185, 25; 204, 10, 15; 215, 15; 215, 1, 15; 219, 15, 20; 220, 10; 225, 20, 25; 235, 1; 235, 20; 238, 15, 25; 241, 25; 245, 10, 15; 257, 10; 264, 5, 10; 277, 10, 30; 283, 25; 292, 10, 15, 30; 300, 5, 10; 303, 20; 309, 10; 314, 10, 15, 20; 315, 1; 327, 25; 336, 25; 352, 25; 361, 1; 446, 1, 10, 25; 448, 20; 450, 20; 541, 10; 621, 30.
Palavesino (Alexandro), financier chargé du service des provisions, 565, 30.
Palavesino (Le marquis), agent du prince Thomas de Savoie, 254, 10.
Palo (Pie de), corsaire hollandais, 117, 5.
Palomares (Gonzales-Manuel), gouverneur du Quesnoy, 210, 10.
Parc (L'abbé du), 555, 10.
Paris (La ville de), capitale de France, 31, 1; 32, 15; 42, 10; 52, 20; 75, 15; 78, 1, 10; 95, 20; 98, 30; 130, 20; 168, 5; 171, 5; 214, 25; 240, 15; 295, 20; 310, 25; 365, 15; 411, 25; 451, 20; 465, 10; 466, 5; 504, 20; 519, 10; 610, 1; 617, 5; 621, 25. — Le Parlement, 636, 25.

Parme, (Marguerite de), gouvernante des Pays-Bas, 503, 25.
Parra (D Juan Adam de la), inquisiteur espagnol, 370, 25; 376, 10.
Pascual (Melchior de), gentilhomme de la Maison du prince Thomas de Savoie, 149, 15
Pas-de-Calais (Le), en France, 123, 20; 145, 20; 169, 15; 220, 25; 318, 25; 336, 10; 569, 15.
Pastrana (Gabriel), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 506, 5.
Pastrana (Gaspar-Rodriguez), financier espagnol, 581, 25.
Pauw (Adrien de), délégué hollandais au Congrès de Munster, 550, 25.
Pax (La), navire danois, 519, 5.
Paz Silveira (Jorge de), financier chargé du service des provisions, 565, 25.
Peer (Le comte de), gentilhomme belge, 175, 30; 355, 25.
Pelen (N. van der), capitaine hollandais, 263, 1.
Pena (Francisco de), veedor et contador de la cavalerie, 601, 25.
Peñaranda (le comte de), Gaspar de Bracamonte, premier plénipotentiaire espagnol au Congrès de Munster, 535, 15; 541, 20; 542, 5, 15, 20; 544, 10; 546, 10, 25; 550, 25; 551, 1, 5; 558, 1; 570, 1, 10; 577, 15; 578, 20; 579, 15, 30; 591, 30; 593, 20; 594, 20; 598, 15; 610, 1, 15, 20; 611, 20; 616, 25; 619, 1; 620, 5; 621, 20.
Pene (Philippe), maître de camp, 518, 30.
Peralta, *Voir* Goni y Peralta.
Pereda (Louise de), veuve de Pedro Giron, 369, 20.
Pereda (Madeleine de), fille du suivant et veuve de Vincent Pimentel, 218, 25; 307, 25.
Pereda (Ruis de), veedor général de l'armée espagnole des Pays-Bas, 218, 25.
Pereira de Sande (Georges), Portugais, 518, 1.
Peres (Le baron de), capitaine de cavalerie bourguignonne en service aux Pays-Bas, 307, 25
Perez (Juan), 338, 5.
Perez de Sagastisaval, official de la secrétairerie de guerre, 537, 20.
Pernambouc (La possession espagnole de) au Brésil, 7, 15, 34, 5; 82, 30.
Péronne (La ville de), en France, 134, 20; 559, 5, 10; 576, 5.
Pérou (Le), possession espagnole de l'Amérique du Sud, 159, 1.
Perpignan (La ville de), dans le Roussillon (France), 371, 1.
Pestacolda (La comtesse douairière de), 573, 25.
Phalsbourg (La princesse de), sœur du duc de Lorraine, femme de Carlos de Guasco, prince de Lischeim, 24, 15; 27, 15; 32, 1; 44, 1, 5; 45, 1; 56, 1; 107, 5, 10; 112, 5, 25; 119, 5; 122, 5; 173, 25; 186, 1; 193, 10; 205, 1, 5; 219, 15; 233, 1; 238, 15, 25; 239, 20; 244, 10; 245, 25; 246, 1; 252, 10; 265, 15; 271, 1, 5; 314, 10; 315, 25; 335, 15; 349, 15; 373, 5; 381, 25; 427, 25; 466, 30; 469, 20; 473, 5; 487, 25; 502, 20; 521, 20; 526, 5; 536, 1; 581, 15; 586, 25; 629, 25.
Philippe II, roi d'Espagne, 41, 15; 82, 15; 95, 25; 138, 5; 154, 10; 155, 25; 219, 25; 356, 20; 375, 10; 382, 10; 476, 1; 524, 10; 526, 10; 533, 1; 654, 20; 673, 15.
Philippe III, roi d'Espagne, fils du précédent, 41, 25; 82, 25.
Philippe IV, roi d'Espagne, fils du précédent, *passim*.
Philippe (Le père), capucin de Bruxelles. *Voir* Stercq, Jean-Baptiste.
Philippeville (La ville de), dans la province de Namur, 163, 25; 437, 20: 670, 30.

Philippine (Le fort de la) en Flandre, près d'Ysendyck, 56, 15.
Picardie (La), en France, 17, 15; 115, 15; le gouverneur de la Picardie, 63, 5.
Piccolomini (Octave, prince de), duc d'Amalfi, officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 68, 10; 72, 1, 5, 15; 76, 10; 87, 20; 99, 15; 105, 20; 106, 20, 25; 112, 5; 116, 15; 118, 10; 124, 15; 128, 5; 130, 20; 142, 15; 144, 1; 160, 5; 161, 10, 30; 162, 1; 164, 15, 20; 165, 10; 168, 20; 170, 15, 25; 185, 5; 187, 10, 20; 205, 20; 211, 20; 222, 15, 25; 227, 10, 15, 30; 237, 25; 238, 1, 20; 240, 20, 243, 5; 259, 20; 260, 10, 25; 261, 20; 271, 15; 279, 15; 284, 20; 285, 25; 293, 10; 294, 25, 30; 300, 1; 306, 15, 25; 307, 1; 310, 5; 311, 1, 25; 312, 1; 313, 1, 5, 10, 15; 316, 1, 15; 317, 15, 20; 318, 1, 10, 25; 319, 15, 20; 321, 20; 322, 10; 325, 5, 10; 329, 15; 330, 20, 25; 333, 10, 20, 25; 334, 5, 15; 335, 5; 338, 20, 25; 342, 5, 15; 343, 5, 25; 345, 1, 5, 10, 15; 348, 5; 349, 5, 10; 351, 1; 352, 20; 356, 1; 358, 1, 15; 359, 20; 361, 1; 362, 10, 15; 363, 1, 5; 364, 5; 365, 1, 5, 30; 369, 1, 5; 379, 15; 383, 15, 20; 384, 5, 15; 390, 10, 25; 391, 1; 394, 10; 405, 1; 415, 5; 419, 1, 5, 20; 420, 1; 424, 5; 428, 25; 436, 10; 437, 25; 452, 25; 459, 20; 460, 1, 5; 480, 1, 5; 482, 5, 10, 20; 483, 5; 485, 5; 493, 15; 505, 10; 506, 10; 511, 25; 518, 5; 522, 15; 523, 1; 524, 5; 534, 5, 10; 536, 1, 5, 10; 540, 10, 15, 20; 542, 5; 545, 5, 20, 30; 550, 25; 553, 15, 25; 554, 5; 562, 5, 10; 571, 20; 578, 1, 5; 584, 10; 586, 1; 589, 10; 598, 25; 605, 10, 20; 607, 20; 610, 1; 621, 20, 30; 629, 25; 666, 5, 20; 673, 10, 15, 25; 674, 5.
Piecq (Eustache), lieutenant-major hollandais, 524, 20; 571, 25.
Piémont (Le), dans l'Italie du Nord, 100, 20; 269, 1; 326, 25; 343, 1.
Pietersen (Henri), 491, 15.
Pietersen (Jean), père du précédent, amiral au service de Philippe IV, 491, 15.
Pietersen (Josse), capitaine de navire, 521, 5; 566, 10; 620, 1, 25, 30.
Pimentel (Antonio), lieutenant de maître de camp général, 552, 5.
Pimentel (Emmanuel), *Voir* le comte de Feira.
Pimentel (Vincent), officier de l'armée espagnole des Pays-Bas, 218, 25; 307, 25.
Pinto (Gilles-Lopez), banquier portugais établi à Anvers, 362, 30; 585, 10
Pinto (Rodrigo-Alvarez), frère du précédent, 362, 30; 585, 10
Piquenoti (Les), banquiers italiens établis à Anvers, 432, 5; 438, 5.
Piquenoti (Andréa), financier, chargé du service des provisions, 565, 30.
Poitiers (Claude-Antoine de), baron de Nadans, chevalier bourguignon, 362, 30.
Poitou (Le), en France, 101, 20; 563, 1.
Pologne (La), royaume de l'Europe orientale, 80, 15; 103, 15; 340, 20; 459, 25; 592, 20; 599, 20.
Pologne (Le frère Benoît de), agent de l'Électeur de Mayence, 490, 15.
Pologny (Le château de), en Bourgogne, 484, 15.
Polonais (Les), soldats au service du roi d'Espagne, les diplomates, 130, 5; 131, 10; 309, 1; 337, 1; 437, 15; 493, 1; 556, 15.
Pont-a-Celle (Le village de), en Hainaut, 187, 15.
Porter (Antonio), homme d'État anglais, 263, 5.
Portillo (Diego), proveedor de la flotte des Pays-Bas, 427, 20.
Portugais (Le), en général, les banquiers portugais, les soldats, 253, 5; 392, 1; 411, 5; 413, 15; 417, 25; 418, 25; 428, 1; 434, 10, 15; 436, 1; 437, 25; 439, 10;

491, 1; 496, 10; 518, 1; 524, 20; 553, 5; 557, 10; 572, 25; 587, 15.

Portugal (Le royaume de), les affaires portugaises, le commerce avec ce pays, 129, 25; 200, 1; 214, 15; 220, 30; 268, 20; 391, 20; 392, 20, 25, 30; 400, 15; 401, 5, 10, 25; 402, 15; 403, 20; 411, 1; 412, 15, 25, 30; 413, 20; 419, 20; 422, 15; 435, 25; 449, 25; 491, 1, 15; 496, 15; 504, 25, 511, 1; 513, 5; 518, 1; 524, 20; 573, 1; 614, 15; la jointe de Portugal, 383, 5.

Portugal (Le père Denis de), 268, 1, 20.

Portugal (Duarte de), frère du duc de Bragance, 401, 15; 402, 1, 404, 1, 25; 416, 25; 435, 5; 445, 1, 5; 455, 5.

Portugal (Emmanuel de), 25, 10; 247, 25; 511, 10.

Portugal (Louis de), 178, 15, 250, 25; 296, 5.

Portugal. *Voir* Toledo y Portugal.

Posen (La ville de), en Pologne, 595, 20; 613, 5

Prémontré (L'Ordre de), 485, 25.

Primo (Antonio), attaché à l'hôpital militaire espagnol de Malines, 95, 30.

Prince de Danemark (Le), navire danois, 519, 5.

Provence (La), en France, 62, 25. — Le gouverneur de Provence : Charles de Lorraine.

Provinces-Unies (Les), en général. *Voir* Hollande — les États-Généraux des Provinces-Unies : 96, 5; 108, 25; 109, 1, 5; 115, 1, 15; 145, 15, 25; 163, 20, 30; 164, 25, 35; 224, 25, 30; 275, 25; 289, 15; 398, 25; 406, 15; 410, 1, 423, 1; 520, 5; 537, 15; 541, 20, 25; 549, 5; 550, 20; 557, 25, 30; 619, 25; 675, 5; 676, 1, 5, 15, 20, 25, 30; 677, 1, 15, 25, 30; 678, 5, 20; 679, 10, 25, 30.

Prusse (La), 293, 15.

Pusieurs (Le baron de), gentilhomme, agent de la duchesse de Savoie, 295, 15.

Putz (Bernard), conseiller de l'archiduc Albert et du roi d'Espagne pour les affaires d'Allemagne, 42, 1.

Putz (Jean), fils du précédent, 42, 5.

Puylaurens (N.), agent français, 14, 30; 44, 5.

Q

Quesnoy (La ville du), en France, 210, 1; 670, 30. — Les gouverneurs. *Voir* Comte de Frezin et Manuel Palomares Gonzalès.

Quinonès (N.), alcade de la prison de la Alameda à Madrid, 11, 1.

R

Radolt (Le conseiller aulique allemand), 106, 5, 30; 114, 15.

Raisperger (Nicolas-Georges), vice-chancelier de l'Électeur de Mayence, 466, 20.

Rammekens (Le château de), en Hollande, 160, 1.

Rassenghien (Le baron de), chapelain major de la Cour de Bruxelles, évêque nommé de Tournai, 188, 1; 625, 1, 5, 10.

Rassenghien (Le baron de). *Voir* François de Gand

Ratisbonne (La ville de), en Allemagne. Les congrès tenus en cette ville, 75, 10; 90, 30; 114, 15; 136, 1; 161, 5; 172, 25; 196, 25; 330, 10; 376, 1; 385, 1; 386, 20; 397, 15; 403, 1; 405, 10; 426, 15; 435, 1; 515, 1; 602, 1.

Rebecq (Le prince de), gentilhomme belge, 632, 20.

Rebolledo. *Voir* Revolledo.

Rede (Gobert de), délégué hollandais au Congrès de Munster, 550, 25.

Reims (L'évêque de). *Voir* Henri de Lorraine.

Renesse (Alexandre de). *Voir* le comte de Warfusée.

Renesse (René de). *Voir* le comte de Warfusée.

Rethel (La ville de), en France, 319, 20.

Revolledo (Bernard de), envoyé en mission par le Cardinal-Infant auprès de Ferdinand II, officier supérieur de l'armée des Pays-Bas, 76, 20, 25; 118, 30; 124, 20; 532, 25; 573, 25.

Reyt ou Ruit (Benjamin), armateur anglais, 289, 10; 290, 25.

Rheinberg (La place de), dans la Prusse rhénane, 7, 1, 5; 9, 5; 83, 1; 192, 5; 202, 15.

Rhin (Le fleuve, le pays et les villes du), en Allemagne, 5, 20; 21, 20; 46, 20; 62, 5; 72, 1; 104, 20; 129, 15; 131, 10; 164, 30; 176, 10; 197, 20; 309, 15; 313, 30; 345, 5; 363, 1, 5; 384, 10; 519, 15; 520, 10; 547, 1; 600, 20; 623, 15; 628, 10; 642, 20; 648, 20.

Ribadeneyra (Juan-Pardo de), commissaire de l'armée espagnole aux Pays-Bas, 172, 5.

Ribeaucourt (Le baron de), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 175, 30; 246, 25; 311, 20; 347, 25; 355, 25; 532, 25; 537, 15, 20, 30; 553, 20; 575, 15; 586, 1; 622, 25; 623, 30.

Richardot (Jean), chef président du Conseil privé, 307, 25.

Richardot (N.), comte de Gamerages, 307, 25.

Richelieu (Le cardinal de), (Armand du Plessis), premier ministre de Louis XIII, 25, 25; 27, 15; 30, 15; 31, 20; 32, 10; 69, 1; 93, 5; 95, 20; 101, 20; 130, 15; 159, 25; 171, 5; 172, 15; 179, 5; 180, 15; 201, 1; 218, 10; 219, 20; 295, 20; 522, 5; 368, 20; 411, 25; 438, 20; 441, 20; 458, 5; 464, 20; 465, 5; 538, 10.

Riemen, dépendance d'Ertvelde, en Flandre orientale, 497, 1.

Rios (Barthélemi de los), prédicateur du Cardinal-Infant aux Pays-Bas, 180, 10, 25.

Ripperda (Guillaume de), délégué hollandais au Congrès de Munster, 550, 25.

Riteberch (Le comte de), colonel d'un régiment allemand au service de Philippe IV, 664, 25.

Rivera (Francisco de), amiral espagnol, 23, 15.

Rivière (Le comte de la), agent diplomatique au service de Philippe IV, 511, 20.

Roberoy (Renier), colonel d'infanterie allemande, 664, 25.

Robert, prince palatin, 526, 20; 527, 1.

Roberti (Jean), capitaine de l'armée des Pays-Bas, 418, 5, 10.

Roberti (N.), maître à la Chambre des Comptes à Bruxelles, conseiller extraordinaire du Conseil des Finances, 307, 25; 489, 5.

Robes (Jean de). *Voir* le comte d'Anapes.

Robledo (Jeanne de), veuve du capitaine Pedro de Norvège, 369, 20.

Robles (Gaspar de), chanoine du chapitre de Liège, administrateur de l'hôpital militaire de Malines, 127, 5; 168, 20; 179, 15; 207, 10; 219, 5; 282, 10.

Rochars (Le baron de), agent de Marie de Médicis en Espagne, 25, 25; 119, 1, 10; 122, 1.

Roche (Gaspar de la), conseiller du Conseil privé du prince-évêque de Liège, 395, 10, 25.

Rochoy (La ville de), en France, 466, 15; 467, 1; 468, 1, 25.

Rodolphe II, l'empereur d'Allemagne, 244, 10.

Rodriguez (Salvador), amiral espagnol, 509, 15.

Rodriguez Passano (Gaspar), financier espagnol, 581, 25.
Roeulx (Le comte de), Eustache de Croy, gouverneur de Lille, 409, 30; 535, 25; 556, 1, 5; 632, 20.
Rohan (Le duc de), 161, 1; 217, 5.
Rohan (La duchesse de), 556, 20.
Romains (Le roi des). 20, 15. *Voir* Ferdinand III.
Rome (La ville de), en Italie, 26, 5; 35, 20; 40, 10; 41, 5; 157, 10; 184, 25; 214, 10; 322, 20, 25; 323, 1; 329, 15; 331, 10; 434, 15; 475, 25; 496, 10; 615, 5. — L'Académie, 655, 30. *Voir* le Saint-Siège.
Roncalès (M. de) ou de Roncagli, secrétaire du roi de Pologne, 552, 25, 30; 553, 1, 10; 557, 10.
Roose (Pierre), chef-président du Conseil d'État, membre de la Jointe d'État, 4, 20 25; 5, 5; 8, 5; 9, 10. 20; 10, 10; 12, 5; 14, 15; 20, 30; 16, 15; 18, 15; 24, 5; 25, 15; 29, 20; 31, 5, 15; 47, 25; 51, 20; 52, 15; 56, 5; 61, 25; 62, 5, 10; 65, 15; 69, 1; 71, 25; 80, 1, 5, 25; 83, 5, 10; 84, 10, 15, 25; 85, 1, 25; 86, 25; 89, 15; 91, 1, 20; 92, 1; 94, 15, 20; 95, 1, 15; 96, 20; 98, 20; 99, 15; 102, 20; 103, 20, 106, 1; 108, 10, 20; 109, 1, 30; 110, 1; 112, 5, 20, 30; 113, 15; 114, 1; 116, 25; 122, 20; 125, 5, 10, 25; 127, 1, 15; 128, 25; 130, 1; 134, 1; 137, 10; 140, 30; 141, 1; 142, 10; 147, 5; 153, 10, 15, 20; 154, 5, 10, 15, 20; 155, 1, 5, 15, 20, 25, 30; 156, 25; 158, 10; 167, 25; 171, 20, 25; 174, 25; 175, 5; 179, 5; 183, 5, 10, 30; 189, 20; 190, 20, 25; 195, 10; 196, 1, 5, 10; 198, 10; 199, 1; 200, 10, 15; 201, 25, 30; 206, 20; 209, 1, 5; 211, 15; 212, 15; 213, 25; 217, 25; 223, 10, 20; 224, 1, 10; 225, 10, 15; 226, 15; 228, 15, 20; 229, 10, 15; 230, 20; 231, 5, 25; 232, 1, 5; 234, 5, 10, 15, 25; 235, 1, 25; 236, 20; 239, 5; 242, 5; 243, 1, 10, 20, 25; 244, 25; 246, 25; 251, 10; 252, 15; 255, 15; 259, 15; 261, 15; 261, 15; 263, 25; 266, 5, 10; 270, 1, 10; 274, 15; 275, 5, 20; 276, 10; 277, 1; 282, 1; 285, 20; 286, 5; 287, 15, 25; 291, 10; 292, 5, 10; 295, 5; 297, 1, 20; 301, 15; 308, 20; 309, 5, 20; 315, 5; 341, 15; 349, 20; 353, 10; 354, 10; 365, 10; 366, 20, 25; 367, 5; 368, 5, 25, 30; 371, 5, 30; 374, 20; 379, 5; 383, 1; 384, 20; 385, 10, 20; 387, 25; 389, 5; 397, 5; 398, 5, 10, 25; 409, 1, 30; 411, 1; 449, 20; 445, 1, 15; 437, 10; 458, 20; 461, 25; 462, 20; 463, 10; 466, 1; 468, 10; 469, 15 25; 470, 1, 5, 25; 471, 20, 25; 472, 1, 10, 20, 25; 474, 1, 5; 475, 15; 476, 10, 15, 20, 25; 477, 1, 30; 481, 15, 20, 25; 483, 5; 485, 25; 499, 10; 508, 5; 513, 20; 521, 25; 542, 5, 10; 543, 5; 546, 1; 550, 20; 588, 5; 606, 1; 613, 20; 627, 20; 642, 5; 656, 30; 657, 15; 661, 25; 662, 15; 667, 15; 673, 5.
Roose (N.), neveu du président, prévôt de de Gand, 462, 1.
Roose (N.), neveu du président, capitaine d'infanterie, 462, 1.
Roose (Pierre), junior, neveu du président, conseiller au Conseil des Finances, 455, 1; 456, 25; 461, 25.
Roosendael (L'écoutète de), dans le Brabant septentrional, 347, 25; 361, 10; 551, 25; 570, 25; 576, 20. — La ville, 531, 25.
Rossetti (Le cardinal), 382, 35.
Rotterdam (La ville de), en Hollande, 584, 5.
Routart, le secrétaire du Gouvernement des Pays-Bas, 532, 20.
Rovelasco (Antonio), trésorier et maître de chambre des Archiducs, 559, 25.
Rovenius (Philippe de), évêque de Bois-le-Duc, vicaire apostolique aux Provinces-Unies, 217, 25.
Roussillon (Le), dans la France méridionale, 551, 5.

Roxas (Andrès de), secrétaire d'État espagnol, 11, 25; 249, 10; 417, 1; 470, 15; 481, 1.
Roy (Ignace, le) fils du suivant, 499, 20.
Roy (Jacques, le), président de la Chambre des comptes), 499, 25
Roy (Philippe, le) chargé d'une mission diplomatique en Hollande par le gouvernement des Pays-Bas, 610, 5; 612, 1; 620, 15; 621, 15.
Roye (Gabriel de), conseiller du Conseil des Finances, agent diplomatique du roi d'Espagne auprès des Cours scandinaves, 83, 30; 235, 1, 25; 257, 1; 270, 1, 25; 295, 25; 304, 25; 357, 20, 30; 439, 10; 452, 20; 499, 15, 30; 507, 25; 510, 20; 511, 25; 518, 25; 548, 1, 551, 20; 558, 25; 577, 1; 598, 10, 15.
Royo, (Le docteur), médecin de la chambre du Cardinal-Infant, 353, 25.
Rubempré (Philippe de). *Voir* le comte de Vertaing.
Rudder (Pierre de), veneur à cheval du Brabant, 479, 15.
Ruit (Benjamin), financier chargé du service des provisions, 565, 25.
Ruit. *Voir* Reyt.
Ruiz de Contreras (Fernando), secrétaire espagnol, 560, 15.
Rulef (Henri), capitaine de navire danois, 519. 5.
Rupelmonde (La ville de), en Flandre, 545, 5.
Ruremonde (La ville de), dans le Limbourg hollandais, 23, 20; 27, 1; 62, 20; 74, 25, 30; 83, 1; 90, 15; 172, 5, 10, 20; 173, 5; 174, 1; 195, 25.
Rye de Balançon. *Voir* Balançon.
Rysbergen, dans le Brabant septentrional Hollande), 162, 15; 167, 15; 168, 1.

S

Saavedra (Diego de), ministre résident à la Cour de Bavière, 23, 1; 174, 10, 30; 203, 15; 215, 25, 30; 216, 25; 258, 25; 264, 20; 274, 1; 281, 5; 292, 15; 293, 15; 294, 5; 296, 15; 297, 10; 302, 25; 303, 1; 305, 1, 5; 328, 30; 329, 1; 340, 5, 15; 372, 20; 385, 1; 386, 20; 594, 20, 30; 395, 15; 413, 5; 440, 10; 449, 1, 10; 466, 5; 490, 25; 508, 1.
Sagastisaval. *Voir* Perez de Pagastisaval.
Saint-Amour (Le comte de), général d'artillerie, gouverneur de Dôle, 307, 25; 492, 20; 505, 5; 535, 25; 558, 25; 572, 5; 576, 10, 15; 632, 20; 664, 1.
Saint-Augustin (Le Père Jean de), confesseur du Cardinal-Infant, membre du Conseil d'État, 27, 20; 30, 1, 10; 31, 1; 56, 25; 63, 1; 77, 1; 80, 1, 25; 84, 15; 87, 15; 88, 5, 25; 89, 15; 92, 1; 94, 10, 15; 96, 15, 25; 98, 20; 99, 15; 101, 1; 106, 1; 109, 30; 110, 1; 112, 20; 113, 25; 114, 5; 116, 25; 122, 15; 125, 10, 25; 128, 25; 140, 30; 142, 10; 153, 20; 154, 1, 10, 15, 20; 155, 15; 160, 25; 166, 25; 171, 25; 183, 10; 195, 10; 211, 15; 216, 20; 217, 25; 224, 1, 10; 234. 10; 239, 5, 30, 247, 10; 249, 15; 252, 25; 255, 10; 262, 20; 274, 5, 10, 15, 20; 275, 5; 295, 25; 299, 25; 322, 15; 366, 15; 378, 1; 380, 10; 391, 5; 400, 5; 444, 5; 464, 15; 474, 20; 475, 15; 478, 25; 481, 10, 25; 483, 15; 486, 30; 506, 5; 511, 30.
Saint-Augustin (Le cap de), au Brésil, 34, 20.
Saint Augustin (L'ordre de), 122, 10.
Saint Bernard (L'ordre de), 268, 1.
Saint-Claude (L'abbaye de), en Bourgogne,

150, 25; 184, 5; 316, 25; 331, 5; 550, 20.

Saint-Domingue (Le port de), dans l'île de Haïti, 497, 20.

Saint-Germain (L'abbé de), au service de Marie de Médicis, 265, 10.

Saint-Laurent. *Voir* San Lorenzo.

Saint-Martin (Le marquis de), Jean-Baptiste de la Beaume, gouverneur de la Bourgogne, 297, 15; 301, 1; 316, 10, 20; 367, 20; 372, 10; 405, 20; 452, 5.

Saint-Nicolas (L'abbaye de), à Furnes, de l'ordre de Prémontré, 485, 25.

Saint-Nicolas (Le monastère de), en Lorraine, 469, 20.

Saint-Omer (La ville de), en France, le district de Saint-Omer, 241, 25; 242, 15, 20; 249, 1; 259, 10; 285, 10; 311, 15, 20; 318, 15; 351, 25. — Le collège des Jésuites, 190, 10. — Le gouvernement, 670, 30.

Saint-Pierre (L'abbaye de), à Gand 150, 25; 184, 5; 331, 10; 479, 5; 490, 15; 509, 5; 588, 5.

Saint-Paul (Le fort de), près de Blankenberghe, 581, 30,

Saint-Pol (Le comté de), aujourd'hui en France, 351, 25.

Saint-Sauveur (Le couvent de), à Anvers, 267, 20.

Saint-Sébastien (Le port de), en Espagne, 249, 15; 531, 10; 566, 5; 577, 25; 619, 20.

Saint-Siège (Le), la Curie romaine), 41, 20; 85, 10; 95, 20; 434, 1; 519, 15; 523, 5; 553, 30; 558, 25; 615, 1; 617, 5; 634, 1, 25. — Les ambassadeurs espagnols accrédités à Rome : Juan Chumacero y Carillo, le marquis de Castel-Rodrigo, le cardinal de La Cueva. — Les nonces accrédités en Allemagne, en Espagne, en France, en Irlande et aux Pays-Bas, les cardinaux : 40, 1; 50, 10; 151, 25; 167, 20; 168, 5; 186, 25; 326, 30; 354, 5; 362, 1; 374, 10; 375, 10; 377, 5; 385, 20; 391, 25; 396, 15; 408, 1; 420, 5; 421, 1, 5; 431, 15; 477, 5; 497, 10; 520, 1; 543, 5; 551, 10, 20, 25; 552, 25; 553, 25; 556, 15; 567, 10; 583, 30; 590, 15; 608, 1; 615, 1; 650, 10. — *Voir* Falconieri, Mazarin et Stravius. — Le représentant diplomatique du gouvernement des Pays-Bas, 656, 20.

Saint-Thomas (Le frère Jean de), religieux, 490, 1.

Saint-Trond (La ville de), dans le Limbourg, 360, 20.

Saint-Vaast (L'abbaye de), à Arras, 150, 25; 184, 5; 331, 10; 651, 5.

Sainte-Gertrude (L'abbaye de), à Louvain, 490, 15.

Sainte-Gertrude (Le chapitre noble de). *Voir* Nivelles.

Sainte-Gudule (Le doyen de) à Bruxelles. *Voir* Charles de Mansfeld — Le chanoine Henri Teller — L'église, 626, 5.

Salamanca (Antonio Gallo de). *Voir* le baron de Noirmont.

Salamanca (Miguel de), veedor et contador de l'artillerie de l'armée des Pays-Bas, puis secrétaire d'État et de guerre du Cardinal-Infant, 69, 10; 141, 20; 143, 10; 149, 5, 10, 25; 152, 5; 156, 1; 165, 5; 191, 20; 195, 1; 214, 1; 234, 15, 20; 240, 1; 242, 5, 20; 248, 15; 249, 5, 10; 253, 20; 289, 20; 291, 10; 295, 1, 20; 297, 25; 301, 15; 312, 20; 314, 10; 319, 25; 320, 5; 321, 1; 324, 25; 325, 25; 342, 25; 343, 5; 349, 5; 352, 15; 353, 10; 355, 5; 358, 5; 360, 5; 365, 1, 5, 30, 367, 10, 15; 369, 1; 378, 5; 379, 5; 382. 20; 389, 20; 391, 5; 393, 1, 10; 398, 20; 404, 5; 406, 1, 30; 416, 20; 417, 15; 418, 10, 15; 420, 1, 10, 20; 421, 1, 25; 423, 10; 426, 5; 428, 20; 429, 1; 431, 10; 432, 1, 5, 25; 433, 20; 434, 25; 436, 10; 438, 25; 444, 25; 445, 5;

447, 10; 449, 15, 25, 30; 450, 5, 10; 453, 15; 455, 15; 459, 1; 474, 20; 476, 5, 15; 477, 1; 481, 5; 483, 15; 485, 5; 514, 1, 15; 517, 5, 20, 25; 530, 25, 535, 1; 541, 10; 545, 15; 553, 15, 25; 555, 5; 558, 5; 563, 20; 586, 20; 589, 5; 591, 15; 593, 10; 594, 5, 25; 597, 5; 601, 1, 15, 20; 602, 1; 607, 10; 608, 25; 609, 5; 610, 10; 612, 5; 622, 25; 626, 1; 627, 10; 661, 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30; 662, 1, 5, 10, 15, 25; 663, 1, 10.

Salazar (Le comte de), Louis de Velasco, châtelain de Gand, et sa veuve, 142, 20; 499, 15; 511, 10; 518, 25; 631, 25; 632, 25.

Salazar (Le comte de), Philippe-Albert de Velasco, gentilhomme de la chambre de Philippe IV, 525, 10, 25.

Salazar (La comtesse de), 501. 25.

Salins (La ville de), en France, 186, 15; 671, 1.

Salzedo (Juan), commissaire de l'armée espagnole aux Pays-Bas, 172, 5; 519, 20.

Sambre (La), affluent de la Meuse, en Belgique, 187, 15.

Sampayo. *Voir* Texeira de Sampayo.

Sanchez Davila (Antonio). *Voir* le marquis de Velada.

Sanchez de Castro (Diego), gouverneur de la forteresse du Sas, 307, 25; 358, 25; 362, 30.

Sanchez de Sossa (Francisco), financier espagnol, 581, 20.

Sanchez de Taybo (Antonio), contador espagnol, 499, 20.

Sancta Coloma (Le comte de), homme d'État espagnol, 371, 1.

Sande (Georges Pereira de), portugais, 518, 1.

Sandobal (Juan de), recteur de la chapelle du Cardinal-Infant, 179, 20.

San Juan (Pedro de), secrétaire d'État et de guerre de l'Infante Isabelle, sa femme et ses enfants, 25, 15; 35, 15; 631, 20; 653, 20.

San Juan Iturrao (Le secrétaire d'État espagnol), en service aux Pays-Bas, 381, 25.

San Lazaro (Le secrétaire d'État espagnol), 430, 20.

San Lorenzo, résidence des rois d'Espagne, 21, 25; 22, 5; 191, 25; 192, 15; 193, 1, 5, 20; 191, 10; 277, 5, 15; 281, 1; 505, 20; 525, 20; 527, 25; 561, 20.

San Lucar (La ville de), en Espagne, 525, 1.

San Lucar de Barrameda (Le duc de). *Voir* Olivarès.

Santa-Cruz (Carlos de), bourgmestre d'Anvers et sa veuve, 237, 5; 246, 5, 10; 344, 25; 427, 20; 464, 15.

Santa-Cruz (Le marquis de), conseiller d'État espagnol, 101, 15, 25; 147, 20; 464, 15; 498, 15; 506, 30.

Saragosse (La ville de), en Espagne, 463, 1, 15, 20; 464, 5; 465, 1; 468, 20; 470, 1, 10, 20; 471, 20; 472, 10, 15, 20; 473, 1, 10, 15; 476, 5; 477, 15, 20; 478, 1, 10, 20; 479, 1, 5, 15, 20; 480, 1; 487, 5, 10; 488, 5; 489, 1, 5, 10, 15; 498, 25; 499, 1, 5, 10; 500, 1, 5, 15, 20; 501, 5, 15, 20; 502, 5; 506, 1; 521, 25; 522, 1, 5; 524, 5; 525, 1, 5, 15; 526, 10, 15, 20; 527, 20; 528, 1; 530, 1, 5, 15; 531, 1, 15, 20; 532, 5; 535, 5, 10; 537, 5, 10; 538, 1, 15; 539, 1; 578, 20; 580, 1, 5, 15, 20, 582, 1, 10, 20; 583, 1, 5, 15; 584, 10, 15; 586, 1, 15; 588, 10, 15; 589, 1, 5, 25; 590, 5; 592, 1, 10, 15, 25; 593, 1, 5; 594, 10, 15; 595, 1; 600, 10; 603, 20, 25; 673, 5; 674, 15.

Sarimena (La ville de), en Espagne, 491, 1.

Sarmiento (Antonio), officier supérieur de l'armée espagnole en service aux Pays-Bas, 100, 20; 105, 25, 30; 114, 10, 35; 116, 20, 25; 128, 25; 160, 25; 161, 25; 168, 20; 216, 1, 25; 239, 10, 30; 243, 20; 255, 1, 25, 30; 264, 20; 273, 30; 274, 1; 297, 10; 316, 15; 327, 10; 329, 1; 333, 15;

340, 15; 380, 25; 395, 5; 407, 20; 421, 10, 20; 426, 25; 427, 20, 25; 430, 15; 445, 1, 15, 20.

Sarmiento (Diego), fonctionnaire espagnol, 408, 25.

Sart (Nicolas de), seigneur d'Elincourt, 518, 25.

Sas de Gand (Le), aujourd'hui en Hollande, 498, 10; 506, 1; 548, 15. — Le canal du Sas, 273, 10. — Le gouverneur Diego Sanchez de Castro.

Sastago (Le comte de), général d'artillerie, gouverneur d'Anvers, 424, 5, 483, 5.

Savoie (La Cour de), 91, 15.

Savoie (Le prince Philibert de), 102, 5; 128, 25.

Savoie (Le duc de), Charles-Emmanuel, frère du prince Thomas, 3, 5; 11, 20; 30, 20; 204, 25; 447, 10, 15, 30.

Savoie (La duchesse de), 291, 30; 295, 15; 447, 10, 15, 30; 451, 20.

Savoie (Le prince Thomas de), gouverneur des armes aux Pays-Bas, sous le gouvernement du Cardinal-Infant, 4, 15; 11, 20; 12, 20; 14, 5, 30; 16, 5; 23, 10, 20; 26, 20; 27, 1; 28, 5, 15, 30; 30, 10, 20; 32, 10; 36, 1, 5, 15; 25; 41, 1, 5, 10; 42, 20; 43, 10; 44, 5; 47, 1; 54, 10, 30; 56, 1; 58, 1; 61, 1; 64, 1, 10, 15; 67, 1; 70, 1, 10, 15, 20, 25; 81, 5; 84, 5, 15, 25; 86, 10; 88, 1; 91, 15; 98, 20; 99, 5, 25; 100, 15, 20, 30; 102, 5, 10; 103, 10; 110, 5; 111, 25, 112, 1; 115, 15; 116, 15, 25; 123, 1; 126, 10; 128, 5, 25; 144, 20; 145, 5, 10; 146, 1, 15; 149, 15; 151, 1; 154, 15, 159, 25; 162, 25; 170, 5; 178, 1, 25; 182, 1, 5; 186, 5; 189, 5; 196, 1; 199, 15; 200, 20; 203, 1; 205, 20; 207, 20; 216, 10; 217, 10; 219, 1; 222, 10; 224, 1; 236, 10, 25; 241, 25; 242, 1, 15, 20; 248, 25; 249, 20; 252, 5, 20; 254, 10, 20, 25; 259, 10; 276, 20; 279, 20; 284, 15, 25; 285, 25; 287, 20; 288, 1; 295, 1, 15; 299, 5; 305, 25; 393, 1; 396, 25; 405, 1; 415, 1; 456, 5; 523, 1; 662, 5; 663, 10; 673, 15.

Savona (Le marquis de). *Voir* Le marquis de Grana.

Savoyards (Les soldats), 45, 20.

Saxe (La), en Allemagne, 20, 15; 95, 1; 327, 10; 333, 15.

Saxe (Le duc de), 16, 1; 458, 20; 473, 1, 25.

Scaglia (L'abbé Alexandre-César), diplomate au service de l'Espagne, 5, 5; 14, 30; 41, 1; 57, 20; 101, 5; 126, 15; 140, 5; 166, 5; 204, 20, 30; 211, 10, 25; 216, 10, 25; 295, 5; 307, 10, 15.

Scandinavie (La), dans l'Europe septentrionale, 357, 25.

Scey (Le baron de), Henri de Beauffremont, gouverneur des armes à Besançon, 535, 25; 559, 30.

Schenk (La place de), en Hollande, 72, 20; 74, 1; 76, 5; 81, 30; 82, 1; 83, 5; 90, 15, 20, 30; 92, 10; 94, 20; 98, 25, 30; 104, 15; 112, 15; 113, 1, 10, 15; 114, 20; 121, 10; 128, 15; 129, 10; 134, 1; 197, 20.

Schenkenschans (Le fort de), 63, 5; 65, 10.

Schets (Antoine). *Voir* le baron de Grobbendonck.

Schinkelle (Jean de), seigneur de Wallecourt, 499, 20.

Schomberg (Le comte de), ambassadeur d'Allemagne à Madrid, 167, 30; 191, 1; 240, 15, 25; 330, 10

Schotte (Isabelle), veuve de l'auditeur général Marcel Wilters, 358, 25; 389, 25.

Schotte (Le pensionnaire), envoyé des États de Brabant, 10, 25.

Secrétairerie d'État et de Guerre (La), à Bruxelles, 35, 5, 10; 89, 30; 141, 10; 149, 25; 225, 25; 234, 15; 236, 20; 248, 15; 253, 15, 20; 382, 10; 396, 15; 437, 20;

492, 25; 499, 15; 537, 20; 559, 30; 622, 15; 624, 20; 653, 20; 662, 10. — *Voir* Martin de Axpe, Francisco de Galaretta et Miguel de Salamanca.

Secrétairerie d'État (La), espagnole, à Madrid, 472, 10; 478, 20; 532, 1.

Secrétairerie de Flandre (La), à Madrid, 478, 20.

Secrétairerie de Guerre (La) pour les affaires maritimes, à Madrid, 531, 25; 532, 1.

Secrétairerie (La) pour les affaires du Nord, à Madrid, 624, 15; 629, 15.

Sedan (La ville de), en France, 145, 5, 10; 159, 25; 254, 10; 364, 5; 418, 15, 20; 426, 25; 429, 15; 430, 10; 438, 10; 441, 15; 444, 15.

Seensted. *Voir* Schetscottz.

Schetscottz (Hannibal), agent du roi de Danemark aux Pays-Bas, 158, 1; 478, 5.

Semple (Francisco), fils du suivant, 301, 25.

Semple (Guillaume), colonel en service aux Pays-Bas, 301, 25.

Sereri (Evrard de), châtelain de Namur, 381, 20.

Serna (Bartholomé de la), religieux espagnol, 422, 25.

Séville (La ville), en Espagne et la *Casa de Contracion*, 495, 10; 569, 25; 573, 25.

Sfondrato (Le marquis de), officier supérieur de l'armée espagnole en service aux Pays-Bas, 99, 15; 205, 20; 254, 25; 405, 1; 487, 25; 492, 20; 537, 20; 572, 5, 10, 576, 10, 15; 594, 10; 601, 25.

Sicile (Le vice-roi de). *Voir* Melo et Diego d'Arragon.

Siciliens (Les), soldats au service de l'Espagne, 100, 15.

Sidore (Le roi de), aux Indes, 74, 10.

Siegburg (La forteresse de), en Allemagne, 386, 15.

Sierck (La place forte de), en Allemagne, sur la Moselle, 49, 5.

Sigismond (L'archiduc), de la Maison de Habsbourg, 443, 25.

Silva (Augustin de), capitaine espagnol en service aux Pays-Bas, 34, 1.

Silva (Philippe de), Portugais, maître de camp général, général de cavalerie de l'armée espagnole aux Pays-Bas, châtelain d'Anvers, 23, 10, 30; 98, 25; 161, 20; 223, 1; 238, 10; 241, 25; 248, 1, 25; 253, 5; 284, 20; 305, 20; 316, 5; 359, 1, 5; 370, 30; 381, 25; 382, 5, 20, 35; 389, 15; 394, 15; 400, 1, 5, 10, 20, 25; 413, 15; 414, 1, 25; 431, 1, 5, 10.

Silva de Lixboa (Juan), financier chargé du service des provisions, 565, 25.

Silveira (Jorge de Paz), financier chargé du service des provisions, 565, 25.

Simancas (Les Archives de), en Espagne, 675, 30.

Simon (Pedro), de Rotterdam, 584, 5.

Soissons (La ville de), en France, 130, 15.

Soissons (Le comte de), Louis de Bourbon, seigneur français, partisan de Philippe IV, 105, 5; 145, 5, 10; 159, 20, 25; 162, 10, 25; 166, 5, 15; 172, 10; 185, 1; 188, 10, 20; 241, 10; 250, 10; 254, 10; 364, 5; 378, 10, 383, 10; 426, 25, 430, 15; 452, 10; 438, 20; 442, 15.

Solis (Fernando de), officier supérieur de l'armée espagnole des Pays-Bas, 556, 20, 25; 573, 20.

Solre (Le comte de), Philippe-Emmanuel de Croy, 60, 15; 83, 25; 103, 15; 311, 20; 332, 15; 342, 30; 455, 30; 487, 25; 495, 5.

Solre (La comtesse de), Jeanne de Lalaing, 514, 10.

Somerdick (N.), conseiller d'État hollandais, 224, 20.

Sonquen (Gilbert), capitaine en service aux Pays-Bas, 227, 25.

Sossa (Francisco-Sanchez de), financier, 581, 25.
Soto (André de), armateur espagnol, 500, 5; 570, 15.
Sotomayor (Le capitaine Gilles-Valentin de), en service aux Pays-Bas, 408, 30.
Sotomayor. *Voir* Feixo de Sotomayor.
Spa (La ville de), dans la province de Liége, 245, 1; 253, 10.
Spinola (Ambroise), commandant des armes aux Pays-Bas à l'époque des Archiducs, 52, 1; 64, 5; 74, 1; 81, 25; 175, 20; 252, 20.
Spinola (Jean), 49, 15.
Spinola (Luiz), agent du duc de Neubourg, 228, 25; 234, 25; 499, 25.
Spire (La ville de), en Allemagne, 105, 25; 114, 35; 117, 20.
Stampart (Richard), Anglais, 149, 30.
Stedam. *Voir* Clant de Stedam.
Steenhuys (Guillaume), conseiller au Conseil d'État et au Conseil privé à Bruxelles, 8, 20; 309, 20.
Stein (Le capitaine Philippe van der), 362, 20; 369, 25.
Stenard (Georges), agent d'information au service de l'Espagne, 405, 20.
Stenay, en France, 202, 15; 352, 15.
Stene. *Voir* Stenay.
Stercq (Jean-Baptiste), appelé aussi le Père Philippe de Bruxelles, 14, 10; 40, 5, 10; 52, 25; 86, 1; 124, 1; 125, 10; 147, 10, 20, 25, 30; 151, 30; 158, 15; 169, 20; 170, 25; 172, 1; 183, 1; 323, 20.
Sterrebeek (Le seigneur de). *Voir* Emmanuel Triest.
Stevensweert (La place de), dans le Limbourg hollandais, 274, 5, 20; 275, 1, 10; 666, 1.
Steyn (van der). *Voir* Stein (van der).
Straelen (Le gouverneur de la place de), en Prusse rhénane, 76, 15. — Colonel Arnould de Crumel.
Straeten (André van der), sergent major de l'armée des Pays-Bas, 358, 25.
Strasbourg (La ville de), en France, 75, 10.
Strata (Carlos), 27, 20.
Stravius, archidiacre de la cathédrale d'Arras, internonce à Bruxelles, 78, 1; 139, 1; 151, 25; 152, 25; 167, 20; 326, 30; 354, 1.
Suarez (Diego), fonctionnaire espagnol, 383, 1; 438, 1.
Suarez de Aedo (Lope), commissaire de l'armée espagnole, 499, 25.
Suarez de Figueroa (Gomez). *Voir* le duc de Feria.
Suède (La), dans l'Europe septentrionale, 68, 10; 304, 25; 388, 5; 447, 25; 548, 5; 629, 5. — L'ambassadeur de la Suède accrédité à Hambourg, 447, 20.
Suédois (Les), 5, 25; 13, 5; 17, 5; 31, 15, 25; 46, 20; 48, 20; 49, 10; 165, 1, 15; 165, 15; 176, 10; 181, 5; 182, 20; 278, 10; 327, 15; 328, 5; 361, 5; 426, 25; 433, 10; 515, 5; 520, 25; 594, 20; 603, 15; 610, 10; 621, 30, 35.
Suisse (La), dans l'Europe centrale, les cantons suisses et leurs habitants, 3, 25; 11, 20; 45, 20; 186, 20; 243, 20; 294, 1, 15; 301, 20; 316, 15; 423, 20; 440, 10; 455, 15; 516, 25.
Suisses (Les), en général, les militaires, 302, 25; 305, 1, 5; 316, 20; 449, 1, 10; 455, 10; 517, 25; 539, 25; 545, 25; 552, 20; 582, 15.
Sund (Le détroit du), entre le Danemark et la Suède, 323, 5.

T

Tamaraca (L'île de), au Brésil, 34, 20.
Tamays (André de), médecin et chirurgien du Cardinal-Infant, 362, 20.
Taragona, ville en Espagne, 504, 5.
Taragona (Le marquis de), diplomate espagnol, 631, 20.
Tarente (L'archevêque de). *Voir* Cardinal Albornoz.
Tassis (La comtesse douairière de), 573, 30; 581, 25; 601, 20.
Taybo. *Voir* Sanchez de Taybo.
Teller (Henri), chanoine de l'église Sainte-Gudule, agent diplomatique des Pays-Bas, à la Cour de Londres et en Pologne, 137, 1, 5; 164, 5; 188, 1, 5; 562, 20; 581, 15; 592, 20; 596, 10, 15; 599, 20; 631, 25.
Teller (Jean), agent diplomatique anglais en Allemagne, 73, 10.
Tello de Guzman. *Voir* le marquis de la Fuente.
Terlon (Le marquis de), 307, 25.
Termium (Le seigneur de), 5, 10.
Termonde (La ville de), en Flandre orientale, 598, 30; 663, 20.
Terra Nova (Le duc de). *Voir* Aragon (Diego de).
Tervueren, localité du Brabant, le château de Tervueren, résidence du Cardinal-Infant, 13, 1; 28, 5; 50, 20; 56, 15; 93, 25; 487, 15.
Tesauro (Manuel), jésuite, de la maison de l'abbé Scaglia, 91, 10; 126, 15.
Teutonique (L'ordre), 466, 20.
Teves (Gaspar de). *Voir* le marquis de la Fuente.
Texada (Fernand de), envoyé du Cardinal-Infant auprès de l'empereur Ferdinand II, 173, 1, 30.
Texeira de Sampayo (Diego), banquier portugais établi à Anvers, 437, 25; 585, 10.
Thébes (L'archevêque de). *Voir* Falconieri.
Thieuloye (François de). *Voir* le comte de Frésin.
Thionville (La ville de), en Lorraine, 160, 5; 311, 5; 313, 1; 318, 30; 344, 10; 353, 1; 438, 20; 484, 20; 670, 30.
Thuringe (La), en Allemagne, 164, 25.
Tilbourg (La ville de), en Hollande, 648, 15.
Tilly (Le comte de), Jean T'Serclaes, 518, 20.
Tirconnel (Le comte de), Rory O'Donnel, 59, 5; 58, 30; 108, 30; 162, 15; 262, 5; 306, 5.
Tirlemont (La ville de), en Brabant, 17, 5; 58, 1, 15; 59, 1.
Tirone (Le comte de). *Voir* Eugène O'Neill.
Tole (L'abbé de), bourguignon, agent de Philippe IV, 294, 5.
Tolède (L'archevêché de), en Espagne, 478, 25. — La ville, 558, 20; 572, 20.
Toledo (Gabriel de), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, agent du Cardinal-Infant auprès du duc de Savoie, 135, 15; 515, 1.
Toledo (Jeanne de), veuve du maître de camp Diego Sanchez de Castro, 307, 25; 358, 25.
Toledo y Portugal (Jean de), capitaine de service aux Pays-Bas, 559, 35.
Toledo. *Voir* Luis de Benavides Carillo y Toledo.
Tongres (La ville de), dans la province de Limbourg, 221, 25; 395, 25.
Toralto (Francisco), commissaire espagnol employé au Palatinat, 115, 10.
Toralto (Le marquis), 284, 20.
Torre (Diego de la), official major de la Secrétairerie d'État et de Guerre, 35, 5; 89, 25; 225, 25; 457, 20; 531, 10, 15; 538, 15; 558, 25; 583, 20; 589, 1, 5; 590, 15.

Torre (Gabriel de la), gouverneur du Chatelet, 285, 10.
Torre (Luc van), 514, 25.
Torre *Voir* Medina de la Torre.
Tortue (L'île de la), aux Indes occidentales, 279, 5.
Toscane (La), en Italie, 609, 1.
Tour (Maurice de la). *Voir* le duc de Bouillon.
Tourlon (Le marquis de), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 412, 1.
Tour d'Auvergne (de la). *Voir* Turenne.
Tournai (La ville de), en Hainaut; le gouvernement de, 49, 1; 501, 10; 542, 30; 494, 25; 545, 15; 553, 15. — L'évêché, *voir* baron de Rassenghien — Le gouverneur. *Voir* Comte de Vertaing, 670, 30.
Tournaisis (Le), région du Hainaut, 552, 15; 670, 30.
Tovar. *Voir* Fernandez de Tovar.
Trauttmansdorff (Le comte de), ministre de l'empereur Ferdinand III, 277, 30; 383, 20; 403, 10; 542, 15; 620, 10; 621, 35; 631, 30.
Trazegnies (Gillion-Otto), marquis de, gentilhomme de l'entourage du Cardinal-Infant, 535, 25.
Trejo. *Voir* Nieto de Trejo.
Tressam (Guillaume), officier anglais en service aux Pays-Bas, 664, 10, 15.
Trèves (Le prince électeur de), 49, 1, 30; 50, 20; 56, 15, 20; 58, 20; 62, 1; 63, 1, 25; 71, 25, 30; 88, 25; 89, 1; 90, 20; 92, 25; 105, 10, 15; 114, 10, 15; 117, 15; 125, 15; 451, 25; 528, 25; 550, 5; 570, 5.
Trèves (La principauté ecclésiastique de), en Allemagne, 49, 1; 63, 20; 71, 25; 78, 20; 120, 15; 142, 20; 528, 20; 550, 5; 570, 5.
Trèves (La ville de), en Allemagne, 49, 5, 15; 50, 20; 54, 15; 71, 25; 93, 1; 117, 10; 460, 10, 15. — Le chapitre cathédral, 460, 10. — Le gouverneur, 427, 1.
Tribur. *Voir* Tervueren.
Triest (Emmanuel), seigneur de Sterrebeck, 562, 20.
Triest (Le maître de camp), gouverneur de Gravelines et de Mardyck, 52, 20; 137, 20.
Trivulcio (Hercule-Théodore), cardinal, 364, 10, 25; 367, 1.
T'Serclaes (Jean). *Voir* Tilly.
Tulinghen, aujourd'hui Dudelingen, commune du grand-duché de Luxembourg, 492, 15.
Turcs (Les), 521, 1; 541, 1; 596, 10.
Turenne, Henri de la Tour d'Auvergne, maréchal de France, 520, 10.
Turnhout (La ville de), dans la province d'Anvers, 96, 10; 96, 5, 10; 108, 25.
Tyrol (Le), région de l'Autriche, 206, 1; 295, 15; 301, 20; 394, 5; 430, 15.

U

Uden, commune en Hollande, 66, 1, 20; 67, 1, 5, 15; 68, 1, 25; 69, 5, 10, 20.
Ugarte (Miguel de), lieutenant du veedor général de l'armée des Pays-Bas, 537, 30; 601, 25; 631, 25.
Ulloa (Thomas-Lopez de), baron de Limal, pagador général de l'armée espagnole des Pays-Bas, 64, 1; 247, 15; 248, 5; 302, 15; 497, 5, 25; 501, 10; 508, 20, 30; 537, 25; 559, 25; 581, 25; 601, 20; 622, 1.
Ulrich (Christian), fils naturel du roi de Danemark, 357, 20.
Umanès (Le comte de), diplomate espagnol, 58, 20.
Urbain VIII (Maffeo Barberini), pape, 35, 20, 25; 38, 10; 40, 1, 10; 41, 15; 49, 30; 52, 10; 85, 20; 95, 25; 115, 20, 30; 122, 10; 138, 1, 10; 149, 1; 175, 1; 214, 10; 221, 5; 225, 1; 239, 5; 252, 1; 303, 5; 323, 1; 331, 10; 575, 10, 15; 400, 5; 420, 10; 434, 1; 447, 15; 490, 1; 495, 20; 497, 10; 498, 1; 538, 10; 543, 1, 10, 15; 583, 1, 25; 608, 1; 614, 25; 615, 5; 650, 15.
Urca Sancta Clara (La), vaisseau, 497, 20.
Uribarri (Alonso de), veedor et contador de la flotte espagnole aux Pays-Bas, 66, 5, 25; 89, 25; 141, 5; 518, 25; 530, 1; 569, 10, 30; 620, 1.
Urquina (Jean de), fils du suivant, 427, 25.
Urquina (Matheo de), secrétaire d'État des Archiducs, 427, 25.
Useppi (N.), secrétaire de Piccolomini, 325, 5.
Utrecht (Les États d'), en Hollande, 109, 5; 164, 15.

V

Vaca de Benavidès (Albert), capitaine en service dans l'armée des Pays-Bas, 362, 25.
Val (Jacques van der), 563, 25.
Valdès (Gaspar de), châtelain de Cambrai et de Gand, 223, 5; 361, 25.
Valence (La ville de), en Espagne, 547, 20; 548, 5, 10, 15.
Valenciennes (Les États de), aujourd'hui en France, 376, 10.
Valette (Le cardinal de la), commandant d'une armée française, 68, 5; 69, 15, 314, 5. 391, 15.
Valette (Le duc de la), 409, 25; 427, 25; 437, 20, 25.
Valparaiso (Le marquis de), conseiller d'État espagnol, 298, 10; 573, 5; 625, 5.
Vay (Pedro), capitaine et sergent-major en service aux Pays-Bas, 559, 35.
Vaz Martinez (Salvador), financier chargé du service des provisions, 565, 25.
Velada (Le marquis de), Antonio-Sanchez-Davila, gouverneur de Bourgogne, ambassadeur extraordinaire à Londres, 205, 15; 294, 20; 311, 20; 353, 15; 360, 15; 391, 15; 405, 1, 10; 422, 25; 424, 5; 427, 25; 457, 15; 477, 30.
Velasco (Louis de). *Voir* le comte de Salazar.
Velasco (Philippe-Albert). *Voir* le comte de Salazar.
Velasco y Tovar. *Voir* Fernando Velasco y Tovar.
Velaz de Medrano (Gerelmo), secrétaire du marquis d'Aytona et de Thomas de Savoie, 99, 1; 242, 20.
Velez de Guevarra (Inigo). *Voir* le comte d'Oñate.
Veluwe (La), région de la Hollande, 98, 25.
Vendôme (Le duc de), gentilhomme français, 538, 5; 559, 10.
Venise (La république de), 304, 5; 420, 10; 541, 1. — Les agents diplomatiques de la république de Venise accrédités en Allemagne, en Espagne et en France, 118, 20; 171, 5; 289, 1; 303, 20; 320, 5; 355, 5; 391, 25; 396, 10; 408, 1; 420, 10, 15; 421, 1; 431, 15; 444, 25; 445, 5; 447, 5, 10, 20; 454, 1; 541, 1; 609, 1; 615, 25. — L'ambassadeur d'Espagne. *Voir* Antonio Sarmento.
Vénitiens (Les), 192, 10.
Venlo (La ville de), en Hollande, 23, 20; 27, 1; 74, 30; 83, 1; 90, 15; 129, 10; 131, 20; 193, 25; 263, 15; 264, 5, 10, 15; 265, 10, 15, 20; 266, 1, 5; 269, 5, 10, 15; 270, 1, 5, 15; 271, 1, 5, 15; 273, 25; 602, 25; 605, 1, 15.
Vera y Contreras (Melchior), fonctionnaire espagnol, 495, 15.

Veraguas (Le duc de), officier supérieur de l'armée espagnole en service aux Pays-Bas, 84, 10.
Verbruck (Le fort de). *Voir* Verrebroek.
Verdugo (Juan), officier espagnol en service aux Pays-Bas, 326, 20.
Verrebroek (Le fort de Verbruck), commune de la Flandre orientale, 311, 15.
Verreycken (Louis-François, audiencier et premier secrétaire d'État des Pays-Bas, 132, 25; 234, 25; 503, 20; 581, 20; 592, 15.
Vertaing (Le comte de), Philippe de Rubempré, chevalier de la Toison d'or, conseiller d'État, gouverneur de Tournai, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, 48, 1; 213, 20; 322, 25; 341, 10, 15; 353, 5.
Vervins (La ville de), en France, 130, 5.
Vicq (Henri de), président du Grand Conseil de Malines, conseiller du Conseil privé, 196, 15; 209, 1; 266, 25; 310, 1, 25.
Vicq (Henri de), capitaine de, 409, 25.
Vienne (La ville de), aujourd'hui capitale de l'Autriche, la Cour de Vienne, 35, 25; 55, 1, 72, 10; 73, 15; 76, 25; 87, 5; 90, 30; 105, 10; 114, 15, 25; 163, 1; 181, 1; 190, 15; 196, 20; 201, 10; 244, 10; 257, 10; 279, 10; 281, 5; 282, 1; 283, 30; 295, 10; 300, 1; 303, 25; 307, 1; 310, 10; 321, 10; 325, 1; 330, 10; 349, 10; 357, 15; 410, 15; 427, 1; 446, 15; 447, 15; 452, 1; 511, 20; 520, 25; 575, 20; 603, 15.
Villa (Rodriguez), 478, 25.
Villagutierrez (Pierre-Roch), maître de camp de l'armée espagnole des Pays-Bas, 307, 1; 499, 30; 537, 15.
Villahermosa (Le duc de), conseiller d'État espagnol, 147, 20; 191, 1; 464, 15.
Villa-Mediana (Le comte de). *Voir* Oñate.
Villamor (Pedro de), commissaire de cavalerie en service aux Pays-Bas, 389, 25; 458, 30; 573, 25.
Villanueva (Jeronimo de), protonotaire du royaume d'Arragon, secrétaire d'État espagnol, 20, 25; 83, 30; 470, 1, 15; 472, 25; 495, 1; 499, 15; 660, 1.
Villaroel (Pedro de Leon), gouverneur de Gravelines, 256, 5.
Villaviciosa (Antonio de), fils du suivant, 537, 25.
Villaviciosa (Côme de), conseiller de la Chambre des Comptes de Brabant, 537, 25.
Ville (Mr de), agent du duc de Lorraine, 45, 1, 15; 184, 20; 430, 1.
Villeroy (Le marquis de), gentilhomme français, 558, 20.
Villerval (Le comte Jean-François d'Ognies), maître de camp, gentilhomme de l'entourage des Archiducs, 241, 25; 405, 25.
Villerval (La comtesse de), dame d'honneur de l'Infante Isabelle, 414, 15.
Vinck. *Voir* Winck.
Vin de Wanck, le secrétaire d'État anglais, 325, 15.
Visconti (Jean-Baptiste), agent diplomatique du Cardinal-Infant auprès de Ferdinand II, 131, 1, 25; 363, 15.
Vivero (Francisco de), officier supérieur de l'armée espagnole des Pays-Bas, 205, 15.
Vivero (Jean de), lieutenant général de la cavalerie de la même armée, 405, 1; 408, 20.
Vivero (Pedro de), jésuite, prédicateur du roi, 537, 30.
Vizconde. *Voir* Visconti.
Volder (Antoine-Maillard de), conseiller au Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne, 369, 25; 389, 1; 505, 1; 518, 30; 524, 5.
Vorst (Jean van der), fonctionnaire belge de l'époque du Cardinal-Infant, 158, 25.
Vulder. *Voir* Volder.

W

Wachtelaer (Jean de), vicaire apostolique adjoint aux Pays-Bas, 217, 25.
Waes (Le pays de), en Flandre orientale, 540, 15; 543, 20; 545, 5; 597, 5.
Wahl (Le), rivière hollandaise, 87, 15; 92, 10; 93, 10.
Walle (Jacques van de), armateur français, 150, 10, 15; 169, 1, 25; 581, 10.
Wallecourt (Le seigneur de). *Voir* Jean de Schinkelle.
Wallenstein, général allemand, 7, 10; 9, 1; 590, 10; 595, 10.
Wallons (Les soldats), au service de Philippe IV, tant aux Pays-Bas qu'en Espagne, 61, 15; 78, 5; 135, 1; 143, 25; 145, 15; 146, 5, 20; 151, 5, 10; 152, 15; 196, 5; 226, 20; 228, 25, 260, 5; 269, 10; 286, 20; 288, 10; 291, 10; 293, 5; 298, 1; 324, 10; 326, 5; 329, 20; 330, 1; 336, 10; 337, 15; 339, 15; 342, 5; 344, 1; 346, 15; 349, 15; 358, 5, 15; 361, 15; 364, 1; 366, 5; 373, 20; 380, 1; 391, 5; 393, 10; 396, 1; 399, 10; 407, 15; 412, 1; 419, 5; 425, 1; 427, 20; 449, 20, 25; 500, 1; 506, 20; 513, 25; 522, 1; 530, 15; 538, 1, 25; 555, 5; 556, 20; 566, 5; 601, 20; 621, 5; 632, 1; 645, 25; 664, 20.
Walscart (Corneille), valet de meute à la vénerie du Brabant, 479, 15.
Walscart (Thomas), veneur à cheval du Brabant, 479, 15.
Wanck. *Voir* Vin de Wanck.
Warelles (Philippe-René de), maître de camp de l'armée des Pays-Bas, 537, 25.
Warfusée (Le comte de), Alexandre de Renesse, 613, 1, 5, 10, 20.
Warfusée (Le comte de), René de Renesse, père du précédent, 8, 5; 244, 20; 613, 5, 10, 20.
Weert (Jean de), général de), commandant en chef des armées de la Ligue, 106, 10; 144, 10; 161, 15; 176, 10; 239, 10.
Weert (La place forte de), en Hollande, 92, 10.
Weimar (Le duc de), général français au service de Louis XIII, 68, 10; 131, 15; 133, 1; 161, 1; 164, 30; 176, 10, 15; 239, 10; 294, 1; 309, 10, 15; 340, 15; 343, 20; 352, 10.
Welfeld (Hilaire), ministre danois à Madrid, 478, 1.
Werta. *Voir* Weert.
Wesel (La place de), dans la Prusse rhénane, 327, 15, 648, 20.
Wesemael (Le baron de), maître de camp, 311, 20.
Westphalie (Le cercle de), en Allemagne, 23, 5; 26, 20; 33, 1; 63, 25; 88, 10; 108, 10, 15; 164, 20, 25; 196, 20; 206, 5; 207, 1; 259, 20; 270, 15; 278, 10; 282, 1; 285, 20; 321, 25; 322, 1; 325, 1; 326, 10, 15, 20; 327, 10, 20; 333, 15; 349, 5; 363, 1; 629, 5.
Wetteren (La place de), en Flandre orientale, 540, 15.
Weyhard (Jean). *Voir* le comte d'Auersperg.
Weyms (Pierre), président du Grand Conseil de Malines, puis conseiller du Conseil privé, 397, 15; 403, 1; 487, 10.
Willebroeck (La commune de), en Brabant, 545, 5.
Willemsen-Coninck (Guillaume), marchand hollandais, 309, 1; 377, 25; 378, 20.
Willemsen (Pedro), 487, 20.
Wilters (Marcel), auditeur général de l'armée des Pays-Bas, 358, 30; 389, 25.
Wiltx (Le comte de), gouverneur du Limbourg, 518, 30.

Winck (Gaspar), abbé de Saint-Pierre à Gand, 479, 15; 588, 5.
Winckel (Jean-Albert van), conseiller de Brabant, 578, 15, 20.
Wittenhorst (Le capitaine), 81, 5; 94, 25; 96, 1, 5, 30.
Wladislas, roi de Pologne, la reine, sa femme, 128, 10; 556, 10; 562, 15; 596, 5, 10.
Woislawsky (Ernest), aide de chambre du Cardinal-Infant, 631, 20.
Woislawsky (Martin), chanoine de Sainte-Gudule, à Bruxelles, 494, 20.
Worms (L'évêque de), en Allemagne, 174, 1. — Les jésuites, 174, 1.
Wulder (N. de), du Conseil privé et du Conseil d'État des Pays-Bas, 613, 25.
Wulins (Pierre-Ignace), 494, 10.
Wynendael (La terre de), dans la Flandre occidentale, 16, 1; 458, 20; 473, 1.

X

Xanten (La ville de), en Prusse rhénane, 115, 30.
Ximenès (Bartélemy), fonctionnaire espagnol, 596, 5; 606, 20.

Y

Yennes (Le marquis d'). maître de camp d'infanterie espagnole, 500, 1; 596, 5; 606, 20.
Yllan (Garcia), licencié en droit, 309, 5; 377, 25; 378, 15; 544, 5.
Ypres, en Flandre occidentale, l'évêque et l'évêché, 214, 10; 224, 1; 534, 10.
Yssel (L'), rivière hollandaise, 164, 20.
Yvernetti (Charles-François), agent du Saint-Siège, 558, 25.
Yvois (La place d'), en France, 188, 25.

Z

Zapata (Francisco), officier espagnol en service aux Pays-Bas, 100, 20.
Zapata (Lope-Walter), officier espagnol en service aux Pays-Bas, 100, 20; 199, 15, 20; 243, 1, 25; 308, 1, 5; 326, 10, 20; 327, 5; 333, 10; 343, 25; 369, 30; 386, 5; 416, 10; 452, 1; 453, 5.
Zapata-Manuel (Marie), veuve du comte de Villerval, dame d'honneur de l'Infante Isabelle, 241, 25.
Zelada (Le marquis de), conseiller d'État espagnol, 5, 20; 9, 5; 80, 20.
Zélandais (Les), 638, 20.
Zélande (La), en Hollande, 169, 20; 218, 1, 20; 273, 10; 529, 5. — Les États de Zélande, 546, 25; 549, 20.
Zevallos (Domingo-Ochoa de), official de la Secrétairerie de Guerre, 559, 30.
Zuniga y Azevedo. *Voir* le comte de Monterey.
Zuniga y Davila (Antonio). *Voir* le marquis de Mirabel.
Zuniga y Monroy (Sancho de). *Voir* le marquis de Castañeda.
Zutphen (Le gouverneur de). en Hollande, *Voir* marquis de Lede.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page	7,	ligne 29,	*au lieu de* :	ont été analysées,	*lire :*	a été analysée.
»	113,	» 21,	»	Pradu,	»	Prada.
»	129,	» 15,	»	Gouda,	»	« Goda ».
»	154,	» 27,	»	Pourvoirs,	»	Pouvoirs.
»	189,	» 13,	»	condescendauce,	»	condescendance.
»	202,	lignes 7 et 8,	»	de se déclarer... et de rompre,	*lire :*	pour se déclarer... et rompre.
»	210,	ligne 6,	»	de Quesnoy,	*lire :*	du Quesnoy.
»	218,	» 9,	»	Espague,	»	Espagne.
»	260,	» 22,	»	reproussés,	»	repoussés.
»	311,	lignes 9 et 11,	»	Ferdinand II,	»	Ferdinand III.
»	313,	ligne 13,	»	Deck,	»	Beck.
»	336,	» 24,	»	toute acte,	»	tout acte.
»	381,	» 25,	»	Ibernani,	»	Hernani.
»	486,	» 32,	»	1684,	»	1644.
»	519,	» 25,	»	Channeroy,	»	Chamuiroy.
»	589,	» 29,	*après :*	le titre de duc,	»	d'Arenberg.
»	592,	» 20,	*au lieu de :*	Feller,	»	Teller.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
PRÉFACE	VII
Précis de la correspondance de Philippe IV	1
Annexes et supplément	632
Table alphabétique des noms de personnes et de lieux	672
ADDITIONS ET CORRECTIONS	741

Publications de la Commission Royale d'Histoire de Belgique.

IN-QUARTO.

Rymkronyk van Jan van Heelu, par J. F. Willems. 1836.

Chronique rimée de Philippe Mouskés, par de Reiffenberg. 2 vol., 1836-1838; *Suppl.* 1845.

Corpus Chronic. Flandriae, par J. J. De Smet. 4 vol., 1837-1865.

Brabantsche Yeesten, of Rymkronyk van Braband, door Jan De Klerk van Antwerpen. 3 vol., 1839-1869. (Les deux premiers par Willems, le 3me par J. H. Bormans.)

Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg. 8 vol. (I, IV, V, VII et VIII, par de Reiffenberg, 1844-1848; II, par J. J. De Smet, 1869; III, par Léop. Devillers, 1874; VI, 1re partie, par Ad. Borgnet, 1854, et 2me, par Ém. Gachet et Liebrecht, 1859.)

Documents relatifs aux troubles du pays de Liége sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes, par de Ram. 1844.

Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, suivie de documents inédits sur cet événement, par Gachard. 1846.

Chronique de Brabant, par de Dynter, avec la trad. de Wauquelin, par de Ram. 4 vol., 1854-1857.

J. Molani Hist. Lovan. libri XIV, par de Ram. 2 vol., 1861.

Chronique de Jean de Stavelot, par Adolphe Borgnet. 1861. *Table*, par S. Bormans. 1887.

Chronique de Jean d'Outremeuse. 6 vol. (I, II, III et V, 1864-1867, par Ad. Borgnet; IV et VI, 1877-1880, par S. Bormans; *Introduction et Table*, 1887.)

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, par Alph. Wauters. 10 vol., 1868-1904. XI (1re et 2e partie), par S. Bormans et J. Halkin, 1907-1912.

Chron. relat. à l'hist. de la Belgique sous les ducs de Bourgogne, par Kervyn de Lettenhove. 3 vol., 1870-1876.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond, par Ch. Piot. 2 vol., 1870-1875

Coll. des voy. des souver. des Pays-Bas. 4 vol. (I et II, 1874-1876, par Gachard; III, 1881, par Gachard et Piot; IV, 1882, par Piot.)

Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial. Notices et Extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique, par Gachard. 1875.

Codex Dunensis sive Diplomat. et Chartar. medii aevi ampliss. coll., par Kervyn de Lettenhove. 1875.

La Bibliothèque Nationale à Paris. Notices et Extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique, par Gachard. 2 vol., 1875-1877.

Correspondance du cardinal Granvelle, par Edm. Poullet et Ch. Piot. 12 vol., 1878-1896.

Istore et Chroniques de Flandres, par Kervyn de Lettenhove. 2 vol., 1879-1880.

Cartulaire de l'abbaye d'Orval, par le P. Goffinet. 1879. 1er supplément par A. Delescluse. 1896. 2me supplément par A. Delescluse et K. Hanquet. 1900.

Cart. des comtes de Hainaut, par L. Devillers. 6 v., 1881-1896.

Relat. politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II, par Kervyn de Lettenhove. 11 vol., 1882-1900.

Histoire des Troubles des Pays-Bas par Renon de France, par Ch. Piot. 3 vol., 1886-1891.

Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége, par S. Bormans et E. Schoolmeesters. 4 v., 1893-1900; t. V, 1913, par Éd. Poncelet.

Le manuscrit Cotton Galba B. I. du British Museum de Londres, par Ed. Scott et L. Gilliodts Van Severen. 1896.

Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, par A. d'Herbomez. 2 vol., 1898-1902.

Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, 4 vol. (I, II, III, 1898-1908, par L. Devillers; IV, 1913, par L. Devillers et E. Mathieu.)

Documents pour servir à l'histoire des prix de 1381 à 1794, par H. Van Houtte. 1902.

Les chartes de l'abbaye de Saint-Hubert, par G. Kurth. I, 1903.

Actes de l'Université de Louvain, par E. Reusens. I (1432-1443), 1903; II (1443-1453), 1919, par A. Van Hove.

Matricule de l'Université de Louvain, par E. Reusens. I (1426-1453), 1903.

Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoît, par J. Cuvelier. 1906.

Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre, par G. Espinas et H. Pirenne. 4 vol., 1906-1924.

Lodewijk van Velthem's voortzetting van den Spiegel Historiael, par H. Vander Linden et W. de Vreese. I, 1906.

Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, par J. Halkin et C.-G. Roland. I, 1909; II, 1930.

Comptes de la ville d'Ypres de 1267 à 1329, par G. Des Marez et E. De Sagher. I, II, 1909-1913.

Œuvres de Jacques de Hemricourt. Le miroir des nobles de Hesbaye, par C. de Borman et A. Bayot. I, 1910; II, 1925.

Les dénombrements de foyers en Brabant (XIVe-XVIe siècle), par J. Cuvelier. 1912. *Table*, 1915.

Chroniques liégeoises, par S. Balau. I, 1913.

Cartulaire généalogique des Artevelde, par N. de Pauw. 1920.

Correspondance des Ministres de France accrédités à Bruxelles, de 1780 à 1790, par Eug. Hubert. 2 vol., 1920-1924.

Les dénombrements du duché de Luxembourg au XVe et au XVIe siècle, par J. Gron et J. Vannérus. I, 1921.

Correspondance de la Cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVIIe siècle, par H. Lonchay et J. Cuvelier. I, 1923; II, 1927.

Correspondance de Barthélemy-Joseph Dotrenge (1781-1794), par Eug. Hubert 1926.

Correspondance de Bouteville, par Eug. Hubert. I, 1929.

IN-OCTAVO.

Bulletins de la Commission royale d'histoire : 1re série, 16 vol., 1834-1850; 2me sér., 12 vol., 1850-1859; 3me sér., 14 vol., 1860-1872; 4me sér., 17 vol., 1873-1890; 5me sér., 11 vol., 1891-1901. t. LXXI (1902)-XCIII (1929).

Table générale des Bulletins : 1re série, par Ém. Gachet. 1852; 2me série, par Ernest Van Bruyssel. 1865; 3me série, par J. J. E. Proost. 1875; 4me série, par J. Halkin et E. Poncelet. 1902.

Table gén. chronol. et anal. des chartes, lettres, ordonn., traités et aut. doc. cont. dans les 1re, 2e et 3e sér. des Bull., par J. J. E. Proost.

Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste, par Gachard. 2 vol., 1854-1855.

Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II, par Gachard. 1855.

Synopsis actorum ecclesiae Antverpiensis, par de Ram. 1856.

Revue des Opera diplomatica de Miraeus, par Le Glay. 1856.

Correspond. de Charles-Quint et d'Adrien VI, par Gachard. 1859.

Actes des États généraux des Pays-Bas, 1576-85. Notice chronologique et analytique, par Gachard. 2 vol., 1861-1866.

Don Carlos et Philippe II, par Gachard. 2 vol., 1863.

Le Livre des feudat. du duc Jean III, par L. Galesloot. 1863.

Table génér. des notices concern. l'hist. de Belgique publiées dans les Revues belges, de 1830 à 1865, par Ern. Van Bruyssel. 1869.

Le Livre des fiefs du comté de Looz sous Jean d'Arckel, par C. de Borman. 1875.

Documents inédits relatifs à l'histoire du XVIe siècle, par Kervyn de Lettenhove, 1re partie. 1883.

Mémoire du légat Onufrius sur les affaires de Liége (1468), par S. Bormans. 1885.

Nécrologe de l'église Saint-Jean à Gand, par N. de Pauw. 1889.

Polyptyque de Guillaume, abbé de St-Trond, par H. Pirenne. 1896.

Le livre des fiefs de l'église de Liége sous Adolphe de la Marck, par Éd. Poncelet. 1898.

Actes et documents anciens intéressant la Belgique, par Ch. Duvivier. 1898. — Nouvelle série. 1903.

Inventaire des cartulaires conservés dans les dépôts des Archives de l'État en Belgique. 1895.

Inventaire des cartulaires conservés en Belgique ailleurs que dans les dépôts des Archives de l'État. 1897.

Inventaire des cartulaires belges conservés à l'étranger. 1899.

Commentario del coronel Francisco Verdugo de la guerra de Frisa, par H. Lonchay. 1899.

Le soulèvement de la Flandre maritime, par H. Pirenne. 1900.

La chronique liégeoise de 1402, par E. Bacha. 1900.

Le registre de Fr. Lixaldius, par F. Rachfahl. 1902.

La chronique de Gislebert de Mons, par L. Vanderkindere. 1904.

Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre, par A. Cauchie et R. Maere. 1904.

La Chron. de St-Hubert dite Cantatorium, par K. Hanquet. 1906.

Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Pierre à Liége, par Éd. Poncelet. 1906.

La librairie de Philippe le Bon, par G. Doutrepont. 1906.

Documents sur la principauté de Liége spécialement au début du XVIe siècle, par A. Cauchie et A. Van Hove. 2 vol., 1908-1920.

Inventaire des archives farnésiennes au point de vue de l'histoire des Pays-Bas, par A. Cauchie et L. Van der Essen. 1911.

Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liége, par Éd. Poncelet. 2 vol., 1911-1922.

Mém. et docum. sur la Révolution belge par C. Buffin. 2 v. 1912.

Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste à Liége, par L. Lahaye. I, 1922.

Les Archives de l'État à Vienne au point de vue de l'histoire de Belgique, par J. Laenen. 1924.

La Crise de la neutralité belge de 1848, par A. De Ridder. 2 vol., 1928.